

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes 2014

Tome

2

- Compte de fonctionnement
par politique publique et par programme



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Rapport sur les comptes 2014

Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2014 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

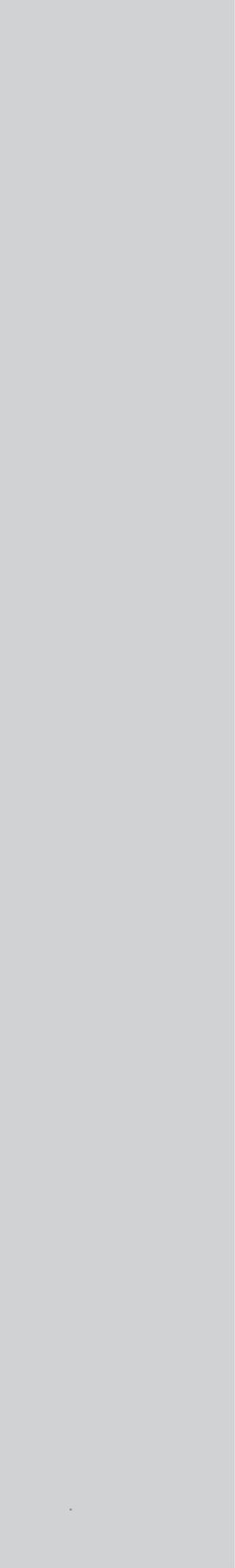
Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

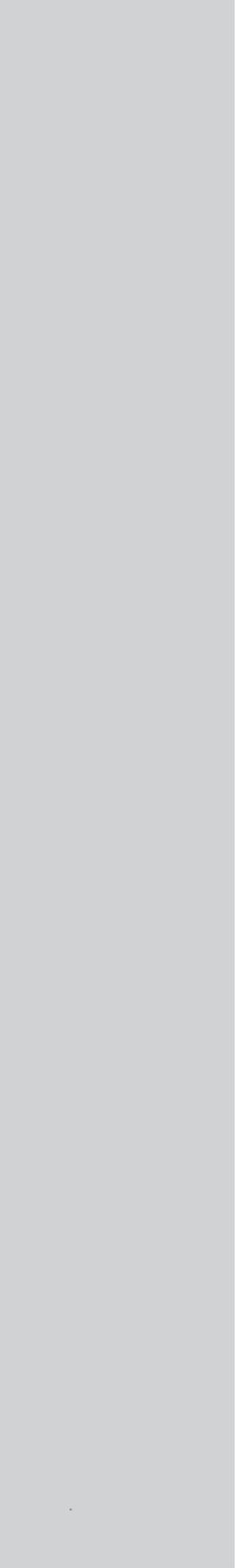
Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2014, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

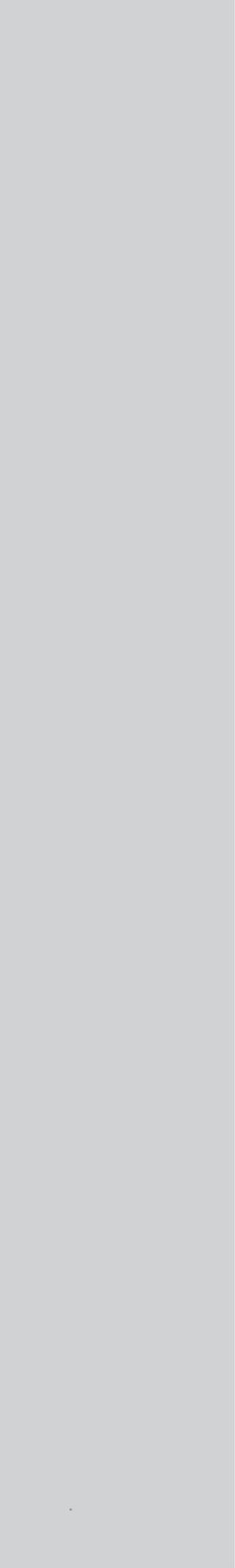


Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
<hr/>	
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	15
<hr/>	
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	359
<hr/>	
Annexes :	
<hr/>	
Liste des programmes par département	425
<hr/>	
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	429
<hr/>	
Effectifs par politique publique	441
<hr/>	
Subventions accordées	445
<hr/>	
Crédits supplémentaires	477
<hr/>	
Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	491
<hr/>	



1. Introduction à la lecture du document



Introduction à la lecture du document

Les comptes 2014 se répartissent en 61 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Détail des fiches des programmes :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme H08 Droits humains dont la responsabilité est partagée entre le PRE et le DSE, le programme P01 "États-majors et activités de support départementales" dont la responsabilité incombe au Conseil d'État et le programme O04 "Services généraux" qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

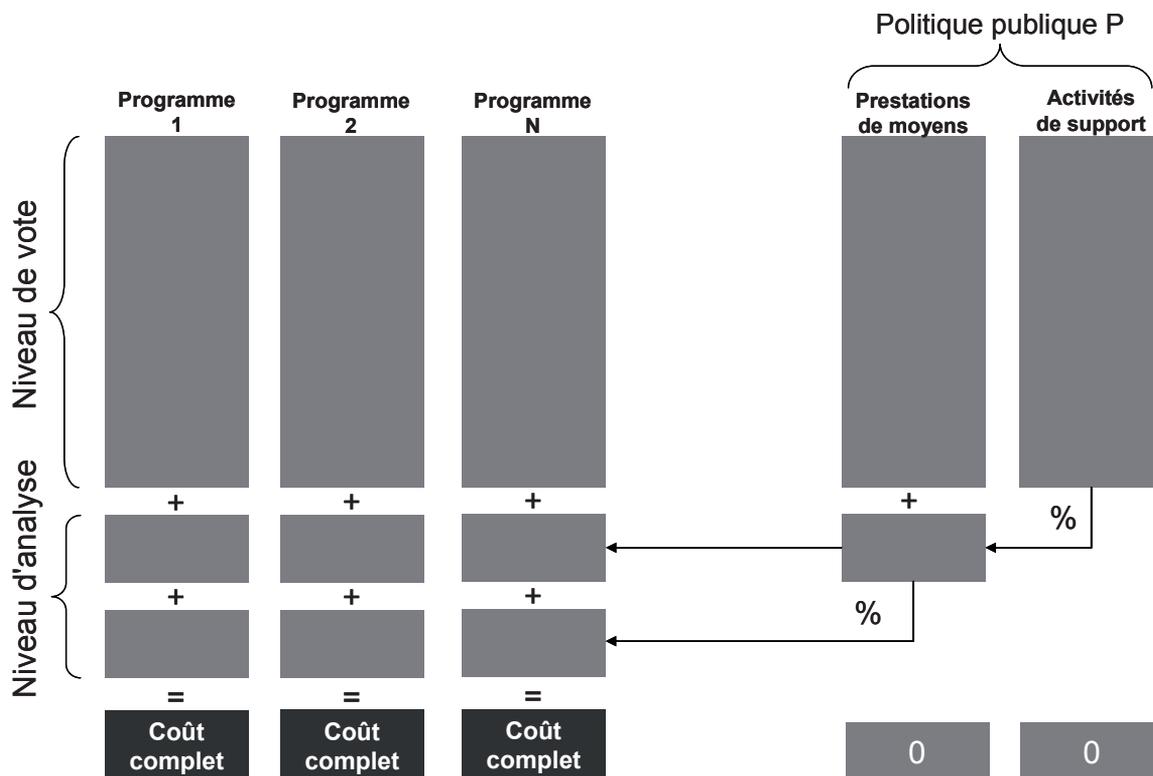
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P "États-majors, activités de support et prestations de moyens").

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet



Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie d'Etat (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département, ou de la chancellerie, selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSI), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE). Elles sont réparties selon des clés de répartition prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m² utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales et les finances transversales en fonction des charges de personnel.

Aux comptes 2014, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à environ CHF 9'295 et celui du poste informatique pédagogique à CHF 742. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

S'agissant des charges liées à l'utilisation des bâtiments, la méthode a été affinée par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013. Les amortissements sont maintenant alloués aux programmes de manière plus précise, soit en supprimant la logique du coût moyen par m2 pour les locaux non administratifs. Ainsi, conformément à la demande du SAI (ex-ICF), les amortissements sont attribués directement sur les entités suivantes :

- Les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES
- Les bâtiments de la police
- Les lieux de détention
- L'arsenal et les bâtiments de protection civile
- Les bâtiments des HUG

Ensuite, dans les coûts de bâtiments ventilés sur les programmes, il n'est pas tenu compte des revenus liés aux droits de superficie qui sont ventilés dans le programme M02 (à partir de l'exercice 2015, ces revenus seront directement comptabilisés dans ce programme).

Le budget 2014 n'ayant pas pu être retraité selon la nouvelle méthode, le « loyer » facturé aux programmes et, par conséquent, la ligne « coût des prestations de moyen » n'est pas comparable avec le budget 2014 et les comptes 2013.

Dans les prestations de moyens sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient incluses dans le compte de fonctionnement dans les comptes NMC.

Enfin, la ligne « coût des prestations de moyens » des comptes 2014 de tous les programmes contient aussi la ventilation de la provision de CHF 203 millions pour non atteinte des paliers intermédiaires CPEG. Cette ventilation tient compte des effectifs des entités de l'administration, mais également des autres employeurs affiliés à la CPEG (HUG, UNIGE, AIG, etc.).

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 Transparence des coûts de la nouvelle LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de toutes les unités administratives (centre de responsabilité ou CR) concernées par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale unité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2012 ou 2013, ou au budget 2014). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2014, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Conséquences du nouveau modèle comptable

Le budget et les comptes 2014 ont été élaborés sur la base du plan comptable du "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes MCH2". Les comptes 2013, pour lesquelles une information comparative est donnée dans cette publication ont été également retraités en MCH2.

Pour rappel, les principaux changements imposés par le MCH2 sont les suivants :

- Les dotations aux provisions sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus sur une nature spécifique dédiée aux provisions.
- Les utilisations de provisions et dépréciations d'actifs sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en produits.
- Les activations de charges de personnel en investissement sont présentées dans les revenus divers, alors qu'elles figuraient auparavant en déduction des charges de personnel.

De plus, dans le cadre du passage au MCH2, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans le compte de résultat. Ce changement induit une diminution de produits et de charges de même montant, exception faite des subventions non monétaires relatives aux créances de location-financement (Université de Genève et Hôpitaux Universitaires) qui sont réintégrées en amortissements.

Les revenus et charges par programme dans le présent budget sont présentés par nature comptable à deux positions. Les principaux changements introduits par le MCH2 au niveau des natures à 2 positions sont présentés dans les 2 tableaux suivants:

Au niveau des charges:

MCH2		NMC EGE	
30	Charges de personnel	30	Charges de personnel
31	Charges de biens et service et autres charges d'exploitation	31	Dépenses générales
32	Charges d'armement <i>Réservé à la Confédération</i>		
33	Amortissements du PA	33	Amortissements, provisions
34	Charges financières	32	Intérêts passifs
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux <i>Non applicable avec IPSAS</i>	38	Attributions aux fonds et financements spéciaux <i>Non applicable avec IPSAS</i>
36	Charges de transfert	34	Parts et contributions sans affectation
		35	Dédommagements à des tiers
		36	Subventions accordées
37	Subventions à redistribuer	37	Subventions redistribuées
38	Charges extraordinaires <i>Non applicable avec IPSAS</i>	-	
39	Imputations internes	39	Imputations internes

- La nature 30 "Charges de personnel" comprend désormais les dotations et utilisations de provisions liées au personnel. Les activations de charges de personnel ne sont plus comptabilisées en déduction de la nature 30, mais en revenus dans la nature 43.
- La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" comprend désormais les pertes de valeurs, les reprises de pertes de valeurs sur les créances ainsi que les irrécouvrables. Elle contient également les dotations et utilisations de provisions liées aux dépenses générales.
- La nature 33 "Amortissements du PA" ne contient désormais plus que les amortissements des actifs de l'Etat de Genève. Les dotations de provisions sont directement présentées dans les rubriques de charges effectives et les irrécouvrables dans la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation".
- La nature 34 "Charges financières" correspond à la nature NMC 32 "Intérêts passifs et frais d'emprunts".

- La nature 36 "Charges de transfert" regroupe les natures NMC 34 "Parts et contribution sans affectation", 35 "Dédommagements à des tiers" et 36 "Subventions". Le MCH2 introduit un changement conséquent concernant la nature 36. Dorénavant, la nature 36 "Charges de transfert" ne comporte pas uniquement des subventions, mais également des dédommagements à des collectivités publiques, des charges relatives à la RPT, des réévaluations de prêts et participations PA et des amortissements de subventions d'investissement.
- Les natures MCH2 32 "Charges d'armement", 35 "Attributions aux fonds et financement spéciaux" et 38 "Charges extraordinaires" ne sont pas utilisées dans la comptabilité de l'Etat de Genève.

Au niveau des revenus:

MCH2		NMC EGE	
40	Revenus fiscaux	40	Impôts
		33	Imputation forfaitaire
41	Patentes et concessions	41	Patentes et concessions, redevances SIG, redevances captages eaux
		42	Redevances parking Mont-Blanc et utilisation domaine public
		44	Part au bénéfice de la BNS
42	Taxes	43	Recettes diverses
43	Revenus divers	30	Activation des charges de personnel en investissement
		43	Revenus divers, recettes diverses, dissolution de provisions (sans les utilisations)
		46	Dons et legs
44	Revenus financiers	42	Revenus des biens
		43	Gains sur reventes d'immeubles
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux <i>Non applicable avec IPSAS hors fonds de tiers avec conditions</i>	46	Fonds alloués par des tiers
46	Revenus de transferts	45	Dédommagements de collectivités publiques
		46	Subventions acquises
		44	Part à des recettes fédérales (sauf bénéfice BNS), part à l'impôt anticipé, RPT (part à des recettes)
47	Subventions à redistribuer	47	Subventions à redistribuer
48	Revenus extraordinaires <i>Non applicable avec IPSAS</i>	-	
49	Imputations internes	49	Imputations internes

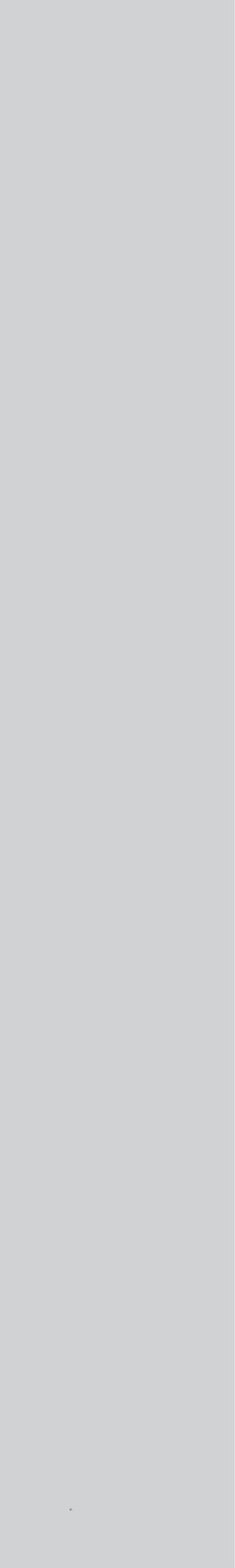
De manière générale, les natures de revenus ont été significativement remaniées avec le MCH2. Nous relevons notamment les modifications suivantes:

- La part au bénéfice de la BNS est dorénavant présentée dans la nature 41 "Patentes et concessions", alors qu'elle figurait auparavant dans la nature 44 "Parts à des recettes sans affectation".
- Les redevances (SIG, parking du Mont-Blanc,...) sont également présentées dans la nature 41 "Patentes et concessions", alors qu'elles figuraient auparavant dans la nature 42 "Revenus des biens".

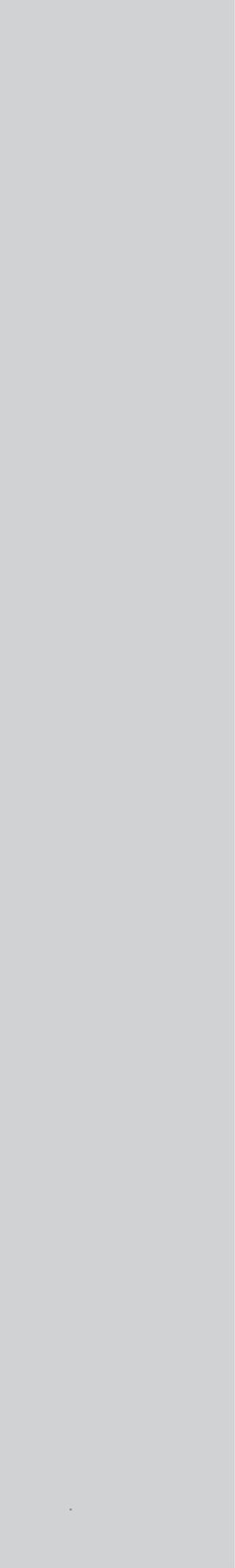
- Les activations de charges de personnel sont présentées dans la nature 43 "Revenus divers", alors qu'elles figuraient auparavant en déduction des charges de personnel.
- Les reprises de provisions figurent toujours dans la nature 43, alors que les utilisations de provisions et dépréciations d'actifs sont dorénavant présentées en déduction des charges effectives.
- La nature 46 "Revenus de transferts" regroupe les natures NMC 44 "Parts à des recettes sans affectation" (hors part au bénéfice de la BNS), 45 "Dédommagements de collectivités publiques" et 46 "Subventions" (hors fonds alloués par des tiers avec condition)

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés des comptes 2014 comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux énergies renouvelables, du bonus conjoncturel à l'énergie et de bonus LDTR. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2013-2014.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que par rapport à la précédente présentation du budget, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié dans le tome 1.
- La liste des natures concernées par des provisions. Cette liste est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille donc tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme.

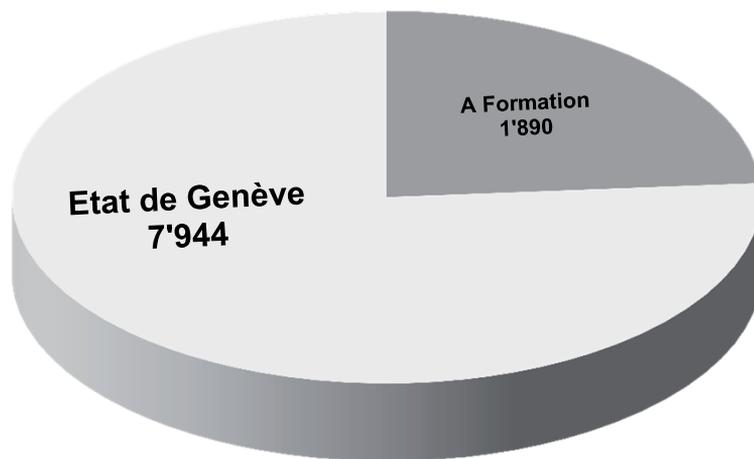


2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

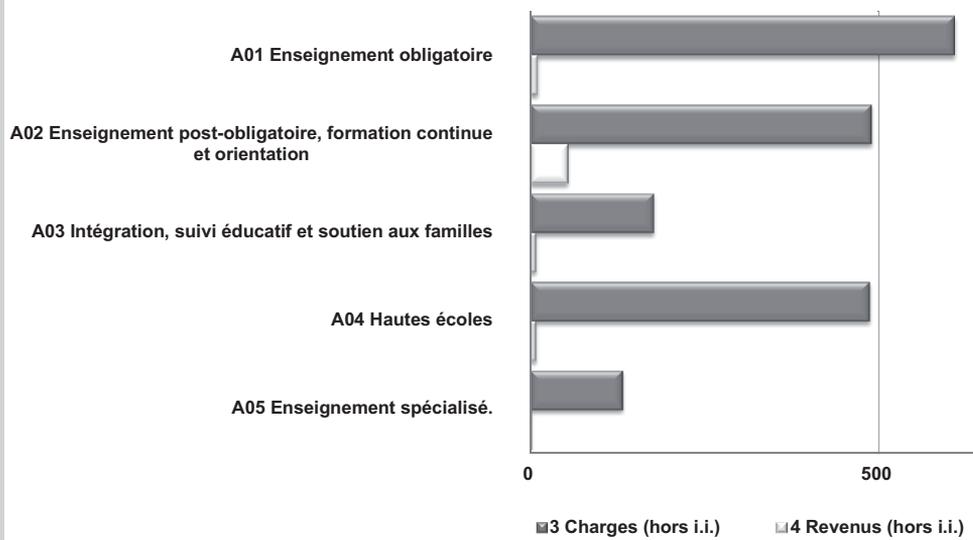


A Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

La rentrée 2014 a été marquée par l'introduction du mercredi matin d'école pour les élèves de 5P à 8P. Ces périodes supplémentaires d'enseignement ont permis, sur les quatre années du cycle moyen, d'augmenter la dotation horaire du français et de l'allemand, d'introduire un enseignement de l'anglais en 7P et 8P et de formaliser celui de la formation générale. En parallèle, 30 postes d'enseignants chargés de soutien pédagogique ont été déployés à la rentrée 2014 dans les classes du cycle élémentaire, afin de soutenir notamment l'apprentissage de la lecture.

Une première évaluation du nouveau cycle d'orientation (nCO) a été réalisée par la Cour des comptes ainsi que par la direction générale de l'enseignement obligatoire sur la base du suivi de la première volée des élèves issus du nCO. Cette analyse sera poursuivie de manière à apporter des mesures d'adaptation pour améliorer l'orientation et la transition vers le secondaire II. Dans ce sens, les normes réglementaires de passage d'une section à l'autre ont été modifiées depuis la rentrée 2014. De même, afin de permettre une réorientation plus rapide des élèves, et d'éviter le décrochage scolaire, les conditions de dérogation, de redoublement et d'interruption de la scolarité dans une même filière de formation ont été modifiées dans l'enseignement secondaire II.

Enfin, dans le but de concrétiser l'obligation constitutionnelle de se former jusqu'à 18 ans, des dispositifs sont en place pour lutter contre le décrochage scolaire et les ruptures de formation. Cap-Formations a suivi pendant l'année près de 1500 jeunes de 15 à 25 ans ayant interrompu leur formation et 50% d'entre eux ont pu commencer ensuite un CFC ou une AFP. Par ailleurs, des jeunes en risque de décrochage ou d'abandon scolaire sont accueillis depuis la rentrée 2014 dans l'établissement Lullin. Dans l'optique de l'école inclusive, de nouveaux dispositifs ont été mis en place pour intégrer des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés dans des établissements ordinaires avec l'ouverture de classes intégrées dans le collège de Cayla. Cette nouvelle structure vient compléter celles déjà intégrées dans les collèges de la Florence (rentrée 2012) et du Vuillonex (rentrée 2013). En outre, durant le premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015, quatorze assistant-e-s à l'intégration scolaire (AIS) ont pu encadrer 26 élèves porteurs d'un handicap altérant leur autonomie.

L'ouverture de l'antenne thérapeutique de Versoix de l'office médico-pédagogique (OMP) a permis à une centaine d'enfants de cette région de bénéficier de traitements pour les troubles psychiques et des apprentissages. Par ailleurs, le nombre de places en centres médico-pédagogiques (CMP) a été augmenté pour les enfants et adolescents porteurs de handicap ainsi que pour maintenir une prise en charge indispensable à des jeunes âgés de plus de 18 ans (54) n'ayant pas encore trouvé une solution dans les dispositifs pour majeurs. En conséquence, les CMP pour adolescents ont dû se réorganiser pour offrir 12 places supplémentaires par l'ouverture d'un nouveau centre (CMP La Vaudaire) sur le site de Mancy.

Dans la perspective de renforcer le soutien aux familles, l'octroi d'un budget supplémentaire a permis la création au sein du service de protection des mineurs d'un groupe d'intervention socio-éducative supplémentaire et l'augmentation de l'effectif du groupe d'évaluations sociales, améliorant ainsi la prise en charge et le suivi des situations. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis, en collaboration avec les communes, en vue d'introduire un accueil à journée continue ainsi que pour organiser l'accueil préscolaire.

Dans le domaine des hautes écoles, l'année 2014 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève qui consacre l'autonomie de la haute école. En outre, le Campus Biotech a ouvert ses portes afin d'accueillir 600 collaborateurs, dont notamment des groupes de neurosciences de l'Université de Genève et le centre opérationnel du projet de recherche "Human Brain Project", soutenu par l'Union européenne.

A01 Enseignement obligatoire

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	607'508'860	-3'294'905	-0.5%	610'803'765	599'458'765
30 Charges de personnel	590'146'923	-2'282'749	-0.4%	592'429'672	582'286'894
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'719'677	-1'478'844	-8.6%	17'198'521	15'424'011
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'407'698	378'557	36.8%	1'029'141	1'223'181
34 Charges financières	7	7	-	-	65
36 Charges de transfert	169'212	22'781	15.6%	146'431	422'028
39 Imputations internes	65'343	65'343	-	-	102'586
REVENUS	9'870'985	-877'654	-8.2%	10'748'639	59'011'689
42 Taxes	7'578'959	-2'024'208	-21.1%	9'603'167	8'276'127
43 Revenus divers	1'445'541	1'393'511	2'678.3%	52'030	50'051'181
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	84'533	-5'490	-6.1%	90'023	72'615
46 Revenus de transferts	761'952	-241'448	-24.1%	1'003'400	611'766
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-597'637'875	2'417'251	-0.4%	-600'055'126	-540'447'075
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-10'291'787</i>	<i>1'396'888</i>	<i>-12.0%</i>	<i>-11'688'675</i>	<i>-10'981'998</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-106'804'811</i>	<i>-23'616'235</i>	<i>28.4%</i>	<i>-83'188'576</i>	<i>-99'362'307</i>
COÛT COMPLET	-714'734'472	-19'802'096	2.8%	-694'932'376	-650'791'381

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'136.52	126.53	3.16%	4'009.99	3'935.72
<i>ETP fixes</i>	<i>3'980.05</i>	<i>-25.26</i>	<i>-0.63%</i>	<i>4'005.31</i>	<i>3'794.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>156.48</i>	<i>151.79</i>	<i>3'236.46%</i>	<i>4.69</i>	<i>140.92</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par les directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)

A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets prioritaires

Le nouvel horaire scolaire a été introduit à la rentrée 2014. L'augmentation de quatre périodes d'enseignement au cycle moyen a permis l'introduction de l'enseignement de l'anglais, le renforcement de l'enseignement de l'allemand et du français. Grâce aux ressources allouées, le soutien dédié aux élèves du cycle élémentaire a été renforcé. Les directions d'établissement ont été chargées d'organiser le nouvel horaire des élèves et des enseignant-e-s en respectant les conditions cadres définies par la direction générale en concertation avec les partenaires sociaux. La direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) assure le suivi de la mise en œuvre de la modification du temps scolaire.

Des moyens didactiques et des démarches pédagogiques ciblées ont été développés en lien avec le plan d'études romand (PER) et les moyens d'enseignement notamment pour y intégrer les enjeux de société. L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement conformes au PER s'est poursuivie, avec la mise en œuvre progressive du plan « Mathématiques et sciences de la nature ».

En 2014, plusieurs actions ont été mises en œuvre en faveur de l'école inclusive. Une procédure d'aménagements scolaires pour les élèves porteurs de troubles du spectre autistique a été élaborée et sera introduite en 2015. Durant le premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015, 14 assistant-e-s à l'intégration scolaire ont pu encadrer 26 élèves (10 filles et 16 garçons), principalement dans l'enseignement primaire (23 élèves), au CO (1 élève) et au secondaire II (2 élèves).

Ces élèves avaient des besoins en lien avec des troubles moteurs (15), visuels (6), d'apprentissage de la propreté (3) et du spectre autistique (2). Les taux d'accompagnement varient d'une demi-journée à un plein temps scolaire.

Le dispositif d'accueil pour les élèves migrants au sein des établissements primaires a été déployé et sera évalué en 2015. En outre, cette année a aussi vu la stabilisation d'un dispositif d'éducateurs pour accompagner les élèves migrants et notamment ceux vivant dans des foyers d'accueil.

Justifications des écarts financiers

Libellé	Écart C 14 - B 14	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 2'282'749	Ecart d'estimation

Le non dépensé représente 0.39% du budget voté. Il s'explique par le fait que des postes ont été provisoirement suspendus en 2014 dans le cadre de l'organisation de la nouvelle direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), qui réunit désormais les anciennes directions de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

Par ailleurs, une gestion attentive des engagements a été effectuée, afin de respecter les réductions linéaire et budgétaire. Ces dernières sont totalement absorbées en 2014.

Corollaire du disponible sur les traitements, les charges sociales sont également moins importantes que budgétées.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 1'478'844 Ecart d'estimation

L'économie sur les charges de biens et services se répartit à parts égales entre l'enseignement obligatoire et l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Concernant l'enseignement obligatoire, le non-dépensé (-0.7 million) est lié essentiellement au report de l'acquisition des nouveaux moyens d'enseignement romands prévus en 2014. L'introduction des moyens d'enseignement des mathématiques et sciences de la nature, d'allemand et d'une partie des moyens d'anglais a été reportée pour des motifs de non disponibilité des éditions dans les délais permettant leur distribution.

A l'office de l'enfance et la jeunesse, les dépenses liées aux classes multicolores sont inférieures au montant prévu au budget (-0.7 million). En effet, la maison d'accueil des jeunes "Longirod", utilisée par le service des loisirs éducatifs, est fermée pour rénovation, et le service organise moins de séjours (gestion organisée) au profit de gestions libres (organisées directement par les maîtres de classe).

33 Amortissements du patrimoine administratif + 378'557 Ecart d'estimation

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est supérieure au montant prévu au budget.

36 Charges de transfert + 22'781 Ecart d'estimation

Ecolages hors canton + 22'781 *Ecart d'estimation*

Les écolages des élèves scolarisés dans les autres cantons sont difficiles à projeter. En effet, ils dépendent d'une part des élèves retenus dans le dispositif Sport-Arts-Etudes, mais aussi des placements sociaux décidés par les autorités de placement.

42 Taxes - 2'024'208 Ecart d'estimation

Les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévu au budget.

43 Revenus divers + 1'393'511 Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi

Le surplus de revenus est dû à deux recettes non prévues au budget :

Il s'agit d'une part de la facturation de prestations à la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) (+0.5 million). En vertu des accords CIIP, le canton de Genève délègue des enseignants qui participent à la rédaction des moyens d'enseignement genevois. Les décisions sur ces participations ne s'inscrivent pas dans la même temporalité que la préparation du budget et sont donc décalées et incomplètement budgétisées.

D'autre part, la reprise de provision pour la résorption de la réserve de carrière des enseignants du cycle d'orientation a été comptabilisée en recette, tandis que le budget correspondant était inscrit en diminution de charge sur la nature 30 (+1.0 million).

Pour rappel, les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaire accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du post obligatoire. Ces périodes d'enseignement supplémentaires sont comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accorde une diminution du temps de travail des enseignants dans la seconde partie de leur carrière sous forme de compensation.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Un nouveau modèle de gestion de la réserve de carrière du personnel enseignant secondaire est mis en place dès la rentrée 2014. Celui-ci se caractérise par le plafonnement de la réserve de carrière à 4 périodes d'enseignement au maximum (contre 10 dans l'ancien système) et par des retours à l'équilibre en cours de carrière, tous les 5 ans (en fin de carrière dans l'ancien système). A cet effet, la provision budgétaire constituée pour la réserve de carrière sera progressivement dissoute par l'inscription d'une augmentation des postes au budget durant trois ans, puis par leur restitution progressive lorsque les réserves de carrière seront normalisées.

46 Revenus de transfert	- 241'448	Ecart d'estimation
<i>Participations des cantons aux frais d'écolage</i>	<i>- 244'720</i>	<i>Ecart d'estimation</i>

Les écolages remboursés selon les conventions intercantionales sont en dessous des prévisions. Moins d'élèves de cantons limitrophes que prévu ont été scolarisés à Genève. Ces écolages dépendent d'une part des élèves retenus dans le dispositif Sport-Arts-Etudes, mais aussi des placements sociaux décidés par les autorités, et sont dès lors difficiles à projeter.

Justification des écarts non-financiers (objectifs et indicateurs)

Indicateurs 1.1, 1.5 - 1.9, 4.1-4.6 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales et communes

Le niveau de compétence attendu pour les élèves en cours et au terme de la scolarité obligatoire (en français, mathématiques, allemand) est globalement inférieur aux attentes. Compte tenu de la variabilité temporelle constatée du niveau de difficulté des évaluations communes, des travaux sont menés dans le but de mieux adapter ces épreuves aux fonctions de contrôle des acquis des élèves.

Indicateurs 2.1 et 2.2. Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP et les autres établissements scolaires)

Les différentiels de réussite des élèves des écoles du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et des écoles "non-REP" de l'enseignement primaire sont conformes aux attentes.

Indicateur 3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème année

L'indicateur sur le taux de réussite des filles en 11ème LS ne pourra être renseigné qu'en 2015 car l'outil enfin disponible ne pointe pas sur l'année précédente.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues au terme de la scolarité obligatoire						
1.1 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 4ème	Efficacité	23.8%	18.5%	10.9%	18%	2016
1.2 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 4ème	Efficacité	9.2%	15.5%	3.9%	15%	2016

A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux moyen de redoublement de la 3ème à la 8ème	Efficacité	1.3%	1.5%	1.2%	1.4%	2016
1.4 Taux de promotion par tolérance ou d'admission par dérogation avec mesures d'accompagnement en fin de 7ème	Efficacité	18.4%	22.8%	19.4%	22.7%	2016
1.5 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	25.3%	23.5%	25.4%	23%	2016
1.6 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	40.3%	12.2%	24.2%	12%	2016
1.7 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	39.7%	41%	41.6%	40%	2016
1.8 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en français en fin de 11ème	Efficacité	22.5%	14%	14.1%	13.5%	2016
1.9 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en allemand en fin de 11ème	Efficacité	35.7%	24.5%	24.5%	20%	2016
1.10 Taux d'élèves non promus en section CT en fin de 11ème	Efficacité	30%	45%		40%	2016
2. Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves						
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 8P)	Efficacité	4.5%	4.1%	8.5%	4%	2016
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8P)	Efficacité	8.3%	7.9%	10.2%	7.8%	2016
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème année	Efficacité	36%	36%	36%	36.2%	2016
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème année	Efficacité	NA	40%	NA	41%	2016
4. Réduire les différentiels de réussite entre filles et garçons						
4.1 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	19.2%	16.1%	19.4%	16%	2016
4.2 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	31.2%	23.5%	31%	23.4%	2016
4.3 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	47.0%	11.9%	25%	11.8%	2016
4.4 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	39.9%	12.5%	23.4%	12.3%	2016
4.5 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de français en fin de 11ème	Efficacité	18.5%	12.4%	12.4%	12.1%	2016
4.6 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de français en fin de 11ème	Efficacité	28.2%	17.4%	17.3%	17.2%	2016
4.7 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	42.5%	43.5%	43.4%	43%	2016
4.8 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	36%	39%	38.4%	38%	2016

A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Limiter les atteintes à autrui, aux biens et à la sécurité dans les établissements scolaires						
5.1 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	3.0	3.0	2.6	2.9	2016
5.2 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	6.7	11.7	12.8	11.5	2016
6. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
6.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	17.1	17.0	17	15.8	2016
6.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	9.3	9.4	9.3	9.4	2016
6.3 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	10.7	11.7	10.5	11.6	2016
6.4 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	15.7	15.4	15.6	15.3	2016
6.5 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22.7	21.5	22.3	21.5	2016
6.6 Nombre total de réorientations en 9ème	Efficacité	340	335	340	340	2016

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2, 1.5 et 1.6

Ces indicateurs remplacent les indicateurs "Score moyen obtenus aux épreuves cantonales en français et mathématiques" qui donnaient une indication moins précise de la maîtrise des compétences attendues des élèves. La direction générale de l'enseignement obligatoire détermine, au moyen d'un seuil de réussite qui correspond à la note 4 sur 6 (norme de promotion), la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve cantonale.

S'agissant des résultats à l'épreuve cantonale de français en fin de 8ème, il correspond aux résultats combinés des épreuves de français I et de français II. Ainsi, le seuil de réussite en français est atteint si les deux épreuves (français I et français II) sont réussies.

Indicateur 1.3

Un redoublement d'une année durant l'école primaire peut être décidé à titre exceptionnel. En règle générale, il ne peut cependant intervenir qu'une seule fois pendant la scolarité primaire de l'élève (voir art.52 du règlement de l'enseignement primaire).

Indicateur 1.4

Lorsque l'élève n'a pas obtenu 4.0, mais au moins 3.0 de moyenne annuelle dans une ou plusieurs disciplines évaluées certificativement, il est promu par tolérance l'année suivante. Sa promotion est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement. Lorsque l'élève n'a pas obtenu 3.0 de moyenne annuelle dans l'une des disciplines évaluées certificativement, la directrice ou le directeur d'établissement décide, après consultation des enseignantes et des enseignants intervenant auprès de l'élève et des parents, de son redoublement (art.52) ou de son admission par dérogation à l'année suivante. Cette admission est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement.

Indicateurs 1.7, 1.8 et 1.9

Ces indicateurs remplacent les indicateurs "Score moyen obtenus aux épreuves cantonales en français, mathématiques et allemand" qui donnaient une indication moins précise de la maîtrise des compétences attendues des élèves. Les évaluations communes peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre.

Dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci serviront à compléter les indicateurs présentés.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Indicateur 1.10 (nouveau)

A l'issue de l'année scolaire 2013-2014, le taux d'élèves non promus de la section CT sera connu. Les élèves non promus de la section CT accéderont au dispositif de transition de l'enseignement secondaire II.

Indicateurs 2.1 et 2.2

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances selon l'article 4 lettre f) de la loi sur l'instruction publique.

Les actions conduites dans le cadre du REP et visant l'atteinte de la cible, se déclinent selon trois axes principaux :

- L'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement ;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 4% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Parmi les projets menés visant à promouvoir les filières scientifiques chez les filles, on peut notamment mentionner l'organisation annuelle de la journée "futur en tous genres" qui propose à tous les élèves de découvrir une large palette de professions. Aussi, des actions de sensibilisation à l'égard des filles aux sciences et aux carrières scientifiques sont prévues au cycle d'orientation, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Seuls les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative. Un taux d'exposition aux actes de violences graves de 5, signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves. Parmi les projets menés visant à l'amélioration du climat scolaire, on peut notamment mentionner la mise en place de réseaux locaux et d'actions par l'intermédiaire des conseils d'établissements, la mise en œuvre de chartes et règlements d'établissements prévue dans le projet d'établissement, la formation des enseignants, la mise en œuvre de l'autonomie partielle des établissements en matière d'encadrement des élèves, la mise en place progressive du réseau d'enseignement prioritaire au cycle d'orientation ou encore la mise en place d'un projet pilote contre le harcèlement.

Indicateurs 6.1 et 6.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) du personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves.

Indicateurs 6.3 à 6.5

Ces indicateurs remplacent les indicateurs d'encadrement par regroupement. Ils offrent une meilleure compréhension de l'encadrement moyen des regroupements et sections. Les valeurs sont à mettre en relation avec les maximas réglementaires par regroupement et section.

Indicateur 6.6

Cet indicateur permet de mesurer les mouvements d'élèves en 9ème du cycle d'orientation suite à la mise en place des passerelles.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	488'380'260	18'734'244	4.0%	469'646'016	480'028'110
30 Charges de personnel	409'267'488	6'496'372	1.6%	402'771'116	408'542'062
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20'764'711	-200'095	-1.0%	20'964'806	20'913'772
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'500'795	591'778	20.3%	2'909'017	3'348'290
36 Charges de transfert	54'806'962	11'833'485	27.5%	42'973'477	47'183'530
39 Imputations internes	40'303	12'703	46.0%	27'600	40'456
REVENUS	53'273'243	-4'473'675	-7.7%	57'746'918	56'406'913
42 Taxes	7'469'118	-2'508'285	-25.1%	9'977'403	9'281'809
43 Revenus divers	457'945	-522'016	-53.3%	979'961	522'474
44 Revenus financiers	-	-2'020	-100.0%	2'020	394
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	122'092	15'762	14.8%	106'330	117'523
46 Revenus de transferts	45'218'346	-1'462'858	-3.1%	46'681'204	46'484'713
49 Imputations internes	5'742	5'742	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-435'107'017	-23'207'919	5.6%	-411'899'098	-423'621'197
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-7'137'364</i>	<i>809'335</i>	<i>-10.2%</i>	<i>-7'946'699</i>	<i>-7'705'150</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-133'867'796</i>	<i>-27'307'602</i>	<i>25.6%</i>	<i>-106'560'194</i>	<i>-129'613'426</i>
COÛT COMPLET	-576'112'177	-49'706'186	9.4%	-526'405'991	-560'939'774

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'631.91	78.76	3.08%	2'553.15	2'558.14
<i>ETP fixes</i>	<i>2'548.60</i>	<i>22.45</i>	<i>0.89%</i>	<i>2'526.15</i>	<i>2'473.66</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>83.31</i>	<i>56.31</i>	<i>208.56%</i>	<i>27.00</i>	<i>84.48</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à qualifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones)

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou professionnelle) en étroite collaboration avec le cycle d'orientation.

- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la directions générale de l'enseignement post obligatoire et l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Structures d'accueil et formation de transition

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets prioritaires

Dans un canton où la grande majorité des jeunes s'oriente vers les filières de formation généralistes, la valorisation de la formation professionnelle passe par une communication sur les filières d'excellence et le développement de l'offre de maturités professionnelles, dans les domaines de la santé et du social tout particulièrement. Par ailleurs, des passerelles devraient être développées entre les voies de formation (ECG et formation professionnelle).

Le plan d'action pour le développement de l'apprentissage sera lancé en 2015 afin d'augmenter le nombre de places en formation duale. Il devrait comprendre notamment des programmes de soutien aux entreprises formatrices, l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s à l'Etat de Genève et dans le grand Etat, ainsi que la recherche de solutions pour décharger les entreprises des tâches administratives.

Un plan d'actions visant à mieux orienter les élèves et à limiter les redoublements au secondaire II est en cours et s'appuie sur l'évaluation de l'adéquation des conditions d'admission des élèves du nouveau cycle d'orientation dans les formations du secondaire II (par l'analyse des parcours scolaires des élèves et de leurs notes).

La première étape pour concrétiser l'obligation constitutionnelle de se former jusqu'à 18 ans a consisté à lutter contre le décrochage scolaire (signalement systématique de tout élève en risque de rupture de formation et création de l'établissement Lullin) et à intensifier le raccrochage scolaire, moyennant le dispositif de gestion du suivi individualisé. Ouvert depuis la rentrée 2014, l'espace Lullin assure la prise en charge par une équipe pluridisciplinaire (enseignants, infirmiers, conseillers sociaux, etc.) d'une trentaine élèves en risque de décrochage ou d'abandon scolaire. Dans le domaine de la formation professionnelle, plusieurs projets poursuivent également cet objectif : CAP Formations, destiné à recevoir les jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation, avec en particulier la mise sur pied d'un programme de retour à la formation financé par la Confédération ; la mise en place de stages de préqualification qui doivent permettre ensuite l'accès à une formation professionnelle ; la mise en réseau des différents dispositifs associatifs ou relevant de fondations ou de collectivités publiques, afin de faciliter l'articulation avec la formation.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Justifications des écarts financiers

Libellé	Écart C 14 - B 14	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	+ 6'496'372	Ecart d'estimation Dépassement de crédit

Le dépassement représente 1.6% du budget voté. Il est couvert à 78% par les autorisations de crédit supplémentaire suivantes :

1) Le budget 2014 voté par le Grand Conseil le 20 décembre 2013 a différé le mécanisme d'augmentation de l'annuité de 6 mois tout en laissant la possibilité d'un versement intégral pour l'année 2014 en cas de comptes 2013 excédentaires. Dès lors que ces derniers se sont effectivement révélés positifs, le personnel administratif et technique a obtenu un versement rétroactif de l'annuité dès janvier 2014 et non dès juillet comme prévu initialement. De la même manière, le corps enseignant a touché l'annuité 2014 conformément à la règle, soit dès septembre 2014 au lieu d'un report en mars 2015. Une autorisation de crédit supplémentaire a été accordée par la commission des finances en mai 2014, pour l'ensemble de l'Etat. Le montant accordé pour le programme A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation est de F 1'823'379.

2) Lors des budgets 2012 puis 2013, le Conseil d'Etat a diminué les charges de personnel de 1% par année. Le DIP a pris l'option de créer une RTL (réduction technique linéaire) "DIP" qui est venue s'ajouter à la RTL liée à la vacance de poste.

Cette réduction de 1% de la masse salariale sur 2 années consécutives représente 18.8 millions, qui ont ainsi été soustraits du budget du personnel. La réduction a pu être réalisée en 2012. Pour les années suivantes par contre, elle n'aurait pas pu se faire sans réduction de prestations, en particulier dans l'enseignement. Pour l'enseignement secondaire II (ESII), la RTL de 8.3 millions au budget voté 2014 n'a pas pu être totalement respectée.

Par ailleurs, la rentrée scolaire d'août 2014 a été caractérisée par une augmentation d'élèves plus importante que prévue au budget, correspondant à 24 postes d'enseignants. Toutefois, dès la rentrée 2014, 2 postes d'enseignants ont été économisés à l'ESII par la suppression du Service recherche et développement, et du Centre des échanges et séjours linguistiques (CESEL). La demande correspond donc à 22 postes.

Au total, un crédit supplémentaire de F 2'582'000 a été accordé par la commission des finances en mai 2014.

3) Comme indiqué au point 1) ci-dessus, le corps enseignant a touché l'annuité 2014 dès septembre 2014. Par conséquent, le coût horaire moyen des enseignants a augmenté en 2014 et il a fallu adapter l'ancienne provision pour réserve de carrière à fin 2014 suite à cette revalorisation. Le montant accordé pour l'ESII est de F 646'668.

Par ailleurs, d'autres charges ont été supérieures aux prévisions. Elles sont exposées ci-dessous.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les coûts salariaux d'expertise pour les examens d'apprentissage ont été supérieurs aux prévisions. Ceci est dû à l'augmentation de 15% de l'effectif d'apprentis se présentant aux examens, et aux nouveaux examens qui ont dû être élaborés et organisés à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances de formation.

Par ailleurs, les coûts d'expertise et d'examen pour les adultes ont eux aussi augmenté suite à la hausse du nombre de personnes ayant entrepris une formation.

Finalement, une quinzaine de personnes non fixes est financée par des projets externes (Confédération, projets interrégionaux). La totalité des salaires de ce personnel auxiliaire émerge au budget de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). En contrepartie, les salaires correspondants sont compensés dans une fourchette allant de 60% à 100% par des recettes relatives au subventionnement de ces projets.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 200'095	Ecart d'estimation
---	------------------	--------------------

Le non-dépensé est lié principalement à la suppression de l'édition du tout-ménage « Les clés de l'école » par le service écoles-médias (220'000 frs d'économie au total, dont la moitié est ventilée sur le programme A02), ainsi qu'à la fermeture pour 5 mois de la médiathèque du SEM-Documentation (réorganisation interne de la collection), soit une économie de 80'000 frs au total (dont la moitié est ventilée sur le programme A02).

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

33 Amortissements du patrimoine administratif	+ 591'778	Ecart d'estimation
--	------------------	--------------------

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est supérieure au montant prévu au budget.

36 Charges de transfert	+ 11'833'485	Ecart d'estimation Dépassement de crédit Contrainte liée à une loi
--------------------------------	---------------------	--

<i>Ecolages hors canton</i>	<i>+ 780'630</i>	<i>Contrainte liée à une loi</i>
-----------------------------	------------------	----------------------------------

Les cantons romands collaborent dans le cadre de la Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) pour ouvrir des classes intercantionales lorsque le nombre d'apprentis ou d'élèves est insuffisant pour permettre à chaque canton d'ouvrir une filière de formation sur son territoire.

S'agissant plus spécifiquement de la formation professionnelle, les nouvelles filières ne sont ouvertes à Genève qu'après un processus de consultation des milieux professionnels et des partenaires sociaux, et uniquement si le nombre de contrats de 1^{ère} année est de 10 au minimum. Dans le cas contraire, les cours sont suivis dans un autre canton dispensant la formation.

Il est toujours difficile lors de l'élaboration budgétaire de connaître exactement quelles seront les professions choisies par les apprentis genevois et dans quelles proportions.

<i>Cours interentreprises hors canton</i>	<i>- 74'366</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
---	-----------------	---------------------------

Bien que les effectifs des cours interentreprises (CIE) avec des apprentis genevois hors canton aient été légèrement supérieurs à 2013, le budget 2014 n'a pas été entièrement consommé. Il est, néanmoins, toujours difficile de prévoir à quel moment exactement les demandes des organisateurs de cours d'autres cantons parviendront au canton.

Dès 2015, l'informatisation des demandes permettra la comptabilisation des subventions relatives à l'exercice sur ce même exercice.

Par ailleurs, le canton dédommage les autres cantons à un tarif horaire définit au niveau suisse.

<i>Qualification des adultes</i>	<i>+ 2'253'000</i>	<i>Dépassement de crédit</i>
----------------------------------	--------------------	------------------------------

Un crédit supplémentaire de 2'253'000 F pour répondre à la demande croissante en matière de qualification des adultes a été accepté par la commission des finances. Les besoins pour la qualification des adultes en 2014 s'élèvent à 3'885'000 F et se répartissent comme suit :

- métiers du secteur Santé & Social, 1'443'000 F,
- métiers du secteur Technique, 648'000 F,
- métiers du secteur Commerce, 863'000 F,
- métiers du secteur Construction, 657'000 F,
- métiers du secteur Hôtellerie Restauration, 214'000 F,
- autres domaines : 60'000 F.

Plus de 2'000 adultes sont inscrits dans les différents dispositifs de formation.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Bourses d'études - enseignement secondaire II + 6'288'000

Dépassement de crédit

L'octroi des bourses et prêts est régi par la loi sur les bourses et prêts d'études - C 1 20 (LBPE) et son règlement d'application.

La clé utilisée pour la répartition des bourses d'études destinées à l'enseignement secondaire II (programme A02) et à l'enseignement hautes écoles et universitaire (programme A04) au budget 2014 n'était pas correcte. Celle-ci sera corrigée dans le cadre du processus budgétaire 2016.

Un crédit supplémentaire de 6'288'000 F a été accepté par la commission des finances, compensé en partie par du non-dépensé estimé à 4.3 millions sur les bourses d'études liées au programme A04. En net, c'est un dépassement de 1'972'000 F que l'on constate sur les bourses d'études.

Les principales raisons de ce dépassement sont : le nombre de dossiers non traités (listes de pièces complémentaires sans réponse) a été inférieur aux projections, les modifications légales (L 11166) augmentant le plafond des loyers retenus et éliminant les revenus du parent versant une pension alimentaire aux personnes en formation et l'introduction de la loi sur le revenu déterminant unifié (RDU). Tous ces facteurs ont eu des impacts sur le nombre de bourses versées ainsi que sur leurs montants.

Chèques annuels de formation

+ 748'592

*Dépassement de crédit
Ecart d'estimation*

Le chèque annuel de formation connaît un succès grandissant. Il répond à des besoins de formation spécifiques des adultes et, par volonté d'équité, son plafond d'octroi a été adapté pour les couples mariés. Le nombre de demandes et, par corollaire, le nombre d'octrois n'a cessé d'augmenter depuis plus de 5 ans. Le crédit supplémentaire de 500'000 F accepté par la commission des finances s'est finalement avéré insuffisant.

Fonds Hornung

- 100'000

Ecart d'estimation

Le service des bourses et prêts d'études (SBPE) n'a pas reçu de demande de financement par le Fonds Hornung en 2014.

Dotations dépréciations des prêts PA (144)

+ 2'168'292

Ecart d'estimation

Le volume des prêts a considérablement augmenté. Bien que le SBPE s'attendait à une augmentation, il n'était pas possible de connaître la proportion de l'augmentation lors de l'établissement du budget. Le volume des prêts augmentant, la provision pour dépréciation augmente également.

42 Taxes

- 2'508'285

Ecart d'estimation

Le manco de recettes est imputable à plusieurs facteurs. D'une part, les remboursements de salaires d'employés de l'Etat qui sont mis à disposition de divers organismes (tels que la Société Genevoise pour l'Intégration Professionnelle d'Adolescents et d'Adultes et la Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue) sont en diminution (-1.5 million). En effet, le personnel ayant atteint l'âge de la retraite n'est soit pas remplacé, soit remplacé par du personnel engagé sous statut de droit privé.

D'autre part, les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévu au budget (-0.6 million).

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Enfin, les travaux et ventes effectués par les apprentis plein-temps dans les centres de formation professionnelle n'ont pas atteint leurs objectifs, et l'OFPC ne réalise quasiment plus aucune vente de dossiers métiers aux autres cantons (-0.5 million).

43 Revenus divers - 522'016 Ecart d'estimation

Sur cette rubrique sont comptabilisées les facturations des formations données par les CFP Santé et Technique dans le cadre de stages. Le budget a par erreur été doublé lors de l'introduction du référentiel comptable MCH2, générant ainsi un manco de recettes, alors que les facturations se situent dans la fourchette attendue. Cette situation sera corrigée lors du prochain exercice budgétaire.

46 Revenus de transferts - 1'462'858 Contrainte liée à une loi
Ecart d'estimation

Les subventions fédérales pour la formation professionnelle (Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle - LFPr) ont été inférieures de -4.7% au budget prévu, s'expliquant, d'une part, par une diminution du crédit disponible de la Confédération et, d'autre part, par une légère surestimation du montant au budget.

Justification des écarts non financiers (objectifs et indicateurs)

Indicateurs 1.1 et 1.2 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation / en dernière année du cycle d'orientation

Si les taux réalisés en 2014 correspondent aux taux observés l'année précédente, ils se situent tous en deçà des valeurs cible fixées à 85% (1.1.) et 80% (1.2.). Les ressources humaines à disposition dans les cycles d'orientation ne permettent pas d'atteindre l'objectif. Ces indicateurs ne seront plus publiés dès 2015.

Indicateurs 1.3 à 1.6 Taux d'élèves accédant aux filières de l'enseignement secondaire II à la sortie du cycle d'orientation

Les filières de formation professionnelle à Genève ne sont pas suffisamment valorisées. Dans le cadre du plan d'actions de valorisation de l'apprentissage, il est prévu d'accroître l'effort de valorisation de la filière professionnelle. Il est aussi prévu de revoir les conditions d'admission des élèves en provenance du cycle d'orientation.

Indicateur 1.8 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition

Le taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition est en très légère augmentation depuis 2013 mais reste en deçà de la valeur cible fixée. La légère augmentation s'explique majoritairement par l'accroissement observé du taux d'entrée des classes préparatoires ECG en 1^{er} degré ECG de 33.9% à 39.8%.

Indicateur 2.3 Proportion de jeunes retournés en formation suite à un suivi individualisé

Le dispositif du suivi individualisé (GSI) s'est agrandi et a intégré tous les jeunes inscrits à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) répondants aux critères de la GSI. Dès lors, le dispositif GSI a été renommé en Cap Formations. En conséquence, la population prise en charge dans le dispositif s'est densifiée en passant d'environ 800 jeunes à plus de 1'400 jeunes suivis. L'écart entre les prévisions et la valeur observée (47% au lieu de 55% des jeunes retournent en formation) peut être expliqué par l'augmentation du public cible avec un nombre de postes constant de conseillers en formation. Ceci nécessitera des ajustements au sein du dispositif Cap Formations ainsi que chez ses instances associées.

Indicateur 2.4 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage

La différence constatée est dans la marge d'erreur acceptable pour cet indicateur.

Indicateur 2.6 Taux global de certification de secondaire II

Une nouvelle méthodologie de calcul est en cours d'élaboration avec une nouvelle publication prévue en 2016 par

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ceci permettra d'appréhender plus précisément la certification de niveau secondaire II sans dénombrer les doubles certifications.

Indicateur 4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation

L'indicateur a été corrigé au budget 2015 avec une détermination à 75% correspondant à l'objectif de satisfaction de 7.5/10 pour les utilisateurs du CAF. L'indicateur erroné de 93% au budget 2014 correspond au pourcentage des bénéficiaires du CAF ayant suivi une formation adaptée ou parfaitement adaptée, tandis que l'indicateur de 75% correspond à l'indice de satisfaction des bénéficiaires.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre aux jeunes de s'orienter vers une formation adaptée à leurs attentes et compétences						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation	Efficacité	50.4%	85%	51%	85%	2015
1.2 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	47.1%	80%	46.5%	80%	2015
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	51.7%	47.5%	51.2%	45%	2015
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	13.7%	12%	13.3%	12.5%	2015
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16.2%	17.5%	16.2%	18%	2015
1.6 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	3.7%	5.5%	3.7%	7%	2015
1.7 Taux d'élèves accédant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	14.6%	15%	15.6%	13%	2015
1.8 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition	Efficacité	48.0%	60%	47.8%	70%	2015
1.9 Taux d'élèves certifiés de la formation gymnasiale par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	29.0%	33.6%	30.7%	33.7%	2015
1.10 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (certificat de culture générale) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	15.5%	12%	14.4%	12.5%	2015
1.11 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (maturité spécialisée) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	6.6%	3.6%	7.2%	3.7%	2015
1.12 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle (matu pro) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	13.2%	10.5%	11.3%	11%	2015
1.13 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (CFC) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	21.9%	19.4%	23%	19.5%	2015
1.14 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (AFP) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	3.0%	2.8%	2.3%	3%	2015

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1.15 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle plein-temps (CFC et diplôme secondaire II ie diplôme de commerce, horticulture complet et fleuriste) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	16.6%	22.4%	15.1%	22.5%	2015
2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
2.1 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	4.6%	4%	5.8%	3.5%	2015
2.2 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	4.1%	5%	5.2%	5%	2015
2.3 Proportion de jeunes retournés en formation suite à un suivi individualisé	Efficacité	47%	55%	57%	55%	2015
2.4 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage	Efficacité	89%	90%	84%	90%	2015
2.5 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	8.3%	17%	11.2%	15%	2015
2.6 Taux global de certification de secondaire II	Efficacité	NA	93%	NA	95%	2015
3. Optimiser la durée des parcours scolaires						
3.1 Age médian d'obtention de la maturité gymnasiale	Efficiency	19.3	19.2	19.3	19.1	2015
3.2 Age médian d'obtention du certificat de culture générale	Efficiency	19.3	19	19.2	18.9	2015
3.3 Age médian d'obtention de la maturité spécialisée	Efficiency	20.5	20.2	20.8	20.1	2015
3.4 Age médian d'obtention du CFC ou diplôme en formation professionnelle plein-temps	Efficiency	20.0	19.8	20	19.7	2015
3.5 Age médian d'obtention du CFC en formation professionnelle duale	Efficiency	21.8	21.3	21.7	21.2	2015
3.6 Age médian d'obtention de la maturité professionnelle	Efficiency	20.8	20.8	20.9	20.7	2015
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	7'014	6'300	6'913	6'500	2015
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	78.5%	93%	75.1%	NA	2015
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	82%	70%	72%	70%	2015

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Le taux de présence des conseillers d'orientation dans les collèges du cycle d'orientation a été renforcé de 40% l'année scolaire 2011-12 et de 50% l'année scolaire 2012-13. Cette présence renforcée leur permettra de recevoir plus d'élèves de dernière année (11e) mais aussi de 10e. Leur activité sera aussi davantage déployée vers les parents d'élèves, notamment à travers l'animation de séances leur étant consacrées sur le thème de "comment accompagner son enfant dans son processus d'orientation". L'objectif est de permettre une meilleure implication des parents en vue de transformer le choix de l'élève en projet familial. L'atteinte de cet objectif sera aussi favorisée par une nouvelle méthode de préparation au choix comprenant un cahier pour les parents et un cahier de l'élève, qui est utilisé dès 2012.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Indicateurs 1.3 à 1.7

Ces indicateurs mesurent la répartition des élèves dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation. La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes du service d'accueil.

Parmi les actions en lien avec l'atteinte des cibles, on peut mentionner :

- l'introduction de l'outil d'aide à la démarche d'orientation dès la rentrée 2013, visant à améliorer l'orientation.
- l'observation dès la rentrée 2013, des effectifs d'élèves en 11ème du cycle d'orientation afin d'anticiper et d'influer sur les flux des entrants au post obligatoire pour la rentrée 2014.
- l'introduction du nouveau cycle d'orientation qui dès la rentrée 2014 déploiera ses effets au post obligatoire en termes d'orientation et de compétences des élèves.
- l'augmentation de l'offre des attestations de formation professionnelle (AFP).

Indicateurs 1.9 à 1.15

Ces indicateurs mesurent la répartition des certifiés pour chaque type de certification en faisant le rapport entre les élèves ayant obtenu un type de certification et l'ensemble des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale du post-obligatoire à l'exclusion de l'école de culture générale pour adultes et du collège pour adultes. Mis en relation avec les indicateurs 1.2 à 1.6, ces indicateurs permettent d'apprécier - dans une certaine mesure - le parcours des élèves au sein du post-obligatoire.

Parmi les actions en lien avec l'atteinte des cibles, on peut mentionner :

- L'introduction de l'outil d'aide à la démarche d'orientation, dès la rentrée 2013, visant à améliorer l'orientation.
- L'observation, dès la rentrée 2013, des effectifs d'élèves en 10ème HarmoS afin d'anticiper, voire d'influer sur, les flux des entrants au PO pour la rentrée 2014.
- La restriction à un seul transfert au sein des filières Collège de Genève, Ecole de culture générale et CFP Commerce durant le cursus au PO, et ce, dès l'année 2012-13.
- L'introduction des premiers transferts au semestre pour la rentrée 2014.
- L'introduction des premiers transferts de la formation générale vers la formation professionnelle (via VAE).

Indicateur 2.1

Cet indicateur ne concerne que les mouvements d'élèves en cours d'année scolaire et hors changement de filières. Un taux de 4.5% signifie que, toutes filières et années scolaires confondues, 4.5% des élèves quittent le post-obligatoire en cours d'année scolaire. La fixation de cibles pour cet indicateur relève d'un exercice complexe puisque le post-obligatoire ne dispose que d'une marge de manœuvre extrêmement limitée s'agissant notamment des élèves qui quittent le système pour s'inscrire dans un autre canton.

Parmi les actions visant l'atteinte de la cible, on peut mentionner :

- L'intensification des mesures de soutien aux élèves en difficultés.
- La mise en place dans la base de données scolaire de fonctionnalités de signalement des élèves à risque de rupture et des décrochés.
- Le signalement systématique des élèves à risque de rupture et des décrochés.
- L'introduction de mesures préparatoires à la formation générale, à l'instar des mesures de préapprentissage prévues dans les lois fédérale et cantonale de la formation professionnelle.
- L'introduction de la rentrée alternative et autres dispositifs de semestrialisation.
- L'introduction des premiers transferts au semestre pour la rentrée 2014.
- L'introduction d'un observatoire des décrochés (DGPO, OFPC, SRED).

Indicateur 2.2

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme étant la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II car il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données (comme certaines formations professionnelles privées). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4% redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Des études nécessitant un suivi individualisé des situations montrent qu'une proportion significative des élèves non scolarisés à Genève l'année suivant le 9e degré se retrouve en formation deux ans plus tard (entrées différées au secondaire II). Les évolutions de ce pourcentage dépendent notamment de l'état du marché du travail et des mouvements migratoires. Après analyse des situations individuelles, il reste 10% des ~5% (soit ~0.5%) de cas de jeunes en situation de rupture scolaire. La grande majorité de ces jeunes suivent des programmes ciblés de manière individualisée, notamment via le dispositif GSI (gestion du suivi individualisé).

Indicateur 2.3

La Gestion du suivi individualisé (GSI) introduit des processus structurés de suivi des jeunes personnes à risque de rupture ou ayant interrompu leur formation, en leur proposant un accompagnement individuel durant tout le processus de reprise d'une formation ou de maintien dans celle-ci. L'objectif étant de favoriser l'obtention d'une certification officielle. Le dispositif s'adresse aux jeunes gens entre 15 et 25 ans dont les difficultés professionnelles, scolaires, sociales et personnelles risquent de compromettre leur formation ou d'entraver leur intégration en apprentissage. En 2014, le dispositif du suivi individualisé (GSI) s'est agrandi et a intégré tous les jeunes inscrits à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) répondants aux critères de la GSI. Dès lors, le dispositif GSI a été renommé en Cap Formations.

Indicateur 2.4

Parmi les projets et actions mis en place pour améliorer la réussite des apprentis, on peut notamment mentionner le suivi des apprentis aux travers du dispositif "Réussir+" mis en place par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Celui-ci se poursuivra durablement et les mesures de détection et d'identification des apprentis en difficultés seront affinées.

Par ailleurs, les actions suivantes sont à relever :

- l'augmentation du nombre de visites effectuées par les commissaires contribue à identifier les apprentis éprouvant des difficultés en entreprise et à leur apporter des mesures de soutien.
- l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage permet de soutenir et d'aider les formateurs à mieux former leurs apprentis en utilisant notamment les guides méthodiques.
- le coaching des néo formateurs en entreprise favorise la qualité de la formation et la réussite des apprentis.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis permet un accompagnement global, régulier et durable des apprentis qui éprouvent des difficultés et favorisent ainsi leur réussite.

Indicateur 2.5

Parmi les projets et actions mis en place pour réduire le nombre de résiliations des contrats d'apprentissage, on peut notamment mentionner :

- l'augmentation des visites des commissaires d'apprentissage en entreprise qui permet de détecter les jeunes éprouvant des difficultés.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis qui offre un accompagnement global, régulier et durable aux apprentis qui éprouvent des difficultés.
- le développement de l'offre de formation dans la filière de formation en deux ans (AFP) qui permet d'augmenter le nombre de places d'apprentissage dans des professions plus adaptées aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires.

Indicateurs 3.1 à 3.6

L'âge médian est la valeur qui partage les diplômés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 19,3 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 19,3 ans et l'autre moitié l'obtient après cet âge. L'âge médian est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin).

Indicateur 4.1

Actuellement, sept professions sont engagées dans un travail de modularisation de leur offre de formation afin d'obtenir les CFC suivants : assistant social éducatif, assistant-e en soins et santé communautaire, spécialistes en restauration, cuisine, assistante médicale, commerce, commerce de détail. A terme cette offre sera accessible par le dispositif du chèque annuel de formation, ce qui permettra de "capitaliser" des parties de CFC tout au long de la vie.

Indicateur 4.2

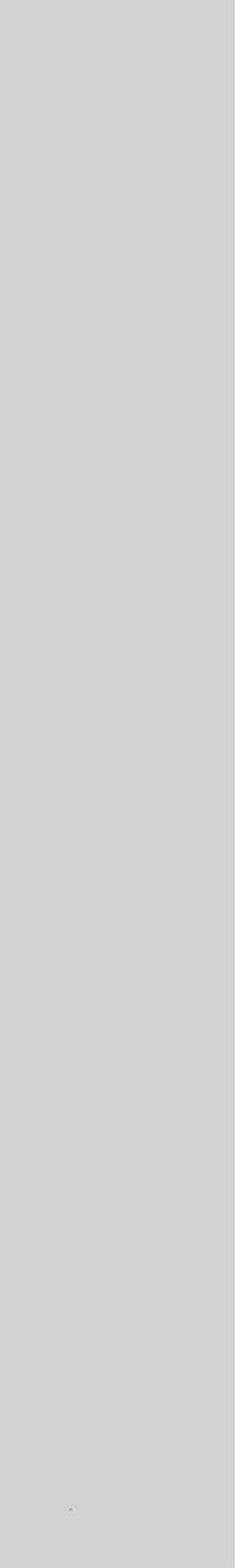
La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation (CAF) est déterminée à partir d'un indice de

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

satisfaction calculé tous les deux ans. Dans son rapport 2010, la Commission d'évaluation des politiques publiques a proposé dans sa recommandation n°8 de réaliser cette enquête tous les 4 ans.

Indicateur 4.3

En mai 2011, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a réduit le nombre des métiers éligibles à une validation des acquis de l'expérience (passage de 30 à 7 métiers éligibles). Dans ce cadre, des actions d'informations auprès des organisations du travail sont réalisées.



A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	181'725'087	12'619'154	7.5%	169'105'933	173'754'202
30 Charges de personnel	75'529'682	5'432'430	7.7%	70'097'252	72'170'774
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'857'646	-580'088	-10.7%	5'437'734	2'784'417
33 Amortissements du patrimoine administratif	244'663	43'783	21.8%	200'880	251'729
36 Charges de transfert	96'232'026	3'029'819	3.3%	93'202'207	93'816'575
37 Subventions à redistribuer	4'780'186	4'780'186	-	-	4'639'776
39 Imputations internes	80'884	-86'976	-51.8%	167'860	90'930
REVENUS	12'301'948	3'568'617	40.9%	8'733'331	12'062'470
42 Taxes	4'321'337	-1'413'575	-24.6%	5'734'912	3'890'765
43 Revenus divers	2'203'867	-21'794	-1.0%	2'225'661	2'341'322
44 Revenus financiers	-	-861	-100.0%	861	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	125'687	-211'210	-62.7%	336'897	352'735
46 Revenus de transferts	837'760	437'760	109.4%	400'000	801'792
47 Subventions à redistribuer	4'780'186	4'780'186	-	-	4'639'776
49 Imputations internes	33'110	-1'890	-5.4%	35'000	36'080
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-169'423'140	-9'050'538	5.6%	-160'372'602	-161'691'732
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'317'190</i>	<i>65'833</i>	<i>-4.8%</i>	<i>-1'383'023</i>	<i>-1'361'149</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-31'975'937</i>	<i>-18'024'627</i>	<i>129.2%</i>	<i>-13'951'310</i>	<i>-15'908'161</i>
COÛT COMPLET	-202'716'267	-27'009'332	15.4%	-175'706'935	-178'961'042

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	577.45	72.38	14.33%	505.07	529.76
ETP fixes	541.02	46.24	9.35%	494.78	514.99
ETP auxiliaires	36.44	26.14	253.79%	10.30	14.77

Descriptif du programme

- Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse, l'office médico-pédagogique et la

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

direction générale de l'enseignement primaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat a validé le deuxième rapport de la *task force* pour améliorer les conditions d'existence des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et mineurs accompagnés dans les centres d'accueil. Faisant suite aux propositions émises, il a notamment été décidé de concrétiser le projet de reconstruction du centre de Saconnex et d'assurer ainsi aux RMNA un espace réservé et répondant à leurs besoins. En outre, la collaboration avec l'association Reliance, qui propose des tutorats aux enfants en difficulté scolaire, est poursuivie, notamment au centre des Tattes.

La création de l'antenne thérapeutique de Versoix de l'office médico-pédagogique (OMP) a permis à une centaine d'enfants de cette région de bénéficier de traitements pour les troubles psychiques et des apprentissages, à proximité et en lien étroit avec leur réseau scolaire et social. Auparavant, les longs déplacements jusqu'au centre-ville de Genève provoquaient des absences scolaires difficiles à gérer.

Justifications des écarts financiers

Libellé	Écart C 14 - B 14	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	+ 5'432'430	Dépassement de crédit

Le dépassement est attribuable à l'office médico-pédagogique (OMP), pour la part qui est ventilée sur le programme Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles(A03).

Lors de l'élaboration du budget 2014, une nouvelle nature a été créée : le personnel scolaire associé. Cette rubrique est destinée à distinguer les collaborateurs-trices qui ne relèvent pas du personnel enseignant au sens strict, mais dont les prestations sont directement délivrées auprès des élèves ou des jeunes en général. A l'OMP, il s'agit essentiellement des éducateurs-trices spécialisé-e-s, des psychologues, des logopédistes, des médecins, et des thérapeutes de la psychomotricité.

Par souci de simplification, le budget de ce personnel de l'OMP (hormis les éducateurs-trices) a été centralisé au niveau de la direction générale de l'office, tandis que l'imputation dans les comptes a été effectuée en fonction des lieux réels des activités, principalement dans les centres de consultations répondant aux problèmes de développement et aux difficultés psychologiques des enfants et adolescents.

Le dépassement du programme A03 provient de la répartition par programme des dépenses en fonction des CR de l'Office. En effet, les charges de la direction générale sont attribuées pour leur plus grande part sur le programme A05 (Enseignement spécialisé), et celles des centres de consultations sont à l'inverse imputées principalement sur le programme A03. Ceci explique le dépassement du programme A03, qui est totalement couvert par le non-dépensé du A05.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Un crédit supplémentaire de F 5'020'000 a été accordé par la commission des finances pour le programme A03, avec une économie équivalente réalisée sur le programme A05.

En outre, le budget 2014 voté par le Grand Conseil le 20 décembre 2013 a différé le mécanisme d'augmentation de l'annuité de 6 mois tout en laissant la possibilité d'un versement intégral pour l'année 2014 en cas de comptes 2013 excédentaires. Dès lors que ces derniers se sont effectivement révélés positifs, le personnel administratif et technique a obtenu un versement rétroactif de l'annuité dès janvier 2014 et non dès juillet comme prévu initialement. De la même manière, le corps enseignant a touché l'annuité 2014 conformément à la règle, soit dès septembre 2014 au lieu d'un report en mars 2015. Une autorisation de crédit supplémentaire a été accordée par la commission des finances en mai 2014, pour l'ensemble de l'Etat. Le montant accordé pour le programme A03 est de F 425'569.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 580'088 Ecart d'estimation

Le montant de pertes sur créances prévu au budget de l'OMP a été surestimé. En effet, l'introduction d'un nouveau programme informatique de facturation des prestations a permis de réaliser un travail approfondi sur les débiteurs et de réduire les pertes y relatives (-0.3 million).

Par ailleurs, une augmentation de provision prévue au budget de l'office de l'enfance et de la jeunesse pour 0.3 million n'a pas été réalisée.

33 Amortissements du patrimoine administratif + 43'783 Ecart d'estimation

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est légèrement supérieure au montant prévu au budget.

36 Charges de transfert + 3'029'819 Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi
Dépassement de crédit

*Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe),
Fondation officielle de la jeunesse, Astural, Agapé, Atelier X,
Ecole protestante d'altitude* + 356'167 Dépassement de crédit

Un crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances au titre de l'annuité complète 2014.

Frais de placements - éducation spécialisée + 2'982'285 Dépassement de crédit
Ecart d'estimation

Les placements de mineurs peuvent être décidés par le service de protection des mineurs (SPMi), avec l'accord de représentants légaux (art. 12 J 6 05) ou par les tribunaux (art. 15 DPMi et art. 310 CCS - retrait de garde). Une participation parentale est demandée sur la base du règlement J 6 26 04.

Un crédit supplémentaire de 2'900'000 F a été accepté par la commission des finances pour répondre au coût des mesures judiciaires pour mineurs ordonnées par les tribunaux et pour les placements éducatifs hors-canton.

Le canton de Genève dispose de 313 places en foyers éducatifs répartis auprès de la FOJ, l'ASTURAL et l'AGAPÉ, pour un budget de 44.9 millions. Pour compléter les besoins, des placements ont lieu hors canton (dont 80% sur décision judiciaire), en particulier les placements pénaux qui sont exécutés à Pramont ou à Prêles. Pour ces placements hors canton, les règles de prise en charge des frais sont définies dans la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS - K 1 37). Ils représentent l'équivalent de 81 places en 2012, 74 places en 2013 et 59 places au mois d'août 2014. Alors que le nombre de placements hors canton est actuellement en baisse, le coût journalier des placements hors canton augmente quant à lui fortement.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Les charges à payer pour des hospitalisations sociales (placements, essentiellement d'enfants de 0 à 4 ans aux HUG, non justifiés par des raisons médicales mais faute de place dans les foyers) sont également en hausse.

42 Taxes

- 1'413'575

Ecart d'estimation

Le manco de recettes est essentiellement imputable aux facturations de l'office médico-pédagogique pour les prestations médicales, les frais de repas pris par les enfants dans les centres de jour et les frais de pension pour les enfants placés hors-canton (-0.6 million). En effet, les exonérations sont plus nombreuses en raison du revenu déterminant unifié (RDU) des parents.

Le manco est également dû à la baisse de la participation parentale pour les classes multicolores du service des loisirs éducatifs, qui organise moins de séjours (gestion organisée) au profit de gestions libres (séjours organisés directement par les maîtres de classe) (-0.4 million).

Enfin, les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévu au budget (-0.4 million).

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

- 211'210

Ecart d'estimation

Arrêt du FATAC (fond alloué par des tiers avec conditions) "Mon corps est à moi" et remboursement du montant à l'organisme subventionneur.

46 Revenus de transferts

+ 437'760

Ecart d'estimation

Comptabilisation des mouvements de subventions restituables pour l'exercice 2013 par la Fondation SGIPA et la Fondation Clair Bois, dont les décisions finales relatives au traitement des résultats pour la période contractuelle 2011-2103 sont intervenues en 2014.

En outre, des décisions de restitution de subventions ont été notifiées à la Fondation officielle de la jeunesse, à l'ACASE et à l'Atelier X au terme de la période contractuelle 2011-2013.

Justification des écarts non financiers (objectifs et indicateurs)

Indicateur 2.1 Nombre de demandes d'évaluations

Le nombre de demandes d'évaluation reflète le nombre de nouveaux patients à l'OMP. Il est possible qu'avec la fin du moratoire sur l'installation des médecins un certain nombre de cabinets privés aient vu le jour. Il faudra voir si cela se confirme, mais il est plus probable qu'une fois la clientèle de ces cabinets établie, le nombre de demandes va augmenter à nouveau.

Indicateur 3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une prestation individualisée par un/e collaborateur/trice du SSJ

Ne disposant pas encore du carnet de santé informatisé à l'heure actuelle, ce taux met en parallèle le nombre total d'interventions par rapport au nombre global d'élèves. Le nombre d'interventions est dépendant du taux de présence des collaborateurs du SSJ dans les établissements, ainsi que de leur charge de travail. Du fait qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de séparer les doublons, les triplés, etc. (exemple : un élève qui subit un examen de dépistage, qui se fait vacciner à un autre moment et qui souhaite rencontrer l'infirmière pour parler de harcèlement) ce taux peut dépasser 100%.

Indicateur 3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)

Le taux d'enfants examinés n'atteint pas la valeur cible. Une absence de longue durée d'un médecin-dentiste pendant

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

la période de dépistage explique cet écart.

Indicateur 4.1 Taux de placements hors-urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois

Le délai entre la requête et l'entrée en institutions dépend de certains facteurs extérieurs comme le fait que certaines candidatures sont déposées longtemps à l'avance (par ex: transferts de foyers) ou que certains placements sont suspendus à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Enfin, le mode de calcul a été modifié afin de le rendre moins aléatoire: la durée du processus d'admission est dorénavant calculée à partir du préavis de la plateforme de placement et plus à partir de la demande de l'IPE à l'institution.

Indicateur 4.4 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement

Pour le B2014, l'indicateur a été modifié en ne tenant plus compte des places supplémentaires mais du nombre de places total. Ce dernier devrait augmenter d'environ 10 par année aux vues de l'évolution des demandes. En 2012, le dispositif comptait 95 places en famille d'accueil d'hébergement. A la fin de l'exercice 2014, il y a 144 places offertes dont 143 occupées. L'augmentation importante est due à l'autorisation des familles d'accueil intrafamiliales qui jusqu'en 2014 n'étaient pas connues par l'OEJ (nouvelles dispositions légales). Un effort a également été fait dans le sens de recruter des familles d'accueil, effort qui continuera en 2015.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter à l'école un soutien de qualité dans la prise en charge des situations complexes et des événements à impacts émotionnels élevés						
1.1 Pourcentage d'établissements primaires ayant bénéficié d'une permanence pédago-thérapeutique pour les enseignant-es	Efficacité	69%	80%	76%	80%	2015
1.2 Nombre de demandes d'intervention adressées à l'unité d'urgence	Efficacité	160	150	141	150	2015
2. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
2.1 Nombre de demandes d'évaluations	Efficacité	2'585	2'900	2'914	2'900	2015
2.2 Nombre d'enfants et d'adolescents en traitement	Efficacité	7'563	6'900	7'798	6'900	2015
2.3 Nombre de séances thérapeutiques	Efficacité	71'376	70'000	70'618	70'000	2015
2.4 Nombre de consultations suivies par ETP de thérapeutes	Efficience	976	910	999	910	2015
2.5 Nombre de patients suivis par ETP de thérapeute dans les consultations	Efficience	103	90	110	90	2015
2.6 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	25	28	27	28	2015
2.7 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	92%	85%	89%	85%	2015
3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles, détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP et favoriser l'intégration scolaire d'enfants et de jeunes ayant des besoins de santé spécifique						

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	97.8%	97%	98%	97%	2015
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une prestation individualisée par un/e collaborateur/trice du SSJ	Efficacité	103%	92%	104%	92%	2015
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	90%	100%	94%	100%	2015
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	54%	54%	54%	55%	2015
3.5 Taux de cas de risque de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMi, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015
3.6 Nombre de mineurs ayant bénéficié durant l'année scolaire d'un projet d'accueil individualisé (PAI) dans les écoles publiques et les institutions de la petite enfance (IPE)	Efficacité	1'427	1'100		1'130	2015
4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats						
4.1 Taux de placements hors urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	49%	20%	30%	18%	2015
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	12%	25%	15%	20%	2015
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	12%	15%	13.6%	12%	2015
4.4 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	144	115	4	125	2015
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	62%	60%	40%	70%	2015
4.6 Taux de clauses péril rendu par le SPMi suite à un signalement suivi d'une intervention socio-éducative	Efficacité	0.4%	1%	0.56%	1%	2015
4.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal tutélaire	Qualité	96%	96%	87.5%	96%	2015
5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
5.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	191	185	175	190	2015
5.2 Durée moyenne en jours d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	304	350	342	335	2015
5.3 Taux de refus pour les inscriptions durant les vacances scolaires	Qualité	15.6%	20%	18.2%	15%	2015

Commentaires

Indicateur 1.2

L'unité d'urgence de l'office médico-pédagogique (OMP) assure des interventions médico-psychologiques urgentes lors d'événements traumatiques, situations de conflit aigu, crises d'anxiété, états de panique, troubles graves du comportement. Les interventions dans les écoles primaires, les cycles d'orientation, les collèges, les foyers et à domicile concernent aussi bien les individus directement impliqués que le groupe ou la famille concernée. L'unité

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

d'urgence peut être sollicitée par les écoles publiques, les foyers et les institutions.

Indicateur 2.1

Cet indicateur de contexte donne une information sur le volume de dossiers traités par l'office médico-pédagogique (OMP)

Indicateurs 2.4 et 2.5

Ces indicateurs visent à mesurer l'efficacité dans la délivrance des prestations de l'OMP. En moyenne, un/une thérapeute suit 90 patients pendant l'année et effectue près de 900 consultations.

Indicateur 2.6 et 2.7

Ces indicateurs visent à mesurer la qualité des prestations délivrées par l'office médico-pédagogique en suivant le temps.

Indicateurs 3.1 à 3.5

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé de la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des situations de maltraitements aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

Indicateur 3.6 (nouvel indicateur)

La mise en place d'un PAI permet à un élève de suivre sa scolarité dans les meilleures conditions de santé possible. Il permet également l'intégration d'enfants souffrant de maladies chroniques dans les institutions de la petite enfance. Cet indicateur reflète également l'augmentation de la prévalence du diabète dans la population des mineurs à Genève et des capacités des institutions et des écoles à les intégrer.

Indicateurs 4.1 à 4.4

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.

La réorganisation de l'office de la jeunesse et la réforme de l'éducation spécialisée doivent notamment aboutir à l'amélioration de la planification des besoins et du pilotage du dispositif.

Afin d'augmenter le nombre de places en familles d'accueil avec hébergement, des campagnes de recrutement dans les cinémas, les journaux et les écoles ont été lancées. De plus, l'encadrement des familles d'accueil est renforcé et une formation de base est mise en place avec les HES.

Indicateur 4.5

Cet indicateur vise à s'assurer qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite permettant de vérifier si les critères d'accueil requis sont toujours remplis.

Indicateurs 5.1 et 5.2

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est un soutien de proximité offert aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés éducatives. L'AEMO vise à préserver, voire restaurer les relations entre parents et enfants. L'AEMO entend réhabiliter l'autorité parentale et l'exercice des responsabilités, soit en particulier : poser des cadres et des repères sociaux sur lesquels l'enfant pourra s'appuyer pour grandir et se construire ; favoriser le maintien à domicile d'un mineur ; valoriser et améliorer les relations familiales ; prévenir tout danger que les conditions de vie de la famille pourraient faire peser sur la santé physique et psychique du mineur ainsi que sa sécurité.

Les indicateurs permettent de suivre le volume et les renouvellements d'AEMO afin de vérifier l'évolution des durées moyennes de prise en charge pour pouvoir garantir un renouvellement suffisant du nombre de prises en charge.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Indicateur 5.3

Cet indicateur mesure la capacité du dispositif mis en place à répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	727'985'483	249'299'070	52.1%	478'686'413	718'353'555
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	300'451
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'256	-675'226	-98.6%	684'482	273'845
36 Charges de transfert	485'617'430	7'615'499	1.6%	478'001'931	477'722'137
37 Subventions à redistribuer	242'358'796	242'358'796	-	-	240'057'122
REVENUS	249'587'198	247'226'235	10'471.4%	2'360'963	242'826'587
42 Taxes	152'158	-463'580	-75.3%	615'738	-
43 Revenus divers	7'584	-162'416	-95.5%	170'000	-
44 Revenus financiers	-	-8'000	-100.0%	8'000	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	24'577	-75'423	-75.4%	100'000	-
46 Revenus de transferts	7'044'083	5'576'858	380.1%	1'467'225	2'769'464
47 Subventions à redistribuer	242'358'796	242'358'796	-	-	240'057'122
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-478'398'285	-2'072'835	0.4%	-476'325'450	-475'526'969
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-91'296'658</i>	<i>-5'749'924</i>	<i>6.7%</i>	<i>-85'546'734</i>	<i>-67'506'256</i>
COÛT COMPLET	-569'694'943	-7'822'759	1.4%	-561'872'184	-543'033'225

POSTES

Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

A04 Hautes écoles (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets prioritaires

La loi autorisant le Conseil d'Etat genevois à adhérer à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des Hautes écoles est entrée en vigueur le 6 décembre 2014.

La loi sur la HES-SO Genève est entrée en vigueur le 1er avril 2014, lui offrant ainsi un statut d'établissement public autonome et une gouvernance renforcée.

Le Campus Biotech a ouvert ses portes afin d'accueillir 600 collaborateurs, dont notamment des groupes de neurosciences de l'Université de Genève et le centre opérationnel du projet de recherche *Human Brain Project*, soutenu par l'Union européenne.

Après plusieurs années de rénovation, le bâtiment des Philosophes a rouvert ses portes. De même, la construction du bâtiment Uni Carl-Vogt et celle de CMU 5-6 se poursuit. Quant au bâtiment de la Haute école de gestion (HEG) à Battelle, celui-ci devrait être achevé pour la rentrée 2015. En outre, la Haute école de santé (HEdS) s'est dotée de pavillons provisoires pour pouvoir augmenter de 15% les effectifs de la filière « soins infirmiers ». Enfin, la HES-SO Genève gèrera un nouveau foyer pour étudiants à Carouge. Pour ce qui est des bâtiments de l'IHEID, la Maison de la Paix a été inaugurée en présence des représentants de la Confédération, du canton et de la Ville.

Justifications des écarts financiers

Libellé	Écart C 14 - B 14	Justification de l'écart
33 Amortissements du patrimoine administratif	- 675'226	Ecart d'estimation

Le budget pour l'amortissement des subventions en lien avec les lois d'investissements 10445 *E-learning* et 10446 *Adaptation des SI* (675'000 F) a par erreur été chargé sur la nature 332000 Amortissement des logiciels (PA) au lieu de la nature 366040 Amortissement des subventions d'investissement aux entreprises publiques.

36 Charges de transfert	+ 7'615'499	Dépassement de crédit
<i>Ecolages hors-canton</i>	<i>+4'859'611</i>	<i>Dépassement de crédit</i>

L'accord intercantonal universitaire (AIU) règle les dispositions financières entre cantons universitaires et non universitaires. Globalement, le nombre d'étudiants genevois se formant dans d'autres universités suisses s'élève à 1'186 et le nombre d'étudiant extra-cantonaux venant étudier à l'Université de Genève s'élève à 2'251. Ce dernier chiffre tend à s'éroder ces dernières années. Dans le dernier décompte, il appert que le nombre d'étudiants genevois en formation dans d'autres universités suisses a considérablement augmenté en 2014 par rapport au budget initial prévu (+315 étudiants). Cela engendre un coût supplémentaire au titre de la contribution genevoise à l'AIU évalué à 4.9 millions. Une autorisation de crédit supplémentaire a été accordée par la commission des finances pour ce montant.

<i>HES-SO Genève - Conditions locales particulières Université de Genève</i>	<i>+2'008'773</i>	<i>Dépassement de crédit</i>
--	-------------------	------------------------------

Un crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances au titre de l'annuité complète 2014.

<i>Université de Genève - mouvements des montants restituables de subvention</i>	<i>+5'020'200</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
--	-------------------	---------------------------

A04 Hautes écoles (suite)

Les mouvements restituables de subvention de l'Université de Genève en cours de période contractuelle étaient budgétisés en diminution de charge pour -5.02 millions. Suite à la mise en œuvre du nouveau modèle de comptes MCH2, le montant effectif a été comptabilisé en revenu sur la nature 469000. L'impact sur les charges de transfert est donc de +5.02 millions.

Bourses d'études - enseignement hautes écoles et universitaire -4'316'000 *Ecart d'estimation*

La clé utilisée pour la répartition des bourses d'études destinées à l'enseignement secondaire II (programme A02) et à l'enseignement hautes écoles et universitaire (programme A04) au budget 2014 n'était pas correcte. Celle-ci sera corrigée dans le cadre du processus budgétaire 2016.

42 Taxes - **463'580** *Ecart d'estimation*

La décision d'exonérer les fonctionnaires internationaux a fait nettement augmenter le volume des exonérations de taxes scolaires, diminuant d'autant les recettes attendues.

43 Revenus divers - **162'416** *Ecart d'estimation*

L'écart est dû à un changement de méthode comptable : les restitutions de bourses indues ne sont plus comptabilisées sur cette nature, mais sur la nature 46.

46 Revenus de transferts + **5'576'858** *Ecart d'estimation*

La restitution de subvention de la HES-SO Genève sur le résultat de l'exercice 2013 s'élève à près de 1.6 million de francs.

En outre, le département a procédé à la comptabilisation, conformément à la directive transversale EGE-02-07, de la part de subvention restituable sur le résultat 2014 de l'Université, celle-ci s'élevant à 3 millions de francs au terme de l'exercice.

Les restitutions de bourses d'études indues sont dorénavant comptabilisées en restitution de subvention.

Ces montants n'étaient pas budgétisés sur la nature 469000 mais -5.02 millions figuraient au titre des mouvements restituables de subvention de l'Université sur la nature 363410.

Enfin, un montant de 0.9 million a été comptabilisé pour l'amortissement des subventions d'investissements portées au passif.

Justification des écarts non financiers (objectifs et indicateurs)

Indicateur 1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)

Le nombre de diplômés s'élève à 1'280 pour les Hautes écoles spécialisées (HES-Genève) et à 261 pour l'IHEID. Les données pour l'Université de Genève ne sont pas disponibles à l'échéance de la publication des comptes 2014.

Indicateur 1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises

L'indicateur calculé par l'OFS n'est pas disponible à l'échéance de la publication des comptes 2014. Cet indicateur ne sera plus publié dès 2015.

A04 Hautes écoles (suite)

Indicateur 1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises

Le nombre de participants s'élève à 3'252 pour l'Université de Genève. Le nombre de participants à l'HES et à l'IHEID n'est pas disponible à l'échéance de la publication des comptes.

Indicateur 2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises

Le taux d'entrée est connu pour l'HES (36.3%). Les taux pour l'Université de Genève et l'IHEID ne sont pas connus à l'échéance de la publication des comptes. Cet indicateur ne sera plus publié dès 2015.

Indicateur 2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle

La proportion des étudiants porteurs d'une maturité professionnelle à la HES-SO Genève, est plus élevée que celle prévue au budget. Cet écart pourrait s'expliquer par la légère diminution de la proportion des étudiants porteurs d'une maturité gymnasiale ou d'un baccalauréat.

Indicateur 3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)

Le taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs est plus faible que la valeur budgétée. Cet écart pourrait s'expliquer par une baisse de la proportion des femmes tant parmi le corps professoral que parmi les cadres. La mise en œuvre de la politique d'égalité est entrée en vigueur durant l'année 2014. Les conséquences des effets de cette politique seront visibles sur un plus long terme car les décisions d'engagement, du corps professoral, se prévoient plusieurs mois à l'avance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	ND	5'818	5331	6'211	2016
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	ND	27%	27%	27%	2016
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	ND	5'200	3'668 (sans HES)	5'275	2016
2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures						
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	36.3% (HES)	38%	39.3%	38%	2016
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	36%	36%	36%	36%	2016
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	27.7%	24%	25.7%	25%	2016
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	358	350	333	400	2016
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	207	200	207	220	2016
3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	34.2%	30%	30.6%	30%	2016
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	33%	30%	38%	30%	2016
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	35%	40%	35.8%	41%	2016
4. Assurer l'excellence de la recherche						
4.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	109'900'000	103'600'000	109'000'000	103'600'000	2016
4.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	16'370'490	11'000'000	16'877'378	11'000'000	2016
4.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	ND	8'325'000	ND	9'000'000	2016
5. Garantir des conditions d'études optimales à la réussite des études						
5.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficience	45	44	46	44	2016
5.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficience	17	16	16	17	2016
5.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficience	24	23	23	23	2016
5.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficience	17	16	17	16	2016
5.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficience	10	11	10.4	11	2016

Commentaires

Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.1

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

A04 Hautes écoles (suite)

Indicateur 2.2

La proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou de baccalauréat, études de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou pédagogique, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

Indicateur 2.3

Les actions mises en œuvre par la HES et visant l'atteinte de la cible sont les suivantes :

- le renforcement des procédures visant à vérifier la pratique professionnelle préalable pour les gymnasien.
- l'information aux élèves des centres de formation professionnelle et renforcement des liens avec ces centres.
- l'information aux élèves du cycle d'orientation et aux orientateurs professionnels

Indicateur 3.1

Les actions mises en œuvre par l'Université et visant l'atteinte de la cible sont les suivantes :

- programmes de soutien aux carrières académiques (mentorat, subsides tremplin, boursières d'excellence)
- procédures pour encourager la prise en compte systématique de candidatures féminines dans la dernière étape de la sélection des professeur-e-s
- inscription dans le Plan stratégique de l'Université "Une vision pour 2020" pour les années 2011-2015 du renforcement de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les différents corps et structures de l'Université en soutenant la sensibilisation et l'information dans ce domaine, en consolidant les programmes en faveur de la relève féminine, en intégrant, lorsque cela est pertinent, la dimension genre dans les cursus et en promouvant les carrières duales.

Indicateur 3.2

Le Conseil de fondation a décidé de favoriser l'ouverture de postes au rang de professeur assistant afin d'augmenter le plus possible la proportion des candidatures féminines.

Indicateur 3.3

La HES-SO Genève a décidé d'instaurer une politique en matière d'égalité en se dotant des moyens suivants :

- Rattachement du poste de responsable Egalité de la HES-SO Genève à la direction générale;
- Augmentation du taux d'activité de cette responsable (de 10 à 30%);
- Désignation d'un-e répondant-e Egalité dans chaque école (6x5%);
- Mise en place d'une politique de valorisation des candidatures féminines dans les ouvertures des postes dans les écoles;
- Procédure pour encourager la prise en compte des candidatures féminines dans le processus de sélection et respecter l'égalité des chances.

A05 Enseignement spécialisé.

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	132'175'599	-5'180'041	-3.8%	137'355'640	131'246'451
30 Charges de personnel	61'984'011	-8'879'968	-12.5%	70'863'979	62'640'260
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'472'762	-94'147	-1.1%	8'566'909	9'678'244
33 Amortissements du patrimoine administratif	109'587	39'874	57.2%	69'713	73'766
36 Charges de transfert	61'578'614	3'780'765	6.5%	57'797'849	58'821'052
39 Imputations internes	30'625	-26'565	-46.5%	57'190	33'129
REVENUS	1'231'328	23'274	1.9%	1'208'054	1'888'838
42 Taxes	1'230'266	22'212	1.8%	1'208'054	1'793'427
43 Revenus divers	1'062	1'062	-	-	18
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	95'393
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-130'944'271	5'203'315	-3.8%	-136'147'586	-129'357'612
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'080'962</i>	<i>317'189</i>	<i>-22.7%</i>	<i>-1'398'151</i>	<i>-1'181'403</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-15'231'798</i>	<i>-5'456'904</i>	<i>55.8%</i>	<i>-9'774'894</i>	<i>-11'414'990</i>
COÛT COMPLET	-147'257'031	63'599	-0.0%	-147'320'630	-141'954'005

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	453.84	-46.31	-9.26%	500.15	439.76
<i>ETP fixes</i>	<i>440.99</i>	<i>-56.14</i>	<i>-11.29%</i>	<i>497.13</i>	<i>422.78</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>12.85</i>	<i>9.83</i>	<i>325.50%</i>	<i>3.02</i>	<i>16.98</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme s'inscrit dans les principes de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), à savoir qu'il a pour objectif de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque enfant ou jeune, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Pour ce faire chaque bénéficiaire sera intégré dans la structure d'enseignement ou de formation la plus adaptée à ses besoins et visant à la plus grande autonomie à sa majorité, tout en répondant aux besoins de tous les élèves ou apprentis de la classe.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique et l'office de la jeunesse, en collaboration avec les trois degrés d'enseignement.

A05 Enseignement spécialisé. (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures renforcées de pédagogie spécialisée

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets prioritaires

Parallèlement à son introduction dans l'enseignement primaire, le mercredi matin a été organisé dans les structures spécialisées intégrées au sein des bâtiments scolaires pour les élèves du cycle moyen. Grâce aux ressources supplémentaires engagées, chaque équipe pédagogique a pu planifier une rentrée scolaire 2014 dans des conditions qui augmentent le temps d'enseignement aux élèves et renforcent la collaboration au sein des équipes enseignantes.

Dans le cadre de la poursuite du processus engagé depuis plusieurs rentrées scolaires visant à créer des structures d'enseignement spécialisé intégrées dans des bâtiments scolaires des cycles d'orientation, la rentrée 2014 a vu l'ouverture de classes intégrées dans le collège de Cayla. Cette nouvelle structure vient compléter celles déjà intégrées dans les collèges de la Florence (rentrée 2012) et du Vuillonnex (rentrée 2013), qui accueillent chacune dix-huit élèves.

Justifications des écarts financiers

Libellé	Écart C 14 - B 14	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 8'879'969	Ecart d'estimation

Le disponible est attribuable à l'office médico-pédagogique (OMP), pour la part qui est ventilée sur le programme Enseignement spécialisé (A05). Il provient de la répartition par programme des dépenses en fonction des CR de l'office (cf. problématique évoquée dans la partie charges de personnel du programme A03).

En outre, une part du disponible tient à l'ouverture d'un foyer de l'OMP à la rentrée scolaire 2014 et non pas au début de l'année civile.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 94'147	Ecart d'estimation
---	-----------------	--------------------

L'enveloppe budgétaire attribuée à l'office médico-pédagogique a pu être respectée, cela malgré le fait que les coûts liés aux transports d'enfants (contrainte légale) aient dépassé le budget prévu de près de 400'000 F.

Ce dépassement a pu être compensé par des économies réalisées dans d'autres rubriques.

33 Amortissements du patrimoine administratif	+ 39'874	Ecart d'estimation
--	-----------------	--------------------

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est légèrement supérieure au montant prévu au budget.

A05 Enseignement spécialisé. (suite)

36 Charges de transfert + **3'780'765** Dépassement de crédit

Fondation Clair Bois, Fondation Ensemble, Fondation SGIPA, Astural, Ecole protestante d'altitude, La Voie Lactée, L'ARC, une autre école + 155'104 *Dépassement de crédit*

Un crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances au titre de l'annuité complète 2014.

Subsides pour la formation scolaire spéciale + 3'116'287 *Dépassement de crédit*

Les mesures renforcées de pédagogie spécialisée sont octroyées sur la base de la loi C 1 12 sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) et de son règlement.

Un crédit supplémentaire de 3'100'000 F a été accepté par la commission des finances pour couvrir les prestations de mesures renforcées en pédagogie spécialisée dont le budget 2014 s'est avéré insuffisant pour répondre aux besoins.

La logopédie représente 66% du montant, la psychomotricité 10%, les transports 13% et l'éducation précoce spécialisée 6%. Les autres prestations (écolages, langage parlé complété et assistants à l'intégration scolaire) représentent 5% des dépenses.

Frais de placements - pédagogie spécialisée + 509'375 *Dépassement de crédit
Ecart d'estimation*

Un crédit supplémentaire de 792'000 F a été accepté par la commission des finances pour les placements de pédagogie spécialisée dans des institutions hors canton. Si le nombre de placements n'a pas augmenté, les tarifs journaliers des institutions hors canton ont fortement progressé.

Les placements hors canton sont régis par la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), ratifiée par la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (L-CIIS) du 21 septembre 2007.

Seul un montant de 0.5 million a finalement été nécessaire sur le crédit supplémentaire accordé.

Justification des écarts non financiers (objectifs et indicateurs)

Indicateur 1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisée dans l'enseignement public et subventionné (0-20 ans)

La valeur de cet indicateur n'a pas été donnée par la brochure du SRED "Prévisions cantonales des effectifs d'élèves de l'enseignement ordinaire obligatoire et de l'enseignement spécialisé". Dès 2015, il est abandonné car il est considéré non pertinent. Le lecteur se référera à l'indicateur A05 1.2 pour mesurer le taux de population au bénéfice des prestations d'éducation précoce.

Indicateur 1.8 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire

Si le nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire n'atteint pas la cible fixée, il augmente de 12 élèves par rapport à l'année scolaire précédente. La mise en œuvre progressive de l'école inclusive devrait permettre d'augmenter les intégrations partielles ou complètes dans l'enseignement ordinaire des élèves du spécialisé.

A05 Enseignement spécialisé. (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisé dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	ND	1.7%	1.8%	1.7%	2016
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisé durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%	2.7%	2.7%	2.6%	2016
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 0% et 30%	Efficacité	13.8%	10.5%	13.8%	28%	2016
1.4 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 31% et 70%	Efficacité	3.8%	3.5%	3.8%	15%	2016
1.5 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 71% et 100%	Efficacité	3.6%	2.5%	3.6%	3.5%	2016
1.6 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	321	370	367	370	2016
1.7 Nombre d'élèves quittant l'enseignement ordinaire pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	241	250	240	250	2016
1.8 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire	Efficacité	158	185	146	200	2016

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs de contexte sont utiles pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des comparaisons intercantionales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile aux enfants de 0 à 4 ans par le service éducatif itinérant. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans, et aussi après 15 ans. L'objectif étant de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité obligatoire.

Indicateurs 1.3 à 1.5

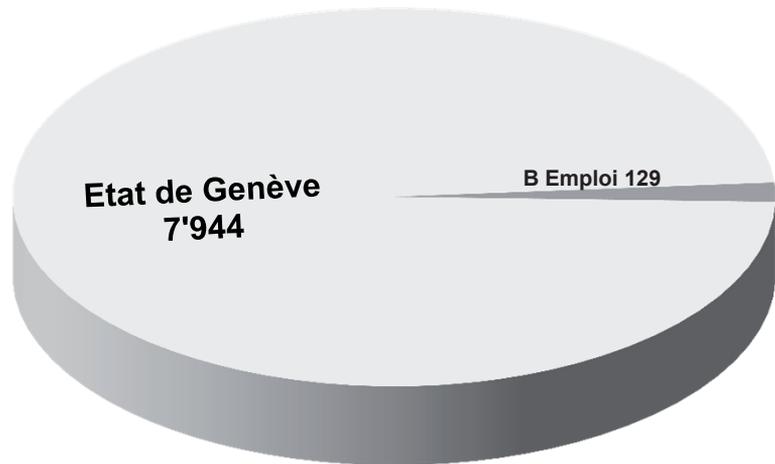
En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettront de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

Indicateur 1.6 à 1.8

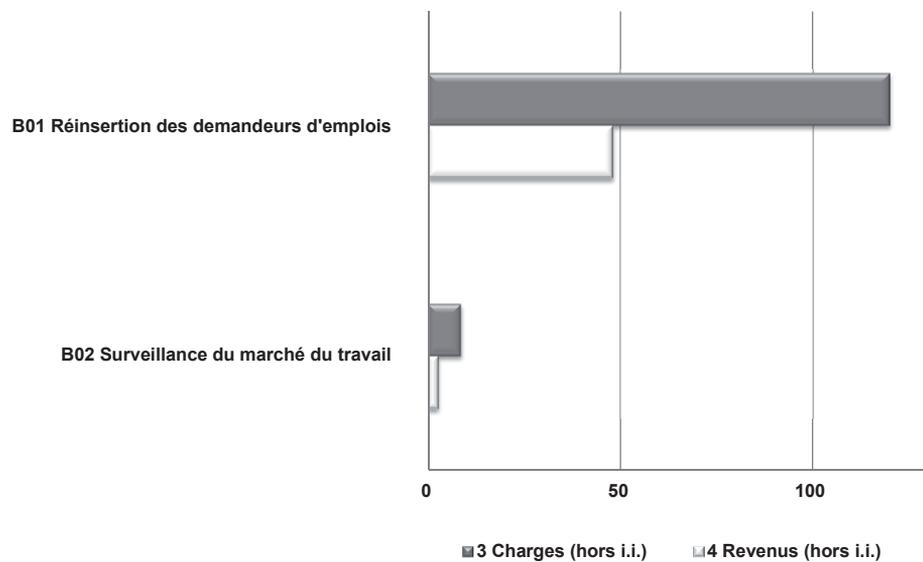
Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

B Emploi, marché du travail

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

Le chômage a diminué de 0.2 points à Genève en 2014, alors qu'il est resté stable au plan national. Cette évolution positive est le résultat d'une politique de gestion du chômage impliquant l'ensemble des acteurs principaux concernés, y compris les employeurs du canton.

L'année 2014 a ainsi permis au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) de mettre en place une nouvelle directive destinée aux régies publiques et aux organismes subventionnés par l'Etat. Ces entités doivent prioritairement et systématiquement s'adresser à l'Office cantonal de l'emploi (OCE), en cas de recrutement. Il leur est demandé de donner la priorité aux chômeurs genevois, à compétences égales, comme c'était déjà le cas pour les services de l'Etat. En 2015, les communes et les employeurs privés seront encouragés à s'intéresser encore davantage aux compétences des personnes sans emploi.

De son côté, l'OCE a amélioré les conditions cadres facilitant, au niveau opérationnel, la réinsertion des chômeurs. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par conseiller en personnel ORP a été réduit de 20% en 2014. En parallèle, un nouveau mode de collaboration entre ces deux acteurs a été défini, impliquant de la part de chacun un engagement réciproque, des objectifs et un plan d'actions personnalisés pour chaque bénéficiaire des prestations de l'OCE. Finalement, les premières démarches visant à réviser, en 2015, l'ensemble des mesures de formation et de réinsertion pour chômeurs (MMT) ont été initiées fin 2014, dans une logique d'efficience.

Pour les chômeurs pénalisés en raison de leur profil, les actions suivantes ont été réalisées.

Le guichet CAP Formations, créé en septembre 2013, a pu déployer tous ses effets, grâce à une collaboration interinstitutionnelle DEAS-DIP de qualité. Destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation et à éviter qu'ils ne recourent au chômage après l'école, il a permis d'accueillir, orienter et coacher près de 1'500 jeunes durant l'année scolaire 2013-2014. Alors que plus de 650 d'entre eux ont pu être formés, 88 ont déjà trouvé un 1er emploi grâce à CAP Formations.

Les personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année ou ayant épuisé leurs indemnités sont également défavorisées sur le marché de l'emploi. Les premières ont continué de bénéficier, en 2014, des retombées positives du label "1+ pour tous". Les chômeurs en fin de droit risquant une perte du lien social ont pu recourir aux emplois de solidarité (EdS), avec la signature de plus de 153 nouveaux contrats de travail à durée indéterminée. Un rapport d'auto-évaluation a permis de confirmer, en 2014, qu'il était nécessaire de mieux cibler les emplois de solidarité en fonction de leurs objectifs et de l'âge des bénéficiaires, ce qui permettra à l'avenir de soutenir davantage les chômeurs de 50 ans et plus. En outre, un projet de modification de loi a été proposé par le Conseil d'Etat, dans le but de permettre aux personnes en EdS de continuer de cotiser à l'assurance-chômage, en accord avec le Secrétariat d'Etat à l'économie. Si elles venaient à perdre leur travail, ces personnes pourraient ainsi percevoir des indemnités de chômage.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	119'929'211	-317'258	-0.3%	120'246'469	110'841'795
30 Charges de personnel	37'001'786	-95'862	-0.3%	37'097'648	36'508'321
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'776'535	2'497'839	195.3%	1'278'696	968'784
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'024	-1	-0.0%	17'025	17'024
36 Charges de transfert	79'131'028	-2'718'972	-3.3%	81'850'000	73'345'237
39 Imputations internes	2'838	-262	-8.5%	3'100	2'428
REVENUS	47'984'780	1'363'185	2.9%	46'621'595	47'699'651
42 Taxes	1'147'349	-12'179'055	-91.4%	13'326'404	467'633
43 Revenus divers	21'086	-567'629	-96.4%	588'715	1'288'920
46 Revenus de transferts	46'816'345	14'109'869	43.1%	32'706'476	45'943'099
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-71'944'431	1'680'443	-2.3%	-73'624'874	-63'142'143
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'152'849</i>	<i>-46'161</i>	<i>1.5%</i>	<i>-3'106'688</i>	<i>-4'492'591</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'777'104</i>	<i>-2'597'597</i>	<i>42.0%</i>	<i>-6'179'507</i>	<i>-7'018'144</i>
COÛT COMPLET	-83'874'384	-963'315	1.2%	-82'911'069	-74'652'879

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	281.00	-10.40	-3.57%	291.40	266.95
<i>ETP fixes</i>	<i>257.80</i>	<i>-9.60</i>	<i>-3.59%</i>	<i>267.40</i>	<i>251.55</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>23.20</i>	<i>-0.80</i>	<i>-3.33%</i>	<i>24.00</i>	<i>14.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation des projets prioritaires

La directive demandant aux services de l'Etat de donner, à compétences égales, la priorité aux chômeurs genevois a été élargie aux régies publiques et aux organismes subventionnés par l'Etat.

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par conseiller en personnel ORP a été réduit.

La collaboration avec le DIP pour le guichet CAP Formations a déployé ses effets sur une année complète. 650 jeunes entre 15 et 25 ans en rupture de formation ont ainsi pu être formés et 88 ont trouvé un premier emploi.

Les personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année ont bénéficié des retombées positives du label "1+pour tous".

Les chômeurs en fin de droit risquant une perte du lien social ont pu recourir aux emplois de solidarité (EdS), avec la signature de plus de 153 nouveaux contrats de travail à durée indéterminée.

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les moyens en personnel mis à disposition de l'office cantonal de l'emploi pour la lutte contre le chômage sont utilisés quasiment à 100%.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Le dépassement constaté sur les dépenses de biens et services s'élève à F 2'497'839 et se justifie de la manière suivante :

- par la constitution d'une provision de F 1'892'000 en lien avec les emplois de solidarité ayant ouverts des droits au chômage non reconnus par le SECO. Ce dépassement de crédit a été autorisé par le Conseil d'Etat ;
- par l'utilisation partielle des reports budgétaires octroyés par la commission des finances F 330'305 ;
- par le reclassement d'un montant de F 180'000 demandé par le service d'audit interne (SAI) validé par la commission des finances.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Le non dépensé constaté sur les charges de transfert (F 2'718'972) concerne essentiellement :

- le poste des prestations complémentaires maladie (PCM) pour 2.1 millions de francs ;
- les mesures cantonales (1 million). Le budget 2014 a été quasiment utilisé en totalité contrairement aux exercices précédents ;
- le reclassement susmentionné demandé par le SAI (F 180'000).

Par ailleurs, un transitoire d'un montant de F 700'030 a été constitué pour les mesures du marché du travail. Ce montant a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit voté par la commission des finances.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Le budget des cotisations relatives aux prestations complémentaires maladie (PCM) versées par les personnes au chômage avait été prévu sur la nature 42 pour 13 millions de francs. Dans le cadre de l'adoption du plan comptable MCH2, le SAI a décidé que ces revenus devaient être enregistrés sur la nature 46. Le budget 2015 a été adapté en conséquence.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus escomptés n'ont pas été réalisés car les dépenses qu'ils devaient couvrir n'ont pas été réalisées.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Cette rubrique enregistre un excédent de revenus de F 14'109'869. Cet écart découle principalement de la demande susmentionnée du SAI qui a pour conséquence d'enregistrer les cotisations pour les PCM (16.1 millions) sous cette

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

rubrique. Le budget 2015 a été adapté en conséquence. Toutefois, ce surplus de revenus est atténué de 2 millions de francs en raison des dédommagements versés par la Confédération qui ont été surestimés.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
1.1 Indice du nombre de jours d'indemnités versées, versus celui pour la Suisse	Efficacité	77	82	74	85	2017
2. Eviter le chômage de longue durée						
2.1 Indice du nombre d'entrées au chômage longue durée, versus celui pour la Suisse	Efficacité	58	67	60	75	2017
3. Eviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Indice du nombre d'arrivées en fin de droits, versus celui pour la Suisse	Efficacité	68	72	70	80	2017
4. Eviter les réinscriptions						
4.1 Indice du nombre de réinscriptions, versus celui pour la Suisse	Qualité	97	102	99	105	2017
5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité						
5.1 Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	750	1000	1047	1000	2017

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	72	80
2.1	57	65
3.1	67	75
4.1	92	95
5.1	800	800

Indicateur 1.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 12 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 2.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 21 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 3.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 15 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 4.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de -6 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 5.1 : L'ensemble des mesures cantonales existantes permet de faire face aux différentes situations rencontrées. C'est pourquoi en 2014, le nombre d'EdS est légèrement en dessous du seuil critique qui devra de toute façon être revu. En contrepartie, les ARE et les formations en lien avec la LIASI sont en augmentations.

A titre de comparatif, l'indice suisse est de 100.

B02 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	8'686'587	-238'096	-2.7%	8'924'683	8'805'300
30 Charges de personnel	8'338'986	-281'931	-3.3%	8'620'917	8'307'155
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	341'757	37'991	12.5%	303'766	490'810
39 Imputations internes	5'844	5'844	-	-	7'335
REVENUS	2'764'346	-267'561	-8.8%	3'031'907	2'711'636
42 Taxes	1'200'491	-181'258	-13.1%	1'381'749	1'200'661
43 Revenus divers	200	200	-	-	135'643
46 Revenus de transferts	1'562'454	-87'704	-5.3%	1'650'158	1'375'332
49 Imputations internes	1'200	1'200	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'922'241	-29'465	0.5%	-5'892'776	-6'093'664
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-215'620</i>	<i>506'326</i>	<i>-70.1%</i>	<i>-721'946</i>	<i>-196'390</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'162'307</i>	<i>-672'254</i>	<i>45.1%</i>	<i>-1'490'053</i>	<i>-1'867'953</i>
COÛT COMPLET	-8'300'168	-195'393	2.4%	-8'104'775	-8'158'006

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.10	-2.70	-4.17%	64.80	59.50
<i>ETP fixes</i>	<i>61.00</i>	<i>-2.30</i>	<i>-3.63%</i>	<i>63.30</i>	<i>56.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.10</i>	<i>-0.40</i>	<i>-26.67%</i>	<i>1.50</i>	<i>2.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ce programme contient la prestation suivante :

B02.01 Surveillance du marché du travail.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat s'est engagé pour le renforcement du dispositif de surveillance du marché du travail. Il a prononcé

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

en 2014, sur demande des partenaires sociaux, deux arrêtés d'extension facilitée de convention collective de travail (commerce de détail & parcs et jardins) pour contrer la situation de sous-enchère salariale abusive et répétée constatée dans ces secteurs. Afin de renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a souhaité que des contrats de prestations avec les commissions paritaires soient mis en œuvre. Les secteurs du gros œuvre, du second œuvre, des parcs et jardins, du nettoyage, de la métallurgie du bâtiment et du commerce de détail sont désormais couverts par de tels contrats qui permettent de déléguer la compétence de contrôle des entreprises actives sur un marché public et le respect de la loi sur le travail au noir sous l'angle de la détection d'infractions à la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. S'agissant des CTT avec salaires minimums impératifs, établis en cas de sous-enchère abusive et répétée, le canton de Genève est l'un des rares cantons à faire usage de cette mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Quatre secteurs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour le compte de tiers et montage de stands) sont ainsi couverts par un CTT avec salaires minimums impératifs.

Autres projets d'importance stratégique

L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a conduit des campagnes prioritaires dans les domaines suivants :

- Respect des contrat-types de travail (CTT) : dans l'ensemble des entreprises du secteur de l'esthétique et des transports, le respect des salaires minimaux a été contrôlé.
- Santé et sécurité au travail : le respect des dispositions en matière d'occupation du personnel le dimanche a été contrôlé dans tous les magasins de stations-services.
- Lutte contre le travail au noir : une large campagne de contrôle a été menée dans le secteur de la restauration.

Plus généralement, en 2014, 1'907 contrôles et observations d'entreprises ont été menées par l'OCIRT, en complément de ceux effectués par les commissions paritaires. 1'252 interventions ont été effectuées en 2014 en matière de prévention et contrôle de la santé et sécurité au travail. Enfin, en matière de lutte contre le travail au noir, l'OCIRT a conduit 323 enquêtes.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un montant non dépensé de 281'931 F en raison de la vacance temporaire de plusieurs postes durant l'année 2014. Ces postes seront repourvus au début de l'année 2015.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de 37'991 F dû aux mouvements liés aux provisions pour débiteurs douteux de 56'615 F. Sans cet élément, cette nature présenterait un non dépensé de 18'624 F.

La nature 42 "Taxes" enregistre une diminution de revenus de 181'258 F en lien avec la baisse constante des demandes d'autorisation adressées au service de la main-d'œuvre étrangère. Les demandes ont passé de 6783 en 2010 à 4906 en 2014. Le nombre de demande est en lien avec la conjoncture économique et politique (9 février 2014). De plus, dès qu'un nouveau pays intègre complètement l'Union Européenne, les ressortissants de ce dernier ne font plus l'objet de demande d'autorisation auprès du service de la main d'œuvre étrangère. Cette évolution a été prise en compte lors de l'élaboration du budget de l'année 2015.

La nature 46 "Revenus des transferts" enregistre une diminution de revenus de 87'704 F concernant la participation de la Confédération dans le domaine des contrôles effectués dans le cadre de l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-accidents. Cette diminution est en lien avec la vacance temporaire de plusieurs postes durant l'année 2014. La situation sera améliorée dès l'exercice 2015.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le nombre de contrôle est en augmentation constante passant de 1392 en 2012 à 1658 en 2013 puis à 1907 en 2014. La cible de cet indicateur sera rehaussée conformément à la nouvelle version du contrat de prestations avec le SECO.

Indicateur 1.2 : Le nombre de contrôle par inspecteur est en augmentation de 207 contrôles par inspecteur en 2013 à 233 en 2014. Cet indicateur est en lien avec le précédent et la cible sera donc également rehaussée conformément à la nouvelle version du contrat de prestations avec le SECO.

Indicateur 1.3 : Le taux de récidive est en diminution passant de 5,17 % en 2013 à 2,26 % en 2014.

Indicateur 2.1 : Le nombre de contrôles par année augmente passant de 310 en 2013 à 323 en 2014. Toutefois,

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

compte tenu de la complexité des contrôles en matière de travail au noir et de leur suivi, l'objectif de 400 contrôles par année n'est pas réalisable avec l'effectif actuel (5,0 ETP depuis fin 2014); une cible de 350 contrôles est plus réaliste.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur est mécaniquement lié avec le précédent compte tenu qu'il reflète le nombre de contrôle par année et par ETP, soit 4,8 ETP.

Indicateur 3.1 : La durée de traitement est en baisse constante passant de 19,7 jours en 2012 à 19,5 jours en 2013 puis à 19,4 jours en 2014.

Indicateur 4.1 : La mesure de cet indicateur a été abandonnée en 2014 n'étant pas pertinent par le fait qu'il portait sur un nombre d'infractions beaucoup trop bas pour être représentatif. Un nouvel indicateur intitulé "Nombre de contrôles effectués selon contrat de prestations avec la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST" sera mis en place et permettra de mesurer l'activité de contrôle en matière de prévention d'accidents et de sécurité au travail en application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1907	1100	1658	1100	2017
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	233	138	207	138	2017
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	2.26 %	5%	5.17%	5 %	2017
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	323	400	310	450	2017
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	67.3	80	64.6	80	2017
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	19.4	21	19.5	21	2017
4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.						
4.1 Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail	Qualité	N/A	10%	11.8%	10%	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôles en matière de conditions de travail d'entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur (8 ETP).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites, de contrôles sur pièces ou

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

d'enquêtes systématiques. Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La répétition ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que celle constatée lors du contrôle précédent.

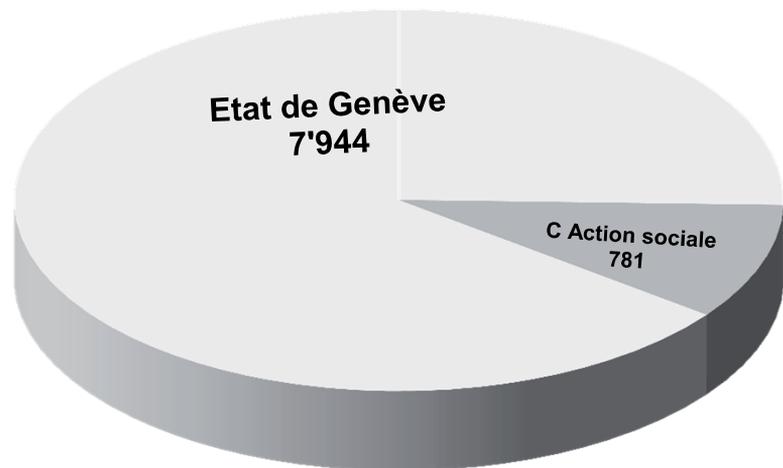
Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité en matière de contrôles du travail au noir pour les entreprises genevoises, suisses ou étrangères. Le travail au noir consiste en une activité salariée ou indépendante exercée en violation des dispositions légales (non-déclaration de travailleurs aux assurances sociales; non-déclaration de revenus du travail de la part de bénéficiaires de prestations sociales (chômage, AI, aide sociale); non-déclaration de revenu soumis à l'impôt à la source; emploi de travailleurs étrangers en situation illégale).

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur (4,8 ETP).

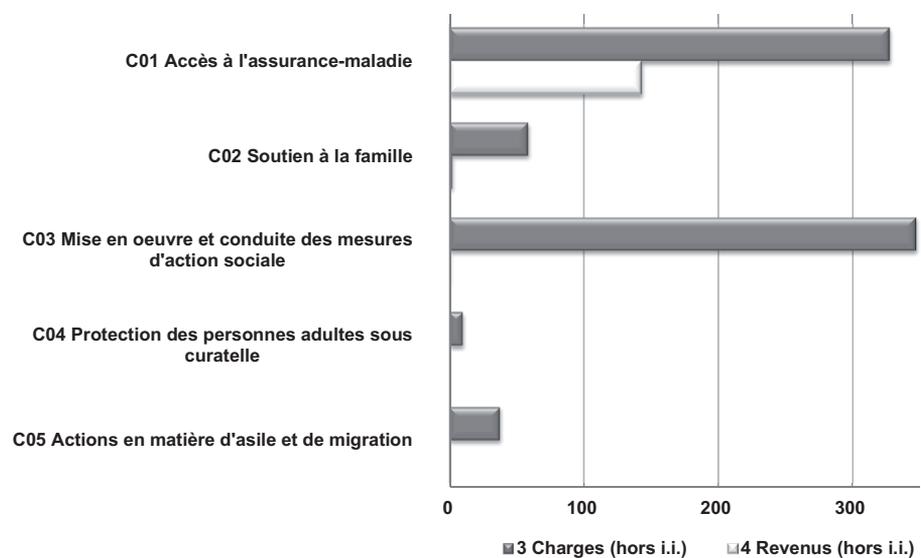
Indicateur 3.1 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle d'expédition de la décision.

C Action sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

Le nombre de dossiers financiers d'aide sociale a continué sa hausse en 2014, mais de manière moins marquée que les deux années précédentes, avec une augmentation moyenne de 3 % pour s'établir à 11'142 dossiers au 31 décembre 2014.

Le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires familiales (PCFam) a continué à augmenter en 2014. Pour rappel, ce nouveau dispositif social est entré en vigueur au 1^{er} novembre 2012. A fin 2014, 1105 familles représentant 3825 personnes étaient au bénéfice de PCFam. Les dépenses se sont montées à près de 14.5 millions de francs.

Dans le cadre de la modification de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) entrée en vigueur le 1^{er} février 2012, l'Hospice général continue à développer ses actions en faveur de la réinsertion professionnelle. Le service de réinsertion professionnelle (SRP) accueillait, fin 2014, 1'092 personnes alors que 21 % des personnes suivies au SRP depuis 2012 ont retrouvé un emploi.

Le montant total des subventions versées à 20 associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle s'élève à F 9'908'611 en 2014. Les contrats de prestations y relatifs couvrent la période 2013-2016.

En 2014, le secteur insertion de la DGAS a encore accentué son soutien à la collaboration interinstitutionnelle (CII) entre l'Office cantonal d'assurance-invalidité, l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général. La collaboration menée en concertation avec les trois offices concernés a pour objectif un gain d'efficacité et d'efficacités à la fois pour les bénéficiaires, les institutions et les employeurs. L'année 2014 a été l'occasion d'organiser une rencontre entre médecins-conseils des différentes institutions afin de les sensibiliser aux enjeux de la collaboration pour le retour en emploi des bénéficiaires.

La phase pilote du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) est arrivée à terme au mois de septembre 2014 et doit désormais être évaluée afin d'envisager un ancrage durable dans la politique publique concernée. Les dépenses liées à la prise en charge par le Centre Social Protestant et Caritas des personnes présentant une problématique de surendettement se sont élevées à F 235'300 en 2014.

Dans le domaine de l'asile, le nombre de personnes prises en charge a augmenté en 2014 pour s'établir à 5'218 personnes suivies au 31 décembre 2014, soit une hausse de 9 %. Le budget 2014 de l'Hospice général dédié aux migrants se basait sur un nombre de dossiers inférieur. Compte tenu des projections du nombre d'arrivées pour la fin 2014, la commission des finances a octroyé un crédit complémentaire de F 3 millions, soit une hausse de 16 % des prestations.

Le nombre de mandats de curatelle prononcés par le Tribunal de protection de l'adulte a augmenté en 2014 de 238 dossiers, soit une hausse de 9 %.

Le volume d'activité du Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) est resté stable en 2014 par rapport aux années précédentes. Le taux de recouvrement du service a continué sa progression positive - passant de 60.54 % à 60.71 % en 2014. Cette hausse, en apparence légère, traduit en réalité un fort engagement sur les dossiers et résulte aussi des changements intervenus dans le cadre du droit de la poursuite et de la procédure pénale.

Dans le cadre de l'assurance-maladie, l'année 2014 a été marquée par la mise en service d'un "Espace SAM en ligne". Entrant dans le cadre du programme de l'administration en ligne (AeL), cet espace donne accès à un véritable dossier personnalisé (et celui de son groupe familial) permettant de consulter sa situation relative aux subsides (par année et par caisse) avec la possibilité d'imprimer un relevé de subsides et/ou une attestation de non subside. Ces prestations viennent ainsi s'ajouter à la "calculatrice en ligne" développée en février 2013 et qui permet aux

citoyens d'évaluer leur droit à un subside et, le cas échéant, de saisir un formulaire de demande adapté à leur situation.

S'agissant du montant des subsides alloués, il a été constaté une augmentation globale de 2.2% entre 2013 et 2014, découlant de l'évolution des primes d'une part et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside 100% d'autre part (personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Cela étant, cette augmentation a été partiellement compensée par une légère diminution du nombre de personnes éligibles aux subsides partiels.

Concernant le revenu déterminant unifié (RDU), la modification de la loi et son règlement d'exécution sont entrés en vigueur le 6 septembre 2014. Parallèlement, le projet informatique qui soutient cette loi (SI RDU) a été mis en œuvre progressivement par lots en 2014. C'est ainsi que les deux principaux lots ont été réalisés, à savoir, la remontée des différentes prestations sociales ainsi que la remontée des données fiscales qui constituent des revenus déterminants sociaux sur lesquels se basent les décisions d'octroi des prestations sociales selon un ordre bien précis (hiérarchie des prestations).

Enfin, la nouvelle attestation RDU 2015 a été envoyée fin 2014 à près de 140'000 personnes à Genève. Quant au processus d'actualisation du revenu déterminant d'une personne (soit la prise en compte de ses revenus les plus récents), celui-ci a débuté en fin d'année et doit se poursuivre en 2015.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	327'485'723	235'545	0.1%	327'250'178	314'632'768
30 Charges de personnel	3'633'449	-198'407	-5.2%	3'831'856	3'485'448
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'954'900	-483'891	-19.8%	2'438'791	108'467
36 Charges de transfert	321'893'224	913'692	0.3%	320'979'532	311'038'445
39 Imputations internes	4'150	4'150	-	-	409
REVENUS	142'964'238	8'499'635	6.3%	134'464'603	132'392'324
42 Taxes	18'133	-3'146'150	-99.4%	3'164'283	15'552
43 Revenus divers	8'989'475	8'989'155	2'809'110.9%	320	1'750'450
46 Revenus de transferts	133'956'629	2'656'629	2.0%	131'300'000	130'626'322
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-184'521'484	8'264'091	-4.3%	-192'785'575	-182'240'444
<i>Coût des activités de support</i>	-309'599	11'294	-3.5%	-320'893	-428'907
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'174'585	-460'479	64.5%	-714'106	-782'353
COÛT COMPLET	-186'005'668	7'814'906	-4.0%	-193'820'574	-183'451'705

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	29.90	-1.84	-5.80%	31.74	29.40
ETP fixes	27.51	-0.84	-2.96%	28.35	26.91
ETP auxiliaires	1.40	-0.99	-41.42%	2.39	1.49
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont légèrement inférieures au budget.

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

Le non dépensé entre le budget et les comptes de F -483'891 vient principalement du poste de réévaluations sur créances qui était budgété pour F 2'200'000 et qui se monte à F 1'698'256 dans les comptes 2014 soit une différence de F -501'744 pour des provisions qui sont moins importantes que prévues.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Cette nature contient 2 types de dépenses. D'une part, celles liées aux subsides aux assurés à ressources modestes qui ont été en dessous des prévisions budgétaires pour F -3'531'582. D'autre part, celles liées aux créances des assureurs pour primes impayées qui ont été supérieures au budget de F 4'445'274 et pour lesquelles la commission des finances a accordé un dépassement de crédit de F 4'700'000.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Le budget des revenus liés aux remboursements de prestations indues avait été prévu sur la nature 42 pour 3.1 millions de francs. Dans le cadre de l'adoption du plan comptable MCH2, le service d'audit interne (SAI) a recommandé que ces revenus soient enregistrés sur la nature 46. Le budget 2015 a été adapté en conséquence.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Le poste des dissolutions de provisions s'élève à F 8'958'797 dans les comptes et n'avait pas été prévu au budget, ce qui explique l'écart constaté pour cette rubrique.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Suite à la demande du SAI, cette nature se trouve en excédent de 3.5 millions de francs pour les remboursements de prestations indues. Le budget 2015 a été adapté en conséquence. La contribution de la Confédération aux assurés à ressources modestes est légèrement inférieure au budget de F 825'903.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	99.03%	99%	99.1%	99%	2016
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le SAM	Qualité	10 jours	40 jours	21 jours	50 jours	2016
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	14.70 CHF	13.50 CHF	12.85 CHF	16 CHF	2016

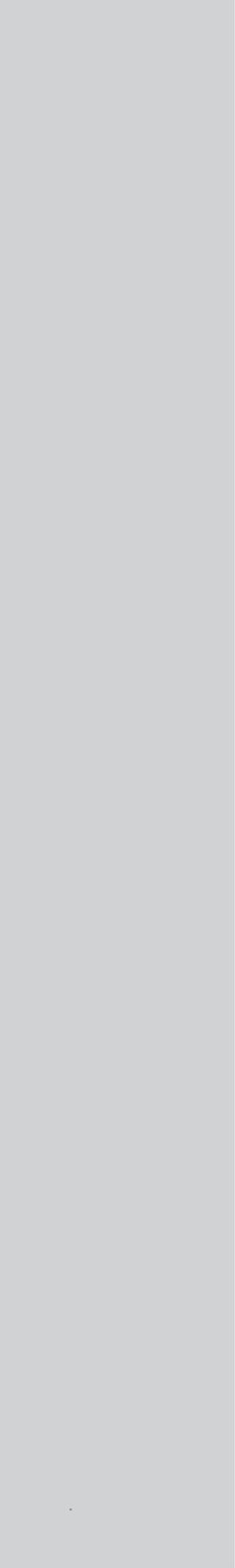
Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	97.5%	99%
2.1	75 jours	60 jours
3.1	17 CHF	17 CHF

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Indicateur 1.1 : En 2014, 444'056 personnes soumises étaient affiliées à une caisse d'assurance-maladie sur un total de 448'410 personnes soumises. La baisse du nombre de personnes affiliées est à relativiser du fait que les personnes frontalières qui ne répondent pas au contrôle d'affiliation ne sont pas soumises d'office.

Indicateur 3.1 : 106'560 subsides ont été accordés en 2014.



C02 Soutien à la famille

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	58'829'687	1'145'992	2.0%	57'683'695	53'007'517
30 Charges de personnel	5'278'678	-377'362	-6.7%	5'656'040	5'247'947
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'389'263	-1'836'783	-43.5%	4'226'046	2'536'617
36 Charges de transfert	50'961'529	3'524'920	7.4%	47'436'609	44'961'525
39 Imputations internes	200'217	-164'783	-45.1%	365'000	261'428
REVENUS	2'026'983	303'014	17.6%	1'723'969	3'133'637
42 Taxes	921'410	-801'859	-46.5%	1'723'269	1'467'026
43 Revenus divers	1'211	511	73.0%	700	30'007
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	99
46 Revenus de transferts	1'104'362	1'104'362	-	-	1'636'504
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-56'802'704	-842'978	1.5%	-55'959'726	-49'873'880
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-449'786</i>	<i>23'871</i>	<i>-5.0%</i>	<i>-473'657</i>	<i>-645'795</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'554'190</i>	<i>-648'966</i>	<i>71.7%</i>	<i>-905'224</i>	<i>-1'005'287</i>
COÛT COMPLET	-58'806'679	-1'468'073	2.6%	-57'338'606	-51'524'962

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	43.26	-4.72	-9.84%	47.98	41.36
ETP fixes	43.22	-3.17	-6.83%	46.39	40.25
ETP auxiliaires	-	-1.55	-100.00%	1.55	1.07
ETP agents spécialisés	0.05	0.00	0.00%	0.05	0.05

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

C02 Soutien à la famille (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

L'écart entre le budget et les comptes provient principalement de la nature des réévaluations de créances qui sont moins importantes que prévues pour F -1'884'443.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les allocations familiales pour personnes non actives sont supérieures au budget de F 3'467'711 et expliquent principalement l'écart constaté sur ce programme.

Pour le surplus, les aides sociales pour les prestations complémentaires familiales sont aussi au dessus du budget pour F 3'573'039. Toutefois, les prestations complémentaires familiales en tant que telles sont en économie de F -3'385'541 et permettent de quasi équilibrer les dépenses pour ces prestations. Le budget 2015 a été rééquilibré.

Les dépenses supplémentaires ci-dessus ont été autorisées par la commission des finances.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Le budget des revenus liés aux remboursements de prestations indues avait été prévu sur la nature 42. Dans le cadre de l'adoption du plan comptable MCH2, le service d'audit interne (SAI) a recommandé que ces revenus soient enregistrés sur la nature 46. Le budget 2015 a été adapté en conséquence.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Suite à la demande précitée du SAI, cette nature présente un excédent de 1.1 million de francs pour les remboursements de prestations. Le budget 2015 a été adapté en conséquence.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.71%	60.50%	60.54%	60.50%	2017
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	99%	100%	99%	2017

C02 Soutien à la famille (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	1'013 CHF	1065 CHF	970 CHF	1'100 CHF	2017
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	N/A	N.A.	N.A.	N/A	
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	N/A	N.A.	N.A.	N/A	
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	N/A	N.A.	1076.42 CHF	N/A	

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	59%	59%
2.1	98%	98%
3.1	1'200 CHF	1'200 CHF
4.1	N/A	92%
5.1	N/A	98%
6.1	N/A	750 CHF

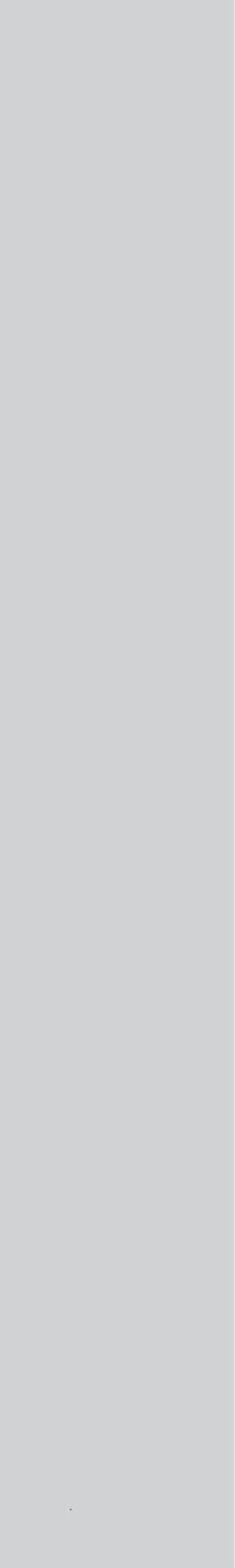
Indicateur 2.1 : En 2014, 0 arrêt ont été admis sur 332 décisions au total.

Indicateur 3.1 : Le nombre de dossiers sous gestion en 2014 se montait à 3'109.30.

Indicateur 4.1 : La requête nécessaire à la production de cet indicateur n'est pas encore disponible. Une demande de financement pour le développement de la requête qui servira à produire les informations utiles pour calculer l'indicateur d'efficacité a été déposée. Cette demande a été approuvée par la direction générale de l'action sociale et par le directeur administratif et financier du département. A ce jour, le financement n'a pas été accordé. Cet indicateur sera supprimé dès 2015.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur a été finalisé par le SPC et validé par la direction générale de l'action sociale. Il sera renseigné dès le premier trimestre 2015.

Indicateur 6.1 : Dès 2014, le modèle de calcul de cet indicateur a dû être modifié par rapport à celui qui a été choisi pour les PC AVS-AI en raison des modalités organisationnelles et des spécificités de la population concernée : entretien avec chaque bénéficiaire lors du dépôt d'une demande de prestation, nombre de mutations plus nombreuses, quote-part des décisions de refus de prestations plus importante, taille plus importante de la communauté, etc. Cet indicateur a été finalisé par le SPC et validé par la direction générale de l'action sociale. Ils seront renseignés dès le premier trimestre 2015.



C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	347'345'044	21'676'109	6.7%	325'668'935	336'520'352
30 Charges de personnel	930'086	-62'819	-6.3%	992'905	920'879
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84'634	-10'100	-10.7%	94'734	300'257
36 Charges de transfert	346'330'013	21'748'717	6.7%	324'581'296	335'299'185
39 Imputations internes	312	312	-	-	31
REVENUS	597'377	-1'634'938	-73.2%	2'232'315	2'698'371
42 Taxes	17'944	-182'635	-91.1%	200'579	88'552
43 Revenus divers	328'477	328'477	-	-	142'685
46 Revenus de transferts	250'956	-1'780'779	-87.6%	2'031'735	2'467'133
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-346'747'667	-23'311'047	7.2%	-323'436'620	-333'821'982
<i>Coût des activités de support</i>	-79'251	3'898	-4.7%	-83'149	-113'320
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'362'119	-5'716'554	885.5%	-645'565	-678'543
COÛT COMPLET	-353'189'037	-29'023'702	9.0%	-324'165'335	-334'613'846

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.11	-0.81	-11.71%	6.92	5.95
<i>ETP fixes</i>	5.73	-0.51	-8.17%	6.24	5.24
<i>ETP auxiliaires</i>	0.11	-0.28	-71.79%	0.39	0.42
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.28	0.00	0.00%	0.28	0.28

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart entre le budget et les comptes provient essentiellement de l'augmentation du nombre de dossiers de l'Hospice général et de la baisse des remboursements d'avance. Une demande de dépassement de crédit supplémentaire de 22 millions a été autorisée par la commission des finances pour couvrir cette augmentation de prestations d'aide sociale. Le budget 2015 a été adapté de manière à tenir compte des prévisions budgétaires de l'Hospice général.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les prévisions budgétaires sur la nature "autres remboursements divers" d'un montant estimé à F 200'579 ne se sont pas réalisées.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'écart découle de la constatation de revenus à hauteur de F 173'460 en lien avec des prestations internes activées relatives au projet SI RDU et d'une reprise de provision pour risques et charges de F 153'817.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les restitutions des thésaurisations des entités au bénéfice d'un contrat de prestations sont inférieures au budget prévu pour ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	22 mois	21	23 mois	20 mois	2015
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	15%	15%	15.6%	20%	2017
1.3 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité	55%	N/A	55%	N/A	
1.4 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	28%	N/A	30%	N/A	
2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	97%	N/A	98%	N/A	
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	4'264 CHF	4600 CHF	4362 CHF	4'500 CHF	2017

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	24 mois	24 mois
1.2	14%	15%
1.3	N/A	50%
1.4	N/A	25%
2.1	N/A	90%
3.1	4'700 CHF	4'700 CHF

Note : Les indicateurs 1.3, 1.4 et 2.1 sont supprimés suite à la modification du contrat de prestations 2014-2017, dans lequel ils ne figurent plus. Si les valeurs peuvent encore être renseignées à fin 2014, de nouveaux indicateurs liés au contrat de prestations 2014-2017 seront introduits au PB2015.

Indicateur 1.1 : Le calcul se base sur le nombre de mois de prise en charge pour les dossiers clos (5 mois sans aide versée). Cela représente 68'294 mois de prestations pour 3'095 dossiers clos, soit 22 mois de prise en charge par dossier.

Indicateur 1.2 : Le nombre de dossiers moyens avec revenu pour 2014 se monte à 1'459 sur 9'468 dossiers moyens avec prestations, soit 15% de personnes avec un revenu du travail.

Indicateur 1.3 : Sur les 64 dossiers ouverts en moyenne mensuelle avec un revenu (à T-11 mois), 35 personnes ont vu leur revenu augmenter après 1 an, soit 55%.

Indicateur 1.4 : Sur les 252 dossiers entrés en moyenne mensuelle sans revenu à T-11, 70 personnes ont un revenu 12 mois plus tard, soit 28%.

Indicateur 2.1 : Sur 3'598 décisions rendues, 3'507 décisions ont été confirmées par les tribunaux (hors 106 décisions en cours de traitement)

Indicateur 3.1 : En moyenne, 12'800 dossiers ont été traités en 2014.

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	10'228'935	575'949	6.0%	9'652'986	9'432'117
30 Charges de personnel	10'025'664	586'480	6.2%	9'439'184	9'020'611
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	187'957	46'655	33.0%	141'302	364'780
36 Charges de transfert	8'968	-31'032	-77.6%	40'000	40'000
39 Imputations internes	6'347	-26'153	-80.5%	32'500	6'726
REVENUS	328'615	-342'511	-51.0%	671'126	186'983
42 Taxes	96'897	-25'608	-20.9%	122'505	139'835
43 Revenus divers	231'718	-316'903	-57.8%	548'621	47'148
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'900'320	-918'460	10.2%	-8'981'860	-9'245'134
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-854'267</i>	<i>-63'796</i>	<i>8.1%</i>	<i>-790'471</i>	<i>-1'110'046</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'479'865</i>	<i>-2'345'276</i>	<i>109.9%</i>	<i>-2'134'589</i>	<i>-2'425'001</i>
COÛT COMPLET	-15'234'453	-3'327'533	27.9%	-11'906'920	-12'780'180

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	89.20	7.10	8.65%	82.10	81.35
<i>ETP fixes</i>	<i>76.05</i>	<i>-2.55</i>	<i>-3.24%</i>	<i>78.60</i>	<i>78.05</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>12.15</i>	<i>9.65</i>	<i>386.00%</i>	<i>2.50</i>	<i>3.30</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de personnel ont fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit de F 364'492, validée par la commission des finances, pour faire face à l'augmentation des dossiers. Le solde du dépassement s'explique par des remplacements de congés maternité et d'absences de longue durée.

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

La facturation aux bénéficiaires des opérations effectuées par le service de protection des adultes ne s'est pas réalisée dans les comptes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2017
2. Assurer une prise en charge rapide du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	12 jours	9 jours	25 jours	8 jours	2017
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	3'714.16 CHF	4000 CHF	3637 CHF	4'100 CHF	2017

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	99%	99%
2.1	10 jours	35 jours
3.1	4'200 CHF	4'200 CHF

Indicateur 1.1 : 1'033 rapports ont été acceptés en 2014

Indicateur 2.1 : Le SPAd considère qu'un dossier est ouvert le jour de l'envoi des premières lettres de nomination. Faute de pouvoir s'appuyer sur un outil permettant une extraction automatisée de ces données, cet indicateur a toujours été renseigné sur une base estimative (extraction manuelle sur un mois uniquement). Le SPAd a pour projet de mettre en place un outil d'extraction permettant un calcul automatisé de la latence (exprimée en jours, entre le moment où la décision du TP AE est exécutoire et l'ouverture concrète du dossier) pour disposer de données statistiques fines et effectuer un meilleur pilotage de son activité.

Indicateur 3.1 : En 2014, 2'751 dossiers étaient sous gestion.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	39'152'262	3'447'101	9.7%	35'705'161	34'404'453
30 Charges de personnel	118'601	-8'650	-6.8%	127'251	118'951
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'716	-2'149	-15.5%	13'865	30'438
36 Charges de transfert	37'539'327	3'175'282	9.2%	34'364'045	32'912'386
37 Subventions à redistribuer	1'482'618	282'618	23.6%	1'200'000	1'342'679
REVENUS	1'482'704	282'602	23.5%	1'200'102	1'802'130
42 Taxes	86	-16	-15.7%	102	89
43 Revenus divers	-	-	-	-	23'986
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	435'376
47 Subventions à redistribuer	1'482'618	282'618	23.6%	1'200'000	1'342'679
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-37'669'558	-3'164'499	9.2%	-34'505'059	-32'602'323
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-10'106</i>	<i>550</i>	<i>-5.2%</i>	<i>-10'656</i>	<i>-14'638</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-907'402</i>	<i>-886'259</i>	<i>4'191.7%</i>	<i>-21'143</i>	<i>-23'325</i>
COÛT COMPLET	-38'587'066	-4'050'208	11.7%	-34'536'858	-32'640'285

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.70	-0.12	-14.63%	0.82	0.68
<i>ETP fixes</i>	<i>0.66</i>	<i>-0.08</i>	<i>-10.81%</i>	<i>0.74</i>	<i>0.58</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.04</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.06</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.04</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les prestations d'aide aux migrants versées par l'Hospice général sont supérieures à celles prévues au budget. Ce

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

dépassement s'explique par une hausse des demandeurs d'asile accueillis en raison de la détérioration de la situation internationale. Des ouvertures d'abris de protection civile non prévues ont été nécessaires pour pouvoir faire face à cet afflux. La commission des finances a autorisé une demande de dépassement de crédit de F 3'000'000 pour cet objet.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficacité	23%	20%	23%	25%	2017
2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires						
2.1 Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	13%	N/A	12%	N/A	
3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
3.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	105%	90%	87%	95%	2017
3.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	93%	95%	92%	95%	2017
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1 Coût moyen par dossier	Efficience	7'651 CHF	7800 CHF	7477 CHF	8'000 CHF	2017

Commentaires

Seuil d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	15%	20%
2.1	N/A	10%
3.1	80%	80%
3.2	80%	75%
4.1	8'000 CHF	8'500 CHF

Note : L'indicateur 2.1 a été supprimé suite à la modification du contrat de prestations 2014-2017, dans lequel il ne figure plus. Même si la valeur à fin 2014 a pu être fournie, de nouveaux indicateurs liés au contrat de prestations 2014-2017 seront introduits au PB2015.

Indicateur 1.1 : En 2014, 715 requérants d'asile (permis N et F) étaient indépendants ou partiellement assistés sur 3'125 requérants d'asile (permis N et F, et réfugiés statutaires) au total, soit un pourcentage de 23%.

Indicateur 2.1 : 393 personnes étaient indépendantes sur 3'125 requérants d'asile (permis N et F, et réfugiés statutaires) au total, soit 13%.

Indicateur 3.1 : 2'229 personnes étaient logées en collectifs pour une capacité standard de 2'123 places, soit un pourcentage de 105% de logements collectifs occupés.

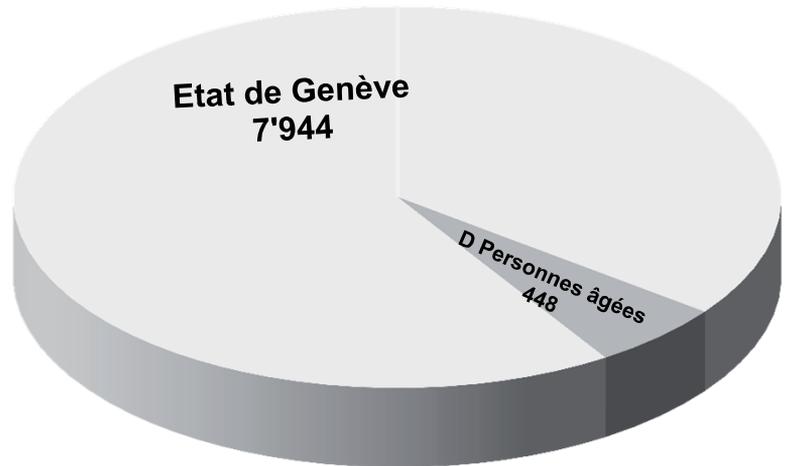
C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Indicateur 3.2 : 2'096 personnes étaient logées en individuel pour une capacité standard de 2'253 places, soit un pourcentage de 93% de logements individuels occupés.

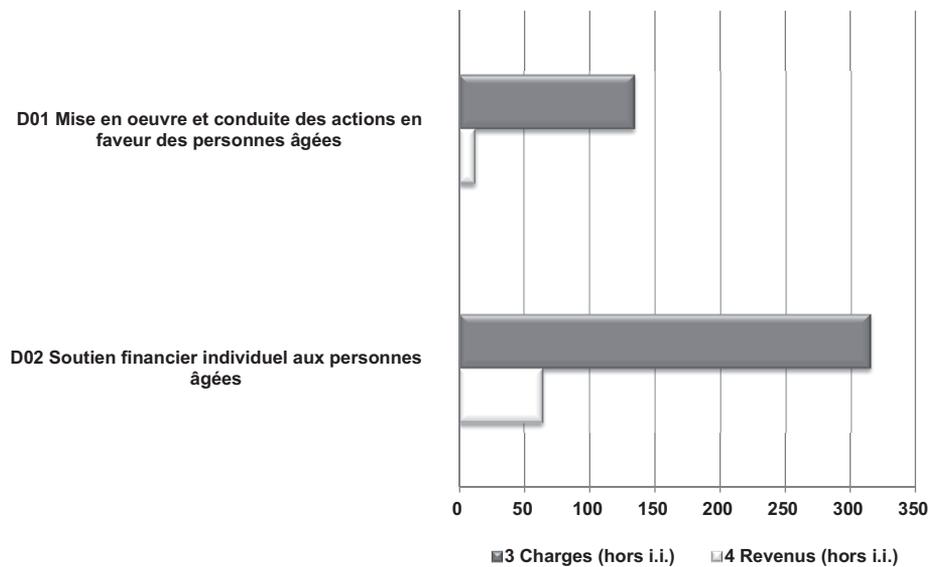
Indicateur 4.1 : En 2014, 2'917 dossiers ont été suivis en moyenne mensuelle.

D Personnes âgées

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

L'année 2014 poursuit la tendance 2013 en terme d'accroissement net avec 52 lits d'EMS nouvellement disponibles (ouverture de 121 lits et fermeture de 69 lits).

La variation entre 2013 (117'521'961 F) et 2014 (122'024'876 F) du montant de la subvention allouée aux EMS est notamment due aux effets de la modification des montants-cadre des contrats de prestations 2014-2017 en fonction de la nouvelle moyenne des minutes de soins, d'un complément d'indemnité de 1% pour tenir compte notamment de la situation des personnes atteintes de troubles cognitifs, de l'annualisation de la réévaluation du salaire des aides-soignants et des mécanismes salariaux.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées à domicile ou en EMS, 14'797 personnes ont été au bénéfice de prestations complémentaires (PC), représentant une dépense de 300.8 millions de francs en 2014. Concernant les personnes séjournant en EMS, elles ont été au nombre de 2'688 sur le canton de Genève à bénéficier de ces prestations (soit 70% des résidents des EMS).

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	134'086'678	7'637'834	6.0%	126'448'844	122'080'636
30 Charges de personnel	964'623	-70'349	-6.8%	1'034'972	967'464
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95'286	-17'485	-15.5%	112'771	81'614
33 Amortissements du patrimoine administratif	62	0	0.0%	62	62
36 Charges de transfert	133'026'707	7'725'668	6.2%	125'301'039	121'031'496
REVENUS	12'133'798	11'016'142	985.6%	1'117'656	3'741'469
42 Taxes	29'760	6'115	25.9%	23'645	5'321
43 Revenus divers	-	-	-	-	195'087
46 Revenus de transferts	12'104'038	11'010'027	1'006.4%	1'094'011	3'541'061
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-121'952'880	3'378'308	-2.7%	-125'331'188	-118'339'167
<i>Coût des activités de support</i>	-82'194	4'478	-5.2%	-86'672	-119'053
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'674'111	-4'915'851	648.3%	-758'260	-189'708
COÛT COMPLET	-127'709'184	-1'533'064	1.2%	-126'176'120	-118'647'928

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.67	-0.98	-14.74%	6.65	5.49
<i>ETP fixes</i>	5.37	-0.67	-11.09%	6.04	4.73
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.31	-100.00%	0.31	0.46
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.31

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

La commission des finances a autorisé une demande de crédit supplémentaire pour un montant de F 8'000'000 afin

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

de financer des projets innovants en matière d'accueil des personnes âgées. Ce dépassement est financé par le biais des restitutions des contrats de prestations 2010-2013 pour un montant de 21 millions.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'exercice 2014 enregistre les restitutions de thésaurisation des entités au bénéfice de contrats de prestations couvrant la période 2010-2013. Ces restitutions sont supérieures à ce qui avait été prévu au moment de l'élaboration du budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	99.74%	98%	99%	98%	2017
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	391 CHF	390 CHF	386 CHF	390 CHF	2017
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	13.6%	15%	13.84%	15%	2017
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98.97%	98%	98.36%	98%	2017
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.1%	0.20%	0.14%	0.20%	2017

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	95%	95%
2.1	420 CHF	420 CHF
2.2	20%	20%
2.3	95%	95%
2.4	1%	1%

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 1, l'indicateur 1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale remplace l'indicateur 1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS.

Indicateur 1.1 : Au 31.12.2014, 3'822 lits étaient disponibles sur 3'832 lits planifiés.

Indicateur 2.1 : Les variables utilisées pour le calcul portent sur l'année N-1. En 2013, les charges d'exploitation des EMS se montaient à 537'992'292 de francs et le nombre de lits disponibles au 31.12.2013 était de 3'770.

Indicateur 2.2 : 2'994 personnes de plus de 80 ans étaient hébergées en EMS sur un total de 22'062 personnes de plus de 80 ans résidant sur le canton de Genève.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	314'266'046	-14'586'447	-4.4%	328'852'493	315'710'605
30 Charges de personnel	6'681'755	-125'251	-1.8%	6'807'006	6'764'381
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'141'379	-1'674'367	-34.8%	4'815'746	3'071'524
36 Charges de transfert	304'429'947	-12'793'968	-4.0%	317'223'915	305'859'730
39 Imputations internes	12'964	7'138	122.5%	5'826	14'971
REVENUS	64'102'098	-7'967'055	-11.1%	72'069'153	68'179'246
42 Taxes	106'137	-14'911'344	-99.3%	15'017'481	88'382
43 Revenus divers	-	-76'282	-100.0%	76'282	201'785
44 Revenus financiers	24	-7'952	-99.7%	7'976	173
46 Revenus de transferts	63'995'937	7'028'523	12.3%	56'967'414	67'888'906
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-250'163'948	6'619'392	-2.6%	-256'783'340	-247'531'360
<i>Coût des activités de support</i>	-569'339	704	-0.1%	-570'043	-832'402
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'301'555	-1'202'471	109.4%	-1'099'084	-1'256'906
COÛT COMPLET	-253'072'428	5'380'039	-2.1%	-258'452'467	-249'620'667

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	58.08	-1.43	-2.40%	59.51	55.23
<i>ETP fixes</i>	56.76	-1.88	-3.21%	58.64	55.23
<i>ETP auxiliaires</i>	1.31	0.44	50.57%	0.87	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont légèrement inférieures au budget.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

L'écart entre le budget et les comptes vient principalement de la nature des provisions qui sont moins importantes que prévues pour un montant égal à F -1'795'405. Les dépenses de biens et services en tant que telles sont conformes au budget grâce un transfert du report budgétaire disponible au secrétariat général vers le service des prestations complémentaires (F 122'067).

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les prestations versées aux personnes physiques sont inférieures au budget en raison de l'enregistrement en nature 36 (charges) négative de la part des remboursements de l'année courante pour les prestations perçues de façon indue par les bénéficiaires.

A cela s'ajoute l'impact des provisions où le budget tablait sur une baisse des montants liés aux personnes âgées alors que dans les faits le net des provisions lié à ce programme a augmenté.

La commission des finances a accordé une demande de crédit supplémentaire pour les prestations complémentaires cantonales.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Le budget des revenus pour les remboursements de prestations indues avait été prévu sur la nature 42 pour 15 millions de francs. Dans le cadre de l'adoption du plan comptable MCH2, le service d'audit interne (SAI) a décidé que ces revenus devaient être enregistrés sur la nature 46 ou en nature 36 négative pour les prestations de l'année courante. Le budget 2015 a été adapté en conséquence.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Suite à la demande du SAI, cette nature se trouve en excédent de 7 millions de francs en raison des remboursements de prestations. Le budget 2015 a été adapté en conséquence. La contribution de la Confédération est conforme au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	68%	90%	75%	88%	2017
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	99%	99%	99%	2017
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	556 CHF	560 CHF	571 CHF	600 CHF	2017

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	80%	80%
2.1	98%	98%

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Seuils d'information critique		
3.1	650 CHF	650 CHF

Indicateur 1.1 : Plusieurs facteurs justifient le dépassement du seuil d'information critique de cet indicateur pour 2014.

1. Augmentation du nombre de demandes reçues : Il a été constaté une augmentation moyenne de 17 demandes par mois (soit 7.5% d'augmentation) pour le secteur des Cas nouveaux. Le nombre moyen de demandes en 2014 s'élève à 242 contre 225 en 2013.

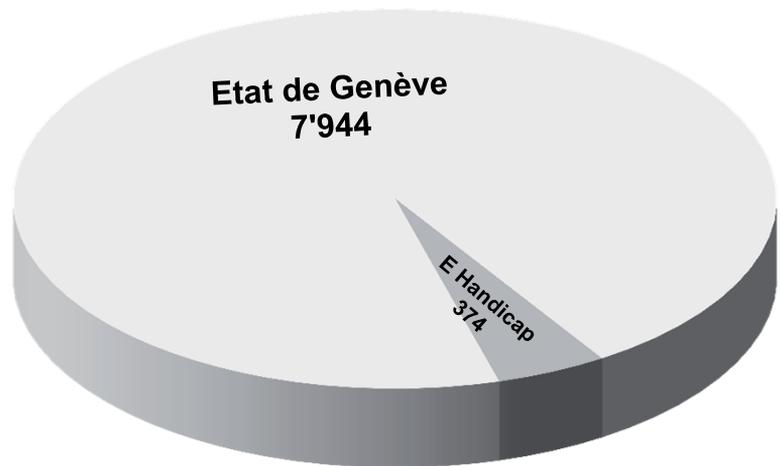
2. Délai de traitement des demandes : Le délai moyen de traitement des demandes de prestations par le secteur des Cas nouveaux s'élève, en 2014, à 25 jours pour les "Domiciles" et "Etablissements". Ce délai moyen de traitement est nettement en deçà de la limite de 30 jours qui est fixée pour le calcul de l'indicateur d'efficacité.

3. Ressources disponibles : Selon les statistiques du service, le taux de présence moyen s'élève à 79% pour l'ensemble du service en 2014.

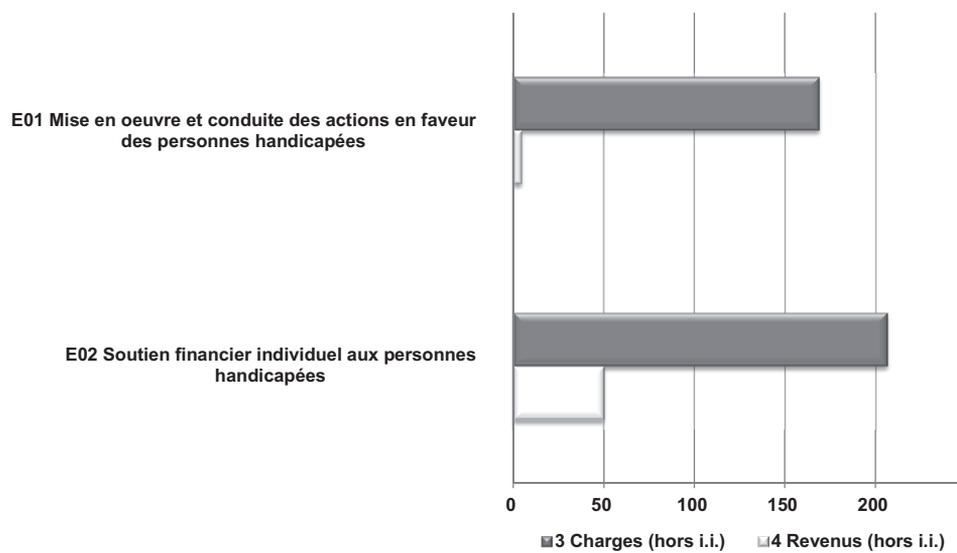
4. Formation des nouveaux collaborateurs : Le secteur des Cas nouveaux assure l'encadrement et la formation, plus ou moins avancés, d'un effectif de 5 gestionnaires sur un total d'environ 15 gestionnaires, soit 1/3 des ressources de ce secteur. Il faut noter que le niveau de productivité des gestionnaires en formation est inférieur à celui de ceux formés.

E Handicap

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société. Les actions les plus déterminantes concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés (EPH) et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires aux personnes en situation de handicap.

Le coût effectif lié à l'ouverture et l'annualisation des nouvelles places est de 962'310 F en 2014. Cette enveloppe a permis l'ouverture de 49 places supplémentaires.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes handicapées, le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires AI est de 10'702 en 2014, représentant une dépense totale de 195.7 millions de francs. Concernant les places disponibles en établissements pour personnes handicapées (EPH), elles sont au nombre de 937 pour l'accueil résidentiel au 31.12.2014. A cette même date, 936 (+ 98 hors canton) personnes en situation de handicap séjournant en institution ont été au bénéfice de PC pour un montant de 54.7 millions de francs en 2014.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	168'487'662	-356'543	-0.2%	168'844'205	163'972'532
30 Charges de personnel	1'059'504	-77'269	-6.8%	1'136'773	1'062'625
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104'658	-19'205	-15.5%	123'863	89'642
36 Charges de transfert	167'323'499	-260'070	-0.2%	167'583'569	162'820'265
REVENUS	4'647'979	621'139	15.4%	4'026'840	5'864'072
42 Taxes	767	-146	-16.0%	913	791
43 Revenus divers	-	-	-	-	214'276
44 Revenus financiers	-	-42'096	-100.0%	42'096	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	30
46 Revenus de transferts	4'647'211	663'380	16.7%	3'983'831	5'648'975
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-163'839'683	977'682	-0.6%	-164'817'365	-158'108'460
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-90'278</i>	<i>4'919</i>	<i>-5.2%</i>	<i>-95'197</i>	<i>-130'763</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-12'616'622</i>	<i>-4'920'052</i>	<i>63.9%</i>	<i>-7'696'570</i>	<i>-5'988'414</i>
COÛT COMPLET	-176'546'584	-3'937'452	2.3%	-172'609'132	-164'227'637

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.23	-1.07	-14.66%	7.30	6.03
ETP fixes	5.90	-0.73	-11.01%	6.63	5.19
ETP auxiliaires	-	-0.34	-100.00%	0.34	0.50
ETP agents spécialisés	0.34	0.00	0.00%	0.34	0.34

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Justification des écarts

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

La planification des établissements pour personnes handicapées et l'ajustement des subventions versées aux entités ont permis d'être en-deçà des prévisions budgétaires avec un non dépensé de F -260'070. Toutefois, la commission des finances a autorisé une demande de crédit supplémentaire pour un montant de F 833'452 afin de financer des projets innovants en matière d'accueil des personnes handicapées. Ce dépassement est financé par le biais des restitutions des contrats de prestations 2010-2013 pour un montant de 5 millions.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les restitutions de thésaurisation des entités au bénéfice d'un contrat de prestations sont au dessus du budget pour ce programme avec F 863'372. En revanche, les restitutions en rapport avec la convention intercantonale relative au institutions sociales (CIIS) sont inférieures F 199'992.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	49%	55%	49%	45%	2017
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel	Efficience	362 CHF	380 CHF	369 CHF	390 CHF	2017
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	19%	16%	18%	16%	2017
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	87%	90%	89%	85%	2017
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.10%	0.10%	0.1%	0.10%	2017

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	60%	60%
2.1	400 CHF	400 CHF
2.2	18%	18%
2.3	85%	85%
2.4	0.11%	0.11%

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 2, l'indicateur 2.1 Coût moyen par lit résidentiel remplace l'indicateur 2.1 Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas

Indicateur 2.2 : L'évolution des besoins des personnes en situation de handicap (vieillesse, augmentation de la lourdeur des cas, augmentation des cas psychiques) a pour conséquence d'augmenter le nombre de prises en charge en institution, et donc cet indicateur va dans le futur potentiellement progresser.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	205'900'666	4'753'745	2.4%	201'146'921	202'083'809
30 Charges de personnel	4'787'551	-89'742	-1.8%	4'877'293	4'846'757
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'250'626	-1'199'606	-34.8%	3'450'232	2'200'601
36 Charges de transfert	198'853'201	6'037'979	3.1%	192'815'222	195'025'726
39 Imputations internes	9'288	5'114	122.5%	4'174	10'726
REVENUS	50'087'877	-5'310'447	-9.6%	55'398'324	54'134'271
42 Taxes	76'041	-10'683'139	-99.3%	10'759'180	63'321
43 Revenus divers	-	-54'652	-100.0%	54'652	144'567
44 Revenus financiers	17	-5'697	-99.7%	5'714	124
46 Revenus de transferts	50'011'818	5'433'040	12.2%	44'578'778	53'926'259
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-155'812'789	-10'064'192	6.9%	-145'748'597	-147'949'538
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-407'938</i>	<i>504</i>	<i>-0.1%</i>	<i>-408'442</i>	<i>-596'426</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'810'534</i>	<i>-1'023'028</i>	<i>129.9%</i>	<i>-787'506</i>	<i>-900'588</i>
COÛT COMPLET	-157'993'675	-11'049'130	7.5%	-146'944'545	-149'446'551

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	41.61	-1.03	-2.42%	42.64	39.57
<i>ETP fixes</i>	<i>40.67</i>	<i>-1.34</i>	<i>-3.19%</i>	<i>42.01</i>	<i>39.57</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.94</i>	<i>0.31</i>	<i>49.21%</i>	<i>0.63</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Globalement les charges de personnel pour l'année 2014 sont en ligne avec le budget.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

L'écart entre le budget et les comptes provient principalement de la nature des provisions qui sont moins importantes que prévues avec F -1'286'306. Les dépenses de biens et services en tant que telles sont conformes au budget grâce un transfert du report budgétaire disponible au secrétariat général vers le service des prestations complémentaires (F 87'463).

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les prestations versées aux personnes physiques sont supérieures au budget malgré l'enregistrement en nature 36 (charges) négative de la part des remboursements de l'année courante pour les prestations perçues de façon indue par les bénéficiaires. Ces dépenses supplémentaires ont été autorisées par la commission des finances qui a accordé des dépassements de crédit pour ces prestations.

Le net des provisions est plus important que prévu. Les prévisions budgétaires tablaient sur une légère baisse des montants liés aux personnes handicapées alors que dans les faits le net des provisions liées à ce programme augmente.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Le budget des revenus pour les remboursements de prestations indues avait été prévu sur la nature 42 pour 15 millions de francs. Dans le cadre de l'adoption du plan comptable MCH2, le service d'audit interne (SAI) a décidé que ces revenus devaient être enregistrés sur la nature 46 ou sur la nature 36 négative pour les prestations de l'année courante. Le budget 2015 a été adapté en conséquence.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Suite à la demande du SAI, cette nature présente un excédent de 5 millions de francs en raison des remboursements de prestations. Le budget 2015 a été adapté en conséquence. La contribution de la Confédération est conforme au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	73%	91%	80%	91%	2017
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2017
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	556 CHF	560 CHF	571 CHF	600 CHF	2017

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	85%	85%
2.1	98%	98%
3.1	650 CHF	650 CHF

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

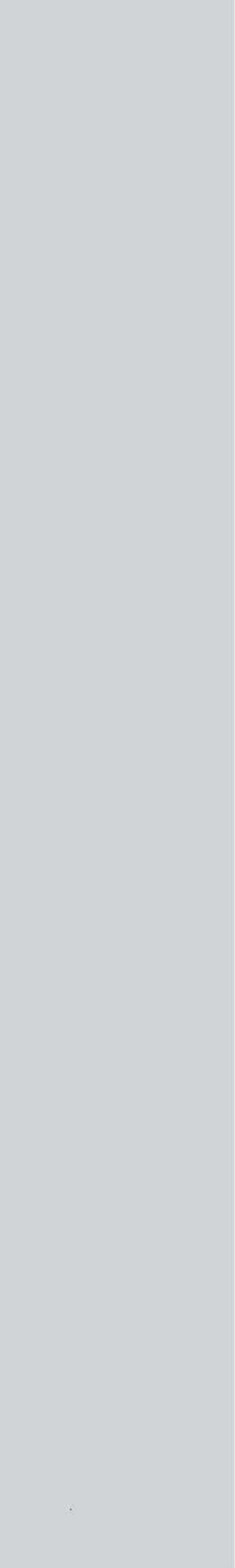
Indicateur 1.1 : Plusieurs facteurs justifient le dépassement du seuil d'information critique de cet indicateur pour 2014.

1. Augmentation du nombre de demandes reçues : Il a été constaté une augmentation moyenne de 17 demandes par mois (soit 7.5% d'augmentation) pour le secteur des Cas nouveaux. Le nombre moyen de demandes en 2014 s'élève à 242 contre 225 en 2013.

2. Délai de traitement des demandes : Le délai moyen de traitement des demandes de prestations par le secteur des Cas nouveaux s'élève, en 2014, à 25 jours pour les "Domiciles" et "Etablissements". Ce délai moyen de traitement est nettement en deça de la limite de 30 jours qui est fixée pour le calcul de l'indicateur d'efficacité.

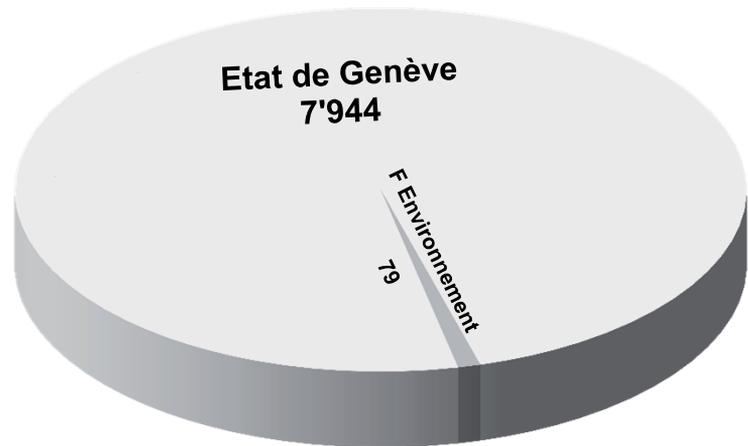
3. Ressources disponibles : Selon les statistiques du service, le taux de présence moyen s'élève à 79% pour l'ensemble du service en 2014.

4. Formation des nouveaux collaborateurs : Le secteur des Cas nouveaux assure l'encadrement et la formation, plus ou moins avancés, d'un effectif de 5 gestionnaires sur un total d'environ 15 gestionnaires, soit 1/3 des ressources de ce secteur. Il faut noter que le niveau de productivité des gestionnaires en formation est inférieur à celui de ceux formés.

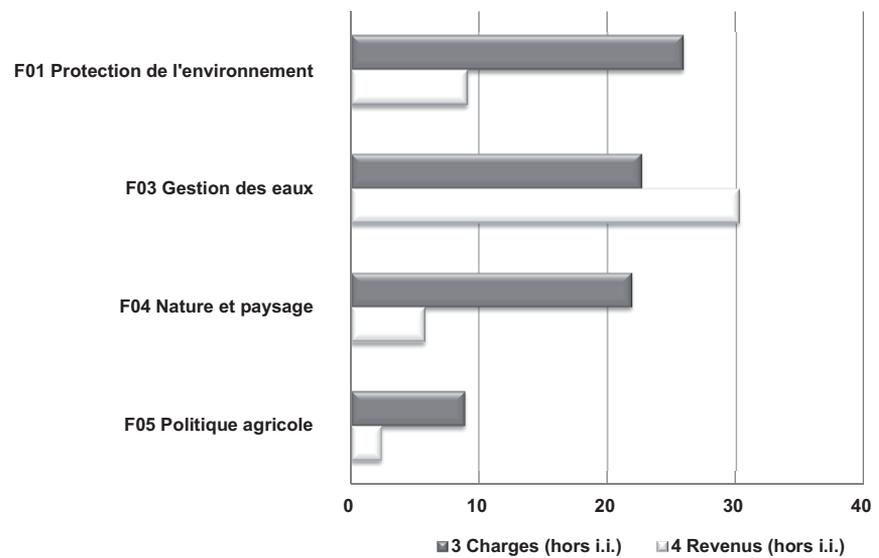


F Environnement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui, ensemble, représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants :

- **Protection de l'environnement** : soit tous les enjeux liés à la protection de l'air, la protection contre le bruit et les rayonnements, la protection des sols, la protection des eaux souterraines, la gestion des déchets, les sites contaminés, les substances dangereuses dans l'environnement bâti et les risques majeurs, ainsi qu'aux études d'impact et évaluations environnementales ;
- **Gestion des eaux** : soit la qualité de l'eau, la renaturation des cours d'eau, le traitement des eaux usées, la gestion des crues (environnement bleu) ;
- **Nature et paysage** : soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces et aux services que délivre la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population (environnement vert) ;
- **Politique agricole** : soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Le programme de législature comporte 16 objectifs en rapport avec cette politique publique.

Concernant la **protection de l'environnement**, le nouveau concept cantonal de la protection de l'environnement « Environnement 2030 » a fait l'objet d'un examen par la Commission environnement et agriculture du Grand Conseil. Sa validation finale est attendue par le plenum avant de le communiquer très largement à la population comme le prévoit la loi.

En termes d'accompagnement des grands projets prioritaires de développement urbain du territoire, les équipes sont à pied d'œuvre avec comme objectif de rendre ces nouveaux quartiers le plus agréable à vivre et le plus respectueux de l'environnement possible. En 2014, l'accent a été mis entre autres sur les projets Praille Acacias Vernets (PAV), Bernex, Grands Esserts et ZIMEYSAVER ainsi que sur les développements des quartiers autour des stations CEVA. Quant aux grands chantiers en cours, une convention a enfin pu être signée avec l'Office fédéral des transports, permettant aux services cantonaux de surveiller le chantier CEVA pour le compte de la Confédération.

L'année 2014 a vu le début des opérations concrètes de prospection du sous-sol genevois pour la géothermie de grande profondeur (programme GEothermie 2020). Ainsi, deux camions vibreurs ont commencé la collecte des données. En parallèle, le travail de compilation des données existantes s'est poursuivi et la collaboration avec la France s'est renforcée avec la création, sous l'égide du CRFG, de la nouvelle Communauté transfrontalière de l'énergie.

En matière de gestion des déchets, outre la campagne de sensibilisation « Le Tri, c'est Chic », le travail a porté sur la rédaction du nouveau plan de gestion des déchets qui déploiera ses effets de 2015 à 2017, permettant en principe d'atteindre l'objectif de recyclage de 50% des déchets urbains.

En parallèle, la promotion de la voiture électrique à Genève est étudiée avec le lancement d'une grande étude de masterplan qui devrait fournir à mi-2015 les éléments nécessaires à la définition d'une stratégie de mise en œuvre.

Dans d'autres domaines, les travaux relatifs à la production d'un nouveau guide des matériaux sains destiné aux maîtres d'ouvrage et architectes se sont poursuivis, le

nouveau plan « Multimobilités » de l'administration cantonale a été lancé et la recherche d'un site pour la nouvelle décharge bioactive qui remplacera celle de Châtillon a démarré.

Dans le cadre de la **gestion des eaux**, le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) du bassin versant Lac-Rhône-Arve ainsi que les plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) Nant d'Avril et Seymaz ont été approuvés par le Conseil d'État en 2014, ce qui porte à quatre le nombre de SPAGE et PREE en force. Ces outils de planification représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative) et de protection contre les crues qu'il faut notamment prendre en compte dans les divers projets d'aménagement du territoire.

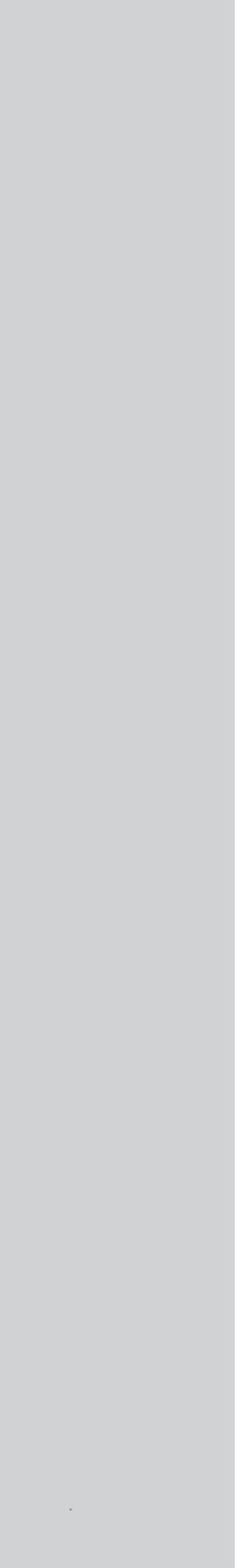
Les 4 principaux indicateurs de suivi de gestion des eaux ont été atteints ou dépassés avec près de 11 kilomètres cumulés de berges de cours d'eau réaménagés, en particulier avec l'avancée de la renaturation de l'Aire.

En outre, le nouveau système de financement de l'assainissement est entré en vigueur le 1er janvier 2015, ce qui a notamment nécessité de mettre en place un nouveau fonds intercommunal mutualisant les recettes et les dépenses des communes pour leur réseau secondaire d'assainissement.

En matière de protection des biens et des personnes contre les inondations, l'objectif a été largement dépassé et, de surcroît, sa veille VHG (Veille Hydrologique Genevoise) fait l'objet d'une modernisation.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de l'établissement d'une stratégie cantonale de la biodiversité, les 3 grands thèmes de la loi sur la biodiversité – nature en ville, corridors biologiques et sensibilisation à la nature – ont fait l'objet de nombreux projets et actions mis en œuvre et la coordination avec les acteurs concernés a pu ainsi être développée. En ce qui concerne la gestion des écosystèmes (y compris ceux nouvellement renaturés) et des espèces, les plans permettant de fixer leur maintien ou leur amélioration se réalisent progressivement d'année en année. Par ailleurs, plusieurs réalisations saisonnières ou durables, augmentant l'accueil de la population pour la pratique des activités nautiques et de randonnée, ont été inaugurées pendant l'année 2014.

La **politique agricole** a eu pour principaux objectifs de rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, notamment en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vise également à améliorer la capacité de production des entreprises par des mesures d'adaptation structurelle (Projet de développement régional - PDR et crédits d'investissement) ainsi que promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs ont été poursuivis notamment par la mise en œuvre de la nouvelle politique fédérale 2014-2017 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.



F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	25'849'835	665'391	2.6%	25'184'444	34'141'668
30 Charges de personnel	12'503'735	16'038	0.1%	12'487'697	13'376'502
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'108'992	467'668	4.0%	11'641'324	19'739'524
33 Amortissements du patrimoine administratif	669'513	22'759	3.5%	646'754	662'601
36 Charges de transfert	526'681	151'306	40.3%	375'375	325'182
39 Imputations internes	40'913	7'619	22.9%	33'294	37'859
REVENUS	9'049'858	-957'759	-9.6%	10'007'617	21'949'213
41 Patentes et concessions	5'458'300	-21'700	-0.4%	5'480'000	5'408'547
42 Taxes	1'160'800	65'783	6.0%	1'095'017	1'591'854
43 Revenus divers	502'673	502'673	-	-	4'737'262
46 Revenus de transferts	1'926'458	-1'506'142	-43.9%	3'432'600	10'211'551
49 Imputations internes	1'628	1'628	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'799'977	-1'623'150	10.7%	-15'176'827	-12'192'455
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'223'193</i>	<i>412'619</i>	<i>-25.2%</i>	<i>-1'635'812</i>	<i>-1'490'861</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'275'400</i>	<i>-825'172</i>	<i>33.7%</i>	<i>-2'450'228</i>	<i>-3'099'704</i>
COÛT COMPLET	-21'298'570	-2'035'703	10.6%	-19'262'867	-16'783'019

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	81.41	-5.30	-6.11%	86.71	85.51
<i>ETP fixes</i>	<i>71.21</i>	<i>-1.90</i>	<i>-2.60%</i>	<i>73.11</i>	<i>66.61</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.40</i>	<i>-0.10</i>	<i>-4.00%</i>	<i>2.50</i>	<i>6.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>7.80</i>	<i>-3.30</i>	<i>-29.73%</i>	<i>11.10</i>	<i>12.40</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

Le plan d'actions environnementales (PAE) du Conseil d'Etat, qui concerne les sources d'émissions de gaz à effet de serre, doit être revu à la baisse en raison du contexte budgétaire. Le nouveau plan est en préparation. Les ambitions seront de facto plus limitées.

Le Plan Opair révisé est en phase de mise en oeuvre, avec un accent porté sur l'assainissement des chauffages dans les zones à émissions excessives. Ainsi, 1475 décisions ont été délivrées dans ce domaine en 2014.

En matière de sensibilisation, 2014 a vu la poursuite des actions lancées en 2013 sur les thèmes suivants: le recyclage des déchets ménagers, avec la grande campagne "Le tri, c'est chic"; les dangers de l'amiante, du PCB (polychlorobiphényles) et du plomb dans l'environnement construit.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2014 a vu le début des opérations concrètes de prospection du sous-sol genevois pour la géothermie de grande profondeur (programme GEothermie 2020). Ainsi, deux camions vibreurs ont commencé la collecte des données. En parallèle, le travail de compilation des données existantes s'est poursuivi et la collaboration avec la France s'est renforcée avec la création de la nouvelle Communauté transfrontalière de l'énergie sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG).

Explication des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Une provision de 400 000 F couverte par les reports budgétaires autorisés par la Commission des finances a été constituée conformément à la stratégie environnementale du Conseil d'Etat visant à déployer des mesures d'encouragement à l'utilisation des transports publics lorsque des pics de pollution d'air sont détectés. La convention entre l'Etat et UNIRESO prévoit une indemnisation de cette dernière afin de compenser le manque à gagner sur la mise en vente de titres de transports à prix réduits durant les périodes de pics de pollution.

La refonte du Plan de mobilité de l'administration cantonale (PMAC) a abouti à un nouveau plan Multimobilité de l'Etat substituant l'ancien. Plus efficient, ce dernier a permis de dégager une économie de 283 962 F par rapport au budget.

Les dépenses liées à l'exploitation des Espaces de récupération des déchets (ESREC), couvertes par le produit des taxes d'incinération, ont été sous-estimées au budget (écart d'estimation: + 199 816 F). La quantité de déchets traités par les ESREC cantonaux a augmenté singulièrement suite à la fermeture temporaire de la déchetterie communale des Eaux-Vives pendant les travaux du CEVA.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Les redevances liées aux gravières ont été plus importantes suite à une adaptation du Règlement d'application de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (L 3 10.03 RGEA), notamment de la quote part des revenus aux

F01 Protection de l'environnement (suite)

communes révisée à la hausse ainsi que d'un changement de méthode de calcul du prix par m3 de matériaux minéraux remblayés (écart d'estimation: + 244 631 F).

La participation du fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD) aux activités d'information et de sensibilisation engagées par les communes pour augmenter le taux de recyclage des déchets ménagers a été moins importante que prévu (écart d'estimation: - 13 348 F).

Diminution des subventions versées par le FCGD (écart d'estimation: - 39 900 F) dans le cadre du soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC).

La participation au financement intercantonal de l'exploitation du laboratoire régional Ouest mis en place pour couvrir les besoins d'analyse en cas d'événements de type biologiques a été reprise par la Ville de Genève (écart d'estimation: - 40 000 F).

42 - Taxes :

Les revenus liés à la redevance sur les gravières, dont la redistribution aux communes figurent sous la rubrique 36, sont plus importants que prévu en raison d'une adaptation règlementaire (L 3 10.03 RGEA) des tarifs en vigueur (écart d'estimation: + 347 306 F).

Le produit des redevances sur les décharges contrôlées de matériaux inertes s'est avéré également supérieur aux prévisions (écart d'estimation: + 123 546 F).

Les autorisations d'exploitation pour l'élimination de déchets ou d'exportation de matériaux d'excavation non pollués délivrés par le GESDEC ont généré moins de revenus que prévu (écart d'estimation: - 278 023 F).

43 - Revenus divers :

L'écart s'explique par une reprise de provisions sur des dossiers bien avancés de certains sites contaminés dont les montants des coûts d'assainissement sont désormais connus (écart d'estimation: + 455 587 F).

46 - Revenus de transferts :

L'écart provient principalement de revenus anticipés enregistrés postérieurement au vote du budget concernant les frais d'assainissement de sites contaminés à la charge de la Confédération, ce qui a engendré un écart d'utilisation de produits à recevoir (écart d'estimation: - 1 379 079 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	31%	10%	26%	10%	2015
1.2 Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	39%/61%	37% / 63%	n/a	37%/63%	2014
2. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales						
2.1 Nombre d'accords signés	Qualité	0	1	0	1/an	2015
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	n/a	47%	n/a	51%	2015

F01 Protection de l'environnement (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur annuel. Il s'agit d'un taux calculé sur la base des nouvelles immatriculations de l'année considérée. L'objectif a été largement dépassé.

Indicateur 1.2 : Indicateur annuel. La première valeur fait référence au taux de kilomètres parcourus par des tractions électriques (trolleybus, trams); la deuxième par les tractions diesel (bus). L'objectif a été atteint grâce au prolongement de la ligne de tramway 18 de la place Bel-Air à Carouge.

Indicateur 2.1 : Suite à la dissolution du Service de l'environnement des entreprises (SEN) qui était en charge de cet objectif, cette activité a été suspendue en 2014 et doit être ré-évaluée en 2015.

Indicateur 3.1 : Les données pour 2014 ne seront pas disponibles avant juin 2015. Le taux de recyclage en 2013 a été de 44.8%.

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	22'614'706	-278'897	-1.2%	22'893'603	23'866'478
30 Charges de personnel	10'252'901	-86'061	-0.8%	10'338'962	10'978'132
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'347'969	-266'750	-3.1%	8'614'719	9'745'298
33 Amortissements du patrimoine administratif	900'047	38'095	4.4%	861'952	926'425
36 Charges de transfert	3'072'381	64'301	2.1%	3'008'080	2'179'565
39 Imputations internes	41'408	-28'482	-40.8%	69'890	37'057
REVENUS	30'148'963	-3'348'323	-10.0%	33'497'286	29'831'941
41 Patentes et concessions	15'021'348	-10'267'842	-40.6%	25'289'190	14'283'267
42 Taxes	7'553'326	2'317'668	44.3%	5'235'658	8'169'672
43 Revenus divers	5'087'564	5'087'564	-	-	5'000'000
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'079
46 Revenus de transferts	2'411'725	-485'713	-16.8%	2'897'438	2'303'923
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'534'257	-3'069'425	-28.9%	10'603'682	5'965'463
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'003'002</i>	<i>351'339</i>	<i>-25.9%</i>	<i>-1'354'341</i>	<i>-1'223'554</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'462'452</i>	<i>-420'502</i>	<i>20.6%</i>	<i>-2'041'950</i>	<i>-2'379'029</i>
COÛT COMPLET	4'068'802	-3'138'589	-43.5%	7'207'391	2'362'880

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	67.30	-4.70	-6.53%	72.00	69.00
<i>ETP fixes</i>	<i>65.30</i>	<i>-4.70</i>	<i>-6.71%</i>	<i>70.00</i>	<i>67.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eau et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ainsi qu'une refonte de leur système de financement (respect du principe de causalité);
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

F03.02 Renaturation des cours d'eau

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

L'objectif n°4 de la feuille de route du Conseil d'Etat (Construire le nouveau barrage de Conflan) a progressé dans le sens de la constitution d'un Comité de pilotage transfrontalier. S'agissant d'une réalisation binationale, il est nécessaire, pour la suite des travaux, que les ministères des affaires étrangères de Suisse et de France se concertent pour l'élaboration d'une convention internationale.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Le Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) Lac-Rhône-Arve a été finalisé et adopté en 2014 en intégrant les résultats de l'étude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements (plages et ports) sur le Petit-Lac liée au processus de réalisation de la plage publique des Eaux-Vives. Le SPAGE Allondon-Mandement a été réalisé en grande partie en 2014 et est adopté en 2015. Le dernier SPAGE (Champagne-La Laire) suivra dans la foulée.

Les Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) sont terminés ou en phase de finalisation et leurs résultats sont intégrés dans les SPAGE au fur et à mesure. Les deux derniers PREE (Lac rive droite et Lac rive gauche) sont soumis au Conseil d'Etat en 2015.

Les résultats de ces outils de planification sont notamment pris en compte dans les images directrices de gestion et d'évacuation des eaux des Grands projets d'aménagement du territoire qui sont menées en coordination avec les études d'urbanisme.

La loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance ont été modifiées en 2011 de sorte qu'il incombe désormais aux cantons d'établir une planification des assainissements dans les domaines des éclusées, de la migration piscicole et du charriage ainsi que de la revitalisation des cours d'eau.

Les planifications stratégiques cantonales dans les trois domaines ont été transmises à l'Office fédéral de l'environnement par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2014, respectant ainsi le planning fixé par la Confédération. Lorsque cette dernière aura validé les planifications, il s'agira pour le canton de les mettre en œuvre et de s'assurer que les subventions prévues par la Confédération à cet effet soient bien octroyées.

Afin d'assurer un financement durable de l'assainissement respectant le principe de couverture des coûts et de causalité voulu par la législation fédérale, un projet de modification de la loi sur les eaux a été voté par le Grand Conseil en novembre 2013. Le règlement d'application fixant le tarif des nouvelles taxes a été rédigé et adopté par le Conseil d'Etat en 2014 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

La 3^{ème} étape de renaturation de l'Aire (tronçon aval Lully-pont des Marais), ayant pour objectif majeur la sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations, a obtenu du Grand Conseil un crédit de réalisation d'un montant de près de 26 millions de francs à l'automne 2011. Les travaux ont débuté à l'été 2012 et se dérouleront jusqu'en 2015. L'année 2014 a été marquée par la fin des travaux de l'ouvrage de gestion des crues et la remise en cours de la nouvelle rivière.

Pour le projet de parc/plage des Eaux-Vives, la réflexion d'un accès à l'eau et des besoins en loisirs nautiques dans le périmètre urbain du lac a été conduite et intégrée dans le SPAGE Lac-Rhône-Arve. Le Conseil d'Etat a priorisé en décembre 2014 le site du quai Gustave-Ador afin d'élaborer un avant-projet avec notice d'impact sur l'environnement.

F03 Gestion des eaux (suite)

Explication des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Ce non-dépensé s'explique par des achats de matériel non activable auxquels la DGEau a dû renoncer provisoirement suite au déménagement d'un service ainsi qu'au report de divers mandats (écart d'estimation: - 266 006 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

La participation du canton de Genève dans le cadre des contrats rivières transfrontaliers a été versée proportionnellement à l'avancement des travaux (écarts d'estimation: + 20 328 F).

La subvention en faveur de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a été légèrement inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 3 453 F).

Les charges d'amortissements des subventions d'investissement sont en hausse (écart d'estimation: + 81 876 F).

Pour le surplus, les demandes de subventions privées ont été inférieures au budget (écart d'estimation: - 28 524 F).

41 - Patentes et concessions :

Les revenus des tâches de planification et surveillance du réseau primaire sont enregistrés en 2014 dans la rubrique 42 "Taxes" conformément au nouveau plan comptable MCH2. Ce changement de méthode de comptabilisation a induit un écart au budget (- 10 225 850 F).

Les recettes liées aux redevances sur le captage des eaux souterraines et à des fins de production d'eau potable sont inférieures au budget (écart d'estimation: - 1 572 447 F).

En raison d'un important excédent hydrologique en 2013 sur les barrages de Verbois, Chancy Pougny et du Seujet, la redevance 2014, qui est facturée d'après le relevé 2013, est supérieure au budget (écart d'estimation: + 1 434 800 F).

42 - Taxes :

Suite à une recommandation du Service de l'audit interne (ex-ICF), une nouvelle convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Celle-ci a introduit une planification basée sur une meilleure prévisibilité budgétaire. Le budget lié aux revenus des tâches de planification et surveillance du réseau primaire figure dans la rubrique 41 "Patentes et concessions" conformément au nouveau plan comptable MCH2 (écart d'estimation: + 10 225 850 F). La baisse des recettes est une conséquence directe des réductions d'effectifs et des budgets de fonctionnement (écart d'estimation: - 3 019 125 F).

Les revenus facturés à SIG dans le cadre de l'assainissement du réseau secondaire sont enregistrés dans la rubrique 43 "Revenus divers" conformément au nouveau plan comptable MCH2 (écart d'estimation: - 5 000 000 F).

43 - Revenus divers :

Le budget lié aux revenus issus des subventions accordées aux communes dans le cadre de l'assainissement du réseau secondaire figure dans la rubrique 42 "Taxes" conformément au nouveau plan comptable MCH2 (écart d'estimation: + 5 000 000 F). L'écart de revenus excédentaires par rapport au budget provient de factures liées à l'exercice 2013 refacturées à SIG en 2014 (écart d'estimation: + 87 564 F).

46 - Revenus de transferts :

Les subventions accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation: - 235 342 F) suite au retard pris sur certains projets en raison de conditions météorologiques défavorables.

F03 Gestion des eaux (suite)

Dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers, la part de la subvention liée aux travaux effectués en 2014 est enregistrée dans la rubrique 42 "Taxas" (écart d'estimation: - 300 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	42%	42%	41%	70%	2021
2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	89%	89%	89%	100%	2021
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficacité	5%	5%	4.8%	2%	2015
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées selon la planification annuelle	Efficacité	4000 mètres	4000 mètres	1'000 mètres	4000 mètres	2014
4.2 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme quadriennal (12'780 mètres prévus sur 4 ans)	Efficacité	5610 mètres	14895 mètres	10'570 mètres	n/a	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBGN). L'objectif a été atteint mais la marge de progression annuelle est faible. La cible de 70% est à atteindre en 2021.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. L'objectif a été atteint mais la marge de progression annuelle est faible. La cible de 100% est à atteindre en 2021.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. L'objectif a été atteint mais la marge de progression annuelle est faible. La cible de 2% sera ré-évalué en 2015.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces indicateurs devront être revus à l'aune du nouveau plan quinquennal de renaturation. La marge de progression annuelle est faible.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	23'482'547	752'989	3.3%	22'729'558	23'845'612
30 Charges de personnel	10'988'835	-4'813	-0.0%	10'993'648	11'147'095
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'086'632	51'623	0.7%	7'035'009	7'574'456
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'010'750	288'045	10.6%	2'722'705	3'127'923
36 Charges de transfert	722'382	-59'224	-7.6%	781'606	777'373
37 Subventions à redistribuer	1'452'758	548'508	60.7%	904'250	1'017'583
39 Imputations internes	221'189	-71'151	-24.3%	292'340	201'183
REVENUS	7'443'813	-422'199	-5.4%	7'866'012	7'289'261
41 Patentes et concessions	963'530	-68'370	-6.6%	1'031'900	940'476
42 Taxes	3'978'281	-154'958	-3.7%	4'133'239	4'142'813
43 Revenus divers	279'641	-263'359	-48.5%	543'000	574'333
44 Revenus financiers	28'380	-30'620	-51.9%	59'000	30'005
46 Revenus de transferts	477'018	-280'605	-37.0%	757'623	265'293
47 Subventions à redistribuer	1'452'758	548'508	60.7%	904'250	1'017'583
49 Imputations internes	264'206	-172'794	-39.5%	437'000	318'760
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'038'733	-1'175'186	7.9%	-14'863'547	-16'556'351
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'074'996</i>	<i>365'105</i>	<i>-25.4%</i>	<i>-1'440'101</i>	<i>-1'242'385</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'415'688</i>	<i>-1'095'438</i>	<i>47.2%</i>	<i>-2'320'250</i>	<i>-2'798'702</i>
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	<i>-4'389</i>	<i>2'611</i>	<i>-37.3%</i>	<i>-7'000</i>	<i>-18'929</i>
COÛT COMPLET	-20'533'806	-1'902'909	10.2%	-18'630'897	-20'616'367

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	79.10	-1.20	-1.49%	80.30	81.80
<i>ETP fixes</i>	<i>75.00</i>	<i>-1.70</i>	<i>-2.22%</i>	<i>76.70</i>	<i>78.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.60</i>	<i>3.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);

F04 Nature et paysage (suite)

- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

La stratégie cantonale de la biodiversité est toujours en phase de préparation. En revanche, les 3 thèmes de la loi sur la biodiversité - nature en ville, corridors biologiques et sensibilisation à la nature - faisant partie des actions prioritaires de la législature ont fait l'objet d'une coordination entre les acteurs et d'une mise en œuvre qui correspond aux objectifs fixés dans les planifications.

Corridors biologiques

Le troisième contrat transfrontalier concernant le canton de Genève, celui relatif à la région entre Vesancy et Versoix, a été signé le 27 février 2014. En complément à ceux d'Arve-Lac et de Champagne-Genevois, ces contrats de territoire impliquent aujourd'hui près de 90 communes et de nombreux partenaires gestionnaires ou associatifs.

Par ailleurs, la cartographie des réseaux écologiques a été entreprise dans le but d'établir le plan sectoriel dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la biodiversité et du plan directeur cantonal.

Nature en ville

En plus du travail courant d'intégration aux diverses planifications et procédures liées à l'urbanisation, le programme d'actions "Nature en ville" se déploie progressivement. En 2014, plusieurs projets annoncés ont significativement progressé: les méthodes permettant de réaliser l'inventaire de la biodiversité ont été fixées (fiche 3.1 du programme) et des secteurs à enjeux ont été désignés (fiche 3.3); la collaboration avec les communes a été renforcée avec l'édition d'un classeur complet de la Charte des Jardins à leur intention; plusieurs directives et recommandations (fiche 3.7) ont été rédigées pour préciser les conditions de mise en œuvre et de soutien de ce programme (édition début 2015); le premier concours Nature en ville (fiche 3.10) a permis de désigner 2 lauréats sur une quinzaine de projets déposés; la Fête de la Nature (qui se tient chaque année au mois de mai dans toute la Suisse) a eu lieu sur la commune d'Onex avec pour thème la Nature en ville et un sentier didactique a été installé en terre de Pregny avec les Conservatoire et Jardin Botanique de la Ville de Genève.

Activités de plein air

Plusieurs réalisations améliorant la pratique pour la population des activités nautiques et de randonnée ont été inaugurées pendant l'année 2014. Ainsi, des aménagements saisonniers ou durables concernant la baignade au lac ont été réalisés au Vengeron et à Baby-Plage; de même, l'accès au Rhône au Quai du Moulin à Vernier a été aménagé en collaboration avec la commune. D'autres projets ont été soumis à autorisation en ce qui concerne notamment l'accès au Jet d'eau, à Saugy (Genthod) et au Rhône. Au niveau "terrestre", il faut relever le soutien à la commune de Dardagny pour la construction d'un passage sous-voies pour les piétons à La Plaine ainsi que la mise au point d'une application smartphone visant à faciliter l'accès aux randonneurs sur les itinéraires lémaniques.

F04 Nature et paysage (suite)

Autres projets d'importance stratégique

En ce qui concerne la gestion des écosystèmes et des espèces, le degré de réalisation se poursuit d'année en année. Les différents milieux et sites possèdent aujourd'hui tous des plans de gestion adaptés permettant d'optimiser la gestion courante et les travaux de maintien des actifs et du patrimoine. Pour les espèces de la flore ou de la faune, c'est plus difficile étant donné le nombre d'espèces (plusieurs milliers) et l'obligation de concentrer les moyens sur celles qui posent le plus de problèmes ou sont les plus menacées. La gestion des dégâts (aux cultures surtout) dus à la faune atteignent leur niveau le plus bas depuis 10 ans, preuve que les méthodes de prévention et de régulation sont aujourd'hui efficaces.

Explication des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le dépassement de 51 623 F s'explique d'une part en raison de dépenses conjoncturelles dans les programmes forêt et loisirs de plein air lacustre (infrastructures portuaires) supérieures au budget et, d'autre part, par la reclassification de dotation de provision pour débiteurs dans la rubrique 31 dont la variation est difficilement prévisible. Cet écart est couvert par les reports budgétaires approuvés par la Commission des finances.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

L'écart s'explique par des demandes de subventions dans le domaine de la biodiversité inférieures au budget (écart d'estimation: - 57 223 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Voir explication sous nature 47.

41 - Patentes et concessions :

Malgré une légère augmentation par rapport à 2013, le produit des permis de pêche est inférieur aux prévisions budgétaires (écart d'estimation: - 47 143 F).

42 - Taxes :

La baisse des produits d'autorisations d'abattage n'a pas permis d'atteindre la cible budgétaire (écart d'estimation: - 136 225 F).

Le produit des taxes d'amarrages s'est avéré supérieur au budget suite à une modification du règlement sur la navigation dans les eaux genevoises (Rnav H 2 05.01) (écart d'estimation: + 109 895 F).

Pour le reste, les produits liés à la vente de bois de chauffage et de gibier n'ont pas atteint l'objectif budgétaire (écart d'estimation: - 171 719 F).

43 - Revenus divers :

Moins d'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison de décalage de ces derniers (écart d'estimation: - 305 435 F).

46 - Revenus de transferts :

Le canton a reçu moins de subventions fédérales (écart d'estimation: - 280 606 F) pour ses prestations réalisées dans le cadre des nouvelles conventions programmes RPT 2012-2015.

47 - Subventions à redistribuer :

Le canton a reçu de la Confédération davantage de subventions à redistribuer (écart d'estimation: + 548 508 F) dans le cadre des conventions programmes RPT.

F04 Nature et paysage (suite)

49 - Imputations internes :

La vente de bois d'industrie et de plaquettes à d'autres services de l'Etat a été inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 166 594 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	62%	87%	61%	100%	2020
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	60%	75%	60%	80%	2015
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	52%	65%	52%	80%	2016
1.4 Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	93%	93%	93%	100%	2016
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	33	41	31	50	2015
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	13	18	2015
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	86%	64%	91%	80%	2015
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficience	89%	89%	89%	100%	2015
5. Garantir et promouvoir la barque Neptune en tant que monument historique classé.						
5.1 Nombre de sorties annuelles de la barque Neptune	Efficacité	83	100	76	100	2020
6. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
6.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40.1%	40%	39%	41%	2022

F04 Nature et paysage (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Léger retard sur l'aboutissement du plan de gestion de L'Allondon, ce qui induit une baisse du résultat. Ce dernier sera validé en 2015 et permettra de faire remonter le pourcentage.

Indicateur 1.2 : Les démarches visant à étendre la certification à l'ensemble des associations de propriétaires de forêt ont été initiées. Les audits ont été repoussés à 2015 par l'organe de certification. L'objectif est ainsi décalé d'une année.

Indicateur 1.3 : Les plans d'entretien des cours d'eau inscrits au domaine public cantonal sont en cours de rédaction, mais n'ont pas encore été validés. L'atteinte de l'objectif ne peut donc pas encore être formellement attestée.

Indicateur 1.4 : L'objectif 2014 est atteint. Cet indicateur n'appelle pas de commentaire particulier. Il a été retiré au budget 2015.

Indicateur 2.1 : Plusieurs plans d'action ont été reportés à 2015.

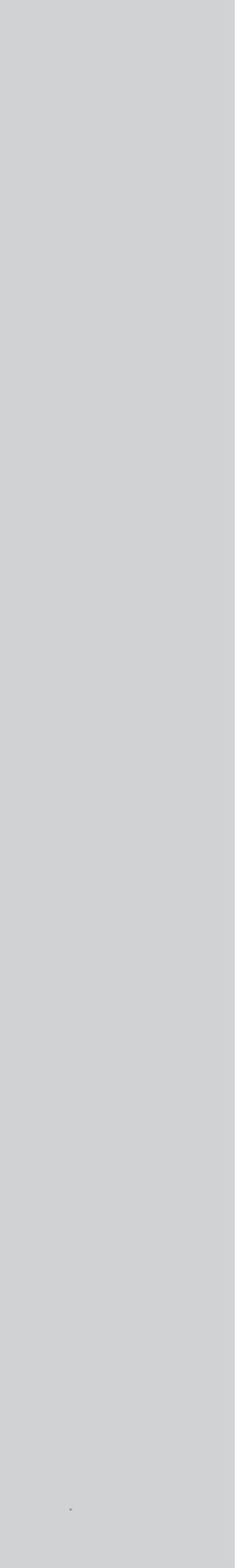
Indicateur 2.2 : L'objectif 2014 est atteint. Dorénavant, le souhait est d'accentuer l'effort financier sur les mesures. Le nombre de plans d'action va donc stationner pendant plusieurs années sur ce chiffre.

Indicateur 3.1 : L'objectif 2014 est largement atteint. Plusieurs bonnes surprises en 2014 (ex: grand rhinolophe, murin d'alcatôé, laineuse du prunellier, etc.) mais aussi des déceptions (cistude, etc.).

Indicateur 4.1 : L'objectif 2014 est atteint. Année record pour les sangliers: très peu de dégâts constatés. Les sangliers sont sous contrôle et seule la pêche de l'omble reste décevante.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur n'appelle pas de commentaire particulier. Il a été retiré au budget 2015, les indicateurs "Neptune" étant traités dans le cadre du contrat de prestation.

Indicateur 6.1 : L'objectif 2014 est atteint. Cet indicateur n'appelle pas de commentaire particulier.



F05 Politique agricole

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	29'075'300	-3'573'723	-10.9%	32'649'023	29'996'643
30 Charges de personnel	3'628'652	-32'320	-0.9%	3'660'972	3'768'671
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	867'174	-58'677	-6.3%	925'851	1'609'874
33 Amortissements du patrimoine administratif	35'512	-185'275	-83.9%	220'787	49'834
36 Charges de transfert	4'339'989	-85'234	-1.9%	4'425'223	4'211'100
37 Subventions à redistribuer	20'171'086	-3'221'414	-13.8%	23'392'500	20'345'201
39 Imputations internes	32'889	9'199	38.8%	23'690	11'963
REVENUS	22'671'729	-3'930'489	-14.8%	26'602'218	25'114'273
42 Taxes	1'817'939	-1'295'179	-41.6%	3'113'118	4'374'585
43 Revenus divers	472'584	470'084	18'803.4%	2'500	140'083
46 Revenus de transferts	90'175	2'175	2.5%	88'000	243'821
47 Subventions à redistribuer	20'171'086	-3'221'414	-13.8%	23'392'500	20'345'201
49 Imputations internes	119'946	113'846	1'866.3%	6'100	10'583
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'403'571	-356'766	5.9%	-6'046'805	-4'882'370
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-354'977</i>	<i>124'588</i>	<i>-26.0%</i>	<i>-479'565</i>	<i>-420'032</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'313'551</i>	<i>-400'298</i>	<i>43.8%</i>	<i>-913'253</i>	<i>-1'072'820</i>
COÛT COMPLET	-8'072'099	-632'477	8.5%	-7'439'622	-6'375'223

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.22	-1.00	-4.13%	24.22	24.22
<i>ETP fixes</i>	<i>22.22</i>	<i>-1.00</i>	<i>-4.31%</i>	<i>23.22</i>	<i>23.22</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

F05 Politique agricole (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Initié en 2013, le développement du label "Genève Région-Terre Avenir" (GRTA) dans la restauration s'est poursuivi en 2014 avec la labellisation de 28 nouvelles cuisines de production et 19 cuisines satellites qui se sont engagées à proposer 2 à 3 produits certifiés par jour. L'ensemble des restaurants labellisés représente désormais un total de 7,5 millions de repas par année.

Un outil pour favoriser l'approvisionnement de ces restaurants a été développé et mis en ligne sur le site internet de l'Office de Promotion des Produits Agricoles de Genève (OPAGE). Géré par une association, cette plateforme permet aux cuisiniers de visualiser les disponibilités en produits GRTA en temps réel et de demander des offres aux entreprises certifiées.

La sensibilisation des enfants de 6 à 12 ans s'est poursuivie. Près de 1'500 élèves de 13 écoles ont participé à des animations sur les thèmes de la saisonnalité des produits, de leur provenance ou encore de leur transformation.

De son côté, le projet de développement régional (PDR) a atteint un niveau d'exécution financier de 53% avec la construction de la nouvelle centrale de transformation et de commercialisation de l'Union maraîchère de Genève (UMG), celle de la serre Datasem pour plantons biologiques et la mise en ligne de la e-plateforme de promotion des produits du terroir genevois.

La préservation des surfaces cultivées a quant à elle fait l'objet d'une attention particulière avec la mise en place - en collaboration avec l'office de l'urbanisme (OU) - d'une plateforme de monitoring de l'espace rural et la mise à jour du recensement des surfaces d'assolement.

Autres projets d'importance stratégique

L'OPAGE, dont l'objectif principal est de rapprocher le consommateur du producteur, a poursuivi ses activités fondamentales de promotion des produits de notre agriculture. L'office a notamment développé sa collaboration avec *Genève Tourisme & Congrès* dans le cadre des projets "Balade viticole" et "Rallye gourmand".

En tant qu'autorité cantonale compétente pour l'application de la législation en matière de paiements directs, la direction générale de l'agriculture (DGA) a été chargée de concrétiser les axes de la réforme de la politique agricole (PA) 2014-2017, notamment dans les domaines de l'utilisation efficiente des ressources et de la promotion de la qualité du paysage dans l'espace rural. La mise en œuvre de ces nouvelles politiques aura permis de redistribuer un peu plus de 20 millions de francs de subventions fédérales qui permettent de rétribuer les agriculteurs pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent, ce qui représente quelque 70% des dépenses du programme F05. Le "Projet paysage agricole genevois" est ainsi entré dans sa phase de réalisation avec l'adhésion de plus de 160 exploitants. En outre, une importante étape a été franchie en matière de rationalisation de la saisie des données du recensement par sa gestion intégralement en ligne via le site *Acorda.ch*.

Quant à la législation cantonale agricole en matière de promotion de la biodiversité et de qualité du paysage, elle a été mise à jour de façon à répondre aux attentes récentes de la Confédération en la matière.

Enfin, l'année 2014 aura permis à la commission cantonale d'attribution du fonds de compensation agricole de soutenir l'installation des jeunes agriculteurs ainsi que plusieurs constructions rurales d'envergure, témoignant ainsi d'un dynamisme réjouissant des exploitants agricoles de notre canton.

F05 Politique agricole (suite)

Explication des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Diverses dépenses telles que fournitures (écart d'estimation: - 27 968 F), marchandises et matériel non activable (écart d'estimation: - 6 119 F) se sont avérées inférieures aux prévisions.

Augmentation des coûts liés au développement du label GRTA (écart d'estimation: + 19 031 F).

Variation de la dotation aux provisions pour les débiteurs (écart d'estimation: - 15 000 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

36 - Charges de transfert :

Le financement de la formation agricole par l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA) a été repris dans le courant de l'année par le DIP (écart d'estimation: - 19 000 F).

Moins de subventions versées pour la lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs car les mesures de lutte n'ont pas nécessité de procéder à des indemnités majeures en raison de destructions de plantes (écart d'estimation: - 16 896 F).

Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles sont inférieures aux prévisions en raison du retard d'exécution sur des projets dont les maîtres d'ouvrages sont des exploitants agricoles (écart d'estimation: - 47 990 F).

Les contributions pour des prestations écologiques sont moindres en raison de la non-crédation de réseaux agro-environnementaux projetés, ces derniers impliquant la mise en place de surfaces de compensation écologique (écart d'estimation: - 31 519 F).

Les demandes de subventions en vertu de la loi sur la promotion de l'agriculture en lien avec des projets de promotion agricole ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation: - 48 301 F). L'estimation de ces dépenses est difficile à réaliser puisqu'elle dépend des projets initiés par les agriculteurs.

Les taxes viti-vinicoles redistribuées sont légèrement inférieures au budget (écart d'estimation: - 3 490 F).

Les amortissements liés aux subventions d'investissement sont supérieurs au budget (écart d'estimation: + 83 463 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Les paiements directs redistribués aux agriculteurs se sont avérés inférieurs aux prévisions suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017 (écart d'estimation: - 3 207 122 F).

42 - Taxes :

Le fonds de compensation agricole, instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05), est alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30). Ces dernières étant tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en terrains constructibles, des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (écart d'estimation: - 1 132 342 F).

Le produit des vins vendus aux services de l'Etat de Genève est comptabilisé en imputation interne sur la nature 49 dès l'exercice 2014 (écart d'estimation: + 113 346 F sur un budget de 6 100 F). Une légère baisse des ventes de vin a été constatée (écart d'estimation: - 35 616 F).

43 - Revenus divers :

L'écart résulte de dissolutions de provisions selon la situation des débiteurs à fin 2014 (écart d'estimation: + 303 571 F) et selon le degré de réalisation de reconversions viticoles en vertu de la loi M 2 36 (écart d'estimation: + 144 544 F).

47 - Subventions à redistribuer :

F05 Politique agricole (suite)

Voir explications sous la nature 37.

49 - Imputations internes :

Le produit des vins vendus aux services de l'Etat de Genève est comptabilisé en imputation interne sur la nature 49 dès l'exercice 2014 (écart d'estimation: + 113 346 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	340	360	340	380	2017
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.20%	46.50%	46.6%	≥4 6%	2015
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la Direction de l'agriculture	Efficacité	0%	≤1 %	0%	≤1 %	2015
4. Développer les surfaces de compensation écologique respectant les conditions et charges prescrites dans l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de l'OQE par rapport à la totalité des surfaces de compensation écologique	Efficacité	13.70%	8%	10.57%	8%	2014

Commentaires

Indicateur 1.1 : Après une forte hausse en 2011 et 2012, générée notamment par la demande de la restauration, le nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA) s'est stabilisé à 340, niveau déjà élevé par rapport au potentiel. Rappelons que l'inscription des entreprises est volontaire. L'objectif de 360 a été légèrement surévalué en 2013 et sera adapté à l'avenir.

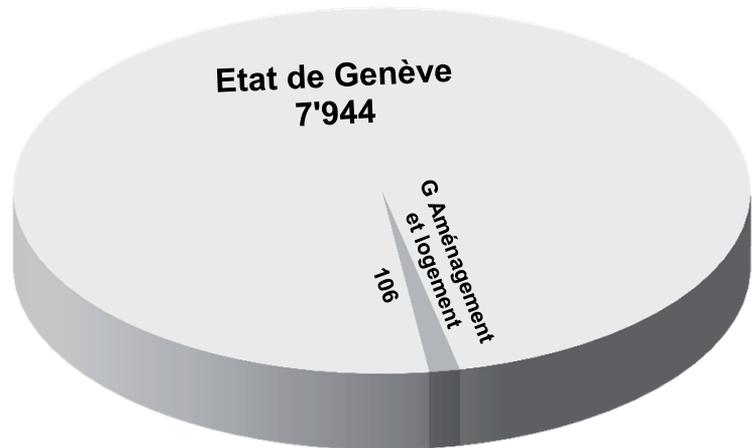
Indicateur 2.1 : La surface agricole utile (SAU) poursuit en parallèle sa lente érosion de 0.2% par an (tendance décennale), démontrant la fragilité de la préservation de l'agriculture sur notre territoire. L'objectif 2014, trop optimiste par rapport à cette tendance, n'a pas pu être atteint. La valeur de l'objectif à long terme a été revue en conséquence.

Indicateur 3.1 : Les contrôles réalisés dans le cadre des paiements directs apparaissent pertinents et les processus suivis efficaces, considérant que les décisions rendues dans ce domaine par la DGA n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

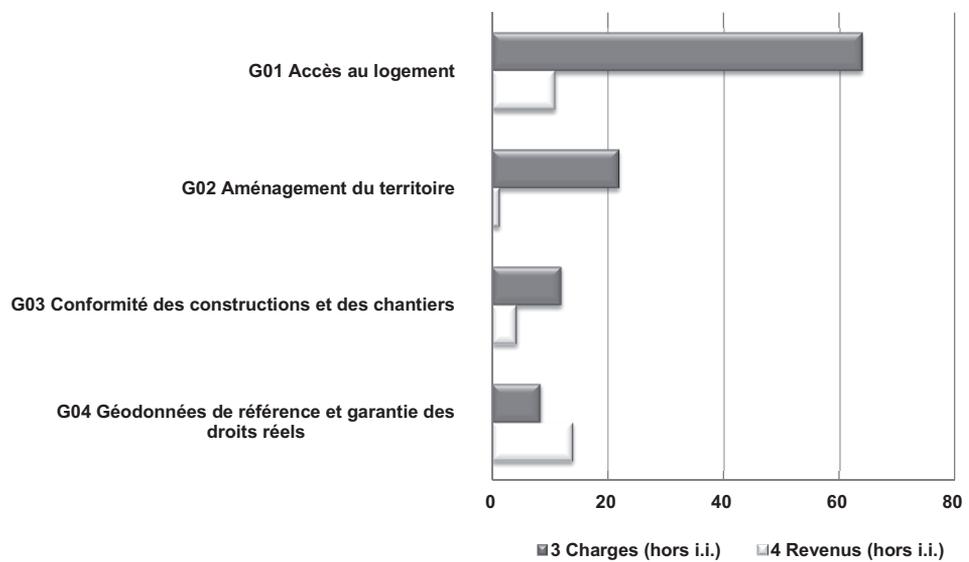
Indicateur 4.1 : Le taux de couverture des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité niveau II ou mises en réseau dépasse de plus de 20% les attentes, témoignant des efforts consentis par les exploitants agricoles en matière de préservation de l'environnement.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Malgré l'effort constant de mise à disposition de logements sur le marché, la pénurie actuelle de logements est un obstacle majeur à la qualité de vie des Genevois et réduit de manière considérable leur pouvoir d'achat, en particulier celui des jeunes familles. Elle oblige chaque année des milliers de Genevois à quitter le canton pour se loger, avec une pression considérable sur les infrastructures de transport, mais aussi sur les finances cantonales lorsque ces contribuables s'en remettent à s'installer en dehors des frontières cantonales. Cette évolution nuit à l'équilibre social du canton et la politique "aménagement et logement" vise à lui apporter une riposte appropriée. Afin d'y parvenir, les actions principales suivantes ont été menées en 2014 :

- un intense travail de planification et de priorisation des projets en fonction de critères devant aboutir à l'objectif de 2 millions de m² de surfaces prêts à construire d'ici 2018;
- la production d'un rapport de présentation à la Confédération intégrant les nouvelles dispositions exigées par la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et la négociation entamée avec elle sur le quota de surfaces d'assolement (SDA) pour permettre l'adoption du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030);
- l'initiation des Rencontres du logement, réunissant les principaux acteurs du domaine, dont l'objectif est de dégager, au travers des thématiques comme la répartition des catégories de logement, de la concertation, de l'énergie et du lien prix/qualité, des solutions permettant de concrétiser les ambitions du PDCn 2030;
- la validation du plan directeur de quartier (PDQ) Praille Acacias Vernets (PAV) par les communes de Lancy, Carouge et Genève et l'aboutissement de deux importantes démarches à savoir le concours pour la transformation des sites des Vernets et les mandats d'études parallèles pour le quartier de l'Etoile;
- la conduite ou l'accompagnement des projets d'aménagement des espaces publics et des opérations immobilières liés aux émergences du futur RER CEVA et la mise au point des dossiers d'autorisation de construire des espaces publics portés par le canton (Chêne-Bourg décembre 2014);
- les avancées significatives sur les dix grands projets prioritaires, notamment dans les quartiers de la Chapelle-les-Sciers (en partie inauguré), les Vergers (en construction) et les Communaux d'Ambilly (résultats des mandats d'étude parallèles de la 2^{ème} étape) et l'achèvement de la planification localisée dans les derniers périmètres prévus dans l'actuel plan directeur cantonal à Bernex, aux Grands-Esserts et aux Cherpines-Charrotons;
- la restructuration de l'office de l'urbanisme en directions du développement urbain (DDU), selon une répartition géographique permettant un suivi de la procédure par la même personne
- la validation par le vote du Grand Conseil en janvier 2015 du projet de loi de réforme du PLQ (L11305), préalablement adopté à l'unanimité par la Commission d'aménagement fin 2014;
- l'aboutissement de réflexions visant à simplifier les exigences en matière de plans financiers pour la construction de logements en zone de développement;
- la mise en œuvre des réformes en matière d'instruction des autorisations de construire en procédure ordinaire ou accélérée;
- le développement d'une réflexion sur les lignes forces d'une stratégie foncière de l'Etat de Genève par la direction de la planification et des opérations foncières (DPOF), validées par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil par l'allocation de ressources complémentaires;
- la promotion de l'accès équitable à la propriété du logement, notamment à la faveur de l'initiative 156 "Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp !", soutenue par le Conseil d'Etat, reprenant l'essentiel du projet de loi 11141 déposé par ses soins le 14 mars 2013;
- l'examen approfondi, avec les partenaires concernés, des conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral du 25 septembre 2014, sur la question du rendement des loyers contrôlés par le droit cantonal, ayant conduit le Conseil d'Etat, dans un souci de transparence, à mettre sur pied une commission technique tripartite, tout en confirmant la pratique en vigueur;
- la poursuite des efforts pour l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique afin d'atteindre l'objectif légal de 20%;
- l'initiation d'un processus concerté canton-communes relatif au financement de l'aménagement.

G01 Accès au logement

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	63'874'678	-2'915'609	-4.4%	66'790'287	59'216'066
30 Charges de personnel	8'901'410	-443'749	-4.7%	9'345'159	7'641'995
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	540'256	-589'919	-52.2%	1'130'175	743'864
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'366'748	310'496	15.1%	2'056'252	487'157
36 Charges de transfert	52'008'291	-2'169'410	-4.0%	54'177'701	50'262'348
39 Imputations internes	57'973	-23'027	-28.4%	81'000	80'703
REVENUS	10'799'187	-332'017	-3.0%	11'131'204	8'766'915
42 Taxes	8'621'513	-2'439'042	-22.1%	11'060'555	7'557'975
43 Revenus divers	13'300	13'300	-	-	36'744
44 Revenus financiers	44'400	1'500	3.5%	42'900	44'400
46 Revenus de transferts	2'119'975	2'092'226	7'539.8%	27'749	1'127'796
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-53'075'490	2'583'593	-4.6%	-55'659'083	-50'449'151
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'777'028</i>	<i>-195'779</i>	<i>12.4%</i>	<i>-1'581'249</i>	<i>-1'573'104</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'303'473</i>	<i>245'644</i>	<i>-9.6%</i>	<i>-2'549'117</i>	<i>-1'670'031</i>
COÛT COMPLET	-57'155'991	2'633'458	-4.4%	-59'789'449	-53'692'286

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	66.30	-5.50	-7.66%	71.80	56.88
ETP fixes	66.30	-3.10	-4.47%	69.40	54.20
ETP auxiliaires	-	-2.40	-100.00%	2.40	2.68

Descriptif du programme

Ce programme vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM ou de l'octroi d'allocations de logement.

Il vise également à des mesures incitatives à la construction, à la création et à l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal. Cet axe est représenté dès 2014 par la nouvelle prestation G01.03 "Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat".

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat

G01 Accès au logement (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisations de programme de législature

La loi 11141 visant à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété dans les zones de développement a été adoptée le 14 mars 2014 par le Grand Conseil. Elle a nécessité la mise en place d'une nouvelle procédure qui a amené l'office du logement et de la planification foncière (OCLPF) à devoir rendre 46 décisions et 56 réponses à des demandes de renseignements. Cette activité a représenté environ 52 jours de travail-homme.

La loi a été annulée par le Tribunal Fédéral en date du 15 janvier 2015. La loi adoptée par le Grand Conseil s'écartait du projet déposé par le Conseil d'Etat en remplaçant l'obligation de principe d'habiter le bien acheté par celui de réserver l'acquisition à un "mono-accédant", soit une personne qui n'est pas déjà propriétaire dans le canton. Si le Tribunal fédéral a pleinement reconnu l'intérêt public aussi "important qu'évident" à empêcher la spéculation et l'acquisition à des fins d'investissements, il a jugé que le principe du "mono-accédant" ne permettait pas d'atteindre l'objectif fondamental du projet initial et de la LGZD, soit l'accession à la propriété à des fins d'habitation.

L'exercice 2015 verra par conséquent la reprise des débats et des actions visant à atteindre l'objectif poursuivi, à savoir rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété individuelle dans les zones de développement. Dans ce contexte, il est à relever que l'initiative 156, intitulée "Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp !" a abouti le 29 octobre 2014. Le texte proposé reprend pour l'essentiel le projet de loi initial du Conseil d'Etat. Par arrêté du 4 février 2015, ce dernier a déclaré l'IN 156 valide et dans le cadre de son rapport au Grand Conseil, il a invité les députés à l'accepter.

Un important arrêt a par ailleurs été rendu le 25 septembre 2014 par le Tribunal fédéral, dans une affaire vaudoise, concernant la question du rendement des loyers contrôlés par le droit public cantonal, afin que ceux-ci ne puissent être considérés comme excessifs. Un examen approfondi des conséquences induites, en particulier sur les loyers des immeubles contrôlés, neufs ou existants, a été initié par l'OCLPF, en lien avec les différents partenaires concernés. Le Conseil d'Etat, tout en confirmant la pratique en vigueur et dans un souci de transparence, a décidé de mettre sur pied une commission technique tripartite : celle-ci est chargée de proposer, à intervalle régulier, les rendements admissibles pour les nouvelles opérations en tenant compte des objectifs de stabilité poursuivis par la politique sociale du logement et la nécessité d'assurer une rémunération équitable des investisseurs publics et privés qui permettent la réalisation de logements contrôlés.

La direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a poursuivi son travail d'organisation tout en soutenant les activités menées au titre des différentes politiques publiques de l'Etat de Genève. Elle a développé une réflexion sur les lignes forces d'une stratégie foncière de l'Etat de Genève. Ces orientations ont été validées par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil qui a accepté de doter la DPOF de ressources supplémentaires. Elles seront progressivement déployées en 2015.

Les réflexions portant sur la création d'un opérateur urbain continuent. Elles ont porté sur l'établissement du constat et des besoins propres au cas genevois, par une analyse comparée de structures de projets réalisés et par des workshops composés d'acteurs internes et externes à l'administration. Ces réflexions continueront courant 2015.

Autres projets d'importance stratégique

Pour ce qui est du programme G01, la nécessité de renforcer la politique foncière découle directement de la mise à disposition du crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP). Malgré le contexte d'un marché difficile, l'action foncière s'est renforcée, ce qui permettra à terme la réalisation de nombreux logements.

A la suite de la douzième journée du logement qui s'est déroulée le 2 octobre 2014, le département a initié les "Rencontres du logement" qui réunissent les principaux acteurs du logement. L'objectif de ces Rencontres est de parvenir à dégager des solutions permettant de concrétiser les ambitions contenues dans le plan directeur cantonal 2030, afin de mieux répondre aux besoins de la population tout en garantissant la qualité des projets.

Enfin, le transfert à l'OCLPF des activités liées au traitement des préavis et des infractions liées à la *loi sur les démolitions, transformations et rénovations* de maisons d'habitation (LDTR), ainsi qu'à celles liées aux ventes d'appartements, permet de regrouper au sein du même office tous les éléments liés à la politique du logement.

G01 Accès au logement (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

Sur le personnel fixe, l'écart provient d'un transfert de 0.9 ETP sur le programme P04 suite au remaniement des départements pour la nouvelle législature 2014-2018 et à des postes restés vacants à fin 2014 mais qui seront repourvus en 2015. De plus, des auxiliaires mensualisés ont été employés seulement pour quelques mois en 2014, dégageant un disponible de 0.2 million F.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'économie s'explique, d'une part par la dotation de la provision pour débiteurs douteux qui est inférieure au budget (-0.5 million F) et d'autre part par des dépenses réduites sur les honoraires de mandataires à la direction des opérations foncières (-0.1 million F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements dépendent directement des dépenses d'investissements pour les acquisitions financées par la LUP.

36 - Charges de transfert

Les versements des subventions à la pierre ont été inférieurs à ce qui avait été prévu à cause de la suppression des subventions pour les nouvelles affaires (-3.8 millions F). Cet écart est toutefois partiellement compensé par la hausse constante des prestations à la personne (allocations de logement des secteurs subventionné, libre et habitations mixtes) (+1.8 millions F).

42 - Taxes

L'écart sur cette nature est en premier lieu à mettre en relation avec celui sur la nature 46. En effet, les remboursements des allocations de logement du secteur subventionné, libre et habitations mixtes ont été comptabilisés sur la nature 46 afin d'être conformes au plan de compte MCH2, alors que les budgets ont été inscrits sur la nature 42 (-1.9 millions F).

A cela se rajoute une diminution des facturations des surtaxes liée principalement à l'activité de contrôle des situations réelles des locataires qui n'a pu commencer qu'au milieu de l'année 2014 (-0.7 million F) et une augmentation des émoluments facturés provenant des opérations aux Vergers à Meyrin (+0.1 million F).

46 - Revenus de transfert

Le budget 2014 pour le remboursement des allocations de logement des secteurs subventionné, libre et habitations mixtes ont été inscrits sur la nature 42. Pour être en conformité avec le plan de compte MCH2, ces revenus ont été comptabilisés sur la nature 46 (+2.1 millions F).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Dans un marché du logement totalement saturé (taux de vacance de 0.39% en 2014), les locataires éprouvent des difficultés accrues à trouver un logement répondant à leurs besoins.

Cette situation a des effets sur l'objectif poursuivi qui vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible.

Ainsi, la part de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logement d'utilité publique (indicateur 1.1) demeure élevée, ces derniers étant dans l'impossibilité de trouver un logement dans le marché libre. La baisse des taux hypothécaires qui continue à être répercutée sur les loyers accentue cet effet. L'augmentation entre les deux derniers exercices a en outre été causée par la facturation des surtaxes rétroactives, celle-ci étant intervenue massivement au cours des deux derniers mois de 2014 alors qu'il n'y avait pas eu de facturation rétroactive en 2013. L'atteinte de l'objectif à long terme reste hypothétique.

Il en va de même pour l'objectif des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté est supérieure à 12 mois (indicateur 1.2). Le nombre de nouvelles demandes de logements déposées auprès de l'OCLPF, ainsi qu'auprès du secrétariat des fondations immobilières de droit public, s'est stabilisé entre 2013 et 2014, mais le nombre de

G01 Accès au logement (suite)

demandeurs en attente de (re)logement s'est accru, passant de 7'213 dossiers éligibles au 31 décembre 2013 à 7'971 au 31 décembre 2014. Il est à relever que 79% des demandes concernent des logements de 4 pièces et moins.

En 2014, le parc de LUP (indicateur 2.1) a augmenté de 396 unités dont 384 nouveaux logements construits. Ces derniers correspondent à environ 21.5 % de la production annuelle totale de logements sur le canton. Le parc de LUP contrôlés par l'Etat compte, au 31 décembre 2014, 15'357 logements (+2,65 %). Il correspond à environ 9.53 % du parc locatif, contre 9,45 % au 31 décembre 2013. Les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. La non atteinte de l'objectif fixée dans le budget 2014 s'explique, en outre, par le report de la comptabilisation dans le parc LUP des logements propriétés des membres du groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG) qui appliquent un taux d'effort et un taux d'occupation.

Les efforts pour parvenir à la constitution d'un parc LUP de 20% du parc locatif cantonal demeurent dès lors soutenus. Neuf parcelles ont été acquises, totalisant 24'405 m² de terrain pour un montant de 20'232'000.- francs, soit un potentiel à terme d'environ 250 logements.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	8.7%	10%	8.2%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	46.5%	35%	46.1%	10%	2020
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	9.5%	10.7%	9.4%	15%	2016
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m ² de terrain, en valeur cumulée, acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP) sur la période 2007-2017	Efficience	137'055m ²	105'000m ²		150'000m ²	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : le locataire dont le revenu dépasse le barème d'entrée est astreint au paiement d'une surtaxe (art. 30A LGL). La surtaxe n'est pas due dans les habitations mixtes HM (18.8% des logements contrôlés).

Indicateur 1.2 : les demandes de logements concernent toutes les demandes déposées auprès des guichets de l'OCLPF et du SFIDP.

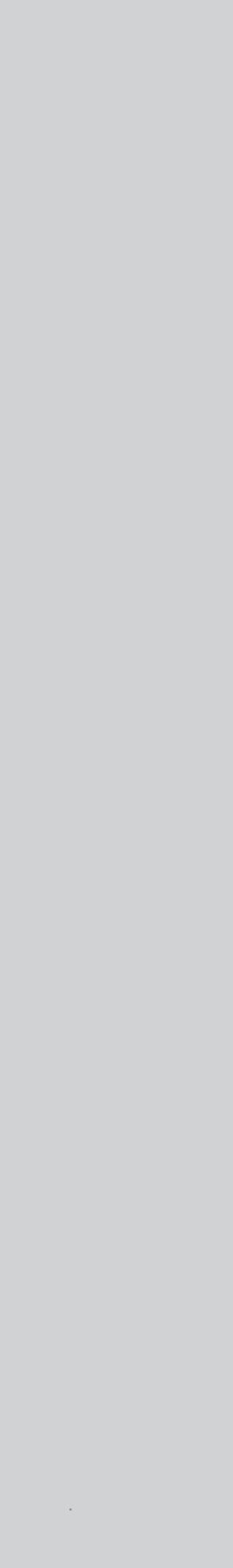
Indicateur 2.1 : quatre modalités président à la constitution du parc LUP : l'intégration volontaire à la loi, l'acquisition de logements existants grâce au fonds, la construction de logements réalisée en application de l'article 4A LGZD ou grâce au fonds, et enfin la comptabilisation de logements en mains d'entités publiques ou d'organismes sans but lucratif auxquels sont appliqués un taux d'effort et un taux d'occupation. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel d'activité LUP.

Indicateur 3.1 : ce nouvel indicateur traduit la mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation des logements d'utilité publique (LUP). Il s'exprime en m² cumulés

G01 Accès au logement (suite)

depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). La cible annuelle est estimée à 15'000 m², sur la base d'un coût moyen de F 1'000/m² et intègre les modifications induites par la loi L 10460.

Valeurs comparatives C2013 : 112'650 m²



G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	21'889'877	-6'456'478	-22.8%	28'346'355	28'182'510
30 Charges de personnel	13'894'467	-910'257	-6.1%	14'804'724	14'610'828
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'796'066	-5'367'673	-40.8%	13'163'739	13'365'407
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'972	-84'284	-96.6%	87'256	2'972
36 Charges de transfert	196'239	-94'397	-32.5%	290'636	201'239
39 Imputations internes	134	134	-	-	2'064
REVENUS	1'253'617	225'249	21.9%	1'028'368	752'603
42 Taxes	473'100	194'732	70.0%	278'368	189'444
43 Revenus divers	780'517	30'517	4.1%	750'000	563'159
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'636'260	6'681'728	-24.5%	-27'317'988	-27'429'907
<i>Coût des activités de support</i>	-2'773'814	-268'778	10.7%	-2'505'036	-3'007'637
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'934'923	-769'879	35.6%	-2'165'044	-2'440'315
COÛT COMPLET	-26'344'997	5'643'071	-17.6%	-31'988'068	-32'877'859

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	87.59	-6.92	-7.32%	94.51	90.26
<i>ETP fixes</i>	81.99	-5.97	-6.79%	87.96	62.90
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	-0.55	-35.48%	1.55	1.87
<i>ETP agents spécialisés</i>	4.60	-0.40	-8.00%	5.00	25.50

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en oeuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient la prestation suivante :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisations

L'année 2014 a été marquée par les éléments suivants :

- le plan directeur cantonal 2030, adopté par le Grand Conseil en septembre 2013, a fait l'objet en 2014 d'un rapport de présentation officiel et d'une rencontre entre le chef du département et Mme Doris Leuthard, chef du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ;
- des négociations avec la Confédération sur le quota de surfaces d'assolement ont été conduites et restent en attente d'une validation de la Confédération ;
- les dossiers d'autorisation de construire des espaces publics portés par le canton sur les interfaces CEVA ont été préparés ;
- le programme de législature 2014-2018 a été construit et communiqué avec un total de 4 millions de m² SBP dont 2 millions de SBP logements constructibles dans le cadre de PLQ adoptés ou équivalent ;
- des travaux relatifs au financement de l'aménagement ont été menés par l'OU avec le secrétariat général afin d'avancer dans les discussions avec les communes ;
- le projet de loi de réforme du PLQ, adopté à l'unanimité par la Commission d'aménagement fin 2014, et validé par le vote du Grand Conseil en janvier 2015.

Autres projets d'importance stratégique

L'Office de l'urbanisme a poursuivi ses efforts sur les dix grands projets prioritaires :

- sur le PAV, achèvement du PDQ déjà adopté par les communes de Lancy et Carouge, signature de la convention cadre de collaboration entre l'Etat et les communes, concours pour la transformation du site des Vernets et mandats d'étude pour le quartier de l'Etoile ;
- sur les Communaux d'Ambilly, concours d'études pour la seconde tranche du projet et sélection du mandataire. concours sur les espaces publics et dépôt des autorisations de construire pour la première tranche en complément de celles des bâtiments de la première tranche ;
- sur les Cherpines, définition de la mission pour la maîtrise d'œuvre urbaine, études du premier PLQ (Rolliet, 870 logements), procédure du PDZI de l'Eco-parc ;
- sur les Grands Esserts, image directrice, cadrage financier, définition des périmètres des premiers PLQ ;
- sur Bernex-est, projet de PDQ en attente de l'ouverture de la consultation publique ;
- sur Vernier-Meyrin-Aéroport, version T3 du plan guide, MZ du quartier de l'Etang adoptée et PLQ en cours ;
- sur Châtelaine, plan guide finalisé et concours sur plusieurs lots du secteur de Concorde (dont deux ont été adjugés) ;
- sur Grand-Saconnex, plan guide validé avec ses principes de mise en œuvre et convention cadre pour le développement du secteur de Carantec ;
- sur ZIMEYSAVER version T3 du plan guide restituée, enquête technique lancée pour le PDZI de la ZIBAT, périmètre de la ZDAM arrêté.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Dans le cadre de la réorganisation des départements qui a eu lieu suite à l'élection du Conseil d'Etat du 10 novembre 2013, le service du projet d'agglomération a été transféré au département présidentiel sur le programme O08. Ses budgets 2014 sont inscrits sur le programme G02.

30 – Charges de personnel

L'année 2014 se caractérise par le transfert de l'équipe du projet d'agglomération au département présidentiel, soit 3.5 ETP prévus sur ce programme mais comptabilisés sur le programme O08, et par la finalisation de la réorganisation entamée en 2013, à savoir la stabilisation des agents spécialisés sur des postes fixes. Le solde provient de décalages dans les engagements sur des postes vacants.

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le transfert du service du projet d'agglomération sur le programme O08 explique déjà pour 1.3 millions F l'écart par rapport au budget 2014.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Le solde concerne principalement les études pour des projets d'investissements futurs (non activables).

En effet, la mise en œuvre de la réorganisation menée au sein de l'office de l'urbanisme qui a conduit au partage géographique du canton entre deux directions de développement urbain a entraîné des décalages sur les travaux d'études.

De plus, l'établissement du plan de législature et la réorganisation de l'objectif vers la production de PLQ visant à augmenter le nombre de logements potentiels a aussi perturbé la cadence des études, puisque toutes les équipes ont été mobilisées pour réaliser et analyser l'inventaire communiqué.

Enfin la gestation plus longue que prévue de la réforme du PLQ a conduit à des dépenses d'études moindres sur l'année 2014 ou décalées sur 2015. Sa mise en œuvre, suite au vote de la modification de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (L 1 35) se fera sur le 1^{er} semestre 2015.

36 - Charges de transfert

Les subventions versées aux communes pour les plans directeurs communaux sont inférieures au budget puisque la réalisation d'une partie de ceux-ci a glissé sur 2015. D'autre part aucune subvention budgétée n'a été accordée cette année.

42 - Taxes

Ces taxes supplémentaires s'expliquent par des remboursements de l'assurance maternité fédérale et des frais cantonaux de gestion prélevés sur les revenus de la taxe d'équipement sur la base des encaissements effectués supérieurs au budget prévu.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

En 2014, 8 plans localisés de quartier (PLQ) et 1 plan localisé agricole (PLA) ont été adoptés, générant un potentiel de 1'420 logements et 37'938 m² de surfaces brutes de plancher (SBP) d'activités. De même, 10 modifications de zones (MZ) ont été votées par le Grand Conseil, soit un potentiel de 2'354 logements et 189'963 m² de SBP d'activités.

Fin 2014, 42 PLQ et 5 plans directeurs des zones de développement industrielles (PDZI) étaient en cours de traitement, offrant un potentiel de 7'906 logements et 827'553 m² de SBP d'activités, ainsi que 59 MZ pour un potentiel identifié de 4'780 logements et de 644'990 m² de SBP d'activités.

Seuls 8 dossiers (5 MZ et 3 PLQ) ont été préavisés par les Conseils municipaux en 2014. En revanche, ils ont tous été préavisés favorablement (deux ayant fait l'objet de réserves).

Sur les 9 dossiers (6 MZ et 3 PLQ) mis en procédure d'opposition en 2014, quatre ont fait l'objet d'oppositions.

Avec un potentiel de 1'420 logements dans les PLQ adoptés et 2'354 logements dans les MZ, les résultats sont donc conformes aux indicateurs retenus dans le cadre du budget 2014 (respectivement 1'250 logements et 2'500 logements) en ce qui concerne le logement.

Pour ce qui est des surfaces d'activités, le potentiel adopté dans les PLQ ou PDZI en 2014 (37'938 m² SBP) est inférieur à la cible indiquée dans le budget 2014 (100'000 m² SBP). Toutefois cette cible correspond à un chiffre moyen du total prévu sur 5 années. La production des potentiels de SBP d'activités n'est pas linéaire et varie fortement en fonction de l'adoption de la dimension des PDZI. Le nombre total de m² SBP dans les PDZI en cours de traitement (827'553 m²) laisse penser que les objectifs de fin de législature seront atteints, voire dépassés.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements dans les plans d'affectation par les modifications de zones (MZ) et les plans localisés de quartier (PLQ)						
1.1 Nombre de logements planifiés par l'adoption de déclassements de nouveaux périmètres via des modifications de zones (MZ), en valeur cumulée, sur la période 2014-2018	Efficacité	2'354 logement s	2'500 logement s		12'500 logement s	2018
1.2 Nombre de logements planifiés par l'adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans des zones à bâtir existantes, en valeur cumulée, sur la période 2014-2018	Efficacité	1'420 logement s	1'250 logement s		6'250 logement s	2018
2. Garantir de le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation par les plans localisés de quartier (PLQ) et les plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP), en valeur cumulée, destinés aux activités planifiées dans les plans localisés de quartiers (PLQ) et plans directeurs de zone industrielle (PDZI) selon le plan directeur en vigueur (100'000 m2/an en moy.)	Efficacité	37'938 m2	100'000m 2		500'000 m2	2018

Commentaires

Les indicateurs renseignés ici sont repris de la précédente législature et devront être adaptés pour la législature actuelle afin de prendre en compte les nouveaux objectifs présentés dans la feuille de route du DALE. Cette adaptation sera conduite à l'occasion du projet de budget 2016.

Indicateur 1.1: la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2014. Un certain nombre de MZ sont soumises au moratoire Art 38A LAT et ne seront donc pas adoptées avant l'approbation du PDCant par la Confédération. La dernière MZ de l'année est la MZ 29933 à Vernier (avec un potentiel de 1'017 logements) qui a été adoptée le 5 décembre 2014.

Indicateur 1.2: la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2014. L'adoption du PLQ 29783 (Plan-les-Ouates / Les Sciers), initialement prévu pour le 1er semestre 2014 et représentant un potentiel de 650 logements, a été repoussée à 2015.

Indicateur 2.1: la cible est d'atteindre 500'000 m2, conformément à l'objectif indiqué dans le plan directeur en vigueur. La mesure s'exprime en m2 cumulés depuis 2014. L'adoption du PLQ 29881 à Thônex (10'280 m2 SBP activités), prévue pour fin 2014, a été repoussée à janvier 2015. Le plan de législature n'est pas linéaire et présente un pic en 2016 pour la production des PLQ et donc des m2 de SBP.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	11'936'020	-4'524'975	-27.5%	16'460'995	12'261'186
30 Charges de personnel	11'189'051	-524'952	-4.5%	11'714'003	11'599'981
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	680'826	192'834	39.5%	487'992	593'361
36 Charges de transfert	60'000	-4'194'000	-98.6%	4'254'000	60'000
39 Imputations internes	6'142	1'142	22.8%	5'000	7'844
REVENUS	4'201'108	1'009'161	31.6%	3'191'947	4'142'599
42 Taxes	4'170'795	1'013'848	32.1%	3'156'947	3'280'540
43 Revenus divers	9'116	9'116	-	0	817'727
49 Imputations internes	21'198	-13'802	-39.4%	35'000	44'332
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'734'912	5'534'135	-41.7%	-13'269'047	-8'118'587
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'233'720</i>	<i>-251'650</i>	<i>12.7%</i>	<i>-1'982'070</i>	<i>-2'387'854</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'643'110</i>	<i>-751'698</i>	<i>39.7%</i>	<i>-1'891'412</i>	<i>-2'112'276</i>
COÛT COMPLET	-12'611'741	4'530'788	-26.4%	-17'142'529	-12'618'718

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	82.76	-6.58	-7.37%	89.34	79.14
<i>ETP fixes</i>	<i>80.76</i>	<i>-6.13</i>	<i>-7.05%</i>	<i>86.89</i>	<i>76.95</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.55</i>	<i>37.93%</i>	<i>1.45</i>	<i>2.18</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'Office des autorisations de construire (OAC), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisations et autres projets d'importance stratégique

L'Office des autorisations de construire (OAC) a mis en œuvre la réforme des autorisations de construire validée par le Conseil d'Etat en 2013. L'objectif fixé pour la nouvelle procédure accélérée (APA), à savoir délivrer la prestation en 30 jours pour 80% des dossiers, a été atteint pour le mois de décembre 2014. La réforme de la procédure ordinaire (DD), visant une amélioration de la qualité du traitement des objets importants et complexes, mise en œuvre cette année, produit déjà les premiers effets positifs. On peut notamment déjà constater une réduction du délai de traitement concernant les demandes complémentaires, ainsi que les dossiers de villas, et une amélioration du suivi de certains dossiers très complexes qui se mesure par la réduction des itérations entre l'administration et les mandataires.

Ces réformes sont sans doute à l'origine de la forte augmentation des dossiers déposés.

L'OAC a parallèlement démarré le projet de dématérialisation de la procédure APA. En effet, sur la base de l'outil CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire) existant dans d'autres cantons, un prototype adapté au processus genevois est d'ores et déjà en cours de réalisation et devrait permettre une mise en production dès 2016.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

L'écart provient de décalage dans le temps de postes à repourvoir, notamment pour des inspecteurs.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La dotation pour dépréciation de créances et la provision pour débiteurs douteux relatifs aux émoluments et aux amendes facturés par la direction des autorisations de construire sont plus importantes que prévues.

36 - Charges de transfert

Aucune subvention pour les bonus à la rénovation et à l'énergie n'a été octroyée en 2014.

42 - Taxes

L'augmentation du nombre d'autorisations de construire délivrées se reflète dans l'accroissement des émoluments perçus (+0.5 million F). De plus l'augmentation en nombre et en valeur des amendes génère un supplément de recettes (+0.5 millions F).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

4'053 demandes d'autorisations de construire ont été déposées en 2014, pour lesquelles une réponse positive a été donnée dans 3'100 cas. Ces chiffres étaient respectivement de 3'395 et de 3'081 en 2013. S'agissant des procédures de recours, sur les 310 procédures abouties en 2014, 273 jugements ont confirmé la décision du département et 37 l'ont annulée.

S'agissant des infractions constatées à la police du feu (192 cas en 2014), 5 ont fait l'objet d'une sanction administrative pour un montant de 8'000 francs. Il y a une importante diminution des sanctions administratives qui s'explique par l'augmentation du tarif des amendes qui conduit à un comportement plus vertueux des requérants. Parallèlement on constate aussi une diminution de la gravité des infractions.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98.8%	>98%	98%	>98%	2018
1.2 Taux des chantiers ouverts annuellement faisant l'objet de contrôles et vérifications par l'inspection des chantiers	Qualité	100%	100%	100%	100%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	60.6%	80%		80%	2018

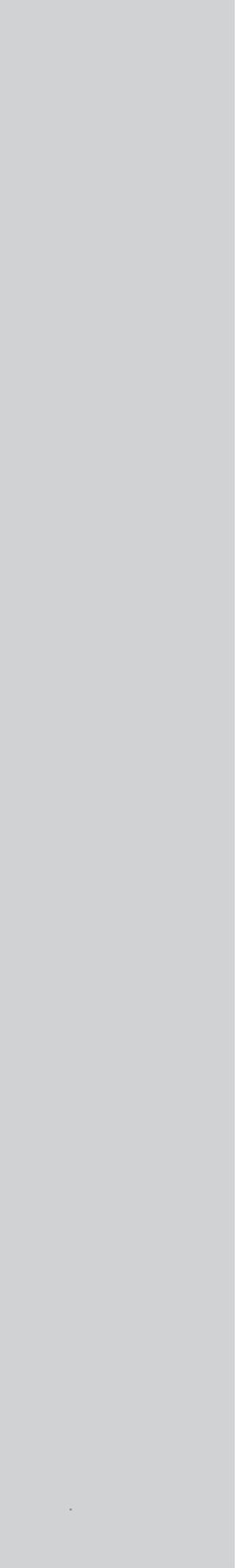
Commentaires

Indicateur 1.1: RAS

Indicateur 1.2: sont exclues les ouvertures de chantier dont la sécurité n'est pas applicable (ex: cabanes de jardin, portails, ...)

Indicateur 2.1: la mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA ont fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012. Cette valeur est passée à 30.4% fin 2013 puis 60.8% fin 2014. Pour le seul mois de décembre 2014, le taux atteint la cible des 80%.

Valeur comparative C2013 : 30.4%



G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	8'347'967	-449'100	-5.1%	8'797'067	9'131'374
30 Charges de personnel	7'412'454	-517'975	-6.5%	7'930'429	7'649'757
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	392'426	-34'830	-8.2%	427'256	539'899
33 Amortissements du patrimoine administratif	529'480	91'308	20.8%	438'172	939'346
39 Imputations internes	13'608	12'398	1'024.6%	1'210	2'371
REVENUS	14'003'047	-2'733'643	-16.3%	16'736'690	18'131'792
42 Taxes	13'494'289	-2'788'278	-17.1%	16'282'567	17'707'724
43 Revenus divers	14'544	14'544	-	-	-
44 Revenus financiers	10	10	-	-	311
46 Revenus de transferts	364'893	149'270	69.2%	215'623	266'138
49 Imputations internes	129'313	-109'187	-45.8%	238'500	157'620
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'655'080	-2'284'544	-28.8%	7'939'624	9'000'418
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'714'822</i>	<i>-466'090</i>	<i>37.3%</i>	<i>-1'248'732</i>	<i>-1'850'644</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'130'551</i>	<i>-310'174</i>	<i>17.0%</i>	<i>-1'820'377</i>	<i>-2'085'349</i>
COÛT COMPLET	1'809'707	-3'060'808	-62.8%	4'870'515	5'064'425

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	56.57	-4.30	-7.06%	60.87	54.47
ETP fixes	55.57	-1.30	-2.29%	56.87	49.47
ETP auxiliaires	1.00	-3.00	-75.00%	4.00	5.00

Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

A la direction de la mensuration officielle, ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol. Sa mise en oeuvre est confiée à la direction de la mensuration officielle.

Le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mesuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisations

Le registre foncier a pour objectif de poursuivre la réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies.

La direction de la mensuration officielle, conformément à l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle et à la convention programme 2012-2015 en vigueur, doit adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées :

- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

Le registre foncier a mis en production en 2014, dans un nouvel environnement technique, une version de l'application Capitastra comprenant diverses améliorations. Il a en outre poursuivi les projets de numérisation des pièces justificatives et d'amélioration des modalités de publication des acquisitions immobilières sur son site internet, ainsi que le projet de portail de renseignements national et de transactions électroniques. Concernant les procédures d'inscription au Registre foncier fédéral, l'enquête publique sur Collonge-Bellerive a été clôturée en novembre 2014. Celles-ci se poursuivront, notamment sur la commune de Vandoeuvres.

Le cadastre des restrictions de droit public, sous la responsabilité de la direction de la mensuration officielle, sera opérationnel pour juillet 2015. Les travaux en 2014 ont consisté essentiellement à la préparation de l'infrastructure informatique et la mise à niveau des données des restrictions cantonales. La mise en place et la tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme avec la Confédération.

La direction de la mensuration officielle a poursuivi ses travaux de numérisation des archives cadastrales et la mise à jour du socle de données tridimensionnel du canton.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

L'écart sur les postes fixes est dû à la diminution de certains taux d'activités et d'un poste resté vacant dans l'attente d'une redéfinition du poste. De plus, des postes d'auxiliaires n'ont pas été repourvus en 2014.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissement qui dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mise en service des actifs ont été plus importantes que prévu.

42 - Taxes

Les émoluments de l'office du registre foncier et de la mensuration officielle sont moins importants que prévus car il y a eu moins de dossiers validés. Cette diminution s'explique par le blocage de nombreux dossiers dû principalement au nombre important de dossiers retournés aux notaires, aux nouvelles exigences légales fixées par la loi générale

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

sur les zones de développement et la loi sur la protection de l'environnement ainsi qu'aux nombreux recours contre des dossiers de liquidation des sociétés immobilières d'actionnaires-locataires (SIAL).

46 - Revenus de transfert

La variation s'explique par l'augmentation des produits différés des subventions d'investissement reçues de la Confédération à la direction de la mensuration officielle.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : divers facteurs de blocage ou de ralentissement ont conduit à une baisse du nombre de réquisitions traitées. Les dépôts de dossiers complexes (TM) ont augmenté en fin 2013 - début 2014. De nombreux dossiers (env. 40%) ont été retournés aux notaires pour compléments/modifications/corrections. De nouvelles exigences ont été introduites dans la loi (LGZD, LPE). De nombreux recours ont été déposés contre des transferts de propriété réalisés dans le cadre d'opérations de liquidation de SIAL. La charge de travail des juristes, en lien avec d'autres activités, a augmenté (préparation de projets de loi et règlement, consultations fédérales, participation à des groupes de travail, formalisation de processus, traitement du courrier et des recours). A cela s'ajoutent la formation de deux nouveaux juristes ainsi que quelques absences de longue durée.

Indicateur 1.2 : Mêmes commentaires que sous 1.1 auxquels il y a lieu d'ajouter une légère augmentation du nombre de dossiers déposés (+ 9 %).

Indicateurs 2.1, 2.2 et 3.2 : Ces 3 trois indicateurs cernent toute la réalisation menée sur les dossiers de mutations tant sur le plan des processus de surveillance et de vérification de la mensuration officielle que sur les processus de traitement des données transmises par les ingénieurs géomètres officiels. La direction de la mensuration officielle s'est donnée comme objectif de relever la qualité des dossiers déposés par les géomètres. Pour ce faire, des moyens supplémentaires d'information et de coaching vis-à-vis des intéressés ont été mis en œuvre et développés au cours de l'année 2014 et se poursuivront tout au long de 2015. Ce transfert de moyens entre le traitement proprement dit des données (indicateur 2.1 et 2.2) sur la qualité des dossiers déposés vise trois buts, à savoir :

- aboutir à une meilleure application des règles de l'art en matière de mensuration de la part des professionnels qualifiés,
- améliorer la qualité des données
- et finalement rationaliser le temps de traitement des mutations (indicateurs 2.1 et 2.2).

La lecture des résultats de ces 3 indicateurs doit être faite en tenant compte, notamment, de l'absence d'une ressource opérateur durant 9 mois (temps nécessaire pour repourvoir le poste après un départ à la retraite), impactant nécessairement la capacité de production.

Indicateur 3.1 : La stabilité de cet indicateur d'efficacité permet d'apprécier la qualité constante de réalisation des processus liés au système d'annonce.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Nombre de réquisitions traitées par ETP	Efficacité	418/an	500/an	452/an	550/an	2015
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	3'651	1'500	2'437	1'000	2015
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	< 4/an	2	< 3/an	2015

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	79%	86%	89%	100%	2015
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	56%	93%	54%	100%	2015
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98.3%	99%	98.2%	100%	2015
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	79%	85%	71%	85%	2015
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours calendaires, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	3 jours	11 jours		7 jours	2016
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	0	< 4/an	0	< 5/an	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : dans le PB 2015, cet indicateur est remplacé par un indicateur relatif au "délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription au registre foncier". Ce délai correspond au temps de traitement des réquisitions d'inscription au registre foncier entre la réception de l'affaire et sa validation (inscription définitive des opérations au Grand livre). Plus précisément, il s'agit d'une moyenne exprimée en jours ouvrables et calculée sur l'année sur l'ensemble des réquisitions déposées.

Indicateur 1.2 : il s'agit d'un indicateur concernant les réquisitions en cours de traitement, exprimé en termes de volume, complémentaire à l'indicateur 1.1.

Indicateur 1.3 : cet indicateur, qui porte sur le nombre de décisions judiciaires ordonnant au registre foncier de rectifier/modifier/effectuer des inscriptions, permet d'évaluer, dans le cadre de l'activité liée au traitement des réquisitions d'inscription, la qualité des prestations fournies.

Indicateur 2.1 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2 sur la qualité des dossiers déposés par les ingénieurs géomètres officiels.

Valeur comparative C2013 : 89%

Indicateur 2.2 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol tels que bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers. Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2 sur la qualité des dossiers déposés par les ingénieurs géomètres officiels.

Valeur comparative C2013 : 54%

Indicateur 3.1 : le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Valeur comparative C2013 : 98.2%

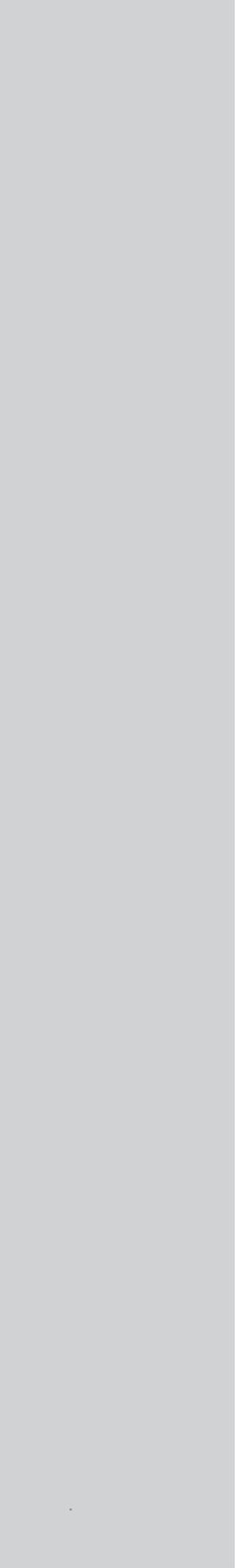
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale, et de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastrale. Son périmètre est l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la direction de la mensuration officielle.

Valeur comparative C2013 : 71 %

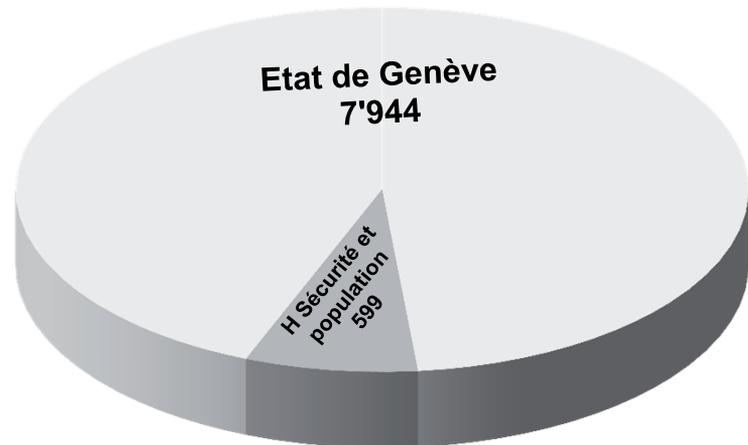
Indicateur 4.1 : cet indicateur permet de mesurer, en jours calendaires, le délai moyen de réponse entre la demande de l'utilisateur et la date de délivrance de l'extrait et/ou du plan du registre foncier. L'outil permettant le calcul semi-automatisé du délai a été introduit début 2014. Par ailleurs, les demandes présentées directement au guichet n'étaient, avant 2014, pas prises en compte dans le calcul.

Indicateur 5.1 : idem à l'indicateur 1.3, pour ce qui concerne l'activité liée aux procédures d'inscription au Registre foncier fédéral.

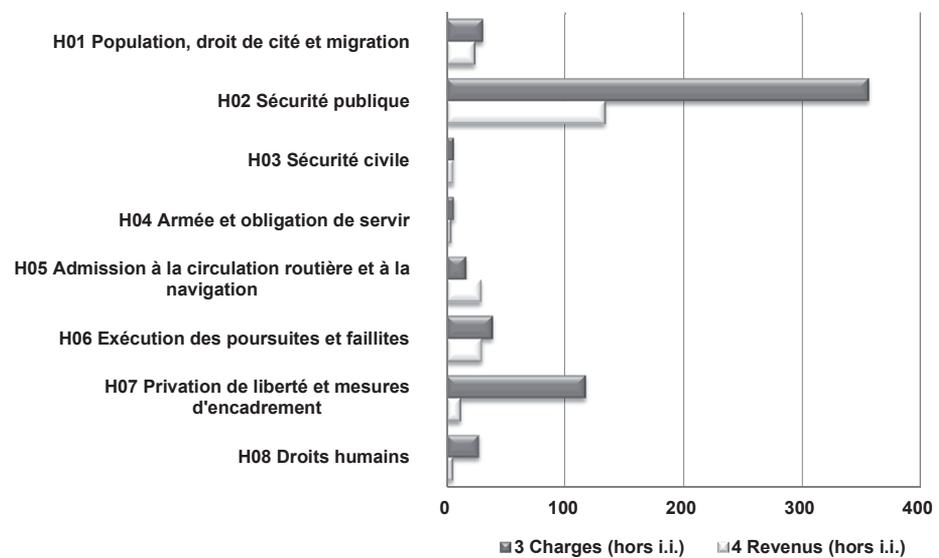


H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

En 2014, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif de poursuivre la lutte à long terme contre l'insécurité à Genève, dans la cohérence de la politique menée précédemment, notamment à la faveur de l'accord concerté conclu avec le Ministère public en été 2012 et qui s'est traduit dans une baisse générale et durable des actes de criminalité. Compte tenu de ce bilan favorable, cette convention a été reconduite durant l'été pour une nouvelle période de deux ans. Elle a été complétée par un nouvel axe d'effort, la lutte contre la cybercriminalité et la criminalité informatique. Elle intègre désormais formellement les collaborations transversales et fera l'objet d'évaluations périodiques en cours de période, de façon à ce que la réponse sécuritaire soit adaptée mieux encore aux constats du terrain.

La baisse du nombre d'actes criminels ébauchée en 2012 et qui s'est confirmée en 2013 s'est poursuivie en 2014. Elle doit être mise en relation avec l'action menée sur le terrain par la police, les suites judiciaires données aux interpellations réalisées et la capacité de placer en détention pénale les personnes en attente de jugement ou condamnées. Sous ce dernier aspect, la prison de Champ-Dollon a connu durant l'été un pic d'occupation à plus de 900 personnes détenues, avant un retour à une situation moins extrême durant le dernier trimestre (entre 740 et 820 personnes détenues). La situation de sous-dotations carcérales du canton reste cependant très préoccupante si bien qu'on attend beaucoup de l'ouverture prochaine de l'extension de l'établissement d'exécution de peine La Brenaz (projet Brenaz +100), dont le chantier a débuté en 2014. La possibilité de détenir administrativement les personnes devant faire l'objet d'un renvoi dans leur pays d'origine a également joué un rôle important dans la diminution des actes de délinquance.

Sous l'angle de l'activité policière, la réflexion PoMAX-AdMIN entamée en 2013 s'est poursuivie, grâce à laquelle quelque 35 ETP purement policiers ont pu être déchargés de leurs tâches administratives pour se concentrer sur le cœur du métier. La réforme Police 2015 s'est poursuivie. Dans le cadre de celle-ci, de nouveaux horaires ont été mis à l'épreuve pour assurer une présence policière nocturne accrue. En outre, le déploiement de la police de proximité s'est intensifié par la conclusion d'un contrat local de sécurité avec la commune de Plan-les-Ouates, qui s'ajoute à ceux conclus avec les communes de Carouge, Vernier, Meyrin, Ville de Genève et, durant le printemps, la constitution d'un secteur de test du concept de sécurité de proximité centré sur le poste de police de Carouge. Aux Pâquis, un dispositif de vidéoprotection est testé depuis mi-octobre. La vidéoprotection n'a pas vocation à suppléer la présence de personnel policier dans le terrain. Elle constitue tout à la fois un facteur dissuasif par rapport à la survenance de comportements illicites et une aide à l'engagement lors d'intervention dans le périmètre considéré.

Les collaborations avec d'autres acteurs de la sécurité – agents de police municipale (APM), corps des gardes-frontières (CGFR) – ont continué à se développer avec, là aussi, un apport positif en termes généraux de sécurité sur l'ensemble du territoire. Mais si les collaborations à l'intérieur du canton se sont intensifiées, la question de l'action policière internationale n'a pas non plus été négligée : une brigade opérationnelle mixte (BOM) formée de policiers français et genevois a été constituée sur l'axe Annemasse-Genève, notoirement connu pour être mis à profit par des délinquants utilisant la proximité de la frontière et les voies de circulation multiples pour opérer. Les premiers bilans tirés de cette opération franco-genevoise se situent au-delà des attentes, au point qu'il faut envisager d'étendre le dispositif à d'autres portions de frontière avec la France.

Fruit d'un long travail, débuté en 2010, la nouvelle loi sur la police (LPol) a été adoptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2014. Elle prévoit les réformes structurelles et

fonctionnelles indispensables pour permettre à la police de répondre aux attentes de la population. Combattue par référendum, elle sera soumise au peuple en mars 2015.

Sur le plan de la détention, le déploiement de la planification pénitentiaire a connu un nouvel essor en 2014 avec l'ouverture de l'établissement concordataire d'exécution des mesures Curabilis et la mise en chantier de l'extension de l'établissement Brenaz +100 qui permettra d'accueillir 168 personnes en exécution de peine dès l'été 2015. Par ailleurs, un temps retardé par des désaccords sur le lieu exact d'implantation, le projet relatif au futur établissement Les Dardelles (450 places pour l'exécution de peine à proximité des autres établissements genevois de détention) a repris en fin d'année, avec une ouverture prévue fin 2018.

Grâce notamment à une campagne de recrutement visant l'entier des métiers de la sécurité (police, agents de détention, assistants de sécurité publique), 57 engagements ont été réalisés au bénéfice des établissements de détention. Ces personnes bénéficieront d'un plan de formation nouvellement élaboré qui leur permettra d'être formées à l'ensemble des types de détention. On vise ici la possibilité d'œuvrer dans tous les établissements de privation de liberté (transversalité). En outre et de façon à concerner normativement tous les lieux de détention et l'ensemble des collaborateurs-trices chargé-e-s de la surveillance, un projet de loi d'organisation des établissements et du personnel a été élaboré et mis en consultation.

Les Etats-généraux de la détention et de la probation ont réuni en septembre plus de 160 professionnels issus du monde pénitentiaire et des domaines connexes. Les conditions de détention, les peines alternatives, les objectifs de réinsertion et l'évaluation de la dangerosité ont été au cœur des discussions qui donneront lieu à un rapport d'ici au printemps 2015.

L'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a entrepris une réorganisation en profondeur pour améliorer son service aux usagers, réduire la durée de traitement des dossiers dans les secteurs séjour, livrets et naturalisations et optimiser ses processus dans le domaine du renvoi.

Le rattachement du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) a permis de lancer sur des bases solides le programme d'intégration cantonal (PIC), de concert avec l'office fédéral des migrations (ODM).

Une réforme du processus de traitement des naturalisations est en cours. Elle a nécessité une révision du Règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise. Elle vise à réduire à 18 mois maximum le traitement des dossiers et à inclure la question de l'intégration au cœur du processus.

Dans le cadre de la 2eme Conférence nationale sur l'asile du 28 mars 2014, le canton a joué un rôle actif, aux niveaux romand et fédéral, dans le domaine de la planification des centres fédéraux.

La réforme des dispositifs des sapeurs-pompiers et de la protection civile constitue une priorité dans la perspective de leur mise en adéquation avec les risques présents et futurs. La Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers a été réactivée et fonctionne dorénavant en tant que comité de pilotage dans le cadre de la révision du dispositif de lutte contre l'incendie. Un groupe de travail a présenté à cette commission ses premières conclusions portant sur une redéfinition du dispositif global, avec une projection des risques à l'horizon 2030, conclusions adoptées en août 2014. Ces propositions ont ensuite été soumises à l'Association des Communes Genevoises (ACG) qui les a approuvées le 29 octobre 2014 à une très large majorité. La voie à la poursuite des travaux par un groupe de travail élargi, notamment à un représentant des communes, membre du Comité de l'ACG, était ainsi ouverte. En ce qui concerne la protection civile, un groupe de travail composé de magistrats communaux, de commandants de

protection civile et de l'OCCPAM propose une refonte profonde du dispositif actuel, que ce soit dans l'organisation (passer de 11 à 4 organisations régionales de protection civile) ou dans la conduite (professionnalisation du premier échelon de conduite). Les propositions ont été acceptées dans leur principe et seront soumises au Conseil d'Etat puis à l'ACG.

Sur le plan des affaires militaires, l'implantation de l'armée à Genève est une nécessité, en particulier pour les engagements subsidiaires de sûreté au profit de la Genève internationale. Dans le cadre du développement de l'armée (DEVA), cette présence ne semble pas remise en cause mais dépend encore de la décision des chambres fédérales. La relocalisation de l'armée sur d'autres sites cantonaux en vue de libérer le site de la caserne des Vernets est également un dossier suivi avec attention. Un train de 3 projets de lois (crédit de construction pour Meyrin-Mategnin, 2 crédits d'études pour les sites de Aire-la-Ville et Epeisses) a été approuvé par le Conseil d'Etat en décembre 2014 et déposé au Grand Conseil. Les travaux traitant de l'occupation et de l'exploitation des futurs sites ont été initiés en 2014 et se poursuivront en 2015, notamment par l'élaboration d'une nouvelle convention de base et de conventions spécifiques à chacun des trois sites, l'objectif étant de débiter les travaux sur Meyrin-Mategnin à l'automne 2015.

Les objectifs opérationnels en matière d'admission à la circulation routière et à la navigation ont été atteints, avec notamment le respect des délais d'attente fixés pour les contrôles techniques des véhicules et pour les examens médicaux de certaines catégories de conducteurs. De façon préventive, l'effort ici consenti prend tout son sens dans le cadre d'une politique de sécurité.

L'intégration des nouvelles directives fédérales en matière de répression « Via sicura » et l'accessibilité de la population à de nouvelles prestations en ligne font également partie de la politique sécuritaire d'une part et contribuent à rendre l'administration plus proche du citoyen d'autre part.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	31'746'000	851'686	2.8%	30'894'314	32'381'952
30 Charges de personnel	23'372'769	132'602	0.6%	23'240'167	24'371'769
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'483'003	173'961	13.3%	1'309'042	1'271'698
33 Amortissements du patrimoine administratif	37'110	3'768	11.3%	33'342	42'698
36 Charges de transfert	5'864'259	1'027'576	21.2%	4'836'683	5'634'177
39 Imputations internes	988'860	-486'220	-33.0%	1'475'080	1'061'610
REVENUS	23'738'115	-621'448	-2.6%	24'359'563	25'207'706
42 Taxes	22'623'462	-156'078	-0.7%	22'779'540	24'172'054
43 Revenus divers	1'741	1'741	-	0	558
46 Revenus de transferts	1'108'930	-296'093	-21.1%	1'405'023	1'035'005
49 Imputations internes	3'983	-171'017	-97.7%	175'000	90
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'007'886	-1'473'135	22.5%	-6'534'751	-7'174'245
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-613'470</i>	<i>-81'347</i>	<i>15.3%</i>	<i>-532'123</i>	<i>-583'122</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'966'785</i>	<i>-1'359'484</i>	<i>24.2%</i>	<i>-5'607'301</i>	<i>-6'408'099</i>
COÛT COMPLET	-15'588'140	-2'913'965	23.0%	-12'674'175	-14'165'466

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	202.94	-9.47	-4.46%	212.41	218.65
<i>ETP fixes</i>	<i>191.13</i>	<i>-7.87</i>	<i>-3.95%</i>	<i>199.00</i>	<i>199.85</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>11.81</i>	<i>-1.59</i>	<i>-11.87%</i>	<i>13.40</i>	<i>18.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.

La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.06 Passeports

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

Dans le cadre de la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012, les établissements concordataires de Frambois et de Favra, doté chacun d'une capacité d'hébergement de 20 places, ont accueilli un total de 512 étrangers qui se sont opposés à une décision de renvoi de Suisse, placés en détention administrative par les autorités genevoises compétentes (OCPM, Police). Comme en 2013, la priorité a été donnée aux étrangers ayant un passé pénal, ainsi qu'aux personnes faisant l'objet d'une décision rendue en application de la Convention de Dublin.

Pour rappel, les gouvernements cantonaux se sont engagés dès 2012, de concert avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), à mettre en œuvre au niveau national, d'ici 2018, une planification de 500 à 700 places supplémentaires de détention administrative dans le cadre de la restructuration en cours du domaine de l'asile.

Avec les établissements de Frambois et de Favra, notre canton dispose actuellement de 40 places de détention administrative au profit du Concordat romand (Genève, Vaud et Neuchâtel). A l'horizon 2018, après la mise en exploitation du nouvel établissement pénal des Dardelles, les 168 places de la Brenaz seront affectées à la détention administrative. Favra et Frambois devant à terme être réaffectés à d'autres missions, l'augmentation nette des places de détention administrative sur territoire genevois sera de 128 places concordataires.

En outre, dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, notre canton prévoit la construction d'un centre de départ fédéral, en bordure de l'aéroport international de Genève (cf. ci-dessous). En parallèle, ce dernier projet prévoit, sur le même site, mais à l'horizon 2021, la relocalisation de la Police de la sécurité internationale (PSI) et du centre de coopération policière et douanière (CCPD), ainsi que la construction de 50 places pour la rétention administrative et pour des détentions de très courte durée ("Night stop") avant un vol au départ de Genève.

Autres projets d'importance stratégique

La restructuration en cours du domaine de l'asile, qui a pour principaux objectifs l'accélération des procédures et le renforcement de la protection juridique des requérants d'asile, et la votation fédérale du 9 février sur l'initiative populaire "Contre l'immigration de masse" ont clairement marqué la gestion des dynamiques migratoires dans le canton en 2014.

En application des décisions prises par la Confédération et les cantons lors de la Conférence nationale sur l'asile du 28 janvier 2014, le canton de Genève devrait accueillir sur son sol un centre de départ fédéral de quelque 250 places dévolues à l'hébergement des requérants d'asile déboutés ayant fait l'objet d'une décision de renvoi de Suisse, ainsi que les personnes en procédure Dublin. Le projet correspondant, qui devrait entraîner la construction d'une nouvelle structure, est en cours d'élaboration. Ce centre entièrement financé par la Confédération, devrait être mis en exploitation d'ici 2017, date d'entrée en vigueur de la LAsi. La Région romande, qui est une des six régions définies dans la nouvelle organisation du domaine, mettra également à disposition de la Confédération un centre de procédure fédéral et deux autres centres de départ fédéraux situés dans d'autres cantons.

Par ailleurs, le rattachement du bureau de l'intégration de étrangers (BIE) à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), effectif depuis le 1^{er} février 2014, a permis de lancer sur des bases solides le programme d'intégration cantonal (PIC), de concert avec l'office fédéral des migrations (ODM), ainsi que la réforme des processus de traitement des demandes de naturalisation. Cette réforme, qui a nécessité une révision du Règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise, vise notamment à réduire les délais et à inclure la question de l'intégration dans le cœur du processus de naturalisation des étrangers.

L'OCPM a également mis en place des mesures pour renforcer l'insertion sur le marché du travail des personnes admises provisoirement en Suisse et élaboré un didacticiel portant sur l'histoire, la géographie et les institutions, destiné à améliorer l'intégration des étrangers, qu'il a notamment mis à la disposition des candidats à la naturalisation.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur des dispositions d'application de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité prévue, en principe, en 2016, l'institution d'un nouveau processus de naturalisation, dans l'exercice des compétences cantonales, s'est poursuivie dans le but d'améliorer la procédure et d'en ramener la durée à un maximum de 18 mois, sauf cas d'exception. Depuis le 1^{er} septembre 2014, les candidats à la naturalisation doivent tous réussir un test de validation des connaissances sur les matières évoquées, à l'exception des personnes ayant suivi leur scolarité obligatoire en Suisse. Ce nouveau prérequis à l'instruction d'une demande s'ajoute à celui de la connaissance orale d'une langue nationale. En parallèle, des ressources spécifiques ont été dédiées au traitement des dossiers en

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

suspens dès le 1^{er} août 2014. Fort de cet appui, le service concerné a ainsi pu instruire 6'225 demandes en 2014, soumises ensuite au préavis communal et à l'approbation fédérale.

Si l'usage des prestations mises en ligne dans le cadre du programme d'Administration en ligne de l'Etat de Genève a encore été modeste, l'OCPM veillera à en promouvoir l'utilisation et à en faciliter l'accès en 2015, dans le but de diminuer l'affluence à ses guichets. En 2014, l'OCPM a de nouveau reçu plus de 120'000 usagers, Suisses et étrangers, dans ses locaux, toutes prestations confondues.

Prestations courantes:

L'OCPM a lancé une vaste opération en vue de rationaliser ses processus internes, de résorber les retards dans le traitement des dossiers et d'améliorer la qualité de ses prestations aux usagers. Pour contribuer à atteindre ces objectifs, un tableau de bord interne a été conçu afin de suivre quantitativement l'évolution des actions entreprises dans les secteurs les plus stratégiques. Ces efforts, qui se poursuivront en 2015, ont notamment permis d'accélérer l'instruction des demandes et la production des livrets pour étrangers, de fluidifier la procédure d'obtention des documents d'identité suisses et de réduire le temps d'attente aux guichets. Pour faire face à une demande extraordinaire de nouveaux passeports biométriques avant les vacances scolaires d'été, le service concerné a exceptionnellement ouvert ses guichets pendant les quatre samedis matin du mois de juin. Dans une perspective de long terme, il a également augmenté le nombre de guichets à disposition du public.

Globalement, le nombre de nouveaux dossiers à traiter s'est stabilisé en 2014. Seul le domaine des documents d'identité a connu une hausse significative des demandes (+ 9 %).

En vue d'accélérer le renvoi des étrangers ayant commis des délits, l'OCPM a prononcé 523 décisions de renvois et a traité 1'818 interdictions d'entrée en Suisse. Par ailleurs, 9 décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers qui ont commis une ou plusieurs infractions graves.

Le 1^{er} juillet 2014, les nouvelles dispositions du code civil régissant l'autorité parentale conjointe sont entrées en vigueur. Depuis lors, les parents non mariés ensemble peuvent déclarer à l'officier d'état civil, simultanément à la reconnaissance de l'enfant par son père, vouloir exercer l'autorité parentale conjointe. Les règles régissant l'acquisition du nom sont, dès cette date, les mêmes pour tous les enfants, que leurs parents soient ou non mariés ensemble. Le service compétent de l'OCPM a dispensé une formation à ce sujet aux officiers de l'état civil des arrondissements du canton.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de 132'602 F dû à l'octroi de l'annuité 2014. Cet élément a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit dûment validée par la Commission des finances.

L'écart au niveau des ETP se justifie par le fait que :

- des postes n'étaient pas repourvus au 31 décembre 2014 afin de respecter l'enveloppe budgétaire qui inclut la réduction technique linéaire;
- des départs ont été enregistrés durant le 2^{ème} semestre engendrant une vacance de postes au 31 décembre 2014.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de 173'961 F couvert par l'utilisation de reports de crédits de 2013. Ce dépassement est notamment dû aux éléments suivants :

- augmentation des frais bancaires (+44'405 F);
- augmentation de la dotation pour dépréciations de créances (+40'273 F);
- augmentation des frais liés à la production des titres de séjour biométriques (+48'839 F);
- augmentation des frais de courrier (+22'526 F).

L'écart sur la nature 36 "charges de transfert" de 1'027'576 F est dû en grande partie à l'augmentation des demandes de documents d'identité au secteur passeports et donc à la rétrocession plus importante en faveur de la Confédération de la part des émoluments lui revenant. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit dûment validée par la Commission des finances.

La nature 39 "imputations internes" enregistre une diminution de -486'220 F liée à :

- une modification de comptabilisation effectuée sur la demande du service d'audit interne (SAI) (la part d'émolument perçue par le secteur des naturalisations et reversée au service de l'état civil est désormais comptabilisée en nature 42 "Taxes");

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

- une diminution des frais de pension de l'établissement de détention de Favra à hauteur de 311'293 F.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de 156'078 F, soit 0,7 % du budget voté, composée de variations dans chaque service (+ 46'888 F à la direction générale, - 1'733'956 F au service étrangers, + 2'079'556 F au service suisses, + 310'494 F au service de l'état civil, -884'679 F au secteur naturalisations et + 25'697 F au service asile et départ).

La nature 46 "revenus de transferts" présente un écart de -296'093 F dû à une diminution des recettes de placements pour les cas découlant de la Loi sur l'asile.

La variation sur la nature 49 "imputations internes" de 171'017 F est en relation avec la modification de comptabilisation demandée par le service d'audit interne (SAI) dont la contrepartie se trouve sur la nature 39.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le net rattrapage effectué par le service Etat civil et légalisations dans le traitement de ses dossiers, dont le taux de retard a été ramené de 37 à 12 % est masqué par la forte progression des retards au niveau des naturalisations et du service étrangers. La progression du nombre de dossiers en retard au niveau des naturalisations (37 à 56%) malgré la nette augmentation du nombre de demandes traitées s'explique par le fait que l'objectif ramenant la durée de la procédure de 24 à 18 mois d'ici fin 2015 a été intégré en 2014 déjà. La progression du nombre de dossiers en retard au niveau du service étrangers (100%) s'explique par le fait que le délai de production fixé à 5 jours n'a pas pu être tenu, et ce sur l'ensemble de l'année 2014 (moyenne de 15 jours). Il convient de relever que ces données concernent la production et qu'elles devraient être complétées par les données de l'instruction en 2015. Dans les deux services concernés (Suisses, secteur naturalisations - étrangers), des mesures de rattrapage ont été prises dès l'automne 2014 et les tendances ont commencé à s'inverser. Compte tenu de ces éléments, cet indicateur devra être affiné par l'établissement d'un indicateur par service.

Indicateur 1.2 : Contrairement aux prévisions, le niveau global de rendement pour l'office a pu être maintenu. Les changements structurels intervenus durant l'année 2014 ont en revanche conduit à des variations à l'interne des directions qui empêchent de procéder à des comparaisons pluriannuelles à leurs niveaux.

Indicateur 1.3 : Ce nouvel indicateur a été introduit en anticipation de la mise en production de l'application SAPHIR qui a dû être reportée à 2016 pour des raisons budgétaires. Cet indicateur a été supprimé pour l'année 2015.

Indicateur 1.4 : Ce nouvel indicateur a été introduit en anticipation de la mise en production de l'application SAPHIR qui a dû être reportée à 2016 pour des raisons budgétaires. Cet indicateur a été supprimé pour l'année 2015.

Indicateur 2.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 3.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 3.2 : Le taux d'utilisation des prestations en ligne a été calculé sur la base de la prestation "changement d'adresse" qui est la plus représentative. En effet, régulièrement liée à une seconde prestation qui ne peut être demandée en ligne (visa de retour, prolongation de permis, etc.) la demande d'attestation serait sous-évaluée, tandis qu'à l'inverse, celle des recherches d'adresse qui est en ligne depuis de nombreuses années et qui est essentiellement utilisée par des entreprises aurait conduit à un taux surévalué.

Indicateur 4.1 : L'objectif de 75% fixé pour ce nouvel indicateur a été largement dépassé du fait de l'attention particulière portée à ce domaine en 2014.

Indicateur 4.2 : Le taux réalisé en 2014 est légèrement inférieur à l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 4.3 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 4.4 : Le taux réalisé en 2014 est légèrement supérieur à l'objectif fixé pour 2014.

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCP par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	42 %	4%	18.6%	2 %	2018
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	163	130	164	150	2018
1.3 Taux de renouvellement de permis pour étrangers sur avis d'échéance, remis dans un délai de 10 jours	Efficacité	N/A	95%		100%	2018
1.4 Taux de première délivrance d'autorisation de travail pour européen, remis dans un délai de 10 jours	Efficacité	N/A	95%		100%	2018
2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin						
2.1 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100 %	100%	100%	100 %	2018
3. Promouvoir les prestations en ligne via						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficacité	6	6		10	2018
3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne	Efficacité	13.8 %	10%		25 %	2018
4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière						
4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton	Qualité	98 %	75%		100 %	2018
4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LAsi (Loi sur l'asile)	Efficacité	42 %	45%		55 %	2018
4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LEtr (Loi fédérale sur les étrangers) frappant des ressortissants extra-UE	Efficacité	70 %	70%		75 %	2018
4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (LEtr et LAsi)	Efficience	82 %	80%		85 %	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est actuellement renseigné par le service état civil et légalisation et le service suisse comportant le secteur des naturalisations et le secteur des passeports. Il n'inclut par le service étranger. Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 18 mois - procédure de naturalisation facilitée : 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Le calcul des délais est fait par sondage et n'est pas possible pour toutes les prestations.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par le service état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le secteur des naturalisations, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service étrangers et le nombre de documents d'identité délivrés par le secteur des passeports.

Indicateur 1.3 : Avec plus de 50'000 avis d'échéance émis en 2012 pour 75'000 permis produits, ce type de renouvellement représente près de 70% de la production annuelle de permis pour étrangers (hors Asile).

Indicateur 1.4 : Les primo-demandes de permis de travail déposées en faveur de ressortissants UE/AELE n'impliquent, en principe, pas d'examen particulier. Le processus de traitement est donc relativement direct de la réception de la demande à la production du permis de séjour (B, L) ou de travail (G).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure le taux de dossiers traités dans le cadre du délai prévu.

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Indicateur 3.1 : Le projet AeL est arrivé à son terme fin 2013, à cette échéance 5 prestations seront disponibles : changements d'adresse, attestations, prise de rendez-vous biométrie, qui suis-je ? et régies. En 2014, la prestation "demande de renseignements" a complété l'offre.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur vise à faire état de l'appropriation de l'AeL par les usagers de l'Office cantonal de la population et des migrations.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'interdictions acceptées par l'Office fédéral des migrations sur proposition de l'Office cantonal de la population et des migrations, et le nombre total de propositions faites par ce dernier. Tout ressortissant étranger refoulé du territoire est susceptible d'être l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire. Il est de la responsabilité du canton d'émettre une proposition d'interdiction d'entrée. Certaines propositions d'interdictions d'entrée sont systématiquement rejetées par l'autorité fédérale. Parmi ces rejets, on compte celles qui font suite à un délit commis plus de 24 mois avant la proposition.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur mesure le rapport entre les départs exécutés par la Croix-Rouge ou la police et la totalité des personnes faisant l'objet d'un renvoi, toutes catégories confondues (retour au pays d'origine et départ Dublin).

Indicateur 4.3 : En cas de refus de renouvellement ou de révocation d'autorisation de séjour ou d'établissement, les ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre de la LEtr sont tenus de quitter le territoire. Ce contrôle est effectué à l'aide de cartes de sorties qui doivent être remises au poste frontière et qui sont retournées par le bureau des douanes, munies de la date du départ. L'indicateur est mesuré en faisant le rapport entre le nombre de cartes de sortie émises et le nombre reçu en retour via un poste frontière ou depuis l'étranger.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la procédure de renvoi s'agissant de personnes mises en détention administrative. Le placement de ressortissants étrangers en détention administrative vise à améliorer le taux de réussite des expulsions du territoire, en s'assurant notamment que la personne visée par des mesures d'accompagnement sera effectivement présente au moment de prendre son vol. L'indicateur est calculé par le rapport entre le nombre de personnes placées en détention administrative et le nombre de départs effectifs faisant suite à une mise en détention de même nature.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	357'978'653	8'073'430	2.3%	349'905'223	340'806'866
30 Charges de personnel	285'508'554	8'997'427	3.3%	276'511'127	280'094'517
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	55'120'523	-2'670'695	-4.6%	57'791'218	45'319'639
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'405'545	633'354	16.8%	3'772'191	4'273'948
36 Charges de transfert	10'627'858	-337'329	-3.1%	10'965'187	10'045'070
39 Imputations internes	2'316'173	1'450'673	167.6%	865'500	1'073'692
REVENUS	134'268'827	-9'922'643	-6.9%	144'191'470	114'393'081
42 Taxes	95'048'536	-3'532'150	-3.6%	98'580'686	77'934'768
43 Revenus divers	69'485	-10'005'515	-99.3%	10'075'000	497'323
44 Revenus financiers	-	-5'000	-100.0%	5'000	3'200
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'286	1'286	-	-	1'732
46 Revenus de transferts	38'429'527	3'458'843	9.9%	34'970'684	35'237'591
49 Imputations internes	719'994	159'894	28.5%	560'100	718'468
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-223'709'825	-17'996'072	8.7%	-205'713'753	-226'413'785
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-7'382'345</i>	<i>-1'169'480</i>	<i>18.8%</i>	<i>-6'212'865</i>	<i>-6'621'720</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-52'652'565</i>	<i>-9'117'624</i>	<i>20.9%</i>	<i>-43'534'941</i>	<i>-50'004'040</i>
COÛT COMPLET	-283'744'736	-28'283'177	11.1%	-255'461'559	-283'039'545

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'896.76	-30.84	-1.60%	1'927.60	1'872.23
ETP fixes	1'889.26	-36.34	-1.89%	1'925.60	1'862.84
ETP auxiliaires	6.00	4.00	200.00%	2.00	6.44
ETP agents spécialisés	1.50	1.50	-	-	2.95

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes et contraventions
- H02.06 Objets trouvés

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

Le projet de réorganisation de la police "Police 2015" est resté l'objectif prioritaire en 2014. Plusieurs tests ont été menés ou sont encore en cours : le test de poste de police de proximité à Carouge dès mars 2014, ou encore les tests de nouveaux horaires de police-secours sur deux postes dans le but de renforcer la présence nocturne en fin de semaine tout en améliorant l'ergonomie de ces horaires sous l'angle de la pénibilité et de la récupération. Une nouvelle conception de gestion des effectifs des cadres a également été testée. Elle introduit des évaluations de compétences afin de constituer des effectifs de relève à tous les niveaux hiérarchiques.

Le Grand Conseil a voté le 9 septembre 2014 la nouvelle loi sur la police (LPol, 11228), qui, suite à l'aboutissement du référendum, sera soumis à votation populaire le 08 mars 2015. Cette loi constitue une révision majeure de la LPol, qui date de 1957. Elle accompagne et concrétise la réorganisation de la police (Police 2015), en affirmant sa devise: protéger et servir. Sur le plan organisationnel, la gendarmerie est scindée en trois services opérationnels que sont police-secours, police de proximité et police routière, en fonction de missions nouvellement déclinées pour tenir compte de l'évolution de la situation sécuritaire, aux côtés de la police judiciaire et de la police internationale. La direction des opérations, d'ores et déjà déployée, assure les tâches de renseignements, de planification et de conduite des opérations de police impliquant plusieurs services ou lors d'évènements majeurs.

Sur le plan organisationnel, l'opération pol MAX ad MIN lancée en février 2013 a permis de rendre au terrain l'équivalent de 35 policiers, soit par le biais de la rationalisation des processus, soit par le biais du remplacement des policiers effectuant des activités considérées comme administratives par d'autres catégories de personnel.

Autres projets d'importance stratégique

Après le bilan de la politique criminelle commune (PCC) 2012-2014, la nouvelle PCC 2014-2016, présentée le 17 septembre 2014, reprend les huit axes prioritaires de l'édition précédente et y ajoute un nouveau thème, à savoir la lutte contre la criminalité informatique. L'objectif consiste notamment, dans sa mise en œuvre, à renforcer l'approche transversale, par exemple dans la lutte contre la migration illégale et le travail au noir, en collaboration avec l'OCIRT et le service du commerce, ainsi que l'OCPM.

Les systèmes d'information constituent un enjeu majeur, que ce soit pour le renforcement des moyens de lutte contre la criminalité informatique ou l'amélioration des données mises à disposition des policiers sur le terrain grâce à l'informatique mobile, dans un contexte budgétaire extrêmement serré.

A mi-octobre 2014, le test de vidéoprotection sur un périmètre délimité aux Pâquis a démarré avec la mise en production de la centrale de vidéoprotection. L'intérêt porte sur l'examen de la complémentarité de cet instrument par rapport aux autres modes d'action de la police.

Les collaborations avec d'autres acteurs de la sécurité - agents de police municipale (APM), corps des gardes-frontières (CGFR) - ont continué à se développer avec, là aussi, un apport positif en termes généraux de sécurité sur l'ensemble du territoire. Mais si les collaborations à l'intérieur du canton se sont intensifiées, la question de l'action policière internationale n'a pas non plus été négligée : une brigade opérationnelle mixte (BOM) formée de policiers français et genevois a été constituée sur l'axe Annemasse-Genève, notoirement connu pour être mis à profit par des délinquants utilisant la proximité de la frontière et les voies de circulation multiples pour opérer. Les premiers bilans tirés de cette opération franco-genevoise se situent au-delà des attentes, au point qu'il faut envisager d'étendre le dispositif à d'autres portions de frontière avec la France.

H02 Sécurité publique (suite)

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de 8'997'427 F qui a fait l'objet de plusieurs demandes de dépassement de crédit validées pour un montant total de 9'006'821 F, soit 1'117'328 F pour l'annuité 2014, 4'279'743 F pour un reclassement technique de certaines charges de natures 31 en 30, 900'000 F pour le rattrapage de la caisse de pension CP suite à l'annuité 2014, 545'000 F pour la création d'une provision pour litige RH et enfin 2'164'750 F pour la variation des heures supplémentaires et congés non pris afin de provisionner des heures qui ne l'avaient pas été les années précédentes.

L'écart au niveau des ETP est principalement lié au personnel administratif et technique (PAT). Les postes vacants au 31 décembre 2014 étaient en cours de recrutement à cette date.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -2'670'695 F qui est principalement dû à la modification intervenue en 2014 de la comptabilisation en nature 30 des débours et indemnités forfaitaires alors qu'ils figuraient en nature 31 au budget 2014. Sans cet élément, cette nature présenterait un dépassement de 1,6 million. Ce dépassement provient du service des contraventions, qui a dû faire face à des frais d'affranchissement, de poursuite et bancaires plus élevés que prévu (F 0.8 million), et du garage de la police qui a vu les coûts d'entretien des véhicules excéder le budget (F 0.7 million) compte tenu de la vétusté du parc automobile de la police. Il est à relever que ces dépassements sont couverts par l'utilisation des reports budgétaires.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -337'329 F lié aux demandes du service des contraventions auprès de l'OFROU (office fédéral des routes) pour l'identification des détenteurs de véhicules hors canton. Cet écart est dû à une surestimation du budget 2014. Cet élément a été ajusté lors de l'élaboration du budget 2015.

La nature 39 "Imputations internes" présente un dépassement de 1'450'673 F relatif à l'augmentation des frais de poursuites du service des contraventions.

La nature 42 présente une diminution de revenus de -3'532'150 F dû notamment aux émoluments du service des contraventions. Cette situation s'explique par un changement de pratique dans les dénonciations pour infractions de stationnement sur terrain privé (qui sont dorénavant traitées comme des amendes d'ordre et ne génèrent pas d'émoluments) et par des ordonnances pénales en baisse par rapport aux prévisions initiales.

La nature 43 "Revenus divers" présente une diminution de revenus de -10'005'515 F concernant le service des contraventions. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, il a été considéré que la restructuration du secteur juridique du service des contraventions aurait un effet positif sur le recouvrement des anciennes affaires et, par conséquent, permettrait une dissolution partielle de la provision pour débiteurs douteux. Or, bien que le pôle de juristes favorise la mise en place de procédures et une meilleure gestion des oppositions, l'effet se fait surtout ressentir sur les affaires courantes, mais n'a pas d'impact sur la provision.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une augmentation de revenus de 3'458'843 F concernant les frais de sécurité et de protection refacturés à la Confédération dans le cadre de la Genève internationale.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux des infractions contre l'intégrité corporelle est en diminution entre 2013 (6,3 ‰) et 2014 (5,9 ‰).

Indicateur 1.2 : Le taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine est en diminution entre 2013 (44 ‰) et 2014 (40 ‰).

Indicateur 1.3 : Le nombre de cambriolage résidentiels a reculé de 27 % en 2014 par rapport à 2011 année de référence. Le recul est un peu moins marqué qu'en 2013.

Indicateur 2.1 : Le taux est en augmentation par rapport à 2013 passant de 75 % à 82 %.

Indicateur 2.2 : Le taux reste stable par rapport à 2013.

Indicateur 2.3 : Pour l'année 2014, le nombre de prélèvements biologiques (ADN) est plus important que prévu.

Indicateur 3.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur sera revu car, en cas d'urgence, la priorité va à l'intervention et non pas à la documentation de l'intervention.

H02 Sécurité publique (suite)

Indicateur 4.1 : Cet indicateur est la situation au 31 décembre de chaque année. Le faible écart entre l'effectif prévu et l'effectif atteint est dû à la compensation des engagements par les départs.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur constitue uniquement un recensement des cas relevés.

Indicateur 5.2 : La proportion des accidents avec influence de l'alcool reste stable. L'effort doit être renforcé en matière de prévention et de dissuasion.

Indicateur 6.1 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence.

Indicateur 6.2 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence.

Indicateur 6.3 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	5.9	6	6.3	4	2018
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	40	45	44	40	2018
1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011)	Efficacité	-27 %	-20%		-35 %	2018
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	82 %	83%	75%	88 %	2018
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	7.9 %	11%	8%	20 %	2018
2.3 Evolution du nombre de prélèvements biologiques (ADN)	Efficacité	5949	4'200		5000	2018
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	Efficacité	30 %	30%		40 %	2018
3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel	Efficacité	47 %	60%		80 %	2018
4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectif policiers (Gengarmerie, PSI et PJ)	Efficacité	1399.3	1'407		1514	2018
5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière						
5.1 Nombre de chauffeurs contrôlés hors accident, sous l'influence de l'alcool	Efficacité	676	800		600	2018
5.2 % des accidents avec influence de l'alcool	Efficacité	71 %	62%		55 %	2018
6. Assurer la sécurité lors d'événements diplomatiques						
6.1 Nombre d'heures d'événements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale	Efficacité	1901	2'000		2000	2018

H02 Sécurité publique (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des événements diplomatiques	Efficacité	38698	50'000		55000	2018
6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée	Efficacité	22281	15'000		20000	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi, d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Volume des infractions rapporté à la population résidente, exprimé en pour mille habitants.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, astuce, arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la lutte, tant préventive que répressive, contre les cambriolages. Le nombre de cambriolages en 2011 était de 5'551.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH. La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

Indicateur 2.3 : Historique : 3'344 relevés en 2010, 4'101 en 2011, 4'088 en 2012.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux d'effectifs visibles (uniformés) en patrouilles ou en patrouilles diplomatiques par rapport au nombre total des heures effectives (y compris heures supplémentaires) de la PSI et de la gendarmerie.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le temps de réponse entre l'appel de la victime et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 4.1 : Au budget 2014 l'effectif est de 1'407 ETP, en décembre 2012 le département comptait 1'379 ETP en en décembre 2013 1'392 ETP. La cible 2018 se concrétisera grâce à la nouvelle LPOI et la réorganisation Police2015.

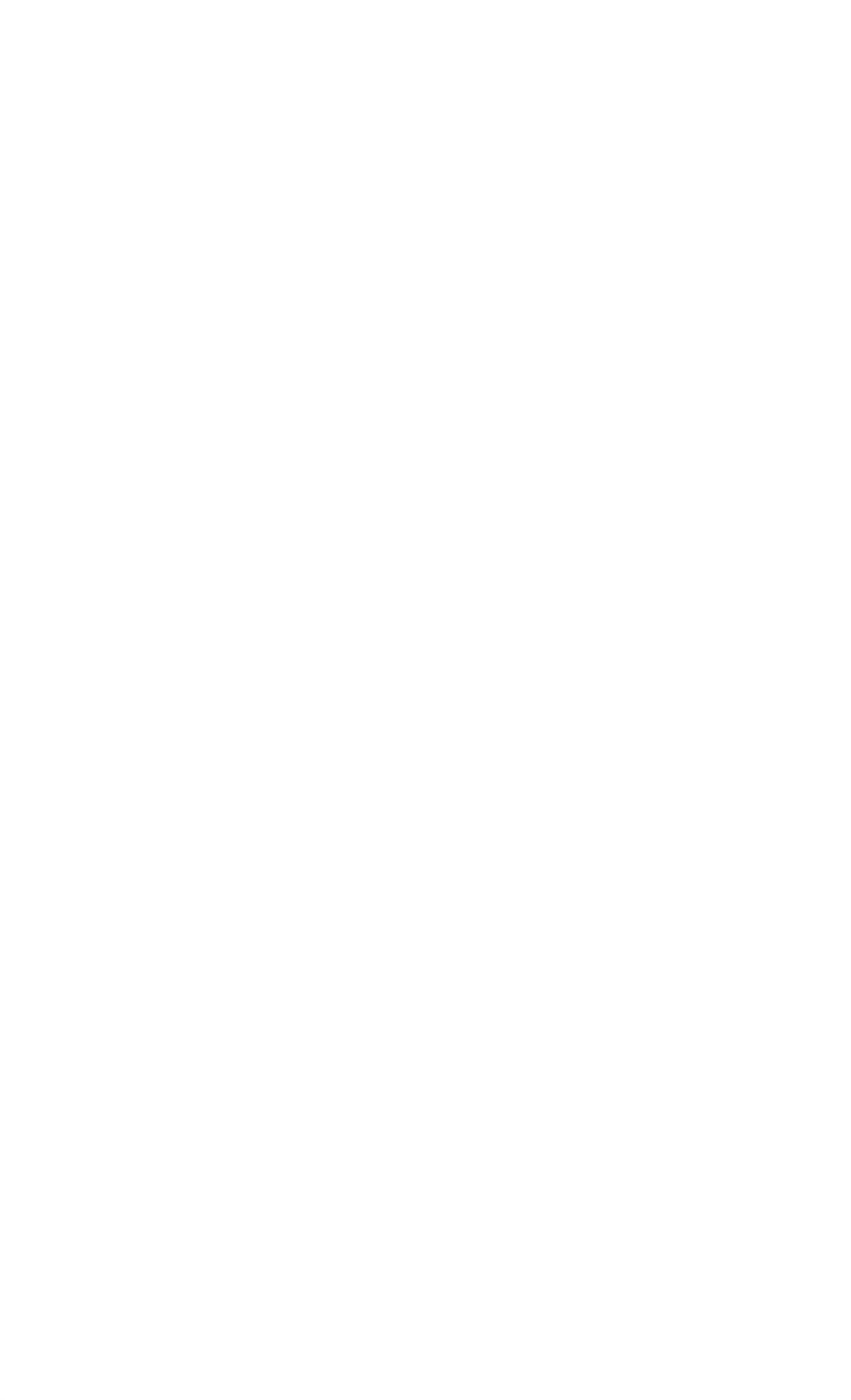
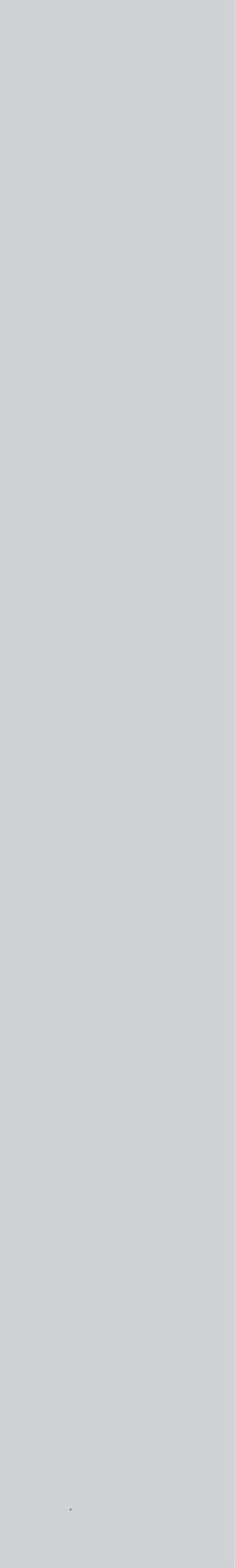
Indicateur 5.1 et 5.2 : Ces indicateurs à la baisse sur le long terme traduisent les résultats de la prévention contre la conduite sous l'emprise de l'alcool.

Objectifs 6 : Les indicateurs relatifs aux activités de la police de la sécurité internationale sont fortement impactés par l'actualité internationale. Le rôle de Genève dans la diplomatie multilatérale a une incidence directe.

Indicateur 6.1 : Historique : 1'490 heures en 2012 et 2'158 heures en 2013.

Indicateur 6.2 : Historique : 47'747 heures en 2012 et 50'288 heures en 2013.

Indicateur 6.3 : Historique : 19'418 heures en 2012 et 15'620 heures en 2013.



H03 Sécurité civile

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	6'844'097	-7'294	-0.1%	6'851'391	8'193'432
30 Charges de personnel	4'588'985	-200'460	-4.2%	4'789'445	6'107'661
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	527'869	-61'189	-10.4%	589'058	653'542
33 Amortissements du patrimoine administratif	324'054	-158'257	-32.8%	482'311	342'362
36 Charges de transfert	654'682	-100'394	-13.3%	755'076	792'621
37 Subventions à redistribuer	741'838	510'838	221.1%	231'000	236'806
39 Imputations internes	6'668	2'168	48.2%	4'500	60'441
REVENUS	6'317'525	2'916'048	85.7%	3'401'477	3'272'846
41 Patentes et concessions	35'037	0	0.0%	35'037	35'000
42 Taxes	557'176	221'831	66.2%	335'345	488'189
43 Revenus divers	4'336'072	2'486'072	134.4%	1'850'000	2'001'399
44 Revenus financiers	20'966	977	4.9%	19'989	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-418'085	-100.0%	418'085	235'459
46 Revenus de transferts	625'016	114'345	22.4%	510'671	275'993
47 Subventions à redistribuer	741'838	510'838	221.1%	231'000	236'806
49 Imputations internes	1'420	70	5.2%	1'350	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-526'572	2'923'342	-84.7%	-3'449'914	-4'920'586
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-118'657</i>	<i>-11'044</i>	<i>10.3%</i>	<i>-107'613</i>	<i>-144'391</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'836'517</i>	<i>419'984</i>	<i>-12.9%</i>	<i>-3'256'501</i>	<i>-3'732'465</i>
COÛT COMPLET	-3'481'746	3'332'282	-48.9%	-6'814'028	-8'797'442

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.29	-3.48	-9.46%	36.77	42.40
<i>ETP fixes</i>	<i>33.25</i>	<i>-2.12</i>	<i>-5.99%</i>	<i>35.37</i>	<i>42.40</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.04</i>	<i>-1.36</i>	<i>-97.14%</i>	<i>1.40</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies, ainsi que sur les organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population), ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).

H03 Sécurité civile (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Protection civile
- H03.02 Inspection cantonale du feu
- H03.03 Protection de la population

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Les instruments fonciers et financiers permettant les mutations territoriales doivent être améliorés pour répondre au besoin en logements des habitants du canton. Les projets urbains qui en découlent ont pour conséquences une densification du territoire et une augmentation démographique. Parallèlement, cet accroissement du bâti et de la population élargit le spectre des risques et dangers. Le concept opérationnel d'intervention des services du feu doit évoluer en conséquence et s'adapter aux nouvelles données, notamment du point de vue des temps d'intervention. Les travaux utiles sont en cours.

Autres projets d'importance stratégique

Dans l'optique d'adapter la protection de la population aux risques actuels et à venir, l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) a conduit des réflexions dans le domaine de l'organisation des sapeurs-pompiers et de la protection civile.

Réorganisation des sapeurs-pompiers

Un groupe de travail a rédigé les lignes directrices d'un nouveau concept opérationnel pour les sapeurs-pompiers se fondant sur l'analyse des risques réalisée dans le domaine des missions des services de défense contre l'incendie. Tenant également compte de temps d'intervention de référence, ce document préfigure l'organisation future des services du feu dans le canton. L'Association des communes genevoises (ACG) a très largement approuvé les principes développés.

L'étape suivante, consistant à définir les modalités concrètes de mise en œuvre de ce nouveau concept, a été initiée et se poursuivra durant l'année 2015.

Réforme de la protection civile

L'organisation de la protection civile genevoise a également fait l'objet d'une analyse de son adéquation aux besoins actuels. Des représentants des autorités communales et des structures d'intervention ont été intégrés aux réflexions. A l'instar des réflexions menées dans le domaine des services du feu, les premières conclusions mettent en évidence la nécessité d'adapter le dispositif. Le chef du département de la sécurité et de l'économie (DSE) a d'ores et déjà validé les premières recommandations.

A l'échelon national, les réflexions des différents groupes de travail mis en place par la Confédération, sous l'appellation « PCi 2015+ », pour tracer les lignes directrices de la protection civile de demain se sont poursuivies. Comme en 2013, l'OCPAM a participé aux travaux d'un sous-projet qui traite des missions, de l'organisation et des effectifs de cette institution.

Approvisionnement économique du pays (AEP)

Depuis le 1^{er} juillet, l'OCPAM a repris les tâches de mise en œuvre de l'approvisionnement économique du pays (AEP), jusqu'ici assumées hors administration.

Pour mémoire, l'AEP vise à limiter les conséquences pour la population de situations de pénurie affectant différents biens de consommation. Pour le canton, les activités consistent principalement à coordonner la mise en œuvre de l'AEP dans les trois domaines suivants : les denrées alimentaires, les carburants pour véhicules et les huiles de chauffage.

La Confédération examinant actuellement une réforme de ces domaines, le canton suit les travaux dont il est fortement tributaire pour déterminer les tâches d'exécution qui lui incombent.

H03 Sécurité civile (suite)

Justification des écarts

La nature 30 « charges de personnel » présente un montant non-dépensé de F 200'460 en raison de la vacance temporaire de certains postes en 2014 mais dont les engagements se concrétiseront au début de l'année 2015. Par ailleurs, dans le cadre des mesures d'économies pour le budget 2015, l'équivalent en francs de 0.50 ETP a été supprimé et ce demi-poste n'a donc pas été repourvu au 31 décembre 2014.

La nature 31 "Charges de biens et services et charges d'exploitation" présente un non dépensé de 61'189 F découlant notamment de gains d'efficience au niveau de la menuiserie cantonale et du centre de logistique civil et militaire grâce au transfert à l'OCPAM du menuisier de l'office cantonal de la détention.

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente un non dépensé de -158'257 F en lien avec la diminution du volume des investissements.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -100'394 F concernant les amortissements sur les subventions d'investissements versées lors des années antérieures.

La nature 37 "Subventions à redistribuer" présente un excédent de 510'838 F dû à un versement en faveur de la ville de Genève dans le cadre d'une prise en charge par la Confédération de mesures de construction d'infrastructures de protection civile et d'abris. Cet écart se retrouve également sur la nature de revenus 47 "Subventions à redistribuer".

La nature 42 "Taxes" présente une augmentation de revenus de 221'831 F en lien avec les locations des sites de Bernex et de l'abri cantonal Annevelle.

La nature 43 "Revenus divers" présente une augmentation de revenus de 2'486'072 F dû à l'accroissement de la part cantonale de la taxe versée par les assureurs (assurance incendie) et de la comptabilisation d'une charge à payer pour les caisses de secours de sapeurs-pompiers pour la ville de Genève.

La nature 45 "Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux" présente une diminution de -418'085 F dû à la modification de la méthode de comptabilisation du fonds des assureurs.

La nature 46 "Revenus de transferts" enregistre une augmentation de revenus de 114'345 F provenant de la facturation aux communes des coûts de formation des astreints à la protection civile et des frais réels engagés par le canton pour la protection civile.

La nature 47 "Subventions à redistribuer" présente un écart de 510'838 F équivalent à celui figurant à la nature 37.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux est supérieur à l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 1.2 : Le dépassement de la cible budgétaire résulte du peu de licenciements prononcés pour raison médicales et administratives durant les cours.

Indicateur 2.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 2.2 : La différence découle directement d'une absence de longue durée qui a nécessité de mettre l'accent sur d'autres priorités, en particulier le projet de réforme de la protection civile genevoise.

Indicateur 3.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2014.

H03 Sécurité civile (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires, d'entreprises et des astreints à la protection civile						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	94.39 %	90%	90%	95 %	2020
1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours	Efficacité	87.54 %	80%		80 %	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires et d'entreprises ainsi que des organisations de protection civile						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	18	18	18	15 à 20	2020
2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectées annuellement	Efficacité	1	4		4	2020
3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	3	3	3	27	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la capacité opérationnelle des corps de sapeurs-pompiers en prenant comme référence le nombre de sapeurs-pompiers volontaires ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de formation des astreints à la protection civile pour le maintien des organisations de protection civile (OPC) et des organisations régionales de protection civile (ORPC) opérationnelles en prenant comme référence le nombre d'astreints à la protection civile ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 2.1 : Sur 44 compagnies de sapeurs-pompiers, 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 2.2 : Sur 11 OPC et ORPC, 4 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de l'étude effectuée de manière approfondie sur les scénarii issus de l'analyse des risques (Kataplan) et de les mettre en comparaison des moyens d'intervention disponibles pour identifier les éventuelles lacunes.

H04 Armée et obligation de servir

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	6'479'593	-83'616	-1.3%	6'563'209	4'035'845
30 Charges de personnel	5'663'434	12'646	0.2%	5'650'788	3'515'660
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	412'443	-87'222	-17.5%	499'665	196'528
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'263	-5'494	-23.1%	23'757	41'314
36 Charges de transfert	303'476	-8'024	-2.6%	311'500	282'343
39 Imputations internes	81'976	4'476	5.8%	77'500	-
REVENUS	3'475'791	166'910	5.0%	3'308'881	3'733'452
41 Patentes et concessions	694	0	0.0%	694	-
42 Taxes	239'222	-99'081	-29.3%	338'303	414'559
44 Revenus financiers	398'356	18'569	4.9%	379'787	420'618
46 Revenus de transferts	2'810'535	246'087	9.6%	2'564'448	2'849'445
49 Imputations internes	26'984	1'334	5.2%	25'650	48'831
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'003'803	250'525	-7.7%	-3'254'328	-302'393
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-146'438</i>	<i>-19'472</i>	<i>15.3%</i>	<i>-126'966</i>	<i>-83'114</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'978'747</i>	<i>-975'821</i>	<i>16.3%</i>	<i>-6'002'926</i>	<i>-7'205'776</i>
COÛT COMPLET	-10'128'988	-744'767	7.9%	-9'384'221	-7'591'282

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	48.66	0.32	0.66%	48.34	31.30
<i>ETP fixes</i>	<i>45.95</i>	<i>-0.99</i>	<i>-2.11%</i>	<i>46.94</i>	<i>28.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.71</i>	<i>1.31</i>	<i>93.57%</i>	<i>1.40</i>	<i>3.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Logistique et infrastructure militaire
- H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.03 Logistique cantonale

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

La libération anticipée de la caserne des Vernets par l'armée est une priorité pour le canton dans la mesure où celui-ci souhaite disposer des parcelles concernées pour construire 1'500 logements pour sa population, dans le cadre de la réalisation du projet de renouvellement urbain Praille Acacias Vernets (PAV).

Dans ce contexte, le « centre de gravité » de la présence militaire à Genève sera déplacé sur le site d'Epeisses qui deviendra un véritable centre d'instruction des troupes de sauvetage, avec la construction de bâtiments de logement, de commandement et d'instruction sur ce site.

Cet objectif nécessite également l'adaptation de deux autres sites déjà dévolus à la présence de l'armée, à savoir, d'une part, Meyrin-Mategnin (à proximité immédiate de l'aéroport) comme stationnement de troupe et pour les engagements subsidiaires de sûreté de l'armée au profit du canton, et, d'autre part, Aire-la-Ville comme point de support logistique.

Autres projets d'importance stratégique

Organisation de l'OCPPAM:

L'organisation de l'OCPPAM a évolué en 2014. Les secteurs chargés des affaires militaires et de la protection civile ont été intégrés dans le nouveau service « Protection de la population et obligation de servir ». Ce rapprochement permet de créer des synergies entre des acteurs qui portent la responsabilité conjointe de la mise en œuvre, au niveau cantonal, de l'obligation de servir.

Développement et nouveau concept de stationnement de l'armée:

Dans le cadre du développement de l'armée (projet DEVA), la Confédération a confirmé son intention de maintenir une présence militaire dans le canton, notamment pour des tâches de sûreté au profit de la Genève internationale ainsi que pour des formations de sauvetage. Le projet est actuellement examiné par les chambres fédérales.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de 12'646 F en raison de l'annuité 2014 qui a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit dûment validée par la Commission des finances.

La fusion, au 1^{er} janvier 2013, des services de la sécurité civile et des affaires militaires a donné naissance à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM). L'exercice budgétaire 2014 est le premier élaboré de manière unifiée et laisse apparaître plusieurs variations qui donneront lieu à des ajustements dès l'exercice 2015.

La nature 31 "Charges de biens et services et charges d'exploitation" présente un non dépensé de -87'222 F dû notamment au résultat de la fusion de l'OCPPAM intervenu en 2014 et à la mise en place du nouveau concept des journées d'information aux conscrits.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -99'081 F découlant des amendes perçues en vertu du code pénal militaire et de l'ordonnance sur les contrôles.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une augmentation de 246'087 F provenant de la reprise des activités de l'armurier cantonal qui sont facturées à la Confédération en vertu du contrat de prestations entre le Canton et la Base Logistique de l'Armée (BLA).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le canton de Genève est légèrement en dessous de la moyenne nationale qui est de 85,7 % de demandes accordées. Pour Genève le taux est de 80,76 % en 2014, soit un écart de -4,94 % par rapport à la moyenne nationale.

Indicateur 2.1 : Aucun écart n'a été constaté en 2014.

Indicateur 3.1 : Malgré la sous-capacité du centre de recrutement de Lausanne, l'ensemble des conscrits a pu être convoqué au recrutement.

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Objectifs et indicateurs

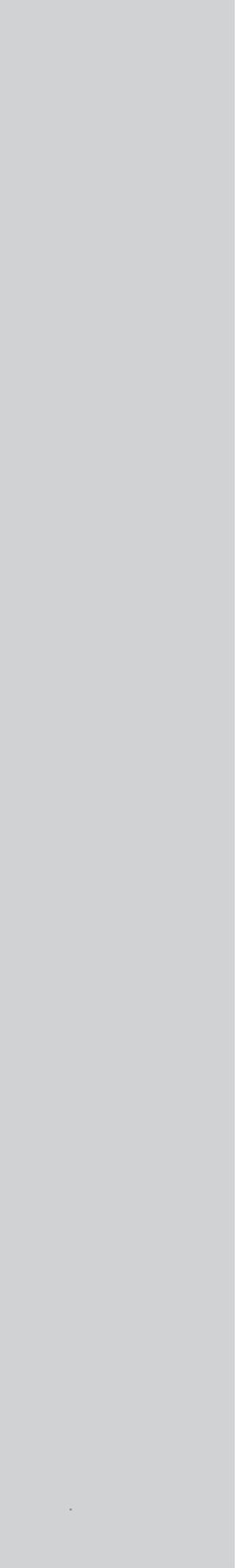
	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale						
1.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service accordées pour les cours de répétition	Qualité	-4.94 %	+/- 3%	+0.07%	+/-3%	2018
2. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires						
2.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	0 %	+/- 5%	0%	+/- 5 %	2018
3. Convoquer au recrutement l'ensemble des conscrits du canton						
3.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100 %	100%	100%	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Les demandes de déplacements de services sont faites par les personnes qui souhaitent changer la date de leur cours de répétition. Au niveau national en 2009 et 2010, 71% des demandes ont été accordées puis 84.47% pour 2012 et 85,14 % en 2013. Pour Genève, les demandes ont été accordées à hauteur de 71% en 2009, 74% en 2010, 73% en 2011, 82% en 2012 et 85,21 % en 2013.

Indicateur 2.1 : La part de travail des collaborateurs du centre logistique civile et militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et de 30% pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 60.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

Indicateur 3.1 : Sur environ 2000 conscrits. La sous-capacité du centre de recrutement de Lausanne pourrait poser un réel problème.



H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	16'416'331	469'523	2.9%	15'946'808	15'312'365
30 Charges de personnel	13'214'908	-195'254	-1.5%	13'410'162	13'252'616
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'173'845	995'201	45.7%	2'178'644	2'032'834
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'947	3'945	17.2%	23'002	22'969
39 Imputations internes	631	-334'369	-99.8%	335'000	3'946
REVENUS	29'211'721	70'625	0.2%	29'141'096	29'079'487
42 Taxes	28'535'556	59'460	0.2%	28'476'096	27'958'122
43 Revenus divers	-	-	-	-	456'980
46 Revenus de transferts	676'165	11'165	1.7%	665'000	664'385
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	12'795'390	-398'898	-3.0%	13'194'288	13'767'122
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'292'764</i>	<i>-991'454</i>	<i>329.0%</i>	<i>-301'310</i>	<i>-1'477'053</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'700'111</i>	<i>-1'267'012</i>	<i>36.9%</i>	<i>-3'433'099</i>	<i>-5'865'117</i>
COÛT COMPLET	6'802'515	-2'657'365	-28.1%	9'459'880	6'424'952

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	115.53	-5.63	-4.65%	121.16	114.08
<i>ETP fixes</i>	<i>114.53</i>	<i>-5.20</i>	<i>-4.34%</i>	<i>119.73</i>	<i>114.08</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-0.43</i>	<i>-30.07%</i>	<i>1.43</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, la direction générale des véhicules est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

La direction générale des véhicules (DGV) a adapté sa formation interne et modifié toutes ses procédures en relation avec les nouvelles dispositions fédérales « Via Sicura » en matière de répression vis-à-vis des chauffards. Par ailleurs,

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

les sanctions à l'encontre de la conduite sous l'influence de l'alcool pour les jeunes conducteurs ont été durcies, le seuil d'alcool dans le sang ayant été abaissé de 2,5 à 1,6 grammes/mille.

La DGV a continué à développer l'administration en ligne ("ael") en proposant pour la première fois en 2014 la mise aux enchères des numéros de plaques d'immatriculation, ce qui constitue la 9e prestation en ligne proposée à la population.

Une réactivité de gestion opérationnelle en lien avec le flux clients a permis de ramener en 2014 le temps d'attente au guichet à une dizaine de minutes.

L'assurance qualité « asaSAQ », qui est la formalisation de toutes les procédures du service technique et de traçabilité des divers contrôles selon des normes harmonisées sur le plan fédéral, est quasiment terminée.

Autres projets d'importance stratégique

Démarrage de l'intranet DGV sur la plateforme WIKI donnant à chaque collaborateur un outil de travail performant, facilitant les rendus des prestations aux citoyens et générant un gain de temps aux guichets et une facilité de traitement des dossiers.

La formalisation de la matrice des risques et des contrôles inhérents a été élaborée.

Le re-déménagement provisoire de la fourrière cantonale des véhicules prévu en juin 2014 a été reporté à l'automne 2015 sur un site de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) à Meyrin devant encore être aménagé.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart s'explique principalement par une sous-estimation au budget de la provision pour débiteurs. Cette dernière est étroitement liée à l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs, éléments difficilement prévisibles (écart d'estimation: + 973 680 F). Il est à noter que suite à l'adoption du nouveau plan comptable MCH2 en 2014, les provisions pour dépréciations d'actifs, à l'exception des reprises, sont enregistrées dans la rubrique 31 et non plus dans la rubrique 33.

A cela s'ajoute un dépassement des frais de port (écart d'estimation: + 79 667 F) en lien avec la hausse des prestations réalisées. L'introduction du courrier A+ en juin 2014, plus économique que le courrier recommandé, ne déploiera ses effets qu'à partir de 2015.

39 - Imputations internes :

Aucune poursuite n'a été engagée en 2014, cette activité devant être reprise par le Service du contentieux de l'Etat (SCE) (écart d'estimation: - 335 000 F).

42 - Taxes :

L'évolution des obligations légales fixées par la Confédération ainsi que l'augmentation des prestations demandées par la population ont généré des recettes supplémentaires (écart d'estimation: + 61 141 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	6	6	6	4	2018

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3	3	3	2	2018
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Taux de rendez-vous aux examens pratiques pris en ligne	Efficience	13.2 %	10%		50 %	2018
3.2 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	9	8		12	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont périodiquement soumis à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois.

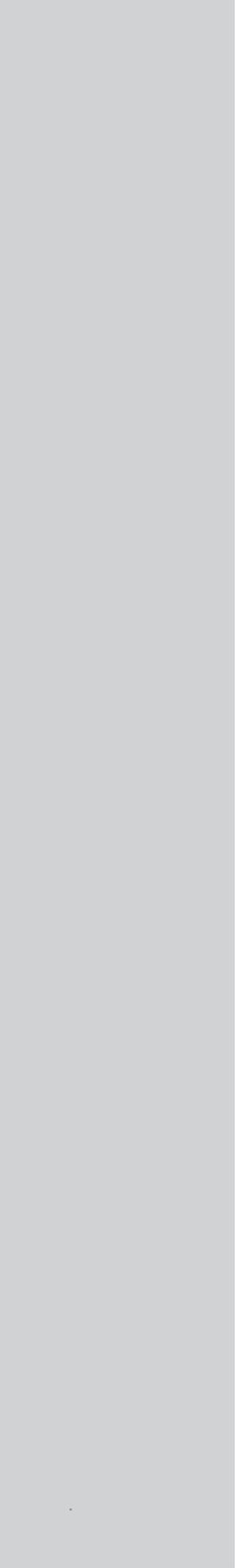
Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

Indicateur 3.1 : Ce nouvel indicateur mesure l'utilisation de l'une des prestations en ligne offertes au public en 2014, on observe déjà un résultat supérieur aux prévisions.

Indicateur 3.2 : Ce nouvel indicateur mesure l'offre de prestations en ligne offertes au public. En 2014, la vente aux enchères de plaques d'immatriculation est venue s'ajouter aux autres prestations en ligne.



H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	39'216'199	213'410	0.5%	39'002'789	38'894'080
30 Charges de personnel	29'625'003	-46'250	-0.2%	29'671'253	29'584'331
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'124'294	381'756	4.4%	8'742'538	8'734'300
33 Amortissements du patrimoine administratif	110'103	41'855	61.3%	68'248	68'188
34 Charges financières	1'596	1'596	-	-	-
39 Imputations internes	355'203	-165'547	-31.8%	520'750	507'261
REVENUS	37'910'701	-584'145	-1.5%	38'494'846	37'661'984
42 Taxes	29'633'393	-1'106'883	-3.6%	30'740'276	30'867'818
43 Revenus divers	-	-	-	-	16'358
44 Revenus financiers	651	-8'849	-93.1%	9'500	860
49 Imputations internes	8'276'656	531'586	6.9%	7'745'070	6'776'947
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'305'498	-797'555	157.0%	-507'943	-1'232'097
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'369'052</i>	<i>80'663</i>	<i>-5.6%</i>	<i>-1'449'715</i>	<i>-789'225</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'578'757</i>	<i>-4'907'357</i>	<i>73.6%</i>	<i>-6'671'400</i>	<i>-7'776'458</i>
COÛT COMPLET	-14'253'307	-5'624'250	65.2%	-8'629'057	-9'797'780

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	248.60	-15.33	-5.81%	263.93	256.97
ETP fixes	242.04	-10.69	-4.23%	252.73	242.81
ETP auxiliaires	6.14	-4.64	-43.04%	10.78	13.76
ETP agents spécialisés	0.42	0.00	0.00%	0.42	0.39

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation des projets prioritaires

Pour l'Office des poursuites:

- Dans le prolongement du vote du Grand Conseil du 8 juin 2012 (L 10759, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 8'940'000, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte de notre système d'information), les travaux visant à renouveler le système d'information de l'office des poursuites sont entrés dans une phase décisive en 2014, durant laquelle les partenaires au projet ont démarré l'élaboration concrète de l'application par des ateliers de spécifications détaillées, des développements et les premiers tests des fonctionnalités livrées.
- La documentation du système de contrôle interne doit être révisée pour se conformer aux modifications organisationnelles et techniques liée à la refonte.
- Les programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands (certificat de perfectionnement en matière de poursuites) se sont poursuivis.

Pour l'Office des faillites :

• Refonte informatique

Après avoir poursuivi le développement du système d'information de l'office des faillites appelé ORFEE, sa mise en exploitation progressive est intervenue entre fin 2012 et début 2013. Cette étape importante a bénéficié d'un accompagnement spécifique visant à obtenir l'adhésion des collaborateurs dont le travail a été passablement modifié. En effet, grâce à ce nouvel outil, la liquidation des faillites est désormais assurée par une gestion électronique globale supprimant ainsi le « tout papier » avec pour conséquence un changement de philosophie important. Durant l'année 2014, cet outil a été stabilisé et les modifications indispensables intégrées dans le cadre de la maintenance évolutive. Certaines modifications se poursuivront encore en 2015.

• Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne ayant été finalisé en 2012 et déployé en 2013, l'office des faillites a assuré en 2014 le suivi des contrôles et adapté son système de contrôle interne aux exigences départementales en particulier par la rédaction de la documentation utile.

• Gestion des dossiers

Sur un plan quantitatif, l'office des faillites a maintenu le délai moyen légal prévu pour la liquidation des dossiers (art. 270 LP) à une année. Le nombre de faillites définitives a baissé de l'ordre de 13 % entre 2013 et 2014, permettant de réduire le volume de dossiers en gestion de 23 % sur la même période.

D'un point de vue qualitatif, le nombre de plaintes selon l'article 17 LP admises ou partiellement admises s'est élevé en 2014 à 25 %, représentant un taux supérieur à l'objectif fixé de 10 % de l'ensemble des réclamations adressées à l'autorité de surveillance. Aucune plainte pour déni de justice n'a toutefois été enregistrée. Les plaintes admises concernent majoritairement des questions de droit de fond qui n'ont pas révélé de dysfonctionnement de l'office des faillites.

• Déménagement de l'office des faillites

Compte tenu du déménagement fin 2013 des bureaux administratifs de l'office des faillites à la route de Chêne 54 à Genève et du service des ventes à Pré-la-Fontaines 10 à Satigny, l'année 2014 a été consacrée à la finalisation de son installation par la mise à jour de son organisation qui a été notamment adaptée à l'éloignement des différents sites.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

L'écart provient d'un non-dépensé sur les natures auxiliaires à l'office des faillites.

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart s'explique principalement par le dépassement budgétaire des frais d'envois et des frais de poursuite à l'OP. En effet, le tarif postal a augmenté en 2014 et les frais liés au paiement par cartes (postcard, maestro, visa, eurocard) qui sont désormais imputés directement sur le CR de l'office et non plus sur celui de la trésorerie générale. Ce dépassement est en partie compensé par les "pertes sur les créances" moins élevées que prévues à l'OF, la différence est couverte par les reports budgétaires du département.

42 - Taxes

Le nombre de dossiers traités par l'OP est resté stable, cependant la part de l'activité inter-départementale a été plus élevée que prévue. Les revenus inter-départementaux sont comptabilisés sur la nature 49 et non sur la nature 42.

Les émoluments perçus à l'OF varient en fonction du volume des affaires et de la complexité de ces dernières, ce qui explique l'écart avec le budget de -0.4 million.

49 - Imputations internes

L'augmentation sur cette nature est due à l'augmentation des dépôts du service des contraventions en matière de réquisition et continuation (18'190 en 2013 et 51'823 en 2014).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	20	20	18	15	2016
2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'425	1'300	1'398	1'500	2016
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤ 1	0	≤ 1	2018
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	35	36	38	35	2018
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	83%	100%	81%	100%	2016
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	68%	80%	67%	80%	2016
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	90%	100%	90%	2016

Commentaires

Indicateur 1.1

L'implémentation du nouveau système d'information de l'OP impactera dans un premier temps négativement la

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

productivité et augmentera les réquisitions dites "papier" (traitement manuel), celle-ci devrait toutefois s'améliorer à moyen-long terme.

Indicateur 2.1

La cible de l'indicateur 2.1 se calcule sur l'ensemble des collaborateurs-trices de l'OP. A ce propos, le Tribunal fédéral a relevé dans une affaire Zurichoise, que "le législateur cantonal a chargé le Conseil d'Etat de veiller tout particulièrement lors de la fixation des arrondissements de poursuites, à ce que les offices de poursuites puissent accomplir leur tâche de manière optimale des points de vue de la compétence et de la rentabilité. Ces exigences, le Conseil d'Etat les a concrétisées dans les principes adoptés pour la formation des arrondissements de poursuites. En vertu de ces principes, des unités d'au moins 3 jusqu'à 5 employés et gérant au moins 3'000 poursuites environ sont souhaitées". (Communiqué aux médias du Tribunal fédéral du 7 décembre 2009 - Arrêts des 5 et 23 novembre 2009).

Indicateur 3.2

Il est à noter que cet indicateur varie en fonction de la complexité des dossiers de faillite dans la mesure où chaque faillite est différente. Ainsi, par exemple, la liquidation d'une simple succession répudiée prendra nettement moins de temps que la gestion d'un dossier complexe d'une personne morale. Pour cette raison, il n'y a pas de cible à long terme.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	117'033'206	-9'817'869	-7.7%	126'851'075	107'410'905
30 Charges de personnel	88'573'477	-2'665'597	-2.9%	91'239'074	76'917'765
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18'144'917	-3'533'943	-16.3%	21'678'860	19'134'881
33 Amortissements du patrimoine administratif	324'216	-240'151	-42.6%	564'367	458'773
36 Charges de transfert	9'940'840	-3'352'434	-25.2%	13'293'274	10'817'251
39 Imputations internes	49'757	-25'743	-34.1%	75'500	82'235
REVENUS	12'643'380	-2'694'544	-17.6%	15'337'924	10'577'269
42 Taxes	5'410'957	-370'164	-6.4%	5'781'121	4'202'741
43 Revenus divers	-	-	-	-	327'660
44 Revenus financiers	241	-659	-73.2%	900	285
46 Revenus de transferts	6'224'596	-1'990'307	-24.2%	8'214'903	4'947'740
49 Imputations internes	1'007'587	-333'413	-24.9%	1'341'000	1'098'843
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-104'389'825	7'123'326	-6.4%	-111'513'151	-96'833'637
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'290'229</i>	<i>-240'199</i>	<i>11.7%</i>	<i>-2'050'030</i>	<i>-1'818'414</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-30'173'560</i>	<i>-13'290'865</i>	<i>78.7%</i>	<i>-16'882'695</i>	<i>-14'660'971</i>
COÛT COMPLET	-136'853'614	-6'407'738	4.9%	-130'445'876	-113'313'022

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	716.10	-58.80	-7.59%	774.90	627.79
ETP fixes	681.65	-84.65	-11.05%	766.30	606.57
ETP auxiliaires	34.45	25.85	300.58%	8.60	21.22

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H07.08 Détention des personnes
- H07.09 Application des peines et mesures
- H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

La planification pénitentiaire adoptée en 2012 prévoit que Genève passera de 581 places de détention à plus de 1200 en 2020. Cette planification permettra de désengorger Champ-Dollon et de doter Genève d'un "site de détention" cohérent et homogène, en adéquation avec les besoins du canton pour les quatre types de détention : exécution de peine, détention avant jugement, détention administrative et détention pour mineurs. Dans le cadre de ce programme, les principales réalisations durant 2014 sont les suivantes :

- *Curabilis* a été inauguré au mois d'avril et a accueilli les premiers détenus en juin, au sein d'un pavillon de mesures et de l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP). Les autres pavillons seront progressivement ouverts d'ici 2016. En attendant cette date, un pavillon a provisoirement été affecté aux détenues femmes en exécution de peine, transférées de Champ-Dollon et de Riant-Parc. Ce dernier établissement a fermé ses portes pour être vendu à la Ville de Genève.
- Au mois de mars a démarré la construction de l'extension de l'établissement de La Brenaz. Celle-ci permettra d'augmenter de 100 places la capacité de l'établissement qui pourra ainsi accueillir, dès la fin de l'été 2015, 168 détenus en exécution de peine.
- Des discussions avec la commune de Puplinge ont permis de trouver un accord sur l'emplacement final du futur établissement Les Dardelles. Située à proximité de Champ-Dollon, l'implantation retenue permettra des synergies avec les établissements pénitentiaires voisins. Les Dardelles pourront accueillir 450 détenus, dont 150 condamnés à de longues peines, apportant ainsi une réponse au problème de surpopulation de Champ-Dollon.

Afin d'atteindre les taux d'encadrement fixés par la planification pénitentiaire pour les différents types de détention, le recrutement d'agents de détention s'est poursuivi en 2014 et a permis de recruter 57 surveillant-e-s en vue de leur engagement au sein des établissements. En appui à cet effort, une campagne d'information grand public, organisée en commun avec la police, a été lancée en septembre afin de mieux faire connaître les métiers de la sécurité et les besoins de l'Etat dans ce domaine.

Par ailleurs un nouveau concept cantonal de formation des agent-e-s de détention a été validé et mis en œuvre, visant à former sur 5 mois des collaborateurs-trices prêt-e-s à travailler dans tout type d'établissement de détention. La première école de ce type s'est ouverte en septembre.

Autres projets d'importance stratégique

Un important chantier a été ouvert, afin d'élaborer un avant-projet de loi réglant l'organisation des établissements de détention, ainsi que le statut du personnel qui y est affecté. Ce projet, qui a fait l'objet d'une consultation au mois d'octobre, propose notamment de créer un statut unique et spécifique pour l'ensemble du personnel de la détention. Un tel statut permet d'assurer la mobilité des collaborateurs-trices entre les établissements du canton et de leur offrir ainsi une plus grande diversité d'activités et de plans de carrière. Il garantit en outre une égalité de traitement entre tous.

En novembre ont eu lieu à Genève les Etat généraux de la détention et de la probation, qui ont réuni plus de 160 professionnels issus du monde pénitentiaire et des domaines connexes. Les peines alternatives, les conditions de détention, l'évaluation de la notion de dangerosité, la réinsertion ont été au cœur des discussions qui donneront lieu à des propositions concrètes en 2015.

En mars 2014, le Conseil d'Etat a adopté la directive fixant la pratique à mettre en œuvre afin de réaliser pour chaque détenu un plan d'exécution de la sanction pénale (PES). Ce processus permet de fixer des objectifs au sein du parcours carcéral et de donner ainsi un cadre d'évolution et des perspectives d'avenir et de réinsertion aux détenus. A la suite de cette adoption a débuté le travail visant à rattraper l'important retard pris par le canton dans ce domaine.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions de détention, un nouveau dispositif de prise en charge a été mis en place à la prison de Champ-Dollon pour permettre au plus grand nombre de détenus d'être vus dans les premières semaines de leur incarcération par le service social; ce dispositif a permis d'intervenir plus en amont et d'identifier plus rapidement les situations qui doivent impérativement faire l'objet d'un suivi. Par ailleurs, une analyse visant à fixer le cadre de travail des aumôneries au sein des établissements de détention a débuté, qui aboutira en 2015 à un projet de convention entre celles-ci et l'Etat.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un montant non dépensé de -2'665'597 F compte tenu notamment que l'ensemble des nouveaux postes octroyés au budget 2014 dans le cadre de la planification pénitentiaire n'ont pas pu être repourvus au 31 décembre 2014. Cet élément se retrouve au niveau de l'évolution des ETP permanents dont l'écart est de 84.65 ETP au 31 décembre 2014. Ces postes seront toutefois repourvus en 2015.

L'écart sur les ETP d'auxiliaires est dû à la nécessité d'engager des auxiliaires pour faire face à une surcharge de travail dans certains établissements et services et pour permettre un renforcement des moyens dans certains secteurs prioritaires notamment au SAPEM. Il a fallu d'autre part pallier certaines absences de longue durée dont des congés maternité.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -3'533'943 F qui est dû essentiellement aux éléments suivants :

- l'ouverture partielle de Curabilis (2 pavillons sur 6) dès juin 2014 (1'830'978 F);
- le retard dans le démarrage du chantier de la Brenaz qui a débuté fin mars, engendrant un report des frais de sécurisation et de contrôle du périmètre de (732'449 F);
- la limitation des transferts en milieu ouvert entraînant une diminution des charges liées au placement des détenus sous autorité du SAPEM (780'826 F);
- la fermeture de Riant-Parc et la diminution des placements en travail externe au Vallon et à Montfleury ont permis de réduire les frais de fonctionnement (97'269 F).

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente un non dépensé de -240'151 F en relation avec le décalage de certains investissements.

La nature 36 "Charge de transfert" présente un non dépensé de -3'351'434 F lié principalement au manque de possibilités de placements des condamnés genevois en dehors du canton.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de 370'164 F liée au retard pris par le service d'application des peines et mesures (SAPEM) dans le traitement des dossiers transmis par le service des contraventions concernant les jours amendes et peines privatives de liberté de substitution.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenus de -1'990'307 F due principalement à l'ouverture partielle de Curabilis en 2014 (-1'389'755 F) ainsi qu'à la diminution des placements par les autres cantons dans les établissements ouverts de Montfleury et du Vallon (-409'318 F).

La nature 49 "Imputations internes" présente une diminution des revenus de -312'541 F liée à la diminution des placements de l'OCPM en détention administrative à Favra.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le nombre de 650 correspond au nombre de places effectivement construites. La différence vis-à-vis de l'objectif de 659 s'explique par la fermeture de la maison de Riant-Parc.

Indicateur 1.2 : Le taux a diminué entre 2013 et 2014.

Indicateur 1.3 : L'écart avec l'objectif provient de la diminution de l'occupation des établissements de travail externe Le Vallon et Montfleury dont le taux d'occupation était respectivement de 58 % et de 61 %.

Indicateur 1.4 : Le taux d'occupation est inférieur à l'objectif fixé.

Indicateur 1.5 : La planification pénitentiaire prévoyait la mise à disposition de 10 nouvelles places à Favra pour passer à 30 places disponibles. Toutefois, il a été renoncé à ces nouvelles places.

Indicateur 1.6 : Le taux est inférieur à l'objectif fixé.

Indicateur 2.1 : le chiffre de 665,35 correspond à l'effectif en ETP hors auxiliaires. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année 2013.

Indicateur 2.2 : Le taux global d'encadrement est supérieur à l'objectif fixé pour 2014 en raison notamment de la diminution sensible du nombre de détenus à Champ-Dollon.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mise en oeuvre de la planification pénitentiaire						
1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition	Efficacité	650	659		1007	2021
1.2 Taux d'occupation des établissements avant jugement	Efficience	190 %	198%		100 %	2021
1.3 Taux d'occupation des établissements d'exécution de peines et de mesures	Efficience	79.5 %	100%		100 %	2021
1.4 Taux d'occupation des établissements de détention pénale pour mineurs	Efficience	53 %	100%		100 %	2021
1.5 Nombre de places de détention administrative à disposition	Efficacité	20	30		168	2021
1.6 Taux d'occupation des établissements de détention administrative	Efficience	75 %	100%		100 %	2021
2. Recruter et former du personnel pénitentiaire						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	665.35	774.9	620.95	900	2021
2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire	Efficacité	1:1.39	1:1.56		1:1.32	2021

Commentaires

L'ensemble des indicateurs, concernant le nombre de places disponibles, le taux d'occupation des établissements et le personnel pénitentiaire, permet de suivre l'avancement des objectifs fixés par la planification pénitentiaire 2012-2022, adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2012. La progression annuelle doit permettre d'atteindre progressivement les valeurs indiquées en tant que cible à long terme.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur comprend uniquement les places de détention sous la responsabilité de l'OCD.

Indicateur 1.2 : La construction et la réaffectation de certains établissements permettront à terme le désengorgement de Champ-Dollon.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur comprend l'ensemble du personnel de l'OCD (administratif, agents de détention, assistants sociaux, directeurs de prison), y compris les auxiliaires.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le nombre de détenus encadrés par un effectif en personnel pénitentiaire. En 2013, le taux d'encadrement était de 1:1.67.

H08 Droits humains

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	27'350'830	-2'815'394	-9.3%	30'166'224	25'956'926
30 Charges de personnel	2'943'721	-18'523	-0.6%	2'962'244	2'882'196
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	611'030	-659'832	-51.9%	1'270'862	441'199
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'031	-107	-9.4%	1'138	1'139
36 Charges de transfert	23'793'974	-1'403'006	-5.6%	25'196'980	21'878'818
37 Subventions à redistribuer	-	-735'000	-100.0%	735'000	753'574
39 Imputations internes	1'075	1'075	-	-	-
REVENUS	5'075'787	-340'625	-6.3%	5'416'412	3'389'635
42 Taxes	6'257	-155	-2.4%	6'412	3'910
43 Revenus divers	217'847	-52'153	-19.3%	270'000	307'750
46 Revenus de transferts	4'851'683	446'683	10.1%	4'405'000	2'324'401
47 Subventions à redistribuer	-	-735'000	-100.0%	735'000	753'574
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-22'275'044	2'474'768	-10.0%	-24'749'812	-22'567'291
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-362'979</i>	<i>-284'648</i>	<i>363.4%</i>	<i>-78'331</i>	<i>-258'296</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-960'123</i>	<i>-299'446</i>	<i>45.3%</i>	<i>-660'677</i>	<i>-737'511</i>
COÛT COMPLET	-23'598'146	1'890'674	-7.4%	-25'488'820	-23'563'098

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.42	-1.20	-5.55%	21.62	21.68
<i>ETP fixes</i>	<i>15.96</i>	<i>-0.76</i>	<i>-4.55%</i>	<i>16.72</i>	<i>16.67</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.06</i>	<i>-1.84</i>	<i>-47.18%</i>	<i>3.90</i>	<i>2.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.40</i>	<i>1.40</i>	<i>140.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>2.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.

Il se concrétise par :

- la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;
- la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;
- la promotion de l'intégration des personnes migrantes et de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones ainsi que la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;
- le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

H08 Droits humains (suite)

Ce programme est mis en oeuvre par le bureau de la promotion de l'égalité hommes-femmes (BPE), le bureau d'intégration des étrangers (BIE), le bureau des violences domestiques (BVD), ainsi que le bureau de la solidarité internationale (BSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
- H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H08.04 Mise en oeuvre de la politique de solidarité internationale

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

L'année 2014 a vu, pour le Bureau des violences domestiques (BVD), le déploiement d'un outil en ligne conçu spécifiquement pour les professionnels genevois. Une campagne d'information en a fait la promotion auprès des principaux intéressés. Le nombre de places d'hébergement pour les victimes s'est accru et une ligne téléphonique permettant de trouver un hébergement d'urgence, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, a vu le jour. Une convention visant à garantir un hébergement d'urgence aux victimes de violences domestiques a été signée entre l'Etat et les principales institutions actives dans ce domaine.

Autres projets d'importance stratégique

La promotion de l'égalité entre femmes et hommes s'articule en 4 programmes prioritaires ciblant le monde du travail, la formation, la représentation des femmes en politique et la prévention des violences de genre. Depuis 2014, le BPE œuvre à la prévention des violences liées au sexe, mais aussi à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. En 2014, a eu lieu la première phase du projet pilote de contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics. Des ateliers ont été organisés pour soutenir les femmes motivées par l'engagement en politique. Deux grandes campagnes de prévention des violences de genre se sont achevées auprès des populations d'origine migrante. Un important programme a été organisé en novembre, visant surtout les élèves des écoles genevoises, pour les informer sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes -CEDEF.

En 2014, l'objectif principal en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre les discriminations a été la mise en oeuvre du programme d'intégration cantonal (PIC) au travers de ses 90 mesures, conformément aux objectifs convenus.

L'observatoire genevois des violences domestiques a livré son rapport annuel concernant l'année 2013 et le 11^e Forum violences domestiques a porté sur l'interdisciplinarité ; il a réuni 280 professionnels.

S'agissant du service de la solidarité internationale :

- La législature prévoit un engagement spécifique pour les projets en relation avec l'environnement. En 2014, un total de 975 989 F a été consacré à 11 projets destinés à la promotion de l'agroforesterie, la protection de ressources, la gestion de l'eau, la reforestation et l'économie d'énergie.
- Les projets d'aide au développement ont représenté 7 738 082 F du fonds de solidarité internationale.
- L'aide aux missions des PMA (pays moins avancés) a permis de contribuer au loyer de 39 missions présentes à Genève, pour un montant de près de 1,3 million. Aucune demande de la part de nouvelles missions, pour leur installation à Genève, n'a été formulée en 2014.
- Un mandat a été donné à l'Université de Genève pour établir une cartographie des différents acteurs de la solidarité internationale dans le canton. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2015.

Justification des écarts

La nature 31 "charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une diminution de -659'832 F

H08 Droits humains (suite)

liée notamment à une diminution au recours à des prestataires externes dans le cadre du bureau de l'intégration des étrangers.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de 1'403'006 F dû notamment aux éléments suivants :

- le plan d'intégration cantonal (PIC 2014-2017), entièrement financé par la Confédération, a débuté en 2014 mais certains projets n'ont pas pu être concrétisés en 2014 (368'043 F) et le seront dès 2015,
- une diminution de 500'000 F suite à la décision du Grand Conseil du mois de janvier 2014 de réduire la subvention accordée à la Fédération genevoise de coopération pour les années 2013 à 2106 (loi 11022),
- un montant non dépensé d'environ 180'000 F sur la ligne budgétaire destinée à financer les loyers des missions des pays les moins avancés (PMA),
- des projets qui n'ont pas pu être engagés sur la ligne d'aide au développement ainsi que celle relative à l'utilisation du fonds drogue.

La variation au niveau des natures 37 et 47 "subventions à redistribuer" s'explique par un changement de comptabilisation (utilisation dorénavant des natures 36 et 46) suite à une recommandation du service d'audit interne (SAI).

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un excédent de revenus de 446'683 F lié notamment à la modification de comptabilisation mentionnée ci-dessus.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 2.1 : Le nombre d'infractions recensées est en augmentation de 1438 en 2013 à 1547 en 2014. Cette hausse provient, entre autres, des effets des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la population, de l'amélioration de l'image de la police auprès de ses partenaires et d'un meilleur reporting des faits par les policiers.

Indicateur 2.2 : Le nombre de personnes prises en charge est en augmentation de 4900 en 2012 à 5879 en 2013. Le chiffre pour l'année 2014 n'est pas encore connu.

Indicateur 3.1 : L'objectif n'a pas pu être atteint en raison de retards de mise en œuvre du PIC (Plan d'intégration cantonal). L'ensemble des cantons suisses ont rencontré les mêmes difficultés pour formaliser ces conventions de partenariats avec les communes. L'avancement de travaux permettra de signer ces partenariats lors de l'année 2015.

Indicateur 3.2 : L'objectif a été atteint car la part des financements du PIC concernant les cours de français atteint 28%, soit un montant de 1'456'000 CHF par rapport à la subvention fédérale 2014 pour le PIC de 5'200'000 CHF.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes						
1.1 Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	9.7%	7.9%	7.9%	6%	2018
1.2 Taux de mise en oeuvre des recommandations émises par la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination faites aux femmes	Efficacité	80%	70% à 80%		70-80%	2018
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
2.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1438	1282 (+/-10%)	1438	1282 (+/-10%)	2018
2.2 Nombres de personnes prises en charge par l'une des 14 institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	5879	3781 (+/-10%)	4900	3781 (+/-10%)	2018
3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						

H08 Droits humains (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Nombre de conventions de partenariat signées avec les communes genevoises	Efficacité	0	4		10	2017
3.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français	Efficacité	28 %	28%		28%	2018
4. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
4.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible.	Efficacité	12%	10%	7%	10%	2018
5. Limiter la part de subvention affectée aux frais administratifs						
5.1 Pourcentage de la subvention attribué aux frais administratifs de l'organisme requérant.	Efficacité	<=12%	≤ 12%		<=12%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur de la différence salariale est mis à jour tous les deux ans par l'OCSTAT. La valeur 2014 est basée sur l'enquête suisse des salaires de 2012. La valeur de 2008 était de 9.6%.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'Office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois

Indicateur 2.2 : Cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques, présent en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

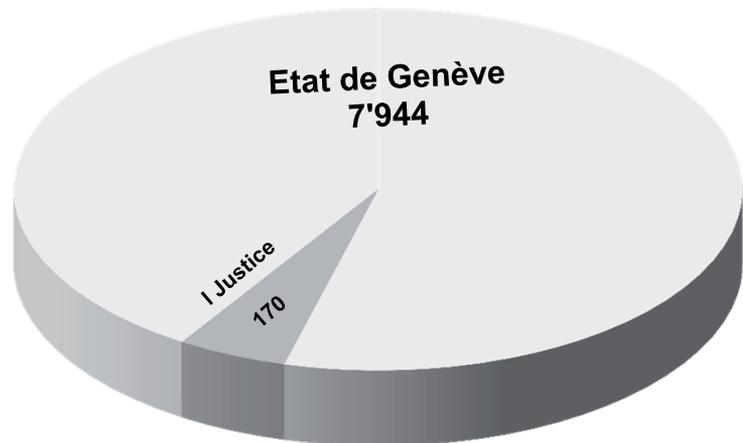
Indicateur 3.1 : Cet indicateur montre le nombre de partenaires stratégiques engagés dans l'atteinte des objectifs du programme d'intégration cantonal genevois (PIC). Concrètement, les communes sont invitées à proposer des programmes d'intégration communaux au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE). Cette relation de partenariat est scellée par des conventions.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur illustre la priorité inscrite dans la politique fédérale d'intégration des étrangers et dans le programme d'intégration cantonal.

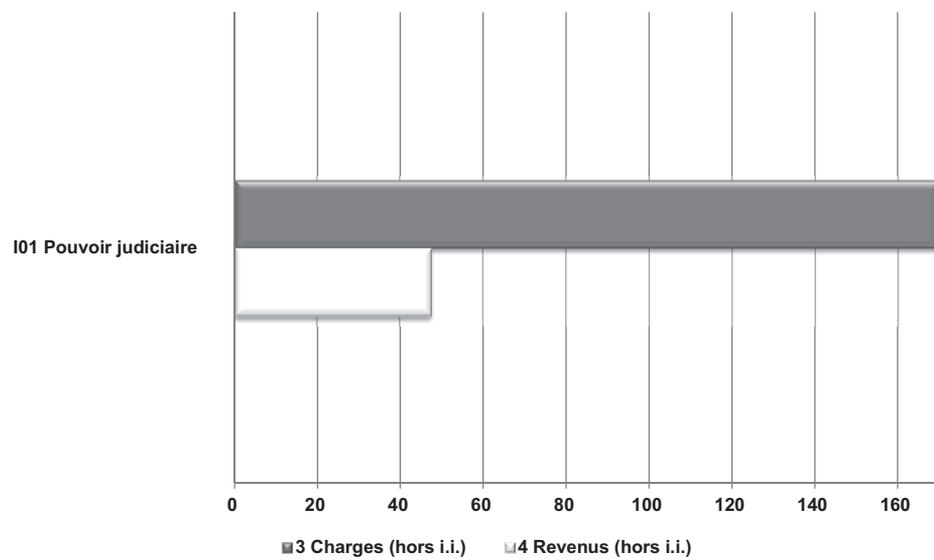
Indicateur 4.1 : La cellule d'écoute des victimes de racisme est opérationnelle depuis fin 2012 et une campagne de communication sur son existence a été menée en 2013. Cependant, plusieurs recommandations des organismes internationaux en matière de racisme ne pourront pas encore être mises en oeuvre à la fin de l'année 2013, ce qui explique l'objectif de 70%.

I Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Synthèse des priorités

Le pouvoir judiciaire a poursuivi, en 2014, l'adaptation de la dotation de la filière pénale aux besoins constatés ensuite de l'entrée en vigueur des nouveaux droits de procédure et de la nouvelle organisation judiciaire. Le Ministère public a ainsi accueilli 4 nouveaux procureurs, ainsi que les collaborateurs qui les assistent, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 11099 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire. Le renforcement des autres juridictions pénales, décidé courant 2014 par le Grand Conseil, a pour sa part débuté durant le second semestre.

A noter pour le surplus l'intégration des magistrats du pouvoir judiciaire au sein de la caisse de pension de l'Etat de Genève, avec effet au 1^{er} juin 2014. Les charges correspondantes apparaissent pour la première fois dans les comptes du pouvoir judiciaire.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	170'375'800	13'800'525	8.8%	156'575'275	153'687'922
30 Charges de personnel	117'628'704	-31'023	-0.0%	117'659'727	106'141'843
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51'900'293	13'762'803	36.1%	38'137'490	46'735'442
33 Amortissements du patrimoine administratif	198'562	-49'496	-20.0%	248'058	169'331
34 Charges financières	536	-4'464	-89.3%	5'000	-484
39 Imputations internes	647'705	122'705	23.4%	525'000	641'790
REVENUS	48'397'025	16'998'267	54.1%	31'398'758	41'802'678
42 Taxes	36'808'786	8'171'728	28.5%	28'637'058	32'078'620
43 Revenus divers	10'580'575	9'020'575	578.2%	1'560'000	8'781'960
49 Imputations internes	1'007'665	-194'035	-16.1%	1'201'700	942'098
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-121'978'775	3'197'742	-2.6%	-125'176'517	-111'885'244
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-31'898'141</i>	<i>-13'126'225</i>	<i>69.9%</i>	<i>-18'771'916</i>	<i>-4'738'112</i>
COÛT COMPLET	-153'876'916	-9'928'483	6.9%	-143'948'433	-116'623'356

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	720.47	16.22	2.30%	704.25	668.35
<i>ETP fixes</i>	<i>670.05</i>	<i>-11.20</i>	<i>-1.64%</i>	<i>681.25</i>	<i>635.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>49.42</i>	<i>27.42</i>	<i>124.64%</i>	<i>22.00</i>	<i>32.15</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets prioritaires

Pour 2014, le pouvoir judiciaire s'était fixé pour priorité de poursuivre le renforcement de la filière pénale ensuite de l'entrée en vigueur de la L11099 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire et augmentant de huit le nombre de magistrats du Ministère public.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget 2014 et les comptes 2014 du pouvoir judiciaire sont les suivants :

Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 13.8 millions - écart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart provient à hauteur de Fr. 15.4 millions de la dotation aux provisions sur les créances du pouvoir judiciaire issues de la filière pénale, gérées par le service des contraventions (SDC), dépendant du département de la sécurité et de l'économie. Aucun montant supplémentaire n'avait pu être intégré au budget 2014, le SDC n'étant pas en mesure de fournir les estimations utiles. Une demande en autorisation de crédit supplémentaire a été déposée et approuvée par le Conseil d'Etat pour un montant de 13.9 millions. Ce dépassement est partiellement compensé par un non dépensé de Fr. 1.6 million sur les natures métier (frais d'expertises, frais de traduction, service des audiences, contrôles techniques et écoutes téléphoniques, indemnités des tiers selon l'art. 429 CPP et assistance judiciaire).

Sur la rubrique 42 : écart positif de Fr. 8.2 millions - Événement unique + écart d'estimation

L'écart provient principalement de :

Fr. 2.2 millions d'augmentation des émoluments civils;

Fr. 3 millions de remboursement de frais de justice liés à une confiscation pénale;

Fr. 2.6 millions d'augmentation des revenus en lien avec les créances du pouvoir judiciaire gérées par le SDC.

Sur la rubrique 43 : écart positif de Fr. 9.0 millions - Événements uniques

L'écart provient principalement de :

Fr. 1.5 millions liés à des confiscations pénales, qui par définition sont des revenus aléatoires;

Fr. 7.6 millions de reprise de provisions (rubrique 439), dans le cadre du transfert des magistrats du pouvoir judiciaire dans la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires	Efficacité	0.97	1	0.99		
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'752 (1)	2'584 (1)	2'735		
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	352 (1)	328	339		
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	20.5	19.5	19.5		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	4.1%	3.8%	4.5%		
2.2 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	9.7%	9.5%	9.5%		

Commentaires

(1) Les charges de prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire n'émergeaient pas, jusqu'alors, au budget ou aux comptes du pouvoir judiciaire. Il en va différemment dès 2014. La comparaison des indicateurs financiers (1.2 : coût moyen par procédure judiciaire ou 1.3 : coût moyen de la justice par habitant) est dès lors faussée, les comptes 2014 comprenant des montants non inclus dans les comptes 2013.

Qui plus est, les indicateurs 1.2 et 1.3 prennent en compte l'ensemble des charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire (moins les imputations internes) mais également les charges non monétaires correspondant aux irrécouvrables et provisions pour débiteurs douteux en forte augmentation.

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici. On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative).

Le taux de sortie a diminué en raison d'une augmentation du nombre de procédures entrées (+6.3%) plus importante que l'augmentation du nombre de procédures sorties (+4.4%).

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par le nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières.

Afin de pouvoir comparer la valeur de cet indicateur dans le temps, il a été recalculé pour les comptes 2013 sur la base des charges comptabilisées selon les normes comptables MCH2. Nouvelle valeur: **2'593** CHF (MCH2) au lieu de **2'735** CHF (NMC).

Le coût moyen par procédure a augmenté de 6%, ce qui s'explique par une augmentation plus importante des charges (+11%) par rapport à l'augmentation du nombre de procédures sorties (+4.4%). Toutefois, la comparaison entre 2013 et 2014 est faussée par l'intégration dès 2014 des charges afférentes à la prévoyance professionnelle des magistrats et l'augmentation des charges non monétaires correspondant aux irrécouvrables et provisions pour

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

débiteurs douteux en forte augmentation.

Indicateur 1.3.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par le nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT.

Afin de pouvoir comparer la valeur de cet indicateur dans le temps, il a été recalculé pour 2013 sur la base des charges comptabilisées selon les normes comptables MCH2. Nouvelle valeur: **323** CHF (MCH2) au lieu de **339** CHF (NMC).

Suite aux derniers recensements de la population genevoise, l'augmentation effective de la population au 31 décembre 2014 a été plus importante que l'augmentation observée depuis 2012 (+0.8% par an en 2012 et 2013 contre 1.8% en 2014).

Du fait de l'intégration dès 2014 des charges afférentes à la prévoyance professionnelle des magistrats et l'augmentation des charges non monétaires correspondant aux irrécouvrables et provisions pour débiteurs douteux en forte augmentation, la comparaison de cet indicateur dans le temps est délicate. L'indicateur varie de 8.9%, suite à une augmentation plus importante des charges (+11%) par rapport à l'augmentation du nombre d'habitants du canton de Genève (+1.8%).

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre d'habitants du canton de Genève.

Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, "Systèmes judiciaires européens", donne les chiffres suivants pour 2012 : moyenne européenne : 21, France : 10.7, Pays-Bas : 14.4, moyenne suisse : 15.8.

Pour ce qui est de la comparaison inter-cantonale, celle-ci est rendue difficile du fait des différences existant au niveau de l'organisation judiciaire (existence d'autorités judiciaires en charge de la protection de l'adulte et de l'enfant ou en matière de recours administratif, ...).

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant / Justice de paix et Tribunal des mineurs).

Le taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance a légèrement diminué par rapport à 2013. Le stock de procédures plus anciennes que 2 ans a diminué notamment dans la filière administrative.

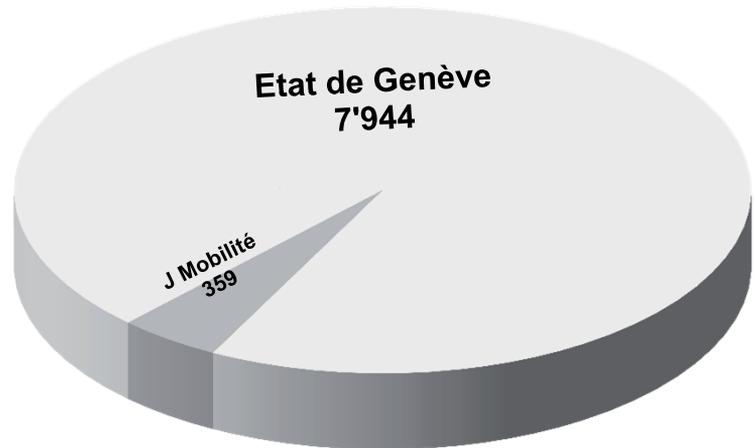
Indicateur 2.2

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

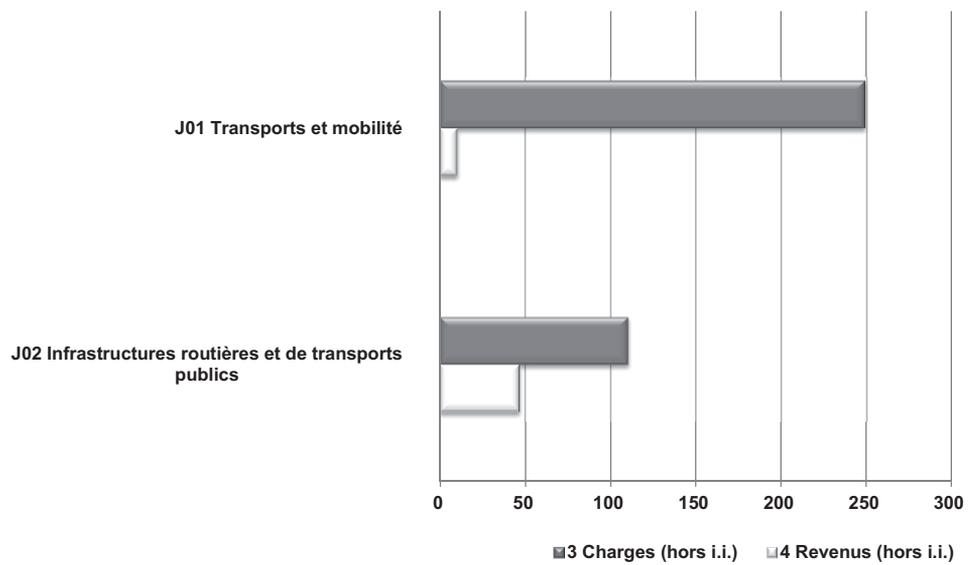
L'accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative est en très légère augmentation.

J Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur quatre piliers : les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport ;
- Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;
- Garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- Équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

- J01 Mobilité et transport (resp. DETA-DGT)
 - J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
 - J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
 - J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière
- J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DETA-DGGC)
 - J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
 - J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires de l'année 2014 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs ont été dirigés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité. En 2014, la planification des mesures envisagées sur le réseau routier, ainsi qu'en matière de mobilité douce, s'est poursuivie pour concrétiser les différentes mesures inscrites dans les plans directeurs du réseau routier et de la mobilité douce pour la période 2011 à 2014. Cette année a également permis de préparer les nouvelles planifications directrices en la matière pour la période 2015-2018. En matière de transports publics, l'année 2014 a vu le plan directeur des transports collectifs et le contrat de prestations entre l'Etat et les Transports publics genevois (TPG) approuvés par le Grand Conseil pour la période 2015-2018. Le contexte budgétaire contraignant, ainsi que les conséquences de l'acceptation de l'initiative 146, dite AVIVO, ont abouti à une planification prévoyant une croissance de l'offre très limitée pour les quatre prochaines années ainsi que la nécessité d'adopter des mesures d'optimisation du réseau existant.

Dès lors, le changement d'horaire 2014, de décembre 2013, n'a pas entraîné de bouleversements majeurs. Il s'est plutôt agi de consolider le réseau TPG dans un contexte de fortes restrictions budgétaires et de l'améliorer là où il doit encore l'être. Certaines lignes ont été optimisées ou complétées lorsque le besoin a été dûment démontré. La compensation tarifaire supplémentaire (liée à la baisse des tarifs suite à l'initiative AVIVO) a nécessité des coupes budgétaires opérées sur le programme J01 Transports et mobilité qui ont impacté directement et concrètement plusieurs projets de lignes périurbaines, reportés au profit d'une optimisation et d'une meilleure efficacité des lignes urbaines.

Concernant les projets d'extension du réseau de trams, les études se sont essentiellement poursuivies sur l'opération du tramway transfrontalier Genève - Saint-Julien, notamment avec les études d'avant-projet d'insertion et de faisabilité pour la route de contournement et de desserte de Perly Sud, dans le cadre d'une démarche commune avec le maître d'ouvrage français avec comme

prochaine étape décisive le dépôt de la demande d'approbation des plans auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Concernant les projets d'infrastructures bus, les études de l'axe de Frontenex se sont poursuivies pour arriver au stade de projet à déposer auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) en 2016. Les études en vue du déploiement, sur la ligne 23 des TPG, de la technologie TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation), avec des véhicules articulés 100% électriques sans câble d'alimentation, ont par ailleurs débuté.

En matière de transports ferroviaires, l'année 2014 a été principalement consacrée aux études préliminaires de l'extension souterraine de la gare de Cornavin ainsi qu'aux études opérationnelles des différents projets prévus dans le cadre de Léman 2030 (points de croisement de Mies et Chambésy, mise en conformité des gares sur la ligne vers La Plaine).

Le développement du RER-FVG (Réseau express régional franco-valdo-genevois), qui sera mis en service lorsque le CEVA aura achevé ses travaux, est également un axe fort. L'année 2014 a été principalement marquée par la commande auprès du constructeur Städlér du matériel roulant (rames Flirt) qui sera déployé sur le réseau du RER par les CFF. L'étude tarifaire multimodale régionale commencée en 2013 et ayant pour objectif de définir le fonctionnement de la communauté tarifaire à l'horizon de la mise en service du RER s'est poursuivie en vue de livrer ses préconisations d'ici la fin 2015.

En 2014, la construction du CEVA s'est poursuivie. L'ensemble du chantier représente pour le canton un investissement moyen de l'ordre de 100 millions F par an. L'année 2014 a vu l'ouverture des fronts d'attaque du tunnel de Champel. Les mesures de circulation contraignantes sont terminées.

Dans le même esprit, les travaux de la Plate-forme chantiers mobilité (PCM), que la Direction générale des transports (DGT) préside et à laquelle participent la Ville de Genève, les SIG, la Police, les TPG et la Direction générale du génie civil (DGGC) ont atteint leur régime de croisière. La PCM joue maintenant pleinement son rôle en assurant une bonne information sur les chantiers à fort impact mobilité par la diffusion des « fiche info mobilité ». De plus, l'information est désormais disponible sur l'application smartphone infomobilité qui permet également de connaître en temps réel la saturation du réseau routier.

Dans le domaine de la signalisation lumineuse, la complexité du réseau et son développement constituent également un élément d'actions important. La veille technologique (fibres optiques, centrale de régulation) fait l'objet d'un suivi attentif ainsi que pour les nouvelles installations en termes de programmation en lien avec les projets d'infrastructures importants de type tramways. Par ailleurs, 42 carrefours ont été mis au clignotant la nuit. Des études ont également été menées pour introduire des ondes vertes sur 4 axes structurants du réseau primaire du canton (routes de Vernier, Malagnou, Chancy et U-Lacustre).

Fort du constat d'une demande croissante des entreprises du canton en matière de développement de Plans de mobilité d'entreprise (PME), le département a par ailleurs renforcé sa présence dans ce domaine, permettant par-là d'optimiser les flux pendulaires des travailleurs de ces entités. En particulier, une démarche débutée fin 2013 avec le Département fédéral des affaires extérieures (DFAE) et les Organisations Internationales s'est poursuivie en 2014 avec l'engagement de certaines d'entre elles de se doter de PME.

Quant aux premiers États généraux des transports, ils ont permis à la population de l'agglomération de s'exprimer sur différentes questions relatives à la mobilité à Genève. Les résultats ont notamment permis d'orienter les travaux relatifs à la préparation d'un projet de loi sur la mobilité visant à préciser l'application du libre choix du mode de transports.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, suite aux résultats des études d'opportunité et de variantes menées par l'OFROU en vue de supprimer les goulets d'étranglement, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, ont été engagées fin 2014 en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada. Par ailleurs, les études de la jonction du Gd-Saconnex et de la route des Nations se sont poursuivies pour l'obtention des autorisations de construire (fédérale et cantonale) dans le but de débiter les travaux dès 2016. Concernant la traversée du lac et le contournement Est de Genève, le Conseil d'Etat a adopté en octobre 2014 un rapport de synthèse qui précise le projet en intégrant la traversée et ses mesures d'accompagnement. Il détaille l'analyse sous l'angle du développement territorial ainsi que les conditions de financement de l'ouvrage avec la mise en place éventuelle d'un péage et d'un partenariat public-privé. Le Conseil d'Etat a également adopté un plan d'actions qui définit les principaux jalons nécessaires pour permettre la réalisation du bouclage autoroutier d'ici 2030. Concernant la plateforme douanière de Bardonnex, l'étude de la création de la troisième voie en direction de la France a été finalisée.

En termes de réalisation, la tranchée couverte de Vézenaz a été inaugurée en janvier 2014.

L'élaboration des projets d'assainissement du bruit routier sur les routes cantonales s'est quant à elle poursuivie conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions, sur 11 ans, pour les études et les mesures d'assainissement. Ont été réalisées notamment des mesures de modération de la circulation, la pose d'enrobés phono-absorbants ainsi que l'installation d'éléments et de murs antibruit. Par ailleurs, conformément au contrat de prestations TPG, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement d'infrastructures se sont poursuivis en coordination avec les TPG. Les études d'avant-projet des liaisons 1 et 2 de Genève Sud ont débuté. Elles se réalisent en coordination avec le complément de la jonction de Lancy Sud. Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. La nouvelle liaison route de Jussy, chemin de Mirany en liaison avec les Communaux d'Ambilly est en cours d'instruction. Les travaux de rénovation du pont de Chancy se sont poursuivis ainsi que le renouvellement des installations électromécaniques de sécurité du tunnel de Carouge. La reconstruction de la route de Drize entre le chemin de Pinchat et la route de Troinex, l'aménagement en faveur des cyclistes sur la route de l'Etraz entre le chemin Bois-Fromager et la route de Saint-Loup ainsi que la création d'un giratoire sur la route de Thonon sont au stade des finitions. De plus, toute une série de projets et de réalisations d'aménagements de pistes et bandes cyclables ainsi que divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics sont en cours de réalisation ou en voie de l'être.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	248'873'403	-943'092	-0.4%	249'816'495	245'370'979
30 Charges de personnel	13'073'043	-256'416	-1.9%	13'329'459	12'886'933
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'347'331	-160'837	-1.7%	9'508'168	8'867'154
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'914'907	293'299	11.2%	2'621'608	2'590'864
36 Charges de transfert	223'523'906	-819'454	-0.4%	224'343'360	220'999'724
39 Imputations internes	14'215	315	2.3%	13'900	26'304
REVENUS	10'101'448	-6'594'042	-39.5%	16'695'490	15'122'344
42 Taxes	10'549'671	-4'583'819	-30.3%	15'133'490	10'671'790
43 Revenus divers	1'167'747	412'747	54.7%	755'000	940'065
44 Revenus financiers	780'011	-26'989	-3.3%	807'000	695'609
46 Revenus de transferts	-2'397'781	-2'397'781	-	-	2'814'879
49 Imputations internes	1'800	1'800	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-238'771'955	-5'650'950	2.4%	-233'121'005	-230'248'635
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'278'886</i>	<i>467'192</i>	<i>-26.8%</i>	<i>-1'746'078</i>	<i>-1'436'297</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'782'570</i>	<i>-1'330'589</i>	<i>38.5%</i>	<i>-3'451'981</i>	<i>-2'407'087</i>
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	<i>-19'304'651</i>	<i>-7'258'191</i>	<i>60.3%</i>	<i>-12'046'460</i>	<i>-19'400'276</i>
COÛT COMPLET	-264'138'061	-13'772'537	5.5%	-250'365'524	-253'492'295

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	86.87	-3.45	-3.82%	90.32	83.92
ETP fixes	73.47	-4.25	-5.47%	77.72	69.52
ETP auxiliaires	5.60	1.80	47.37%	3.80	4.60
ETP agents spécialisés	7.80	-1.00	-11.36%	8.80	9.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et des deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide de Mobilités 2030.

Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation s'est poursuivi pour définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève afin de répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers, tout comme des habitants du canton.

Compte tenu des économies décidées par le Conseil d'Etat et des conséquences de l'acceptation, le 18 mai 2014, de l'initiative populaire 146 "Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois !", les objectifs de croissance prévue pour l'offre en 2014 au Plan directeur des transports collectifs (PDTC) 2011-2014 n'ont pas été atteints. La subvention allouée aux Transports Publics Genevois (TPG) a été inférieure de 11.3 millions de francs par rapport au montant prévu au contrat de prestations (L 10699). Ceci a impliqué d'une part un report de projets de lignes interurbaines et d'autre part des efforts d'optimisation sur les lignes urbaines. Ces gains en résultats ont été consacrés au développement ciblé sur des lignes prioritaires.

Concernant l'offre ferroviaire régionale, le service de 2013 a été reconduit en 2014 sur les axes Coppet - Genève - Lancy et Bellegarde - La Plaine - Genève avec pour unique amélioration une offre plus importante en soirée. En raison de la coupure totale de la ligne Genève - Bellegarde pour travaux à l'été 2014 (40 jours), une desserte de substitution a été proposée par autocar, ce qui a engendré une légère diminution du déficit pris en charge par le canton. Les anciennes rames ont été retirées du service et depuis septembre 2014, l'entièreté du service RER entre Genève et Bellegarde est assurée par des rames modernes.

Enfin, malgré la décision d'approbation des plans délivrée par Berne en mars 2014, les travaux permettant le cadre du passage au 1/4 d'heure de l'offre Genève - Coppet (points de croisement de Mies (VD) et Chambésy notamment) n'ont pas pu démarrer en 2014 suite à des recours déposés par des riverains. De ce fait, la mise en service a été replanifiée à l'horizon décembre 2017.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies. Le secteur de Genève-Sud a notamment obtenu un crédit pour l'étude du projet définitif (PL 11310) pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères de ce secteur. Les réflexions se poursuivent en collaboration avec les communes concernées. L'étude d'insertion urbaine et paysagère du barreau Nord menée dans le cadre du Grand projet Bernex a été finalisée. Les études de faisabilités et d'insertion d'un Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Veyrier-Carouge et Veyrier-Champel ont été menées dans le cadre du projet Les Grands-Esserts.

En ce qui concerne la mobilité douce, la mise en œuvre du plan directeur y relatif se poursuit de façon ralentie. Les coupes budgétaires menées sur les crédits de renouvellement de la direction générale du génie civil ont sensiblement affecté la mise en œuvre des nombreux tronçons encore à équiper. Ainsi, la réalisation des 4 pénétrantes prioritaires (Meyrin-CERN, Versoix-Ville de Genève, Chancy-Onex, Soral-Certoux) n'a pas pu être menée.

L'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés a fait l'objet d'une analyse systématique dans les lieux où la demande est importante. Cette démarche a permis de proposer 250 nouvelles places pour ces usagers dans l'hyper-centre.

J01 Transports et mobilité (suite)

L'enquête sur la pratique des clients des transports publics menée durant l'année 2013 pour mieux connaître l'origine et la destination des personnes utilisant les transports collectifs a permis d'alimenter les réflexions qui ont été engagées en 2014 pour concevoir le réseau de transports publics qui accompagnera la mise en service du RER franco-valdo-genevois avec la fin des travaux de la liaison CEVA et la réalisation progressive d'extensions du réseau tramway sur le canton et côté France.

Explication des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le produit des parcomètres étant inférieur aux prévisions, les frais de gestion refacturés par la Fondation des Parkings se sont révélés en-deçà des prévisions (écart d'estimation: - 395 841 F).

Les frais liés à la maintenance de la plate-forme "chantiers-mobilité" (PCM), le lancement de diverses études en cours d'année comme la traversée du lac ainsi que la mise en œuvre des états généraux sur la mobilité avaient été sous-estimés lors de l'élaboration du budget (écart d'estimation: + 859 040 F).

Une économie sur les frais d'électricité a été constatée notamment grâce à l'efficacité énergétique des installations lumineuses équipées de lampes à diode électroluminescentes (LED) (écart d'estimation: - 61 047 F).

Les frais d'entretien des signalisations routières suite à des accidents ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 534 910 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

L'indemnité versée aux CFF pour les trains régionaux a été inférieure au budget (écart d'estimation: - 120 435 F) en raison de la réévaluation des indicateurs utilisés pour son calcul (taux d'intérêt et coût moyen de l'énergie).

Le projet de loi accordant une indemnité à TPG Vélo SA pour la mise en œuvre d'un système de vélo en libre-service (VLS) a été renvoyé en Commission par le Grand Conseil. En conséquence, la subvention n'a pas été versée en 2014 (écart d'estimation: - 700 000 F).

Les indemnités versées aux Transports publics nyonnais (TPN) ont été inférieures aux prévisions, l'offre 2014 ayant été présentée postérieurement au dépôt du budget de l'Etat de Genève (écart d'estimation: - 10 246 F).

La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été supérieure au budget en raison de l'entrée en vigueur en cours d'année de la directive fédérale sur le salaire minimal des chauffeurs de bus (écart d'estimation: + 67 552 F).

Les charges d'amortissement de subventions d'investissement sont en hausse (écart d'estimation: + 54 326 F).

42 - Taxes :

Les produits bruts des parcomètres, gérés par la Fondation des Parkings, ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 4 490 005 F). L'entrée en vigueur de l'indexation des tarifs (1989-2011) en mars 2012 n'a non seulement pas généré le produit espéré, mais il a été observé une diminution de l'usage du stationnement. En outre, le vandalisme perpétré sur les horodateurs/parcomètres a également contribué à cette baisse des recettes. Enfin, le PL 11000 visant à augmenter davantage les tarifs a fait l'objet d'un refus du Grand Conseil en date du 13 novembre 2014.

43 - Revenus divers :

Changement de la méthode de comptage des pièces du stock de la signalisation lumineuse en valorisant chaque pièce spécifiquement (écart d'estimation: + 186 445 F).

Dissolution de la provision pour débiteurs douteux concernant le rétroactif 2008 à 2012 de la TVA sur les locations de canalisation des signaux lumineux (écart d'estimation: + 166 288 F).

J01 Transports et mobilité (suite)

44- Revenus financiers :

Le renouvellement des contrats annuels de location des canalisations des signaux lumineux existants, de même que la conclusion de nouveaux contrats, par les différents opérateurs, ont été inférieurs aux estimations (écart d'estimation: - 26 989 F).

46 - Revenus de transferts :

Restitutions des bénéficiaires 2012 et 2013 de Genève Roule (+ 3 807 F) ainsi que Pédibus pour les exercices 2011 et 2012 (+ 1 986 F), en application de la loi sur les indemnités et aides financières (D 1 11).

Compte tenu des bénéficiaires 2011-2013 comptabilisés dans les comptes de l'Etat de Genève et de la perte 2014 des TPG, un montant de - 2 814 230 F a été enregistré aux comptes 2014 de l'Etat conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations 2011-2014 (art 19).

Part estimée du bénéfice cumulé 2011-2014 revenant à l'Etat de Genève (+ 400 000 F) et restitution de produits de transports (10 656 F), conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations 2011-2014 le liant à la SMGN .

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 16.25 km/h en 2010)	Qualité	n/a	17.25 km/h	n/a	17.25 km/h	2014
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	n/a	+30.60%	n/a	+34.90%	2014
2.2 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports Publics Genevois (%/2010)	Efficacité	n/a	+12.8%	n/a	+17.50%	2014
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "fluide" ou "dense"	Qualité	03h32	N/A	n/a	n/a	
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2014
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2014
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (en km)	Efficacité	17.2 km	+14.5 km	+10 km	34 km	2014

J01 Transports et mobilité (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	n/a	+600 vélos	-1920 vélos	+1200 vélos	2017
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	n/a	+400 places	6329 places	+5000 places	2018
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5354 places	5341 places	4961 places	7000 places	2016
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+238 places	+380 places	0	+3700 places	2020
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	82%	82%	83%	85%	2018

Commentaires

Objectifs 1 et 2 : Les valeurs au B2014 ont été recalculées en tenant compte des réductions budgétaires, les valeurs cibles correspondant toujours aux valeurs qui figurent dans le contrat de prestations des TPG.

Indicateur 1.1 : Référence 16.25 km/h en 2010. A l'instar des exercices précédents, les données seront disponibles au bouclage des comptes TPG (avril 2015).

Indicateur 2.1 : L'année de référence pour les places/km était précédemment 2002. La référence est modifiée pour correspondre au début du contrat de prestations des TPG, à savoir 2011. A l'instar des exercices précédents, les données seront disponibles au bouclage des comptes TPG, à savoir début avril.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le taux de fréquentation des transports collectifs genevois. A l'instar des exercices précédents, les données seront disponibles au bouclage des comptes TPG, à savoir début avril.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a changé de libellé (anciennement "Variation moyenne de la vitesse de progression sur le réseau primaire"). Il est basé sur 54 points de comptages répartis en trois secteurs (Autoroute, pénétrantes moyenne ceinture et pénétrantes petite ceinture). Il est calculé pour les jours de semaine, hors jours fériés et vacances scolaires. L'indicateur défini correspond à la durée, ramenée à 24 heures, en régime qualifié de "saturé" ou "dense" (erreur dans l'intitulé). L'indisponibilité de la grande majorité des données pour les 6 premiers mois de l'année 2013 n'a pas permis de définir l'indicateur pour le budget 2014. La valeur a été mise à jour avec les données sur l'année entière et non sur 6 mois.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces indicateurs n'appellent pas de commentaires particuliers. La prestation a été atteinte en 2014 et les mêmes objectifs sont reconduits pour 2015.

Indicateur 5.1 (ancien indicateur 1.2 du budget 2012) : Valeur de référence 2010 : 213 km d'aménagements cyclables sur routes cantonales (pistes + bandes). Différentiel 2013-2014 des km de réseau routier sécurisés pour les vélos (hors zones 30).

Indicateur 5.2 : La projection au B2014 est revue à la baisse en raison de la diminution du nombre de cyclistes. Une baisse a été constatée lors des comptages effectués en 2013. En 2014, les comptages manuels n'ont pas été réalisés. Faute de budget, ils sont réalisés tous les 2 ans, ce qui ne nuit en rien ni à la fiabilité des résultats, ni à l'atteinte des objectifs fixés. Ils seront donc réalisés en 2015. La valeur pourra alors être mise à jour.

Indicateur 5.3 : Il s'agit de + 5000 places, dont 3000 aux vélos stations CEVA et aux alentours des gares CEVA. Cet indicateur n'est pour l'instant pas encore disponible. Une démarche est en cours pour connaître les chiffres à partir de 2015.

Indicateur 6.1 : Le périmètre de l'indicateur a été redéfini. Il s'agit, dès 2012, de mesurer le nombre de places exclusivement réservées au P+R et non plus de mesurer les places à disposition dans les P+R. Valeurs cibles

J01 Transports et mobilité (suite)

déterminées dans le plan stratégique de la Fondation des parkings - Base 2008 : 4 989 places - A l'horizon 2016, l'objectif est de disposer de 7 000 places. Cet indicateur inclus les 207 places des CFF. Les différences observées entre l'évolution annuelle du nombre de places (6.1) et le nombre de places créées (6.2) s'explique par des adaptations au niveau des quotas de places P+R sur certains parkings.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires à disposition par rapport à l'année précédente. Ouverture du P+R Sécheron (+ 338 places), fermeture de P+R Planche (- 150 places) et agrandissement du P+R Cern (+ 50 places).

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition. On constate une hausse de 130 abonnés depuis 2013. Cette hausse ne s'est pas traduite par une augmentation du taux d'occupation car le parking Sécheron nouvellement créé est encore peu occupé.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	111'427'438	-5'259'845	-4.5%	116'687'283	113'810'191
30 Charges de personnel	19'833'987	328'256	1.7%	19'505'731	20'223'817
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'470'327	-132'889	-0.8%	16'603'216	17'502'163
33 Amortissements du patrimoine administratif	53'665'161	-1'802'120	-3.2%	55'467'281	50'853'992
34 Charges financières	388'275	388'275	-	-	-
36 Charges de transfert	19'948'985	-1'331'479	-6.3%	21'280'464	18'844'647
39 Imputations internes	1'120'704	-2'709'886	-70.7%	3'830'590	6'385'573
REVENUS	48'151'992	-5'737'294	-10.6%	53'889'286	54'955'447
42 Taxes	3'066'955	-10'992'951	-78.2%	14'059'906	1'879'722
43 Revenus divers	2'023'140	-953'609	-32.0%	2'976'749	4'646'524
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	124'465	34'465	38.3%	90'000	93'240
46 Revenus de transferts	41'192'367	9'011'102	28.0%	32'181'265	41'320'404
49 Imputations internes	1'745'064	-2'836'302	-61.9%	4'581'366	7'015'558
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-63'275'447	-477'450	0.8%	-62'797'997	-58'854'744
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'940'283</i>	<i>614'849</i>	<i>-24.1%</i>	<i>-2'555'132</i>	<i>-2'254'020</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'296'308</i>	<i>-2'029'030</i>	<i>62.1%</i>	<i>-3'267'278</i>	<i>-3'860'217</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>19'309'040</i>	<i>7'255'580</i>	<i>60.2%</i>	<i>12'053'460</i>	<i>19'419'206</i>
COÛT COMPLET	-51'202'998	5'363'948	-9.5%	-56'566'946	-45'549'775

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	156.66	-8.90	-5.38%	165.56	161.46
ETP fixes	147.86	-5.90	-3.84%	153.76	147.66
ETP auxiliaires	1.00	0.00	0.00%	1.00	2.00
ETP agents spécialisés	7.80	-3.00	-27.78%	10.80	11.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Les résultats 2014 ont été les suivants :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA;
- Inauguration de la tranchée couverte de Vézenaz et finalisation des travaux de surface;
- Poursuite des études de nouvelles lignes de tramways selon le plan de développement du réseau des transports publics piloté par la direction générale des transports;
- Participation aux études engagées par l'Office fédéral des routes (OFROU) en lien avec la réduction des goulets d'étranglement;
- Etablissement du plan d'action cantonal de la traversée routière du lac et du contournement Est de Genève. Etudes préalables sur le financement en partenariat public-privé.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGGC s'est consacrée en 2014 aux activités suivantes :

- Surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier;
- Surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal;
- Poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel;
- Poursuite des études de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, de la route de liaison Communales d'Ambilly (MICA), du tunnel de liaison Champel-HUG (en liaison avec le CEVA) et divers aménagements routiers liés au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois;
- Fin des travaux de la route de liaison P+R Sécheron, des aménagements de la route de Drize / route de Troinex et poursuite d'aménagements planifiés de giratoires, de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité;
- Etudes d'avant-projets des liaisons dites L1 et L2 de Genève-Sud en coordination avec le complément de la jonction de Lancy-Sud.

Explication des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Une économie sur les frais d'électricité a été constatée (écart d'estimation: - 136 615 F), notamment grâce à l'efficacité énergétique des installations d'éclairage équipées de lampes à diode électroluminescentes (LED).

Les conditions météorologiques ont généré des frais d'élimination de déchets recyclables (végétation au bord de routes, herbes et branchages, chutes d'arbres, etc.) ramassés sur le domaine public cantonal supérieurs au budget (écart d'estimation: + 66 605 F).

Les frais d'entretien du réseau routier cantonal se sont avérés inférieurs au budget en raison de diminution de petits travaux tels que réparations de bordures et grilles (écart d'estimation: - 141 999 F).

Augmentation du coût de réparation des véhicules suite à la récupération de l'entretien du parc de véhicules de la direction générale des véhicules qui n'était pas prévu au budget (écart d'estimation: + 52 594 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

34 - Charges financières:

Dans le cadre des acquisitions foncières du projet de la Route des Nations, une moins-value de 388 275 F a été enregistrée dans les comptes suite à la démolition d'un immeuble sis sur une parcelle de l'Etat.

36 - Charges de transfert :

La participation à l'entretien des routes de la Ville de Genève a été inférieure à ce qui était inscrit au budget. Elle est

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

basée sur les dépenses effectuées par la Ville pour l'entretien de son réseau routier et est compensée par la contribution aux frais de police supportés par le canton imputés sur le programme H02 Sécurité publique (écart d'estimation: - 1 331 479 F).

39 - Imputations internes :

Dans une optique de rationalisation administrative entre services rattachés à la même direction générale, les prestations du Service ateliers et garage (SAG) au Service de la maintenance des routes cantonales (SMRC) ont été abandonnées. Cette nouvelle approche comptable, sans effet sur le résultat, a généré un écart par rapport au budget que l'on retrouve également dans la rubrique de revenus 49 (écart d'estimation: - 2 932 756 F).

42 - Taxes :

Une reclassification des remboursements liés aux travaux d'entretien des autoroutes dans la nature 46 "Revenus de transferts" suite à une recommandation du Service de l'audit interne (ex-ICF) a généré un écart déficitaire au budget de 11 015 000 F.

Pour le surplus, l'écart s'explique par des revenus des prestations de services dans le cadre du projet CEVA (frais de personnel pour le suivi et la coordination des travaux ainsi que le support administratif et de communication) supérieurs au budget (écart d'estimation: + 432 233 F).

43 - Revenus divers :

En 2014, aucun revenu en lien avec la subvention "Fonds énergie des collectivités publiques" n'a été perçu car le processus de réfection de l'éclairage public des routes cantonales est arrivé à terme en 2013 (écart d'estimation: - 150 000 F).

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du décalage de certains travaux et reclassement dans une nature 42 "Taxes" d'une partie des charges activées qui sont refacturées aux CFF dans le cadre du projet CEVA (écart d'estimation: - 803 609 F).

46 - Revenus de transferts :

Les produits différés des subventions reçues, qui dépendent des recettes d'investissement et de la mise en service des actifs sous-jacents, ont été plus importants que prévus (écart d'estimation: + 727 392 F).

Une reclassification des remboursements liés aux travaux d'entretien des autoroutes de la nature 42 "Taxes" suite à une recommandation du Service de l'audit interne (ex-ICF) a généré un écart excédentaire de + 11 015 000 F. Cet écart s'est réduit d'une part en raison d'un changement de comptabilisation des remboursements d'assurances en lien avec les frais de remise en état du réseau routier national suite à des accidents. D'autre part, les frais d'entretien et d'exploitation d'autoroute qui sont entièrement refacturés à la Confédération et désormais portés au bilan contribuent également à la réduction de l'écart ainsi que des remboursements inférieurs au budget (écart d'estimation: - 2 523 074 F).

Révision à la hausse des estimations de la Confédération relatives aux droits d'entrée sur les carburants (écart d'estimation: + 697 416 F) et à la baisse de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds - RPLP (écart d'estimation: - 905 632 F).

49 - Imputations internes :

Voir explication sous rubrique 39.

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: écart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	5.12%	+/- 10 %	+0.85%	+/- 10%	2019
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: écart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	12.96%	+/- 10 %	+0.06%	+/- 10%	2019
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	100.93%	80%	97%	80%	2019
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	81%	80%	93%	80%	2019
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	76%	80%	94%	80%	2019
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	94%	80%	91%	80%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 1.2 : Une accélération des travaux sur le secteur essentiellement à charge de l'Etat de Genève explique le dépassement de l'objectif. Cependant, les dépenses nettes demeurent inférieures au budget de 9% pour les indicateurs 1.1 et 1.2 en tenant compte des recettes exceptionnelles de la part de la Confédération.

Indicateur 2.1 : L'objectif est largement atteint.

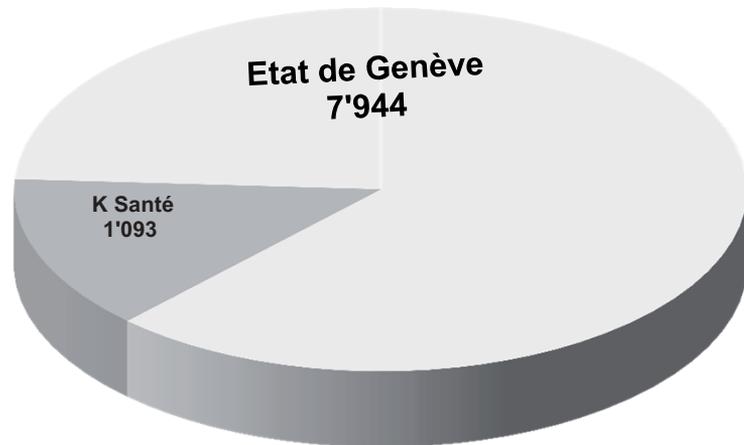
Indicateur 2.2 : L'indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. Le résultat est légèrement supérieur à l'objectif.

Indicateur 2.3 : L'indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. Une baisse de satisfaction des usagers est constatée. L'objectif n'est pas atteint en raison de restrictions budgétaires.

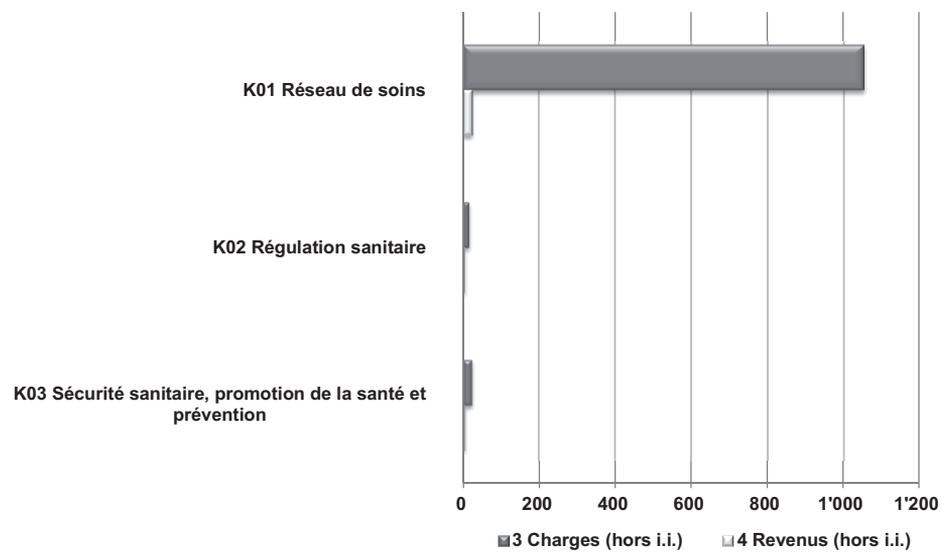
Indicateur 2.4 : L'indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. L'objectif est atteint, en légère progression par rapport à 2013.

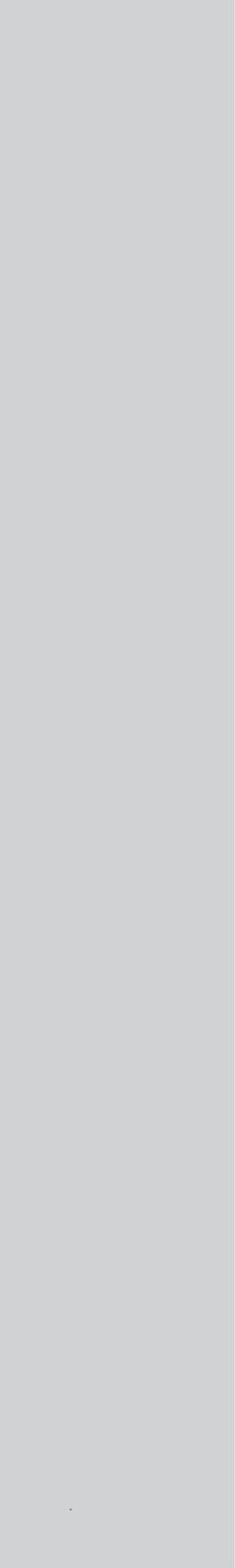
K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





K SANTE

Synthèse des priorités politiques

Dans le domaine de la santé, "orienter la bonne personne, au bon endroit et au bon moment" constitue l'un des enjeux majeurs qui permet d'allier une allocation de ressources efficace à des soins de haute qualité.

Les acteurs de la santé travaillent ensemble à l'optimisation du réseau et à la meilleure réponse à apporter face à la demande en soins, toujours croissante. L'accent est mis sur une augmentation de la capacité et des prestations de soins à domicile ainsi que sur le développement de structures les mieux adaptés aux besoins.

Ainsi, deux rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil ont été publiés en 2014 sur l'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) et d'un projet pilote d'unité d'accueil temporaire médicalisée (UATM), ainsi qu'un rapport sur la motion 2155 "Proches aidants : des solutions pratiques".

Dans le cadre de la coordination du réseau de soins, plusieurs mesures ont vu le jour en 2014. Elles visent notamment à renforcer la continuité des soins et la circulation de l'information et à améliorer les processus entre l'hôpital et d'autres structures de soins. La loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale a été modifiée et permet ainsi le déploiement à grande échelle dans le canton de Genève de l'outil informatique "MonDossierMedical.ch" (MDM).

Le programme cantonal d'actions en faveur des soins palliatifs a poursuivi son déploiement.

Dans le domaine hospitalier, des conventions tarifaires ont été signées et les mandats avec les cliniques privées ont été renouvelés sur la base d'une planification mise à jour. Des mesures de lutte contre les hospitalisations inappropriées visant à améliorer les processus entre l'hôpital et d'autres structures de soins ont été entérinées par la commission de coordination du réseau de soins.

Enfin, le département a lancé des travaux inter départementaux en vue d'une refonte en profondeur des axes stratégiques de la prévention des maladies et de la promotion de la santé.

Les acteurs de la santé, soit principalement les HUG, l'Imad, les cliniques de Joli-Mont et de Montana et les structures intermédiaires ainsi que la DGS travaillent ensemble à l'optimisation du réseau et à la meilleure réponse à apporter face à la demande en soins, toujours croissante en augmentant notamment la capacité et les prestations de soins à domicile.

En matière de coûts de la santé, la progression annuelle semble s'être considérablement ralentie par rapport aux deux années précédentes. S'agissant des primes, l'annonce du remboursement partiel, mais substantiel, des montants payés en trop par les Genevois a été favorablement accueilli et va générer un remboursement aux assurés des cantons de 800 millions de francs sur trois ans.

Le processus de renouvellement des contrats de prestations avec les institutions de maintien à domicile et avec les HUG a été initié en 2014 et se poursuit en 2015. La perspective d'un rapprochement entre les HUG et les cliniques de Joli-Mont et de Montana se précise et devrait se concrétiser en 2015.

Le programme cantonal de promotion des soins palliatifs s'est poursuivi en 2014 et avec un déploiement de formations largement suivi par les collaborateurs dans les institutions.

La Commission de la santé du Grand Conseil a accepté les modifications de la loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale, permettant ainsi le déploiement dans le canton de Genève de l'outil informatique "MonDossierMedical.ch" (MDM). Le déploiement de la plateforme s'est accéléré en 2014 avec plus de 2'000 inscrits en 2014. Un secteur e-health au sein de la direction générale de la santé a été créé afin de réaliser le déploiement de MDM à large échelle.

Plusieurs rapports, visant à améliorer les processus entre l'hôpital et d'autres structures de soins, ont été entérinés par la commission de coordination du réseau de soins. Une meilleure coordination du réseau de soins prend forme avec notamment le déploiement du projet "Gesplace" (optimisation des flux d'informations des HUG vers les EMS en cas de transfert). Des

mesures ont été proposées pour renforcer la continuité des soins et la circulation de l'information. A titre d'exemple, un document de transfert unique pour les patients passant d'une institution du réseau à une autre a été créé.

Les travaux visant à étendre le modèle de financement des locaux des centres de maintien à domicile et des foyers de jour à d'autres locaux de l'Imad et de l'Hospice général sont en voie de finalisation.

Une journée annuelle dédiée aux proches aidants a eu lieu le 30 octobre 2014, en collaboration avec le canton de Vaud et la journée annuelle du réseau de soins rencontre un franc succès depuis trois ans auprès des nombreux acteurs de la santé.

La révision de la planification hospitalière a constitué l'un des exercices prioritaires de l'année 2014.

Les négociations relatives aux mandats de prestations 2015 avec les cliniques privées ont été entreprises. Elles ont abouti au début de l'année 2015 sur la base d'une planification mise à jour et en augmentant le quota d'assurés de base à admettre dans les cliniques. Désormais elles auront l'obligation d'admettre au minimum 75% de patients sans assurance complémentaire d'hospitalisation, contre 50% précédemment.

Dans les domaines des soins hospitaliers et ambulatoires, sous l'égide du département, les parties ont réussi à s'entendre et à signer des conventions tarifaires pour 2014, contrairement à l'année 2013. Seul le domaine de la psychiatrie aigue en milieu universitaire a fait l'objet d'une fixation de tarif par règlement, après le constat de l'échec des négociations.

L'augmentation des demandes d'autorisation de pratiques pour les médecins se poursuit tant dans le domaine privé que public. Les autorisations sont délivrées dans un délai de 7 jours.

L'objectif de contrôle des professionnels et des institutions de santé a été atteint notamment par le contrôle de la totalité des EMS et des ambulances ainsi que le traitement de l'ensemble des plaintes dirigées à leur encontre. Le concept de surveillance des manifestations est appliqué en collaboration avec les autres services de l'Etat (Police et Scm).

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention et a prolongé sa mise en œuvre jusqu'à fin 2016. Le plan cantonal a été renforcé par un axe de prévention à l'attention des personnes âgées. Le Conseil d'Etat a également institué un comité de pilotage interdépartemental chargé de redéfinir la politique cantonale en la matière.

Le volet des maladies transmissibles a été fortement marqué par l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest.

En matière d'aide sanitaire d'urgence, il est à noter la finalisation de la planification pré-hospitalière selon la Loi relative à la qualité, la rapidité et l'efficacité des transports sanitaires urgents (LTSU K 1 21) pour approbation par le service du médecin cantonal en 2015. L'année 2014 aura été marquée par la préparation des conventions de collaboration entre la Centrale d'Urgences sanitaire 144 et les services privés – publics d'ambulances en vue de signatures début 2015.

De plus, 174 inspections concernant les institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques ont été réalisées par le service du pharmacien cantonal ainsi que 199 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques. La commission cantonale d'éthique de la recherche a examiné 267 protocoles de recherche. Le service de la consommation et des affaires vétérinaires pour sa part a réalisé près de 3'700 inspections dans 2'870 établissements publics différents. 7'000 échantillons relatifs aux denrées alimentaires et objets usuels ont été contrôlés avec un taux de non-conformité de plus de 17%. La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée mais nécessite une vigilance certaine.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	1'052'420'168	-10'280'501	-1.0%	1'062'700'669	1'046'375'372
30 Charges de personnel	1'846'834	-315'212	-14.6%	2'162'046	1'679'274
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'011'872	121'710	13.7%	890'162	1'086'969
33 Amortissements du patrimoine administratif	498'933	-76'201	-13.2%	575'134	3'057
36 Charges de transfert	1'049'062'446	-10'010'881	-0.9%	1'059'073'327	1'043'606'072
39 Imputations internes	83	83	-	-	-
REVENUS	24'085'073	1'057'580	4.6%	23'027'493	20'497'975
42 Taxes	1'195'923	-2'556'130	-68.1%	3'752'053	283'801
43 Revenus divers	21'991'113	2'715'673	14.1%	19'275'440	20'214'175
44 Revenus financiers	898'037	898'037	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'028'335'095	11'338'081	-1.1%	-1'039'673'176	-1'025'877'396
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-157'364</i>	<i>160'595</i>	<i>-50.5%</i>	<i>-317'959</i>	<i>-206'646</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-137'221'651</i>	<i>-56'097'032</i>	<i>69.1%</i>	<i>-81'124'619</i>	<i>-73'431'153</i>
COÛT COMPLET	-1'177'146'598	-56'030'844	5.0%	-1'121'115'754	-1'099'515'195

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	11.70	-1.26	-9.72%	12.96	9.99
ETP fixes	11.70	-1.16	-9.02%	12.86	9.99
ETP auxiliaires	-	-0.10	-100.00%	0.10	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel relatives à ce programme sont inférieures au budget en raison des places vacantes constatées durant l'exercice.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - dépassement de crédit

Le dépassement de F 124'952 constaté sur cette rubrique a été comblé d'une part, par les reports budgétaires que la commission des finances a accordés pour ce programme (F 30'348) et d'autre part, par le transfert d'une partie du report budgétaire du programme P01 disponible au secrétariat général du DEAS (F 168'000).

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les subventions versées aux entités de ce programme sont inférieures au budget. Cet écart trouve son origine, d'une part, dans des demandes de dépassements de crédit autorisées respectivement par la commission des finances du Grand Conseil et le Conseil d'Etat, conformément aux compétences décrites dans la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat et d'autre part, dans la constatation des résultats restituables des HUG et de l'Imad. Enfin, des non dépenses ont été réalisées dans certains domaines.

Les demandes de dépassements de crédits autorisées concernent les éléments suivants :

- le versement du complément d'annuité prévu par la loi 11309 autorisé par la commission des finances à hauteur de F 5'650'419 ;
- l'enregistrement d'une provision concernant le litige opposant l'Etat à l'Hôpital La Tour pour les cas découlant de l'assurance obligatoire des soins et celui des hospitalisations d'urgence. Cette charge supplémentaire a été autorisée à hauteur de F 2'725'000 par le Conseil d'Etat ;
- la prise en charge de cas ressortant de l'assurance-invalidité à l'Hôpital La Tour. Cette demande a été autorisée par le Conseil d'Etat à hauteur de F 70'000 conformément aux dispositions des articles 33 alinea 2 et 34 alinea 2 de la LGAF.

Les principales non dépenses résultant de la comptabilisation des résultats des entités subventionnées concernent :

- Les Hôpitaux universitaires de Genève (F -17'344'290)
- L'Institution de maintien à domicile (F -1'246'321)

La principale non dépense concerne la ligne dévolue aux dédommagements des communes pour les locaux qu'elles mettent à disposition de l'Imad (F -1'181'941).

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les actions récursoires visant à récupérer la part de financement cantonal payée lors de prestations hospitalières aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et lors d'hospitalisations hors canton se sont révélées moins fructueuses que prévu.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'augmentation de la rétrocession par les HUG de la part des tarifs hospitaliers versés par les assureurs au titre du financement de l'utilisation des investissements est la principale raison de l'écart constaté.

K01 Réseau de soins (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficienc	84.1 ans	83.3		83.3 ans	2020
1.2 Durée moyenne de séjour	Efficienc	3.63 ans	3.4		3.4 ans	2020
1.3 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacit	16'621	18000		18'000	2018
1.4 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacit	587'755	490000		490'000	2018
1.5 Pourcentage des clients IMAD ayant 65 ans et plus par rapport au nombre total des clients IMAD	Efficacit	75.8%	>=76%	75.90%	>=76%	2015
1.6 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacit	1.6%	<=1.5%	1.90%	<=1.5%	2015
1.7 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacit	84.4%	75%	75.70%	80%	2015
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	85.9%	94%	86.80%	95%	2015
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	58.4%	75%	58%	80%	2015
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	63.8%	70%	59.40%	70%	2015
2.4 Délai d'attente PTH	Qualité	7 semaines	8 semaines	5 semaines	12 semaines	2015
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2.7 semaines	4 semaines	3 semaines	4 semaines	2015
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	7.5%	<10%	9.60%	<10%	2015
2.7 Nombre d'événements indésirables graves (EIG)	Qualité	197	200	182	163	2015
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficienc	89.9%	100%	84.11%	80%	2015
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficienc	6 jours	moyenne HUS 6.3 jours	6.3 jours	6.1 jours	2015
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficienc	196	160	197	<=108	2015
4.3 Durée d'attente de placement	Efficienc	100 jours	<=80 jours	102	<=60 jours	2015
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacit	91%	40%		40%	2015

K01 Réseau de soins (suite)

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	<80 ans	N/A
1.2	3.6 ans	N/A
1.3	<16'500	N/A
1.4	<490'000	N/A
1.5	<75%	N/A
1.6	>2%	N/A
1.7	<70%	N/A
2.1	<90%	N/A
2.2	<70%	N/A
2.3	<65%	N/A
2.4	>12 semaines	N/A
2.5	>4 semaines	N/A
2.6	>11%	N/A
2.7	>220	N/A
3.1	<80%	N/A
4.1	>6.5 jours	N/A
4.2	>180	N/A
4.3	>100 jours	N/A
5.1	<40%	N/A

Indicateur 1.2 : En 2014, le nombre de personnes dont la longévité en EMS est supérieure à la moyenne a augmenté, d'où une augmentation de la durée de séjour qui atteint le seuil d'information critique. Une analyse plus détaillée sera effectuée ces 3 prochaines années par le Service de la planification et du réseau de soins afin de déterminer si le nombre de personnes vivant plus longtemps en EMS augmente effectivement d'année en année ou si la situation de 2014 se trouvait être exceptionnelle.

Indicateur 1.3 : L'objectif du nombre de clients pris en charge annuellement par l'Imad n'a pas atteint les 18'000 clients (16'621 clients au 31.12.2014). A ce stade, 2 explications sont avancées :

1) Les personnes âgées vivent en meilleure santé plus longtemps

2) Des lits supplémentaires en EMS sont disponibles. Seuls 52 lits ayant été ouverts en 2014, cette hypothèse devient marginale.

Toutefois, il est à relever que si le nombre de clients n'augmente pas aussi vite que prévu, les clients pris en charge par l'Imad bénéficient en moyenne de 8% d'heures de soin en plus. Cela confirme que les patients arrivent plus tard dans le système de soins, mais nécessite une durée de prise en charge plus importante.

Indicateur 1.4 : L'accroissement des heures de prestation LAMal s'explique notamment par :

- l'évolution de la complexité des prises en charge de la clientèle
- la diminution des durées moyennes de séjour en milieu hospitalier
- la volonté de retarder l'entrée en institution
- l'augmentation des troubles cognitifs
- le vieillissement démographique

Indicateur 1.6 : Sur l'année 2014, 138 clients ont dépassé la limite de 40h de soins mensuels sur un total de 8'464 clients appartenant à cette tranche d'âges et au bénéfice de soins, ce qui représente un pourcentage de 1.6%. Bien qu'en dessous du seuil d'information critique en 2013, le pourcentage de clients dépassant la limite de soins se montait à 1.9%. Nous pouvons donc constater que même si l'objectif de 1.5% n'est pas encore atteint, il est de plus en plus proche.

K01 Réseau de soins (suite)

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge immédiate pour les urgences vitales.

La prise en charge des urgences reste un dossier prioritaire pour les HUG. Le taux pour les urgences adultes vitales prises dans les temps reste en dessous de la cible malgré la mise en place en 2014 de différentes mesures, telles que l'ouverture de nouveaux boxes ou l'élargissement des horaires de transferts des patients dans les étages. Ces dernières ont permis de réduire le temps de passage total aux urgences dans les boxes (de 7h10 à 6h05), alors même que les urgences couchées continuent d'augmenter (+7.9%). Par ailleurs, les temps d'attente aux voies ambulatoires ont également diminués (de 3h30 à 2h30).

En 2014, 4281 patients ont été admis en urgences 1.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge en 20 minutes pour les cas urgents.

Le taux pour les urgences 2 est également en dessous de la cible. Comme indiqué pour l'indicateur précédent, les mesures prises ont d'abord conduit à réduire les temps de passage total aux urgences. Elles devraient commencer à produire également leurs effets sur la diminution des délais d'admission.

En 2014, 13'355 patients ont été admis en urgences 2.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge en 2 heures pour les cas semi-urgents.

L'augmentation du nombre d'entrées aux urgences pour des cas complexes rend difficile l'atteinte de l'objectif de prise en charge pour les cas semi-urgents. La réduction des délais d'admission pour ces cas reste cependant dans les priorités des HUG. Les différentes mesures prises depuis le début de l'année 2014 ont d'abord conduit à réduire les temps de passage total aux urgences et devraient commencer à produire leurs effets sur la diminution des délais d'admission.

En 2014, 9545 patients ont été admis en urgences 3.

Indicateur 2.5 : Le bon résultat de cet indicateur est en adéquation avec les mesures prises dès 2013 pour l'amélioration de la coordination des prises en charge au centre du sein, maintenant certifié. A noter qu'il s'agit d'une moyenne annuelle, le délai étant plus court pour les situations urgentes.

Indicateur 2.6 : Le taux d'infections nosocomiales aux HUG est en constante diminution depuis 2012, et ceci malgré des cas avec co-morbidités de plus en plus lourdes. La bonne performance de cet indicateur prend en compte des taux plus élevés pour certaines spécialités, telles que les soins intensifs.

Les résultats de l'enquête 2014 indiquent un nombre de 109 patients présentant une infection nosocomiale sur un collectif de 1461 patients inclus dans l'enquête.

Indicateur 2.7 : L'indicateur a augmenté de 8%, principalement pour les EIG administratifs et techniques. C'est la tendance souhaitée pour cet indicateur en raison des efforts déployés pour que les faits graves soient rapportés afin de mettre en place les boucles d'amélioration dans les différents processus des HUG.

Indicateur 4.2 : Le nombre de personnes en attente de placement est stable par rapport à 2013. L'ouverture de nouvelles places dans les structures d'aval a eu pour effet une diminution temporaire des attentes de placement qui sont revenues à leur niveau de départ en fin d'année. Le nombre moyen de 196 patients par jour en attente doit être apprécié par rapport à une cible de 112 lits dédiés pour les patients en attente de placement.

Indicateur 4.3 : Le résultat de cet indicateur reflète les difficultés croissantes de placement des personnes dépendantes du SPC ou avec certaines pertes de fonctionnalité. Des démarches sont en cours pour accélérer le processus de transfert de ces patients.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	16'491'911	579'740	3.6%	15'912'171	17'159'475
30 Charges de personnel	3'056'613	-309'249	-9.2%	3'365'862	3'237'091
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	784'554	114'307	17.1%	670'247	791'049
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'193	30	0.9%	3'163	3'057
36 Charges de transfert	12'647'468	774'568	6.5%	11'872'900	13'127'776
39 Imputations internes	83	83	-	-	502
REVENUS	4'217'332	2'526'395	149.4%	1'690'937	3'127'751
41 Patentes et concessions	14'000	14'000	-	-	10'000
42 Taxes	2'100'253	795'180	60.9%	1'305'073	2'415'850
43 Revenus divers	2'078'079	1'692'215	438.6%	385'864	701'901
46 Revenus de transferts	25'000	25'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'274'580	1'946'655	-13.7%	-14'221'235	-14'031'724
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-258'986</i>	<i>236'011</i>	<i>-47.7%</i>	<i>-494'997</i>	<i>-398'346</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-859'855</i>	<i>-146'515</i>	<i>20.5%</i>	<i>-713'340</i>	<i>-807'225</i>
COÛT COMPLET	-1'937'771	13'491'801	-87.4%	-15'429'572	-15'237'295

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	18.68	-2.30	-10.96%	20.98	18.99
<i>ETP fixes</i>	<i>18.30</i>	<i>-2.58</i>	<i>-12.36%</i>	<i>20.88</i>	<i>18.99</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.38</i>	<i>0.28</i>	<i>280.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisations des projets prioritaires

La planification hospitalière a été révisée en 2014.

Les mandats de prestations avec les cliniques privées ont été renouvelés.

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel pour l'année 2014 sont en retrait par rapport au budget.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

Le dépassement sur cette nature a été comblé pour partie par les reports budgétaires octroyés par la commission des finances (F 21'611) et pour l'autre partie par l'affectation des reports budgétaires à disposition du secrétariat général (F 110'000).

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les subventions versées aux entités de ce programme sont supérieures au budget en raison de la provision effectuée pour le dossier des hospitalisations hors canton et celui des cliniques privées vaudoises. Cette demande de crédit supplémentaire a été acceptée par le Conseil d'Etat.

42 Taxes - Ecart d'estimation

La forte activité de délivrance des droits de pratique au service du médecin cantonal est la principale raison de cet écart.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

La différence entre le budget et les comptes est due aux remboursements d'hospitalisations hors canton concernant des exercices antérieurs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	99.23%	95%	94%	95%	2018
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						

K02 Régulation sanitaire (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	71.6%	95%	61.50%	95%	2018
2.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	N/A	95%	non disponible	N/A	
3. Optimiser la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation	Efficacité	10%	20%	20%	20%	2015
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015
4. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	90%	N/A
2.1	75%	N/A
2.2	N/A	N/A
3.1	80%	N/A
3.2	80%	N/A
3.3	10%	N/A
3.4	90%	N/A
4.1	95%	N/A

Par rapport à 2013, l'objectif "Mise en œuvre de la planification sanitaire cantonale" a été supprimé compte tenu du fait que le suivi des mandats et contrats de prestations est une exigence légale.

Indicateur 1.1 : Le nombre de demandes de garanties pour 2014 se monte à 1690. Cet excellent taux par rapport à la cible 2014 se justifie par un très petit nombre de demandes particulières. En effet, avec l'introduction du libre-choix début 2012, de nouvelles situations de traitement sont apparues telles que les requérants d'asile, les sans-papiers, les affiliés à l'Institution commune LAMal, ... et des procédures ont dûes être mises en place afin de s'assurer que leur prise en charge soit effectuée de manière appropriée. Ces procédures nécessitent plus de temps de traitement vu qu'elles sont soumises à la collaboration de différents services, institutions ou établissements (SAM, KVG, établissements hospitaliers...) et à la disponibilité de leur personnel. Le pourcentage de traitement dans le délai de 3 jours varie en fonction du nombre de ces demandes particulières et de leur complexité.

Indicateur 2.1 : La cible n'a pas pu être atteinte du fait de l'importante quantité des demandes ainsi que de l'absence de l'expert du Groupe des droits de pratique pendant les 3/4 de l'année 2014.

Indicateur 2.2 : Le système d'information ne permet pas de collecter cette donnée, raison pour laquelle cet indicateur a été supprimé au PB2015.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Indicateur 3.3 : Les ressources mises à disposition en 2014 n'ont pas suffi à atteindre le taux d'inspection souhaité. Une personne supplémentaire devrait être engagée dans la seconde partie de l'année 2015 afin de renforcer les effectifs et permettre l'atteinte de l'objectif à terme. Néanmoins, si toutes les institutions de santé pourront être inspectées à l'ouverture, les inspections de suivi à 6 mois seront certainement décalées à 2016. Le taux d'inspection devra donc certainement atteindre à nouveau 10% sur 2015. La situation devrait néanmoins se régulariser dès 2016.

C'est pour cette raison que l'indicateur n'a atteint que le 50% de l'objectif fixé en 2014, soit 10% de taux d'inspection au lieu de 20%.

Indicateur 4.1 : En 2014, 39 plaintes et dénonciations ont traitées dans un délai maximum de 6 semaines.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	24'195'890	-995'941	-4.0%	25'191'831	23'612'572
30 Charges de personnel	12'119'463	-197'925	-1.6%	12'317'388	11'707'423
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'669'430	-38'072	-2.2%	1'707'502	1'712'748
33 Amortissements du patrimoine administratif	270'714	-400'133	-59.6%	670'847	235'701
36 Charges de transfert	10'072'071	-344'304	-3.3%	10'416'375	9'900'779
39 Imputations internes	64'214	-15'506	-19.5%	79'720	55'921
REVENUS	4'978'556	-623'493	-11.1%	5'602'049	4'746'489
40 Revenus fiscaux	103'792	33'792	48.3%	70'000	91'723
41 Patentes et concessions	16'801	8'601	104.9%	8'200	15'061
42 Taxes	2'535'271	-308'798	-10.9%	2'844'069	2'437'959
43 Revenus divers	230'420	-312'160	-57.5%	542'580	351'026
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'957'902	-179'298	-8.4%	2'137'200	1'850'720
46 Revenus de transferts	103'436	103'436	-	-	-
49 Imputations internes	30'934	30'934	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'217'335	372'447	-1.9%	-19'589'782	-18'866'084
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'034'138</i>	<i>777'304</i>	<i>-42.9%</i>	<i>-1'811'442</i>	<i>-1'440'676</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'532'902</i>	<i>-915'806</i>	<i>35.0%</i>	<i>-2'617'096</i>	<i>-2'987'544</i>
COÛT COMPLET	-23'807'537	210'783	-0.9%	-24'018'320	-23'294'304

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	83.62	-2.13	-2.48%	85.75	76.28
ETP fixes	83.21	-2.41	-2.81%	85.62	76.28
ETP auxiliaires	0.42	0.28	200.00%	0.14	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Justification des écarts

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel pour l'année 2014 sont en retrait par rapport au budget en raison du turnover constaté lors de cet exercice.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les subventions versées au titre des actions de prévention du jeu ont été inférieures au budget (F 151'239). Il en va de même pour les actions en matière de santé mentale (F 65'000) et les subventions versées suite à des épizooties (F 25'000).

42 Taxes - Ecart d'estimation

Cet écart découle d'une facturation aux assureurs-maladie concernant le programme HPV moins élevée que prévue.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les actifs saisis destinés au fonds drogue s'avèrent moins élevés que prévu.

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux - Ecart d'estimation

La diminution du versement des subventions liées aux fonds entraîne automatiquement la baisse des revenus attendus correspondants.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	94%	95%	95%	95%	2015
1.2 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	92%	95%	84%	95%	2015
2. Améliorer la prévention du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	59	<90	79	<90	2015
3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids						
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	9.6%	non disponible	N/A	10%	2015
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	3.2%	non disponible	N/A	3%	2015
4. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	50	<80	39	<80	2015

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	174	160	179	160	2015
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	93.3	85	83.5	85	2015
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	199	180	155	180	2015
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	49%	50%	51%	50%	2018
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	421	350	389	350	2018
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	3698	3700	3885	4000	2018
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7376	6000	6480	7000	2018
6.5 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	95%	80%	100%	100%	2018
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des TMC devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	98.3%	100%	100%	100%	2018
7.2 Nombre d'annonces de morsure et de comportement agressif	Efficacité	224	230	99.6%	230	2018
8. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
8.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	96%	100%	90%	100%	2015
8.2 Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (< 10 minutes) et rurale (< 15 minutes)	Qualité	100%	100%	100%	100%	2015
8.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015

Commentaires

Seuils d'information critique		
Indicateur	2014	2013
1.1	80%	N/A
1.2	80%	N/A
2.1	N/A	N/A
3.1	N/A	N/A
3.2	N/A	N/A
4.1	N/A	N/A

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Seuils d'information critique		
5.1	N/A	N/A
5.2	N/A	N/A
5.3	N/A	N/A
6.1	80%	N/A
6.2	300	N/A
6.3	N/A	N/A
6.4	6000	N/A
6.5	75%	N/A
7.1	90%	N/A
7.2	N/A	N/A
8.1	90%	N/A
8.2	80%	N/A
8.3	90%	N/A

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'enfants de 28 mois domiciliés dans le canton et vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole. Le calcul de l'indicateur est obtenu par le biais d'un courrier envoyé mensuellement aux parents d'enfants ayant atteint l'âge de 28 mois et leur demandant d'envoyer le carnet de vaccination pour vérification du statut vaccinal. La valeur de l'indicateur repose sur les réponses reçues. Depuis plusieurs années, le taux de réponse est stable et se situe à 90 %.

Sur l'ensemble de l'année 2014, 4'865 enfants de 28 mois résidaient dans le canton de Genève.

Indicateur 1.2 : 829 déclarations obligatoires de médecin reçues sur 906 déclarations de laboratoire reçues qui devraient donner lieu à une déclaration de médecin

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de nouveaux diagnostics VIH déclarés par an. Le diagnostic d'infection VIH est à déclaration obligatoire par les laboratoires et les médecins. Ces déclarations doivent être faites en présence d'une infection ancienne nouvellement identifiée ou lors d'infections récentes (moins de un an). Cette comptabilisation a été modifiée par l'OFSP. Dorénavant, il n'est plus possible de ne comptabiliser que les infections récentes. Ce changement a un impact sur la cible passant de <5 en 2013 à <90 en 2014.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prévalence du surpoids (Indice de masse corporelle "IMC" entre 25 et 30) chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève. Cet indicateur est basé sur les données relevées par le Service de santé de la Jeunesse dans le cadre des visites d'entrées de scolarisation des enfants de 4 à 5 ans. La fréquence de collecte de données a été fixée à 3 ans car un relevé annuel ne se justifie pas sur le plan de la santé publique. Il n'y aura pas de données pour 2015 et 2016.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prévalence de l'obésité (Indice de masse corporelle "IMC" supérieur à 30) chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève. Cet indicateur est basé sur les données relevées par le Service de santé de la Jeunesse dans le cadre des visites d'entrées de scolarisation des enfants de 4 à 5 ans. La fréquence de collecte de données a été fixée à 3 ans car un relevé annuel ne se justifie pas sur le plan de la santé publique. Il n'y aura pas de données pour 2015 et 2016.

Il existe une fluctuation avec une fourchette évoluant de 2.5 à 3.5 depuis une dizaine d'années. Malgré une valeur supérieure à 3%, il est encourageant de constater que la prévalence de l'obésité n'augmente pas dans notre canton.

En 2014, 2'963 enfants entre 4 et 5 ans ont effectué une visite d'entrée de scolarisation.

Indicateur 6.1 : Le système de référence pour la fréquence d'inspection a été modifié et est dorénavant basé sur les risques. Les fréquences d'inspection varient selon la catégorie d'entreprise (tous les 1, 2, 4 et 8 ans) et selon l'historique. Ce système a été adopté sur toute la Suisse et devrait être inscrit dans la nouvelle réglementation fédérale qui entrera en vigueur en 2016. Cet indicateur n'est donc plus pertinent et sera modifié dès 2015.

Indicateur 6.3 : Le système de référence pour la fréquence d'inspection a été modifié et est dorénavant basé sur les risques. Les fréquences d'inspection varient selon la catégorie d'entreprise (tous les 1, 2, 4 et 8 ans) et selon l'historique. Ce système a été adopté sur toute la Suisse et devrait être inscrit dans la nouvelle réglementation fédérale qui entrera en vigueur en 2016. Cet indicateur n'est donc plus pertinent et sera modifié dès 2015.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 6.5 : En 2014, 182 établissements comprenant les cuisines des hôpitaux, des homes pour personnes âgées, des crèches et des cantines scolaires où il y a des préparations alimentaires ont été contrôlés.

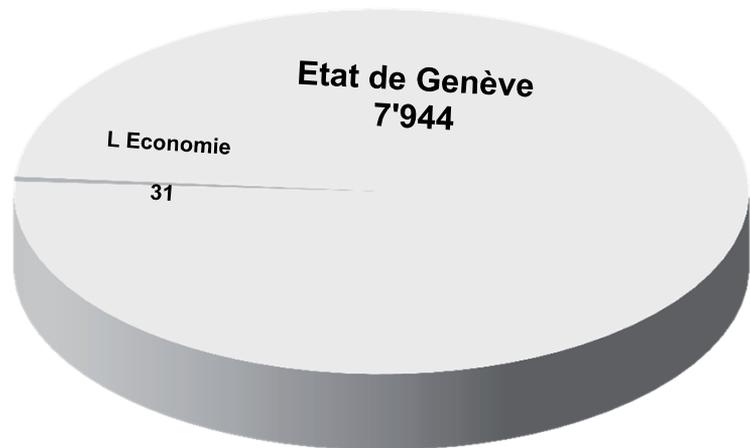
Indicateur 7.1 : 207 évaluations réalisées.

Indicateur 8.1 : Le nombre de contrôles se fait en fonction du type de véhicule contrôlé :

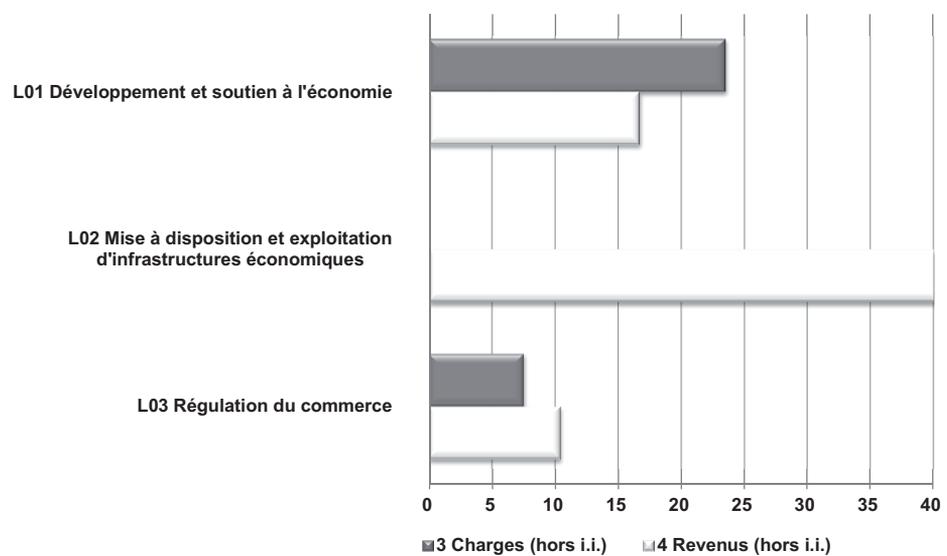
- 110 points de contrôles pour les ambulances de type A (transport de patient)
- 158 points de contrôles pour les ambulances de type B (soins d'urgence)
- 170 points de contrôles pour les ambulances de type C (unité mobile de soins intensifs)
- 386 points de contrôles pour l'hélicoptère médicalisé
- 543 points de contrôles pour chaque véhicule SMUS (cardiomobile HUG)

L Economie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



L Economie

Synthèse des priorités

Le contexte économique se caractérise ces dernières années par une augmentation notable de l'incertitude quant à l'évolution des conditions-cadre. Ceci est notamment le cas en matière de fiscalité des entreprises (RIE III) et en matière de recrutement (acceptation de l'initiative du 9 février 2014 sur l'immigration de masse) mais également en ce qui concerne la révision du code des obligations (droit de la société anonyme). Ainsi l'action du Conseil d'Etat doit plus que jamais viser à maintenir et développer un tissu économique diversifié, capable de faire face aux enjeux évoqués.

Soucieux de rapprocher la promotion économique du pouvoir politique, et d'en augmenter l'efficacité et la réactivité, le Conseil d'Etat a allégé et simplifié le dispositif en supprimant la direction générale des affaires économiques.

Afin d'offrir une lisibilité et un cadre aux actions soutenues ou menées par le Conseil d'Etat en matière de politique économique tout en soulignant les enjeux auxquels le canton doit faire face, Genève s'est doté d'une stratégie économique cantonale, véritable feuille de route de l'action gouvernementale.

Il s'agira en premier lieu, avec les représentants des principaux pôles de compétence de l'économie genevoise, d'identifier les mesures à prendre afin de maintenir la compétitivité de leurs activités. En parallèle, le Conseil d'Etat poursuit son appui à l'innovation notamment par le biais de son dispositif de soutien et par le renforcement de la collaboration inter-cantonale. Ainsi, les plateformes de promotion sectorielle inter-cantonaux - principalement actives dans les domaines des sciences de la vie, des technologies de l'information et des communications, les cleantech et micro et nanotechnologies - permettent le développement de nouvelles opportunités d'affaires en favorisant les échanges et les synergies entre les entreprises et les instituts de recherche.

Il est également à relever que le transfert de savoir et de technologies (TST) constitue un thème fondamental pour le maintien de la compétitivité de la région lémanique. Cette dernière possède des centres de recherche et des Hautes écoles dont les activités doivent encore être mieux valorisées dans l'économie régionale. Enfin, il s'agit de s'assurer que les prestations offertes aux entreprises par le dispositif de soutien soient mises en cohérence avec les initiatives inter-cantonaux et fédérales.

Par ailleurs, il est primordial de soutenir l'économie de proximité ainsi que le secteur du commerce dans la mesure où ces activités sont davantage mises sous pression dans une région frontalière. L'objectif du Conseil d'Etat consiste notamment à poursuivre sur la voie des simplifications des procédures.

De manière générale, l'action politique du Conseil d'Etat consistera, d'une part, à poursuivre le soutien à la création et au maintien d'emplois locaux - en dédiant à la promotion endogène, comme les années précédentes, près de 90% de son budget alloué au soutien à l'économie - et, d'autre part, à préserver et à favoriser l'émergence de pôles économiques d'excellence.

L'aéroport international de Genève (Genève Aéroport), les Ports Francs et Entrepôts de Genève (PFEG) ainsi que Palexpo jouent un rôle toujours plus déterminant dans l'activité économique genevoise. La croissance continue du nombre de passager à l'aéroport impose d'importants investissements infrastructurels, entièrement payés par la régie autonome tout en préservant le montant annuel rétrocédé à l'Etat.

Les Ports Francs entrent également dans une nouvelle ère avec la proposition de transferts d'actifs déposée par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil, actuellement à

l'étude par ce dernier. A terme, ce transfert permettra une mise en conformité de la situation avec les règles comptables, tout en préservant le foncier aux mains de l'Etat.

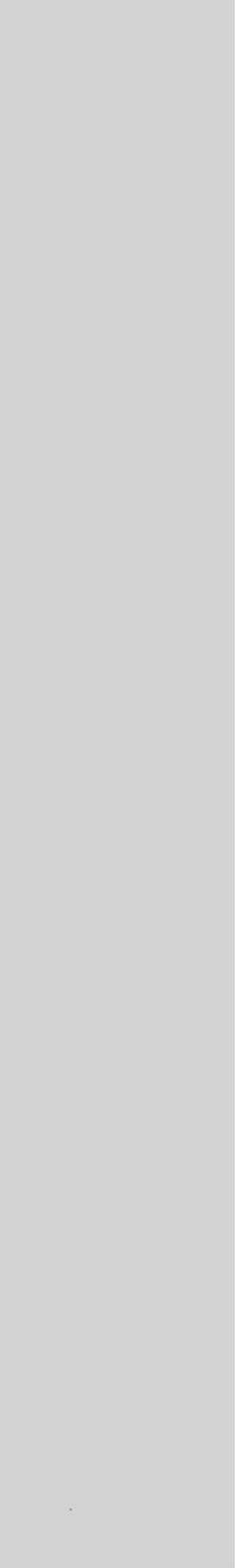
Tant l'AIG, régie autonome, que les PFEG, société anonyme, génèrent d'importants revenus pour l'Etat.

Enfin, Palexpo continue de jouir d'une excellente réputation et contribue à la fois au rayonnement de Genève et à la bonne marche de l'industrie hôtelière genevoise. Ses manifestations entraînent des retombées économiques essentielles pour le canton.

P05 – Systèmes d'information et de communication

L'année 2014 a permis d'éprouver la réforme engagée en 2013 par le Conseil d'Etat dans le domaine des systèmes d'information et de communication (SIC). Le règlement du 26 juin 2013 sur l'organisation et la gouvernance des SIC met sur pied un organe interdépartemental, au plus haut niveau de l'Etat, chargé de la priorisation des demandes de projets en adéquation avec les objectifs des politiques publiques. Lors de ce premier exercice de gouvernance, 377 demandes motivées ont ainsi été adressées par l'administration cantonale pour la création ou la modification de services fournis par la direction générale des systèmes d'information (DGSI). En application du règlement, 139 demandes ont ensuite été assignées à l'organe de gouvernance interdépartemental, qui en a priorisé 31, dans un contexte de forte diminution des investissements en matière de SIC et de recherche d'efficience.

Sur un plan voisin, le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2014 une « politique de sécurité de l'information », qui vise en particulier à la préservation du capital informationnel de l'Etat ainsi qu'à la continuité des prestations qui dépendent des SIC.



L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	23'552'049	3'631'879	18.2%	19'920'170	20'399'612
30 Charges de personnel	3'369'200	-30'093	-0.9%	3'399'293	3'253'635
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'780'528	542'801	43.9%	1'237'727	1'388'826
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'430	-19'151	-21.6%	88'581	55'248
34 Charges financières	-	-	-	-	399'991
36 Charges de transfert	18'331'605	3'137'036	20.6%	15'194'569	15'301'912
39 Imputations internes	1'286	1'286	-	-	-
REVENUS	16'727'737	2'670'943	19.0%	14'056'794	19'480'118
42 Taxes	438'421	-118'373	-21.3%	556'794	494'312
43 Revenus divers	4'289'317	2'789'317	186.0%	1'500'000	6'899'234
44 Revenus financiers	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	12'000'000
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	86'572
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'824'312	-960'936	16.4%	-5'863'376	-919'494
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-105'339</i>	<i>394'574</i>	<i>-78.9%</i>	<i>-499'913</i>	<i>-76'919</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'147'151</i>	<i>-572'191</i>	<i>99.5%</i>	<i>-574'960</i>	<i>-655'280</i>
COÛT COMPLET	-8'076'802	-1'138'553	16.4%	-6'938'249	-1'651'693

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	16.65	-2.72	-14.04%	19.37	17.43
ETP fixes	15.81	-3.11	-16.44%	18.92	17.16
ETP auxiliaires	0.84	0.39	86.67%	0.45	0.27

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des affaires économiques, le service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.03 Gestion des zones industrielles
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

Le Conseil d'Etat poursuit son action en faveur du développement économique du canton. Afin de rapprocher la promotion économique du pouvoir politique et d'en augmenter l'efficacité et la réactivité, la Direction générale des affaires économiques a été supprimée et le Service de la promotion économique du canton de Genève (SPEG) rattaché directement au secrétariat général du DSE. Cette réorganisation a entraîné la réduction du nombre de postes (au total trois ETP). Le Conseil d'Etat a élaboré un projet de stratégie économique cantonale dont l'objectif est d'offrir une visibilité et un cadre aux actions soutenues ou menées par le Conseil d'Etat en matière de politique de développement économique, de révéler les enjeux auxquels il doit faire face et de préciser la vision et les objectifs stratégiques du canton jusqu'en 2030. Ce document représente la feuille de route de l'action gouvernementale en matière économique.

Afin de tenir compte de l'incertitude croissante qui pèse sur l'évolution des conditions cadres, notamment sous l'angle de la fiscalité des entreprises et de la politique d'immigration suite aux résultats des votations du 9 février 2014, le Conseil d'Etat rencontre régulièrement les entreprises du canton dans le but d'anticiper les mesures à prendre pour favoriser leur développement. Il travaille sur la mise en place d'un système d'intelligence économique dans le but de prévoir l'évolution de l'écosystème genevois.

Autres projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a débuté les travaux pour le renouvellement des contrats de prestations de la FAE, de la Fongit et de l'OPI. L'objectif est de faire évoluer le dispositif de soutien aux entreprises en tenant compte des développements de l'environnement économique et des contraintes budgétaires. Un effort est mis sur le recentrage des missions de chacun des organismes en fonction de leurs publics cibles dans le but d'augmenter leur visibilité, d'améliorer la cohérence des prestations offertes et de supprimer les doublons.

De plus, pour permettre à des sociétés genevoises désireuses de se développer à l'étranger de mieux appréhender les marchés chinois et japonais, le Conseil d'Etat a organisé deux missions économiques en Chine et au Japon avec l'appui du SPEG, de la chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et de l'office de promotion des industries et des technologies (OPI). Lors de ces missions, les atouts genevois ont également été valorisés dans le but d'inciter des entreprises de ces régions à investir dans notre canton afin de renforcer les pôles d'excellence genevois.

Justification des écarts

La nature 30 "charges de personnel" présente un montant non dépensé de -30'093 F. L'écart sur les ETP s'explique notamment par le gel des 2 ETP supprimés dans le cadre des mesures d'économie du budget 2015.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de 542'801 F lié à la comptabilisation d'une perte de 662'802 F sur une facture de taxes d'équipement prélevée par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) en faveur de l'Etat de Genève. Sans cet élément, cette nature présenterait un non dépensé de 120'001 F.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de 3'137'036 F dû à l'enregistrement, à la demande du service d'audit interne (SAI) de l'amortissement à hauteur de 3'395'563 F sur le capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) servant à couvrir les risques sur les prises de participations.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -118'373 F en lien avec une baisse des autorisations en matière de LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers).

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de 2'789'317 F dû à la dissolution d'engagements envers la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour des dossiers antérieurs à 2012.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le nombre d'événements organisés par le service de la promotion économique (SPEG) a augmenté en 2014 afin de permettre une meilleure diffusion des informations sur la création d'entreprises. Ces événements ont été les matinales de la création d'entreprise, les matinales de la transmission d'entreprises et les cours pour chômeurs dans le but qu'ils puissent créer leur propre entreprise.

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Indicateur 1.2 : Le résultat de cet indicateur repose sur l'analyse des résultats des questionnaires d'évaluations envoyés à l'ensemble des participants.

Indicateur 1.3 : Les chiffres ont été transmis par les organismes. A noter que les chiffres ne comprennent pas les données de La Muse.

Indicateur 1.4 : Les organismes ont soutenu des structures légèrement plus petites que par le passé.

Indicateur 1.5 : Ce chiffre est basé sur les données des entreprises suivies par le SPEG et pondéré par une estimation de la répartition entre promotion endogène et promotion exogène.

Indicateur 1.6 : Le site a été activé en 2012. En fonction des données réelles des deux premières années d'exploitation, la valeur de la cible de cet indicateur sera revue. La diminution du nombre de visite entre 2013 et 2014 peut s'expliquer par l'ouverture en 2013 du site en anglais whygeneva.

Indicateur 2.1 : Il s'agit des projets amenés directement par le SPEG ou par son réseau. Le nombre est en augmentation entre 2013 et 2014.

Indicateur 2.2 : Une augmentation est constatée entre 2013 et 2014.

Indicateur 2.3 : Ce chiffre est basé sur les données des entreprises suivies par le SPEG et pondéré par une estimation de la répartition entre promotion endogène et promotion exogène.

Indicateur 2.4 : Le site whygeneva a été activé à la fin de l'année 2013. Lors de l'élaboration du budget 2014, les données n'étaient pas encore pertinentes pour permettre la fixation d'une cible fiable. Par conséquent, la valeur de la cible de cet indicateur va être revue en fonction de l'activité observée depuis la mise en activité du site.

Indicateur 3.1 : Le nombre de créations en ligne est en constante augmentation passant de 19 % en 2012 à 22,94 % en 2013 et 29,6 % en 2014.

Indicateur 3.2 : Ce chiffre représente le nombre de rendez-vous avec un conseiller.

Indicateur 4.1 : Le SPEG a soutenu et organisé plus de manifestations que prévu initialement.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur est basé sur les rapports de la CDEP-SO.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur est basé sur les rapports de la CDEP-SO.

Indicateur 7.1 : La part des propriétés foncières publiques demeure stable et proche de l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 7.2 : L'acquisition de foncier par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) en ZIA et ZDIA a été reportée en 2015. Par conséquent, le résultat est en dessous de la cible fixée pour 2014.

Indicateur 7.3 : Le nombre d'emplois est en augmentation entre 2013 et 2014 de 58598 à 59935.

Indicateur 7.4 : Les autorisations de construire obtenues en 2014 permettent d'atteindre la cible fixée en termes de SBP cumulées. L'évolution demeure stable par rapport au résultat de l'exercice 2013.

Indicateur 7.5 : La répartition est stable entre 2013 et 2014 et correspond à l'objectif fixé.

Indicateur 7.6 : La répartition sectorielle est stable entre 2013 et 2014 et correspond à l'objectif fixé.

Indicateur 8.1 : Par rapport à 2013, il est constaté une augmentation des nuitées de 1,9 %.

Indicateur 8.2 : Genève tourisme a décidé d'abandonner la marque "Genève un monde en soi".

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la création et le développement des entreprises locales						
1.1 Nombre de participants aux événements organisés de promotion économique (SPEG + DGAE)	Efficacité	2357	1000		1000	2016
1.2 Taux de satisfaction des participants aux événements organisés de la promotion économique (SPEG + DGAE)	Qualité	79 %	70%		70 %	2016
1.3 Nombre de projets et sociétés aidées par des organismes de soutien (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI, La Muse)	Efficacité	170	150	135	200	2016
1.4 Nombre d'emplois concernés par les aides apportées par les organismes (Ecllosion, FONGIT, FAE, GENILEM, OPI, La Muse)	Efficacité	1601	1700	1633	1700	2016
1.5 Nombre de sociétés locales ayant reçu une prestation de promotion économique (SPEG + DGAE)	Efficacité	745	200		200	2016
1.6 Nombre de visiteurs sur le site internet www.ge.ch/entreprise	Efficacité	57834	30000	62364	35000	2016
2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG (hors GGBA)	Efficacité	8	10	5	10	2016
2.2 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG dans le cadre du GGBA	Efficacité	26	20	21	25	2016
2.3 Nombre de sociétés étrangères ayant reçu une prestation du SPEG	Efficacité	300	120		120	2016
2.4 Nombre de visiteurs sur le site internet whygeneva.ch	Efficacité	68350	15000		20000	2016
3. Simplifier les démarches administratives						
3.1 Pourcentage d'entreprises en raison individuelle créées en ligne	Qualité	29.6 %	15%	22.94%	19 %	2016
3.2 Nombre de rendez-vous au guichet du Service de la promotion économique (SPEG)	Efficacité	527	400		400	2016
4. Promouvoir l'excellence du tissu économique						
4.1 Nombre d'actions de promotion avec implication forte de la promotion économique	Efficacité	24	10		10	2016
5. Développer les pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)						
5.1 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des plateformes intercantionales dans le cadre de la NPR (BioAlps, AlpiCT, Micronarc, CleantechAlps)	Efficacité	84	80	69	80	2016
5.2 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des organismes de soutien intercantonaux (CapitalProximité, Alliance, Platinn)	Efficacité	64	50	63	50	2016
7. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises						

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Pourcentage des surfaces propriétés foncières publiques dans les zones IA et ZDIA et PAV avant mutation	Efficacité	48 %	50%		> 50 %	2015
7.2 Pourcentage des surfaces propriétés foncières FTI dans les zones IA et ZDIA et PAV avant mutation	Efficacité	17 %	augmentation à 20%		> 25 %	2015
7.3 Nombre d'emplois dans les zones IA et DIA du canton y compris celles gérées par la FTI et le PAV avant mutation	Efficacité	59935	50'000	58598	>55'000	2015
7.4 Nombre de M2 de surface brute de plancher industriel et artisanal issus de projets accompagnés par la FTI dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	84933	50'000m2	87'055 m2	> 50000	2015
7.5 Répartition du nombre de PME-PMI/Grandes entreprises dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	70 %	+70% PMI-PME	71%	>70% PMI/PME	2015
7.6 Répartition sectorielle des activités observées dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	18 %	<20%	19%	<20 %	2015
8. Développer la place touristique genevoise						
8.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	2939168	2'750'000	2'820'500	2750000	2015
8.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	N/A	230	200	230	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'attractivité des activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et le Carrefour des créateurs.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet d'évaluer si les activités d'information mises en place par la promotion économique sont en adéquation avec les attentes des participants.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Ecllosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem, de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies) et de la Muse (espace de coworking, entraide entrepreneuriale pour les start-up, porteurs de projet et indépendants).

Indicateur 1.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur l'économie locale par le nombre d'emplois qui ont été créés ou sauvés.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur permet de mesurer une des activités de la direction générale des affaires économiques (DGAE) et du SPEG relative au soutien, à la création et au développement des entreprises à Genève. L'indicateur représente le nombre de sociétés et de porteurs de projets qui ont obtenu un soutien du SPEG ainsi que les sociétés et les porteurs de projets orientés vers des organismes de soutien de même que les interventions de la DGAE auprès des entreprises. Cet indicateur a été modifié en 2015 compte tenu de la suppression de la DGAE au cours de l'année 2014.

Indicateur 1.6 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "www.ge.ch/entreprises". Il s'agit de mesurer le nombre de visiteurs uniques. En 2013, il dépendait de l'objectif "Simplifier les démarches en ligne". Ce changement d'objectif a pour conséquence la disparition de l'historique.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG dans sa collaboration avec le GGBA (Greater Geneva Berne Aera) pour l'implantation d'entreprises étrangères à Genève. L'indicateur recense le nombre d'entreprises étrangères qui ont créé une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer une des activités du SPEG relative au développement et l'implantation d'entreprises étrangères. L'indicateur représente le nombre de sociétés étrangères ayant été orientées vers des prestataires à valeur ajoutée ou auxquelles une présentation des conditions-cadre genevoises a été faite.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "whygeneva.ch". Il s'agit de mesurer le nombre de visiteurs uniques.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation de la plateforme AeL (Administration en ligne) du guichet du Registre du Commerce. Il s'agit uniquement des nouvelles sociétés de personnes (raisons individuelles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite).

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du guichet d'accueil du SPEG destiné à l'information aux entreprises. Il s'agit du nombre de rendez-vous et de suivis effectués par le SPEG. En 2013, cet indicateur était rattaché l'objectif "Soutenir la création et le développement des entreprises locales". Ce changement d'objectif a pour conséquence la disparition de l'historique.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'une des activités du Service de la Promotion économique relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Sont comptabilisés dans cet indicateur, les partenariats et participations à des salons ainsi que l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des plateformes intercantionales pour les entreprises du canton de Genève.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes intercantonaux pour les entreprises du canton de Genève.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DGAE en matière d'intervention sur les dossiers cantonaux et fédéraux ayant des implications économiques.

Indicateur 7.1 : Cet indicateur permet de démontrer que la maîtrise foncière publique facilite la mise en œuvre d'une politique économique ciblée sur les besoins des activités secondaires. Le périmètre couvert est constitué des zones IA et ZDIA propriétés publiques (Etat, communes et FTI) gérées par la FTI, et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Indicateur 7.2 : Cet indicateur mesure la volonté d'augmenter la part foncière propriété de la FTI au sein de la part foncière publique.

Indicateur 7.3 : Cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en terme de nombre d'emplois des zones IA (industrielle et artisanale) et DIA (développement industriel et artisanal) pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Indicateur 7.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Indicateur 7.5 : Cet indicateur permet de calculer la diversification des entreprises en fonction de leur taille. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise comporte plus de 250 emplois.

Indicateur 7.6 : Cet indicateur permet de mesurer l'équilibre des secteurs d'activité actifs dans les zones IA et DIA. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

(Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. La classification des secteurs est basée sur le traitement des codes Noga.

Indicateur 8.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du nombre de nuitées touristiques à Genève pour l'ensemble des secteurs (hôtels, auberges de jeunesse, bed and breakfast).

Indicateur 8.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'importance de la marque "Genève, un monde en soi". L'indicateur prend en compte notamment le nombre d'entreprises, d'établissements, d'associations, de chaînes hôtelières et de services de l'Etat qui utilisent la marque "Genève, un monde en soi" sur leurs supports de promotions ou sur des documents administratifs à destination d'interlocuteurs externes.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
REVENUS	51'394'748	15'128'863	41.7%	36'265'885	47'733'121
44 Revenus financiers	51'394'748	15'128'863	41.7%	36'265'885	47'733'121
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	51'394'748	15'128'863	41.7%	36'265'885	47'733'121
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-9'962'327	-2'928'401	41.6%	-7'033'926	-12'621'456
COÛT COMPLET	41'432'421	12'200'462	41.7%	29'231'959	35'111'665

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Dans le cadre du programme de législature, le Conseil d'Etat souhaitait préserver la mission de service public de Genève Aéroport et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales. Pour les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, il désirait procéder à un transfert d'actifs, notamment pour des questions de bonne gouvernance. Enfin, le Conseil d'Etat a souhaité maintenir la mission de Palexpo SA comme promoteur de Genève, en accueillant de nouveaux salons.

Autres projets d'importance stratégique

Pour Genève Aéroport, le projet de l'Aile Est s'est poursuivi en 2014, notamment avec la levée des oppositions à la construction de ce nouveau terminal, dont l'objectif est une amélioration qualitative des infrastructures à destination des passagers. En parallèle, les services de l'administration cantonale, conjointement avec ceux de la Confédération et de l'aéroport, ont poursuivi, leurs travaux sur le Plan Sectoriel d'Infrastructure Aéronautique (PSIA) qui doit être validé par le Conseil fédéral, et qui fixera, à l'instar d'un plan directeur cantonal, les jalons des infrastructures aéroportuaires jusqu'en 2030.

Concernant les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, le projet de loi (PL 11575) autorisant un transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA a été déposé le 3 décembre 2014 par le Conseil

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

d'Etat.

Pour le surplus, l'année 2014 a été une bonne année en termes de fréquentation pour Palexpo SA. Sur le plan des investissements, Palexpo SA a achevé son plan vision 20XX, lequel a consisté en un investissement sans faire recours aux deniers publics, afin de moderniser ses infrastructures. Enfin, pour répondre aux besoins de la clientèle, Palexpo SA souhaite développer un hôtel sur son site. Le projet a été présenté au Conseil d'Etat qui en a validé le principe.

Justification des écarts

La nature 44 "Revenus financiers" présente un excédent de revenus de 15'128'863 F dû principalement à la part de bénéficiaire de l'Aéroport international de Genève restitué à l'Etat de Genève.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le nombre de liaisons internationales au départ de Genève passe de 122 en 2013 à 134 en 2014.

Indicateur 2.1 : Le taux d'occupation en 2014 est supérieur à l'objet fixé.

Indicateur 3.1 : Le taux d'occupation pour Palexpo est en augmentation, passant de 46 % en 2012 et 2013 à 53 % en 2014.

Indicateur 4.1 : Le montant des retombées économiques en 2014 est en diminution par rapport à l'année 2013.

Indicateur 5.1 : Le taux d'occupation connaît une diminution entre 2013 et 2014 de 26,8 % à 23,3 %.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	134	127	122	132	2017
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	97 %	94%	93.3%	99,30 %	2017
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	53 %	49%	46%	49 %	2017
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	378	390	581	390	2017
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	23,3 %	35%	26.8%	37 %	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du taux d'occupation des surfaces louées des

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Port-Francis SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Aréna. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	7'601'233	26'397	0.3%	7'574'836	8'194'783
30 Charges de personnel	6'450'435	-288'874	-4.3%	6'739'309	7'021'625
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	538'712	285'150	112.5%	253'562	542'654
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'172	5'607	30.2%	18'565	22'470
34 Charges financières	-	-	-	-	3'364
36 Charges de transfert	557'641	8'641	1.6%	549'000	565'286
39 Imputations internes	30'272	15'872	110.2%	14'400	39'385
REVENUS	10'451'439	-184'017	-1.7%	10'635'456	10'861'550
42 Taxes	10'423'030	-174'426	-1.6%	10'597'456	10'816'312
43 Revenus divers	27'958	-10'042	-26.4%	38'000	45'238
49 Imputations internes	450	450	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'850'206	-210'414	-6.9%	3'060'620	2'666'767
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-166'788</i>	<i>824'321</i>	<i>-83.2%</i>	<i>-991'109</i>	<i>-1'030'056</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'960'168</i>	<i>-567'248</i>	<i>40.7%</i>	<i>-1'392'920</i>	<i>-1'600'365</i>
COÛT COMPLET	723'249	46'658	6.9%	676'591	36'346

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	50.09	-2.72	-5.15%	52.81	46.25
ETP fixes	47.29	-3.27	-6.47%	50.56	45.25
ETP auxiliaires	2.80	0.55	24.44%	2.25	1.00

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et de l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

Loi sur les taxis de service public

Le Grand Conseil a voté, en mars 2014, la nouvelle loi sur les taxis de service public (LTSP), qui remanie fondamentalement le cadre dans lequel évoluera à l'avenir le transport professionnel de personnes. La loi a toutefois été renvoyée au Parlement suite à une récente décision de la nouvelle Chambre constitutionnelle de la Cour de Justice portant sur un vice de forme et rendant ainsi caduc le référendum déposé à son encontre par les milieux professionnels.

Refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement

La procédure de révision de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH), lancée en 2012, avait notamment pour but de moderniser les catégories d'établissements, de réaménager les horaires, d'accroître la protection des mineurs, d'améliorer les sanctions, de renforcer l'interdiction de prête-noms et de clarifier les compétences entre les services de l'Etat et les communes.

Un amendement général a été déposé par le DSE en mai 2014, simplifiant et clarifiant le projet de loi initial. Après avoir apporté une substantielle modification sur les horaires d'exploitation, la commission de l'économie a adopté le projet de loi.

Autres projets d'importance stratégique

Réduction des nuisances générées par les dépanneurs

Le rattachement du service du commerce (Scom) au DSE a permis de mener rapidement des actions concertées, notamment avec la Police, pour diminuer les nuisances en tout genre résultant, entre autres de la vente d'alcool à l'emporter pratiquée par ces commerces, en dehors des horaires prévus et/ou sans autorisation conforme à la législation en vigueur (LVEBA). Ces actions ont conduit le SCom à fermer administrativement, à titre temporaire pour des durées allant de 7 à 60 jours, près d'une trentaine de dépanneurs durant l'année 2014.

Elaboration d'une base de données centralisée

Le projet de création d'une base de données unifiée SIC (Système d'Information du Commerce) est entré dans sa phase de réalisation en septembre 2014. L'application à développer, de type CRM élargi, vise à centraliser les données actuellement dispersées sur 4 outils disparates et non interconnectés utilisés par les différents secteurs du service. Le projet a également pour objectif de remplacer la base de données totalement obsolète héritée du SAP.

Justification des écarts

Les charges de personnel présentent un montant non dépensé de -288'874 F dû aux éléments suivants :

- vacance temporaire de certains postes durant l'année 2014,
- existence d'un congé sans traitement.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de 285'150 F dû notamment aux éléments suivants :

- variation des provisions pour débiteurs (194'998 F),
- frais liés au courrier (44'937 F),
- frais d'impression (32'418 F).

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenu de -174'426 F concernant le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux est stable entre 2013 et 2014.

Indicateur 2.1 : La progression est lente passant de 40 % en 2012 et 2013 à 46,2 % en 2014.

Indicateur 3.1 : L'objectif a été fixé sur la base d'un effectif de 7,8 inspecteurs alors que l'effectif réel est de 6,8 ETP.

Indicateur 3.2 : L'objectif a été fixé sur la base d'un effectif de 7,8 inspecteurs alors que l'effectif réel est de 6,8 ETP.

Indicateur 3.4 : Le nombre de jours est stable par rapport à 2013 soit 98 jours/homme.

Indicateur 4.1 : Le taux est en augmentation entre 2013 et 2014, passant de 64 % à 75 %.

Indicateur 5.1 : L'augmentation du délai moyen de 79 à 89 jours est due au fait que le secteur juridique du service du commerce est en restructuration.

Indicateur 5.2 : Le taux de recours rejetés passe de 59 % en 2013 à 72,66 % en 2014.

Indicateur 6.1 : Le taux d'inscription non-conformes reste en dessous du pallier de 2 %.

Indicateur 6.2 : Il n'y a pas eu d'enquête de satisfaction en 2014 auprès des clients du Registre du commerce.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions LRDBH prises dans les 48 heures	Qualité	70 %	70%	70%	80 %	2016
2. Simplifier les démarches administratives						
2.1 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	46.2 %	50%	40%	75 %	2018
3. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
3.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	12.04 %	30%	26%	30 %	2015
3.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	47.50 %	60%	60%	60 %	2016
3.4 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Efficacité	98 %	100	98	100 %	2015
4. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale						
4.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	75 %	50%	64%	65 %	2015
5. Optimiser le traitement des rapports d'infraction						
5.1 Délai moyen pour prononcer une sanction sur la base du rapport d'infraction	Qualité	89 jours	60 jours ouvrables	79 jours ouvrables	30	2017
5.2 Taux de recours sur sanctions rejetés par la Chambre administrative	Qualité	72.66 %	80%	59%	80 %	2015
6. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce						

L03 Régulation du commerce (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	1.89 %	<=2%	1.4%	<=2 %	2017
6.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	N/A	Niveau 5 sur 6	Niveau 5	Niveau 5 sur 6	2017

Commentaires

Dans le cadre de la mise à jour des objectifs et indicateurs, les indicateurs suivants ont été supprimés car la fin des projets est prévue pour décembre 2013 :

- "Mise à jour du site Internet du service du commerce au moyen de nouveaux contenus orientés sur les besoins du public / citoyens"
- "Mise en place d'une enquête de satisfaction des usagers du guichet unique manifestations".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du service du commerce dans la délivrance des autorisations LRDBH. Le délai de 48 heures commence à courir lorsque le dossier est considéré comme complet selon la liste des documents à fournir pour chaque type d'autorisation.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré d'utilisation du "Guichet Unique manifestations". L'indicateur représente le pourcentage de demandes ayant été effectuées par le biais du guichet électronique par rapport au total des demandes reçues sous forme électronique et papier.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Service du commerce pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Suite à une mise à jour du Registre des Entreprises Genevoises (REG), le périmètre de contrôle du secteur inspectorat est passé de 7'000 à 10'000 magasins. L'inspection se porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et porte en particulier sur la vérification des heures d'ouverture, sur l'affichage des prix et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du service du commerce pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conformément à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement).

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer le suivi des contrôles du secteur inspectorat du service du commerce. L'indicateur se base sur le nombre d'établissements publics et de magasins nécessitant un deuxième contrôle suite à la constatation d'infractions lors du premier contrôle. Un délai de 30 jours a été fixé entre le constat et le 2^e contrôle.

Indicateur 3.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle de la Ltaxis et porte sur le contrôle des taxis publics et privés, des limousines et des transporteurs étrangers.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Service du commerce. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

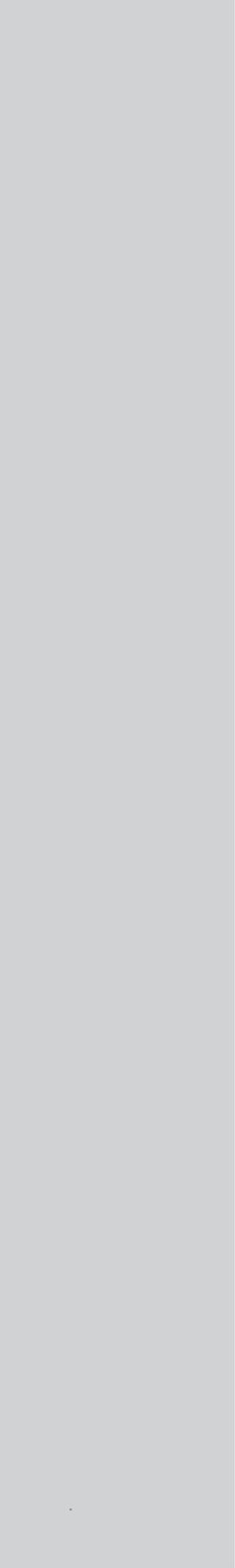
Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité du secteur juridique du Service du commerce au niveau de sa célérité dans le traitement des rapports d'infraction. L'indicateur se base sur la mesure du temps écoulé entre la réception par le secteur juridique d'un rapport d'infraction transmis par les inspecteurs du service ou par la police et le prononcé d'une sanction.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du secteur juridique du Service du commerce. L'indicateur se base sur le nombre de recours rejetés par la Chambre administrative par rapport au nombre total de recours. La valeur de l'indicateur peut être influencée en fonction du délai pris par la Chambre administrative pour rendre ses décisions.

L03 Régulation du commerce (suite)

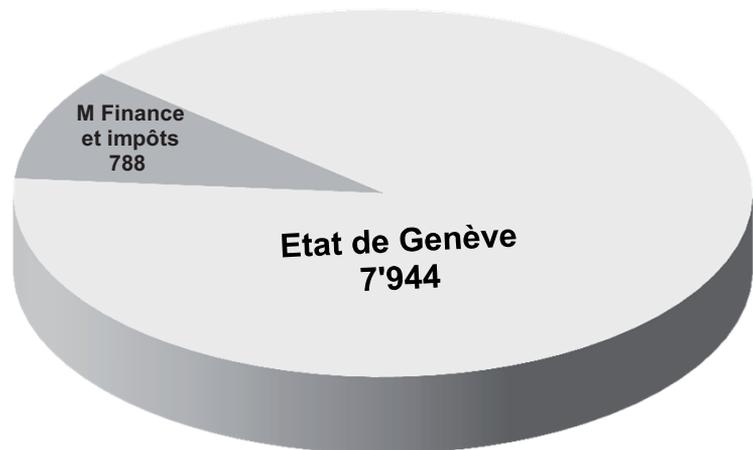
Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC).

Indicateur 6.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) sur la base d'un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale) et envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois.

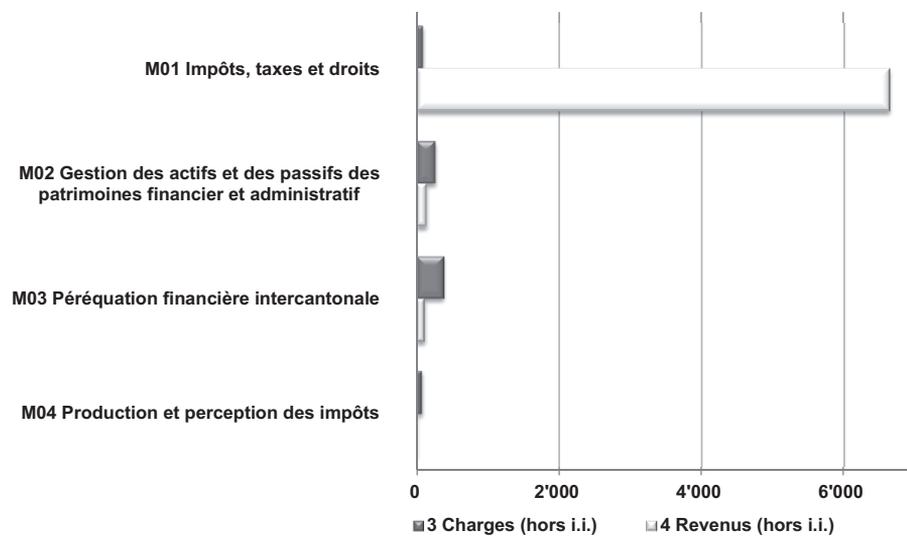


M Finance et impôts

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Les hypothèses de croissance retenues pour établir les estimations fiscales concernant les personnes physiques ont été émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en janvier 2015. La croissance du PIB suisse est évaluée à 1,9% en 2014. Cette prévision a été révisée à la baisse par rapport à celle émise en octobre 2013 (2,0%) et utilisée pour l'élaboration du budget. Les impôts des personnes physiques dépassent toutefois le budget de manière importante en raison de plusieurs événements extraordinaires.

Les droits de successions et donations ont également bénéficié de plusieurs opérations exceptionnelles.

L'impôt des personnes morales est projeté en exploitant les réponses des plus importantes entreprises du canton au questionnaire de janvier 2015. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2014 et 2015. Les entreprises se sont montrées clairement plus optimistes, sur l'année 2014, par rapport aux réponses données en septembre 2013.

Globalement, les revenus du programme M01 Impôts, taxes et droits dépassent le budget de 85,6 millions de francs. Ce résultat ne reflète pas exactement la réalité car des modifications d'ordre technique altèrent fortement ce résultat. En effet, la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises, qui était encore comptabilisée dans les charges du budget, est désormais comptabilisée comme un revenu négatif et est directement déduite des revenus fiscaux. Sans cette modification d'ordre strictement technique, l'écart par rapport au budget serait bien plus important. En effet, si l'on neutralise l'effet de la modification, l'écart se porte à 293,2 millions pour l'ensemble des revenus.

En octobre 2014, la Suisse et les Etats membres de l'Union Européenne (UE) ont signé une déclaration commune mettant un terme au différend sur la fiscalité des entreprises les opposant depuis 2007. Le Conseil fédéral a ainsi confirmé sa volonté de proposer l'abrogation de certains régimes fiscaux dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), laquelle devra également tenir compte du développement des normes internationales en la matière en cours au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Quelle que soit la teneur finale de la RIE III, dont l'avant-projet a été mis en consultation en septembre 2014, le Conseil d'Etat proposera une solution permettant de conserver à Genève les activités de négoce international et les entreprises multinationales.

L'administration fiscale cantonale a mis en place des mesures visant à améliorer les contacts avec les contribuables et a fait évoluer son système de contrôle interne. Les résultats atteints en 2014 en matière de perception de l'impôt sont meilleurs que ceux concernant la production. Les gains de productivité obtenus jusqu'à présent grâce aux développements informatiques stagnent alors que dans le même temps, le nombre de contribuables continue de croître d'environ 4'000 par année.

Le montant des intérêts passifs de la dette augmente de 2 millions à 230 millions, mais reste inférieur de CHF 8 millions par rapport au montant budgété en 2014. Cette évolution s'explique par un niveau de dette supérieur à celui de l'année 2013. L'écart par rapport au budget s'explique par un niveau de la dette légèrement inférieur à celui anticipé et surtout par un niveau de taux d'intérêts réalisés pour les refinancements en 2014 inférieur à celui prévu lors de l'élaboration du budget. S'agissant enfin de la péréquation financière intercantonale, la facture globale s'alourdit de 13 millions pour le canton de Genève en 2014 (+12 millions en 2013). Pour l'année 2014, la facture globale de la RPT s'élève à 270 millions, soit 596 francs par habitant.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	86'481'149	-214'648'311	-71.3%	301'129'460	95'426'400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	86'481'149	-7'018'851	-7.5%	93'500'000	95'426'400
36 Charges de transfert	-	-207'629'460	-100.0%	207'629'460	-
REVENUS	6'634'224'921	85'577'504	1.3%	6'548'647'417	6'328'102'505
40 Revenus fiscaux	6'144'451'953	65'483'240	1.1%	6'078'968'713	5'871'129'138
42 Taxes	44'209'242	44'209'242	-	-	-
43 Revenus divers	12'905'232	12'905'232	-	-	4'242'088
46 Revenus de transferts	432'658'493	-37'020'211	-7.9%	469'678'704	452'731'279
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'547'743'771	300'225'814	4.8%	6'247'517'957	6'232'676'104
COÛT COMPLET	6'547'743'771	300'225'814	4.8%	6'247'517'957	6'232'676'104

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DSE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.
- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

La loi visant à préparer la réestimation du parc immobilier non locatif selon les principes du droit fédéral harmonisé a été adoptée en mars 2014. Entrée en vigueur en juin 2014, elle confère à l'administration fiscale la compétence de collecter les données nécessaires relatives à l'estimation des immeubles concernés. La récolte a été initiée en octobre 2014. Les travaux se poursuivront en 2015. S'agissant par ailleurs des projets de loi relatifs aux droits d'enregistrement et de timbre, aux bénéficiaires et gains immobiliers et à l'imposition des successions et des donations - lesquels avaient été mis en consultation en septembre 2012, parallèlement au projet visant à la réestimation du parc immobilier non locatif -, leur dépôt n'a pas encore été planifié.

Deux étapes importantes ont été franchies en 2014 dans le différend opposant la Suisse et l'Union européenne depuis 2007 au sujet de la fiscalité des entreprises. La première est le paraphe, le 1^{er} juillet, puis la signature, le 14 octobre, d'une déclaration commune ("*joint statement*") de la Suisse et des Etats membres de l'Union Européenne (UE) mettant un terme à ce différend. Le Conseil fédéral a ainsi confirmé sa volonté de proposer l'abrogation de certains régimes fiscaux dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), notamment ceux qui prévoient une différence de traitement entre les revenus de source suisse et les revenus de source étrangère ("*ring-fencing*"). Les nouvelles mesures fiscales se fonderont sur les normes internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En contrepartie, les Etats membres de l'UE ont confirmé qu'ils supprimeront leurs éventuelles mesures de rétorsion dès que les régimes en question auront été abrogés. La seconde étape importante, franchie en 2014, est la mise en consultation de l'avant-projet de RIE III du Conseil fédéral. Ouverte en septembre, cette procédure de consultation s'est terminée le 31 janvier 2015. Après analyse des résultats, le Conseil fédéral devrait adopter son Message aux chambres fédérales dans le courant de l'été 2015 déjà. L'entrée en vigueur de la RIE III ne devrait toutefois pas intervenir avant 2019 au plus tôt. Suivant en permanence l'évolution de ce dossier, le Conseil d'Etat est prêt à proposer différentes solutions, quelle que soit la teneur finale des modifications qui seront arrêtées au niveau fédéral.

Augmentation du nombre de correctifs d'estimation

L'exercice 2014 voit la poursuite d'une modification d'ordre méthodologique ayant une influence ponctuelle, sur les revenus de la politique publique M. Il s'agit de l'augmentation du nombre de correctifs d'estimation entamée en 2012 et qui prend fin avec cet exercice. Le détail et la justification de cette modification sont présentés ci-dessous.

La production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation et doit être estimée complètement lors du bouclage des comptes correspondant, puis partiellement les années suivantes. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimation viennent alimenter les comptes. Ces correctifs tiennent compte des modifications apportées par l'administration au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier bouclage, à l'évaluation qui en est faite lors du bouclage courant.

Jusqu'au bouclage 2011, les correctifs d'estimations couvraient les trois dernières années en ce qui concerne les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) et les deux dernières années pour les personnes morales (PM).

Une fois la période d'estimation terminée, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables. Le passage de l'estimation à la production comptable fait l'objet d'un correctif effectif. Ce dernier est la plupart du temps de signe négatif car il recouvre tous les dossiers qui n'ont pu être traités définitivement, par manque d'information, à cause de recours ou d'autres démarches bloquantes. Ce correctif effectif négatif est généralement compensé les années suivantes, par le biais des rectifications de taxations concernant les années antérieures et au gré du traitement des dossiers restés en suspens.

Afin d'éviter ces mouvements de sens inverse et de stabiliser la production fiscale (estimation de l'impôt de l'année courante, correctifs d'estimation et correctif effectif) la période d'estimation a été allongée, dès le bouclage 2012, ce qui se traduit par des correctifs d'estimation supplémentaires. Cela devrait permettre aux services de taxation de traiter la quasi-totalité des dossiers durant la période d'estimation et de limiter l'impact des correctifs effectifs.

Dans les comptes 2012, un correctif couvrant une année fiscale supplémentaire a été ajouté pour les PP IBO ainsi que pour les PM. Le nombre de correctifs d'estimation a ainsi été porté à quatre pour les PP IBO et à trois pour les PM. Dans les comptes 2013, l'opération est renouvelée pour porter le nombre de correctifs à cinq pour les PP IBO et à quatre pour les PM. Enfin, dans les comptes 2014, le nombre de correctifs est également porté à cinq pour les personnes morales.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Cette modification a pour effet une augmentation non récurrente de 12 millions du résultat de l'exercice 2014. Si le nombre de correctifs d'estimation n'avait pas été augmenté en 2014, l'effet des taxations non effectuées dans les délais retenus aurait été de -86 millions, alors que le montant enregistré est de -70 millions en 2014. A cela s'ajoute l'inscription d'un correctif d'estimation supplémentaire pour les personnes morales qui génère, tous impôts confondus, une baisse de revenus de 4 millions. Les montants se retrouvent dans les natures 40 et 46 et concernent principalement la prestation M01.02. La prestation M01.03 est également impactée, mais dans une moindre mesure.

Justifications des écarts par rapport au budget 2014

M01 Impôts, taxes et droits

Dans leur ensemble, les revenus du programme M01 dépassent le budget de 85,6 millions de francs (+1,3%). Ceci résulte principalement d'un dépassement de 65,5 millions (+1,1%) au niveau des revenus fiscaux (nature 40). La compensation financière en faveur des communes frontalières françaises, qui était comptabilisée dans les charges de transferts (nature 36), est désormais comptabilisée comme un revenu négatif et est directement déduite des revenus fiscaux (nature 40). Sans cette modification d'ordre strictement technique, l'écart par rapport au budget serait bien plus important. En effet, Si l'on neutralise l'effet de la modification, l'écart réel se porte à 273,1 millions pour les revenus fiscaux et à 293,2 millions pour l'ensemble des revenus. Ce dépassement notable est dû à plusieurs événements extraordinaires qui ne se reproduiront plus dans le futur et sans lesquels les revenus n'auraient pas atteint l'objectif budgétaire.

En raison d'un autre transfert de nature comptable, les revenus de transferts (nature 46), qui sont principalement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, n'atteignent pas le montant inscrit au budget (-37,0 millions). En contrepartie, les taxes (nature 42) dépassent le budget de 44,2 millions. Les revenus de perception pour les communes et les revenus de perceptions diverses qui étaient comptabilisés dans les revenus de transferts (nature 46) sont désormais inscrits dans les taxes (nature 42). Enfin, les revenus divers (nature 43), qui concernent des ajustements sur la provision pour dépréciation de créances et qui ne peuvent être évalués dans le budget s'élèvent à 12,9 millions.

Les charges se situent nettement en dessous du budget (-214,6 millions; -71,3%). Cet écart résulte essentiellement de la modification technique liée à la comptabilisation de la compensation financière en faveur des communes frontalières française. Si l'on neutralise l'effet de ce transfert, les charges diminuent, en réalité, de 7,0 millions.

M01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques se fixent 90,1 millions au-dessous du budget (-2,1%). Cet écart est fortement influencé par le changement de nature de la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises. En réalité, les revenus dépassent le budget de 117,5 millions. Ce bon résultat a été possible uniquement grâce à l'apport non prévisible de plusieurs événements extraordinaires dont ont bénéficié les revenus fiscaux (nature 40).

Au niveau des charges, l'écart se fixe à -219,1 millions. Cet écart ne traduit pas la réalité, à l'instar des revenus fiscaux, en raison de la modification technique susmentionnée. En faisant abstraction de cette dernière, l'écart est bien moindre et se monte à -11,4 millions. Celui-ci est lié aux créances irrécouvrables, à la dotation à la provision pour dépréciation de créances et aux imputations forfaitaires.

M01.02 Impôts directs Personnes morales

Les revenus relatifs aux impôts directs des personnes morales dépassent le budget de 131,5 millions (+8,5%). Ce résultat est principalement imputable aux revenus fiscaux. Ceux-ci sont déterminés à l'aide des informations collectées auprès d'un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes, répondant à un questionnaire portant sur leur résultat de l'année écoulée et sur les années suivantes. Les entreprises se sont finalement montrées plus optimistes sur leur résultat 2014 lors du sondage de janvier 2015 que lors du sondage déterminant pour le budget en septembre 2013.

L'excédent de charges de 5,8 millions (+51,0%) est à mettre au crédit des créances irrécouvrables, à la dotation à la provision pour dépréciation de créances et aux imputations forfaitaires.

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les autres impôts directs ou impôts indirects, composés de l'impôt immobilier complémentaire, de l'impôt sur les

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

bénéfices et gains immobiliers, des droits d'enregistrement et timbre, des droits de successions et donations et de l'impôt sur les casinos présentent un excédent de revenus de 43,7 millions de francs (+7,0%). Ceci est dû aux revenus fiscaux et plus particulièrement aux droits de successions et donations, qui ont enregistré, grâce à plusieurs événements extraordinaires, un dépassement important (+134,5 millions). Les impôts liés à l'immobilier affichent, au contraire, un déficit de 93,6 millions en raison, probablement, d'un essoufflement du marché.

Les charges se fixent à -0,9 million en dessous du montant prévu.

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus concernant les impôts autos, l'impôt sur les chiens et la taxe personnelle dépassent très légèrement le montant prévu au budget (+0,5 million). Les charges quant à elles ne l'atteignent pas (-0,4 million).

[Détail par type d'impôts : page suivante](#)

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2014	Variations C14-B14		Budget 2014
		en F	en %	
CHARGES	68'899'345	-219'056'795	-76.1%	287'956'140
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	68'899'345	-11'427'335	-14.2%	80'326'680
36 Charges de transfert		-207'629'460	-100.0%	207'629'460
REVENUS	4'177'962'410	-90'097'590	-2.1%	4'268'060'000
40 Revenus fiscaux	3'934'235'275	-104'064'725	-2.6%	4'038'300'000
42 Taxes	33'317'692	33'317'692		-
43 Revenus divers	8'197'926	8'197'926		
46 Revenus de transferts	202'211'517	-27'548'483	-12.0%	229'760'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'109'063'065	128'959'205	3.2%	3'980'103'860

M01.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2014	Variations C14-B14		Budget 2014
		en F	en %	
CHARGES	17'077'484	5'765'834	51.0%	11'311'650
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'077'484	5'765'834	51.0%	11'311'650
REVENUS	1'676'676'810	131'536'810	8.5%	1'545'140'000
40 Revenus fiscaux	1'464'934'608	129'734'608	9.7%	1'335'200'000
42 Taxes	10'334'863	10'334'863		-
43 Revenus divers	4'707'306	4'707'306		
46 Revenus de transferts	196'700'033	-13'239'967	-6.3%	209'940'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'659'599'326	125'770'976	8.2%	1'533'828'350

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2014	Variations C14-B14		Budget 2014
		en F	en %	
CHARGES	163'425	-925'845	-85.0%	1'089'270
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	163'425	-925'845	-85.0%	1'089'270
REVENUS	664'178'093	43'659'389	7.0%	620'518'704
40 Revenus fiscaux	631'962'439	38'962'439	6.6%	593'000'000
46 Revenus de transferts	32'215'654	4'696'950	17.1%	27'518'704
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	664'014'668	44'585'234	7.2%	619'429'434

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2014	Variations C14-B14		Budget 2014
		en F	en %	
CHARGES	340'895	-431'505	-55.9%	772'400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	340'895	-431'505	-55.9%	772'400
REVENUS	115'407'607	478'894	0.4%	114'928'713
40 Revenus fiscaux	113'319'631	850'918	0.8%	112'468'713
42 Taxes	556'687	556'687		-
46 Revenus de transferts	1'531'289	-928'711	-37.8%	2'460'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	115'066'712	910'399	0.8%	114'156'313

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	255'902'849	-3'472'961	-1.3%	259'375'810	276'511'728
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	229'426	229'426	-	-	2'113'486
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'000'000	1'000'000	-	-	-
34 Charges financières	254'673'424	-4'702'386	-1.8%	259'375'810	274'234'532
36 Charges de transfert	-	-	-	-	163'710
REVENUS	134'543'195	-81'544'930	-37.7%	216'088'125	172'702'694
41 Patentes et concessions	1'237'849	-39'506'151	-97.0%	40'744'000	2'006'028
42 Taxes	13'074'317	3'574'317	37.6%	9'500'000	11'316'963
43 Revenus divers	1'545'002	-2'219'998	-59.0%	3'765'000	19'405'651
44 Revenus financiers	118'686'027	-43'393'098	-26.8%	162'079'125	139'974'053
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-121'359'654	-78'071'969	180.4%	-43'287'685	-103'809'033
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>21'611'274</i>	<i>21'611'274</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>21'277'265</i>
COÛT COMPLET	-99'748'380	-56'460'695	130.4%	-43'287'685	-82'531'769

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat.
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'Administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat et l'Administration fiscale cantonale.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

Dans son programme de législation, le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de maîtrise de la dette. Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). Elle repose sur une stratégie de gestion de la dette qui consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Réalisation des projets prioritaires

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte).
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme en précisant la part maximale des emprunts à courts terme, la part maximale des emprunts à taux variable et l'objectif de taux moyen annuel de la dette.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Les écarts significatifs entre le budget et les comptes 2014 découlent des événements suivants :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette est de 229.7 millions de francs (nature 34), soit une baisse de CHF 7.8 millions de francs par rapport au budget 2014 (237.5 millions pour les intérêts liés à la dette). Cette différence s'explique par les éléments suivants :

- Les taux d'intérêts réalisés pour les refinancements en 2014 de la dette à court et long terme ont été inférieurs à ceux anticipés lors de l'élaboration du budget. Au budget 2014, le taux d'intérêt prévisionnel (basé sur les prévisions du GPE de septembre 2013) retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) était de 0,20%. Pour les refinancements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) le taux estimé au moment de l'élaboration du budget 2014 de 2,00%. Finalement, les taux moyens enregistrés en 2014 se sont élevés à 0,06% pour les emprunts court terme et à 1,17% pour les emprunts à long terme.
- Le niveau de la dette au 31 décembre 2014 est de 13,4 milliards, alors que le budget tablait sur un montant de 13,5 milliards.

L'objectif de taux moyen de la dette inférieur à 2,0% en 2014 est dès lors atteint puisqu'il s'élève à 1.8% pour 2014. La part des emprunts à taux variable est de 16% en moyenne et reste inférieure à 30%. La part des emprunts à court terme est de 22% en moyenne et reste inférieure à 25%.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

En 2014, les variations de change réalisées et non réalisées se sont élevées à 0,5 million pour les charges (nature 34) et à 0,5 million pour les revenus (nature 44).

Au 31 décembre 2014, la dette du canton ne compte plus d'emprunt en monnaie étrangère. Il n'y a donc non plus de "cross currency swaps" en cours au 31 décembre 2014.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Durant l'exercice 2014, les mouvements suivants ont été enregistrés :

- Pour les charges : une provision pour perte de valeur d'un million (nature 33) sur une collection d'art suite à un accord conclu avec la fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde et 3 millions de moins-values non planifiées du patrimoine administratif (nature 34) essentiellement en lien avec des démolitions de bâtiments,
- pour les revenus (nature 44), l'écart négatif de 4 millions avec le budget 2014 provient de revenus comptabilisés en 2014 à hauteur de 1 million en lien avec des plus-values sur des cessions de bâtiments, inférieurs aux revenus planifiés à hauteur de 5 millions au moment de l'élaboration du projet de budget 2014.

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Le principal écart (nature 41) résulte de l'absence de distribution de la part au bénéfice de la BNS, alors que le revenu planifié dans le budget 2014 s'élevait à 39 millions. Aucune écriture n'a été portée dans les comptes 2014, dans la mesure où le Conseil d'Etat a décidé de comptabiliser dorénavant la part aux bénéficiaires de la BNS l'année de son encaissement.

Les revenus divers (nature 43), c'est-à-dire les successions en déshérence, sont en baisse de 1.4 million par rapport au montant retenu pour le budget de 1.8 million et calculé sur la base de la moyenne des 3 derniers exercices en raison du caractère aléatoire de ce revenu.

Les revenus financiers (nature 44) sont inférieurs au budget de 1 million. Cette différence résulte de trois facteurs :

- Les rémunérations des garanties de l'Etat sont supérieures de 0,3 million au budget 2014, les montants sous-jacents des deux contributeurs principaux étant en hausse (BCGE et Rentes genevoises).
- Les revenus sur titres du patrimoine financier et administratif sont inférieurs d'environ 0.6 million au montant budgété. Cette baisse est en partie expliquée par la perte de dividende consécutive à la cession, fin 2013, de 200'000 actions BCGE au porteur.
- les produits d'intérêts sont également inférieurs au budget de -0.7 million. Les montants portant intérêt ainsi que les taux d'intérêts ont été inférieurs aux prévisions.

5. Intérêts fiscaux

En 2014, les charges d'intérêts comptabilisées sont inférieures au budget de 0.4 million (nature 34). Ce non dépensé est faible et représente moins de 2% du budget.

En ce qui concerne les recettes d'intérêts, le budget n'a pas été atteint.

La grande volatilité des recettes d'intérêts est due aux multiples paramètres qui les influencent : masse des comptes débiteurs, avancement des travaux de taxation, écart entre la facture d'acomptes et le montant final du bordereau, modifications d'acomptes par les contribuables, etc..

Par ailleurs, les hypothèses qui ont servi à la construction du budget 2014 s'appuyaient sur un résultat estimé de

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

l'année 2013 qui s'est révélé trop élevé puisque le boucllement 2013 a montré un écart significatif de 56 millions.

En 2014, l'écart entre budget et revenus d'intérêts comptabilisés se réduit et atteint 38.8 millions (nature 44). Surestimation budgétaire et montant final de bordereau inférieur à la facture d'acomptes initiale sont les deux principales causes qui expliquent l'écart constaté en 2014.

Le budget 2015 a été revu à la baisse.

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les écarts s'expliquent de la manière suivante :

- Réévaluation sur créances (nature 31) : le service du contentieux enregistre une charge non budgétée de 0,2 million en lien avec des arrangements de paiement conclus avec des débiteurs. Cette charge trouve sa contrepartie dans les produits (nature 42).
- Taxes (nature 42) : les revenus du contentieux fiscal sont supérieurs de 1,8 million au montant budgété en raison de la mise en œuvre d'un recouvrement plus efficace des actes de défauts de biens. Les revenus du service du contentieux de l'Etat sont supérieures de 1,7 million au budget, en raison de transfert de revenus divers budgétés (-0,8 million, nature 43), d'encaissements de créances provenant principalement de l'ex-Fondation de valorisation et de la signature d'arrangements de paiement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.8%	≤ 2.0%	1.9%	≤ 2.3%	2020
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	16%	≤ 30%	16%	≤ 30%	2020
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	22%	≤ 25%	21%	≤ 25%	2020

Commentaires

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	377'452'976	0	0.0%	377'452'976	366'033'896
36 Charges de transfert	377'452'976	0	0.0%	377'452'976	366'033'896
REVENUS	107'158'920	0	0.0%	107'158'920	108'437'141
46 Revenus de transferts	107'158'920	0	0.0%	107'158'920	108'437'141
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-270'294'056	0	0.0%	-270'294'056	-257'596'755
COÛT COMPLET	-270'294'056	0	0.0%	-270'294'056	-257'596'755

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législation.

Autres projets d'importance stratégique

Concernant la péréquation des ressources, dix cantons contribuent au financement et seize cantons en sont bénéficiaires en 2014. Le canton de Bâle-campagne rejoint à nouveau le groupe des cantons contributeurs. Le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons (voir-ci-dessous). Par conséquent, il n'y a pas d'objectif et d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Il n'y a pas de variation par rapport au budget.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	74'776'699	-1'626'724	-2.1%	76'403'423	74'792'275
30 Charges de personnel	62'929'687	-473'261	-0.7%	63'402'948	63'336'110
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'319'577	-824'928	-13.4%	6'144'505	5'535'150
33 Amortissements du patrimoine administratif	58'042	2'472	4.4%	55'570	55'569
39 Imputations internes	6'469'393	-331'007	-4.9%	6'800'400	5'865'446
REVENUS	9'547'139	663'527	7.5%	8'883'612	9'070'334
42 Taxes	9'523'829	730'217	8.3%	8'793'612	8'880'874
43 Revenus divers	7'675	7'675	-	-	6'790
46 Revenus de transferts	-	-90'000	-100.0%	90'000	85'968
49 Imputations internes	15'635	15'635	-	-	96'702
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-65'229'560	2'290'251	-3.4%	-67'519'811	-65'721'941
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'908'153</i>	<i>189'666</i>	<i>-6.1%</i>	<i>-3'097'819</i>	<i>-1'689'626</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-14'590'606</i>	<i>-4'354'911</i>	<i>42.5%</i>	<i>-10'235'695</i>	<i>-11'558'534</i>
COÛT COMPLET	-82'728'320	-1'874'995	2.3%	-80'853'325	-78'970'101

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	492.58	-30.23	-5.78%	522.81	490.72
<i>ETP fixes</i>	<i>489.73</i>	<i>-27.01</i>	<i>-5.23%</i>	<i>516.74</i>	<i>488.46</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.91</i>	<i>-3.22</i>	<i>-62.77%</i>	<i>5.13</i>	<i>1.51</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.94</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.94</i>	<i>0.76</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation des projets prioritaires

Dans le cadre du budget 2014, l'administration fiscale cantonale (AFC) avait annoncé ses axes principaux d'efforts autour des volets suivants :

M04 Production et perception des impôts (suite)

- Suivi des projets importants gérés par la Confédération

L'avant-projet de loi du Conseil fédéral propose un nouveau cadre législatif d'imposition des entreprises. Les cantons de Vaud et de Genève ont adopté une stratégie concertée dans le cadre de cette réforme et fourni une réponse commune à la consultation fédérale. L'AFC a fourni des éléments concrets au Conseil d'Etat afin que ce dernier puisse affiner sa stratégie dans ce domaine.

La révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative initiée par le Conseil fédéral ne permettrait plus de rectification ultérieure de l'imposition établie par l'employeur. L'administration fiscale cantonale a fait valoir ses arguments pour démontrer que le système envisagé, pour les contribuables ne résidant pas en Suisse, pourrait induire de graves inégalités de traitement touchant en particulier les couples dont les deux conjoints réalisent un revenu.

S'agissant des travaux liés à la fiscalité immobilière, la loi visant à préparer la réestimation du parc immobilier non locatif selon les principes du droit fédéral harmonisé a été adoptée en mars 2014. Ce projet est donc entré dans sa phase concrète et un questionnaire a été envoyé à tous les propriétaires durant l'automne dernier. L'analyse des réponses permettra, au début de l'année 2015, de chiffrer les effets de cette action.

- Amélioration de ses contacts avec les contribuables

L'AFC poursuit son action qui consiste à diminuer le nombre de réclamations et de recours, ainsi qu'à améliorer sa capacité à répondre aux nombreux appels téléphoniques. Deux projets traitant de ces problématiques ont été suivis en 2014 et se termineront en 2015. Des actions ont également été menées pour assurer la sécurité et le suivi de tous les échanges avec les contribuables, de même que la mise en place d'outils de pilotage nécessaire à la prise de décision.

- Evolution de son système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de l'AFC s'articule autour de la schématisation des processus métiers et de l'identification des risques et contrôles clés. En gérant ses contrôles clés dans une base de données dédiée, l'AFC consolide son dispositif qui intègre dorénavant la traçabilité des résultats de contrôles.

En 2014, ce dispositif a été mis en œuvre avec les services rattachés à la direction de la perception.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

L'écart négatif constaté entre le budget et les comptes représente le délai de vacance sur l'ensemble des postes de l'AFC au cours de l'année 2014. Cet écart est faible car il correspond à moins de 1% du budget global annuel.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Sur l'année 2014, les dépenses générales ont été globalement maîtrisées. Le non dépensé entre le budget et les comptes correspond, pour moitié, à l'enveloppe budgétaire accordée pour mettre en œuvre le travail de ré-estimation du parc immobilier genevois et visant à intégrer l'augmentation de la valeur des immeubles. Le projet est entré dans sa phase opérationnelle au début de l'automne et les frais engagés ont par conséquent été inférieurs au budget accordé.

L'autre moitié du non dépensé 2014 résulte de la gestion stricte des frais de fournitures de bureau, imprimés et matériel, de la diminution des frais bancaires et des frais de poursuites.

39 - Imputations internes

Les imputations internes sont constituées des refacturations de frais (du pouvoir judiciaire et de l'Office des poursuites) à l'AFC. Ces facturations varient fortement en fonction des activités.

42 - Taxes

Cette nature comptable comprend principalement des remboursements (de frais d'affranchissements, de poursuites et d'assurances), ce montant peut donc varier plus ou moins fortement d'une année à l'autre.

M04 Production et perception des impôts (suite)

46 - Revenus de transferts

Les frais de perception facturés aux églises sont maintenant comptabilisés dans la nature 42.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	97.7%	96.5%	97.7%	97.2%	2018
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	183	200	188	175	2018
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	188	230	243	200	2018
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	240	220	217	200	2018
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	196	280	202	200	2018
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	77%	85%	84.1%	85%	2018
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'541	2'400	2'609	2'600	2018
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	154'662	145'000	103'347	200'000	2018
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	26.7%	19%	21.3%	25%	2018

Commentaires

Acronymes:

PP : Personne physique

PM : Personne morale

IBO : Impôt barème ordinaire

IS : Impôt à la source

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Si l'atteinte des objectifs n'est pas satisfaisante en matière de taxation, elle l'est en revanche pour la perception.

Pour ce qui est de la taxation, l'AFC éprouve de plus en plus de difficultés à traiter toutes les déclarations, malgré les gains de productivité obtenus notamment grâce aux développements informatiques. Ainsi, l'on enregistre un retard

M04 Production et perception des impôts (suite)

de 25'000 taxations pour les personnes physiques et 1'500 pour les personnes morales. L'augmentation régulière du nombre de contribuables ne peut plus être compensée par les gains de productivité.

L'augmentation des dossiers à traiter (plus de 6'000 contribuables personnes physiques en plus entre 2013 et 2014), la stagnation des effectifs depuis 2008, le départ en pré-retraite (PLEND) de plusieurs collaborateurs-trices à la fin 2013 et le prêt de trois collaborateurs-trices pendant cinq mois à une autre division n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés, et cela malgré l'amélioration constante de l'application des taxations automatiques et semi-automatiques.

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2013 (taxations faites durant l'année 2014) a augmenté d'un peu plus de 3% par rapport à la période fiscale précédente (985 contribuables en plus). En quatre ans, l'augmentation s'élève à environ 10% (2'773 contribuables supplémentaires).

Les objectifs de perception, quant à eux, ont été atteints, voire dépassés.

L'évolution est également très positive en ce qui concerne le développement des prestations en ligne.

L'indicateur ratio de productivité mesure le nombre de taxations produites par taxateurs selon les chiffres au 31 décembre de l'année considérée. Cet indicateur se maintient du fait du nombre de dossiers traités en baisse en corollaire au nombre d'ETP également en baisse.

Le taux de retour des déclarations fiscales au 31 mars s'améliore très légèrement.

Indicateur 2.3 :

L'objectif n'a pas été atteint compte tenu du temps nécessaire pour l'introduction d'un nouvel outil de gestion.

Indicateur 3.1 :

Le nombre de taxations produites dans l'année est largement inférieur à l'objectif fixé. Le nombre de dossiers à traiter est en hausse alors que le nombre d'ETP en charge des activités de taxation est en baisse.

Indicateur 4.1 :

La productivité globale se maintient puisqu'il est le ratio entre un nombre de dossiers traités qui est baisse et d'un nombre d'ETP en charge des activités de taxation également en diminution. Par rapport au résultat 2013, l'indicateur est en net retrait.

Indicateur 5.1 :

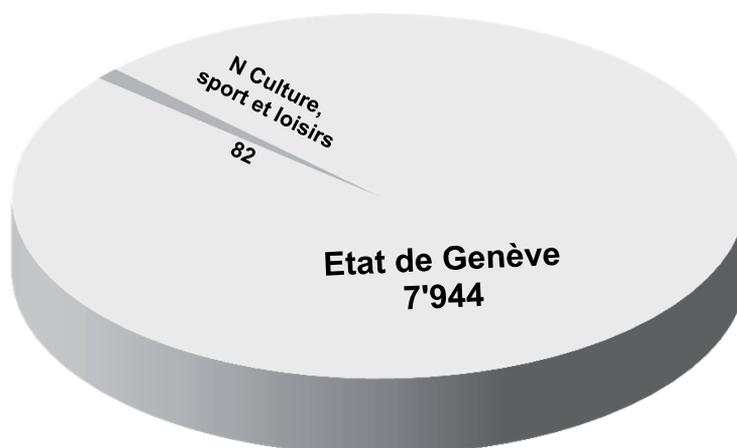
Le résultat 2014 démontre que l'engouement pour les opérations en ligne se poursuit.

Indicateur 6.1 :

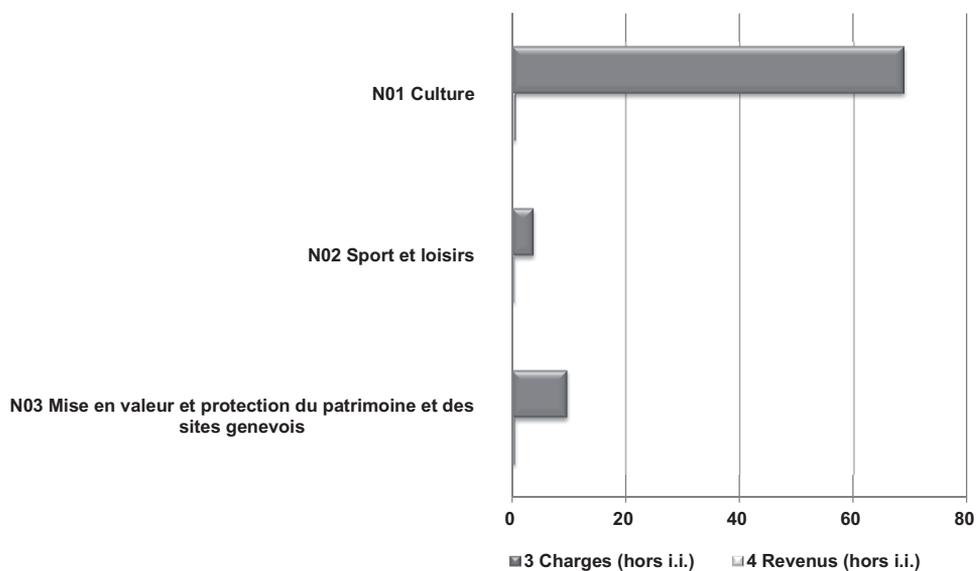
La situation au 31.3.2014 est de 26.7% contre 21.3% calculé au 31.3.2013. Cette embellie ne s'est pas confirmée avec le taux calculé au 30.06.2014 à 66.9% contre 68.1% au 30.06.2013. Le budget 2015 est néanmoins revalorisé pour tenir compte de la réintroduction d'émoluments pour les délais à 3 mois soit au 30 juin.

N Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture et sport

Synthèse des priorités

Cette année 2014 a permis d'entreprendre la mise en œuvre de la loi sur la culture et de poursuivre la réflexion quant au rôle du canton dans le domaine de la culture. Un projet de règlement d'application de la loi sur la culture a été élaboré. Son adoption par le Conseil d'Etat a été reportée au début 2015, au vu de la complexité des mesures en lien avec la prévoyance sociale et pour mieux tenir compte des discussions menées dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches canton-communes.

Deux projets de loi correspondant à la première étape de la mise en œuvre de la loi sur la culture ont été élaborés : le premier porte sur l'entrée du canton dans le financement du Grand Théâtre et ratifie la convention de subventionnement négociée avec la fondation du Grand théâtre de Genève et la Ville de Genève, pour les années 2015 à 2017; le second concerne la subvention d'investissement pour la construction de la Nouvelle Comédie.

L'action du canton en faveur de l'accès et de l'encouragement à la culture s'est traduit en 2014 par le renouvellement de son soutien au financement de plusieurs institutions muséales (Musée International de la Croix Rouge, Fondation Bodmer, Mamco), de la Fondation romande pour le cinéma, de l'association pour la danse contemporaine (ADC), de l'orchestre de chambre de Genève (OCG), par l'organisation du prix du cinéma suisse, ou encore par le projet d'interventions artistiques sur la ligne du tramway avec la Ville de Genève, les communes et le secteur privé.

En ce qui concerne les prestations culturelles offertes aux élèves du département de l'instruction publique de la culture et du sport, un accroissement des activités suivies a été enregistré grâce à la mise en place du nouveau dispositif transversal Ecole&Culture.

En ce qui concerne la politique du sport, le canton a contribué en 2014 au travail de planification des équipements sportifs, et en particulier au développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc.

L'année a été marquée par l'accueil de manifestations sportives d'envergure participant au rayonnement de Genève, en collaboration avec la Ville de Genève et les communes. L'équipe suisse de Coupe Davis a ainsi choisi Genève et Palexpo pour disputer son quart de finale et sa demi-finale, avant la victoire dans cette compétition. Au-delà du soutien apporté aux manifestations traditionnelles, Genève a également accueilli les championnats d'Europe de DiscGolf et la seconde édition des Jeux de Genève.

Plus de 600 jeunes sportifs ont bénéficié en 2014 du dispositif sport-art-études, de l'école primaire aux HES et à l'Université, dans plus de 30 disciplines sportives. La qualité de ce dispositif est désormais reconnue au niveau national avec l'obtention du label décerné par Swiss Olympic.

54 cours de formation dans 18 disciplines sportives ont été suivis par 1'100 moniteurs Jeunesse + Sport. Six cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans, et deux modules ont eu pour thème la prévention contre les abus sexuels. Cet effort de formation a permis que la Confédération octroie une subvention de plus de 2 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

N01 Culture

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	68'753'073	-161'720	-0.2%	68'914'793	67'518'495
30 Charges de personnel	3'047'107	-81'055	-2.6%	3'128'162	2'427'207
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'516'493	-62'575	-4.0%	1'579'068	1'509'439
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'770	13'489	41.8%	32'281	32'174
34 Charges financières	-	-	-	-	309'893
36 Charges de transfert	64'141'338	-33'294	-0.1%	64'174'632	63'238'385
39 Imputations internes	2'366	1'716	264.0%	650	1'398
REVENUS	577'172	258'063	80.9%	319'109	970'614
42 Taxes	238'560	219'451	1'148.4%	19'109	591'052
43 Revenus divers	2'862	2'862	-	-	27'128
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	292'300	-7'700	-2.6%	300'000	299'000
46 Revenus de transferts	43'450	43'450	-	-	53'435
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'175'901	419'783	-0.6%	-68'595'684	-66'547'881
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-53'140</i>	<i>8'579</i>	<i>-13.9%</i>	<i>-61'719</i>	<i>-45'777</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'046'355</i>	<i>-787'803</i>	<i>15.0%</i>	<i>-5'258'552</i>	<i>-2'775'919</i>
COÛT COMPLET	-74'275'395	-359'440	0.5%	-73'915'955	-69'369'577

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	17.70	0.60	3.51%	17.10	13.80
ETP fixes	15.60	0.00	0.00%	15.60	12.00
ETP auxiliaires	2.10	0.60	40.00%	1.50	1.80

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignement artistique de base délégué

N01 Culture (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets prioritaires

Cette année a permis d'entreprendre la mise en œuvre de la loi sur la culture et de poursuivre la réflexion quant au rôle du canton dans le domaine de la culture. Un projet de règlement d'application de la loi sur la culture a été élaboré. Son adoption par le Conseil d'Etat a été reportée au début 2015, au vu de la complexité des mesures en lien avec la prévoyance sociale et pour mieux tenir compte des discussions menées dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches canton communes. Parmi les projets d'importance stratégique figurent deux projets de loi correspondant à la première étape de la mise en œuvre de la loi sur la culture : le premier porte sur l'entrée du canton dans le financement du Grand Théâtre de Genève et ratifie la convention de subventionnement négociée avec la fondation du Grand Théâtre et la Ville de Genève, pour les années 2015 à 2017 ; le second concerne la subvention d'investissement pour la construction de la Nouvelle Comédie. Une attention particulière a été portée à l'accès à la culture pour tous et au rayonnement culturel de Genève, avec un soutien renforcé à trois institutions muséales : le Musée international de la Croix Rouge, la Fondation Bodmer et le Mamco.

Enfin, l'année 2014 a été marquée par l'inauguration de deux oeuvres du projet d'art public Art&tram, respectivement celles d'Ugo Rondinone et d'Eric Hattan. Ce projet d'envergure comprenant la réalisation de six installations artistiques sur la ligne du tram 14 est financé conjointement avec les communes de Genève, Lancy, Onex, Bernex, Confignon et des privés. Lancé sous la précédente législature, il devrait s'achever en 2017.

Justifications des écarts financiers

Libellé	Écart C 14 - B 14	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 81'055	Ecart d'estimation

La commission cantonale de l'éducation et de l'enseignement artistique a été supprimée, et le nombre d'heures de séances de la commission du Fonds cantonal d'art contemporain a été plus faible en 2014.

Par ailleurs, les prestations payées à des intervenants dans le cadre d'Ecole & Culture ont été inférieures aux prévisions.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 62'575	Ecart d'estimation
---	----------	--------------------

Les déménagements du service cantonal de la culture et du fonds cantonal d'art contemporain ont été repoussés à 2015. Par ailleurs plusieurs mandats ont également été repoussés à 2015.

36 Charges de transfert	- 33'294	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi Dépassement de crédit
--------------------------------	----------	--

<i>Conservatoire de musique de Genève Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre Institut Jaques-Dalcroze</i>	+ 103'878	Dépassement de crédit
---	-----------	-----------------------

La commission des finances a accepté un crédit supplémentaire au titre de l'annuité 2014 complète.

<i>Fondation romande pour le cinéma</i>	- 125'000	Contrainte légale
---	-----------	-------------------

L'aide financière pour l'exercice 2014 a été amendée dans le cadre du vote de la loi 11301, et revue à 2'000'000 F alors qu'elle était inscrite initialement pour 2'125'000 F.

N01 Culture (suite)

Remboursement des écolages de musique

+ 66'536

Dépassement de crédit
Ecart d'estimation

L'introduction du revenu déterminant unifié comme base de calcul pour les exonérations des écolages de musique a provoqué une augmentation des remboursements versés pour des cours suivis dans les écoles accréditées. Le crédit supplémentaire accepté par la commission des finances pour 222'000 F n'a pas été entièrement utilisé.

42 Taxes

+ 219'451

Ecart d'estimation

Le montant reçu au titre de la participation de privés au financement du projet Art & Tram s'élève à 224'794 F.

46 Revenus de transferts

+ 43'450

Ecart d'estimation

Restitution de subvention de la Fondation d'art dramatique concernant la période contractuelle 2009-2012.

Justification des écarts non financiers (objectifs et indicateurs)

Indicateurs 4.1 Nombre d'œuvres consultables en ligne

L'implémentation de l'application Artplus a été retardée, notamment pour des raisons de sécurité. En l'absence de la migration de la base de données Collecto à Artplus et du module Internet, aucune mise en ligne à grande échelle n'est possible. Les 62 œuvres mentionnées pour 2014 correspondent aux présentations des œuvres de la collection affichées mensuellement sur le site Internet du canton.

Indicateur 5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif entre 4 et 25 ans

Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles d'enseignements artistiques de base accréditées n'a pas atteint la cible fixée dans le cadre de la réforme. Des mesures budgétaires (coupe de 1% en 2012 et 2013) ont probablement impacté les résultats. A noter qu'une école a dû fermer ses portes en juin, ce qui correspond à une baisse de près de 150 élèves.

Indicateur 6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein dans l'enseignement artistique

L'écart négatif par rapport à la cible s'explique notamment par la fermeture de l'Atelier de danse Manon Hotte qui ne dispensait que des cours collectifs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	21%	>15%	32%	>15%	2016
2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations						

N01 Culture (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux de conventionnés parmi les subventions accordées durant l'année	Efficacité	11%	>10%	11.4%	>10%	2016
3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
3.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	59	50	50	50	2016
3.2 Taux de rayonnement des cinq principaux théâtres subventionnés	Efficacité	41%	>28%		>28%	2016
4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
4.1 Nombre d'oeuvres consultables en ligne	Qualité	62	1'000	48	3'000	2016
4.2 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	73	30	47	>30	2016
5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre						
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif entre 4 et 25 ans	Efficacité	9'544	10'000	ND	10'000	2016
5.2 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Efficacité	34	30	ND	30	2016
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein dans l'enseignement artistique	Efficience	43	47	ND	47	2016
6.2 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	32	32	ND	32	2016

Commentaires

Indicateur 1.1

A terme, le maintien d'un taux minimum de 15 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable.

Indicateur 3.1

Les coûts liés au CHF et au niveau de vie élevé, rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmeurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif.

Indicateur 3.2

L'indicateur est calculé à partir des données d'activité des théâtres de Carouge, La Comédie, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève.

Indicateur 4.1

Le service prévoit de mettre en place le logiciel ArtPlus, base de données adaptée à la gestion des collections d'oeuvres d'art. Le module pour la mise en ligne de l'inventaire de la collection devra permettre d'atteindre l'objectif de 1000 oeuvres consultables en ligne, bien que le service soit tributaire des décisions budgétaires.

Indicateur 4.2

L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre. L'indicateur ne tient pas compte des dépôts de longue durée au musée d'arts et d'histoire.

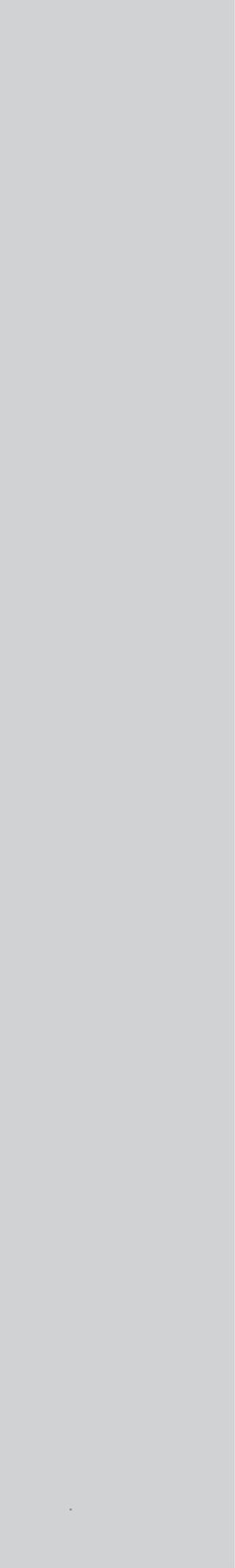
N01 Culture (suite)

Indicateur 6.1

Cet indicateur est très général compte tenu du fait qu'il intègre à la fois les cours individuels et les cours collectifs

Indicateur 6.2

L'objectif a été fixé dans le cadre de la réforme de l'enseignement artistique de base. Il est de 32 élèves par équivalent plein temps (29 précédemment). Il peut être atteint par différents moyens notamment diminution de la durée des cours pour les élèves débutants ou tuilage entre cours.



N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	3'845'227	-297'129	-7.2%	4'142'356	3'672'675
30 Charges de personnel	1'410'033	-39'666	-2.7%	1'449'699	1'333'015
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	399'843	-100'526	-20.1%	500'369	589'176
36 Charges de transfert	2'035'234	-157'055	-7.2%	2'192'289	1'749'248
39 Imputations internes	116	116	-	-	1'236
REVENUS	405'878	101'787	33.5%	304'091	392'990
42 Taxes	241'085	47'010	24.2%	194'075	231'163
43 Revenus divers	1'450	1'234	571.3%	216	38'308
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	8'992	-808	-8.2%	9'800	7'718
46 Revenus de transferts	154'351	54'351	54.4%	100'000	115'800
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'439'349	398'917	-10.4%	-3'838'266	-3'279'685
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-24'590</i>	<i>4'013</i>	<i>-14.0%</i>	<i>-28'603</i>	<i>-25'141</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-927'728</i>	<i>941'291</i>	<i>-50.4%</i>	<i>-1'869'019</i>	<i>-951'195</i>
COÛT COMPLET	-4'391'666	1'344'221	-23.4%	-5'735'887	-4'256'021

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	8.96	-0.58	-6.08%	9.54	6.60
<i>ETP fixes</i>	<i>7.34</i>	<i>-0.25</i>	<i>-3.29%</i>	<i>7.59</i>	<i>6.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.62</i>	<i>-0.33</i>	<i>-16.92%</i>	<i>1.95</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les partenaires sportifs.

Le programme se traduit tout d'abord par l'élaboration et le pilotage d'une politique cantonale du sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, les programmes Jeunesse+Sport et Sport des enfants, et également les activités sportives proposées autour de l'école. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève de l'élite sportive, à travers le dispositif sport-études et le renforcement des structures de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance cantonale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets prioritaires

Le Grand Conseil a adopté en mars 2014 la nouvelle loi cantonale sur le sport, présentée par le Conseil d'Etat, qui structure l'action du canton dans le domaine du sport. Celle-ci pose le principe d'une politique coordonnée entre le canton et les communes et fixe les domaines d'intervention du canton dans le sport.

Justifications des écarts financiers

Libellé	Écart C 14 - B 14	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 39'666	Ecart d'estimation

A la suite de changements dans l'organigramme du Service cantonal du sport, des engagements d'auxiliaires ont été entrepris au mois de mars puis au mois de juin 2014. Ce qui signifie que ces changements n'ont pas été effectifs durant toute l'année.

Les jetons de présence sont versés aux membres de la Commission cantonale de l'aide au sport (CCAS) et de la Commission cantonale des sports (CCS). Cette dernière n'existe plus depuis le 30 juin 2014. Concernant la CCAS, peu de séances ont eu lieu depuis le mois de juin 2014, ce qui explique l'écart par rapport au montant planifié.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 100'525	Ecart d'estimation
---	------------------	--------------------

Le non-dépensé se répartit entre le DIP (service cantonal du sport), pour -18'131 F et le DF (OBA), qui gérait encore certains mandats liés au Stade de Genève, pour -82'394 F. Ce dernier budget (99'000 F) a par ailleurs été transféré au DIP au budget 2015.

36 Charges de transfert	- 157'055	Ecart d'estimation
--------------------------------	------------------	--------------------

Soutien aux mouvements juniors (relève sportive) - 109'070 Ecart d'estimation

Les projets de relève planifiés initialement dans le budget 2014 n'ont pas abouti et sont en cours de préparation pour 2015.

42 Taxes	+ 47'010	Ecart d'estimation
-----------------	-----------------	--------------------

Les taxes de cours sont supérieures au budget, en raison d'un plus grand nombre de participants que prévu pour les cours Jeunesse et Sport.

De plus, des remboursements de salaires de 2013 ont été perçus en 2014 (transitoires).

46 Revenus de transferts	+ 54'351	Ecart d'estimation
---------------------------------	-----------------	--------------------

La subvention de la Confédération pour les cours Jeunesse et Sport a été supérieure aux prévisions, en raison d'un plus grand nombre de participants que prévu. La Confédération octroie une subvention de 50 F par participant et par jour pour chaque cours de formation des moniteurs Jeunesse et Sport.

N02 Sport et loisirs (suite)

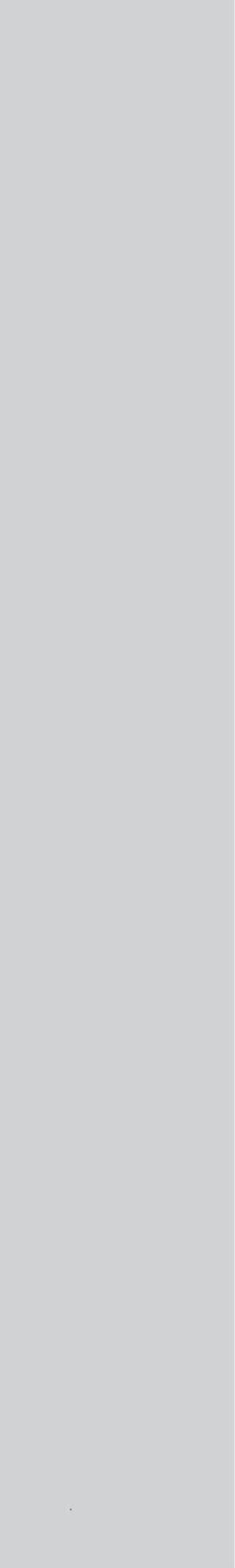
Justification des écarts non financiers (objectifs et indicateurs)

Les cibles ont été atteintes ou dépassées.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter le nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids						
1.1 Nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours "Sport des enfants J+S"	Efficacité	3'105	1'500	2'846		
2. Augmenter le nombre de talents reconnus dans le dispositif sport-études du DIP						
2.1 Taux de talents sportifs reconnus dans le dispositif sport-études du DIP	Efficacité	60%	50%	50%		
3. Augmenter le nombre de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat						
3.1 Taux de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat de Genève	Efficacité	50%	35%	25%		

Commentaires



N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	9'715'476	297'239	3.2%	9'418'237	8'927'145
30 Charges de personnel	5'118'065	-87'105	-1.7%	5'205'170	5'002'553
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'327'056	407'989	21.3%	1'919'067	1'978'495
36 Charges de transfert	2'270'222	-23'778	-1.0%	2'294'000	1'946'097
39 Imputations internes	133	133	-	-	-
REVENUS	469'168	261'846	126.3%	207'322	590'271
42 Taxes	33'152	2'385	7.8%	30'767	49'594
43 Revenus divers	99'745	99'745	-	-	129'075
46 Revenus de transferts	336'271	159'716	90.5%	176'555	411'602
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'246'309	-35'394	0.4%	-9'210'915	-8'336'874
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'021'742</i>	<i>-141'000</i>	<i>16.0%</i>	<i>-880'742</i>	<i>-1'029'775</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'408'592</i>	<i>-455'237</i>	<i>47.8%</i>	<i>-953'355</i>	<i>-1'084'353</i>
COÛT COMPLET	-11'676'643	-631'631	5.7%	-11'045'012	-10'451'003

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	32.57	-1.33	-3.92%	33.90	33.40
ETP fixes	31.57	-0.78	-2.41%	32.35	29.80
ETP auxiliaires	-	-0.75	-100.00%	0.75	2.60
ETP agents spécialisés	1.00	0.20	25.00%	0.80	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation, ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en oeuvre de ce programme et des prestations à lui associer est confiée à l'Office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N03.01 Connaissance du patrimoine
- N03.02 Protection du patrimoine

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisations et autres projets d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection, c'est dans ce contexte que les recensements architecturaux ponctuels et thématiques se sont poursuivis, notamment en accompagnement des projets d'aménagement. La mise en œuvre des mesures de protection s'est poursuivie à un rythme élevé. De plus, d'importants efforts sont déployés pour permettre, grâce aux nouvelles technologies, un accès plus aisé à nos bases de connaissance aux professionnels comme au grand public.

Les fouilles archéologiques ont donné lieu à des découvertes essentielles à la compréhension de l'histoire du canton. Le site de l'esplanade St Antoine est une découverte d'importance nationale, dont toute la richesse n'a pas encore pu être identifiée, d'autres fouilles de moindre importance enrichissent également nos connaissances de manière significative.

Les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vieille ville visent la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.

Les manifestations telles que les conférences et les Journées Européennes du Patrimoine ont rencontré un vif succès, avec pour ces dernières un accroissement de la fréquentation de plus de 25%, au chapitre des publications, un cahier spécial concernant la gare Cornavin, fruit d'une collaboration avec la presse locale et diffusé auprès des genevois à plus de 60'000 exemplaires, est la plus importante opération de communication de l'office du patrimoine et des sites à ce jour.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 – Charges de personnel

Les restructurations se sont poursuivies à l'OPS et c'est dans ce contexte qu'un poste de directeur est resté vacant depuis septembre 2014. Ce poste sera repourvu au printemps 2015.

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart par rapport au budget s'explique par des honoraires de mandataires plus importants que prévus et principalement consécutifs à la poursuite des fouilles archéologiques sous l'esplanade de Saint-Antoine. Le dépassement est intégralement financé par les reports budgétaires. Par ailleurs les chantiers archéologiques bénéficient de subventionnement fédéral mécaniquement lié aux dépenses cantonales en la matière (voir nature 46).

36 – Charges de transfert

Les subventions cantonales aux communes et personnes physiques instituées par loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) (L 4 05) sont moins importantes que prévues. En revanche, celles pour les institutions privées sont supérieures au budget. Ce dépassement technique a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire qui a été validée par la Commission des finances. Globalement, le budget des subventions octroyées sur ce programme est respecté.

43 – Revenus divers

La variation positive s'explique principalement par des reprises de charge à payer pour les subventions à la restauration de bâtiments dont les montants définitifs versés sont inférieurs à ceux qui ont été octroyés.

46 – Revenus de transfert

Les subventions de la Confédération reçues pour le financement de travaux d'archéologie plus importantes que prévues sont en lien avec les dépenses supplémentaires engagées par l'office cantonal du patrimoine et des sites (voir nature 31).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1

2014 a été une année exceptionnelle en terme de classements et d'inscriptions à l'inventaire avec respectivement 12 et 26 objets protégés, de plus un plan de site a pu être adopté en 2014. L'objectif est ainsi dépassé de manière

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

significative.

Indicateur 2.1

L'objectif est d'utiliser au mieux l'attribution de subventions aux propriétaires pour encourager la restauration du patrimoine genevois. Ces fonds ont été utilisés à plus de 90 %. Le nombre de bénéficiaires pour 2014 est légèrement inférieur à l'indicateur annoncé en raison de deux projets ayant mobilisé des montants importants.

Indicateur 3.1

L'intérêt de la population pour le patrimoine reste très élevé. Les quelques 175 manifestations et publications ont permis aux Genevois de cultiver cet intérêt. Parmi les faits marquants nous relevons un intérêt soutenu pour les visites de fouilles archéologiques, une importante hausse de fréquentation des Journées Européennes du Patrimoine avec 6'300 visiteurs contre 5'000 en 2013, alors qu'une publication grand public concernant la gare de Cornavin a été diffusée à plus de 60'000 exemplaires.

Objectifs et indicateurs

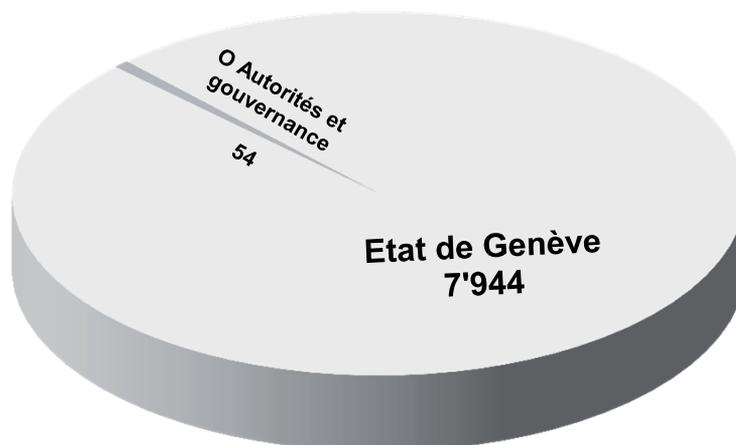
	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	75	60	175	60	2015
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	36	40	45	40	2015
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	175	50	184	50	2015

Commentaires

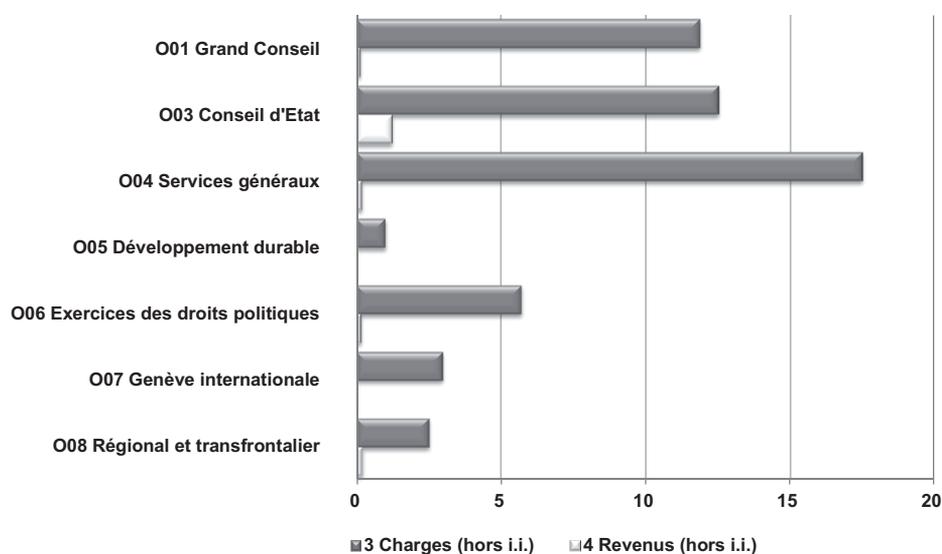
Indicateur 3.1: cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation mais comprenant 20 visites).

O Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses sept programmes - Grand Conseil, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale, régional et transfrontalier.

Il convient de doter les autorités politiques des moyens et des outils de modernisation indispensables à leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'année 2014 a donc à ce titre vu la consolidation de la nouvelle organisation du Conseil d'Etat, de ses sept départements, dont les états-majors ont été resserrés pour parvenir à une réduction d'effectifs de 2% au 1^{er} janvier 2015. Le Conseil d'Etat a également, dans le délai constitutionnel de 6 mois, présenté son programme de législature en manifestant un souci d'efficacité et de priorisation des objectifs. Il a également, dans le domaine des relations extérieures, renforcé considérablement ses liens avec les autorités fédérales, tirant le meilleur profit du fait que la nouvelle constitution confie cette tâche au département présidentiel. Ces liens sont essentiels pour le développement de notre canton tant sur le plan des intérêts de la Genève internationale que sur le plan de la construction d'infrastructures de transport efficaces, de l'amélioration de notre sécurité, et de la prise en compte de nos besoins particuliers dans le contexte de la fiscalité des entreprises.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	11'855'988	-828'461	-6.5%	12'684'449	11'311'100
30 Charges de personnel	8'729'681	-243'375	-2.7%	8'973'056	7'773'438
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'848'345	-584'712	-17.0%	3'433'057	3'324'947
33 Amortissements du patrimoine administratif	277'899	2'963	1.1%	274'936	211'595
36 Charges de transfert	-1'215	-1'215	-	-	-
39 Imputations internes	1'280	-2'120	-62.4%	3'400	1'120
REVENUS	121'261	50'316	70.9%	70'945	53'561
42 Taxes	13'161	-13'121	-49.9%	26'282	13'569
43 Revenus divers	108'100	63'437	142.0%	44'663	39'992
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'734'727	878'777	-7.0%	-12'613'504	-11'257'540
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'227'366</i>	<i>-371'458</i>	<i>43.4%</i>	<i>-855'908</i>	<i>-943'638</i>
COÛT COMPLET	-12'962'094	507'318	-3.8%	-13'469'412	-12'201'177

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.30	-3.00	-12.35%	24.30	20.90
<i>ETP fixes</i>	<i>21.30</i>	<i>-3.00</i>	<i>-12.35%</i>	<i>24.30</i>	<i>20.90</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Les comptes du Grand Conseil pour l'exercice 2014 laissent apparaître un non dépensé de F 828'461 pour les charges. En ce qui concerne les dépenses de la nature 30, les indemnités des députés font apparaître un excédent de dépenses de près de F 150'000 (lié notamment à la tenue de deux séances extraordinaires, la majoration des jetons

001 Grand Conseil (suite)

de présence, la rémunération des députés suppléants et un nombre d'heures de séances de commissions plus élevé) plus que compensé par un non-dépensé au niveau du Secrétariat général du Grand Conseil de quelques F 300'000. En ce qui concerne les dépenses générales, une bonne partie de l'économie réalisée s'explique par les mesures prises en termes de rationalisation des frais d'impression et de mise en avant des moyens électroniques de diffusion de l'information. Une autre partie de ce non-dépensé est dû au recours limité à des mandataires externes.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

003 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	12'541'102	-1'720'493	-12.1%	14'261'595	12'414'438
30 Charges de personnel	9'317'992	-908'797	-8.9%	10'226'789	8'897'531
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'372'161	-323'805	-12.0%	2'695'966	2'623'530
36 Charges de transfert	816'625	-518'375	-38.8%	1'335'000	888'244
39 Imputations internes	34'323	30'483	793.8%	3'840	5'132
REVENUS	1'229'429	-87'009	-6.6%	1'316'438	1'141'955
41 Patentes et concessions	349'324	-30'676	-8.1%	380'000	352'226
42 Taxes	803'916	-132'469	-14.1%	936'385	756'472
43 Revenus divers	76'043	76'043	-	0	33'257
44 Revenus financiers	-	-53	-100.0%	53	-
49 Imputations internes	146	146	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'311'673	1'633'484	-12.6%	-12'945'157	-11'272'483
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'666'140</i>	<i>188'259</i>	<i>-10.2%</i>	<i>-1'854'399</i>	<i>-1'156'101</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'689'453</i>	<i>-1'085'224</i>	<i>67.6%</i>	<i>-1'604'229</i>	<i>1'944'359</i>
COÛT COMPLET	-15'667'265	736'520	-4.5%	-16'403'785	-10'484'225

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	49.26	-2.49	-4.81%	51.75	54.50
<i>ETP fixes</i>	<i>48.36</i>	<i>-3.20</i>	<i>-6.21%</i>	<i>51.56</i>	<i>52.09</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.90</i>	<i>0.71</i>	<i>373.68%</i>	<i>0.19</i>	<i>2.41</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants-tes dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavisé dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, la défense des intérêts de Genève à Berne, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Le suivi des objectifs du programme de législature est détaillé dans le rapport de gestion 2014.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Ce programme affiche un non dépensé d'environ 1,7 million par rapport au budget voté 2014, qui se décompose comme suit :

30 Charges de personnel

L'économie d'environ 900'000 F provient principalement de :

- la vacance, durant une partie de l'année, des 2 nouveaux postes attribués dans le cadre du budget 2014 à la direction des affaires juridiques;
- la non repourvue de postes vacants afin d'atteindre la cible fixée dans le cadre des mesures de restructuration décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2015.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'économie d'environ 300'000 F provient principalement d'une diminution des imprimés et publications ainsi que des rubriques protocolaires dont les dépenses ont été inférieures aux prévisions.

36 Charges de transferts

L'économie d'environ 500'000 F provient essentiellement d'une non-dépense sur la rubrique spécifiquement consacrée aux aides et subventions extraordinaires accordées par le Conseil d'Etat pour faire face aux situations exceptionnelles et urgentes. Lors de l'élaboration du budget 2015, le Grand Conseil a décidé de réduire cette ligne budgétaire de 300'000 F.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion.

004 Services généraux

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	4'382'935	-269'159	-5.8%	4'652'094	4'102'953
30 Charges de personnel	3'973'555	-301'981	-7.1%	4'275'536	3'736'850
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	398'753	32'291	8.8%	366'462	356'008
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'626	530	5.2%	10'096	10'095
REVENUS	53'820	51'523	2'243.1%	2'297	7'067
42 Taxes	37'947	35'650	1'552.0%	2'297	7'067
43 Revenus divers	15'873	15'873	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'329'114	320'683	-6.9%	-4'649'797	-4'095'886
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-479'557</i>	<i>-267'744</i>	<i>126.4%</i>	<i>-211'813</i>	<i>-292'548</i>
COÛT COMPLET	-4'808'671	52'939	-1.1%	-4'861'610	-4'388'434

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	17.58	1.08	6.55%	16.50	17.23
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>14.58</i>	<i>1.08</i>	<i>8.00%</i>	<i>13.50</i>	<i>14.23</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'Etat.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 LICC). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 LICC).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 LICC).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rendre une décision dûment motivée de refus d'entrer en matière ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des lettres de non-entrée en matière ou des rapports.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de magistrature

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audits tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public, en maintenant un haut niveau d'activité avec 49 dossiers traités. De plus, la Cour des comptes a repris en juin 2013 l'activité d'évaluation des politiques publiques conférée par la nouvelle Constitution genevoise. Les premiers rapports en résultant ont été publiés au courant de cette année 2014.

Chiffres-clés de l'activité

La Cour a ouvert 50 nouveaux dossiers durant l'année civile 2014. Parmi ces dossiers, 39 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 3 à la demande d'autorités et 8 par la Cour elle-même.

Durant cette période, la Cour a publié 10 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 37 examens sommaires. A cela s'ajoute le rapport annuel 2013/2014 permettant de réaliser un suivi des 544 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années.

Ainsi, l'ensemble des dossiers gérés par la Cour en 2014, y compris les dossiers en cours au 31 décembre 2013, représente 105 objets, dont 49 sont des dossiers traités (10 rapports publiés, représentant 12 dossiers, et 37 examens sommaires) et 56 sont en cours au 31 décembre 2014.

Explication des écarts par rapport au budget 2014

Nature 30 : écart - 301'980 F (écart d'estimation).

Cet écart d'estimation est la résultante de différents facteurs :

- 184 KF en raison du retrait du PL 11227 - Projet de loi du Conseil d'Etat concernant le traitement et la retraite des magistrats de la Cour des comptes (LTRCC) (D 1 13) qui prévoyait l'affiliation, et les cotisations y afférentes, des magistrats à la CPEG.
- 99 KF en raison du délai pour repourvoir un poste vacant et d'une participation des magistrats suppléants, certes en augmentation, mais restant encore inférieure aux prévisions.
- 19 KF en raison de formations groupées pour les collaborateurs qui ont permis d'obtenir des coûts de formation inférieurs aux prévisions.

Nature 31: écart + 34'858 F (écart d'estimation).

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Cet écart d'estimation sur les dépenses générales est couvert par les reports budgétaires (48'003 F) dont dispose la Cour.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	1108	500	1'061	500	2018
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier (audits et évaluations)	Efficacité	49	30	37	30	2018
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficienc	13.1	4 mio	8.6 mio	4 mio	2018

Commentaires

- Progression de 4% du nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année (1'108 en 2014).
- Niveau important d'activité maintenu en 2014 (49 objets traités par rapport à 37 en 2013).
- Haut niveau d'économies proposées ressortant des rapports publiés en 2014 : 13.1 mio.

004 Services généraux

004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	-	0	-	0	244'096
30 Charges de personnel	-	0	-	0	219'932
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	0	-	0	24'164
REVENUS	-	0	-	0	112
42 Taxes	-	0	-	0	112
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-	0	-	0	-243'984
<i>Coût des activités de support</i>	-	-	-	-	-5'867
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	0	-	0	-88'933
COÛT COMPLET	-	0	-	0	-338'785

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	-	0.00	-	0.00	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	0.00	-	0.00	-

Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser des évaluations sur les politiques publiques et les effets des lois.						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum	Efficacité			1		

004 Services généraux

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	4'495'222	-146'840	-3.2%	4'642'062	4'595'360
30 Charges de personnel	3'886'980	-77'379	-2.0%	3'964'359	4'033'107
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	608'242	-68'378	-10.1%	676'620	561'074
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-1'083	-100.0%	1'083	1'179
REVENUS	76'084	-19'198	-20.1%	95'282	53'586
42 Taxes	39'084	-21'698	-35.7%	60'782	16'679
43 Revenus divers	37'000	2'500	7.2%	34'500	36'908
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'419'138	127'642	-2.8%	-4'546'780	-4'541'773
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-695'027</i>	<i>-501'331</i>	<i>258.8%</i>	<i>-193'696</i>	<i>-524'042</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'103'279</i>	<i>-120'525</i>	<i>12.3%</i>	<i>-982'754</i>	<i>-1'130'062</i>
COÛT COMPLET	-6'217'443	-494'214	8.6%	-5'723'229	-6'195'877

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	25.85	-1.60	-5.83%	27.45	26.05
<i>ETP fixes</i>	<i>25.85</i>	<i>-0.60</i>	<i>-2.27%</i>	<i>26.45</i>	<i>26.05</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble, en toute indépendance professionnelle, des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets d'importance stratégique

En 2014, l'OCSTAT a diffusé presque septante *Actualités*, plus d'une trentaine de communiqués de presse et une quarantaine de publications de la collection *Informations statistiques*, éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site Internet Statistique Genève (<http://www.ge.ch/statistique>). La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

En ce qui concerne les projets cités dans l'exposé des motifs du budget 2014, la situation est la suivante :

- introduire la statistique cantonale révisée de la population, tenant compte du nouveau système de recensement fédéral : réalisé;
- mettre en œuvre l'exploitation régulière des données provenant de la statistique structurelle et démographique des entreprises (STATENT) et du registre fédéral des entreprises et des établissements (REE), qui alimenteront les statistiques des entreprises en lien avec un organisme de promotion économique, des multinationales et des organisations internationales non gouvernementales) : réalisé pour la STATENT; exploitation du REE possible, à mettre en œuvre pour les projets cités;

004 Services généraux (suite)

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

- achever l'intégration des statistiques du domaine bâti (loyers notamment) dans le système de gestion statistique des bâtiments et logements, en lien avec la mise en place des échanges réguliers, par voie informatique, des données avec les gérants d'immeubles : en cours de réalisation;
- mettre en œuvre la loi révisée sur la statistique publique cantonale (LStat) et réviser son règlement d'exécution : réalisé;
- moderniser la diffusion des communiqués de presse, des Reflets conjoncturels, du Bulletin statistique mensuel, des Coup d'œil ainsi que de la Lettre d'information de l'OCSTAT : en cours de réalisation.

De manière générale, plus de 95 % des résultats statistiques standards prévus ont été diffusés, étant précisé que certaines sources ne sont pas sous le contrôle de l'OCSTAT et que des aléas peuvent intervenir dans la production. Au final, l'objectif de réalisation du programme de travail est atteint.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 Charges de personnel

Les charges de personnel présentent un non dépensé de 77'000 F en raison principalement de la rubrique auxiliaire qui a été moins élevée que prévue.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les dépenses générales présentent un disponible de 68'000 F par rapport au budget. La rubrique relative aux honoraires de mandataires n'a pas été utilisée en prévision d'un éventuel retrait d'un partenaire qui finançait un indicateur économique. L'enquête biennale sur la structure des salaires a coûté moins cher que prévu. Enfin, les frais d'impression continuent de baisser grâce à la diminution de la diffusion « papier » au profit de la diffusion sur Internet.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	96%	96%	95%	97%	2015

Commentaires

004 Services généraux

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	1'182'010	403'377	51.8%	778'633	780'827
30 Charges de personnel	1'138'471	381'320	50.4%	757'151	766'714
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43'538	22'056	102.7%	21'482	14'113
REVENUS	3'279	2'482	311.4%	797	628
42 Taxes	3'279	2'482	311.4%	797	628
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'178'730	-400'894	51.5%	-777'836	-780'198
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-203'569</i>	<i>-104'387</i>	<i>105.2%</i>	<i>-99'182</i>	<i>-99'623</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-204'001</i>	<i>15'704</i>	<i>-7.1%</i>	<i>-219'705</i>	<i>-252'255</i>
COÛT COMPLET	-1'586'300	-489'577	44.6%	-1'096'723	-1'132'077

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	8.45	3.00	55.05%	5.45	5.45
<i>ETP fixes</i>	<i>7.45</i>	<i>2.00</i>	<i>36.70%</i>	<i>5.45</i>	<i>5.45</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat ou les décisions départementales y relatives.

Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leur approbation.

Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes.

Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes.

Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs.

Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens.

Réaliser des études intercommunales.

Elaborer des statistiques et ratios.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets d'importance stratégique

Modification de la loi sur l'administration des communes (Communauté de communes)

004 Services généraux (suite)

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Le projet de modification de la loi sur l'administration des communes portant sur la création de Communautés de communes a été préavisé favorablement par l'Association des communes genevoises (ACG) dans le courant de l'année 2014. Ce projet a pour but le renforcement des instruments permettant un intercommunalité accrue, dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 136 de la Constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012.

Modification de la loi sur l'administration des communes (MCH2)

Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec l'ACG dans le courant de l'année 2014 en vue de la préparation de l'introduction du modèle de comptes harmonisés 2 (MCH2) dans les communes genevoises. Un avant-projet de loi a été soumis en consultation à l'ACG. Cet avant-projet de loi a été également soumis à la Cour des comptes.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Le dépassement constaté sur les charges provient de la réorganisation des départements et de l'intégration de la direction générale de l'intérieur à ce programme sur l'exercice 2014 (effet neutre sur les comptes de l'Etat). Une demande de crédit supplémentaire a été acceptée par la commission des finances pour couvrir ce dépassement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'application de la loi par les communes						
1.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2018

Commentaires

004 Services généraux

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	611'317	-34'596	-5.4%	645'913	1'023'317
30 Charges de personnel	532'930	-16'143	-2.9%	549'073	965'871
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	78'387	-18'453	-19.1%	96'840	57'261
39 Imputations internes	-	-	-	-	185
REVENUS	412	398	2'842.9%	14	1'035
42 Taxes	412	398	2'842.9%	14	535
43 Revenus divers	-	-	-	-	500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-610'905	34'994	-5.4%	-645'899	-1'022'282
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-95'293</i>	<i>4'269</i>	<i>-4.3%</i>	<i>-99'562</i>	<i>-125'500</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-155'492</i>	<i>-20'607</i>	<i>15.3%</i>	<i>-134'885</i>	<i>-165'180</i>
COÛT COMPLET	-861'690	18'656	-2.1%	-880'346	-1'312'963

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.82	0.82	41.00%	2.00	2.00
<i>ETP fixes</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.00</i>	<i>-50.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.32</i>	<i>0.32</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.50</i>	<i>1.50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposés, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficace et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposés offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Ils procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets d'importance stratégique

004 Services généraux (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Le 1^{er} janvier 2014, une nouvelle équipe est entrée en fonction pour un mandat de quatre ans et demi arrivant à échéance le 30 juin 2018.

Les actions prioritaires menées par l'autorité durant cette première année ont visé à mettre à plat tous les processus mis en œuvre par la précédente pour vérifier leur bonne conformité aux exigences posées par la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), d'une part, et vérifier chaque fois que c'était possible si des simplifications administratives pouvaient être mises en œuvre d'autre part.

Dans ce contexte, les Préposés ont décidé de :

- **Revoir la liste des institutions soumises à la LIPAD** dont le législateur impose la tenue à jour et qui doit contenir les noms des institutions publiques soumises au champ d'application de la loi avec les coordonnées d'un responsable. Or, cette liste contenait un grand nombre d'institutions privées non soumises à cette exigence posée par la LIPAD. Il s'est dès lors agi de faire une claire distinction entre institutions publiques et institutions privées. Par ailleurs, afin de ne pas provoquer d'incompréhension auprès de toutes ces entités privées, les Préposés ont organisé une séance d'information à leur intention pour leur expliquer qu'elles étaient soumises au volet transparence de la LIPAD et que, s'agissant de la protection des données personnelles, seule la loi fédérale sur la protection des données leur était applicable. Le Préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence leur a présenté les principes juridiques en vigueur dans ce domaine.
- **Ne pas reconduire la procédure d'agrément des dispositifs de vidéosurveillance** mise sur pied par la précédente autorité qui ne reposaient sur aucune disposition légale pour donner la préférence à des contrôles sur le terrain et de la sensibilisation sous la forme de séminaires et de documentation sur le sujet. C'est ainsi qu'un séminaire a été organisé à l'attention des institutions publiques cantonales et communales et a porté sur les aspects techniques et juridiques.
- **Adapter le catalogue des fichiers de données personnelles** très critiqué par les responsables LIPAD et les institutions du fait de la difficulté technique liée à la saisie des données concernant les fichiers. Les Préposés ont également observé des erreurs de configuration au plan juridique, en particulier le fait que, contrairement à la loi, ce sont les entités ayant des accès à certains fichiers de données personnelles qui devaient les annoncer elles-mêmes alors que la loi prévoit que cette obligation appartient au maître du fichier. Un mandat a été donné à une entreprise privée, en accord avec la DGSI, pour revoir la base de données et rendre l'outil à la fois plus simple à manier et plus clair pour les citoyennes et les citoyens
- **Restreindre les procédures de médiations au domaine de la transparence** seul domaine pour lequel la LIPAD prévoit une telle procédure alors que la précédente autorité avait étendu la médiation au domaine de la protection des données personnelles. En matière de demande d'accès à des données personnelles, la LIPAD prévoit que le Préposé cantonal rende une recommandation.

Durant cette première année, les Préposés ont répondu à de multiples demandes de conseils aux particuliers et aux institutions publiques cantonales et communales, parmi lesquelles de nombreuses questions techniques très pointues en matière informatique. Etant spécialisée dans différents domaines juridiques, les Préposés ont besoin de soutien sur ces aspects très techniques, un besoin estimé à un poste d'informaticien à 50%. Dans l'attente qu'un jour, ce renfort bienvenu soit possible, des mandats ponctuels à des experts sont donnés.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Il est à relever qu'avec la nouvelle loi, les préposés occupent des postes d'agents spécialisés (à raison de 1,5 ETP au total). Par ailleurs, 1 ETP administratif a été repourvu au 1^{er} juin 2014 (qui a été diminué à 0,8 ETP au 1^{er} janvier 2015).

004 Services généraux (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées	Efficacité	n/a		non disponible	n/a	
2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaboré des directives et des procédures, conformément à la loi	Efficacité	n/a		non disponible	n/a	

Commentaires

Ces indicateurs ont été définis par l'équipe précédente. Les préposés actuels ont souhaité redéfinir un certain nombre d'objectifs en 2015, raison pour laquelle les indicateurs préalablement déterminés n'ont pas été tenus en 2014.

004 Services généraux

004.07 Archives d'Etat

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	2'540'851	45'769	1.8%	2'495'082	2'583'371
30 Charges de personnel	2'018'755	31'757	1.6%	1'986'998	2'043'370
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	289'413	12'828	4.6%	276'585	282'162
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'278	279	3.5%	7'999	33'329
36 Charges de transfert	224'405	905	0.4%	223'500	224'510
REVENUS	35'876	-6'768	-15.9%	42'644	15'453
42 Taxes	7'533	-10'111	-57.3%	17'644	15'453
46 Revenus de transferts	28'343	3'343	13.4%	25'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'504'975	-52'537	2.1%	-2'452'438	-2'567'918
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-360'971</i>	<i>-316'326</i>	<i>708.5%</i>	<i>-44'645</i>	<i>-265'505</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'387'089</i>	<i>-610'746</i>	<i>34.4%</i>	<i>-1'776'343</i>	<i>-1'916'317</i>
COÛT COMPLET	-5'253'036	-979'610	22.9%	-4'273'426	-4'749'741

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.73	0.13	0.83%	15.60	15.10
<i>ETP fixes</i>	<i>15.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>15.60</i>	<i>14.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.13</i>	<i>0.13</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>

Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets d'importance stratégique et autres projets

L'année 2014 s'est traduit par :

- la réalisation des calendriers de conservation, des bordereaux de versements et de destructions pour les entités soumises à la loi sur les archives publiques B 2.15;
- le traitement et la communication des fonds conservés;
- les recherches demandées par le public et par l'administration;
- le développement d'une stratégie pour la gouvernance de l'information;

004 Services généraux (suite)

004.07 Archives d'Etat

- la poursuite du programme de surveillance des archives communales.

L'un des objectifs stratégiques pour 2014 était la mise en production de la solution développée pour l'archivage électronique *Gal@tae*, qui s'est déroulée selon le programme prévu. Le second objectif était la poursuite du programme de restauration et de numérisation. D'une part, 35 registres et 90 plans ont été restaurés durant cette année. En outre, une tonne de dossiers a été désacidifiée.

D'autre part, quelque 53'000 images supplémentaires ont été mises en ligne. Enfin, la mise en ligne d'un guide généalogique pour les recherches menées aux Archives d'Etat a été préférée à une publication papier.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 Charges de personnel

Le léger dépassement est lié à la réduction technique linéaire qui n'a pas pu être totalement absorbée, compte tenu du très faible mouvement de personnel dans ce service.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement est couvert entièrement par les reports budgétaires à disposition de ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles de renseignements (recherches historiques dans les fonds d'archives)						
1.1 Taux de demandes personnelles traitées	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2. Poursuivre le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	53'000	81'000	63'000	45'000	2018
3. Poursuivre l'inspection des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales	Qualité	1	6	4	30	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Les demandes sont traitées dans un délai moyen de 8 jours

Indicateur 2.2 : *L'objectif de 81'000 prises de vue numériques pour 2014 n'est pas atteint en raison de la nature des documents numérisés.*

Indicateur 3.1 : L'inspection des archives communales porte essentiellement sur la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

004 Services généraux

004.08 Audits et expertises du SAI

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	4'265'993	-93'670	-2.1%	4'359'663	4'152'161
30 Charges de personnel	4'195'485	-74'027	-1.7%	4'269'512	4'111'942
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	68'613	-19'792	-22.4%	88'405	38'472
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'655	-91	-5.2%	1'746	1'747
39 Imputations internes	240	240	-	-	-
REVENUS	7'657	-1'376	-15.2%	9'033	3'194
42 Taxes	7'657	-1'376	-15.2%	9'033	3'194
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'258'336	92'294	-2.1%	-4'350'630	-4'148'967
<i>Coût des activités de support</i>	-193'885	14'720	-7.1%	-208'605	-109'695
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-912'482	-414'500	83.2%	-497'982	-564'250
COÛT COMPLET	-5'364'703	-307'485	6.1%	-5'057'218	-4'822'912

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.85	-3.55	-13.45%	26.40	23.55
<i>ETP fixes</i>	22.85	-3.05	-11.78%	25.90	23.55
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.50	-100.00%	0.50	-

Descriptif de la prestation

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types :

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D 1 05) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, le SAI est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Services généraux (suite)

004.08 Audits et expertises du SAI

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation des projets prioritaires :

Les principaux objectifs du Service d'audit interne (ex-ICF) pour 2014 ont été les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat ;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat ;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession ;
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance.

Les objectifs fixés ont été remplis par le service d'audit interne. Le taux d'appréciation positive des commissions et des audités ressortant des questionnaires de satisfaction est de plus de 90 % (valeur cible 80 %) et les heures et délais des audits ont été respectés à 90 % (valeur cible 90 %).

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées. Les comptes sont inférieurs au budget de 1.7 % en raison de départs de collaborateurs qui ne pourront être remplacés en 2015.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces dépenses se montent à 68'613 CHF, ce qui respecte largement le budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	92%	85%	90%	85%	2016

Commentaires

005 Développement durable

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	998'868	-59'121	-5.6%	1'057'989	1'069'642
30 Charges de personnel	836'458	-45'579	-5.2%	882'037	901'536
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87'410	-3'542	-3.9%	90'952	95'107
36 Charges de transfert	75'000	-10'000	-11.8%	85'000	73'000
REVENUS	3'673	2'511	216.1%	1'162	1'616
42 Taxes	3'673	3'011	454.8%	662	616
43 Revenus divers	-	-500	-100.0%	500	1'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-995'195	61'632	-5.8%	-1'056'827	-1'068'026
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-149'566</i>	<i>-19'850</i>	<i>15.3%</i>	<i>-129'716</i>	<i>-228'081</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-211'484</i>	<i>-52'580</i>	<i>33.1%</i>	<i>-158'904</i>	<i>-182'394</i>
COÛT COMPLET	-1'356'245	-10'798	0.8%	-1'345'447	-1'478'501

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.30	-0.35	-6.19%	5.65	5.65
<i>ETP fixes</i>	<i>5.30</i>	<i>-0.35</i>	<i>-6.19%</i>	<i>5.65</i>	<i>5.65</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

Ce programme contient la prestation suivante :

005.01 Développement durable.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets d'importance stratégique

Dans le cadre de l'Agenda 21 du canton, le service cantonal du développement durable (SCDD) a poursuivi la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs du canton (entreprises, communes, population, etc.). En lien avec la publication en 2010 du Guide des achats professionnels responsables (GAP), des formations sur ce thème ont été organisées en collaboration avec la Haute Ecole de gestion de Genève (HEG), la Fédération des entreprises romandes de Genève (FER) et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Par ailleurs, un groupe de travail à l'attention des établissements publics autonomes a été créé. Enfin, la mise à jour du GAP a débuté en fin d'année.

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2015 par le Grand Conseil et le concept cantonal du développement durable est en voie d'élaboration. Par ailleurs, le

005 Développement durable (suite)

plan climat cantonal s'est poursuivi avec l'établissement du bilan carbone territorial et de l'étude d'adaptation aux changements climatiques. La 13^{ème} édition du Concours cantonal du développement durable a permis de récompenser sept projets particulièrement pertinents en matière de développement durable. Deux "Rencontres communales pour un développement durable" organisées en collaboration avec l'association des communes genevoises ainsi que trois "Rencontres du management durable" organisées conjointement avec la CCIG et la HEG se sont déroulées en 2014.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable						
1.1 Nombre de participants aux événements de sensibilisation aux achats responsables organisés ou soutenus par le SCDD	Efficacité	234	300		300	2018
2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable						
2.1 Variation en % du chiffre d'affaires des labels durables en grande surface	Efficacité	non disponible	+2.5%	+9%	+2.5%	2018
3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement pertinents en matière de développement durable						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficacité	9	8	9	8	2018
4. Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des collectivités						
4.1 Nombre de participants aux "Rencontres communales"	Efficacité	43	40		40	2018
4.2 Taux de satisfaction des participants sur le contenu des "Rencontres communales"	Qualité	78%	75%	86%	75%	2018
5. Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des entreprises						
5.1 Nombre de participants aux "Rencontres du management durable"	Efficacité	152	150		150	2018
5.2 Taux de satisfaction des participants sur le contenu des "Rencontres du management durable"	Qualité	93%	75%	87%	75%	2018
6. Développer les synergies au sein de l'Etat afin d'accroître l'efficacité des actions de promotion du développement durable						
6.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat	Efficacité	20	14	18	14	2018
7. Soutenir et promouvoir les initiatives issues de la société civile en matière de développement durable						
7.1 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficacité	92%	80%	91%	80%	2018
8. Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le canton de Genève						

005 Développement durable (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
8.1 Nombre de tonnes d'équivalent CO2 émises sur le canton	Efficacité	non disponible	N/A		-20%	2020

Commentaires

Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2014, il a été décidé d'ajouter et de supprimer certains objectifs et indicateurs, raison pour laquelle certaines valeurs aux comptes 2013 n'ont pas pu être renseignées.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt des entreprises ou des institutions sensibilisées aux achats responsables. La participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer si la tendance générale va vers une augmentation de la consommation de produits "durables". Il doit toutefois être interprété avec certaines réserves. Divers facteurs (variation des prix, augmentation ou diminution de l'assortiment des produits labellisés,...), autres que le comportement des consommateurs, peuvent influencer les variations de cet indicateur. Les données disponibles proviennent d'un grand distributeur de la place avec lequel le service est en partenariat.

Cette donnée est communiquée fin mars, raison pour laquelle l'indicateur n'est pas disponible lors de la publication.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique de la part du SCDD.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de recenser la fréquentation aux "Rencontres communales". Cet événement est organisé deux fois par an en partenariat avec l'Association des communes genevoise (ACG) et s'adresse aux membres des collectivités du canton de Genève.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de satisfaction des participants aux "Rencontres communales".

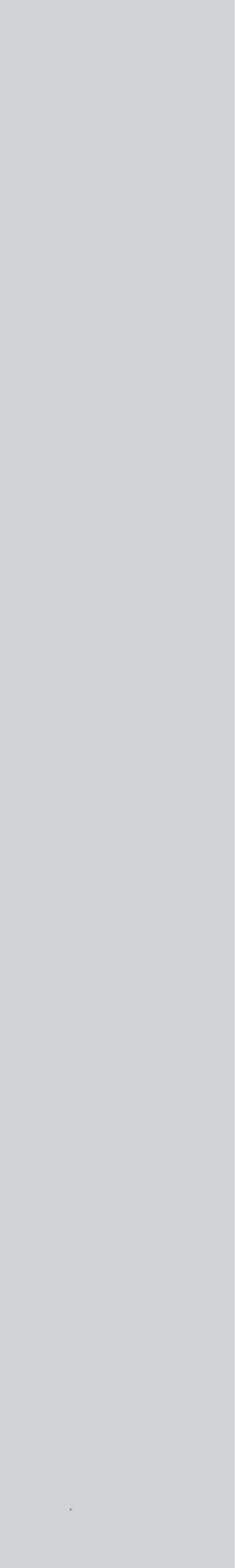
Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de recenser la fréquentation aux "Rencontres du management durable". Cet événement est organisé quatre fois par an en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et la Haute école de gestion de Genève (HEG) et s'adresse à toutes les entreprises intéressées à échanger sur les bonnes pratiques.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de satisfaction des participants aux "Rencontres du management durable".

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21.

Indicateur 7.1 : Cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 8.1: Cet indicateur est une donnée statistique à long terme qui n'est pas renseignée en 2014.



006 Exercices des droits politiques

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	5'698'281	-2'877'574	-33.6%	8'575'855	8'570'964
30 Charges de personnel	2'512'847	-778'166	-23.6%	3'291'013	3'033'491
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'179'598	-2'014'283	-38.8%	5'193'881	5'276'190
36 Charges de transfert	4'000	-86'000	-95.6%	90'000	260'000
39 Imputations internes	1'836	876	91.3%	960	1'283
REVENUS	162'802	4'697	3.0%	158'105	326'309
42 Taxes	8'796	-2'305	-20.8%	11'101	1'577
43 Revenus divers	154'006	7'002	4.8%	147'004	324'732
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'535'479	2'882'271	-34.2%	-8'417'750	-8'244'655
<i>Coût des activités de support</i>	-449'319	147'433	-24.7%	-596'752	-394'157
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-780'087	-290'662	59.4%	-489'425	-544'845
COÛT COMPLET	-6'764'885	2'739'041	-28.8%	-9'503'926	-9'183'657

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	13.46	-0.24	-1.75%	13.70	11.62
<i>ETP fixes</i>	13.34	-0.31	-2.27%	13.65	11.62
<i>ETP auxiliaires</i>	0.12	0.07	140.00%	0.05	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Projets d'importance stratégique

En 2014, le canal vote électronique a été proposé à quatre reprises dans le cadre des votations populaires à tous les Suisses de l'étranger et à 30% des Suisses résidant dans le canton de Genève, ainsi qu'aux Suisses de l'étranger des cantons de Bâle-Ville, Lucerne et Berne, qui utilisent la plateforme genevoise de vote en ligne.

L'année 2014 a été consacrée à faire évoluer la plateforme genevoise de vote électronique afin de répondre aux nouvelles exigences de la Confédération en la matière.

Lors de sa séance du 17 décembre 2014, le Conseil fédéral a approuvé les demandes présentées par 14 cantons dont Genève, les autorisant ainsi à poursuivre les essais de vote électronique lors de votations populaires fédérales, durant

O06 Exercices des droits politiques (suite)

les années 2015 et 2016. Après plus de 10 ans d'expérience avec un système pionnier (dit de première génération), la plateforme genevoise effectue donc sa mue et offre à ses utilisateurs un système encore plus évolué en termes de vérifiabilité.

Chaque électeur a désormais la possibilité de s'assurer que son vote a bien été transmis au système contenant l'urne officielle, tel qu'il l'a exprimé, et que ses choix n'ont pas été modifiés.

Pour effectuer ce contrôle, l'électeur dispose d'une liste personnelle de codes de vérification distribuée avec son matériel de vote. Chaque code correspond à un choix possible.

En 2014, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des 4 votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre 12 objets fédéraux, 8 objets cantonaux et 2 objets communaux (Ville de Genève et Versoix) ainsi que pour 5 élections municipales complémentaires.

Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a également assuré les élections générales des magistrats du pouvoir judiciaire. Contrairement à ce qui était prévu au budget, ces élections ont pu être réalisées en 1 tour avec la mobilisation d'environ 50 jurés pour le dépouillement, générant de ce fait des économies importantes mentionnées ci-dessous.

Enfin, il est à relever que la Cour des comptes dans son rapport annuel d'activité a délivré un satisfecit au service des votations et élections qui a mis en place rapidement les recommandations de la Cour et amélioré ainsi le service rendu aux usagers. Il s'agit notamment du transport des urnes, des recommandations en vue d'utiliser au local de vote le matériel envoyé et la mise en place d'un système de contrôle interne.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Ce programme présente une économie d'environ 2,9 millions sur le total des charges qui s'explique essentiellement par :

- l'organisation d'un seul tour pour les élections générales des magistrats du pouvoir judiciaire alors que le budget prévoyait deux tours, conformément à la nouvelle constitution;
- l'organisation d'un dépouillement à taille réduite par rapport à un dépouillement centralisé à Uni-Mail tel que prévu au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	1		
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0		
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0		
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0		
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	3	5	3		

Commentaires

Indicateurs 3.1.: Depuis 2014, les exigences de la Confédération ont évolué nécessitant l'adaptation des plateformes de vote électronique. Dans ce contexte changeant, malgré l'intérêt exprimé par plusieurs cantons, aucun engagement ferme n'a été réalisé.

007 Genève internationale

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	3'007'822	-251'007	-7.7%	3'258'829	4'187'172
30 Charges de personnel	1'425'929	189'755	15.4%	1'236'174	1'158'970
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	927'570	-155'374	-14.3%	1'082'944	1'017'557
33 Amortissements du patrimoine administratif	68	11	19.3%	57	57
36 Charges de transfert	629'095	-310'559	-33.1%	939'654	2'010'588
39 Imputations internes	25'159	25'159	-	-	-
REVENUS	26'572	25'552	2'505.1%	1'020	56'636
42 Taxes	26'206	25'186	2'469.2%	1'020	15'461
43 Revenus divers	366	366	-	-	41'175
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'981'250	276'559	-8.5%	-3'257'809	-4'130'535
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-254'969</i>	<i>-125'163</i>	<i>96.4%</i>	<i>-129'806</i>	<i>-150'591</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'779'051</i>	<i>58'780</i>	<i>-1.5%</i>	<i>-3'837'831</i>	<i>-4'103'061</i>
COÛT COMPLET	-7'015'269	210'176	-2.9%	-7'225'445	-8'384'187

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	9.47	0.95	11.15%	8.52	8.49
<i>ETP fixes</i>	<i>7.45</i>	<i>0.43</i>	<i>6.13%</i>	<i>7.02</i>	<i>6.11</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.52</i>	<i>0.02</i>	<i>4.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>0.88</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.50</i>	<i>0.50</i>	<i>50.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres) ou à des fins de promotion de la destination Genève comme plateforme diplomatique fréquentée et appréciée.

Ce programme est mis en oeuvre par le service de la Genève internationale.

Ce programme contient la prestation suivante :

007.01 Genève internationale.

007 Genève internationale (suite)

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

La Confédération, le canton et la Ville de Genève ont poursuivi leurs échanges sur le financement de la rénovation des bâtiments des organisations internationales. L'accent a été mis sur le Palais des Nations.

En novembre, le Conseil fédéral a adopté un message sur les « mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte ». Si ce message est approuvé par les Chambres fédérales, CHF 44,8 millions supplémentaires seront disponibles pour soutenir la Genève internationale entre 2016 et 2019. Les mesures proposées par le Conseil fédéral dans ce message découlent directement de la stratégie définie avec le canton et la Ville de Genève dans le cadre du Groupe permanent conjoint sur les priorités de la Genève internationale en 2013.

Autres projets d'importance stratégique

Le canton, aux côtés de la Confédération et de la FIPOI, continue à accompagner et faciliter la modernisation des organisations internationales à travers les comités dédiés à la coordination des projets immobiliers de l'OMS, du BIT, de l'UIT et de la FICR. C'est ainsi qu'en 2014, le BIT a obtenu l'autorisation de rénover son bâtiment de siège - un projet budgété à plus de 200 millions - et que le premier tour du concours international d'architecture pour la construction d'un nouvel immeuble pour l'OMS a retenu 13 candidats parmi les 350 concurrents pour un projet devisé à CHF 140 millions, dont le lauréat sera désigné en mars 2015.

2014 a par ailleurs vu l'inauguration de plusieurs projets emblématiques pour la Genève internationale, auquel le Conseil d'Etat a apporté son soutien: la Maison de la Paix de l'IHEID, la salle de conférence de l'OMPI et la rénovation énergétique du Palais des Nations.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 Charges de personnel

Le dépassement d'environ 190'000 F sur les charges de personnel est lié à la réorganisation des départements et est par conséquent neutre sur le résultat de l'Etat. Une demande de crédit supplémentaire a été acceptée par la commission des finances pour couvrir ce dépassement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non dépensé provient essentiellement des rubriques protocolaires moins élevées que prévues.

36 Charges de transferts

Cette rubrique affiche un non dépensé d'environ 310'000 F qui s'explique par :

- la subvention pour le centre pour la coopération mondiale qui n'a pas été versée, puisque ce centre n'a pas entamé ses activités en 2014 comme souhaité;
- les subventions en lien avec des soutiens divers pour des entités œuvrant dans le domaine de la Genève internationale qui ont été moins importantes que prévues.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs						
1.1 Augmentation du nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	10.1%	2%	10%	2%	2014

007 Genève internationale (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
2.1 Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	2735	2600	2679	2600	2014
2.2 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	173	172	172	172	2014
3. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux						
3.1 Production de matériel promotionnel	Efficacité	3	1	1	1	2014
3.2 Nombre d'événements organisés	Efficacité	11	10	12	10	2014
4. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève						
4.1 Nombre d'OING implantées à Genève	Qualité	+20	+20/an	+20	+20	2014
5. Assurer un service protocolaire de qualité						
5.1 Nombre de plaintes diplomatiques relatives au service protocolaire	Qualité	0	0	0	0	2014

Commentaires

Indicateur 1.1: *L'écart entre le budget et le comptes 2014 est essentiellement justifié par la mise en production en mai 2014 de la nouvelle bourse du logement du CAGI ainsi que de la promotion qui a été faite pour le lancement de cette dernière (deux déjeuner-cocktails et un nouveau flyer)*

Indicateur 2.1: Réunions internationales organisées par les OI, source OCSTAT

Indicateur 3.1: Le Service de la Genève Internationale s'appuie sur 3 canaux de distribution lors de sa production de matériel promotionnel. 1) site internet www.cooperationinternationalegeneve.ch, 2) compte tweeter, 3) production audio-visuelle

008 Régional et transfrontalier

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	2'532'395	602'306	31.2%	1'930'089	1'670'328
30 Charges de personnel	1'362'635	355'960	35.4%	1'006'675	927'510
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	682'356	598'942	718.0%	83'414	153'908
36 Charges de transfert	462'226	-377'774	-45.0%	840'000	588'910
39 Imputations internes	25'178	25'178	-	-	-
REVENUS	206'834	206'089	27'663.0%	745	499'094
42 Taxes	24'784	24'039	3'226.7%	745	4'794
43 Revenus divers	174'050	174'050	-	-	494'300
44 Revenus financiers	8'000	8'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'325'561	-396'217	20.5%	-1'929'344	-1'171'234
<i>Coût des activités de support</i>	-243'651	-95'605	64.6%	-148'046	-234'652
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-334'592	-161'197	93.0%	-173'395	-196'806
COÛT COMPLET	-2'903'804	-653'019	29.0%	-2'250'785	-1'602'692

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.50	2.16	40.45%	5.34	4.63
<i>ETP fixes</i>	6.00	0.66	12.36%	5.34	4.63
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.50	1.50	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantionales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux entre la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantionales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le service des affaires extérieures.

Ce programme contient la prestation suivante :

008.01 Régional et transfrontalier.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Pour concrétiser la mise en œuvre des politiques du Grand Genève, un profond travail de priorisation des projets a été engagé au sein du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), instance de gouvernance du Grand

008 Régional et transfrontalier (suite)

Genève. En parallèle, une révision des outils de coopération transfrontalière a été lancée afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des démarches franco-suisse, dans le respect des cadres institutionnels en vigueur de part et d'autre de la frontière.

Autres projets d'importance stratégique

Projet d'agglomération

Dans le cadre des mesures d'agglomérations cofinancées par la Confédération, les dossiers suivants ont été déposés auprès des autorités fédérales

- 9 dossiers d'avant-projet, en particulier les gares CEVA - à l'exception de Champel - et le réaménagement de l'axe routier de Frontenex;
- 2 dossiers de demande de subventions, notamment le réaménagement de la place des particules devant le CERN ;
- 3 conventions de financement signées, en particulier le Bus à haut niveau de service (BHNS) d'Annemasse Agglo;
- le décompte final de la passerelle de Sécheron, inaugurée le 22 septembre 2014.

Affaires fédérales

Le 10 septembre, les cantons de Genève, Valais et Neuchâtel ont célébré ensemble sur la place fédérale l'étape historique de leur entrée dans la Confédération. Par ailleurs, la commission de politique extérieure du Conseil national est venue siéger à Genève les 1er et 2 septembre. L'année 2014 est également marquée par la participation du président du Conseil d'Etat au bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux.

Affaires régionales

Le Groupement local de coopération transfrontalière du téléphérique du Salève (GLCT TS) a renouvelé, le 1er septembre 2014, son Assemblée composée respectivement, pour chaque délégation, de 7 membres et de 4 suppléants. La fréquentation a encore augmenté en 2014 atteignant les quelques 165'000 voyageurs.

Sous l'égide la Métropole Lémanique, les cantons de Vaud et de Genève ont adopté une position commune sur le dossier de la réforme de l'imposition des entreprises. La deuxième édition des statistiques de la Métropole Lémanique a été publiée, confirmant le dynamisme de la région.

Justification des écarts

Rubrique 30 Charge de personnel et 31 Charges de biens et services et autres charges

Ce programme présente un dépassement d'environ 1 million sur les rubriques 30 et 31 lié à la réorganisation des départements et à l'intégration du service du projet d'agglomération au programme 008. Ce dépassement est par conséquent neutre sur le résultat de l'Etat puisqu'il est compensé par une non dépense sur le programme G02. Une demande de crédit supplémentaire a été acceptée par la commission des finances pour couvrir ce dépassement.

Rubrique 36 Charges de transferts

L'économie d'environ 400'000 F sur la rubrique 36 provient essentiellement des subventions liées à Interreg IV et au changement de mode de comptabilisation des provisions avec MCH2 durant l'exercice 2014. Elle est également due à des subventions pour les projets régionaux et transfrontaliers moins élevées que prévus.

008 Régional et transfrontalier (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures aux institutions transfrontalières						
1.1 Nombre de rencontres politiques franco-genevoises dans le cadre des organismes transfrontaliers (CRFG, GLCT PA, Conseil du Léman, GLCT Téléphérique du Salève)	Efficacité	35	40 (+/-10%)		40(+/-10%)	2016
2. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière						
2.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	19	18	18	18	2016
3. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
3.1 Pourcentage de projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés dans le bassin lémanique	Efficacité	73%	>=50%	80%	>=50%	2016
3.2 Pourcentage de projets Interreg adoptés par rapport au nombre de projets instruits par le SAE concernant Genève	Efficacité	73%	>=65%	82%	>=65%	2016

Commentaires

Les objectifs et indicateurs du programme 008 sont liés au domaine d'action de l'ancien service des affaires extérieures (SAE).

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de rendre compte de la régularité à laquelle les réunions politiques se poursuivent. La régularité de ces dernières témoigne de l'utilité et du bon fonctionnement de ces instances qui ont pour mission de résoudre les difficultés de voisinage franco-suisse et de développer des politiques, des visions et des projets communs.

Pour 2014, il faut noter que les rencontres relevant d'autres institutions (épuration de l'eau, séances de travail, etc) ne sont pas comptabilisées dans le décompte.

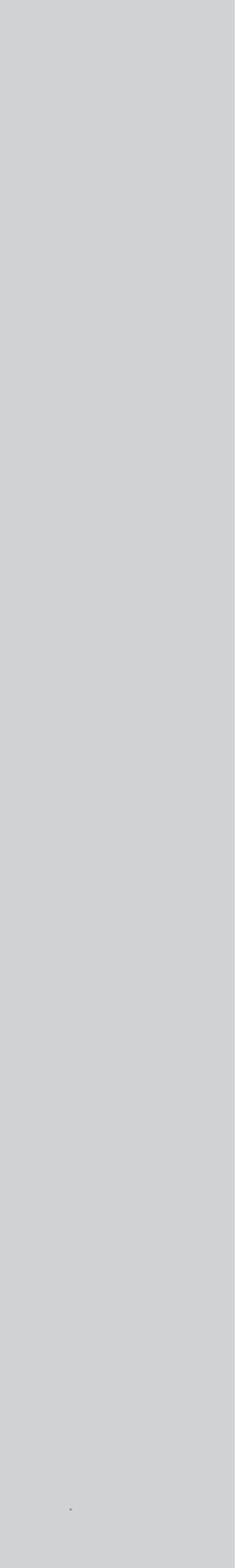
Indicateur 2.1: Cet indicateur permet de rendre compte du nombre d'interventions du service en tant qu'expert dans les dossiers et actions transfrontalières.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer que plus de la moitié des projets Interreg adoptés dans le cadre du bassin lémanique (Genève, Vaud et Valais) concerne le canton de Genève du fait du périmètre des actions et/ou de la participation d'un partenaire genevois.

En 2014, 8 projets concernant Genève ont été programmés sur 11 dans le bassin lémanique.

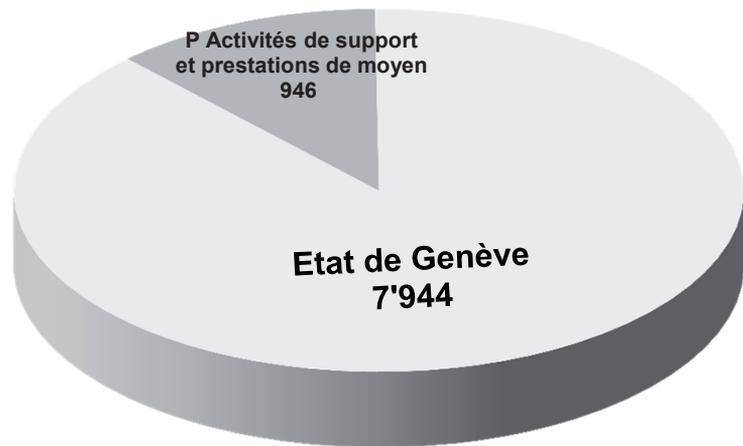
Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer que plus de 60% des projets Interreg ayant fait l'objet d'une démarche d'instruction par le service soient adoptés par le comité de programmation Interreg. Le service s'occupe du soutien et de la sélection des projets afin que seuls les projets viables et apportant une valeur ajoutée transfrontalière soient acceptés.

En 2014, 11 projets ont été instruits par le service sur lesquels 8 ont été adoptés.

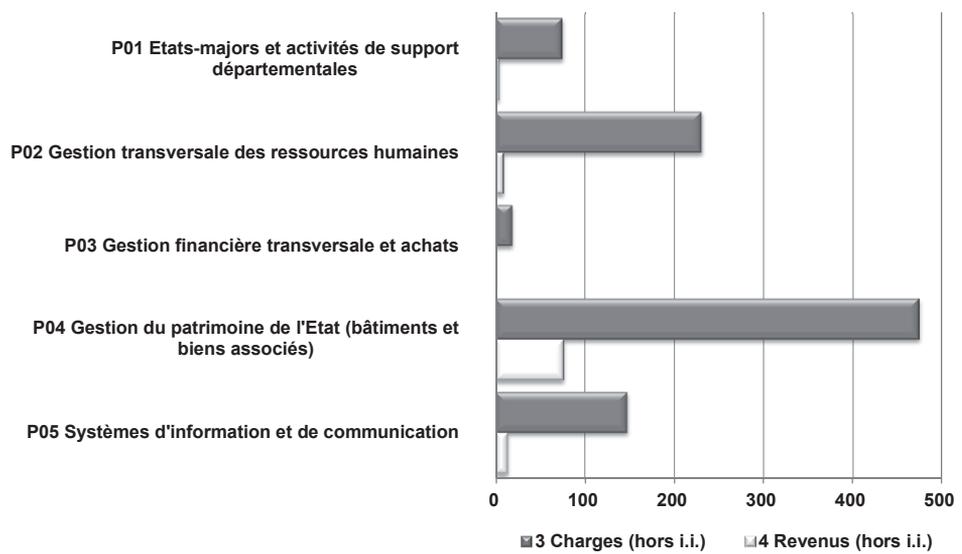


P Activités de support et prestations de moyen

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

En matière de ressources humaines, l'année 2014 a été marquée par la naissance de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), qui résulte de la fusion de la CIA et de la CEH. Après la recapitalisation de la CIA en 2013, la CPEG a démarré sur des bases conformes aux prévisions.

Le projet SCORE (Système COmpétences, Rémunération, Evaluation), visant la refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes, a fait l'objet de séances d'information de la fonction publique lors du premier semestre 2014. Le Conseil d'Etat a adopté en septembre un plan d'action sur le processus de consultation et le planning du projet qui prévoit une mise en œuvre au 1er janvier 2017. Le projet SCORE a pour objectif de revoir entièrement la grille salariale actuelle, qui date de 1974, afin de la rendre plus équitable et d'améliorer l'attractivité de l'Etat en tant qu'employeur. Les incidences financières du nouveau système dépendront des décisions qui restent à prendre concernant l'adaptation des niveaux de rémunération.

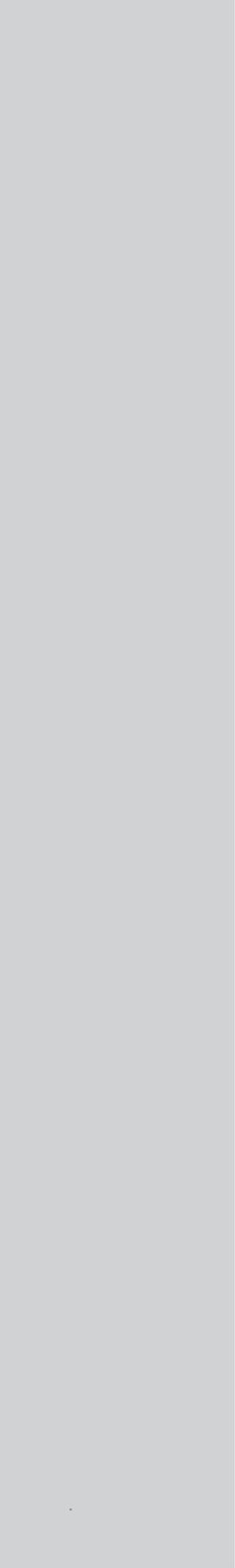
Toujours dans le domaine des ressources humaines, le projet visant une meilleure gestion des absences de longue durée s'est poursuivi. Les mesures visant à favoriser le retour au travail ont fait l'objet d'analyses qui permettront d'établir le rapport final en 2015.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine de l'Etat, des efforts importants ont été entrepris pour maîtriser l'enveloppe du crédit de programme de l'office des bâtiments. Les priorités ont été données aux études et réalisations déjà en cours et aux nouveaux objets dont l'importance et l'urgence justifiaient leur démarrage. Une part importante du budget de fonctionnement relatif à l'entretien a été consacrée aux bâtiments scolaires. Parallèlement, des audits de bâtiments ont été réalisés afin de définir la stratégie de rénovation sur le long terme et ont contribué à l'élaboration du projet de loi du crédit de renouvellement 2015-2019. A noter que les projets importants (dépassant les 10-12 millions) seront traités en crédit d'ouvrage séparés. D'autres efforts pour réduire les frais d'utilisation des bâtiments ont été consentis, notamment des économies d'énergie via la récupération des rejets de chaleur issue des groupes froids, des contrats d'entretien via la mise en place de contrats cadres et une meilleure planification des appels d'offres, ainsi que des réductions des locations via des résiliations de baux.

L'année 2014 a permis d'éprouver la réforme engagée en 2013 par le Conseil d'Etat dans le domaine des systèmes d'information et de communication (SIC). Le règlement du 26 juin 2013 sur l'organisation et la gouvernance des SIC met sur pied un organe interdépartemental, au plus haut niveau de l'Etat, chargé de la priorisation des demandes de projets en adéquation avec les objectifs des politiques publiques. Lors de ce premier exercice de gouvernance, 377 demandes motivées ont ainsi été adressées par l'administration cantonale pour la création ou la modification de services fournis par la direction générale des systèmes d'information (DGSi). En application du règlement, 139 demandes ont ensuite été assignées à l'organe de gouvernance interdépartemental, qui en a priorisé 31, dans un contexte de forte diminution des investissements en matière de SIC et de recherche d'efficacité. Sur un plan voisin, le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2014 une « politique de sécurité de l'information », qui vise en particulier à la préservation du capital informationnel de l'Etat ainsi qu'à la continuité des prestations qui dépendent des SIC.

Dans le domaine des finances, les réformes destinées à améliorer la qualité de l'information financière et à faciliter le pilotage de l'Etat (introduction des normes IPSAS en 2008, du budget par programme en 2011, des comptes consolidés en 2010, etc.) ont été complétées au 1er janvier 2014, d'une part par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et, d'autre part, par le passage au nouveau plan comptable du modèle de comptabilité harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2). Le budget 2014 était le premier budget élaboré avec le plan comptable MCH2 qui modifie de manière significative la présentation des publications financières. Un nombre important de collaborateurs ont été formés en 2014 à ce nouveau plan de compte.

La formalisation du système de contrôle interne s'est poursuivie, avec l'accent mis sur la pérennisation des procédures définies, mais également sur le fait de s'assurer que les efforts sont proportionnels à l'importance de la prestation et à la gravité des risques qui les caractérisent. Suite à l'adoption d'un cadre normatif de gestion des risques à fin 2013, les pratiques ont été harmonisées dans ce domaine. S'appuyant sur les rapports départementaux et ceux des entités consolidées, un rapport présentant une vue d'ensemble des principaux risques de l'administration cantonale a été transmis au Conseil d'Etat.



P01 Etats-majors et activités de support départementales

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	74'818'296	-4'476'749	-5.6%	79'295'045	77'741'278
30 Charges de personnel	63'687'137	23'816	0.0%	63'663'321	65'464'786
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'836'649	-1'555'917	-15.0%	10'392'566	10'158'097
33 Amortissements du patrimoine administratif	716'258	-2'757'525	-79.4%	3'473'783	975'533
34 Charges financières	35	35	-	-	80
36 Charges de transfert	1'538'872	-94'337	-5.8%	1'633'209	1'108'708
37 Subventions à redistribuer	-	-38'400	-100.0%	38'400	-
39 Imputations internes	39'345	-54'421	-58.0%	93'766	34'075
REVENUS	3'886'646	1'891'485	94.8%	1'995'161	1'966'540
42 Taxes	968'051	-333'087	-25.6%	1'301'138	1'067'529
43 Revenus divers	2'604'002	2'142'706	464.5%	461'296	662'416
44 Revenus financiers	44	-65'429	-99.9%	65'473	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	53'988	-4'812	-8.2%	58'800	46'388
46 Revenus de transferts	84'097	84'097	-	-	19'837
47 Subventions à redistribuer	-	-38'400	-100.0%	38'400	-
49 Imputations internes	176'464	106'410	151.9%	70'054	170'370
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-70'931'650	6'368'234	-8.2%	-77'299'884	-75'774'738
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-16'095'517</i>	<i>-4'247'271</i>	<i>35.8%</i>	<i>-11'848'246</i>	<i>-14'147'161</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>87'027'167</i>	<i>-2'120'963</i>	<i>-2.4%</i>	<i>89'148'130</i>	<i>89'921'899</i>
COÛT COMPLET	-	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	357.40	-29.91	-7.72%	387.31	392.81
<i>ETP fixes</i>	<i>342.45</i>	<i>-19.97</i>	<i>-5.51%</i>	<i>362.42</i>	<i>374.32</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.54</i>	<i>-11.24</i>	<i>-56.83%</i>	<i>19.78</i>	<i>12.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>6.41</i>	<i>1.30</i>	<i>25.44%</i>	<i>5.11</i>	<i>6.29</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

- L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.
- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
 - Ressources humaines
 - Finances
 - Contrôle interne
 - Organisation de l'information
 - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collègues spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.02 Ressources humaines
- P01.03 Finances
- P01.04 Contrôle interne
- P01.05 Organisation de l'information
- P01.06 Logistique

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation des projets prioritaires

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et l'application des projets touchant l'ensemble de l'Etat, en particulier dans les domaines des activités de support. Il veille donc au déploiement au niveau départemental des stratégies en matière de ressources humaines, finances, organisation de l'information et de logistique. Il est également responsable de la mise en place du système de contrôle interne.

A cet égard, l'accent est de plus en plus mis sur la pérennisation des procédures définies, tout en s'assurant que les efforts sont proportionnels à l'importance des prestations et à la gravité des risques qui les caractérisent.

Justification des écarts par rapport au B2014

Les écarts significatifs par rapport au budget 2014 sont les suivants :

Charges de personnel (nature 30)

Ces charges sont en ligne avec le budget, il convient toutefois de noter que les effets suivants se compensent. La demi-annuité qui n'est pas comprise dans le budget voté (+0.4 million) et l'augmentation de la charge à payer pour vacances et heures supplémentaires (+1.3 million) sont compensées par le non-dépendé généré par les postes vacants et des frais de formation moindres.

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31)

L'écart de 1.6 million de francs sur ces dépenses provient principalement des charges de matières et de marchandises (nature 310) et des mandats à des tiers (nature 313), et plus précisément :

- Le budget du secrétariat général du DIP contient une contribution à l'unité des moyens d'enseignement romands pour l'élaboration des moyens d'enseignement (nature 310), certains projets ont été décalés dans le temps.
- Certains secrétariats généraux ont fait moins appel à des mandataires externes et/ou ont mis des mandats et études en suspens.

Amortissements du patrimoine administratif (nature 33)

L'écart provient des charges d'amortissements, notamment suite à une allocation différente par programme (budget centralisé sur la P01, dépenses ventilées sur les programmes concernés).

Taxes (nature 42)

Les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévus au budget.

Revenus divers (nature 43)

Le surplus de recettes provient principalement de la variation (reprise) de la charge à payer pour soldes vacances et heures supplémentaires, ces provisions étant centralisées au secrétariat général de chaque département.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	86.6%	85%	82%	80%-90%	2017
2. Maîtriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 36)	Efficacité	1.1%	1.2%	1.2%	1.2%	2017
3. Limiter le taux d'absence.						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	4.8%	<5%	4.8%	<5%	2017
4. Améliorer les conditions de travail.						
4.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	74%	80%	71%	80%	2017
5. Respecter le cadre budgétaire.						
5.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement provisions, nat. 37 et subventions)	Efficacité	2.0%	1.5%	0.8%	1.5%	2017
5.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	4.0%	4.0%	5.7%	4.0%	2017
6. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	3	0	21	0	2017
7. Atteindre le niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI pour toutes les prestations.						
7.1 Taux d'avancement dans l'atteinte du niveau 3 pour toutes les prestations.	Efficacité	82%	100%		100%	2017
8. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais	Efficacité	85%	90%	78%	90%	2017
9. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" traitées dans les délais	Efficacité	81%	90%	85%	90%	2017

Commentaires

Indicateur 5.1

Cet écart est principalement dû à la diminution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31). D'autre part, l'impact de la compensation financière des communes frontalières françaises a été neutralisé de manière à ne pas biaiser le calcul de l'indicateur. En effet, cette nature a été reclassée en revenu négatif pour l'exercice 2014.

Indicateur 6.1

Selon la loi sur la gestion administrative et financière, la commission des finances (COMFIN) du Grand Conseil se prononce sur tout dépassement prévu, avant que des dépenses supplémentaires ne puissent être engagées. Néanmoins, la présentation d'une demande de dépassement de crédit dans les délais pour les écritures de bouclage au compte n'est pas toujours possible. Par conséquent, cet indicateur peut présenter un dépassement au compte pour des raisons d'incompatibilité entre les délais fixés par la COMFIN pour le dépôt des demandes de crédits supplémentaires et les délais du bouclage des comptes.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	230'608'286	199'331'368	637.3%	31'276'918	100'978'715
30 Charges de personnel	24'748'741	-3'615'628	-12.7%	28'364'369	96'690'790
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	204'061'694	202'919'691	17'768.8%	1'142'003	1'457'587
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'320'817	4'561	0.3%	1'316'256	2'830'337
34 Charges financières	476'087	22'897	5.1%	453'190	-
39 Imputations internes	947	-153	-13.9%	1'100	-
REVENUS	8'618'264	1'858'481	27.5%	6'759'783	88'065'729
42 Taxes	3'769'700	651'917	20.9%	3'117'783	7'428'211
43 Revenus divers	4'470'216	870'216	24.2%	3'600'000	80'442'442
46 Revenus de transferts	378'348	336'348	800.8%	42'000	195'076
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-221'990'022	-197'472'887	805.4%	-24'517'135	-12'912'986
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'287'973</i>	<i>238'507</i>	<i>-15.6%</i>	<i>-1'526'480</i>	<i>-2'690'187</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'676'392</i>	<i>-792'607</i>	<i>20.4%</i>	<i>-3'883'785</i>	<i>-5'950'094</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>227'954'388</i>	<i>198'026'988</i>	<i>661.7%</i>	<i>29'927'400</i>	<i>21'553'266</i>
COÛT COMPLET	-	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.39	5.64	6.65%	84.75	93.80
ETP fixes	83.29	2.16	2.66%	81.13	89.13
ETP auxiliaires	5.62	3.67	188.21%	1.95	2.04
ETP agents spécialisés	1.47	-0.20	-11.98%	1.67	2.62

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation initiale (apprentis), la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législation

La modernisation de la politique de gestion du personnel a continué à constituer une des principales priorités du gouvernement.

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) a été créée le 1er janvier 2014. Le plan de financement permet d'atteindre d'ici à 2052 l'objectif d'un taux de 80 % imposé par la nouvelle loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Suite au projet de réforme des systèmes de retraite des magistrats du pouvoir judiciaire, le transfert de la caisse auprès de la CEPG a été effectif au 1er juin 2014. En collaboration avec la direction de la CEPG, le processus du transfert a été mené à bien dans les délais impartis.

Dans le cadre du projet SCORE (Système Compétences Rémunération Evaluation) la consultation des organisations représentatives du personnel, avant l'adoption d'un projet de loi destiné à être mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017, s'est concrétisée par 3 séances de 2 jours avec plus de 30 représentants des associations de personnel et des syndicats. Ce fut l'occasion de présenter dans le détail la méthode et les résultats. Suite à ces séances, un plan de consultation a été élaboré ainsi qu'un planning de mise en œuvre.

Réalisation des projets prioritaires

Le projet de gestion des absences de longue durée s'infléchit pour intégrer le concept de "Lien au Travail". Ce nouveau regard permet d'agir plus en amont et de manière collective si nécessaire ce qui est parfaitement en lien avec les nouvelles missions du service de santé. Ce service a en effet été restructuré et ses orientations précisées et validées par le CE. Un dynamisme nouveau a été mis sur la nécessaire formation des cadres et, suite à la validation de principe du CE, le déploiement de formations pour les nouveaux managers pourra prendre un nouvel essor dès 2015. Le service de formation cherche à amener entités et collaborateurs/trices à mieux évaluer leurs besoins avant de déclencher des demandes de formation. Cette première étape est nécessaire pour pouvoir ensuite évaluer les transferts. Concrètement cela se traduit déjà dans certaines structures par des programmes de formation se déroulant de manière très construite sur plusieurs années. Les synergies avec les centres de formation de la police et de la prison se développent.

Former les manager reste un axe important de l'action du service de formation de l'Etat. En 2014, cette réflexion a été formalisée et le CE a soutenu cette volonté de formation des cadres et demandé un plan d'action pour 2015. Cette approche collective permettra de mieux intégrer les actions de certains départements qui ont d'ores et déjà rendu un certain nombre de formations managériales obligatoires.

Une réflexion a été menée pour voir sous quelles conditions l'effectif des apprentis pouvait être augmenté de manière significative. Cette réflexion trouvera ses premières applications concrètes dès 2015.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la rente-pont AVS (B 5 20) liée à l'aménagement des départs à la retraite, entrée en vigueur le 1er janvier 2014, les fonctions présentant un caractère de pénibilité physique ont été identifiées pour l'ensemble de l'Etat de Genève, entités subventionnées comprises. Ce travail a permis également d'identifier tout le personnel affilié à la CEPG pour la prise en compte de l'âge pivot dans le cadre du nouveau plan CEPG entrée en vigueur au 1er janvier 2014.

Suite à la publication du bilan social Petit Etat depuis 4 ans, à la demande du Conseil d'Etat, l'Office du Personnel de l'Etat (OPE) a élaboré une version globale inédite des ressources humaines Grand Etat dont la version 2013 est parue cette année. Les données concernant l'administration cantonale sont réunies pour la première fois avec celles des établissements autonomes et des autres institutions à caractère public. Elles présentent la situation à la fin 2013.

Les points forts de l'année 2014 pour le Groupe de confiance ont été :

- Le développement d'actions d'information du personnel de l'Etat. A l'occasion de ses 5 ans d'existence, le Groupe de confiance a réalisé quatre courtes vidéos de présentation de ses prestations, dans le but de les rendre plus

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

concrètes à son public; une brochure de rétrospective présentant notamment des statistiques consolidées sur 5 ans a aussi été publiée. Ces documents, diffusés à l'ensemble des employé-e-s bénéficiant des prestations du Groupe de confiance, sont tous visibles sur le site internet du Groupe de confiance.

- L'élargissement des prestations de sensibilisation directes tant auprès des collaborateurs que des cadres, le Groupe de confiance intervenant plus fréquemment en matière de gestion de conflits et prévention des atteintes à la personnalité dans des formations du catalogue Etat.
- L'accroissement continu du travail en démarche informelle qui permet d'apaiser des situations avant qu'elles ne dégèrent. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation est particulièrement bas (3 en 2014), les situations ayant la plupart du temps pu être traitées en amont, à travers les entretiens, les mesures individuelles ou les recommandations relatives à des situations collectives.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges du personnel

L'écart constaté de 3,6 millions résulte des effets suivants :

- suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la rente pont-AVS, les demandes de rente pont-AVS ont été inférieures aux estimations prévues au budget ce qui a généré une dépense moindre de 2,9 millions.

- un montant de 0,35 million a été remboursé par l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) en lien avec les cotisations patronales AVS-AI-APG.

- dans le cadre du règlement de formation des employés de commerce (ORFO 2012), le nombre d'engagement des stagiaires employés de commerce a été adapté afin de respecter l'ensemble des exigences de formation ce qui engendre un solde 0,38 million.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La création de la CPEG au 1^{er} janvier 2014 coïncide avec le délai transitoire de 2 ans accordé par le Conseil fédéral aux institutions de prévoyance de droit public pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales en matière de prévoyance professionnelle. La CPEG a obtenu en mai 2014 l'autorisation de l'autorité de surveillance de fonctionner selon le système de capitalisation partielle.

Selon les nouvelles dispositions transitoires de la LPP applicables aux caisses fonctionnant en système de capitalisation partielle et garanties par une collectivité publique, l'Etat en sa qualité garant peut être amené à verser des intérêts à la CPEG si son degré de couverture n'atteint pas les paliers intermédiaires définis dans la LPP (60% dès 2020 et 75% dès 2030). Ces intérêts sont déterminés sur la base du taux d'intérêt minimal LPP en vigueur et sont appliqués à l'insuffisance de couverture. Depuis la création de la CPEG le 1^{er} janvier 2014, des projections actuarielles ont été effectuées courant 2014 sur la base de la fortune de la caisse au 1^{er} janvier 2014, du nouveau plan de prestation, des effectifs réels des assurés et des hypothèses actuarielles les plus récentes. Ces projections confirment le risque identifié lors de l'élaboration de la loi instituant la CPEG. Il est en effet probable que le palier intermédiaire de 75% de degré de couverture des engagements de la caisse ne soit pas atteint en 2030. Compte tenu des dernières projections actuarielles de la Caisse, le Conseil d'Etat a décidé de provisionner ce risque futur à hauteur de 203 millions, soit 50% du risque maximal.

Hormis cette provision, les dépenses générales de l'OPE ont été contenues.

34 - Charges financières

Suite à la revalorisation du pont police effectuée début 2013, le montant provisionné est dorénavant escompté selon les standards comptables IPSAS.

42 - Taxes

Le remboursement des assurances sociales et la rétrocession due à l'impôt à la source à l'employeur ont été inférieurs de 0,37 million. Les participations LPP et cotisations ainsi que les remboursements de frais de formations ont été supérieurs de 1,1 million. Au final, les comptes sur cette nature ont été supérieurs de 0,7 million.

43 - Revenus divers

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

Les revenus divers augmentent de 0.9 million en raison :

- de la reprise de provisions sur le pont-police qui est plus importante de 0,34 million suite à la réduction du taux d'indexation de 1% à 0.5%.

- du reliquat de 0,6 million entre les primes d'assurance accident professionnel prélevées et les factures de nos assureurs.

46 - Revenus de transferts

Les subventions concernant la formation des apprenti-e-sont été plus importantes que prévues en raison de reliquats d'exercices précédents.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales.						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	23%	27%	23%	27%	2016
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	94%	90%	90%	90%	2016
3. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
3.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.1%	< 1%	0.19%	<1%	2016
4. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
4.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	3	<20	2	<20	2016
4.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	2'075	<17'800	2'867	<17'800	2016
4.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficacité	1'265	1'200	1'255	1'200	2016
5. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.						
5.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	83%	65%	57%	70%	2015
5.2 Délai égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	95%	80%	75%	80%	2015
6. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
6.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	17	10	14	12	2015
6.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100% des cas	100% des cas	100%	2015

Commentaires

Indicateur 4.1 et 4.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

P03 Gestion financière transversale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	19'120'783	-418'158	-2.1%	19'538'941	20'070'736
30 Charges de personnel	17'069'455	22'140	0.1%	17'047'315	17'066'069
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'644'384	-531'230	-24.4%	2'175'614	2'348'127
33 Amortissements du patrimoine administratif	233'586	2'574	1.1%	231'012	313'310
34 Charges financières	50'823	45'823	916.5%	5'000	105'670
39 Imputations internes	122'535	42'535	53.2%	80'000	237'561
REVENUS	458'458	67'521	17.3%	390'937	392'575
42 Taxes	176'111	9'385	5.6%	166'726	45'632
43 Revenus divers	282'347	58'136	25.9%	224'211	333'439
44 Revenus financiers	-	-	-	-	13'504
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	0	-	0	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'662'325	485'679	-2.5%	-19'148'004	-19'678'161
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-788'826</i>	<i>44'093</i>	<i>-5.3%</i>	<i>-832'919</i>	<i>-455'274</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'784'518</i>	<i>-2'296'071</i>	<i>92.3%</i>	<i>-2'488'447</i>	<i>-2'830'388</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>24'235'668</i>	<i>1'766'298</i>	<i>7.9%</i>	<i>22'469'370</i>	<i>22'963'823</i>
COÛT COMPLET	-	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	110.13	-9.44	-7.89%	119.57	117.60
ETP fixes	105.25	-8.73	-7.66%	113.98	109.67
ETP auxiliaires	4.22	-0.72	-14.57%	4.94	7.19
ETP agents spécialisés	0.66	0.00	0.00%	0.66	0.74

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale des finances: planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
2. Gestion transversale des investissements : planification et budget des investissements, gestion financière et suivi des projets d'investissement, comptabilité transversale des projets et des immobilisations.
3. Acquisition de biens et services : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et en partie par la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) du Secrétariat général du DF.

Ce programme contient les prestations suivantes :

P03.01 Administration transversale des finances

P03.03 Acquisition des biens et services

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Une des priorités du programme de législature du Conseil d'Etat est la réforme du fonctionnement de l'Etat. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratisme. Le Conseil d'Etat constate en effet que la machine étatique est trop lourde. Les niveaux d'exigence sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. L'efficacité de l'administration peut être améliorée par la simplification de certaines procédures et contrôle (principes de proportionnalité), ainsi que par l'affinement des prérogatives financières (principe de subsidiarité). Les modes de fonctionnement et de production internes doivent être mis à plat et gagner en efficacité.

Concrètement, pour la fonction finance, il s'agira de faire preuve de plus de proportionnalité en simplifiant le système de contrôle interne comptable et financier et en augmentant la matérialité des contrôles du système de contrôle interne.

Réalisation des projets prioritaires

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et facilité le pilotage de l'Etat. Elles ne sont toutefois pas totalement abouties et nécessitent encore des développements opérationnels.

En ce qui concerne la nouvelle LGAF entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et le passage au plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2) dès le budget 2014, le Conseil d'Etat a déjà adopté certains règlements d'applications de la LGAF portant sur : (i) l'établissement des états financiers, (ii) la planification financière et le contrôle budgétaire, (iii) la planification et la gestion financière des investissements, (iv) la gestion de la trésorerie et (v) la gestion des risques.

Les autres règlements d'application de la LGAF sont en cours de préparation :

- Le règlement des achats de l'Etat, qui fixe les principes et objectifs généraux régissant les achats au sein de l'Etat et répartit les responsabilités par domaine d'achat et étape du processus d'achat. Ce règlement nécessite en parallèle une revue du processus achats-fournisseurs.
- Les dispositions du manuel comptable de l'Etat qui doivent être ancrées au niveau réglementaire, pour ce qui concerne par exemple les immobilisations (précisions nécessaires à la délimitation entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier) ou la gestion des fonds. Les autres parties du manuel comptable auront valeur de directive transversale du SCI comptable et financier transversal. Si une partie de ce manuel sera applicable à l'administration cantonale, l'autre partie concernera les entités du périmètre de consolidation financière.

En ce qui concerne la formalisation du système de contrôle interne transversal comptable et financier, les directives transversales comptables et financières ont été formalisées et le niveau 3 a été atteint. La pyramide documentaire ne sera toutefois complète qu'après l'adoption de tous les règlements d'application de la LGAF.

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personne

Les charges de personnel sont stables. Le budget 2014 voté fin 2013 ne comprenait pas la demi-annuité octroyée courant 2014 (+0.1 million de charges).

31 - Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les comptes sont inférieures de 0.5 million par rapport au budget en raison de la renégociation des frais bancaires de la gestion centralisée des liquidités (0.3 million) et d'économies sur les mandats (0.2 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'407	16'000	23'792	23'000	2015
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4.5	4	3	4	2015
2.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif	Efficacité	N/A	1	0	1	2015
2.3 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	45.7%	40%	42%		
2.4 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures)	Efficacité	33.2%	35%	32%		
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	19%	10%	21.9%	15%	2016
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI)	Efficacité	N/A	93%	93%		
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.1%	4.5%	4.3%	4.5%	2016
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	804	800	773	720	2016

Commentaires

Indicateur 1.1

La valeur cible de 16'000 vise un nombre de pièces comptables alors que le réel indique un nombre d'opérations

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

comptables. Une nouvelle cible a été fixée à 23'000 en 2014 (applicable dès le B2015) pour tenir compte du fait qu'il est plus pertinent de calculer cet indicateur d'efficacité sur la base du nombre d'opérations comptables.

Indicateur 2.2

Cet indicateur n'est plus calculé car le nombre de factures à 60 jours est devenu marginal. Il a été supprimé en 2014 et ne figure plus dans les publications dès le B2015.

Indicateur 2.3

Les départements ont demandé que ce seuil de 1'000 francs soit revu à la hausse car il est jugé difficile à respecter. Le futur règlement d'application de la LGAF sur le processus achat-fournisseurs va prévoir la possibilité de modifier le seuil d'engagement pour tenir compte des spécificités des services dans une logique d'efficacité.

Indicateur 2.4

Cet indicateur a été supprimé en 2014 lors de l'élaboration du B2015 car le relevé de cette statistique ne s'est pas avéré pertinent au cours du temps. Son évolution n'a pas de signification claire, et aucun enseignement ne peut être tiré de l'augmentation du pourcentage ou de sa baisse.

Indicateur 3.1

Les économies réalisées se montent à 24.1 millions pour un volume d'achats traité par la CCA de 99.9 millions.

Indicateur 3.2

Cet indicateur, calculé sur la base du nombre de commande, a été supprimé en 2014 (il ne figure plus au B2015). Il devient, en effet, non pertinent : la mission de la CCA de réaliser l'ensemble des appels d'offres publics et sur l'invitation s'élargissant, l'activité de commande sera de moins en moins représentative.

Indicateur 4.1

Les réclamations se montent à 1'107 pour 27'125 commandes. Le taux de réclamations est donc au-dessous de la cible ce qui est positif.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	473'973'294	14'073'967	3.1%	459'899'327	466'601'934
30 Charges de personnel	29'199'726	-1'307'700	-4.3%	30'507'426	30'653'131
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	167'722'674	771'971	0.5%	166'950'703	169'196'804
33 Amortissements du patrimoine administratif	260'926'599	11'573'176	4.6%	249'353'423	253'535'265
36 Charges de transfert	15'818'349	3'202'074	25.4%	12'616'275	12'831'533
39 Imputations internes	305'947	-165'553	-35.1%	471'500	385'201
REVENUS	76'315'426	4'577'191	6.4%	71'738'235	81'080'728
41 Patentes et concessions	191'947	179'947	1'499.6%	12'000	159'433
42 Taxes	2'250'549	-1'251'931	-35.7%	3'502'480	3'945'317
43 Revenus divers	4'855'316	2'167'251	80.6%	2'688'065	5'623'947
44 Revenus financiers	57'613'745	3'861'759	7.2%	53'751'986	60'313'387
46 Revenus de transferts	11'404'929	-378'775	-3.2%	11'783'704	11'038'643
49 Imputations internes	-1'060	-1'060	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-397'657'868	-9'496'776	2.4%	-388'161'092	-385'521'207
<i>Coût des activités de support</i>	-1'349'399	3'812'616	-73.9%	-5'162'015	-2'756'697
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'148'519	-3'936'785	122.6%	-3'211'734	-3'671'381
<i>Coûts répartis</i>	406'155'787	9'620'946	2.4%	396'534'841	391'949'284
COÛT COMPLET	-	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	246.75	-12.95	-4.99%	259.70	245.65
<i>ETP fixes</i>	233.78	-14.12	-5.70%	247.90	234.65
<i>ETP auxiliaires</i>	8.00	1.20	17.65%	6.80	6.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	4.97	-0.03	-0.60%	5.00	5.00

Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office des bâtiments (OBA) et ses directions.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Début 2014, les secrétariats généraux de la nouvelle législature se sont déployés sur le site de la Vieille-Ville.

En cours d'année des baux ont été résiliés (exemples: 7 rue des Battoirs et 15 rue Pierre-Fatio). Certaines locations supplémentaires ont été évitées grâce à l'optimisation des espaces (exemples : 64-66 rue du Grand-Pré, 78 route des Acacias, 8 rue Adrien-Lachenal, 8 rue Ami-Lullin et 3 rue de Pécolat).

L'étude pour regrouper les services de l'environnement du DETA au 7 rue des Gazomètres, a conclu qu'il serait plus avantageux de reloger ces services au sein d'un bâtiment à construire. Une nouvelle étude a donc été lancée.

En octobre 2014, le Conseil d'Etat a également révisé sa stratégie immobilière en la rebaptisant "Optimisation et Rationalisation des Locaux" (ORLO) qui stipule :

- l'OBA conserve le rôle pilote et décisionnel pour toutes demandes de rocades des départements;
- l'application des "Normes et règles d'utilisation des locaux administratifs" pour toutes demandes d'affectation de locaux;
- de permettre à l'OBA de solliciter le Conseil d'Etat pour l'arbitrage de certaines affectations de locaux;
- d'appliquer l'occupation prioritaire des locaux propriétés de l'Etat. D'éviter autant que possible toute demande de nouvelle location. De privilégier l'acquisition d'objets de type administratif en lieu et place de locations. De supprimer, si possible, les loyers élevés en résiliant de manière anticipée les baux. De rationaliser l'occupation des locaux de l'Etat en appliquant les normes et les ratios d'utilisation "ORLO" en fonction des opportunités.
- de poursuivre la libération et la valorisation des immeubles 8 et 11 rue Jean-Calvin, à la Vieille-Ville.

Rénovation et transformation des bâtiments

En raison des limites budgétaires, la priorité a été donnée aux études et réalisations déjà en cours en 2013 et aux nouveaux objets dont l'importance et l'urgence justifiaient leur démarrage. Durant le premier semestre 2014, 225 audits de bâtiments ont été réalisés afin d'évaluer l'état de vétusté du parc immobilier et définir la stratégie de rénovation sur le long terme. Durant le deuxième semestre, un large recueil des besoins en transformation des bénéficiaires a été fait. Ces éléments ont permis de définir la planification des études et réalisations à entreprendre entre 2015 et 2019, et élaborer le projet de loi du crédit de renouvellement de l'OBA 2015-2019, étant précisé que les projets dont le budget dépasse le seuil des 10 millions (12 millions pour la Politique Publique A) sont traités en crédits d'ouvrages séparés.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Dans son rôle de représentant de l'Etat propriétaire, l'OBA a augmenté les revenus locatifs de son patrimoine via, notamment, des indexations de loyers. De plus, la renégociation et la constitution de nouveaux DDP (droit distinct et permanent de superficie) ont permis de générer de nouvelles recettes. Afin d'optimiser ses ressources, l'OBA a externalisé à des régies privées la gestion immobilière d'une partie de son parc non utile à ses missions prioritaires.

Les locations nécessaires aux besoins propres de l'Etat, qui représentent une charge locative importante, se réduisent progressivement par des résiliations et par des demandes de baisses de loyer.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

L'entretien des bâtiments de l'Etat a représenté une gestion d'environ 20'000 demandes de travaux, majoritairement réalisés sur les bâtiments scolaires.

Efficacité énergétique

La raréfaction des énergies fossiles, l'effet de celles-ci sur le climat ainsi que les objectifs environnementaux internationaux, fédéraux et cantonaux nous incitent à innover, à investir, à diminuer notre consommation tout en substituant la part non renouvelable. Le projet de loi "efficacité énergétique" a permis, à fin 2014 par rapport à 2005 et sous réserve de consolidation des données, de réaliser 14% d'économies sur les consommations thermiques, d'atteindre pour plus de 8% d'énergie renouvelable sur la part thermique, et de substituer plus de 2% d'énergie électrique par du photovoltaïque. Les émissions de CO2 ont globalement été réduites de plus de 16%.

De plus, un plan stratégique énergétique a été élaboré à horizon 2035 qui englobe les objectifs de la société à 2000 Watt. Ce plan est composé d'une série de fiches d'actions servant de base à la préparation d'un second programme "efficacité énergétique".

Chantiers de construction d'importance

La nouvelle planification pénitentiaire a été mise en œuvre avec d'une part, l'ouverture du chantier Brénaz + 100 en 2014 qui doit s'achever en 2015 et, d'autre part, avec le lancement des études pour la réalisation de l'établissement pénitentiaire de 450 places des Dardelles. Le projet Curabilis a été livré durant le premier semestre 2014.

Les projets du centre médical universitaire (CMU) étapes 5 et 6, du Bâtiment des Lits 2 (BDL 2), de la maternité (étape 3.3) et de la HEG Batelle se sont poursuivis en 2014, conformément à la planification et aux budgets initiaux. La construction de l'extension de l'observatoire de Sauvigny a démarré en 2014. Les réalisations de la piste d'auto-modélisme à Meyrin et du stade de football à Chêne-Bourg ont débuté en 2014, permettant de libérer le site de la nouvelle école de Frontenex, dont la construction a démarré en novembre 2014.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'office des bâtiments a réalisé un certain nombre d'initiatives dans le domaine de l'efficacité et l'efficacités :

- nomination d'un nouveau directeur général, renforcement du secteur de la valorisation et adaptation de l'organisation des directions des constructions et des rénovations-transformation. Les priorités ont été axées sur l'attitude managériale, notamment les chefs de secteurs et concierges avec encadrement, et sur l'amélioration de la transversalité via des actions de formations internes OBA.
- traitement des observations SAI et CdC, avec un taux de réalisation de 92% sur les derniers 12 mois écoulés, et poursuite du tableau de bord de l'office, avec un suivi trimestriel des 24 indicateurs de performance relatifs aux prestations de l'office.
- poursuite du SIOBA (Système d'information de l'office des bâtiments) par la consolidation d'un certain nombre d'outils dans le domaine de la gestion des demandes d'intervention, de la gestion des contrats, de la maintenance préventive des bâtiments, de la gestion des procédures et des risques, du pilotage financier et de la gestion énergétique.
- continuation du travail de mise à disposition des informations relatives au patrimoine bâti pour les départements utilisateurs (revue de portefeuille de projets d'investissements, mise à disposition d'outils de gestion, mise à disposition des plans et autres données utiles à la prise de décisions).
- poursuite de la mise en place du contrôle interne, en modélisant les processus principaux de chacune de ses prestations et en formalisant 142 procédures et 395 documents associés.
- mise en œuvre d'une méthodologie de référencement des risques opérationnels et stratégiques relatifs à l'office. Cette méthodologie a permis aux équipes d'identifier, cataloguer et positionner un total de 83 risques dans la matrice OBA.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

L'écart provient principalement des éléments suivants :

- les difficultés à recruter (pauvreté de candidatures, retard liés aux dossiers de type "dérogation"),
- les démissions qui ont généré des vacances de postes,
- les charges patronales inférieures au budget (notamment les cotisations à la CPEG).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart entre les comptes et le budget a plusieurs origines. Certaines rubriques sont en dépassement et d'autres dégagent des économies.

Les charges liées aux énergies (nature 312) sont inférieures au budget pour les raisons suivantes :

- la comptabilisation de nouveaux décomptes de chauffage d'années antérieures et l'effet de la variation du stock de mazout valorisé au prix d'achat moyen engendrent une diminution des charges.
- les dépenses de gaz de chauffage sont inférieures au budget en raison des conditions climatiques plus favorables en 2014.
- la diminution des charges liés aux locaux loués suites aux résiliations (Etat locataire).
- Il est à noter que les dépenses liées au traitement des déchets ont été reclassées dans cette nature alors que son budget figure en nature d'honoraires.

Le dépassement budgétaire des prestations de services et des honoraires (nature 313) s'explique principalement par :

- des dépenses exceptionnelles telles que la dépollution du site Chalet du Bac à Avully et du site Carré Vert à la Jonction.
- des coûts de démolition tels que les classes provisoires Candolle et des installations sanitaires sur le terrain anciennement occupé par des forains sur le site de la Bécassière.
- des dépenses d'études avant-projet plus élevées que prévu.

Les frais d'entretien courant (nature 314) ont été plus élevés que le montant budgétisé suite à la campagne de remise en état des locaux scolaires pour le DIP.

Les loyers (nature 316) ont été inférieurs au budget à cause des résiliations de baux ainsi qu'à des locations non réalisées ou reportées. De plus, des hausses de loyers prévues initialement au budget ont été bloquées par le service de la Gérance.

Les autres charges d'exploitation (nature 319) sont en dépassement suite aux indemnités versées dans le cadre du projet CEVA et aux locataires. Une perte non budgétisée liée à la valorisation du stock de mazout au prix du marché a été comptabilisée.

Le dépassement de la nature 31 a été entièrement financé par les reports budgétaires de l'OBA.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart s'explique principalement par la comptabilisation des amortissements accélérés des futures démolitions des bâtiments, ces éléments "non ordinaires" ne sont pas prévus au budget.

36 - Charges de transfert

L'écart s'explique par l'augmentation des amortissements des subventions d'investissement.

42 - Taxes

La diminution des recettes est principalement due au changement de locataire à la Voie-Creuse 16. En effet, l'UNIGE a repris les locaux libérés par l'IHEID, ce dernier devait payer un loyer en tant qu'entité externe à l'Etat de Genève.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

44 - Revenus financiers

De nouveaux DDP non prévus au budget ont été comptabilisés et génèrent des revenus supplémentaires. A noter que le B2015 a été augmenté afin d'intégrer ces nouveaux revenus.

46 - Revenus de transferts

La participation du SECO aux frais de bâtiment occupé par l'office cantonal de l'emploi a été inférieure au budget, en lien direct avec la baisse des frais effectifs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ecart entre le coût d'exploitation des bâtiments administratifs du petit Etat par m2 de surface et le coût d'exploitation de bâtiments administratifs d'un parc immobilier semblable en Suisse (base : indicateur Pom+ FM Monitor)	Efficacité	N/A	+/- 5%	+ 8.2%	+/-5%	2015
1.2 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	93.5%	80%	88.5%	90%	2016
2. Réduire les coûts des locations pour l'Etat						
2.1 Taux de réduction de l'état locatif au 31.12.2012 par rapport à l'état locatif au temps T des biens loués (Etat locataire)	Efficience	N/A	-4%	-12.6%	-6%	2015
3. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
3.1 Ratio des dépenses de travaux de fonctionnement et d'investissement par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments	Efficience	1.41%	0.60%	1.39%	N/A	
3.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	7.7%	8.6%	7.2%	15%	2021
3.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	86.5%	75%		90%	2016
4. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
4.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	13.2%	<20%	35.6%	<20%	2015
4.2 Ratio entre le montant des loyer dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	1.61%	<3%	0.57%	<3%	2015
4.3 Ratio entre les loyers facturés de l'année en cours et les loyers facturés de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	0.41%	ISPC en %	1.53%	ISPC en %	2015
5. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
5.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	92%	90%	85%	90%	2015
5.2 Ecart en % entre le budget quadriennal voté et les dépenses effectives ou les estimations des projets des crédits de programme 2008-2010 et 2011-2014	Efficacité	+2.86%	-2% à 0%	+2.80%	-2% à 0%	2015

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Commentaires

L'OBA a poursuivi le développement d'indicateurs stratégiques afin d'objectiver davantage les prestations fournies en termes de qualité, d'efficacité et d'efficacités. Des actions ont été menées dans le but de poursuivre le cycle d'amélioration continue, notamment par :

- la création d'un nouvel indicateur permettant de qualifier l'activité des travaux d'exploitation sous-traités et intitulé : "Taux de clôture des demandes d'interventions curatives et préventives dans les délais convenus",
- la redéfinition de l'indicateur lié aux dépenses de travaux par rapport à la valeur du parc immobilier, sur la base d'expertises faites sur une part représentative du parc immobilier de l'Etat,
- l'abandon de l'indicateur comparant les coûts d'exploitation des bâtiments administratifs par m² de surface avec les coûts d'un parc immobilier semblable en Suisse, indicateur qui s'est avéré impossible à formaliser de manière sûre pour effectuer des comparaisons fiables,
- la révision de l'indicateur relatif à la réduction de l'état locatif, dont les résultats 2014 et 2013 doivent être recalculés. En effet, les données issues du système d'information Quorum nécessitent une vérification. Cet indicateur sera corrigé et rétabli d'ici juin 2015,
- la formalisation de deux nouveaux indicateurs qui ne sont pas publiés mais qui permettent, pour l'un, de monitorer le nombre de contrats signés avant la date d'intervention des mandataires et entreprises sur les Crédits d'Ouvrage, et pour l'autre, de s'assurer que le paiement des factures d'investissements s'opère dans les 10 jours. Un total de 24 indicateurs (dont 11 sont présentés ci-dessous) fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique,
- la simplification du processus de récolte et de mise à jour des indicateurs dans le but d'augmenter l'efficacité et de réduire les délais,
- la revue systématique de nouveaux indicateurs potentiels pouvant être développés à moyen terme en fonction du déploiement en cours du système d'information de l'office,
- une communication trimestrielle sur l'état d'avancement des indicateurs à l'ensemble du personnel de l'OBA, et une action de formation/information dans chaque service/direction afin de fédérer les collaborateurs/trices autour d'objectifs communs.

Indicateur 1.1 :

Cet indicateur est abandonné. Bien qu'il devait permettre de comparer les coûts d'exploitation des bâtiments administratifs de l'Etat de Genève (petit Etat) avec ceux d'un parc immobilier semblable en Suisse (en CHF/m²), il s'est avéré impossible à formaliser de manière sûre.

Indicateur 1.2 :

Les mesures permettant d'atteindre la cible ont été de finaliser les processus "affectation des locaux", de poursuivre la coordination/transversalité avec les directions de l'OBA afin que les délais de mise à disposition des locaux soient connus de tous dès le départ, de communiquer les enjeux de certaines demandes de manière transversale pour éviter des décisions unilatérales.

Indicateur 2.1 :

Cet indicateur est momentanément suspendu. Des vérifications doivent être effectuées sur la base de données (outil "Quorum"). Un résultat sera disponible d'ici juin 2015.

Néanmoins, on peut signaler que les locations suivantes ont été résiliées depuis 2013 : Athénée 6, Noirettes 35 et Voie Creuse 16.

Indicateur 3.1 :

La cible 2014 de 0.60% a été définie dans le but d'être plus en cohérence avec l'enveloppe financière mise à disposition par le CE. Le résultat 2014, bien qu'au-dessus, reste inquiétant compte tenu de la cible à long terme défini à 2.5%. Cet indicateur est remplacé en 2015 par un indicateur issu du nouvel outil "Immostrat" permettant de se baser sur des expertises factuelles des bâtiments et sur des besoins financiers réels pour maintenir l'état du parc immobilier à un niveau acceptable.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Indicateur 3.2 :

La cible 2014 n'est pas atteinte. Les mesures permettant d'atteindre l'objectif de 15% en 2021 sont de poursuivre le déploiement des raccordements sur le chauffage à distance (dont la part renouvelable représente 52,2%), la mise en œuvre de pompes à chaleur, la diminution des consommations d'énergie non renouvelables (optimisation en lien avec le projet de loi "efficacité énergétique"). De plus, la récupération des rejets de chaleur issue des groupes froids seront pris en compte dans le taux. Un redéploiement des cibles a été opéré tout en conservant l'objectif de 15% en 2021.

Indicateur 3.3 :

Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'intervention (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception de la facture. La notion de réception de la facture sera abandonnée en 2015, au bénéfice de la réception des travaux, car elle dépend du bon vouloir des entreprises à nous faire parvenir leurs factures.

Indicateur 4.1 :

Le nombre de parkings vacants a diminué grâce, notamment, à un nombre important de conventions réalisées avec la Police. Les mesures permettant de maintenir ce bon résultat à l'avenir sont de poursuivre l'effort de diminution des surfaces vacantes via des actions publicitaires ciblées, et de poursuivre les conventions pour les places de service.

Indicateur 4.3 :

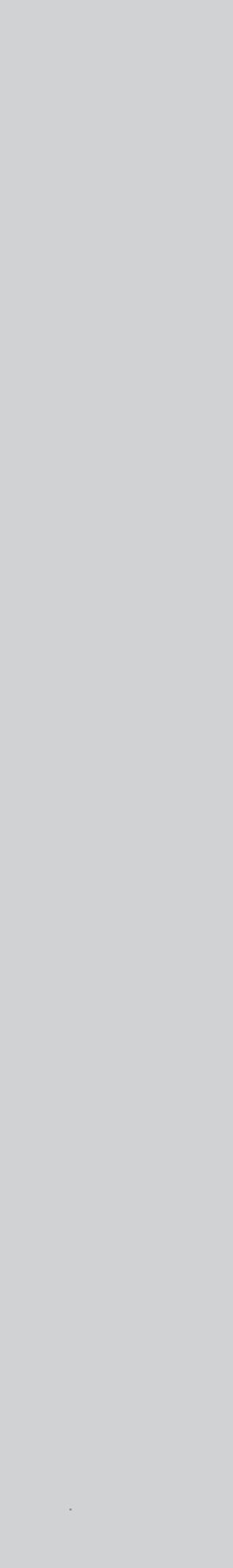
L'indice ISPC était à 0.00%. Ce bon résultat est en partie dû à une diminution des surfaces vacantes (surfaces qui ont trouvé preneurs). Les mesures permettant de maintenir ce bon résultat à l'avenir sont de poursuivre l'effort de diminuer les surfaces vacantes via des actions ciblées, et de renégocier les baux en cours et en cas de relocation, en adaptant les loyer aux prix du marché.

Indicateur 5.1 :

La cible est atteinte. 120 observations ont été résolues sur la période, dont 25 "trois étoiles". Ainsi, l'OBA n'a plus d'observations 3 étoiles ouvertes à fin 2014. Cette performance a permis d'endiguer les nombreuses échéances de fin d'année et nous avons abaissé notre stock d'observations en retard à 10. La poursuite de la mise en œuvre du SCI contribue à régler et à prévenir les futures observations (stratégie confirmée lors des audits SAI).

Indicateur 5.2 :

Le dépassement constaté est compensé d'une part, par des recettes non prévues et d'autre part, par une compensation de l'Université sur leurs non-dépenses. L'enveloppe globale nette du crédit de programme sera respectée atteignant -0,61%. Les mesures prises afin de respecter l'enveloppe au net ont été de: refuser toutes nouvelles demandes des départements; pas de lancement d'études ou de travaux jusqu'à fin 2014; stopper les études et chantiers qui peuvent l'être sans provoquer un dysfonctionnement important; serrer les budgets des études et des chantiers en cours afin de dégager des marges financières pour des réallocations sur des réalisations qui sont obligatoires (sécurité des personnes, priorités politiques, etc); reporter la planification de nouvelles demandes des départements utilisateurs sur la prochaine enveloppe budgétaire.



P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	147'649'982	-1'583'297	-1.1%	149'233'279	154'491'084
30 Charges de personnel	61'524'955	-742'610	-1.2%	62'267'565	58'484'159
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36'372'426	-1'048'620	-2.8%	37'421'046	38'590'981
33 Amortissements du patrimoine administratif	49'744'571	210'063	0.4%	49'534'508	57'404'160
39 Imputations internes	8'030	-2'130	-21.0%	10'160	11'784
REVENUS	13'610'646	-4'113'347	-23.2%	17'723'993	12'726'359
42 Taxes	1'623'649	479'301	41.9%	1'144'348	1'512'325
43 Revenus divers	11'432'555	-4'895'148	-30.0%	16'327'703	10'745'209
46 Revenus de transferts	554'442	302'500	120.1%	251'942	468'826
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-134'039'336	-2'530'050	1.9%	-131'509'286	-141'764'725
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'683'324</i>	<i>-156'517</i>	<i>10.3%</i>	<i>-1'526'807</i>	<i>-1'382'625</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-21'113'148</i>	<i>-5'927'299</i>	<i>39.0%</i>	<i>-15'185'849</i>	<i>-17'616'724</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>156'835'808</i>	<i>8'613'866</i>	<i>5.8%</i>	<i>148'221'942</i>	<i>160'764'074</i>
COÛT COMPLET	-	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	392.68	-25.39	-6.07%	418.07	350.70
ETP fixes	341.66	-19.25	-5.33%	360.91	297.30
ETP auxiliaires	9.02	0.15	1.69%	8.87	7.00
ETP agents spécialisés	42.00	-6.29	-13.03%	48.29	46.40

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Le présent programme vise à :

- Assurer la gestion, le développement, l'évolution et l'exploitation des systèmes d'information et de communication de l'État de Genève — dans certains cas 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, notamment pour garantir le fonctionnement des centrales d'alarmes et d'engagement 117 et 144;
- En particulier, maintenir les infrastructures de l'État dans le domaine des technologies de l'information et de la communication — dont les 29'400 postes de travail (ordinateurs « personnels ») répartis sur 500 sites géographiques, les serveurs informatiques et le réseau de télécommunication, incluant la téléphonie;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.04 Sécurité de l'information
- P05.05 Services aux clients
- P05.06 Services à l'utilisateur
- P05.07 Infrastructures

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisation du programme de législature

Consolider, réformer et développer sont les trois principes qui fondent le programme de législature 2014-2018. Ils visent notamment à permettre à l'Etat d'assurer ses différentes missions de service public, à réformer son fonctionnement pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficacités de ses prestations, et à développer nos ambitions collectives, en particulier pour améliorer la qualité de vie à Genève.

Les systèmes d'information et de communication (SIC) ont un rôle important à jouer dans la concrétisation de chacune de ces priorités, que cela soit en support à d'autres politiques publiques, ou plus directement dans le cadre d'une véritable politique du numérique, qui doit progressivement se mettre en place durant la présente législature.

Pour se donner les moyens de parvenir à cet objectif, le Conseil d'Etat a entrepris dès 2013 une profonde réforme dont les principaux buts sont de :

- rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'Etat dans ce domaine, en adéquation avec l'importance croissante du numérique dans le fonctionnement de l'administration cantonale ainsi que dans le quotidien des citoyens et des entreprises ;
- s'assurer que les ressources sont affectées aux besoins prioritaires de l'Etat et de manière efficiente.

Il s'agit d'atteindre à l'horizon 2016 un niveau de risque « maîtrisé », alors qu'il n'est encore aujourd'hui que trop largement informel, voire peu fiable.

L'année 2014 a permis d'éprouver cette réforme. Lors de ce premier exercice, 377 demandes motivées ont ainsi été adressées par l'administration cantonale pour la création ou la modification de services fournis par la direction générale des systèmes d'information (DGSi). En application du règlement du 26 juin 2013 sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication (ROGSIC), 139 ont ensuite été assignées à l'organe de gouvernance interdépartemental, qui en a priorisé 31, dans un contexte de forte diminution des investissements en matière de SIC et de recherche d'efficacité.

Toujours dans l'optique de la réforme en cours, le Conseil d'Etat a proposé en 2014 au Grand Conseil 11 projets de loi de bouclage, portant sur des crédits dont le plus ancien date de l'an 2000. Cette mesure conclut le travail correctif initié en 2013, pour un total de 45 crédits. Dorénavant, le bouclage des crédits d'investissement sera soumis au Grand Conseil dans le strict respect de la législation cantonale, c'est-à-dire au plus tard 24 mois après la mise en service complète de l'objet du crédit d'investissement.

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2014 sa première politique de sécurité de l'information, qui vise en particulier à la préservation du capital informationnel de l'Etat ainsi qu'à la continuité des prestations qui dépendent des SIC.

Autres projets d'importance stratégique

En 2014, le programme P05 concerne notamment :

- Des actifs corporels et incorporels pour une valeur brute d'acquisition de F 615 millions ;
- 92 SIC ;
- 660 applications « métier » ;
- 139 projets (en cours à fin 2014) ;
- La coordination informatique et télécom dans le cadre de plus de 50 opérations menées par la Police pour la sécurité d'événements (par exemple pour les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'Etat ;
- Un réseau métropolitain constitué de 350 km de fibre optique et de 65 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 27 800 ordinateurs — dont 15 200 pour le secteur pédagogique ;
- 22 500 lignes fixes, dont 18'300 téléphones IP et 500 télécopieurs ;
- 2 900 serveurs informatiques ;
- 1,8 million de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 380 000 DVD ;
- 39 400 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 86 millions de messages par an ;
- 175 000 comptes utilisateurs — dont 50 000 pour l'administration en ligne ;
- 25 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DGSI a procédé en 2014 à l'internalisation de 25 collaborateurs précédemment sous contrat de location de services. En 2013, l'effectif de la DGSI était composé de 33% d'externes, un taux élevé, malgré un surcoût significatif de ce type d'embauche, des risques accrus en matière de sécurité et de gestion des connaissances ainsi qu'une précarisation de l'emploi pour les personnes concernées. Le plan d'action mis en place par le Conseil d'Etat vise à réduire ce ratio à 10% en 2016, par analogie avec la moyenne mesurée dans les autres administrations publiques.

Justification des écarts

Les charges de personnel présentent un non dépensé de -742'610 F qui s'explique notamment en raison de :

- postes vacants volontairement non repourvus au 31 décembre 2014 car supprimés dans le cadre des mesures d'économies (-7,5 ETP) décidées par le Conseil d'Etat lors de l'élaboration du budget 2015;
- départs intervenus à la fin du deuxième semestre 2014 et qui seront repourvus au début de l'année 2015.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -1'048'620 F dû à la réduction plus importante que prévue du nombre de collaborateurs sous contrats de location de services (L.S.E) dans le cadre de l'opération d'internalisation du personnel.

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente un dépassement de 210'063 F en lien avec le volume des investissements mis en service au cours de l'année 2013.

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de 479'301 F correspondant à une augmentation de la facturation de prestations délivrées à des établissements publics tels que l'IMAD, l'Hospice général ou les cantons ayant souscrits au système de vote électronique genevois.

La nature 43 "Revenus divers" présente une diminution de revenus de -4'895'148 F due principalement à une surestimation, dans le budget 2014, de l'activation des charges de personnel de la Direction générales des systèmes d'information (DGSI).

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un excédent de revenus de 302'500 F concernant une recette supplémentaire de la part du secrétariat à l'économie (SECO).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux de satisfaction des utilisateurs est en légère progression par rapport à 2013 et supérieur à l'objectif convenu pour 2014.

Indicateur 1.2 : Le montant des dépenses informatiques par collaborateur est en légère augmentation par rapport à l'année 2013.

Indicateur 1.3 : La part de l'informatique dans les dépenses de l'administration est stable entre 2013 et 2014.

Indicateur 2.1 : Le taux de 95 % obtenu pour 2014 est conforme à l'objectif 2014 et démontre une maîtrise par la DGSI du respect des crédits d'ouvrages.

Indicateur 2.2 : Le nombre de mois de retard sur la réalisation des crédits d'ouvrage est beaucoup plus faible que prévu initialement lors de la fixation de l'objectif 2014.

Indicateur 3.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 3.2 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 4.1 : Le ratio pour 2014 est proche de l'objectif fixé pour 2014.

Indicateur 4.2 : Le ratio est inférieur à l'objectif fixé en 2014 compte tenu de la diminution plus importante que prévue du nombre de collaborateurs sous contrats de location de services (L.S.E).

Indicateur 4.3 : Aucun incident majeur de sécurité n'est intervenu en 2014.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir les services avec le meilleur rapport qualité-prix						
1.1 Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSI au sein de l'administration cantonale	Qualité	87.8 %	80%		80 %	2018
1.2 Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration cantonale	Efficience	9160	8650		8000	2018
1.3 Part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale	Efficacité	1.7 %	1.4%		1,4 %	2018
2. Maîtriser la réalisation des nouveaux services						
2.1 Part prévisionnelle de consommation des crédits d'ouvrage	Efficacité	95 %	<100%		<100 %	2018
2.2 Nombre de mois de retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage	Efficacité	20	36		6	2018
3. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
3.1 Part des prestations en ligne	Efficacité	38 %	38%		38 %	2018
3.2 Degré de maturité des prestations en ligne	Efficacité	58 %	58%		70 %	2018
4. Pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication						
4.1 Part des dépenses de fonctionnement	Efficacité	56 %	53%		75 %	2018
4.2 Part du personnel externalisé	Efficacité	24 %	28%		10 %	2018
4.3 Nombre d'incidents majeurs de sécurité	Efficacité	0	0		0	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur agrégé de 5 mesures du niveau de satisfaction des utilisateurs du service d'assistance de la DGSI, cumulant les niveaux "très satisfaits" et "plutôt satisfaits". Il ne concerne pas l'assistance fournie aux usagers de l'AeL (donc à l'extérieur de l'administration cantonale). L'enjeu est ici de maintenir un bon niveau de satisfaction.

Indicateur 1.2 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique et du Gartner, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 11'505 F. En 2012, la valeur mesurée par le Gartner était de \$7'100 (≈6'500 CHF).

Indicateur 1.3 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 1,62%.

Indicateur 2.1 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du ratio entre les dépenses estimées pour réaliser ceux-ci et le budget voté par le Grand conseil. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du retard estimé pour la réalisation de ceux-ci par rapport aux délais prévus. La valeur 2014 de ce retard prévisionnel, estimée à 3 ans en moyenne, illustre la situation actuelle. Plusieurs années seront nécessaires pour le résorber. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 15%.

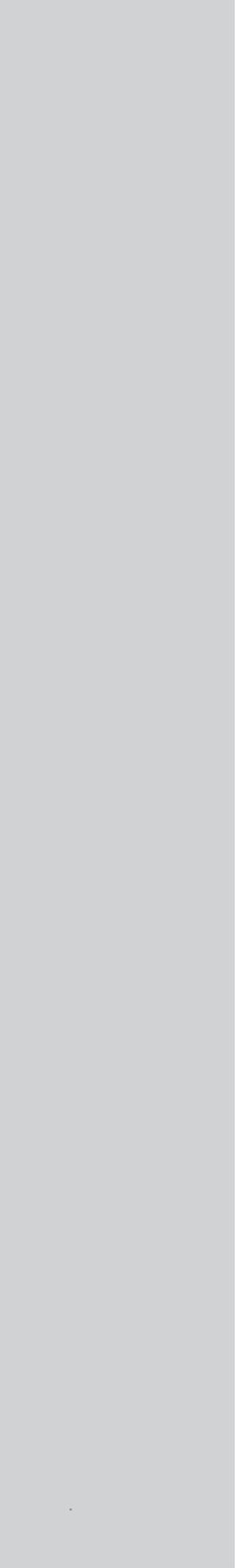
P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Indicateur 3.2 : Indicateur de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le degré de maturité des prestations en ligne correspond à une mesure du développement de l'offre en ligne sur une échelle à 6 niveaux (de 0 à 5). Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 43%.

Indicateur 4.1 : Indicateur du Gartner. Il s'agit du rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses globales. Ces dernières agrègent les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses de fonctionnement se calculent hors amortissement. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 77%. L'enjeu est ici de mieux maîtriser l'effet "boule de neige" dû à une part trop élevée des dépenses d'investissement. En effet, à chaque franc investi correspond mécaniquement 10 à 20 centimes (ordre de grandeur) d'augmentation du budget de fonctionnement, nécessaire à la maintenance; il s'agit d'un rythme de croissance des charges qui ne peut être supporté par l'Etat compte tenu des restrictions budgétaires.

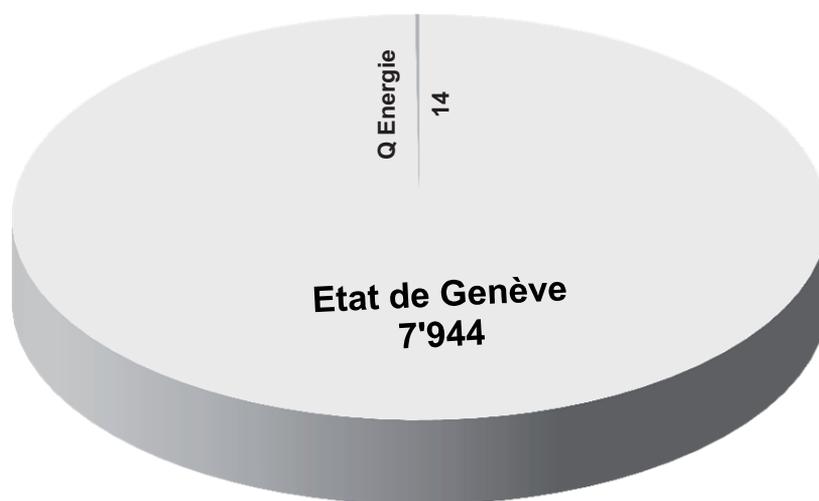
Indicateur 4.2 : Indicateur du Gartner, repris également par la Cour des comptes. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 10%. Un taux trop élevé de collaborateurs externes (c'est-à-dire sous contrat de location de services) a au moins deux incidences négatives. La première est financière: à cahier des charges équivalents, ces personnes sous contrats "coûtent" plus chers que des fonctionnaires. La seconde est liée à la pérennité: le contrat liant un collaborateur externe étant par nature peu pérenne, il y a là un risque important de perdre des compétences et des connaissances parfois critiques sur les systèmes d'information et de communication.

Indicateur 4.3 : Il s'agit du nombre d'incidents identifiés.

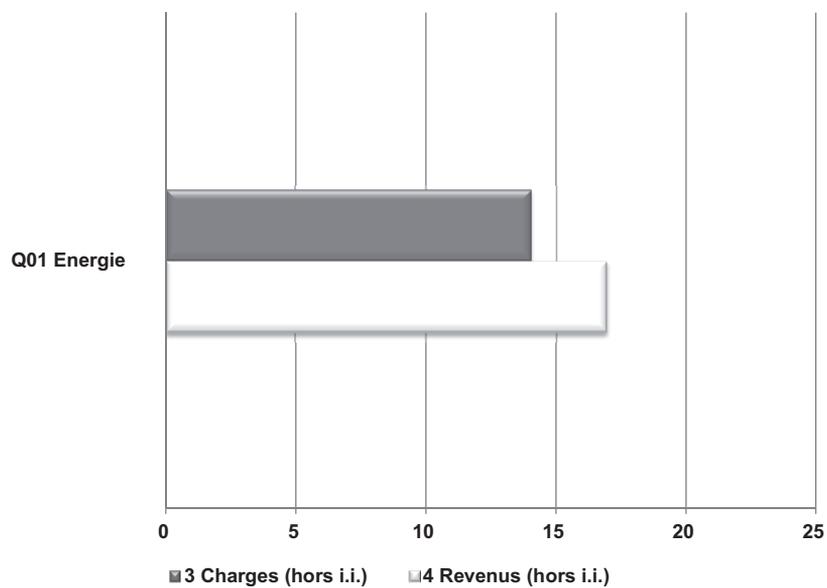


Q Energie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



Q Energie

Synthèse des priorités

La politique cantonale de l'énergie vise l'approvisionnement en énergies, la réalisation d'économies d'énergie, le développement prioritaire des énergies renouvelables et indigènes, le respect de l'environnement et l'encouragement de la recherche dans ces domaines.

Le programme de législature affirme la volonté de relever le défi de la transition énergétique en réduisant la dépendance du canton aux énergies non renouvelables dans l'optique de la société à 2000 watts.

Les points forts pour 2014 concernent :

- la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi sur l'énergie avec, en particulier, le suivi énergétique obligatoire des bâtiments dont les moins performants devront être assainis;
- l'engagement de programmes d'économie d'énergie par les quelques 600 grands consommateurs du canton;
- la poursuite de l'encouragement à l'assainissement énergétique des bâtiments par des subventions;
- la clarification du délai pour l'assainissement énergétique des vitrages désormais fixé au 31 janvier 2016, ainsi que des modalités de mise en œuvre de cette mesure;
- la poursuite de l'élaboration d'un plan directeur des énergies de réseau présentant une vision d'ensemble du développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques et précisant le rôle des énergies fossiles;
- le démarrage de la construction d'un réseau de chauffage à distance alimenté par les rejets industriels de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (CADZIPLO) ;
- la réalisation d'une série de relevés sismiques dans plusieurs communes genevoises dans le cadre du Programme Géothermie 2020 mené en collaboration avec les SIG afin d'améliorer la connaissance du sous-sol ; ces données permettront l'identification des sites préférentiels dans la perspective de forages exploratoires en vue de l'exploitation de l'énergie géothermique;
- le changement de présidence et de direction générale des SIG;
- la mise en œuvre par ceux-ci des recommandations de la Cour des comptes et de l'audit interne, la réaffirmation du rôle moteur de l'entreprise en faveur de la transition énergétique, les travaux préparatoires en vue d'une convention fixant les objectifs stratégiques des SIG.

Q01 Energie

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	14'613'320	-3'070'779	-17.4%	17'684'099	70'814'098
30 Charges de personnel	3'908'719	-164'632	-4.0%	4'073'351	3'310'304
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'443'443	168'161	13.2%	1'275'282	58'139'265
33 Amortissements du patrimoine administratif	465'840	214	0.0%	465'626	465'625
34 Charges financières	-	-	-	-	154'346
36 Charges de transfert	8'187'040	-2'482'800	-23.3%	10'669'840	8'744'558
37 Subventions à redistribuer	607'317	-592'683	-49.4%	1'200'000	-
39 Imputations internes	961	961	-	-	-
REVENUS	17'499'478	-4'039'788	-18.8%	21'539'266	18'937'088
41 Patentes et concessions	8'028'903	-5'401'697	-40.2%	13'430'600	12'108'311
42 Taxes	165'726	-46'732	-22.0%	212'458	33'764
43 Revenus divers	5'530'164	3'030'164	121.2%	2'500'000	3'618'268
44 Revenus financiers	3'167'368	-1'028'840	-24.5%	4'196'208	3'175'745
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	1'000
47 Subventions à redistribuer	607'317	-592'683	-49.4%	1'200'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'886'157	-969'010	-25.1%	3'855'167	-51'877'010
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-780'315</i>	<i>-688'792</i>	<i>752.6%</i>	<i>-91'523</i>	<i>-681'426</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-848'354</i>	<i>-326'933</i>	<i>62.7%</i>	<i>-521'421</i>	<i>-534'730</i>
COÛT COMPLET	1'257'488	-1'984'735	-61.2%	3'242'223	-53'093'166

POSTES

	Compte 2014	Variations C14-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	25.45	-1.52	-5.64%	26.97	21.95
<i>ETP fixes</i>	<i>20.65</i>	<i>-1.05</i>	<i>-4.84%</i>	<i>21.70</i>	<i>20.15</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>1.00</i>	<i>100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.80</i>	<i>-1.47</i>	<i>-34.43%</i>	<i>4.27</i>	<i>1.80</i>

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il convient également de développer des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

Ce programme contient la prestation suivante :

Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique..

Q01 Energie (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2014

Réalisations

Le Conseil d'Etat ambitionne de réduire de 13% la consommation thermique par personne d'ici 2018 (sur la base 2000), notamment par un assainissement énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Il souhaite renforcer la production d'énergie renouvelable indigène afin d'accroître notre indépendance énergétique et lancer les travaux de prospection de géothermie, avec nos partenaires du Grand Genève.

Assainissement énergétique du parc bâti et amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises

En 2014, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a mis l'accent sur le suivi de la consommation énergétique des bâtiments du canton pour contraindre à assainir les bâtiments les moins performants. La mise en œuvre des obligations faites aux grands consommateurs et les mesures incitatives (ChèqueBâtimentEnergie) se sont également poursuivies.

Pour accélérer le remplacement des simples vitrages, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses : clarification du délai désormais fixé au 31 janvier 2016, simplification des procédures et coordination entre politique énergétique et protection du patrimoine.

Production d'énergie renouvelable indigène

La construction d'un réseau de chauffage à distance alimenté par les rejets industriels de la zone industrielle de Plan-les-Ouates a débuté fin novembre (CADZIPL0). Réalisé par des industriels privés et par les SIG, ce projet a été initié par le canton qui le soutient financièrement.

Le programme Géothermie 2020 s'est poursuivi, en collaboration avec les SIG, avec l'engagement d'une campagne de relevés sismiques dans plusieurs communes genevoises au mois d'août. Ces données permettront d'améliorer la connaissance du sous-sol et d'identifier des sites préférentiels pour réaliser des forages exploratoires en vue de l'exploitation de l'énergie géothermique.

Autres projets d'importance stratégique

Le canton a poursuivi l'élaboration d'un plan directeur des énergies de réseau qui présentera une vision d'ensemble du développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques et précisera le rôle des énergies fossiles (secours, appoint et transition).

Pour planifier et faciliter le développement de l'énergie solaire, le canton a fait développer, en collaboration avec les SIG, un complément au cadastre solaire déjà publié sur le système d'information du territoire genevois. Ce nouveau cadastre permet dorénavant à tout propriétaire d'estimer la quantité d'électricité ou de chaleur pouvant être produite par la toiture de son bâtiment à partir de différents types de capteurs ainsi que d'évaluer le retour sur investissement grâce aux économies réalisées sur l'achat d'électricité du réseau ou sur l'achat de combustibles ou de chaleur.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

Un poste fixe de chef de secteur n'a pas été repourvu durant tout le deuxième semestre 2014. De plus, le budget pour les postes d'agents spécialisés n'a pas été entièrement utilisé. Cette économie compense les dépenses supplémentaires pour les auxiliaires mensualisés.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement provient de la comptabilisation des cotisations inter cantonales sur la nature 31 afin d'être en conformité avec le plan de compte MCH2, alors que le budget figure sur la nature 36.

36 - Charges de transfert

Suite à une recommandation du SAI, les subventions financées par le fonds des collectivités publiques et versées en

Q01 Energie (suite)

faveur de l'Etat ont été imputées sur une nature de bilan et dégagent donc un disponible de 1.75 millions F sur cette nature.

La loi instituant 2 fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (LFDER) (L 240) prévoit que les intérêts des prêts consentis à travers le fonds des privés peuvent être utilisés pour des subventions. Un montant de 0.5 million F figure au budget 2014 mais aucun dossier n'a été déposé.

Enfin, les charges pour la conférence des directeurs cantonaux pour l'énergie prévues au budget sur une nature 36 ont été comptabilisées sur la nature 31 afin de respecter le plan comptable (-0.2 million F).

37 - Subventions à redistribuer

L'écart s'explique par le fait que l'office cantonal de l'énergie ne dispose d'aucun moyen permettant de connaître la date de réalisation des installations subventionnées lors de l'élaboration du budget. Ces charges n'ont pas d'impact sur le résultat de l'Etat car elles sont intégralement compensées par des revenus de la Confédération imputés sur la nature 47.

41 - Patentes et concessions

La redevance SIG alimentant le fonds des énergies des collectivités publiques a été comptabilisée sur la nature 43 afin de respecter le plan comptable MCH2 alors que le budget était prévu sur la nature 41 (-3.9 millions F).

De plus, le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public versée par les SIG s'est révélée inférieure au budget prévu (-1.5 millions F), en raison notamment d'une baisse de la consommation avec laquelle elle est corrélée.

43 - Revenus divers

L'augmentation provient d'un reclassement entre natures comptables de la redevance SIG sans impact sur le résultat (voir nature 41) (+3.9 millions F).

Les reprises de charges à payer pour l'encouragement aux énergies renouvelables ont été revues à la baisse, les dossiers non réalisés étant difficiles à estimer à l'avance (-0.9 million F).

44 - Revenus financiers

Cette nature enregistre les remboursements des intérêts des prêts énergie octroyés par l'office cantonal de l'énergie. Des nouveaux dossiers de prêts ont été octroyés en 2014, mais les remboursements d'intérêts n'interviendront qu'à partir de 2015 (-0.3 million F).

Les rentes de droit de superficie pour la mise à disposition des terrains des SIG occupés par l'usine des Cheneviers et la STEP d'Aire ne doivent pas être comptabilisées sur le programme Q01 puisqu'elles le sont déjà sur le programme P04 (-0.7 million F).

47 - Subventions à redistribuer

Voir les explications sur la nature 37.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : avec 1% d'écart, on peut considérer que l'objectif est quasiment atteint.

Indicateur 2.1 : la cible B2014 fixée à 55% a été revue à 44% en cours d'année, car le suivi énergétique des villas et des bâtiments de moins de 5 preneurs a été reporté, l'accent ayant été mis sur le suivi énergétique des autres bâtiments. Par rapport à cette révision, l'objectif est atteint à 82% (36% de suivi effectué par rapport à 44% visé), notamment en raison de bâtiments pour lesquels les propriétaires n'ont pas été contactés à temps.

Indicateur 2.2 : Les données transmises par l'OCSTAT ne nous permettent pas d'établir cet indicateur. Un nouvel indicateur, basé sur les surfaces chauffées des bâtiments, sera produit à l'avenir.

Indicateur 2.3 : le chiffre prévisionnel de 170 sites de grands consommateurs ayant choisi l'une des variantes est atteint et dépassé avec 201 sites en fin d'année, la valeur calculée de l'indicateur à 33% est supérieure à la valeur

Q01 Energie (suite)

cible qui avait été fixée à 29%.

Indicateur 2.4: Idem ci-dessus. La part de consommation annuelle des grands consommateurs, déjà engagés dans des programmes d'efficacité énergétique, par rapport à la consommation globale du canton est de 27%.

Indicateur 3.1: l'OCCEN a recensé 2666 m². On ne peut cependant pas savoir si l'objectif a été atteint faute de pouvoir recenser toutes les installations suite aux changements légaux et de procédure.

Indicateur 4.1: le nombre de projets exemplaires, fixé par l'indicateur à 20, a été atteint.

Indicateur 4.2: l'objectif est atteint. Un projet de rénovation d'habitat au Chemin de Mouille-Galland à Vernier avec à lui seul 19'560m², représente à lui seul 33% du chiffre total obtenu.

Indicateur 5.1: une réflexion et une réorganisation de cette activité, liée à celle relative aux contrôles des chantiers, est en cours.

Indicateur 5.2: les 24 contrôles ont porté sur 13 chantiers en cours de construction dont la qualité d'isolation a été vérifiée, et sur 11 bâtiments terminés dont les installations techniques ont été contrôlées. Il ressort que les isolations sont conformes dans 100% des 13 chantiers contrôlés. Concernant les installations des 11 bâtiments en exploitation contrôlés:

- 10 d'entre elles auraient dû être déclarées ou faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à l'administration, ce qui n'a pas été fait
- 7 d'entre elles (6 climatisations, 1 chauffage électrique) ne répondent pas aux exigences techniques légales, 2 d'entre elles sont conformes aux exigences techniques légales, 2 d'entre elles font l'objet d'une étude complémentaire pour statuer sur leur conformité.

Au final, sur les 24 contrôles réalisés, 15 constats attestent de la conformité de l'isolation ou des installations, 7 constats attestent de leur non-conformité et la conformité éventuelle de 2 installations reste à évaluer.

Indicateur 6.1: la valeur de la consommation en l'an 2000 est de 6.17 MWh/hab an, celle calculée pour l'an 2014 est de 5.96 MWh/hab an, on constate par conséquent une diminution de 3.4%.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	25%	26%	22%	34%	2018
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	36%	55%	33%	100%	2018
2.2 Part de la consommation de chaleur des bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	n.c	90%		100%	2018
2.3 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Efficacité	33%	35%	29%	100%	2020
2.4 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagé dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	72%	75%		100%	2020
3. Augmenter la production d'énergie solaire						

Q01 Energie (suite)

	Type indicateur	C14	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	2'666	4000	4'534 m ²	5000	2018
4. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
4.1 Nombre de réalisations exemplaires: nombre de labels Minergie P, Minergie-Eco ou Minergie-Rénovation + nombre de constructions/rénovations satisfaisant aux critères de très haute performance énergétique	Efficacité	20	20	34	40	2018
4.2 Surface énergétique des réalisations exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an	Efficacité	59'464	30'000	59'128	60'000	2018
5. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
5.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	24/an	20/an	22	70/an	2018
5.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	62.5%	75%	62%	90%	2018
6. Maîtriser la consommation d'électricité						
6.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-3.4%	+1.9%		-2%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1: la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou d'énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont, en général, pilotés par des entités hors administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle du territoire cantonal, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets pilotés par l'office de l'urbanisme.

A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 22% à mi-2012.

Indicateur 2.1: la méthode de calcul de cet indicateur change en 2014. La cible reflète l'avancement cumulé sur les 48'295 bâtiments et non plus sur une année. Le suivi énergétique sera achevé en 2018, d'où la cible de 100% cette année-là.

Indicateur 2.2: les données de l'OCSTAT ne permettent pas d'établir cet indicateur. Un nouvel indicateur fondé sur les surfaces chauffées des bâtiments sera fourni à l'avenir.

Indicateur 2.3: cet indicateur fait référence à l'obligation des 600 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 GWh/an ou consommation de chaleur supérieure à 5 GWh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en œuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit). Cet engagement formel fait l'objet d'un suivi annuel par l'OCEN. L'indicateur mesure le rapport entre le nombre de grands consommateurs qui ont signé un engagement formel et le nombre total de grands consommateurs du canton. Le programme sera achevé en 2020, d'où la cible de 100% cette année-là.

Indicateur 2.4: cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'assainissement. Cet indicateur est à comparer avec le 2.3, ainsi 35% d'avancement du programme d'assainissement permet de couvrir 75% de la consommation d'énergie électrique des grands consommateurs.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : ces indicateurs représentent la capacité de l'office cantonal de l'énergie à faire évoluer les projets vers des performances meilleures que le minimum légal, notamment grâce aux subventions.

Indicateur 5.1: la simplification des procédures d'autorisation de construire introduite par l'Office cantonal de

Q01 Energie (suite)

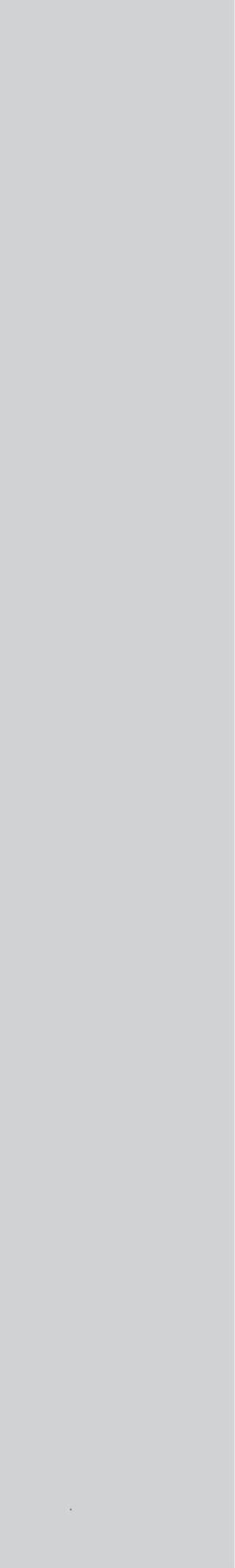
l'énergie dès 2010 responsabilise les propriétaires et les professionnels et rétablit un lien de confiance entre administration et professionnels, nécessaire à l'établissement de partenariats. En contrepartie, l'office cantonal de l'énergie développe des contrôles de chantiers pour faire respecter la loi et pour améliorer les pratiques en partenariat avec les associations professionnelles.

20 chantiers contrôlés in situ correspondent à environ 4% des préavis rendus chaque année.

Indicateur 6.1: cet indicateur mesure un objectif de la conception générale de l'énergie 2013. Le but fixé est de réduire à l'horizon 2020 de 2% le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à l'an 2000.

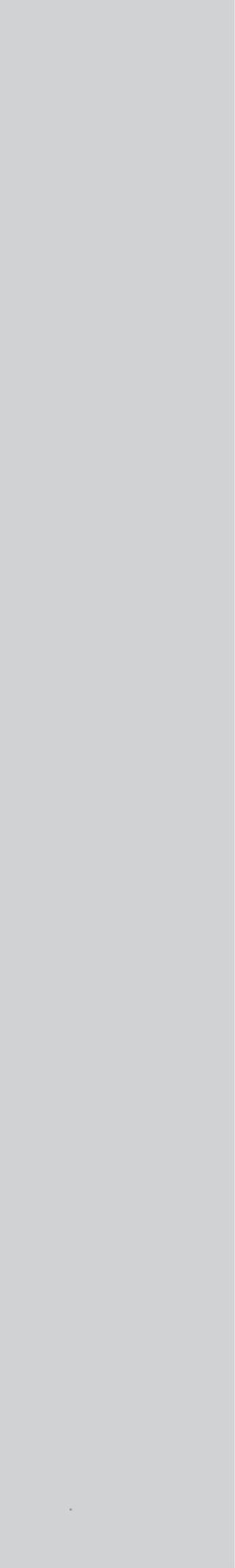
Valeur comparative C2013 : 0.10%

3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme



Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	14.739.923 ETP		-342,130 ETP	-2,3%	15.082,053 ETP	14.219,366 ETP
3 Charges	8.229.071.713,05		255.531.364	3,2	7.973.540.349	8.036.863.969,61
4 Revenus		8.235.347.021,35	261.561.913	3,3	7.973.785.108	8.081.957.630,79
Couverture en F	6.275.308,30		6.030.549	NS	244.759	45.093.661,17
Couverture en %	0,08%			NS	0,00%	0,56%
30 Charges de personnel	2.237.964.764,72		-5.575.465	-0,2	2.243.540.230	2.268.880.032,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	802.014.016,96		189.245.376	30,9	612.768.641	670.535.236,27
33 Amortissements du patrimoine administratif	390.506.458,04		9.142.293	2,4	381.364.165	386.439.240,40
34 Charges financières	255.590.782,17		-4.248.218	-1,6	259.839.000	275.207.455,72
36 Charges de transfert	4.257.811.028,76		-174.063.244	-3,9	4.431.874.273	4.149.973.984,28
37 Subventions à redistribuer	271.594.597,79		243.893.448	880,4	27.701.150	268.392.739,97
39 Imputations internes	13.590.064,61		-2.862.825	-17,4	16.452.890	17.435.280,97
40 Revenus fiscaux		6.144.555.744,65	65.517.032	1,1	6.079.038.713	5.871.220.860,90
41 Patentes et concessions		31.317.729,85	-55.093.890	-63,8	86.411.620	35.318.348,19
42 Taxes		392.060.183,46	-18.127.606	-4,4	410.187.789	336.853.005,88
43 Revenus divers		112.163.604,26	37.149.371	49,5	75.014.233	241.393.630,06
44 Revenus financiers		245.116.024,99	-24.708.468	-9,2	269.824.493	264.480.867,50
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.795.822,22	-851.313	-23,3	3.647.135	3.077.259,78
46 Revenus de transferts		1.022.153.249,52	16.646.165	1,7	1.005.507.085	1.043.785.637,54
47 Subventions à redistribuer		271.594.597,79	243.893.448	880,4	27.701.150	268.392.739,97
49 Imputations internes		13.590.064,61	-2.862.825	-17,4	16.452.890	17.435.280,97



Récapitulation A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.510,655 ETP		-12,708 ETP	-0,2%	7.523,363 ETP	7.206,228 ETP
3 Charges	2.137.775.289,13		272.177.522	14,6	1.865.597.767	2.102.841.082,00
4 Revenus		326.264.701,37	245.466.796	303,8	80.797.906	372.196.496,74
Couverture en F	-1.811.510.587,76		-26.710.727		-1.784.799.861	-1.730.644.585,27
Couverture en %	-84,74%			-11,4	-95,67%	-82,30%
30 Charges de personnel	1.136.928.105,45		766.087	0,1	1.136.162.019	1.125.639.989,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	49.814.795,97		-2.353.175	-4,5	52.167.971	49.100.894,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.272.000,11		378.768	7,7	4.893.232	5.170.810,90
34 Charges financières	6,63		7	ND		65,06
36 Charges de transfert	698.404.244,32		26.282.349	3,9	672.121.895	677.965.321,69
37 Subventions à redistribuer	247.138.982,05		247.138.982	ND		244.696.898,31
39 Imputations internes	217.154,60		-35.495	-14,0	252.650	267.102,20
42 Taxes		20.751.838,38	-6.387.435	-23,5	27.139.273	23.242.127,88
43 Revenus divers		4.115.999,29	688.347	20,1	3.427.652	52.914.995,09
44 Revenus financiers			-10.901	-100,0	10.901	394,44
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		356.889,57	-276.360	-43,6	633.250	542.873,43
46 Revenus de transferts		53.862.140,04	4.310.311	8,7	49.551.829	50.763.127,59
47 Subventions à redistribuer		247.138.982,05	247.138.982	ND		244.696.898,31
49 Imputations internes		38.852,05	3.852	11,0	35.000	36.080,00

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.510,655 ETP		-12,708 ETP	-0,2%	7.523,363 ETP	7.206,228 ETP
3 Charges	2.137.775.289,13		272.177.522	14,6	1.865.597.767	2.102.841.082,00
4 Revenus		326.264.701,37	245.466.796	303,8	80.797.906	372.196.496,74
Couverture en F	-1.811.510.587,76		-26.710.727		-1.784.799.861	-1.730.644.585,27
Couverture en %	-84,74%			-11,4	-95,67%	-82,30%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE						
<i>Postes fixes</i>	3.980,049 ETP		-25,257 ETP	-0,6%	4.005,306 ETP	3.794,799 ETP
3 Charges	607.508.859,58		-3.294.906	-0,5	610.803.765	599.458.764,73
4 Revenus		9.870.985,00	-877.654	-8,2	10.748.639	59.011.689,36
Couverture en F	-597.637.874,58		2.417.251		-600.055.126	-540.447.075,37
Couverture en %	-98,38%			0,1	-98,24%	-90,16%
30 Charges de personnel	590.146.923,32		-2.282.748	-0,4	592.429.672	582.286.893,57
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.719.676,84		-1.478.845	-8,6	17.198.521	15.424.010,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.407.698,14		378.557	36,8	1.029.141	1.223.181,21
34 Charges financières	6,63		7	ND		65,06
36 Charges de transfert	169.211,90		22.781	15,6	146.431	422.028,00
39 Imputations internes	65.342,75		65.343	ND		102.586,21
42 Taxes		7.578.959,20	-2.024.207	-21,1	9.603.167	8.276.126,66
43 Revenus divers		1.445.541,15	1.393.511	NS	52.030	50.051.181,36
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		84.533,05	-5.490	-6,1	90.023	72.615,46
46 Revenus de transferts		761.951,60	-241.448	-24,1	1.003.400	611.765,89
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	2.548,600 ETP		22,447 ETP	0,9%	2.526,153 ETP	2.473,660 ETP
3 Charges	488.380.260,07		18.734.244	4,0	469.646.016	480.028.109,67
4 Revenus		53.273.243,00	-4.473.675	-7,7	57.746.918	56.406.912,92
Couverture en F	-435.107.017,07		-23.207.919		-411.899.098	-423.621.196,75
Couverture en %	-89,09%			1,6	-87,70%	-88,25%
30 Charges de personnel	409.267.488,37		6.496.372	1,6	402.771.116	408.542.061,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.764.711,26		-200.095	-1,0	20.964.806	20.913.771,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.500.795,38		591.778	20,3	2.909.017	3.348.289,79
36 Charges de transfert	54.806.961,86		11.833.485	27,5	42.973.477	47.183.530,04
39 Imputations internes	40.303,21		12.703	46,0	27.600	40.456,40
42 Taxes		7.469.117,83	-2.508.285	-25,1	9.977.403	9.281.808,59

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION						
43 Revenus divers		457.944,74	-522.017	-53,3	979.961	522.473,84
44 Revenus financiers			-2.020	-100,0	2.020	394,44
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		122.092,23	15.762	14,8	106.330	117.523,45
46 Revenus de transferts		45.218.346,15	-1.462.858	-3,1	46.681.204	46.484.712,59
49 Imputations internes		5.742,05	5.742	ND		
A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>541,016 ETP</i>		<i>46,239 ETP</i>	<i>9,3%</i>	<i>494,777 ETP</i>	<i>514,986 ETP</i>
3 Charges	181.725.087,42		12.619.154	7,5	169.105.933	173.754.201,59
4 Revenus		12.301.947,56	3.568.616	40,9	8.733.331	12.062.469,73
Couverture en F	-169.423.139,86		-9.050.538		-160.372.602	-161.691.731,86
Couverture en %	-93,23%			-1,7	-94,84%	-93,06%
30 Charges de personnel	75.529.682,38		5.432.430	7,7	70.097.252	72.170.774,42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.857.646,10		-580.088	-10,7	5.437.734	2.784.417,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	244.663,02		43.783	21,8	200.880	251.728,87
36 Charges de transfert	96.232.025,98		3.029.819	3,3	93.202.207	93.816.574,61
37 Subventions à redistribuer	4.780.186,00		4.780.186	ND		4.639.776,00
39 Imputations internes	80.883,93		-86.976	-51,8	167.860	90.930,42
42 Taxes		4.321.337,41	-1.413.575	-24,6	5.734.912	3.890.765,27
43 Revenus divers		2.203.867,33	-21.794	-1,0	2.225.661	2.341.321,89
44 Revenus financiers			-861	-100,0	861	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		125.687,26	-211.210	-62,7	336.897	352.734,52
46 Revenus de transferts		837.759,56	437.760	109,4	400.000	801.792,06
47 Subventions à redistribuer		4.780.186,00	4.780.186	ND		4.639.776,00
49 Imputations internes		33.110,00	-1.890	-5,4	35.000	36.080,00
A04 - HAUTES ÉCOLES						
3 Charges	727.985.482,77		249.299.070	52,1	478.686.413	718.353.555,48
4 Revenus		249.587.197,86	247.226.235	NS	2.360.963	242.826.586,50
Couverture en F	-478.398.284,91		-2.072.835		-476.325.450	-475.526.968,98
Couverture en %	-65,72%			-34,0	-99,51%	-66,20%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		300.451,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.256,32		-675.226	-98,6	684.482	273.844,73
36 Charges de transfert	485.617.430,40		7.615.499	1,6	478.001.931	477.722.137,44
37 Subventions à redistribuer	242.358.796,05		242.358.796	ND		240.057.122,31

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - HAUTES ÉCOLES						
42 Taxes		152.158,35	-463.580	-75,3	615.738	
43 Revenus divers		7.583,70	-162.416	-95,5	170.000	
44 Revenus financiers			-8.000	-100,0	8.000	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		24.577,03	-75.423	-75,4	100.000	
46 Revenus de transferts		7.044.082,73	5.576.858	380,1	1.467.225	2.769.464,19
47 Subventions à redistribuer		242.358.796,05	242.358.796	ND		240.057.122,31
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.						
<i>Postes fixes</i>	<i>440,990 ETP</i>		<i>-56,137 ETP</i>	<i>-11,3%</i>	<i>497,127 ETP</i>	<i>422,783 ETP</i>
3 Charges	132.175.599,29		-5.180.040	-3,8	137.355.640	131.246.450,53
4 Revenus		1.231.327,95	23.274	1,9	1.208.054	1.888.838,23
Couverture en F	-130.944.271,34		5.203.314		-136.147.586	-129.357.612,31
Couverture en %	-99,07%			-0,1	-99,12%	-98,56%
30 Charges de personnel	61.984.011,38		-8.879.967	-12,5	70.863.979	62.640.259,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.472.761,77		-94.148	-1,1	8.566.909	9.678.243,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	109.587,25		39.875	57,2	69.713	73.766,30
36 Charges de transfert	61.578.614,18		3.780.765	6,5	57.797.849	58.821.051,60
39 Imputations internes	30.624,71		-26.565	-46,5	57.190	33.129,17
42 Taxes		1.230.265,58	22.212	1,8	1.208.054	1.793.427,36
43 Revenus divers		1.062,37	1.062	ND		18,00
46 Revenus de transferts				ND		95.392,86

Récapitulation B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Postes fixes</i>	<i>318,800 ETP</i>		<i>-11,900 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>330,700 ETP</i>	<i>307,545 ETP</i>
3 Charges	128.615.797,49		-555.355	-0,4	129.171.152	119.647.094,21
4 Revenus		50.749.125,16	1.095.623	2,2	49.653.502	50.411.287,48
Couverture en F	-77.866.672,33		1.650.978		-79.517.650	-69.235.806,73
Couverture en %	-60,54%			-1,7	-61,56%	-57,87%
30 Charges de personnel	45.340.771,67		-377.793	-0,8	45.718.565	44.815.476,53
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.118.292,17		2.535.830	160,2	1.582.462	1.459.594,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.023,93		-1	0,0	17.025	17.023,93
36 Charges de transfert	79.131.027,62		-2.718.972	-3,3	81.850.000	73.345.236,80
39 Imputations internes	8.682,10		5.582	180,1	3.100	9.762,85
42 Taxes		2.347.839,90	-12.360.313	-84,0	14.708.153	1.668.294,36
43 Revenus divers		21.286,05	-567.429	-96,4	588.715	1.424.562,05
46 Revenus de transferts		48.378.799,21	14.022.165	40,8	34.356.634	47.318.431,07
49 Imputations internes		1.200,00	1.200	ND		

B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Postes fixes</i>	<i>318,800 ETP</i>		<i>-11,900 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>330,700 ETP</i>	<i>307,545 ETP</i>
3 Charges	128.615.797,49		-555.355	-0,4	129.171.152	119.647.094,21
4 Revenus		50.749.125,16	1.095.623	2,2	49.653.502	50.411.287,48
Couverture en F	-77.866.672,33		1.650.978		-79.517.650	-69.235.806,73
Couverture en %	-60,54%			-1,7	-61,56%	-57,87%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
<i>Postes fixes</i>	<i>257,800 ETP</i>		<i>-9,600 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>267,400 ETP</i>	<i>251,545 ETP</i>
3 Charges	119.929.210,52		-317.258	-0,3	120.246.469	110.841.794,58
4 Revenus		47.984.779,55	1.363.185	2,9	46.621.595	47.699.651,37
Couverture en F	-71.944.430,97		1.680.443		-73.624.874	-63.142.143,21
Couverture en %	-59,99%			-2,0	-61,23%	-56,97%
30 Charges de personnel	37.001.785,67		-95.862	-0,3	37.097.648	36.508.321,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.776.535,45		2.497.839	195,3	1.278.696	968.784,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.023,93		-1	0,0	17.025	17.023,93
36 Charges de transfert	79.131.027,62		-2.718.972	-3,3	81.850.000	73.345.236,80
39 Imputations internes	2.837,85		-262	-8,5	3.100	2.428,30
42 Taxes		1.147.348,64	-12.179.055	-91,4	13.326.404	467.633,05
43 Revenus divers		21.086,05	-567.629	-96,4	588.715	1.288.919,55
46 Revenus de transferts		46.816.344,86	14.109.869	43,1	32.706.476	45.943.098,77
B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Postes fixes</i>	<i>61,000 ETP</i>		<i>-2,300 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>63,300 ETP</i>	<i>56,000 ETP</i>
3 Charges	8.686.586,97		-238.096	-2,7	8.924.683	8.805.299,63
4 Revenus		2.764.345,61	-267.561	-8,8	3.031.907	2.711.636,11
Couverture en F	-5.922.241,36		-29.465		-5.892.776	-6.093.663,52
Couverture en %	-68,18%			3,3	-66,03%	-69,20%
30 Charges de personnel	8.338.986,00		-281.931	-3,3	8.620.917	8.307.155,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	341.756,72		37.991	12,5	303.766	490.809,93
39 Imputations internes	5.844,25		5.844	ND		7.334,55
42 Taxes		1.200.491,26	-181.258	-13,1	1.381.749	1.200.661,31
43 Revenus divers		200,00	200	ND		135.642,50
46 Revenus de transferts		1.562.454,35	-87.704	-5,3	1.650.158	1.375.332,30
49 Imputations internes		1.200,00	1.200	ND		

Récapitulation C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>153,160 ETP</i>		<i>-7,167 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>160,327 ETP</i>	<i>151,032 ETP</i>
3 Charges	783.041.650,51		27.080.696	3,6	755.960.955	747.997.207,09
4 Revenus		147.399.916,92	7.107.802	5,1	140.292.114	140.213.444,54
Couverture en F	-635.641.733,59		-19.972.893		-615.668.840	-607.783.762,55
Couverture en %	-81,18%			-0,3	-81,44%	-81,25%
30 Charges de personnel	19.986.477,92		-60.757	-0,3	20.047.235	18.793.835,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.628.468,65		-2.286.270	-33,1	6.914.738	3.340.558,57
36 Charges de transfert	756.733.060,53		29.331.579	4,0	727.401.482	724.251.540,96
37 Subventions à redistribuer	1.482.618,00		282.618	23,6	1.200.000	1.342.679,00
39 Imputations internes	211.025,41		-186.475	-46,9	397.500	268.592,60
42 Taxes		1.054.470,31	-4.156.268	-79,8	5.210.738	1.711.053,71
43 Revenus divers		9.550.880,94	9.001.240	NS	549.641	1.994.277,43
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		99,43
46 Revenus de transferts		135.311.947,67	1.980.212	1,5	133.331.735	135.165.334,97
47 Subventions à redistribuer		1.482.618,00	282.618	23,6	1.200.000	1.342.679,00

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>153,160 ETP</i>		<i>-7,167 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>160,327 ETP</i>	<i>151,032 ETP</i>
3 Charges	783.041.650,51		27.080.696	3,6	755.960.955	747.997.207,09
4 Revenus		147.399.916,92	7.107.802	5,1	140.292.114	140.213.444,54
Couverture en F	-635.641.733,59		-19.972.893		-615.668.840	-607.783.762,55
Couverture en %	-81,18%			-0,3	-81,44%	-81,25%
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>27,510 ETP</i>		<i>-0,841 ETP</i>	<i>-3,0%</i>	<i>28,350 ETP</i>	<i>26,908 ETP</i>
3 Charges	327.485.722,56		235.544	0,1	327.250.178	314.632.768,08
4 Revenus		142.964.238,19	8.499.635	6,3	134.464.603	132.392.323,90
Couverture en F	-184.521.484,37		8.264.091		-192.785.575	-182.240.444,18
Couverture en %	-56,34%			-4,4	-58,91%	-57,92%
30 Charges de personnel	3.633.449,27		-198.406	-5,2	3.831.856	3.485.447,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.954.899,60		-483.891	-19,8	2.438.791	108.466,77
36 Charges de transfert	321.893.224,03		913.692	0,3	320.979.532	311.038.444,84
39 Imputations internes	4.149,66		4.150	ND		408,78
42 Taxes		18.133,49	-3.146.150	-99,4	3.164.283	15.551,71
43 Revenus divers		8.989.475,32	8.989.155	NS	320	1.750.450,49
46 Revenus de transferts		133.956.629,38	2.656.629	2,0	131.300.000	130.626.321,71
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>43,216 ETP</i>		<i>-3,174 ETP</i>	<i>-6,8%</i>	<i>46,390 ETP</i>	<i>40,250 ETP</i>
3 Charges	58.829.686,76		1.145.992	2,0	57.683.695	53.007.516,72
4 Revenus		2.026.983,19	303.015	17,6	1.723.969	3.133.636,84
Couverture en F	-56.802.703,57		-842.977		-55.959.726	-49.873.879,88
Couverture en %	-96,55%			-0,5	-97,01%	-94,09%
30 Charges de personnel	5.278.678,40		-377.361	-6,7	5.656.040	5.247.947,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.389.263,00		-1.836.783	-43,5	4.226.046	2.536.616,68
36 Charges de transfert	50.961.528,85		3.524.920	7,4	47.436.609	44.961.525,03
39 Imputations internes	200.216,51		-164.783	-45,1	365.000	261.427,55
42 Taxes		921.410,00	-801.859	-46,5	1.723.269	1.467.026,13
43 Revenus divers		1.210,94	511	73,0	700	30.007,31
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		99,43
46 Revenus de transferts		1.104.362,25	1.104.362	ND		1.636.503,97
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>5,725 ETP</i>		<i>-0,520 ETP</i>	<i>-8,3%</i>	<i>6,244 ETP</i>	<i>5,243 ETP</i>
3 Charges	347.345.044,26		21.676.109	6,7	325.668.935	336.520.352,50
4 Revenus		597.376,95	-1.634.938	-73,2	2.232.315	2.698.370,74

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
Couverture en F	-346.747.667,31		-23.311.047		-323.436.620	-333.821.981,76
Couverture en %	-99,83%			0,5	-99,31%	-99,20%
30 Charges de personnel	930.085,54		-62.819	-6,3	992.905	920.879,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84.633,74		-10.101	-10,7	94.734	300.256,76
36 Charges de transfert	346.330.012,65		21.748.717	6,7	324.581.296	335.299.185,48
39 Imputations internes	312,34		312	ND		30,77
42 Taxes		17.943,81	-182.635	-91,1	200.579	88.552,43
43 Revenus divers		328.477,10	328.477	ND		142.685,41
46 Revenus de transferts		250.956,04	-1.780.779	-87,6	2.031.735	2.467.132,89
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>76,050 ETP</i>		<i>-2,550 ETP</i>	<i>-3,2%</i>	<i>78,600 ETP</i>	<i>78,050 ETP</i>
3 Charges	10.228.935,22		575.949	6,0	9.652.986	9.432.116,70
4 Revenus		328.614,73	-342.511	-51,0	671.126	186.982,99
Couverture en F	-9.900.320,49		-918.460		-8.981.860	-9.245.133,71
Couverture en %	-96,79%			4,0	-93,05%	-98,02%
30 Charges de personnel	10.025.663,50		586.480	6,2	9.439.184	9.020.610,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	187.956,82		46.655	33,0	141.302	364.780,40
36 Charges de transfert	8.968,00		-31.032	-77,6	40.000	40.000,00
39 Imputations internes	6.346,90		-26.153	-80,5	32.500	6.725,50
42 Taxes		96.897,15	-25.608	-20,9	122.505	139.834,85
43 Revenus divers		231.717,58	-316.903	-57,8	548.621	47.148,14
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,660 ETP</i>		<i>-0,083 ETP</i>	<i>-11,1%</i>	<i>0,743 ETP</i>	<i>0,581 ETP</i>
3 Charges	39.152.261,71		3.447.101	9,7	35.705.161	34.404.453,09
4 Revenus		1.482.703,86	282.602	23,5	1.200.102	1.802.130,07
Couverture en F	-37.669.557,85		-3.164.499		-34.505.059	-32.602.323,02
Couverture en %	-96,21%			-0,4	-96,64%	-94,76%
30 Charges de personnel	118.601,21		-8.649	-6,8	127.251	118.950,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.715,50		-2.150	-15,5	13.865	30.437,96
36 Charges de transfert	37.539.327,00		3.175.282	9,2	34.364.045	32.912.385,61
37 Subventions à redistribuer	1.482.618,00		282.618	23,6	1.200.000	1.342.679,00
42 Taxes		85,86	-16	-16,0	102	88,59
43 Revenus divers				ND		23.986,09
46 Revenus de transferts				ND		435.376,39

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
47 Subventions à redistribuer		1.482.618,00	282.618	23,6	1.200.000	1.342.679,00

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	62,132 ETP		-2,544 ETP	-3,9%	64,676 ETP	59,954 ETP
3 Charges	448.352.723,44		-6.948.614	-1,5	455.301.337	437.791.241,66
4 Revenus		76.235.895,76	3.049.087	4,2	73.186.809	71.920.715,02
Couverture en F	-372.116.827,67		9.997.700		-382.114.528	-365.870.526,65
Couverture en %	-83,00%			-1,1	-83,93%	-83,57%
30 Charges de personnel	7.646.378,49		-195.600	-2,5	7.841.979	7.731.844,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.236.665,29		-1.691.851	-34,3	4.928.516	3.153.138,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	61,94		0	-0,1	62	61,94
36 Charges de transfert	437.456.653,35		-5.068.301	-1,1	442.524.954	426.891.225,52
39 Imputations internes	12.964,36		7.138	122,5	5.826	14.971,42
42 Taxes		135.897,14	-14.905.229	-99,1	15.041.126	93.703,42
43 Revenus divers			-76.282	-100,0	76.282	396.871,52
44 Revenus financiers		23,85	-7.952	-99,7	7.976	172,83
46 Revenus de transferts		76.099.974,77	18.038.550	31,1	58.061.425	71.429.967,25

D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	62,132 ETP		-2,544 ETP	-3,9%	64,676 ETP	59,954 ETP
3 Charges	448.352.723,44		-6.948.614	-1,5	455.301.337	437.791.241,66
4 Revenus		76.235.895,76	3.049.087	4,2	73.186.809	71.920.715,02
Couverture en F	-372.116.827,67		9.997.700		-382.114.528	-365.870.526,65
Couverture en %	-83,00%			-1,1	-83,93%	-83,57%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	5,368 ETP		-0,671 ETP	-11,1%	6,039 ETP	4,728 ETP
3 Charges	134.086.677,86		7.637.834	6,0	126.448.844	122.080.636,48
4 Revenus		12.133.798,00	11.016.142	985,6	1.117.656	3.741.469,40
Couverture en F	-121.952.879,86		3.378.308		-125.331.188	-118.339.167,08
Couverture en %	-90,95%			-8,2	-99,12%	-96,94%
30 Charges de personnel	964.623,18		-70.349	-6,8	1.034.972	967.464,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95.286,07		-17.485	-15,5	112.771	81.614,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	61,94		0	-0,1	62	61,94
36 Charges de transfert	133.026.706,67		7.725.668	6,2	125.301.039	121.031.495,86
42 Taxes		29.759,80	6.115	25,9	23.645	5.321,22
43 Revenus divers				ND		195.086,85
46 Revenus de transferts		12.104.038,20	11.010.027	NS	1.094.011	3.541.061,33
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	56,764 ETP		-1,873 ETP	-3,2%	58,637 ETP	55,227 ETP
3 Charges	314.266.045,58		-14.586.448	-4,4	328.852.493	315.710.605,18
4 Revenus		64.102.097,76	-7.967.055	-11,1	72.069.153	68.179.245,62
Couverture en F	-250.163.947,82		6.619.393		-256.783.340	-247.531.359,57
Couverture en %	-79,60%			1,9	-78,08%	-78,40%
30 Charges de personnel	6.681.755,31		-125.251	-1,8	6.807.006	6.764.380,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.141.379,23		-1.674.367	-34,8	4.815.746	3.071.523,56
36 Charges de transfert	304.429.946,68		-12.793.968	-4,0	317.223.915	305.859.729,66
39 Imputations internes	12.964,36		7.138	122,5	5.826	14.971,42
42 Taxes		106.137,34	-14.911.344	-99,3	15.017.481	88.382,20
43 Revenus divers			-76.282	-100,0	76.282	201.784,68
44 Revenus financiers		23,85	-7.952	-99,7	7.976	172,83
46 Revenus de transferts		63.995.936,57	7.028.523	12,3	56.967.414	67.888.905,92

Récapitulation E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	<i>46,568 ETP</i>		<i>-2,079 ETP</i>	<i>-4,3%</i>	<i>48,647 ETP</i>	<i>44,763 ETP</i>
3 Charges	374.388.328,19		4.397.202	1,2	369.991.126	366.056.341,04
4 Revenus		54.735.855,33	-4.689.309	-7,9	59.425.164	59.998.342,99
Couverture en F	-319.652.472,86		-9.086.511		-310.565.962	-306.057.998,05
Couverture en %	-85,38%			1,7	-83,94%	-83,61%
30 Charges de personnel	5.847.055,05		-167.011	-2,8	6.014.066	5.909.381,33
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.355.284,36		-1.218.811	-34,1	3.574.095	2.290.242,71
36 Charges de transfert	366.176.700,55		5.777.910	1,6	360.398.791	357.845.990,82
39 Imputations internes	9.288,24		5.114	122,5	4.174	10.726,18
42 Taxes		76.808,46	-10.683.284	-99,3	10.760.093	64.112,29
43 Revenus divers			-54.652	-100,0	54.652	358.843,04
44 Revenus financiers		17,09	-47.793	-100,0	47.810	123,82
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		29,70
46 Revenus de transferts		54.659.029,78	6.096.420	12,6	48.562.609	59.575.234,14

E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	46,568 ETP		-2,079 ETP	-4,3%	48,647 ETP	44,763 ETP
3 Charges	374.388.328,19		4.397.202	1,2	369.991.126	366.056.341,04
4 Revenus		54.735.855,33	-4.689.309	-7,9	59.425.164	59.998.342,99
Couverture en F	-319.652.472,86		-9.086.511		-310.565.962	-306.057.998,05
Couverture en %	-85,38%			1,7	-83,94%	-83,61%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	5,896 ETP		-0,737 ETP	-11,1%	6,633 ETP	5,193 ETP
3 Charges	168.487.662,01		-356.543	-0,2	168.844.205	163.972.531,90
4 Revenus		4.647.978,53	621.138	15,4	4.026.840	5.864.072,14
Couverture en F	-163.839.683,47		977.681		-164.817.365	-158.108.459,75
Couverture en %	-97,24%			-0,4	-97,62%	-96,42%
30 Charges de personnel	1.059.504,15		-77.269	-6,8	1.136.773	1.062.624,66
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104.658,47		-19.204	-15,5	123.863	89.642,09
36 Charges de transfert	167.323.499,39		-260.070	-0,2	167.583.569	162.820.265,15
42 Taxes		767,05	-146	-16,0	913	791,43
43 Revenus divers				ND		214.275,72
44 Revenus financiers			-42.096	-100,0	42.096	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		29,70
46 Revenus de transferts		4.647.211,48	663.380	16,7	3.983.831	5.648.975,30
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	40,672 ETP		-1,342 ETP	-3,2%	42,014 ETP	39,571 ETP
3 Charges	205.900.666,19		4.753.745	2,4	201.146.921	202.083.809,14
4 Revenus		50.087.876,80	-5.310.447	-9,6	55.398.324	54.134.270,85
Couverture en F	-155.812.789,39		-10.064.193		-145.748.597	-147.949.538,30
Couverture en %	-75,67%			4,4	-72,46%	-73,21%
30 Charges de personnel	4.787.550,90		-89.742	-1,8	4.877.293	4.846.756,68
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.250.625,89		-1.199.606	-34,8	3.450.232	2.200.600,62
36 Charges de transfert	198.853.201,16		6.037.979	3,1	192.815.222	195.025.725,67
39 Imputations internes	9.288,24		5.114	122,5	4.174	10.726,18
42 Taxes		76.041,41	-10.683.139	-99,3	10.759.180	63.320,86
43 Revenus divers			-54.652	-100,0	54.652	144.567,32
44 Revenus financiers		17,09	-5.697	-99,7	5.714	123,82
46 Revenus de transferts		50.011.818,30	5.433.040	12,2	44.578.778	53.926.258,84

Récapitulation F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	233,736 ETP		-9,300 ETP	-3,8%	243,036 ETP	235,036 ETP
3 Charges	101.022.387,60		-2.434.241	-2,4	103.456.629	111.850.401,62
4 Revenus		69.314.362,69	-8.658.770	-11,1	77.973.133	84.184.688,91
Couverture en F	-31.708.024,91		-6.224.529		-25.483.496	-27.665.712,71
Couverture en %	-31,39%			27,4	-24,63%	-24,73%
30 Charges de personnel	37.374.122,19		-107.157	-0,3	37.481.279	39.270.400,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28.410.767,08		193.863	0,7	28.216.904	38.669.151,98
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.615.822,24		163.624	3,7	4.452.198	4.766.782,62
36 Charges de transfert	8.661.433,25		71.149	0,8	8.590.284	7.493.220,41
37 Subventions à redistribuer	21.623.843,14		-2.672.907	-11,0	24.296.750	21.362.783,51
39 Imputations internes	336.399,71		-82.814	-19,8	419.214	288.062,52
41 Patentes et concessions		21.443.177,64	-10.357.912	-32,6	31.801.090	20.632.289,57
42 Taxes		14.510.345,14	933.313	6,9	13.577.032	18.278.924,24
43 Revenus divers		6.342.461,95	5.796.962	NS	545.500	10.451.678,00
44 Revenus financiers		103.380,45	-30.620	-22,9	134.000	105.083,46
46 Revenus de transferts		4.905.374,67	-2.270.286	-31,6	7.175.661	13.024.587,12
47 Subventions à redistribuer		21.623.843,14	-2.672.907	-11,0	24.296.750	21.362.783,51
49 Imputations internes		385.779,70	-57.320	-12,9	443.100	329.343,00

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>233,736 ETP</i>		<i>-9,300 ETP</i>	<i>-3,8%</i>	<i>243,036 ETP</i>	<i>235,036 ETP</i>
3 Charges	101.022.387,60		-2.434.241	-2,4	103.456.629	111.850.401,62
4 Revenus		69.314.362,69	-8.658.770	-11,1	77.973.133	84.184.688,91
Couverture en F	-31.708.024,91		-6.224.529		-25.483.496	-27.665.712,71
Couverture en %	-31,39%			27,4	-24,63%	-24,73%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>71,212 ETP</i>		<i>-1,900 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>73,112 ETP</i>	<i>66,612 ETP</i>
3 Charges	25.849.834,83		665.391	2,6	25.184.444	34.141.668,10
4 Revenus		9.049.857,70	-957.759	-9,6	10.007.617	21.949.213,49
Couverture en F	-16.799.977,14		-1.623.150		-15.176.827	-12.192.454,61
Couverture en %	-64,99%			7,8	-60,26%	-35,71%
30 Charges de personnel	12.503.734,88		16.038	0,1	12.487.697	13.376.501,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12.108.991,77		467.668	4,0	11.641.324	19.739.523,74
33 Amortissements du patrimoine administratif	669.513,32		22.759	3,5	646.754	662.601,08
36 Charges de transfert	526.681,40		151.306	40,3	375.375	325.182,45
39 Imputations internes	40.913,47		7.619	22,9	33.294	37.858,90
41 Patentes et concessions		5.458.299,80	-21.700	-0,4	5.480.000	5.408.546,60
42 Taxes		1.160.799,76	65.783	6,0	1.095.017	1.591.854,33
43 Revenus divers		502.672,59	502.673	ND		4.737.261,91
46 Revenus de transferts		1.926.458,05	-1.506.142	-43,9	3.432.600	10.211.550,65
49 Imputations internes		1.627,50	1.628	ND		
F03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>65,303 ETP</i>		<i>-4,700 ETP</i>	<i>-6,7%</i>	<i>70,003 ETP</i>	<i>67,003 ETP</i>
3 Charges	22.614.705,81		-278.898	-1,2	22.893.603	23.866.477,63
4 Revenus		30.148.962,56	-3.348.323	-10,0	33.497.286	29.831.940,86
Couverture en F	7.534.256,75		-3.069.426		10.603.682	5.965.463,23
Couverture en %	33,32%			-28,1	46,32%	25,00%
30 Charges de personnel	10.252.900,69		-86.062	-0,8	10.338.962	10.978.132,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.347.969,32		-266.750	-3,1	8.614.719	9.745.297,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	900.046,60		38.095	4,4	861.952	926.425,01
36 Charges de transfert	3.072.380,90		64.301	2,1	3.008.080	2.179.565,13
39 Imputations internes	41.408,30		-28.482	-40,8	69.890	37.057,28
41 Patentes et concessions		15.021.348,29	-10.267.842	-40,6	25.289.190	14.283.267,22
42 Taxes		7.553.326,15	2.317.668	44,3	5.235.658	8.169.672,29

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F03 - GESTION DES EAUX						
43 Revenus divers		5.087.563,55	5.087.564	ND		5.000.000,00
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.078,70
46 Revenus de transferts		2.411.724,57	-485.713	-16,8	2.897.438	2.303.922,65
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
<i>Postes fixes</i>	<i>75,003 ETP</i>		<i>-1,700 ETP</i>	<i>-2,2%</i>	<i>76,703 ETP</i>	<i>78,203 ETP</i>
3 Charges	23.482.546,59		752.988	3,3	22.729.558	23.845.612,49
4 Revenus		7.443.813,11	-422.199	-5,4	7.866.012	7.289.261,34
Couverture en F	-16.038.733,48		-1.175.187		-14.863.547	-16.556.351,15
Couverture en %	-68,30%			4,4	-65,39%	-69,43%
30 Charges de personnel	10.988.835,01		-4.813	0,0	10.993.648	11.147.094,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.086.632,11		51.623	0,7	7.035.009	7.574.456,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.010.750,48		288.045	10,6	2.722.705	3.127.922,67
36 Charges de transfert	722.382,14		-59.224	-7,6	781.606	777.373,13
37 Subventions à redistribuer	1.452.757,50		548.508	60,7	904.250	1.017.582,50
39 Imputations internes	221.189,35		-71.151	-24,3	292.340	201.183,00
41 Patentes et concessions		963.529,55	-68.370	-6,6	1.031.900	940.475,75
42 Taxes		3.978.280,62	-154.958	-3,7	4.133.239	4.142.812,62
43 Revenus divers		279.641,49	-263.359	-48,5	543.000	574.333,21
44 Revenus financiers		28.380,45	-30.620	-51,9	59.000	30.004,76
46 Revenus de transferts		477.017,50	-280.606	-37,0	757.623	265.292,50
47 Subventions à redistribuer		1.452.757,50	548.508	60,7	904.250	1.017.582,50
49 Imputations internes		264.206,00	-172.794	-39,5	437.000	318.760,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>22,218 ETP</i>		<i>-1,000 ETP</i>	<i>-4,3%</i>	<i>23,218 ETP</i>	<i>23,218 ETP</i>
3 Charges	29.075.300,37		-3.573.723	-10,9	32.649.023	29.996.643,40
4 Revenus		22.671.729,32	-3.930.489	-14,8	26.602.218	25.114.273,22
Couverture en F	-6.403.571,05		-356.767		-6.046.805	-4.882.370,18
Couverture en %	-22,02%			18,9	-18,52%	-16,28%
30 Charges de personnel	3.628.651,61		-32.320	-0,9	3.660.972	3.768.671,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	867.173,87		-58.677	-6,3	925.851	1.609.874,11
33 Amortissements du patrimoine administratif	35.511,85		-185.275	-83,9	220.787	49.833,87
36 Charges de transfert	4.339.988,81		-85.234	-1,9	4.425.223	4.211.099,70
37 Subventions à redistribuer	20.171.085,64		-3.221.414	-13,8	23.392.500	20.345.201,01

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
39 Imputations internes	32.888,60		9.199	38,8	23.690	11.963,34
42 Taxes		1.817.938,61	-1.295.180	-41,6	3.113.118	4.374.585,01
43 Revenus divers		472.584,32	470.084	NS	2.500	140.082,88
46 Revenus de transferts		90.174,55	2.175	2,5	88.000	243.821,32
47 Subventions à redistribuer		20.171.085,64	-3.221.414	-13,8	23.392.500	20.345.201,01
49 Imputations internes		119.946,20	113.846	NS	6.100	10.583,00

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

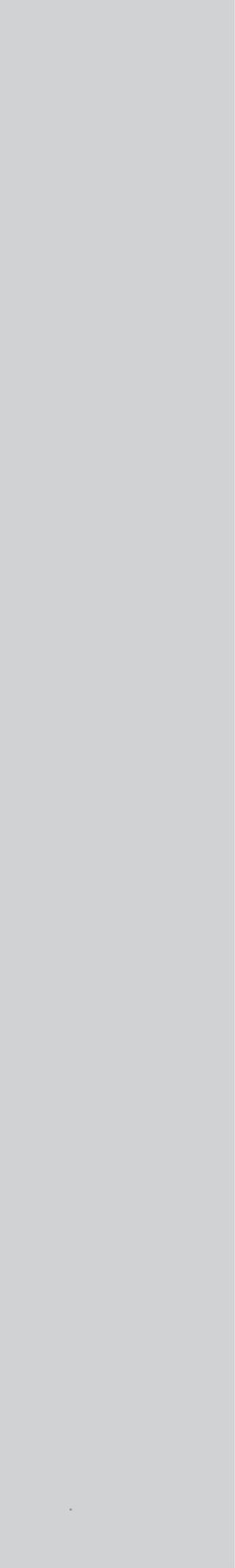
RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>284,618 ETP</i>		<i>-16,500 ETP</i>	<i>-5,5%</i>	<i>301,118 ETP</i>	<i>243,518 ETP</i>
3 Charges	106.048.542,36		-14.346.161	-11,9	120.394.704	108.791.136,58
4 Revenus		30.256.960,54	-1.831.249	-5,7	32.088.209	31.793.908,18
Couverture en F	-75.791.581,82		12.514.913		-88.306.494	-76.997.228,40
Couverture en %	-71,47%			-2,6	-73,35%	-70,78%
30 Charges de personnel	41.397.382,10		-2.396.933	-5,5	43.794.315	41.502.561,43
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.409.573,80		-5.799.588	-38,1	15.209.162	15.242.531,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.899.199,01		317.519	12,3	2.581.680	1.429.474,66
36 Charges de transfert	52.264.529,75		-6.457.807	-11,0	58.722.337	50.523.586,71
39 Imputations internes	77.857,70		-9.352	-10,7	87.210	92.982,30
42 Taxes		26.759.696,06	-4.018.741	-13,1	30.778.437	28.735.682,06
43 Revenus divers		817.477,72	67.478	9,0	750.000	1.417.629,49
44 Revenus financiers		44.409,55	1.510	3,5	42.900	44.710,70
46 Revenus de transferts		2.484.867,06	2.241.495	921,0	243.372	1.393.933,98
49 Imputations internes		150.510,15	-122.990	-45,0	273.500	201.951,95

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>284,618 ETP</i>		<i>-16,500 ETP</i>	<i>-5,5%</i>	<i>301,118 ETP</i>	<i>243,518 ETP</i>
3 Charges	106.048.542,36		-14.346.161	-11,9	120.394.704	108.791.136,58
4 Revenus		30.256.960,54	-1.831.249	-5,7	32.088.209	31.793.908,18
Couverture en F	-75.791.581,82		12.514.913		-88.306.494	-76.997.228,40
Couverture en %	-71,47%			-2,6	-73,35%	-70,78%
G01 - ACCÈS AU LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>66,300 ETP</i>		<i>-3,100 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>69,400 ETP</i>	<i>54,200 ETP</i>
3 Charges	63.874.677,71		-2.915.609	-4,4	66.790.287	59.216.066,35
4 Revenus		10.799.187,40	-332.017	-3,0	11.131.204	8.766.915,04
Couverture en F	-53.075.490,31		2.583.593		-55.659.083	-50.449.151,31
Couverture en %	-83,09%			-0,3	-83,33%	-85,20%
30 Charges de personnel	8.901.409,52		-443.749	-4,7	9.345.159	7.641.994,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	540.256,32		-589.919	-52,2	1.130.175	743.863,62
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.366.747,65		310.496	15,1	2.056.252	487.156,79
36 Charges de transfert	52.008.290,92		-2.169.410	-4,0	54.177.701	50.262.347,88
39 Imputations internes	57.973,30		-23.027	-28,4	81.000	80.703,30
42 Taxes		8.621.512,90	-2.439.042	-22,1	11.060.555	7.557.975,09
43 Revenus divers		13.300,00	13.300	ND		36.743,80
44 Revenus financiers		44.400,00	1.500	3,5	42.900	44.400,00
46 Revenus de transferts		2.119.974,50	2.092.226	NS	27.749	1.127.796,15
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
<i>Postes fixes</i>	<i>81,993 ETP</i>		<i>-5,968 ETP</i>	<i>-6,8%</i>	<i>87,960 ETP</i>	<i>62,898 ETP</i>
3 Charges	21.889.877,29		-6.456.478	-22,8	28.346.355	28.182.510,00
4 Revenus		1.253.617,28	225.250	21,9	1.028.368	752.602,77
Couverture en F	-20.636.260,01		6.681.728		-27.317.988	-27.429.907,23
Couverture en %	-94,27%			-2,2	-96,37%	-97,33%
30 Charges de personnel	13.894.466,86		-910.257	-6,1	14.804.724	14.610.828,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.796.065,79		-5.367.673	-40,8	13.163.739	13.365.407,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.971,58		-84.284	-96,6	87.256	2.971,58
36 Charges de transfert	196.238,83		-94.397	-32,5	290.636	201.238,83
39 Imputations internes	134,23		134	ND		2.063,75
42 Taxes		473.099,92	194.732	70,0	278.368	189.443,69
43 Revenus divers		780.517,36	30.517	4,1	750.000	563.159,08
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	<i>80,758 ETP</i>		<i>-6,132 ETP</i>	<i>-7,1%</i>	<i>86,890 ETP</i>	<i>76,952 ETP</i>
3 Charges	11.936.020,05		-4.524.975	-27,5	16.460.995	12.261.186,25

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
4 Revenus		4.201.108,44	1.009.161	31,6	3.191.947	4.142.598,82
Couverture en F	-7.734.911,61		5.534.136		-13.269.047	-8.118.587,43
Couverture en %	-64,80%			-19,6	-80,61%	-66,21%
30 Charges de personnel	11.189.051,48		-524.951	-4,5	11.714.003	11.599.981,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	680.826,10		192.834	39,5	487.992	593.361,18
36 Charges de transfert	60.000,00		-4.194.000	-98,6	4.254.000	60.000,00
39 Imputations internes	6.142,47		1.142	22,8	5.000	7.844,00
42 Taxes		4.170.794,59	1.013.847	32,1	3.156.947	3.280.539,76
43 Revenus divers		9.116,20	9.116	ND		817.726,61
49 Imputations internes		21.197,65	-13.802	-39,4	35.000	44.332,45
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	<i>55,568 ETP</i>		<i>-1,300 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>56,868 ETP</i>	<i>49,468 ETP</i>
3 Charges	8.347.967,31		-449.099	-5,1	8.797.067	9.131.373,98
4 Revenus		14.003.047,42	-2.733.643	-16,3	16.736.690	18.131.791,55
Couverture en F	5.655.080,11		-2.284.544		7.939.624	9.000.417,57
Couverture en %	67,74%			-24,9	90,25%	98,57%
30 Charges de personnel	7.412.454,24		-517.975	-6,5	7.930.429	7.649.757,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	392.425,59		-34.830	-8,2	427.256	539.899,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	529.479,78		91.308	20,8	438.172	939.346,29
39 Imputations internes	13.607,70		12.398	NS	1.210	2.371,25
42 Taxes		13.494.288,65	-2.788.279	-17,1	16.282.567	17.707.723,52
43 Revenus divers		14.544,16	14.544	ND		
44 Revenus financiers		9,55	10	ND		310,70
46 Revenus de transferts		364.892,56	149.270	69,2	215.623	266.137,83
49 Imputations internes		129.312,50	-109.188	-45,8	238.500	157.619,50



Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.213,761 ETP		-148,616 ETP	-4,4%	3.362,377 ETP	3.113,518 ETP
3 Charges	603.064.908,79		-3.116.124	-0,5	606.181.033	572.992.370,79
4 Revenus		252.641.846,13	-11.009.823	-4,2	263.651.669	227.315.459,57
Couverture en F	-350.423.062,67		-7.893.699		-342.529.363	-345.676.911,22
Couverture en %	-58,11%			2,8	-56,51%	-60,33%
30 Charges de personnel	453.490.850,30		6.016.590	1,3	447.474.260	436.726.514,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	88.597.923,74		-5.461.963	-5,8	94.059.887	77.784.622,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.247.268,92		278.913	5,6	4.968.356	5.251.390,65
34 Charges financières	1.596,27		1.596	ND		
36 Charges de transfert	51.185.089,87		-4.173.610	-7,5	55.358.700	49.450.279,43
37 Subventions à redistribuer	741.837,60		-224.162	-23,2	966.000	990.379,15
39 Imputations internes	3.800.342,09		446.512	13,3	3.353.830	2.789.185,28
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.000,00
42 Taxes		182.054.559,38	-4.983.220	-2,7	187.037.779	166.042.161,82
43 Revenus divers		4.625.144,03	-7.569.856	-62,1	12.195.000	3.608.026,72
44 Revenus financiers		420.213,85	5.038	1,2	415.176	424.963,20
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.285,50	-416.800	-99,7	418.085	237.190,88
46 Revenus de transferts		54.726.451,52	1.990.723	3,8	52.735.729	47.334.558,80
47 Subventions à redistribuer		741.837,60	-224.162	-23,2	966.000	990.379,15
49 Imputations internes		10.036.624,25	188.454	1,9	9.848.170	8.643.179,00

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.213,761 ETP		-148,616 ETP	-4,4%	3.362,377 ETP	3.113,518 ETP
3 Charges	603.064.908,79		-3.116.124	-0,5	606.181.033	572.992.370,79
4 Revenus		252.641.846,13	-11.009.823	-4,2	263.651.669	227.315.459,57
Couverture en F	-350.423.062,67		-7.893.699		-342.529.363	-345.676.911,22
Couverture en %	-58,11%			2,8	-56,51%	-60,33%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	191,129 ETP		-7,876 ETP	-4,0%	199,004 ETP	199,852 ETP
3 Charges	31.746.000,43		851.687	2,8	30.894.314	32.381.951,60
4 Revenus		23.738.114,85	-621.448	-2,6	24.359.563	25.207.706,31
Couverture en F	-8.007.885,58		-1.473.135		-6.534.751	-7.174.245,28
Couverture en %	-25,22%			19,3	-21,15%	-22,16%
30 Charges de personnel	23.372.769,15		132.602	0,6	23.240.167	24.371.769,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.483.002,89		173.961	13,3	1.309.042	1.271.698,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	37.109,56		3.768	11,3	33.342	42.697,94
36 Charges de transfert	5.864.259,00		1.027.576	21,2	4.836.683	5.634.176,55
39 Imputations internes	988.859,83		-486.220	-33,0	1.475.080	1.061.609,73
42 Taxes		22.623.461,73	-156.078	-0,7	22.779.540	24.172.053,96
43 Revenus divers		1.740,57	1.741	ND		557,70
46 Revenus de transferts		1.108.929,55	-296.093	-21,1	1.405.023	1.035.004,65
49 Imputations internes		3.983,00	-171.017	-97,7	175.000	90,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	1.889,258 ETP		-36,342 ETP	-1,9%	1.925,600 ETP	1.862,835 ETP
3 Charges	357.978.652,54		8.073.430	2,3	349.905.223	340.806.866,40
4 Revenus		134.268.827,32	-9.922.643	-6,9	144.191.470	114.393.081,30
Couverture en F	-223.709.825,22		-17.996.072		-205.713.753	-226.413.785,10
Couverture en %	-62,49%			6,3	-58,79%	-66,43%
30 Charges de personnel	285.508.553,50		8.997.427	3,3	276.511.127	280.094.517,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	55.120.522,72		-2.670.695	-4,6	57.791.218	45.319.639,50
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.405.544,99		633.354	16,8	3.772.191	4.273.947,82
36 Charges de transfert	10.627.858,35		-337.329	-3,1	10.965.187	10.045.070,27
39 Imputations internes	2.316.172,98		1.450.673	167,6	865.500	1.073.691,50
42 Taxes		95.048.536,13	-3.532.150	-3,6	98.580.686	77.934.767,84
43 Revenus divers		69.484,70	-10.005.515	-99,3	10.075.000	497.323,09
44 Revenus financiers			-5.000	-100,0	5.000	3.200,00

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

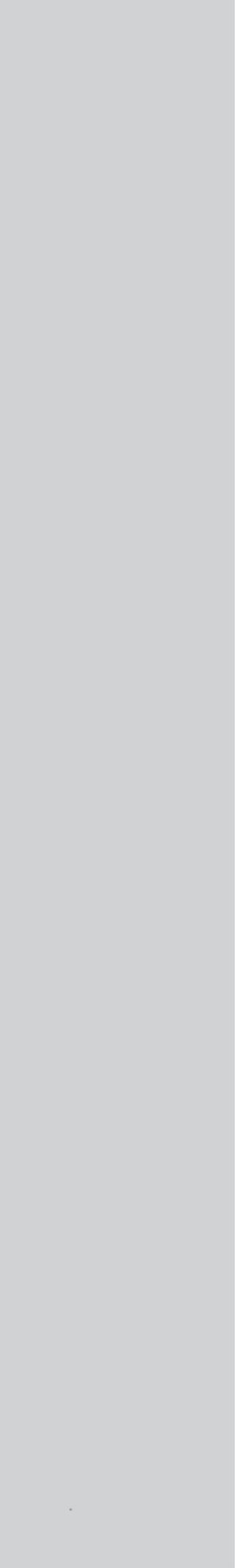
RUBRIQUE	COMpte 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMpte 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.285,50	1.286	ND		1.731,50
46 Revenus de transferts		38.429.526,99	3.458.843	9,9	34.970.684	35.237.590,87
49 Imputations internes		719.994,00	159.894	28,5	560.100	718.468,00
H03 - SÉCURITÉ CIVILE.						
<i>Postes fixes</i>	<i>33,250 ETP</i>		<i>-2,115 ETP</i>	<i>-6,0%</i>	<i>35,365 ETP</i>	<i>42,400 ETP</i>
3 Charges	6.844.096,74		-7.294	-0,1	6.851.391	8.193.431,74
4 Revenus		6.317.524,87	2.916.048	85,7	3.401.477	3.272.845,93
Couverture en F	-526.571,87		2.923.342		-3.449.914	-4.920.585,81
Couverture en %	-7,69%			-84,7	-50,35%	-60,06%
30 Charges de personnel	4.588.985,49		-200.460	-4,2	4.789.445	6.107.660,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	527.869,49		-61.189	-10,4	589.058	653.541,89
33 Amortissements du patrimoine administratif	324.053,88		-158.257	-32,8	482.311	342.361,66
36 Charges de transfert	654.682,36		-100.394	-13,3	755.076	792.620,61
37 Subventions à redistribuer	741.837,60		510.838	221,1	231.000	236.805,55
39 Imputations internes	6.667,92		2.168	48,2	4.500	60.441,45
41 Patentes et concessions		35.036,50	0	0,0	35.037	35.000,00
42 Taxes		557.175,98	221.831	66,1	335.345	488.189,35
43 Revenus divers		4.336.072,08	2.486.072	134,4	1.850.000	2.001.398,65
44 Revenus financiers		20.966,10	977	4,9	19.989	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-418.085	-100,0	418.085	235.459,38
46 Revenus de transferts		625.016,40	114.345	22,4	510.671	275.993,00
47 Subventions à redistribuer		741.837,60	510.838	221,1	231.000	236.805,55
49 Imputations internes		1.420,21	70	5,2	1.350	
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR						
<i>Postes fixes</i>	<i>45,950 ETP</i>		<i>-0,985 ETP</i>	<i>-2,1%</i>	<i>46,935 ETP</i>	<i>28,300 ETP</i>
3 Charges	6.479.593,35		-83.616	-1,3	6.563.209	4.035.844,75
4 Revenus		3.475.790,81	166.909	5,0	3.308.881	3.733.452,25
Couverture en F	-3.003.802,54		250.525		-3.254.328	-302.392,50
Couverture en %	-46,36%			-6,5	-49,58%	-7,49%
30 Charges de personnel	5.663.434,37		12.647	0,2	5.650.788	3.515.659,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	412.443,48		-87.221	-17,5	499.665	196.527,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	18.263,44		-5.494	-23,1	23.757	41.314,43
36 Charges de transfert	303.476,36		-8.024	-2,6	311.500	282.342,90

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR						
39 Imputations internes	81.975,71		4.476	5,8	77.500	
41 Patentes et concessions		693,50	0	0,0	694	
42 Taxes		239.222,32	-99.080	-29,3	338.303	414.559,10
44 Revenus financiers		398.355,90	18.569	4,9	379.787	420.617,60
46 Revenus de transferts		2.810.535,10	246.087	9,6	2.564.448	2.849.444,55
49 Imputations internes		26.983,99	1.334	5,2	25.650	48.831,00
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>114,525 ETP</i>		<i>-5,200 ETP</i>	<i>-4,3%</i>	<i>119,725 ETP</i>	<i>114,075 ETP</i>
3 Charges	16.416.330,85		469.523	2,9	15.946.808	15.312.365,15
4 Revenus		29.211.720,60	70.625	0,2	29.141.096	29.079.486,89
Couverture en F	12.795.389,75		-398.898		13.194.288	13.767.121,74
Couverture en %	77,94%			-5,8	82,74%	89,91%
30 Charges de personnel	13.214.907,70		-195.254	-1,5	13.410.162	13.252.615,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.173.845,21		995.201	45,7	2.178.644	2.032.834,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	26.947,24		3.945	17,2	23.002	22.968,98
39 Imputations internes	630,70		-334.369	-99,8	335.000	3.946,20
42 Taxes		28.535.556,00	59.460	0,2	28.476.096	27.958.122,35
43 Revenus divers				ND		456.979,64
46 Revenus de transferts		676.164,60	11.165	1,7	665.000	664.384,90
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	<i>242,044 ETP</i>		<i>-10,682 ETP</i>	<i>-4,2%</i>	<i>252,726 ETP</i>	<i>242,813 ETP</i>
3 Charges	39.216.198,84		213.410	0,5	39.002.789	38.894.080,28
4 Revenus		37.910.700,77	-584.145	-1,5	38.494.846	37.661.983,54
Couverture en F	-1.305.498,07		-797.555		-507.943	-1.232.096,74
Couverture en %	-3,33%			155,6	-1,30%	-3,17%
30 Charges de personnel	29.625.002,66		-46.250	-0,2	29.671.253	29.584.330,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.124.293,89		381.756	4,4	8.742.538	8.734.300,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	110.102,91		41.855	61,3	68.248	68.188,23
34 Charges financières	1.596,27		1.596	ND		
39 Imputations internes	355.203,10		-165.547	-31,8	520.750	507.261,40
42 Taxes		29.633.393,47	-1.106.883	-3,6	30.740.276	30.867.818,29
43 Revenus divers				ND		16.357,70
44 Revenus financiers		651,05	-8.849	-93,1	9.500	860,35

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
49 Imputations internes		8.276.656,25	531.586	6,9	7.745.070	6.776.947,20
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>681.650 ETP</i>		<i>-84.650 ETP</i>	<i>-11,0%</i>	<i>766.300 ETP</i>	<i>606.569 ETP</i>
3 Charges	117.033.205,70		-9.817.869	-7,7	126.851.075	107.410.905,12
4 Revenus		12.643.380,33	-2.694.544	-17,6	15.337.924	10.577.268,56
Couverture en F	-104.389.825,37		7.123.326		-111.513.151	-96.833.636,56
Couverture en %	-89,20%			1,5	-87,91%	-90,15%
30 Charges de personnel	88.573.476,85		-2.665.597	-2,9	91.239.074	76.917.765,43
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.144.916,54		-3.533.943	-16,3	21.678.860	19.134.881,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	324.216,11		-240.151	-42,6	564.367	458.772,95
36 Charges de transfert	9.940.839,65		-3.352.434	-25,2	13.293.274	10.817.250,65
39 Imputations internes	49.756,55		-25.743	-34,1	75.500	82.235,00
42 Taxes		5.410.956,53	-370.164	-6,4	5.781.121	4.202.740,71
43 Revenus divers				ND		327.659,55
44 Revenus financiers		240,80	-659	-73,2	900	285,25
46 Revenus de transferts		6.224.596,20	-1.990.307	-24,2	8.214.903	4.947.740,25
49 Imputations internes		1.007.586,80	-333.413	-24,9	1.341.000	1.098.842,80
H08 - DROITS HUMAINS						
<i>Postes fixes</i>	<i>15.956 ETP</i>		<i>-0.766 ETP</i>	<i>-4,6%</i>	<i>16.722 ETP</i>	<i>16.674 ETP</i>
3 Charges	27.350.830,35		-2.815.394	-9,3	30.166.224	25.956.925,75
4 Revenus		5.075.786,58	-340.626	-6,3	5.416.412	3.389.634,78
Couverture en F	-22.275.043,77		2.474.768		-24.749.812	-22.567.290,97
Couverture en %	-81,44%			-0,7	-82,04%	-86,94%
30 Charges de personnel	2.943.720,59		-18.524	-0,6	2.962.244	2.882.195,64
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	611.029,52		-659.832	-51,9	1.270.862	441.199,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.030,79		-107	-9,4	1.138	1.138,64
36 Charges de transfert	23.793.974,15		-1.403.006	-5,6	25.196.980	21.878.818,45
37 Subventions à redistribuer	0,00		-735.000	-100,0	735.000	753.573,60
39 Imputations internes	1.075,30		1.075	ND		
42 Taxes		6.257,22	-155	-2,4	6.412	3.910,21
43 Revenus divers		217.846,68	-52.153	-19,3	270.000	307.750,39
46 Revenus de transferts		4.851.682,68	446.683	10,1	4.405.000	2.324.400,58
47 Subventions à redistribuer		0,00	-735.000	-100,0	735.000	753.573,60



Récapitulation I - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	670,048 ETP		-11,202 ETP	-1,6%	681,250 ETP	635,201 ETP
3 Charges	170.375.800,08		13.800.525	8,8	156.575.275	153.687.922,19
4 Revenus		48.397.025,23	16.998.267	54,1	31.398.758	41.802.677,74
Couverture en F	-121.978.774,85		3.197.742		-125.176.517	-111.885.244,45
Couverture en %	-71,59%			-10,4	-79,95%	-72,80%
30 Charges de personnel	117.628.704,14		-31.023	0,0	117.659.727	106.141.843,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51.900.292,59		13.762.803	36,1	38.137.490	46.735.441,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	198.562,42		-49.496	-20,0	248.058	169.330,85
34 Charges financières	536,23		-4.464	-89,3	5.000	-483,73
39 Imputations internes	647.704,70		122.705	23,4	525.000	641.789,95
42 Taxes		36.808.786,02	8.171.728	28,5	28.637.058	32.078.620,49
43 Revenus divers		10.580.574,71	9.020.575	578,2	1.560.000	8.781.959,55
49 Imputations internes		1.007.664,50	-194.036	-16,1	1.201.700	942.097,70

I - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	670,048 ETP		-11,202 ETP	-1,6%	681,250 ETP	635,201 ETP
3 Charges	170.375.800,08		13.800.525	8,8	156.575.275	153.687.922,19
4 Revenus		48.397.025,23	16.998.267	54,1	31.398.758	41.802.677,74
Couverture en F	-121.978.774,85		3.197.742		-125.176.517	-111.885.244,45
Couverture en %	-71,59%			-10,4	-79,95%	-72,80%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	670,048 ETP		-11,202 ETP	-1,6%	681,250 ETP	635,201 ETP
3 Charges	170.375.800,08		13.800.525	8,8	156.575.275	153.687.922,19
4 Revenus		48.397.025,23	16.998.267	54,1	31.398.758	41.802.677,74
Couverture en F	-121.978.774,85		3.197.742		-125.176.517	-111.885.244,45
Couverture en %	-71,59%			-10,4	-79,95%	-72,80%
30 Charges de personnel	117.628.704,14		-31.023	0,0	117.659.727	106.141.843,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51.900.292,59		13.762.803	36,1	38.137.490	46.735.441,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	198.562,42		-49.496	-20,0	248.058	169.330,85
34 Charges financières	536,23		-4.464	-89,3	5.000	-483,73
39 Imputations internes	647.704,70		122.705	23,4	525.000	641.789,95
42 Taxes		36.808.786,02	8.171.728	28,5	28.637.058	32.078.620,49
43 Revenus divers		10.580.574,71	9.020.575	578,2	1.560.000	8.781.959,55
49 Imputations internes		1.007.664,50	-194.036	-16,1	1.201.700	942.097,70

Récapitulation J - MOBILITÉ

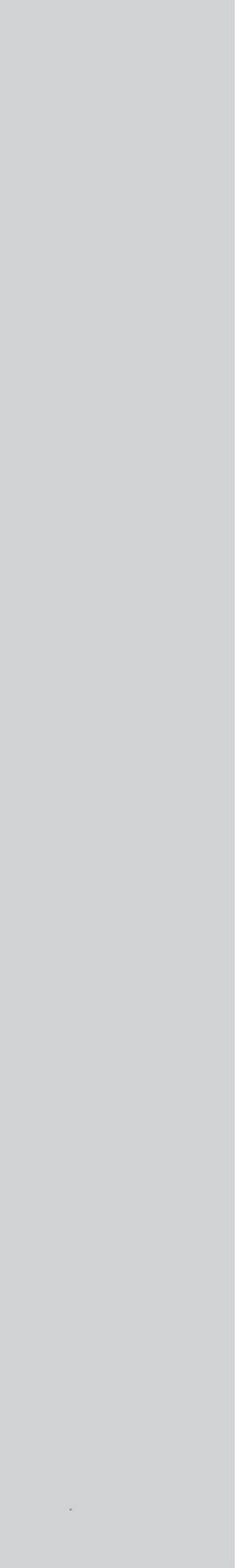
RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	221,327 ETP		-10,150 ETP	-4,4%	231,477 ETP	217,177 ETP
3 Charges	360.300.841,06		-6.202.937	-1,7	366.503.778	359.181.170,58
4 Revenus		58.253.439,68	-12.331.336	-17,5	70.584.776	70.077.791,25
Couverture en F	-302.047.401,38		-6.128.399		-295.919.002	-289.103.379,33
Couverture en %	-83,83%			3,8	-80,74%	-80,49%
30 Charges de personnel	32.907.030,87		71.840	0,2	32.835.190	33.110.749,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25.817.658,16		-293.726	-1,1	26.111.384	26.369.317,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	56.580.068,14		-1.508.821	-2,6	58.088.889	53.444.856,04
34 Charges financières	388.274,56		388.275	ND		
36 Charges de transfert	243.472.890,78		-2.150.933	-0,9	245.623.824	239.844.371,17
39 Imputations internes	1.134.918,56		-2.709.571	-70,5	3.844.490	6.411.876,60
42 Taxes		13.616.626,58	-15.576.769	-53,4	29.193.396	12.551.512,78
43 Revenus divers		3.190.886,83	-540.862	-14,5	3.731.749	5.586.588,64
44 Revenus financiers		780.010,57	-26.989	-3,3	807.000	695.609,22
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		124.465,20	34.465	38,3	90.000	93.239,70
46 Revenus de transferts		38.794.586,43	6.613.321	20,6	32.181.265	44.135.283,07
49 Imputations internes		1.746.864,07	-2.834.502	-61,9	4.581.366	7.015.557,84

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	221,327 ETP		-10,150 ETP	-4,4%	231,477 ETP	217,177 ETP
3 Charges	360.300.841,06		-6.202.937	-1,7	366.503.778	359.181.170,58
4 Revenus		58.253.439,68	-12.331.336	-17,5	70.584.776	70.077.791,25
Couverture en F	-302.047.401,38		-6.128.399		-295.919.002	-289.103.379,33
Couverture en %	-83,83%			3,8	-80,74%	-80,49%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	73,472 ETP		-4,250 ETP	-5,5%	77,722 ETP	69,522 ETP
3 Charges	248.873.402,58		-943.092	-0,4	249.816.495	245.370.979,21
4 Revenus		10.101.447,81	-6.594.042	-39,5	16.695.490	15.122.343,84
Couverture en F	-238.771.954,77		-5.650.949		-233.121.005	-230.248.635,37
Couverture en %	-95,94%			2,8	-93,32%	-93,84%
30 Charges de personnel	13.073.043,42		-256.416	-1,9	13.329.459	12.886.932,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.347.331,20		-160.837	-1,7	9.508.168	8.867.154,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.914.907,21		293.299	11,2	2.621.608	2.590.864,00
36 Charges de transfert	223.523.905,76		-819.454	-0,4	224.343.360	220.999.724,15
39 Imputations internes	14.214,99		315	2,3	13.900	26.303,80
42 Taxes		10.549.671,16	-4.583.819	-30,3	15.133.490	10.671.790,37
43 Revenus divers		1.167.746,83	412.747	54,7	755.000	940.065,00
44 Revenus financiers		780.010,57	-26.989	-3,3	807.000	695.609,22
46 Revenus de transferts		-2.397.780,75	-2.397.781	ND		2.814.879,25
49 Imputations internes		1.800,00	1.800	ND		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	147,855 ETP		-5,900 ETP	-3,8%	153,755 ETP	147,655 ETP
3 Charges	111.427.438,49		-5.259.844	-4,5	116.687.283	113.810.191,38
4 Revenus		48.151.991,88	-5.737.294	-10,6	53.889.286	54.955.447,42
Couverture en F	-63.275.446,61		-477.450		-62.797.997	-58.854.743,96
Couverture en %	-56,79%			5,5	-53,82%	-51,71%
30 Charges de personnel	19.833.987,45		328.256	1,7	19.505.731	20.223.816,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.470.326,96		-132.889	-0,8	16.603.216	17.502.162,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	53.665.160,93		-1.802.120	-3,2	55.467.281	50.853.992,04
34 Charges financières	388.274,56		388.275	ND		
36 Charges de transfert	19.948.985,02		-1.331.479	-6,3	21.280.464	18.844.647,02
39 Imputations internes	1.120.703,57		-2.709.886	-70,7	3.830.590	6.385.572,80
42 Taxes		3.066.955,43	-10.992.950	-78,2	14.059.906	1.879.722,42

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
43 Revenus divers		2.023.140,00	-953.609	-32,0	2.976.749	4.646.523,64
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		124.465,20	34.465	38,3	90.000	93.239,70
46 Revenus de transferts		41.192.367,18	9.011.102	28,0	32.181.265	41.320.403,82
49 Imputations internes		1.745.064,07	-2.836.302	-61,9	4.581.366	7.015.557,84



Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>113,200 ETP</i>		<i>-6,154 ETP</i>	<i>-5,2%</i>	<i>119,354 ETP</i>	<i>105,257 ETP</i>
3 Charges	1.093.107.969,35		-10.696.703	-1,0	1.103.804.672	1.087.147.419,11
4 Revenus		33.280.959,95	2.960.481	9,8	30.320.479	28.372.215,31
Couverture en F	-1.059.827.009,40		13.657.184		-1.073.484.193	-1.058.775.203,80
Couverture en %	-96,96%			-0,3	-97,25%	-97,39%
30 Charges de personnel	17.022.909,74		-822.386	-4,6	17.845.296	16.623.788,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.465.855,40		197.944	6,1	3.267.911	3.590.765,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	772.839,99		-476.303	-38,1	1.249.143	241.815,66
36 Charges de transfert	1.071.781.984,87		-9.580.617	-0,9	1.081.362.602	1.066.634.626,42
39 Imputations internes	64.379,35		-15.341	-19,2	79.720	56.423,10
40 Revenus fiscaux		103.791,75	33.792	48,3	70.000	91.722,79
41 Patentes et concessions		30.801,00	22.601	275,6	8.200	25.061,00
42 Taxes		5.831.446,60	-2.069.748	-26,2	7.901.195	5.137.608,98
43 Revenus divers		24.299.612,20	4.095.728	20,3	20.203.884	21.267.102,44
44 Revenus financiers		898.037,00	898.037	ND		
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.957.901,70	-179.298	-8,4	2.137.200	1.850.720,10
46 Revenus de transferts		128.435,50	128.436	ND		
49 Imputations internes		30.934,20	30.934	ND		

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>113,200 ETP</i>		<i>-6,154 ETP</i>	<i>-5,2%</i>	<i>119,354 ETP</i>	<i>105,257 ETP</i>
3 Charges	1.093.107.969,35		-10.696.703	-1,0	1.103.804.672	1.087.147.419,11
4 Revenus		33.280.959,95	2.960.481	9,8	30.320.479	28.372.215,31
Couverture en F	-1.059.827.009,40		13.657.184		-1.073.484.193	-1.058.775.203,80
Couverture en %	-96,96%			-0,3	-97,25%	-97,39%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
<i>Postes fixes</i>	<i>11,695 ETP</i>		<i>-1,163 ETP</i>	<i>-9,0%</i>	<i>12,858 ETP</i>	<i>9,989 ETP</i>
3 Charges	1.052.420.167,89		-10.280.502	-1,0	1.062.700.669	1.046.375.371,52
4 Revenus		24.085.072,84	1.057.580	4,6	23.027.493	20.497.975,29
Couverture en F	-1.028.335.095,05		11.338.081		-1.039.673.176	-1.025.877.396,23
Couverture en %	-97,71%			-0,1	-97,83%	-98,04%
30 Charges de personnel	1.846.833,84		-315.213	-14,6	2.162.046	1.679.274,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.011.871,88		121.709	13,7	890.162	1.086.968,66
33 Amortissements du patrimoine administratif	498.933,23		-76.200	-13,2	575.134	3.057,24
36 Charges de transfert	1.049.062.446,06		-10.010.881	-0,9	1.059.073.327	1.043.606.071,63
39 Imputations internes	82,88		83	ND		
42 Taxes		1.195.922,58	-2.556.131	-68,1	3.752.053	283.800,77
43 Revenus divers		21.991.113,26	2.715.673	14,1	19.275.440	20.214.174,52
44 Revenus financiers		898.037,00	898.037	ND		
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>18,297 ETP</i>		<i>-2,583 ETP</i>	<i>-12,4%</i>	<i>20,880 ETP</i>	<i>18,988 ETP</i>
3 Charges	16.491.911,14		579.740	3,6	15.912.171	17.159.475,16
4 Revenus		4.217.331,50	2.526.395	149,4	1.690.937	3.127.751,13
Couverture en F	-12.274.579,64		1.946.655		-14.221.235	-14.031.724,04
Couverture en %	-74,43%			-16,7	-89,37%	-81,77%
30 Charges de personnel	3.056.613,38		-309.248	-9,2	3.365.862	3.237.091,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	784.553,88		114.307	17,1	670.247	791.049,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.192,85		30	1,0	3.163	3.057,24
36 Charges de transfert	12.647.468,16		774.568	6,5	11.872.900	13.127.775,69
39 Imputations internes	82,88		83	ND		502,05
41 Patentes et concessions		14.000,00	14.000	ND		10.000,00
42 Taxes		2.100.252,81	795.180	60,9	1.305.073	2.415.849,63
43 Revenus divers		2.078.078,69	1.692.215	438,6	385.864	701.901,50
46 Revenus de transferts		25.000,00	25.000	ND		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	<i>83,208 ETP</i>		<i>-2,408 ETP</i>	<i>-2,8%</i>	<i>85,616 ETP</i>	<i>76,280 ETP</i>
3 Charges	24.195.890,31		-995.941	-4,0	25.191.831	23.612.572,42
4 Revenus		4.978.555,61	-623.494	-11,1	5.602.049	4.746.488,89
Couverture en F	-19.217.334,71		372.447		-19.589.782	-18.866.083,53
Couverture en %	-79,42%			2,1	-77,76%	-79,90%
30 Charges de personnel	12.119.462,52		-197.925	-1,6	12.317.388	11.707.422,99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.669.429,64		-38.072	-2,2	1.707.502	1.712.748,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	270.713,91		-400.133	-59,6	670.847	235.701,19
36 Charges de transfert	10.072.070,65		-344.304	-3,3	10.416.375	9.900.779,10
39 Imputations internes	64.213,60		-15.506	-19,5	79.720	55.921,05
40 Revenus fiscaux		103.791,75	33.792	48,3	70.000	91.722,79
41 Patentes et concessions		16.801,00	8.601	104,9	8.200	15.061,00
42 Taxes		2.535.271,21	-308.798	-10,9	2.844.069	2.437.958,58
43 Revenus divers		230.420,25	-312.160	-57,5	542.580	351.026,42
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.957.901,70	-179.298	-8,4	2.137.200	1.850.720,10
46 Revenus de transferts		103.435,50	103.436	ND		
49 Imputations internes		30.934,20	30.934	ND		

Récapitulation L - ECONOMIE

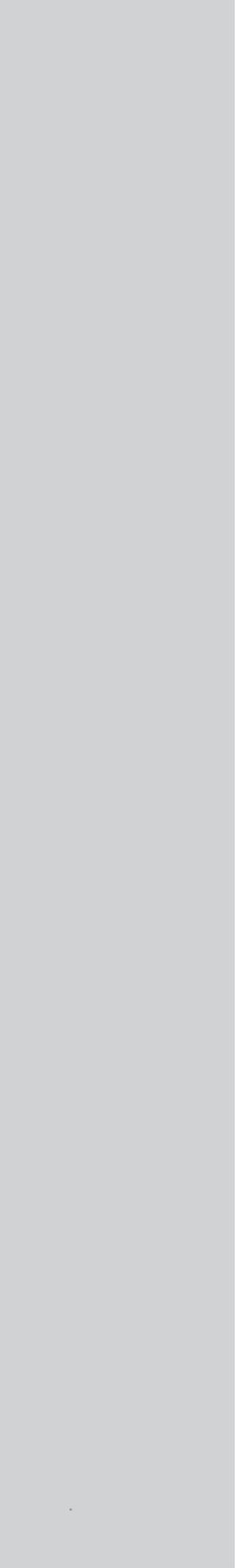
RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>63,100 ETP</i>		<i>-6,381 ETP</i>	<i>-9,2%</i>	<i>69,481 ETP</i>	<i>62,409 ETP</i>
3 Charges	31.153.282,28		3.658.276	13,3	27.495.006	28.594.394,92
4 Revenus		78.573.923,95	17.615.789	28,9	60.958.135	78.074.789,12
Couverture en F	47.420.641,67		13.957.513		33.463.129	49.480.394,20
Couverture en %	152,22%			25,1	121,71%	173,04%
30 Charges de personnel	9.819.635,20		-318.967	-3,1	10.138.602	10.275.259,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.319.240,56		827.952	55,5	1.491.289	1.931.480,66
33 Amortissements du patrimoine administratif	93.602,21		-13.544	-12,6	107.146	77.717,59
34 Charges financières				ND		403.354,45
36 Charges de transfert	18.889.246,06		3.145.677	20,0	15.743.569	15.867.197,75
39 Imputations internes	31.558,25		17.158	119,2	14.400	39.385,00
42 Taxes		10.861.450,89	-292.799	-2,6	11.154.250	11.310.624,19
43 Revenus divers		4.317.275,06	2.779.275	180,7	1.538.000	6.944.471,93
44 Revenus financiers		63.394.748,00	15.128.863	31,3	48.265.885	59.733.121,00
46 Revenus de transferts		0,00	0	ND		86.572,00
49 Imputations internes		450,00	450	ND		

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	63,100 ETP		-6,381 ETP	-9,2%	69,481 ETP	62,409 ETP
3 Charges	31.153.282,28		3.658.276	13,3	27.495.006	28.594.394,92
4 Revenus		78.573.923,95	17.615.789	28,9	60.958.135	78.074.789,12
Couverture en F	47.420.641,67		13.957.513		33.463.129	49.480.394,20
Couverture en %	152,22%			25,1	121,71%	173,04%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	15,812 ETP		-3,111 ETP	-16,4%	18,923 ETP	17,157 ETP
3 Charges	23.552.049,32		3.631.879	18,2	19.920.170	20.399.611,70
4 Revenus		16.727.737,42	2.670.944	19,0	14.056.794	19.480.118,11
Couverture en F	-6.824.311,89		-960.936		-5.863.376	-919.493,60
Couverture en %	-28,98%			-1,6	-29,43%	-4,51%
30 Charges de personnel	3.369.200,03		-30.093	-0,9	3.399.293	3.253.634,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.780.528,14		542.801	43,9	1.237.727	1.388.826,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	69.430,29		-19.151	-21,6	88.581	55.247,95
34 Charges financières				ND		399.990,57
36 Charges de transfert	18.331.604,86		3.137.036	20,6	15.194.569	15.301.911,90
39 Imputations internes	1.286,00		1.286	ND		
42 Taxes		438.420,73	-118.373	-21,3	556.794	494.311,81
43 Revenus divers		4.289.316,69	2.789.317	186,0	1.500.000	6.899.234,30
44 Revenus financiers		12.000.000,00	0	0,0	12.000.000	12.000.000,00
46 Revenus de transferts		0,00	0	ND		86.572,00
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES						
4 Revenus		51.394.748,00	15.128.863	41,7	36.265.885	47.733.121,00
Couverture en F	51.394.748,00		15.128.863		36.265.885	47.733.121,00
44 Revenus financiers		51.394.748,00	15.128.863	41,7	36.265.885	47.733.121,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	47,288 ETP		-3,270 ETP	-6,5%	50,558 ETP	45,252 ETP
3 Charges	7.601.232,96		26.397	0,3	7.574.836	8.194.783,22
4 Revenus		10.451.438,53	-184.018	-1,7	10.635.456	10.861.550,02
Couverture en F	2.850.205,56		-210.414		3.060.620	2.666.766,80
Couverture en %	37,50%			-7,2	40,41%	32,54%
30 Charges de personnel	6.450.435,17		-288.874	-4,3	6.739.309	7.021.624,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	538.712,42		285.150	112,5	253.562	542.654,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	24.171,92		5.607	30,2	18.565	22.469,64
34 Charges financières				ND		3.363,88

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
36 Charges de transfert	557.641,20		8.641	1,6	549.000	565.285,85
39 Imputations internes	30.272,25		15.872	110,2	14.400	39.385,00
42 Taxes		10.423.030,16	-174.426	-1,6	10.597.456	10.816.312,38
43 Revenus divers		27.958,37	-10.042	-26,4	38.000	45.237,63
49 Imputations internes		450,00	450	ND		



Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

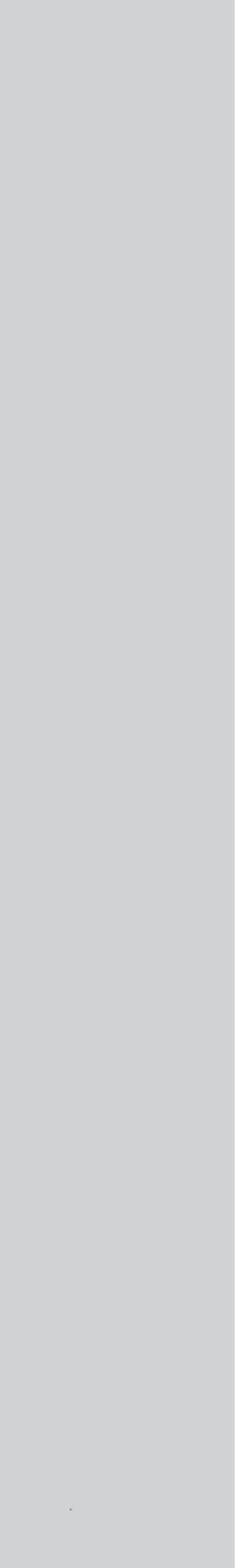
RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	489,727 ETP		-27,014 ETP	-5,2%	516,742 ETP	488,455 ETP
3 Charges	794.613.673,27		-219.747.995	-21,7	1.014.361.669	812.764.299,42
4 Revenus		6.885.474.174,18	4.696.100	0,1	6.880.778.074	6.618.312.674,22
Couverture en F	6.090.860.500,91		224.444.095		5.866.416.405	5.805.548.374,79
Couverture en %	766,52%			32,5	578,34%	714,30%
30 Charges de personnel	62.929.686,88		-473.261	-0,7	63.402.948	63.336.110,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	92.030.151,58		-7.614.353	-7,6	99.644.505	103.075.036,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.058.042,11		1.002.472	NS	55.570	55.568,86
34 Charges financières	254.673.423,53		-4.702.386	-1,8	259.375.810	274.234.531,54
36 Charges de transfert	377.452.976,00		-207.629.460	-35,5	585.082.436	366.197.606,00
39 Imputations internes	6.469.393,17		-331.007	-4,9	6.800.400	5.865.446,20
40 Revenus fiscaux		6.144.451.952,90	65.483.240	1,1	6.078.968.713	5.871.129.138,11
41 Patentes et concessions		1.237.848,55	-39.506.151	-97,0	40.744.000	2.006.027,70
42 Taxes		66.807.387,86	48.513.776	265,2	18.293.612	20.197.837,14
43 Revenus divers		14.457.909,88	10.692.910	284,0	3.765.000	23.654.528,94
44 Revenus financiers		118.686.026,81	-43.393.098	-26,8	162.079.125	139.974.052,69
46 Revenus de transferts		539.817.413,18	-37.110.211	-6,4	576.927.624	561.254.388,04
49 Imputations internes		15.635,00	15.635	ND		96.701,60

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	489,727 ETP		-27,014 ETP	-5,2%	516,742 ETP	488,455 ETP
3 Charges	794.613.673,27		-219.747.995	-21,7	1.014.361.669	812.764.299,42
4 Revenus		6.885.474.174,18	4.696.100	0,1	6.880.778.074	6.618.312.674,22
Couverture en F	6.090.860.500,91		224.444.095		5.866.416.405	5.805.548.374,79
Couverture en %	766,52%			32,5	578,34%	714,30%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	86.481.149,16		-214.648.311	-71,3	301.129.460	95.426.400,17
4 Revenus		6.634.224.920,57	85.577.504	1,3	6.548.647.417	6.328.102.504,67
Couverture en F	6.547.743.771,41		300.225.814		6.247.517.957	6.232.676.104,49
Couverture en %	7.571,30%			264,9	2.074,70%	6.531,40%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	86.481.149,16		-7.018.851	-7,5	93.500.000	95.426.400,17
36 Charges de transfert	0,00		-207.629.460	-100,0	207.629.460	0,00
40 Revenus fiscaux		6.144.451.952,90	65.483.240	1,1	6.078.968.713	5.871.129.138,11
42 Taxes		44.209.242,20	44.209.242	ND		
43 Revenus divers		12.905.232,29	12.905.232	ND		4.242.087,76
46 Revenus de transferts		432.658.493,18	-37.020.211	-7,9	469.678.704	452.731.278,79
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
3 Charges	255.902.849,18		-3.472.961	-1,3	259.375.810	276.511.727,79
4 Revenus		134.543.194,93	-81.544.930	-37,7	216.088.125	172.702.694,42
Couverture en F	-121.359.654,25		-78.071.969		-43.287.685	-103.809.033,37
Couverture en %	-47,42%			184,2	-16,69%	-37,54%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	229.425,65		229.426	ND		2.113.486,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.000.000,00		1.000.000	ND		
34 Charges financières	254.673.423,53		-4.702.386	-1,8	259.375.810	274.234.531,54
36 Charges de transfert				ND		163.710,00
41 Patentes et concessions		1.237.848,55	-39.506.151	-97,0	40.744.000	2.006.027,70
42 Taxes		13.074.317,08	3.574.317	37,6	9.500.000	11.316.963,05
43 Revenus divers		1.545.002,49	-2.219.998	-59,0	3.765.000	19.405.650,98
44 Revenus financiers		118.686.026,81	-43.393.098	-26,8	162.079.125	139.974.052,69
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
3 Charges	377.452.976,00		0	0,0	377.452.976	366.033.896,00
4 Revenus		107.158.920,00	0	0,0	107.158.920	108.437.141,00
Couverture en F	-270.294.056,00		0		-270.294.056	-257.596.755,00
Couverture en %	-71,61%			0,0	-71,61%	-70,38%
36 Charges de transfert	377.452.976,00		0	0,0	377.452.976	366.033.896,00

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
46 Revenus de transferts		107.158.920,00	0	0,0	107.158.920	108.437.141,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	<i>489,727 ETP</i>		<i>-27,014 ETP</i>	<i>-5,2%</i>	<i>516,742 ETP</i>	<i>488,455 ETP</i>
3 Charges	74.776.698,93		-1.626.724	-2,1	76.403.423	74.792.275,46
4 Revenus		9.547.138,68	663.527	7,5	8.883.612	9.070.334,13
Couverture en F	-65.229.560,25		2.290.250		-67.519.811	-65.721.941,33
Couverture en %	-87,23%			-1,3	-88,37%	-87,87%
30 Charges de personnel	62.929.686,88		-473.261	-0,7	63.402.948	63.336.110,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.319.576,77		-824.928	-13,4	6.144.505	5.535.150,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	58.042,11		2.472	4,4	55.570	55.568,86
39 Imputations internes	6.469.393,17		-331.007	-4,9	6.800.400	5.865.446,20
42 Taxes		9.523.828,58	730.217	8,3	8.793.612	8.880.874,09
43 Revenus divers		7.675,10	7.675	ND		6.790,20
46 Revenus de transferts		0,00	-90.000	-100,0	90.000	85.968,24
49 Imputations internes		15.635,00	15.635	ND		96.701,60



Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

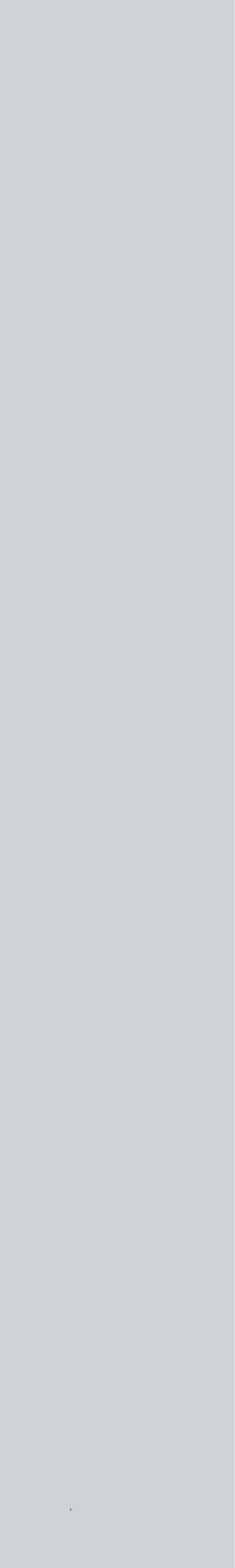
RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>54,514 ETP</i>		<i>-1,021 ETP</i>	<i>-1,8%</i>	<i>55,535 ETP</i>	<i>48,404 ETP</i>
3 Charges	82.313.775,93		-161.611	-0,2	82.475.386	80.118.314,73
4 Revenus		1.452.218,03	621.696	74,9	830.522	1.953.874,85
Couverture en F	-80.861.557,91		783.307		-81.644.865	-78.164.439,89
Couverture en %	-98,24%			-0,8	-98,99%	-97,56%
30 Charges de personnel	9.575.204,64		-207.826	-2,1	9.783.031	8.762.774,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.243.392,28		244.889	6,1	3.998.504	4.077.109,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	45.769,89		13.489	41,8	32.281	32.173,94
34 Charges financières				ND		309.893,00
36 Charges de transfert	68.446.793,92		-214.127	-0,3	68.660.921	66.933.729,69
39 Imputations internes	2.615,20		1.965	302,3	650	2.633,80
42 Taxes		512.797,26	268.846	110,2	243.951	871.808,53
43 Revenus divers		104.056,95	103.841	NS	216	194.511,19
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		301.292,17	-8.508	-2,7	309.800	306.718,13
46 Revenus de transferts		534.071,65	257.517	93,1	276.555	580.837,00

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	54,514 ETP		-1,021 ETP	-1,8%	55,535 ETP	48,404 ETP
3 Charges	82.313.775,93		-161.611	-0,2	82.475.386	80.118.314,73
4 Revenus		1.452.218,03	621.696	74,9	830.522	1.953.874,85
Couverture en F	-80.861.557,91		783.307		-81.644.865	-78.164.439,89
Couverture en %	-98,24%			-0,8	-98,99%	-97,56%
N01 - CULTURE						
<i>Postes fixes</i>	15,600 ETP		0,000 ETP	0,0%	15,600 ETP	12,000 ETP
3 Charges	68.753.073,05		-161.720	-0,2	68.914.793	67.518.495,09
4 Revenus		577.172,40	258.063	80,9	319.109	970.614,46
Couverture en F	-68.175.900,65		419.783		-68.595.684	-66.547.880,63
Couverture en %	-99,16%			-0,4	-99,54%	-98,56%
30 Charges de personnel	3.047.106,74		-81.055	-2,6	3.128.162	2.427.206,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.516.492,90		-62.575	-4,0	1.579.068	1.509.438,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	45.769,89		13.489	41,8	32.281	32.173,94
34 Charges financières				ND		309.893,00
36 Charges de transfert	64.141.337,52		-33.294	-0,1	64.174.632	63.238.384,99
39 Imputations internes	2.366,00		1.716	264,0	650	1.397,80
42 Taxes		238.560,45	219.451	NS	19.109	591.051,60
43 Revenus divers		2.861,95	2.862	ND		27.127,86
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		292.300,00	-7.700	-2,6	300.000	299.000,00
46 Revenus de transferts		43.450,00	43.450	ND		53.435,00
N02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	7,344 ETP		-0,241 ETP	-3,2%	7,585 ETP	6,604 ETP
3 Charges	3.845.226,54		-297.130	-7,2	4.142.356	3.672.674,50
4 Revenus		405.878,03	101.787	33,5	304.091	392.989,74
Couverture en F	-3.439.348,52		398.917		-3.838.266	-3.279.684,77
Couverture en %	-89,44%			-3,5	-92,66%	-89,30%
30 Charges de personnel	1.410.032,82		-39.666	-2,7	1.449.699	1.333.014,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	399.843,42		-100.525	-20,1	500.369	589.175,90
36 Charges de transfert	2.035.234,40		-157.055	-7,2	2.192.289	1.749.248,00
39 Imputations internes	115,90		116	ND		1.236,00
42 Taxes		241.085,06	47.010	24,2	194.075	231.163,28
43 Revenus divers		1.450,00	1.234	571,5	216	38.308,33
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		8.992,17	-808	-8,2	9.800	7.718,13
46 Revenus de transferts		154.350,80	54.351	54,4	100.000	115.800,00

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS						
<i>Postes fixes</i>	<i>31,570 ETP</i>		<i>-0,780 ETP</i>	<i>-2,4%</i>	<i>32,350 ETP</i>	<i>29,800 ETP</i>
3 Charges	9.715.476,34		297.239	3,2	9.418.237	8.927.145,14
4 Revenus		469.167,60	261.846	126,3	207.322	590.270,65
Couverture en F	-9.246.308,74		-35.394		-9.210.915	-8.336.874,49
Couverture en %	-95,17%			-2,7	-97,80%	-93,39%
30 Charges de personnel	5.118.065,08		-87.105	-1,7	5.205.170	5.002.553,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.327.055,96		407.989	21,3	1.919.067	1.978.494,97
36 Charges de transfert	2.270.222,00		-23.778	-1,0	2.294.000	1.946.096,70
39 Imputations internes	133,30		133	ND		
42 Taxes		33.151,75	2.385	7,8	30.767	49.593,65
43 Revenus divers		99.745,00	99.745	ND		129.075,00
46 Revenus de transferts		336.270,85	159.716	90,5	176.555	411.602,00



Récapitulation O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>177,504 ETP</i>		<i>-8,425 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>185,929 ETP</i>	<i>175,640 ETP</i>
3 Charges	54.112.782,28		-5.229.471	-8,8	59.342.253	56.705.728,17
4 Revenus		1.927.698,79	229.217	13,5	1.698.482	2.160.245,94
Couverture en F	-52.185.083,49		5.458.687		-57.643.771	-54.545.482,23
Couverture en %	-96,44%			-0,7	-97,14%	-96,19%
30 Charges de personnel	39.931.717,95		-1.486.656	-3,6	41.418.374	38.570.263,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.584.384,66		-2.522.224	-17,9	14.106.608	13.824.490,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	298.526,31		2.609	0,9	295.917	258.002,82
36 Charges de transfert	2.210.136,40		-1.303.018	-37,1	3.513.154	4.045.251,60
39 Imputations internes	88.016,97		79.817	973,4	8.200	7.720,33
41 Patentes et concessions		349.323,51	-30.676	-8,1	380.000	352.226,32
42 Taxes		976.447,33	-90.315	-8,5	1.066.762	836.155,74
43 Revenus divers		565.438,61	338.772	149,5	226.667	971.863,88
44 Revenus financiers		8.000,00	7.947	NS	53	
46 Revenus de transferts		28.343,00	3.343	13,4	25.000	
49 Imputations internes		146,34	146	ND		

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>177,504 ETP</i>		<i>-8,425 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>185,929 ETP</i>	<i>175,640 ETP</i>
3 Charges	54.112.782,28		-5.229.471	-8,8	59.342.253	56.705.728,17
4 Revenus		1.927.698,79	229.217	13,5	1.698.482	2.160.245,94
Couverture en F	-52.185.083,49		5.458.687		-57.643.771	-54.545.482,23
Couverture en %	-96,44%			-0,7	-97,14%	-96,19%
001 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	<i>21,300 ETP</i>		<i>-3,000 ETP</i>	<i>-12,3%</i>	<i>24,300 ETP</i>	<i>20,900 ETP</i>
3 Charges	11.855.988,14		-828.461	-6,5	12.684.449	11.311.100,37
4 Revenus		121.260,65	50.316	70,9	70.945	53.560,65
Couverture en F	-11.734.727,49		878.777		-12.613.504	-11.257.539,72
Couverture en %	-98,98%			-0,5	-99,44%	-99,53%
30 Charges de personnel	8.729.680,65		-243.375	-2,7	8.973.056	7.773.438,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.848.344,60		-584.712	-17,0	3.433.057	3.324.946,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	277.898,59		2.963	1,1	274.936	211.595,09
36 Charges de transfert	-1.215,45		-1.215	ND		
39 Imputations internes	1.279,75		-2.120	-62,4	3.400	1.120,00
42 Taxes		13.160,80	-13.121	-49,9	26.282	13.568,90
43 Revenus divers		108.099,85	63.437	142,0	44.663	39.991,75
003 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>48,360 ETP</i>		<i>-3,200 ETP</i>	<i>-6,2%</i>	<i>51,560 ETP</i>	<i>52,090 ETP</i>
3 Charges	12.541.101,63		-1.720.494	-12,1	14.261.595	12.414.438,30
4 Revenus		1.229.428,78	-87.009	-6,6	1.316.438	1.141.955,16
Couverture en F	-11.311.672,85		1.633.484		-12.945.157	-11.272.483,14
Couverture en %	-90,20%			-0,6	-90,77%	-90,80%
30 Charges de personnel	9.317.991,98		-908.797	-8,9	10.226.789	8.897.531,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.372.161,22		-323.805	-12,0	2.695.966	2.623.530,46
36 Charges de transfert	816.625,25		-518.375	-38,8	1.335.000	888.243,95
39 Imputations internes	34.323,19		30.483	793,8	3.840	5.132,42
41 Patentes et concessions		349.323,51	-30.676	-8,1	380.000	352.226,32
42 Taxes		803.915,63	-132.469	-14,1	936.385	756.471,91
43 Revenus divers		76.043,30	76.043	ND		33.256,92
44 Revenus financiers			-53	-100,0	53	
49 Imputations internes		146,34	146	ND		
004 - SERVICES GÉNÉRAUX.						
<i>Postes fixes</i>	<i>75,750 ETP</i>		<i>-2,650 ETP</i>	<i>-3,4%</i>	<i>78,400 ETP</i>	<i>74,650 ETP</i>
3 Charges	17.478.327,41		-95.120	-0,5	17.573.447	17.482.083,88

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
4 Revenus		177.128,60	27.062	18,0	150.067	81.074,47
Couverture en F	-17.301.198,81		122.181		-17.423.380	-17.401.009,41
Couverture en %	-98,99%			-0,2	-99,15%	-99,54%
30 Charges de personnel	15.746.177,10		-56.452	-0,4	15.802.629	15.877.786,51
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.486.945,63		-39.448	-2,6	1.526.394	1.333.251,72
33 Amortissements du patrimoine administratif	20.559,68		-364	-1,7	20.924	46.350,85
36 Charges de transfert	224.405,00		905	0,4	223.500	224.510,00
39 Imputations internes	240,00		240	ND		184,80
42 Taxes		95.912,58	5.346	5,9	90.567	43.666,95
43 Revenus divers		52.873,02	18.373	53,3	34.500	37.407,52
46 Revenus de transferts		28.343,00	3.343	13,4	25.000	
<i>004.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,000 ETP</i>	<i>3,000 ETP</i>
3 Charges	4.382.934,63		-269.159	-5,8	4.652.094	4.102.952,78
4 Revenus		53.820,30	51.523	NS	2.297	7.066,75
Couverture en F	-4.329.114,33		320.683		-4.649.797	-4.095.886,03
Couverture en %	-98,77%			-1,2	-99,95%	-99,83%
30 Charges de personnel	3.973.555,29		-301.981	-7,1	4.275.536	3.736.850,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	398.752,86		32.291	8,8	366.462	356.007,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.626,48		530	5,3	10.096	10.095,22
42 Taxes		37.947,30	35.650	NS	2.297	7.066,75
43 Revenus divers		15.873,00	15.873	ND		
<i>004.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES</i>						
3 Charges				ND		244.095,65
4 Revenus				ND		111,50
Couverture en F				ND		-243.984,15
Couverture en %				ND		-99,95%
30 Charges de personnel				ND		219.932,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		24.163,55
42 Taxes				ND		111,50
<i>004.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>25,850 ETP</i>		<i>-0,600 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>26,450 ETP</i>	<i>26,050 ETP</i>
3 Charges	4.495.221,95		-146.840	-3,2	4.642.062	4.595.359,69
4 Revenus		76.084,37	-19.198	-20,1	95.282	53.586,22
Couverture en F	-4.419.137,58		127.642		-4.546.780	-4.541.773,47
Couverture en %	-98,31%			0,4	-97,95%	-98,83%

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
30 Charges de personnel	3.886.979,91		-77.379	-2,0	3.964.359	4.033.106,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	608.242,04		-68.378	-10,1	676.620	561.073,61
33 Amortissements du patrimoine administratif	0,00		-1.083	-100,0	1.083	1.179,48
42 Taxes		39.084,35	-21.698	-35,7	60.782	16.678,70
43 Revenus divers		37.000,02	2.500	7,2	34.500	36.907,52
004.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES						
<i>Postes fixes</i>	<i>7,450 ETP</i>		<i>2,000 ETP</i>	<i>36,7%</i>	<i>5,450 ETP</i>	<i>5,450 ETP</i>
3 Charges	1.182.009,59		403.377	51,8	778.633	780.826,69
4 Revenus		3.279,20	2.482	311,4	797	628,20
Couverture en F	-1.178.730,39		-400.894		-777.836	-780.198,49
Couverture en %	-99,72%			-0,2	-99,90%	-99,92%
30 Charges de personnel	1.138.471,36		381.320	50,4	757.151	766.714,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43.538,23		22.056	102,7	21.482	14.112,54
42 Taxes		3.279,20	2.482	311,4	797	628,20
004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD						
<i>Postes fixes</i>	<i>1,000 ETP</i>		<i>-1,000 ETP</i>	<i>-50,0%</i>	<i>2,000 ETP</i>	<i>2,000 ETP</i>
3 Charges	611.316,87		-34.596	-5,4	645.913	1.023.317,08
4 Revenus		411,50	398	NS	14	1.035,00
Couverture en F	-610.905,37		34.994		-645.899	-1.022.282,08
Couverture en %	-99,93%			-0,1	-100,00%	-99,90%
30 Charges de personnel	532.930,05		-16.143	-2,9	549.073	965.871,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	78.386,82		-18.453	-19,1	96.840	57.260,93
39 Imputations internes				ND		184,80
42 Taxes		411,50	398	NS	14	535,00
43 Revenus divers				ND		500,00
004.07 - ARCHIVES D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>15,600 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>15,600 ETP</i>	<i>14,600 ETP</i>
3 Charges	2.540.850,89		45.769	1,8	2.495.082	2.583.371,03
4 Revenus		35.875,78	-6.768	-15,9	42.644	15.452,60
Couverture en F	-2.504.975,11		-52.537		-2.452.438	-2.567.918,43
Couverture en %	-98,59%			0,3	-98,29%	-99,40%
30 Charges de personnel	2.018.755,19		31.757	1,6	1.986.998	2.043.370,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	289.412,55		12.828	4,6	276.585	282.161,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.278,15		279	3,5	7.999	33.329,30
36 Charges de transfert	224.405,00		905	0,4	223.500	224.510,00
42 Taxes		7.532,78	-10.111	-57,3	17.644	15.452,60

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
46 Revenus de transferts		28.343,00	3.343	13,4	25.000	
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>22,850 ETP</i>		<i>-3,050 ETP</i>	<i>-11,8%</i>	<i>25,900 ETP</i>	<i>23,550 ETP</i>
3 Charges	4.265.993,48		-93.670	-2,1	4.359.663	4.152.160,96
4 Revenus		7.657,45	-1.376	-15,2	9.033	3.194,20
Couverture en F	-4.258.336,03		92.294		-4.350.630	-4.148.966,76
Couverture en %	-99,82%			0,0	-99,79%	-99,92%
30 Charges de personnel	4.195.485,30		-74.027	-1,7	4.269.512	4.111.942,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	68.613,13		-19.792	-22,4	88.405	38.472,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.655,05		-91	-5,2	1.746	1.746,85
39 Imputations internes	240,00		240	ND		
42 Taxes		7.657,45	-1.376	-15,2	9.033	3.194,20
O05 - DÉVELOPPEMENT DURABLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>5,300 ETP</i>		<i>-0,351 ETP</i>	<i>-6,2%</i>	<i>5,651 ETP</i>	<i>5,648 ETP</i>
3 Charges	998.867,88		-59.121	-5,6	1.057.989	1.069.642,20
4 Revenus		3.673,05	2.511	216,1	1.162	1.615,95
Couverture en F	-995.194,83		61.632		-1.056.827	-1.068.026,25
Couverture en %	-99,63%			-0,3	-99,89%	-99,85%
30 Charges de personnel	836.458,35		-45.578	-5,2	882.037	901.535,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87.409,53		-3.542	-3,9	90.952	95.106,68
36 Charges de transfert	75.000,00		-10.000	-11,8	85.000	73.000,00
42 Taxes		3.673,05	3.011	454,8	662	615,95
43 Revenus divers			-500	-100,0	500	1.000,00
O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,342 ETP</i>		<i>-0,310 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>13,652 ETP</i>	<i>11,618 ETP</i>
3 Charges	5.698.280,75		-2.877.574	-33,6	8.575.855	8.570.963,67
4 Revenus		162.801,72	4.697	3,0	158.105	326.309,12
Couverture en F	-5.535.479,03		2.882.271		-8.417.750	-8.244.654,55
Couverture en %	-97,14%			-1,0	-98,16%	-96,19%
30 Charges de personnel	2.512.846,60		-778.167	-23,6	3.291.013	3.033.490,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.179.597,77		-2.014.284	-38,8	5.193.881	5.276.189,77
36 Charges de transfert	4.000,00		-86.000	-95,6	90.000	260.000,00
39 Imputations internes	1.836,38		876	91,3	960	1.283,11
42 Taxes		8.795,53	-2.306	-20,8	11.101	1.576,67
43 Revenus divers		154.006,19	7.002	4,8	147.004	324.732,45
O07 - GENÈVE INTERNATIONALE						

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<i>Postes fixes</i>	7,452 ETP		0,428 ETP	6,1%	7,024 ETP	6,108 ETP
3 Charges	3.007.821,73		-251.007	-7,7	3.258.829	4.187.171,73
4 Revenus		26.571,94	25.552	NS	1.020	56.636,49
Couverture en F	-2.981.249,79		276.559		-3.257.809	-4.130.535,24
Couverture en %	-99,12%			-0,9	-99,97%	-98,65%
30 Charges de personnel	1.425.928,77		189.755	15,4	1.236.174	1.158.970,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	927.570,32		-155.374	-14,3	1.082.944	1.017.556,88
33 Amortissements du patrimoine administratif	68,04		11	19,4	57	56,88
36 Charges de transfert	629.095,35		-310.559	-33,1	939.654	2.010.587,65
39 Imputations internes	25.159,25		25.159	ND		
42 Taxes		26.205,53	25.186	NS	1.020	15.461,25
43 Revenus divers		366,40	366	ND		41.175,24
008 - RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER						
<i>Postes fixes</i>	6,000 ETP		0,658 ETP	12,3%	5,342 ETP	4,626 ETP
3 Charges	2.532.394,74		602.306	31,2	1.930.089	1.670.328,02
4 Revenus		206.834,05	206.089	NS	745	499.094,10
Couverture en F	-2.325.560,69		-396.216		-1.929.344	-1.171.233,92
Couverture en %	-91,83%			-8,1	-99,96%	-70,12%
30 Charges de personnel	1.362.634,50		355.959	35,4	1.006.675	927.510,09
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	682.355,59		598.942	718,0	83.414	153.907,93
36 Charges de transfert	462.226,25		-377.774	-45,0	840.000	588.910,00
39 Imputations internes	25.178,40		25.178	ND		
42 Taxes		24.784,20	24.039	NS	745	4.794,10
43 Revenus divers		174.049,85	174.050	ND		494.300,00
44 Revenus financiers		8.000,00	8.000	ND		

Récapitulation

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.106.422 ETP		-59.920 ETP	-5,1%	1.166.342 ETP	1.105.078 ETP
3 Charges	946.170.640,88		206.927.131	28,0	739.243.510	819.883.747,76
4 Revenus		102.889.440,03	4.281.331	4,3	98.608.109	184.231.931,07
Couverture en F	-843.281.200,85		-202.645.801		-640.635.400	-635.651.816,69
Couverture en %	-89,13%			2,8	-86,66%	-77,53%
30 Charges de personnel	196.230.013,37		-5.619.982	-2,8	201.849.995	268.358.935,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	418.637.827,18		200.555.895	92,0	218.081.932	221.751.595,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	312.941.830,96		9.032.849	3,0	303.908.982	315.058.604,73
34 Charges financières	526.944,95		68.755	15,0	458.190	105.749,70
36 Charges de transfert	17.357.221,16		3.107.737	21,8	14.249.484	13.940.240,97
37 Subventions à redistribuer	0,00		-38.400	-100,0	38.400	0,00
39 Imputations internes	476.803,26		-179.723	-27,4	656.526	668.620,64
41 Patentes et concessions		191.946,50	179.947	NS	12.000	159.432,60
42 Taxes		8.788.060,40	-444.415	-4,8	9.232.476	13.999.014,31
43 Revenus divers		23.644.436,25	343.162	1,5	23.301.275	97.807.452,16
44 Revenus financiers		57.613.789,41	3.796.330	7,1	53.817.459	60.326.891,19
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		53.988,08	-4.812	-8,2	58.800	46.388,42
46 Revenus de transferts		12.421.815,04	344.169	2,8	12.077.646	11.722.382,52
47 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	0,00
49 Imputations internes		175.404,35	105.350	150,4	70.054	170.369,88

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.106.422 ETP		-59.920 ETP	-5,1%	1.166.342 ETP	1.105.078 ETP
3 Charges	946.170.640,88		206.927.131	28,0	739.243.510	819.883.747,76
4 Revenus		102.889.440,03	4.281.331	4,3	98.608.109	184.231.931,07
Couverture en F	-843.281.200,85		-202.645.801		-640.635.400	-635.651.816,69
Couverture en %	-89,13%			2,8	-86,66%	-77,53%
P01 - ETATS-MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPARTEMENTALES						
<i>Postes fixes</i>	342.447 ETP		-19.977 ETP	-5,5%	362.424 ETP	374.321 ETP
3 Charges	74.818.296,19		-4.476.749	-5,6	79.295.045	77.741.278,47
4 Revenus		3.886.646,28	1.891.485	94,8	1.995.161	1.966.540,32
Couverture en F	-70.931.649,91		6.368.234		-77.299.884	-75.774.738,15
Couverture en %	-94,81%			-2,7	-97,48%	-97,47%
30 Charges de personnel	63.687.136,84		23.816	0,0	63.663.321	65.464.786,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.836.649,09		-1.555.917	-15,0	10.392.566	10.158.097,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	716.258,26		-2.757.525	-79,4	3.473.784	975.532,96
34 Charges financières	35,05		35	ND		79,65
36 Charges de transfert	1.538.872,37		-94.337	-5,8	1.633.209	1.108.707,60
37 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	0,00
39 Imputations internes	39.344,57		-54.421	-58,0	93.766	34.074,59
42 Taxes		968.050,97	-333.088	-25,6	1.301.138	1.067.528,64
43 Revenus divers		2.604.002,03	2.142.706	464,5	461.296	662.416,03
44 Revenus financiers		44,15	-65.429	-99,9	65.473	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		53.988,08	-4.812	-8,2	58.800	46.388,42
46 Revenus de transferts		84.096,70	84.097	ND		19.837,36
47 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	0,00
49 Imputations internes		176.464,35	106.410	151,9	70.054	170.369,88
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	83.290 ETP		2.159 ETP	2,7%	81.132 ETP	89.134 ETP
3 Charges	230.608.285,73		199.331.368	637,3	31.276.918	100.978.714,56
4 Revenus		8.618.263,56	1.858.480	27,5	6.759.783	88.065.728,75
Couverture en F	-221.990.022,17		-197.472.887		-24.517.135	-12.912.985,81
Couverture en %	-96,26%			22,8	-78,39%	-12,79%
30 Charges de personnel	24.748.740,87		-3.615.628	-12,7	28.364.369	96.690.790,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	204.061.693,98		202.919.691	NS	1.142.003	1.457.587,23
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.320.816,58		4.561	0,3	1.316.256	2.830.337,05

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES						
34 Charges financières	476.087,00		22.897	5,1	453.190	0,00
39 Imputations internes	947,30		-153	-13,9	1.100	
42 Taxes		3.769.699,72	651.917	20,9	3.117.783	7.428.211,17
43 Revenus divers		4.470.215,84	870.216	24,2	3.600.000	80.442.441,58
46 Revenus de transferts		378.348,00	336.348	800,8	42.000	195.076,00
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	<i>105,249 ETP</i>		<i>-8,728 ETP</i>	<i>-7,7%</i>	<i>113,977 ETP</i>	<i>109,673 ETP</i>
3 Charges	19.120.782,84		-418.158	-2,1	19.538.941	20.070.736,37
4 Revenus		458.458,32	67.521	17,3	390.937	392.575,27
Couverture en F	-18.662.324,52		485.679		-19.148.004	-19.678.161,10
Couverture en %	-97,60%			-0,4	-98,00%	-98,04%
30 Charges de personnel	17.069.455,19		22.140	0,1	17.047.315	17.066.068,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.644.383,85		-531.230	-24,4	2.175.614	2.348.126,62
33 Amortissements du patrimoine administratif	233.586,40		2.574	1,1	231.012	313.309,88
34 Charges financières	50.822,90		45.823	916,5	5.000	105.670,05
39 Imputations internes	122.534,50		42.535	53,2	80.000	237.561,10
42 Taxes		176.110,95	9.385	5,6	166.726	45.632,30
43 Revenus divers		282.347,37	58.136	25,9	224.211	333.438,85
44 Revenus financiers				ND		13.504,12
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
<i>Postes fixes</i>	<i>233,778 ETP</i>		<i>-14,122 ETP</i>	<i>-5,7%</i>	<i>247,900 ETP</i>	<i>234,650 ETP</i>
3 Charges	473.973.294,26		14.073.967	3,1	459.899.327	466.601.934,50
4 Revenus		76.315.426,10	4.577.191	6,4	71.738.235	81.080.727,72
Couverture en F	-397.657.868,16		-9.496.776		-388.161.092	-385.521.206,78
Couverture en %	-83,90%			-0,6	-84,40%	-82,62%
30 Charges de personnel	29.199.725,68		-1.307.700	-4,3	30.507.426	30.653.131,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	167.722.674,13		771.971	0,5	166.950.703	169.196.804,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	260.926.598,54		11.573.176	4,6	249.353.423	253.535.264,67
36 Charges de transfert	15.818.348,79		3.202.074	25,4	12.616.275	12.831.533,37
39 Imputations internes	305.947,12		-165.553	-35,1	471.500	385.201,00
41 Patentes et concessions		191.946,50	179.947	NS	12.000	159.432,60
42 Taxes		2.250.549,27	-1.251.931	-35,7	3.502.480	3.945.317,46
43 Revenus divers		4.855.316,33	2.167.251	80,6	2.688.065	5.623.947,10

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
44 Revenus financiers		57.613.745,26	3.861.759	7,2	53.751.986	60.313.387,07
46 Revenus de transferts		11.404.928,74	-378.775	-3,2	11.783.704	11.038.643,49
49 Imputations internes		-1.060,00	-1.060	ND		
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>341,657 ETP</i>		<i>-19,252 ETP</i>	<i>-5,3%</i>	<i>360,909 ETP</i>	<i>297,300 ETP</i>
3 Charges	147.649.981,85		-1.583.297	-1,1	149.233.279	154.491.083,86
4 Revenus		13.610.645,77	-4.113.347	-23,2	17.723.993	12.726.359,01
Couverture en F	-134.039.336,08		-2.530.050		-131.509.286	-141.764.724,85
Couverture en %	-90,78%			3,0	-88,12%	-91,76%
30 Charges de personnel	61.524.954,78		-742.610	-1,2	62.267.565	58.484.159,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36.372.426,14		-1.048.620	-2,8	37.421.046	38.590.980,72
33 Amortissements du patrimoine administratif	49.744.571,17		210.064	0,4	49.534.508	57.404.160,17
39 Imputations internes	8.029,76		-2.130	-21,0	10.160	11.783,95
42 Taxes		1.623.649,49	479.301	41,9	1.144.348	1.512.324,74
43 Revenus divers		11.432.554,68	-4.895.148	-30,0	16.327.703	10.745.208,60
46 Revenus de transferts		554.441,60	302.500	120,1	251.942	468.825,67

Récapitulation Q - ENERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	20,650 ETP		-1,050 ETP	-4,8%	21,700 ETP	20,150 ETP
3 Charges	14.613.320,39		-3.070.779	-17,4	17.684.099	70.814.097,72
4 Revenus		17.499.477,60	-4.039.788	-18,8	21.539.266	18.937.087,87
Couverture en F	2.886.157,21		-969.010		3.855.167	-51.877.009,85
Couverture en %	19,75%			-9,4	21,80%	-73,26%
30 Charges de personnel	3.908.718,77		-164.632	-4,0	4.073.351	3.310.303,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.443.443,48		168.161	13,2	1.275.282	58.139.264,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	465.839,86		214	0,0	465.626	465.625,21
34 Charges financières				ND		154.345,70
36 Charges de transfert	8.187.040,33		-2.482.800	-23,3	10.669.840	8.744.558,35
37 Subventions à redistribuer	607.317,00		-592.683	-49,4	1.200.000	
39 Imputations internes	960,95		961	ND		
41 Patentes et concessions		8.028.902,65	-5.401.697	-40,2	13.430.600	12.108.311,00
42 Taxes		165.725,75	-46.732	-22,0	212.458	33.763,92
43 Revenus divers		5.530.163,79	3.030.164	121,2	2.500.000	3.618.268,00
44 Revenus financiers		3.167.368,41	-1.028.840	-24,5	4.196.208	3.175.744,95
46 Revenus de transferts				ND		1.000,00
47 Subventions à redistribuer		607.317,00	-592.683	-49,4	1.200.000	0,00

Q - ENERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2014		VARIATION C-B 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>20,650 ETP</i>		<i>-1,050 ETP</i>	<i>-4,8%</i>	<i>21,700 ETP</i>	<i>20,150 ETP</i>
3 Charges	14.613.320,39		-3.070.779	-17,4	17.684.099	70.814.097,72
4 Revenus		17.499.477,60	-4.039.788	-18,8	21.539.266	18.937.087,87
Couverture en F	2.886.157,21		-969.010		3.855.167	-51.877.009,85
Couverture en %	19,75%			-9,4	21,80%	-73,26%
Q01 - ENERGIE.						
<i>Postes fixes</i>	<i>20,650 ETP</i>		<i>-1,050 ETP</i>	<i>-4,8%</i>	<i>21,700 ETP</i>	<i>20,150 ETP</i>
3 Charges	14.613.320,39		-3.070.779	-17,4	17.684.099	70.814.097,72
4 Revenus		17.499.477,60	-4.039.788	-18,8	21.539.266	18.937.087,87
Couverture en F	2.886.157,21		-969.010		3.855.167	-51.877.009,85
Couverture en %	19,75%			-9,4	21,80%	-73,26%
30 Charges de personnel	3.908.718,77		-164.632	-4,0	4.073.351	3.310.303,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.443.443,48		168.161	13,2	1.275.282	58.139.264,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	465.839,86		214	0,0	465.626	465.625,21
34 Charges financières				ND		154.345,70
36 Charges de transfert	8.187.040,33		-2.482.800	-23,3	10.669.840	8.744.558,35
37 Subventions à redistribuer	607.317,00		-592.683	-49,4	1.200.000	
39 Imputations internes	960,95		961	ND		
41 Patentes et concessions		8.028.902,65	-5.401.697	-40,2	13.430.600	12.108.311,00
42 Taxes		165.725,75	-46.732	-22,0	212.458	33.763,92
43 Revenus divers		5.530.163,79	3.030.164	121,2	2.500.000	3.618.268,00
44 Revenus financiers		3.167.368,41	-1.028.840	-24,5	4.196.208	3.175.744,95
46 Revenus de transferts				ND		1.000,00
47 Subventions à redistribuer		607.317,00	-592.683	-49,4	1.200.000	0,00

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

- H08 Droits humains
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Services généraux :
 - O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques*
 - O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales*
 - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
 - O04.07 Archives d'Etat*
- O05 Développement durable
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Genève internationale
- O08 Régional et transfrontalier

02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Services généraux :
 - O04.02 Evaluations de politiques publiques (juin 2013)*
 - O04.08 Audits et expertises du SAI*
- P01 Etats-majors et activités de support départementales
- P02 Gestion transversale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire
- A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation
- A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

04 Sécurité et économie

- B02 Surveillance du marché du travail
- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H03 Sécurité civile
- H04 Armée et obligation de servir
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H08 Droits humains
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- P05 Systèmes d'information et de communication

05 Aménagement, logement et énergie

- G01 Accès au logement
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois
- Q01 Energie

Liste des programmes par département responsable

06 Environnement, transports et agriculture

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

07 Emploi, affaires sociales et santé

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

11 Grand Conseil

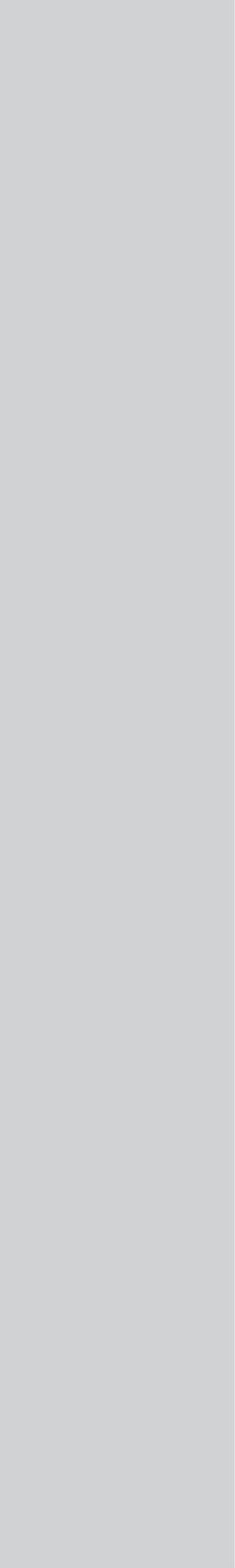
- O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- O04 Services généraux :
 - O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes*

14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire



Comparaison et classification par nature à
4 positions et par politique publique

Classification par nature des charges de fonctionnement
Comptes 2014

Nature	Libellés	Compte 2014	Écart par rapport au Budget 2014		Budget 2014	Compte 2013
30	Charges de personnel	2'237'964'765	-5'575'465	-0.2%	2'243'540'230	2'268'880'032
3000	Salaires des autorités et juges	34'901'532	-310'967	-0.9%	35'212'499	33'226'689
3001	Paievements aux autorités et juges	10'841'783	-1'955'703	-15.3%	12'797'485	9'700'793
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'010'287'246	-9'636'551	-0.9%	1'019'923'797	994'174'696
3018	Nature technique - personnel administratif	9'628	9'628	-	-	5'065
3020	Salaires des enseignants	722'843'718	7'079'919	1.0%	715'763'799	715'115'743
3028	Nature technique - enseignants	845	845	-	-	1'561
3030	Travailleurs temporaires	460'509	-123'600	-21.2%	584'109	631'724
3049	Autres indemnités	48'730'376	-1'085'396	-2.2%	49'815'772	53'174'076
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	115'652'793	-2'858'145	-2.4%	118'510'938	114'973'909
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	220'967'185	1'504'625	0.7%	219'462'560	215'090'152
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'778'017	-256'039	-6.3%	4'034'056	3'122'667
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	41'518'399	-668'438	-1.6%	42'186'837	34'020'727
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	9'526'231	610'054	6.8%	8'916'177	8'833'247
3059	Autres cotisations patronales	757'435	756'935	151387.0%	500	-429'644
3060	Pensions	1'086'379	-135'101	-11.1%	1'221'480	23'613'142
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	46'663	46'663	-	-	1'074'802
3064	Rentes transitoires	2'646'464	-2'951'008	-52.7%	5'597'472	50'864'197
3069	Autres prestations de l'employeur	302'897	144'940	91.8%	157'957	153'465
3090	Formation et perfectionnement du personnel	6'569'653	-1'253'126	-16.0%	7'822'779	6'020'065
3091	Recrutement du personnel	346'573	-29'968	-8.0%	376'541	308'894
3099	Autres charges de personnel	6'690'442	5'534'970	479.0%	1'155'472	5'204'062
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	802'014'017	189'245'376	30.9%	612'768'641	670'535'236
3100	Matériel de bureau	14'602'623	-3'187'474	-17.9%	17'790'097	13'916'670
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'443'271	1'023'683	18.9%	5'419'588	5'717'989
3102	Imprimés, publications	3'299'278	-1'855'712	-36.0%	5'154'990	4'179'310
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'684'572	-230'303	-12.0%	1'914'875	1'704'881
3104	Matériel didactique	3'091'978	327'570	11.8%	2'764'408	2'749'857
3105	Denrées alimentaires	7'080'214	-2'225'055	-23.9%	9'305'269	7'291'547
3106	Matériel médical	379'819	-63'218	-14.3%	443'037	386'732
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	1'371'609	-671'572	-32.9%	2'043'181	1'852'980
3110	Meubles et appareils de bureau	168'850	-206'300	-55.0%	375'150	210'261
3111	Machines, appareils et véhicules	351'461	-32'994	-8.6%	384'455	249'858
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'521'093	-1'162'561	-31.6%	3'683'654	2'299'519
3113	Matériel informatique	88'761	38'950	78.2%	49'811	74'382
3116	Appareils médicaux	65'115	-154'796	-70.4%	219'911	98'740
3118	Immobilisations incorporelles	18'375	-6'855	-27.2%	25'230	25'024
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'115'383	-83'304	-6.9%	1'198'687	1'236'620
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	36'880'873	-5'297'880	-12.6%	42'178'753	42'184'521
3130	Prestations de services de tiers	90'654'159	6'052'150	7.2%	84'602'009	86'827'179
3131	Planifications et projections de tiers	8'021'635	-5'169'648	-39.2%	13'191'283	5'286'539
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	59'258'915	-996'629	-1.7%	60'255'544	76'024'800
3133	Charges d'utilisations informatiques	460'131	-50'367	-9.9%	510'498	418'585
3134	Primes d'assurances choses	4'883'131	-183'126	-3.6%	5'066'257	5'119'945
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	6'903'164	-1'189'152	-14.7%	8'092'316	7'351'395
3137	Impôts et taxes	549'802	-784'315	-58.8%	1'334'117	1'268'528
3138	Cours, examens et conseils	19'927	-7'532	-27.4%	27'459	38'395
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'000	1'000	-	-	-
3140	Entretien des terrains	8'909'133	-933'341	-9.5%	9'842'474	16'198'743
3141	Entretien des routes	8'088'173	-1'806'372	-18.3%	9'894'545	10'632'865
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'238'904	5'073'904	3075.1%	165'000	5'857'785
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	904'096	-40'925	-4.3%	945'021	665'251
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	60'498'426	391'134	0.7%	60'107'292	54'612'405
3145	Entretien des forêts	-0	-0	-	-	868'893
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	491'458	-73'542	-13.0%	565'000	479'224
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	542'182	2'548	0.5%	539'634	550'905
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'643'448	328'665	14.2%	2'314'783	2'200'996
3153	Entretien informatique (matériel)	1'024'053	-3'765'292	-78.6%	4'789'345	1'032'105
3156	Entretien des appareils médicaux	70'436	-116'564	-62.3%	187'000	174'640
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	15'821'821	2'209'855	16.2%	13'611'966	16'145'041
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'667'060	617'548	58.8%	1'049'512	1'407'656
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	51'336'640	-5'883'411	-10.3%	57'220'051	53'319'429
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'766'019	209'947	4.6%	4'556'072	4'149'031
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	410'006	-11'255	-2.7%	421'261	663'083
3170	Frais de déplacements et autres frais	6'534'211	-5'814'829	-47.1%	12'349'040	8'297'392
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	3'036'251	103'940	3.5%	2'932'311	2'675'212
3180	Réévaluations sur créances	17'648'810	-17'451'406	-49.7%	35'100'216	13'315'549
3181	Pertes sur créance effectives	133'825'509	22'735'781	20.5%	111'089'728	188'754'716
3190	Prestations de dommages et intérêts	4'829'231	2'237'517	86.3%	2'591'714	3'911'605
3192	Indemnisation de droits	1'626	1'626	-	-	-
3199	Autres charges d'exploitation	223'811'385	207'345'288	1259.2%	16'466'097	18'108'456

Classification par nature des charges de fonctionnement
Comptes 2014

Nature	Libellés	Compte 2014	Écart par rapport au Budget 2014		Budget 2014	Compte 2013
33	Amortissements du patrimoine administratif	390'506'458	9'142'293	2.4%	381'364'165	386'439'240
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	353'717'377	10'950'519	3.2%	342'766'858	352'857'768
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	1'000'000	1'000'000		-	-
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	35'789'081	-2'808'226	-7.3%	38'597'307	33'581'472
34	Charges financières	255'590'782	-4'248'218	-1.6%	259'839'000	275'207'456
3400	Intérêts passifs des engagements courants	21'004'335	-902'865	-4.1%	21'907'200	22'501'741
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	1'437'696	-2'099'504	-59.4%	3'537'200	1'725'725
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	226'686'832	-5'799'578	-2.5%	232'486'410	225'317'756
3409	Autres intérêts passifs	1'451'139	751'139	107.3%	700'000	785'972
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	425'454	425'454		-	4'607
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	3'396'606	3'396'606		-	22'516'619
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	41'804	41'804		-	1'414'000
3420	Acquisition et administration de capital	620'007	-129'993	-17.3%	750'000	894'557
3499	Autres charges financières	526'910	68'720	15.0%	458'190	46'480
36	Charges de transfert	4'257'811'029	-174'063'244	-3.9%	4'431'874'273	4'149'973'984
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'843'052	1'244'052	47.9%	2'599'000	565'286
3601	Part de revenus destinées aux cantons et aux concordats	0	0		-	2'986'195
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux *	407'481	-207'384'829	-99.8%	207'792'310	366'597
3610	Dédommagements à la Confédération	1'138'557	-6'892	-0.6%	1'145'449	999'430
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	50'678'955	2'133'647	4.4%	48'545'308	36'815'096
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	21'439'621	-2'591'199	-10.8%	24'030'820	20'628'365
3613	Dédommagements aux assurances sociales publiques	-	-14'000'000	-100.0%	14'000'000	-
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	-
3621	RPT aux cantons et concordats	377'452'976	-	0.0%	377'452'976	366'033'896
3630	Subventions à la Confédération	88'899	-4'601	-4.9%	93'500	88'899
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	95'096'080	-2'175'903	-2.2%	97'271'983	94'070'886
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	9'260'809	40'859	0.4%	9'219'950	8'559'969
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	13'819'000	13'819'000		-	13'514'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'767'410'938	-5'682'444	-0.3%	1'773'093'382	1'766'351'507
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	19'341'419	2'743'836	16.5%	16'597'583	16'385'271
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	431'876'405	11'626'137	2.8%	420'250'268	407'915'673
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'354'924'676	15'972'534	1.2%	1'338'952'142	1'313'660'622
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'026'621	-1'221'379	-6.7%	18'248'000	16'663'946
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	2'190'792	2'040'792	1360.5%	150'000	4'465'417
3650	Réévaluations, participations PA	3'395'563	3'395'563		-	624'975
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	72'959'243	5'140'041	7.6%	67'819'202	66'301'752
3690	Autres charges de transfert	14'461'159	848'759	6.2%	13'612'400	12'976'202
3699	Redistributions	-1'215	-1'215		-	-
	Totaux intermédiaires	7'943'887'051	14'500'742	0.2%	7'929'386'309	7'751'035'949
37	Subventions à redistribuer	271'594'598	243'893'448	880.4%	27'701'150	268'392'740
3701	Cantons et concordats	70'300	-554'450	-88.7%	624'750	50'300
3702	Communes et groupes intercommunaux	1'164'521	499'521	75.1%	665'000	534'082
3704	Entreprises publiques	245'862'650	245'562'650	n.s.	300'000	243'453'156
3705	Entreprises privées	20'340'689	-3'037'311	-13.0%	23'378'000	-
3706	Organisations privées à but non lucratif	4'156'437	1'783'037	75.1%	2'373'400	24'355'202
3707	Ménages privés	-	-360'000	-100.0%	360'000	-
39	Imputations internes	13'590'065	-2'862'825	-17.4%	16'452'890	17'435'281
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	155'147	149'047	2443.4%	6'100	-
3910	Prestations de service fournies en interne	13'434'537	-3'012'253	-18.3%	16'446'790	17'435'281
3930	Frais administratifs et d'exploitation fournis en interne	380	380		-	-
	Totaux généraux	8'229'071'713.05	255'531'364	3.2%	7'973'540'349	8'036'863'970

* La compensation financière aux communes françaises budgétée en charges est à présent comptabilisée en déduction des revenus.

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Comptes 2014**

Nature	Libellés	Compte 2014	Écart par rapport au Budget 2014		Budget 2014	Compte 2013
40	Revenus fiscaux	6'144'555'745	65'517'032	1.1%	6'079'038'713	5'871'220'861
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'831'396'315	228'596'315	8.8%	2'602'800'000	2'580'556'369
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	695'712'187	60'212'187	9.5%	635'500'000	602'136'533
4002	Impôts à la source, personnes physiques *	387'816'315	-400'083'685	-50.8%	787'900'000	518'113'283
4008	Impôts des personnes	6'742'057	23'344	0.3%	6'718'713	6'845'025
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	19'310'457	7'210'457	59.6%	12'100'000	16'123'445
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'156'823'519	110'423'519	10.6%	1'046'400'000	1'150'704'483
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	298'205'862	13'305'862	4.7%	284'900'000	288'509'466
4019	Autres impôts directs, personnes morales	9'905'226	6'005'226	154.0%	3'900'000	8'554'556
4021	Impôts fonciers	140'312'717	-39'187'283	-21.8%	179'500'000	179'525'261
4022	Impôts sur les gains en capital	55'707'602	-46'292'398	-45.4%	102'000'000	111'283'919
4023	Droits de mutation et timbre	161'900'016	-8'099'984	-4.8%	170'000'000	159'970'067
4024	Impôts sur les successions et les donations	261'495'101	134'495'101	105.9%	127'000'000	131'711'059
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	12'547'003	-1'952'997	-13.5%	14'500'000	13'332'422
4030	Taxes routières	105'252'390	752'390	0.7%	104'500'000	102'620'769
4033	Impôts sur les chiens	1'428'976	108'976	8.3%	1'320'000	1'234'202
41	Patentes et concessions	31'317'730	-55'093'890	-63.8%	86'411'620	35'318'348
4100	Patentes	423'586	-44'614	-9.5%	468'200	407'006
4110	Part au bénéfice net de la BNS	-	-38'684'000	-100.0%	38'684'000	-271'288
4120	Concessions	30'894'144	-16'365'276	-34.6%	47'259'420	35'182'630
42	Taxes	392'060'183	-18'127'606	-4.4%	410'187'789	336'853'006
4210	Emoluments pour actes administratifs	150'535'626	-8'587'419	-5.4%	159'123'045	136'587'949
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	5'420'235	-2'770'611	-33.8%	8'190'846	6'477'646
4221	Paiement pour prestations particulières	101'549	101'549		-	-
4230	Frais d'écolage	316'025	-353'975	-52.8%	670'000	415'150
4231	Taxes de cours	160'317	-106'124	-39.8%	266'441	162'225
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	70'482'902	43'305'827	159.3%	27'177'075	23'474'688
4250	Ventes	5'879'480	-400'074	-6.4%	6'279'554	6'059'074
4260	Remboursements et participations de tiers	66'986'901	-53'056'228	-44.2%	120'043'129	73'283'313
4270	Amendes	70'177'121	1'962'222	2.9%	68'214'899	68'871'266
4290	Autres taxes	22'000'027	1'777'227	8.8%	20'222'800	21'521'697
43	Revenus divers	112'163'604	37'149'371	49.5%	75'014'233	241'393'630
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	2'203'264	103'264	4.9%	2'100'000	2'289'176
4301	Actifs saisis	2'921'548	1'174'148	67.2%	1'747'400	8'453'858
4309	Autres revenus d'exploitation	40'295'942	12'791'483	46.5%	27'504'459	40'603'329
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	13'428'448	-9'065'815	-40.3%	22'494'263	18'718'988
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	5'475'968	4'165'779	318.0%	1'310'189	3'226'993
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	21'400	21'400		-	-
4329	Autres variations de stocks	187'075	137'075	274.2%	50'000	-20'064
4390	Autres revenus	47'629'958	27'822'036	140.5%	19'807'922	168'121'350
44	Revenus financiers	245'116'025	-24'708'468	-9.2%	269'824'493	264'480'868
4400	Intérêts des liquidités	161'700	-136'917	-45.9%	298'617	235'238
4401	Intérêts des créances et comptes courants	103'113'626	-38'983'975	-27.4%	142'097'601	110'888'230
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	480'452	-862'881	-64.2%	1'343'333	3'877'730
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	898'037	896'964	83594.0%	1'073	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	20'436	20'436		-	9'116'286
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	910'619	-4'149'528	-82.0%	5'060'147	1'511'832
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	448'568	448'568		-	13'825
4420	Dividendes	4'762'134	-1'557'866	-24.6%	6'320'000	6'292'130
4440	Adaptations aux valeurs marchandes des titres	-	-		-	200'877
4450	Revenus provenant de prêts PA	641'747	73'471	12.9%	568'276	561'046
4451	Revenus provenant de participations PA	63'963'106	15'053'106	30.8%	48'910'000	64'950'075
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'353'466	322'666	10.6%	3'030'800	3'119'439
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	65'713'154	4'101'508	6.7%	61'611'646	63'396'315
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	648'981	68'981	11.9%	580'000	317'843
4489	Autres revenus des biens-fonds loués	-	-3'000	-100.0%	3'000	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements	2'795'822	-851'313	-23.3%	3'647'135	3'077'260
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	2'795'822	-851'313	-23.3%	3'647'135	3'077'260
46	Revenus de transferts	1'022'153'250	16'646'165	1.7%	1'005'507'085	1'043'785'638
4600	Parts aux revenus de la Confédération	457'855'339	13'847'635	3.1%	444'007'704	430'762'116
4610	Dédommagements de la Confédération	73'018'123	11'133'696	18.0%	61'884'427	69'096'091
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	13'528'686	-2'211'267	-14.0%	15'739'953	11'962'228
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	14'019'345	-45'848'301	-76.6%	59'867'646	62'038'954
4614	Indemnités des entreprises publiques	-	-7'000	-100.0%	7'000	-
4620	RPT de la Confédération	107'158'920	-	0.0%	107'158'920	108'437'141
4630	Subventions de la Confédération	283'169'505	-10'490'167	-3.6%	293'659'672	281'657'056

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Comptes 2014**

Nature	Libellés	Compte 2014	Écart par rapport au Budget 2014		Budget 2014	Compte 2013
4631	Subventions des cantons et des concordats	105'000	66'840	175.2%	38'160	43'350
4634	Subventions des entreprises publiques	2'162'688	-4'548'890	-67.8%	6'711'578	1'340'060
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	17'621'442	1'524'237	9.5%	16'097'205	15'807'015
4690	Autres revenus de transferts	53'514'202	53'179'382	15883.0%	334'820	62'641'626
	Totaux intermédiaires	7'950'162'359	20'531'291	-48.4%	7'929'631'068	7'796'129'610
47	Subventions à redistribuer	271'594'598	243'893'448	880.4%	27'701'150	268'392'740
	Subventions à redistribuer par la Confédération	162'701'375	135'000'225	487.3%	27'701'150	162'451'239
4700	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	108'893'223	108'893'223		-	105'941'501
4701						
49	Imputations internes	13'590'065	-2'862'825	-17.4%	16'452'890	17'435'281
	Approvisionnement en matériel et en marchandises	154'726	148'626	2436.5%	6'100	318'760
4900						
4910	Prestations de services	13'435'338	-3'011'452	-18.3%	16'446'790	17'116'521
	Totaux généraux	8'235'347'021	261'561'913	3.3%	7'973'785'108	8'081'957'631

* La compensation financière aux communes françaises budgétée en charges est à présent comptabilisée en déduction des revenus.

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2014**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
30	Charges de personnel	2'237'964'765	1'136'928'105	45'340'772	19'986'478	7'646'378	5'847'055	37'374'122
3000	Salaires des autorités et juges	34'901'532	-	-	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	10'841'783	18'555	130'005	19'195	16'263	17'862	161'579
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'010'287'246	200'804'884	37'046'600	16'432'380	6'293'983	4'806'045	30'344'007
3018	Nature technique - personnel administratif	9'628	380	-	-	-	-	-
3020	Salaires des enseignants	722'843'718	722'329'575	-	-	-	-	-
3028	Nature technique - enseignants	845	845	-	-	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	460'509	433'436	-	-	-	-	1'536
3049	Autres indemnités	48'730'376	18'103'419	79'314	38'010	13'042	11'108	296'529
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	115'652'793	60'140'144	2'376'359	1'058'923	402'508	307'521	1'961'721
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	220'967'185	110'226'551	4'562'065	2'002'069	755'628	578'479	3'694'371
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'778'017	1'985'291	79'160	35'262	13'149	9'974	62'706
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	41'518'399	21'483'827	848'672	378'052	143'966	110'080	701'688
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	9'526'231	-	-	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	757'435	383'866	-	-	-	-	-
3060	Pensions	1'086'379	-	-	-	-	-	-
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	46'663	-	-	-	-	-	-
3064	Rentes transitoires	2'646'464	42'065	-	-	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	302'897	-	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	6'569'653	723'504	111'432	17'544	1'167	1'024	34'144
3091	Recrutement du personnel	346'573	4'782	68'678	1'868	6'085	4'360	570
3099	Autres charges de personnel	6'690'442	246'982	38'488	3'175	588	602	115'271
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	802'014'017	49'814'796	4'118'292	4'628'469	3'236'665	2'355'284	28'410'767
3100	Matériel de bureau	14'602'623	10'397'735	136'172	58'190	22'380	17'591	78'224
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'443'271	192'862	4'913	4'895	-	-	529'570
3102	Imprimés, publications	3'299'278	545'090	53'148	16'515	23'471	18'585	102'820
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'684'572	588'567	15'328	7'907	660	725	46'590
3104	Matériel didactique	3'091'978	3'063'863	-	-	-	-	-
3105	Denrées alimentaires	7'080'214	1'591'643	-	-	-	-	10'732
3106	Matériel médical	379'819	101'273	605	-	-	-	146
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	1'371'609	543'640	-	-	-	-	134'147
3110	Meubles et appareils de bureau	168'850	84'657	1'969	218	-	-	-
3111	Machines, appareils et véhicules	351'461	4'853	-	-	-	-	69'564
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'521'093	15'955	135	-	-	-	55'356
3113	Matériel informatique	88'761	7'914	-	-	-	-	4'536
3116	Appareils médicaux	65'115	9'300	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	18'375	1'115	-	-	-	-	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'115'383	628'384	-	3	2	3	15'377
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	36'880'873	-	-	-	-	-	140'776
3130	Prestations de services de tiers	90'654'159	15'542'669	301'899	540'627	459'203	356'130	5'493'543
3131	Planifications et projections de tiers	8'021'635	-	-	-	-	-	327
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	59'258'915	6'279'778	475'034	54'139	17'409	16'058	8'968'376
3133	Charges d'utilisations informatiques	460'131	1'222	31	-	-	-	17'576
3134	Primes d'assurances choses	4'883'131	1'000'747	-	-	-	-	7'273
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	6'903'164	6'218	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	549'802	54'069	-	-	-	-	102'461
3138	Cours, examens et conseils	19'927	7'247	-	-	-	-	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'000	-	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	8'909'133	-	-	-	-	-	4'029'264
3141	Entretien des routes	8'088'173	-	-	-	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'238'904	-	-	-	-	-	5'238'904
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	904'096	-	-	-	-	-	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	60'498'426	-	-	-	-	-	363'994
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	491'458	-	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	542'182	482'887	9'400	190	-	-	1'206
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'643'448	125'480	7'597	7'294	861	617	160'977
3153	Entretien informatique (matériel)	1'024'053	4'008	3'132	50	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	70'436	49'055	-	-	-	-	21'381
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	15'821'821	217'508	3'399	-	-	-	18'959
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'667'060	127'370	-	-	-	-	15'449
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	51'336'640	42'422	-	-	-	-	94'684
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'766'019	2'696'633	68'604	42'079	15'418	11'768	129'943
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	410'006	207'768	-	-	-	-	68'266
3170	Frais de déplacements et autres frais	6'534'211	1'661'677	74'624	19'227	6'610	6'133	307'238
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	3'036'251	2'895'591	-	-	-	-	-
3180	Réévaluations sur créances	17'648'810	23'637	730'628	-35'959	94'053	67'384	83'097
3181	Pertes sur créance effectives	133'825'509	594'810	113'251	3'912'639	2'596'562	1'860'290	1'705
3190	Prestations de dommages et intérêts	4'829'231	1'528	2'118'423	-	-	-	38'177
3192	Indemnisation de droits	1'626	-	-	-	-	-	1'626
3199	Autres charges d'exploitation	223'811'385	15'622	-	457	36	-	2'058'500

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2014**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyens	Q Energie	Nature
41'397'382	453'490'850	117'628'704	32'907'031	17'022'910	9'819'635	62'929'687	9'575'205	39'931'718	196'230'013	3'908'719	30
-	-	32'082'573	-	-	-	-	-	2'818'959	-	-	3000
115'104	17'401	4'930'666	3'445	114'293	80'726	3'088	237'119	4'900'798	59'572	16'113	3001
33'995'333	329'112'512	60'889'200	26'742'111	13'937'253	7'836'601	51'857'487	7'548'829	25'291'865	154'154'511	3'193'644	3010
-	8'083	-	-	-	-	-	-	1'165	-	-	3018
-	-	-	-	-	-	-	-	-	514'143	-	3020
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3028
-	15'790	-	-	-	-	-	-	-	9'747	-	3030
67'582	27'931'742	143'844	466'012	32'871	230'295	91'634	152'601	30'271	1'031'686	10'415	3049
2'177'121	22'514'202	6'153'704	1'727'422	891'394	501'906	3'321'539	509'023	1'973'724	9'429'492	206'090	3050
4'146'016	49'485'477	10'523'093	3'189'023	1'668'845	956'990	6'351'829	914'051	3'182'292	18'334'976	395'431	3052
69'409	739'673	169'363	55'512	27'599	15'403	108'660	16'025	52'115	332'294	6'423	3053
780'458	8'050'748	2'226'097	620'203	321'021	180'378	1'187'952	181'587	712'235	3'517'493	73'942	3054
-	9'510'276	-	-	-	-	-	-	15'954	-	-	3056
-	-20'910	-	-	-	-	-	-	-	394'479	-	3059
-	150	-	-	-	-	-	-	876'524	209'705	-	3060
-	-	-	-	-	-	-	-	-	46'663	-	3062
-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'604'399	-	3064
-	-	-	-	-	-	-	-	-	302'897	-	3069
5'228	1'215'593	324'042	10'998	8'311	-	286	4'857	50'622	4'060'544	358	3090
-	15'744	67'689	-	-	-	-	-	960	175'838	-	3091
41'130	4'894'371	118'433	92'304	21'324	17'336	7'212	11'114	24'233	1'051'575	6'303	3099
9'409'574	88'597'924	51'900'293	25'817'658	3'465'855	2'319'241	92'030'152	4'243'392	11'584'385	418'637'827	1'443'443	31
78'991	1'778'660	462'657	42'468	19'769	31'771	110'867	19'236	100'180	1'241'391	6'339	3100
2'472	3'518'244	566	1'298'507	10'018	4'294	573	471	2'510	873'377	-	3101
261'237	187'887	161'096	51'528	31'960	48'198	324'852	50'262	1'218'309	195'987	8'333	3102
5'800	216'386	263'054	3'959	8'070	9'184	12'254	7'150	97'225	395'390	6'326	3103
-	26'769	-	294	-	-0	-	1'052	-	-	-	3104
-	5'468'621	-	2'459	2'393	-	-	-	-	4'365	-	3105
-	2'789	-	245	274'761	-	-	-	-	-	-	3106
2'568	467'546	-	5'125	131'223	4'848	-	2'303	4'768	75'442	-	3109
-	50'662	2'474	1'438	1'063	367	-	5'800	2'098	18'104	-	3110
-	139'186	613	118'091	-	460	8'144	-	6'030	4'313	206	3111
-	2'365'343	421	81'091	942	-	-	-	-	1'850	-	3112
1'089	4'580	1'885	14'609	11'989	-	89	198	6'055	35'817	-	3113
-	30'934	-	-	24'880	-	-	-	-	-	-	3116
-	2'683	-	7'815	65	-	-	-	6'697	-	-	3118
-	188'033	12'917	37'165	171'021	1'064	3'487	10'530	3'573	43'523	302	3119
-	-	-	3'208'904	-	-	-	6'272	3'973	33'520'949	-	3120
1'106'435	24'676'763	14'305'404	1'663'734	1'239'196	967'453	4'298'621	1'101'663	7'127'499	11'159'468	313'851	3130
5'761'067	-	-	24'932	-	-	-	-	481'546	1'753'764	-	3131
1'304'939	2'883'116	304'805	6'063'354	1'230'040	193'202	421'910	2'772'083	909'432	26'287'511	1'077'729	3132
-	6'450	-	59	1'815	-	-	94	360'000	72'884	-	3133
-	654'973	38'231	16'044	22'772	14'819	-	680	8'770	3'118'822	-	3134
-	6'891'300	-	-	-	2'015	-	-	-	3'631	-	3135
172'000	32'038	13'230	94'149	-	2'107	-	219	617	78'912	-	3137
-	180	-	-	12'500	-	-	-	-	-	-	3138
-	1'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3139
-	-	-	492'477	-	-	-	-	-	4'387'392	-	3140
-	-	-	8'085'192	-	-	-	-	-	2'981	-	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
-	18'689	-	876'071	-	-	-	-	-	9'335	-	3143
6'467	569'671	-	3'283	-	-	-	347	5'813	59'548'852	-	3144
-	491'307	-	-	-	-	-	-	-	151	-	3149
839	17'684	5'903	37	-	438	-	7	1'129	22'463	-	3150
2'347	1'676'509	3'249	450'877	71'081	2'769	5'029	95	26'699	101'969	-	3151
-	1'525	-	-	-	-	-	-	38'498	976'839	-	3153
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3156
2'815	3'458	-	150'088	251	-	-	-	6'990	15'418'354	-	3158
-	439'303	4'207	20'128	2'955	96	746	702	766	1'055'339	-	3159
19'454	63'972	-	14'836	-	20'804	2'614	39'013	235'711	50'799'316	3'815	3160
131'776	637'737	255'209	64'925	32'945	41'532	37'095	21'120	92'898	470'379	15'958	3161
22	110'851	-	1'117	-	-	-	2'344	3'584	16'055	-	3169
101'613	1'995'808	269'497	310'253	95'821	78'379	91'946	63'241	830'355	611'205	10'584	3170
-	-	-	397	-	476	1'352	138'436	-	-	-	3171
-623'506	14'849'741	14'625'430	-267	-9'783	149'916	-12'315'489	-	-	11'188	-1'259	3180
1'071'152	18'089'783	4'591'104	271	75'109	737'885	99'026'064	76	2'660	1'150'888	1'259	3181
-	37'144	-	2'612'004	-	166	-	-	-	21'789	-	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3192
-	600	16'578'340	-	3'000	7'000	-	-	-	205'147'830	-	3199

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2014**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
33	Amortissements du patrimoine administratif	390'506'458	5'272'000	17'024	-	62	-	4'615'822
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	353'717'377	5'134'868	16'659	-	62	-	4'453'114
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	1'000'000	-	-	-	-	-	-
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	35'789'081	137'132	365	-	-	-	162'708
34	Charges financières	255'590'782	7	-	-	-	-	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	21'004'335	-	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	1'437'696	-	-	-	-	-	-
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	226'686'832	-	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	1'451'139	7	-	-	-	-	-
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	425'454	-	-	-	-	-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	3'396'606	-	-	-	-	-	-
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	41'804	-	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	620'007	-	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	526'910	-	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	4'257'811'029	698'404'244	79'131'028	756'733'061	437'456'653	366'176'701	8'661'433
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'843'052	-	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	407'481	-	-	-	-	-	407'481
3610	Dédommagements à la Confédération	1'138'557	-	-	-	-	-	71'773
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	50'678'955	26'183'271	-	-	-	-	-
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	21'439'621	-	-	-	-	-	2'874
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	377'452'976	-	-	-	-	-	-
3630	Subventions à la Confédération	88'899	-	-	-	-	-	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	95'096'080	94'000'445	-	-	-	89'553	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	9'260'809	3'988'000	-	-	-	-	179'902
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	13'819'000	-	13'819'000	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'767'410'938	391'094'603	-	78'971'374	17'468'869	58'045'379	272'300
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	19'341'419	-	-	-	-	-	1'456'060
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	431'876'405	87'766'234	-	10'611'522	112'636'428	109'188'568	2'996'887
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'354'924'676	77'754'793	54'474'697	666'710'940	304'429'947	198'853'201	381'696
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'026'621	-	-	439'225	-	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	2'190'792	2'168'292	-	-	-	-	-
3650	Réévaluations, participations PA	3'395'563	-	-	-	-	-	-
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	72'959'243	14'448'606	-	-	2'921'409	-	2'056'256
3690	Autres charges de transfert	14'461'159	-	10'837'330	-	-	-	836'205
3699	Redistributions	-1'215	-	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	7'943'887'051	1'890'419'152	128'607'115	781'348'007	448'339'759	374'379'040	79'062'145
37	Subventions redistribuées	271'594'598	247'138'982	-	1'482'618	-	-	21'623'843
3701	Cantons et concordats	70'300	-	-	-	-	-	70'300
3702	Communes et groupes intercommunaux	1'164'521	-	-	-	-	-	437'184
3704	Entreprises publiques	245'862'650	244'565'129	-	1'297'521	-	-	-
3705	Entreprises privées	20'340'689	-	-	-	-	-	20'340'689
3706	Organisations privées à but non lucratif	4'156'437	2'573'853	-	185'097	-	-	775'670
39	Imputations internes	13'590'065	217'155	8'682	211'025	12'964	9'288	336'400
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	155'147	3'398	980	-	-	-	18'399
3910	Prestations de service fournies en interne	13'434'537	213'756	7'702	211'025	12'964	9'288	318'001
3930	Frais administratifs et d'exploitation fournis en interne	380	-	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	8'229'071'713	2'137'775'289	128'615'797	783'041'651	448'352'723	374'388'328	101'022'388

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2014**

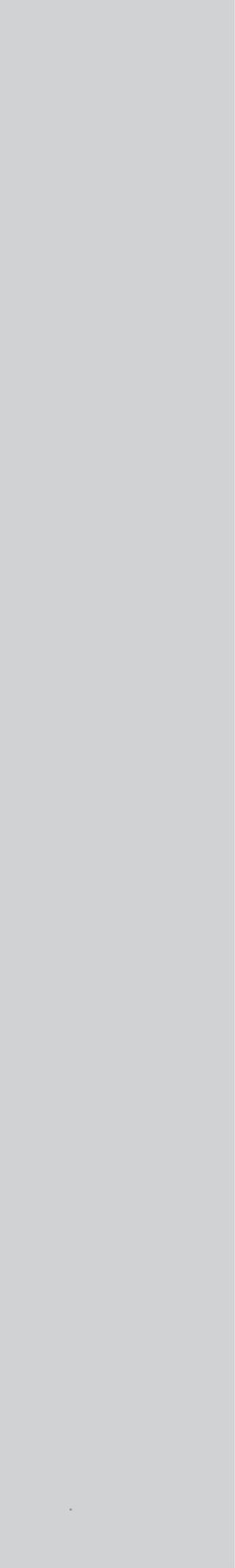
G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyens	Q Energie	Nature
2'899'199	5'247'269	198'562	56'580'068	772'840	93'602	1'058'042	45'770	298'526	312'941'831	465'840	33
2'378'744	5'209'415	198'562	56'580'068	772'840	93'602	58'042	45'645	182'727	278'127'188	465'840	3300
-	-	-	-	-	-	1'000'000	-	-	-	-	3301
520'455	37'854	-	-	-	-	-	125	115'800	34'814'642	-	3320
-	1'596	536	388'275	-	-	254'673'424	-	-	526'945	-	34
-	-	3	-	-	-	21'004'331	-	-	-	-	3400
-	-	-	-	-	-	1'437'696	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	-	-	226'686'832	-	-	-	-	3406
-	-	-	-	-	-	1'451'098	-	-	35	-	3409
-	-	-	-	-	-	425'454	-	-	-	-	3410
-	-	-	388'275	-	-	3'008'331	-	-	-	-	3411
-	-	533	-	-	-	41'271	-	-	-	-	3419
-	1'596	-	-	-	-	618'411	-	-	-	-	3420
-	-	-	-	-	-	-	-	-	526'910	-	3499
52'264'530	51'185'090	-	243'472'891	1'071'781'985	18'889'246	377'452'976	68'446'794	2'210'136	17'357'221	8'187'040	36
-	3'285'411	-	-	-	557'641	-	-	-	-	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
-	1'059'149	-	-	7'635	-	-	-	-	-	-	3610
-	11'697'914	-	-	12'390'641	-	-	16'378	14'405	376'345	-	3611
60'000	6'401	-	19'868'521	1'291'824	-	-	-	210'000	-	-	3612
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	-	-	377'452'976	-	-	-	-	3621
-	-	-	-	-	88'899	-	-	-	-	-	3630
-	93'796	-	-	537'286	375'000	-	-	-	-	-	3631
-	209'987	-	-	-	-	-	2'450'000	35'000	-	2'397'920	3632
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3633
-	11'376'519	-	217'425'025	982'895'997	8'055'723	-	1'805'148	-	-	-	3634
-	-	-	-	17'885'359	-	-	-	-	-	-	3635
716'000	6'449'175	-	6'059'701	20'928'970	5'955'604	-	61'640'910	1'791'412	548'575	4'586'419	3636
51'162'091	-	-	-	-	-	-	1'019'436	-	137'876	-	3637
-	16'496'861	-	-	-	-	-	-	90'535	-	-	3638
22'500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3640
-	-	-	-	-	3'395'563	-	-	-	-	-	3650
303'939	509'876	-	119'644	35'844'272	460'815	-	-	-	16'294'426	-	3660
-	-	-	-	-	-	-	1'514'922	70'000	-	1'202'701	3690
-	-	-	-	-	-	-	-	-1'215	-	-	3699
105'970'685	598'522'729	169'728'095	359'165'923	1'093'043'590	31'121'724	788'144'280	82'311'161	54'024'765	945'693'838	14'005'042	
-	741'838	-	-	-	-	-	-	-	-	607'317	37
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3701
-	727'338	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	14'500	-	-	-	-	-	-	-	-	607'317	3706
77'858	3'800'342	647'705	1'134'919	64'379	31'558	6'469'393	2'615	88'017	476'803	961	39
778	21'693	2'021	25'750	325	-	633	109	54'242	26'005	815	3900
77'080	3'778'649	645'683	1'109'169	64'055	31'558	6'468'760	2'126	33'775	450'799	146	3910
-	-	-	-	-	-	-	380	-	-	-	3930
106'048'542	603'064'909	170'375'800	360'300'841	1'093'107'969	31'153'282	794'613'673	82'313'776	54'112'782	946'170'641	14'613'320	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2014**

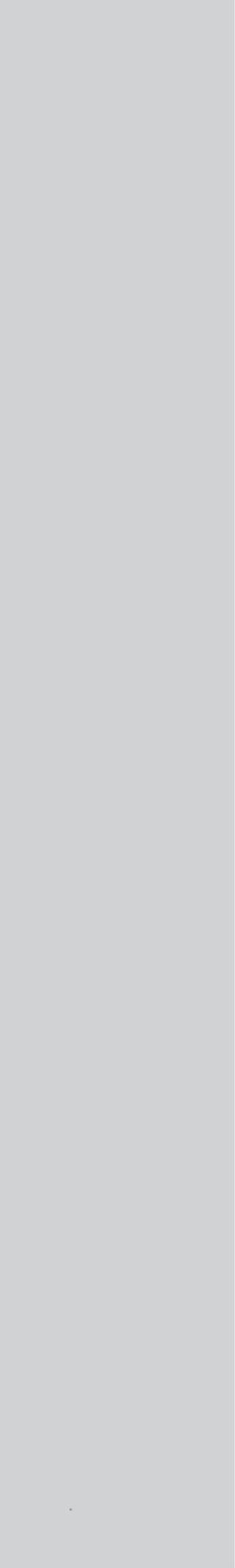
Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
40	Revenus fiscaux	6'144'555'745	-	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'831'396'315	-	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	695'712'187	-	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	387'816'315	-	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	6'742'057	-	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	19'310'457	-	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'156'823'519	-	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	298'205'862	-	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	9'905'226	-	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	140'312'717	-	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	55'707'602	-	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	161'900'016	-	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	261'495'101	-	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	12'547'003	-	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	105'252'390	-	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'428'976	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	31'317'730	-	-	-	-	-	21'443'178
4100	Patentes	423'586	-	-	-	-	-	282'857
4120	Concessions	30'894'144	-	-	-	-	-	21'160'321
42	Taxes	392'060'183	20'751'838	2'347'840	1'054'470	135'897	76'808	14'510'345
4210	Emoluments pour actes administratifs	150'535'626	170'239	1'062'666	1'748	4'600	-	643'296
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	5'420'235	5'064'440	-	-	-	-	-
4221	Paiement pour prestations particulières	101'549	101'549	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	316'025	316'025	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	160'317	12'970	-	-	-	-	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	70'482'902	395'466	-	-	-	-	3'891'401
4250	Ventes	5'879'480	1'860'043	-	4'234	-	-	371'040
4260	Remboursements et participations de tiers	66'986'901	12'831'110	1'154'819	1'048'488	131'297	76'808	8'086'560
4270	Amendes	70'177'121	-	125'885	-	-	-	64'388
4290	Autres taxes	22'000'027	-4	4'470	0	-	-	1'453'660
43	Revenus divers	112'163'604	4'115'999	21'286	9'550'881	-	-	6'342'462
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	2'203'264	2'203'264	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	2'921'548	-	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	40'295'942	910'877	12'756	7'470	-	-	5'146'480
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	13'428'448	-	-	-	-	-	194'565
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	5'475'968	-	-	199'080	-	-	-
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	21'400	-	-	-	-	-	21'400
4329	Autres variations de stocks	187'075	631	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	47'629'958	1'001'227	8'530	9'344'331	-	-	980'017
44	Revenus financiers	245'116'025	-	-	-	24	17	103'380
4400	Intérêts des liquidités	161'700	-	-	-	51	37	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	103'113'626	-	-	-	-	-	100
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	480'452	-	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	898'037	-	-	-	-	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	20'436	-	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	910'619	-	-	-	-	-	-
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	448'568	-	-	-	-28	-20	-
4420	Dividendes	4'762'134	-	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	641'747	-	-	-	-	-	-
4451	Revenus provenant de participations PA	63'963'106	-	-	-	-	-	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'353'466	-	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	65'713'154	-	-	-	-	-	103'280
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	648'981	-	-	-	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'795'822	356'890	-	-	-	-	-
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	2'795'822	356'890	-	-	-	-	-
46	46 Revenus de transferts	1'022'153'250	53'862'140	48'378'799	135'311'948	76'099'975	54'659'030	4'905'375
4600	Parts aux revenus de la Confédération	457'855'339	-	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	73'018'123	-	32'296'841	-	-	-	117'000
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	13'528'686	6'362'770	-	-	-	1'700'008	62'443
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	14'019'345	276'364	-	-	-	-	12'000
4620	RPT de la Confédération	107'158'920	-	-	-	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	283'169'505	39'153'198	-	130'474'097	56'038'836	45'632'329	4'545'180
4631	Subventions des cantons et des concordats	105'000	105'000	-	-	-	-	-
4634	Subventions des entreprises publiques	2'162'688	1'784'340	-	-	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	17'621'442	983'925	6'476	-	-	-	160'498
4690	Autres revenus de transferts	53'514'202	5'196'543	16'075'481	4'837'851	20'061'139	7'326'693	8'252
	Totaux intermédiaires	7'950'162'359	79'086'867	50'747'925	145'917'299	76'235'896	54'735'855	47'304'740
47	Subventions à redistribuer	271'594'598	247'138'982	-	1'482'618	-	-	21'623'843
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	162'701'375	138'245'759	-	1'482'618	-	-	21'623'843
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	108'893'223	108'893'223	-	-	-	-	-
49	Imputations internes	13'590'065	38'852	1'200	-	-	-	385'780
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	154'726	5'742	-	-	-	-	119'446
4910	Prestations de services	13'435'338	33'110	1'200	-	-	-	266'334
	Totaux généraux	8'235'347'021	326'264'701	50'749'125	147'399'917	76'235'896	54'735'855	69'314'363

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2014**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyens	Q Energie	Nature
-	-	-	-	103'792	-	6'144'451'953	-	-	-	-	40
-	-	-	-	-	-	2'831'396'315	-	-	-	-	4000
-	-	-	-	-	-	695'712'187	-	-	-	-	4001
-	-	-	-	-	-	387'816'315	-	-	-	-	4002
-	-	-	-	-	-	6'742'057	-	-	-	-	4008
-	-	-	-	-	-	19'310'457	-	-	-	-	4009
-	-	-	-	-	-	1'156'823'519	-	-	-	-	4010
-	-	-	-	-	-	298'205'862	-	-	-	-	4011
-	-	-	-	-	-	9'905'226	-	-	-	-	4019
-	-	-	-	-	-	140'312'717	-	-	-	-	4021
-	-	-	-	-	-	55'707'602	-	-	-	-	4022
-	-	-	-	-	-	161'900'016	-	-	-	-	4023
-	-	-	-	-	-	261'495'101	-	-	-	-	4024
-	-	-	-	-	-	12'547'003	-	-	-	-	4025
-	-	-	-	-	-	105'252'390	-	-	-	-	4030
-	-	-	-	103'792	-	1'325'184	-	-	-	-	4033
-	35'730	-	-	30'801	-	1'237'849	-	349'324	191'947	8'028'903	41
-	-	-	-	16'801	-	123'928	-	-	-	-	4100
-	35'730	-	-	14'000	-	1'113'921	-	349'324	191'947	8'028'903	4120
26'759'696	182'054'559	36'808'786	13'616'627	5'831'447	10'861'451	66'807'388	512'797	976'447	8'788'060	165'726	42
18'074'747	103'524'831	11'857'841	66'067	3'149'924	10'268'147	1'057'990	20	411'456	149'918	92'136	4210
-	355'795	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4220
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4221
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
-	-	-	-	-	-	-	147'347	-	-	-	4231
1'126	6'300'704	400	12'243'261	169'143	10'374	44'285'827	226'523	47'812	2'910'866	-	4240
38'444	1'804'012	481'714	-	49'555	-	-	6'166	348'876	915'395	-	4250
489'008	11'842'749	14'112'609	1'307'298	2'106'175	338'042	8'389'254	132'735	168'177	4'765'181	6'590	4260
698'950	58'226'466	10'356'222	-	356'650	234'860	-	-	-	46'700	67'000	4270
7'457'420	3	-	0	-	10'027	13'074'317	7	127	-	-	4290
817'478	4'625'144	10'580'575	3'190'887	24'299'612	4'317'275	14'457'910	104'057	565'439	23'644'436	5'530'164	43
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	2'703'744	-	217'804	-	-	-	-	-	-	4301
283'780	2'304'205	35'612	-	23'659'665	1'118'241	16'416	4'312	217'762	2'664'016	3'914'352	4309
323'820	-	-	2'747'430	-	-	-	-	171'780	9'990'853	-	4310
177'240	-	-	-	-	-	-	-	-	5'099'648	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4320
-	-	-	186'445	-	-	-	-	-	-	-	4329
32'638	2'320'940	7'841'219	257'012	422'143	3'199'034	14'441'494	99'745	175'897	5'889'918	1'615'812	4390
44'410	420'214	-	780'011	898'037	63'394'748	118'686'027	-	8'000	57'613'789	3'167'368	44
-	892	-	-	-	-	153'154	-	-	7'565	-	4400
10	-	-	-	-	-	103'113'472	-	-	44	-	4401
-	-	-	-	-	-	396'730	-	-	-	83'722	4407
-	-	-	-	898'037	-	-	-	-	-	-	4409
-	-	-	-	-	-	12'436	-	8'000	-	-	4410
-	-	-	-	-	-	910'619	-	-	-	-	4411
-	-	-	-	-	-	448'616	-	-	-	-	4419
-	-	-	-	-	-	4'762'134	-	-	-	-	4420
-	324'776	-	-	-	-	316'971	-	-	-	-	4450
-	-	-	-	-	56'193'748	5'019'358	-	-	-	2'750'000	4451
-	-	-	-	-	-	3'353'466	-	-	-	-	4461
44'400	-	-	780'011	-	7'201'000	199'071	-	-	57'051'745	333'646	4470
-	94'546	-	-	-	-	-	-	-	554'435	-	4472
-	1'286	-	124'465	1'957'902	-	-	301'292	-	53'988	-	45
-	1'286	-	124'465	1'957'902	-	-	301'292	-	53'988	-	4501
2'484'867	54'726'452	-	38'794'586	128'436	-	539'817'413	534'072	28'343	12'421'815	-	46
-	-	-	25'196'845	-	-	432'658'493	-	-	-	-	4600
-	28'938'764	-	8'491'926	-	-	-	-	28'343	3'145'249	-	4610
-	5'403'464	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4611
-	13'730'981	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	107'158'920	-	-	-	-	4620
-	6'203'542	-	-	-	-	-	490'622	-	631'701	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4631
-	-	-	-	-	-	-	-	-	378'348	-	4634
392'642	391'884	-	7'503'596	-	-	-	-	-	8'182'420	-	4660
2'092'225	57'817	-	-2'397'781	128'436	-	-	43'450	-	84'097	-	4690
30'106'450	241'863'384	47'389'361	56'506'576	33'250'026	78'573'474	6'885'458'539	1'452'218	1'927'552	102'714'036	16'892'161	47
-	741'838	-	-	-	-	-	-	-	-	607'317	4700
-	741'838	-	-	-	-	-	-	-	-	607'317	4701
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4701
150'510	10'036'624	1'007'665	1'746'864	30'934	450	15'635	-	146	175'404	-	49
-	-	-	29'538	-	-	-	-	-	-	-	4900
150'510	10'036'624	1'007'665	1'717'326	30'934	450	15'635	-	146	175'404	-	4910
30'256'961	252'641'846	48'397'025	58'253'440	33'280'960	78'573'924	6'885'474'174	1'452'218	1'927'699	102'889'440	17'499'478	



Effectifs par politique publique



**Evolution du nombre de postes par politique publique (2013 à 2014)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés**

Politique publique ETAT	Budget 2013	Budget 2014	Consommés au 31 décembre 2014	Ecart consommation au 31 décembre 2014 vs budget 2014	
				en nombre de postes	en %
A Formation	7'404.5	7'568.4	7'799.7	^{*3} 231.4	3.1%
B Emploi, marché du travail	358.3	356.2	343.1	-13.1	-3.7%
C Action sociale	168.8	169.5	169.2	-0.4	-0.2%
D Personnes âgées	66.7	66.2	63.7	-2.4	-3.6%
E Handicap	50.4	49.9	47.8	-2.1	-4.2%
F Environnement	270.6	263.2	251.0	-12.2	-4.6%
G Aménagement et logement	306.9	316.5	293.2	-23.3	-7.4%
H Sécurité et population	3'188.5	3'406.7	3'282.3	-124.4	-3.7%
I Justice	675.0	704.3	720.5	16.2	2.3%
J Mobilité	258.1	255.9	243.5	-12.4	-4.8%
K Santé	113.9	119.7	114.0	-5.7	-4.8%
L Economie	71.7	72.2	66.7	-5.4	-7.5%
M Finance et impôts	517.3	522.8	492.6	-30.2	-5.8%
N Culture, sports et loisirs	57.6	60.5	59.2	-1.3	-2.1%
O Autorité et gouvernance	200.9	202.7	199.6	-3.1	-1.5%
P Activités de support et prestations de moyen	1'276.1	1'269.4	1'197.3	-72.1	-5.7%
Q Energie	22.5	27.0	25.5	-1.5	-5.6%
Total Général	15'007.7	15'431.1	15'369.0	-62.0	-0.4%

Entités contrôlées	Budget 2013	Budget 2014	Consommés au 31 décembre 2014	Ecart consommation au 31 décembre 2014 vs budget 2014	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (Université)	2'934.6	2'928.1	2'973.1	45.0	1.5%
C Action sociale (Hospice général)	816.0	834.7	835.2	0.5	0.1%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, Fon. HBM) ^{*4}	54.0	^{*1} 56.3	58.8	2.5	4.5%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'026.5	^{*1} 2'032.2	2'013.9	-18.3	-0.9%
K Santé (HUG & IMAD) ^{*2}	11'170.4	11'253.6	11'046.3	-207.3	-1.8%
L Economie (AIG, Palexpo SA) ^{*4}	979.9	^{*1} 1'045.7	1'052.8	7.1	0.7%
O Autorités et gouvernance (FIPOI) ^{*4}	49.6	50.4	48.5	-1.9	-3.8%
Q Energie (SIG)	1'645.0	1'626.0	1'610.2	-15.8	-1.0%
Total entités contrôlées	19'676.0	19'827.0	19'638.8	-188.2	-0.9%

Autres subventionnés	Budget 2013	Budget 2014	Consommés au 31 décembre 2014	Ecart consommation au 31 décembre 2014 vs budget 2014	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (HES)	832.6	890.5	900.0	9.5	1.1%
D Personnes âgées (EMS)	3'551.0	3'607.5	3'552.4	-55.1	-1.5%
E Handicap (EPI)	624.0	599.0	595.0	-4.0	-0.7%
K Santé (Joli-Mont & Montana)	214.0	^{*1} 238.0	240.1	2.1	0.9%
Total Autres Subventionnés	5'221.6	5'335.0	5'287.5	-47.5	-0.9%

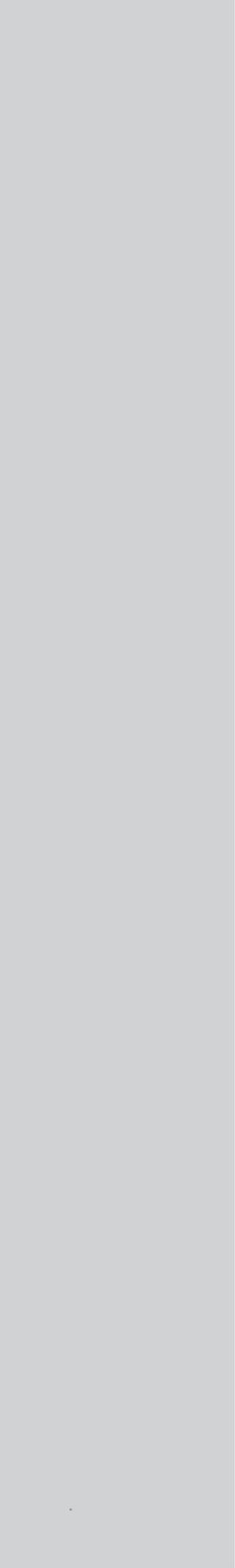
Tableau comprenant les ETP des magistrats.

^{*1} Mise à jour des ETP par rapport aux chiffres du budget 2014.

^{*2} Retraitement périmètre HUG : ensemble des postes financés par l'Etat de Genève ou des tiers, alors qu'auparavant seuls les postes financés par l'Etat de Genève étaient indiqués.

^{*3} Essentiellement pour des remplaçants d'enseignants qui ne sont pas budgétés en ETP auxiliaires (env. 222) mais en Francs uniquement.

^{*4} Inclus le retraitement en lien avec la réorganisation des départements 2014 : la FIPOI est transférée de la politique publique G à O et la FTI de la politique L à G.



Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
TOTAL PROGRAMMES					3'712'468'673.95	20'779'506	0.6%	3'691'689'168	3'640'377'829.04
A01 Enseignement obligatoire					81'182.00	-		81'182	81'182.00
dip	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire	af			39'204.00	-		39'204	39'204.00
dip	Association mondiale pour l'école instrument de paix	af			32'177.00	-		32'177	32'177.00
dip	Fédération des associations de parents d'élèves du CO	af			9'801.00	-		9'801	9'801.00
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation					46'166'039.75	9'101'563	24.6%	37'064'477	37'577'661.70
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	ind	L 10897	2015	2'272'362.00	-		2'272'362	2'272'362.00
dip	École hôtelière de Genève	ind	PL 11316	2017	914'433.00	-		914'433	914'433.00
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)	ind	PL 11316	2017	420'000.00	-		420'000	421'443.00
dip	Association des répétiteurs AJETA (ARA)	af	PL 11316	2017	1'616'000.00	-110	0.0%	1'616'110	487'110.00
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)	af	PL 11316	2017	1'033'025.00	-		1'033'025	1'033'025.00
dip	Subvention cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise	af			5'533'747.00	-		5'533'747	5'533'282.50
dip	Cours à divers organismes - divers	af			223'467.25	16'127	7.8%	207'340	204'275.60
dip	Cours à divers organismes - Voie F	af			193'570.00	-		193'570	193'570.00
dip	Université populaire du canton de Genève	af			142'114.00	-		142'114	142'114.00
dip	Cours à divers organismes - ISFB	af			122'562.00	-		122'562	122'562.00
dip	Université du 3ème âge	af			68'263.00	-		68'263	68'263.00
dip	Cours à divers organismes - Lire et Ecrire	af			61'648.00	-		61'648	61'648.00
dip	Association Reliance	af			40'000.00	-		40'000	
dip	Fondation pour l'avenir	af			20'582.00	-		20'582	20'582.00
dip	Cours à divers organismes - Focal	af			9'801.00	-		9'801	9'801.00
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	ns			3'885'709.00	2'253'000	138.0%	1'632'709	2'366'583.30
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue - subvention extraordinaire	ns			3'330'632.00	-		3'330'632	3'112'632.00
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue - subvention ordinaire	ns			3'024'000.00	-		3'024'000	2'949'000.00
dip	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton	ns			458'445.00	-74'366	-14.0%	532'811	528'804.65
dip	Bourses d'études - enseignement postobligatoire	pp			18'088'404.00	6'288'000	53.3%	11'800'404	12'670'328.35
dip	Chèques formation	pp			4'663'955.80	748'592	19.1%	3'915'364	4'414'143.25
dip	Bons repas cafétéria PO	pp			22'319.70	-7'680	-25.6%	30'000	34'002.20
dip	Appui social - postobligatoire	pp			21'000.00	1'000	5.0%	20'000	17'696.85
dip	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques OFPC	pp				-100'000	-100.0%	100'000	
dip	Fonds spéciaux formation professionnelle PO	pp				-23'000	-100.0%	23'000	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014		VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles					96'216'028.08	3'035'370	3.3%	93'180'658	93'800'576.71	
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	ind	L 11223	2016	23'526'496.00	132'471	0.6%	23'394'025	23'308'127.00	
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	ind	PL 11466	2017	31'733'042.00	150'269	0.5%	31'582'773	28'883'612.66	
dip	Association genevois d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	ind	PL 11466	2017	8'136'856.00	37'539	0.5%	8'099'317		
dip	Astural - éducation spécialisée	ind	PL 11466	2017	5'423'471.00	28'326	0.5%	5'395'145	5'519'845.87	
dip	Ecole protestante d'altitude (EPA) - éducation spécialisée	ind	PL 11466	2017	1'544'611.00	6'517	0.4%	1'538'094	1'431'286.96	
dip	Atelier X	ind	PL 11466	2017	382'312.00	1'045	0.3%	381'267	354'448.00	
dip	Enveloppe pour l'ouverture de nouvelles places d'éducation spécialisée	ind	PL 11466	2017		-253'440	-100.0%	253'440		
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	ind			3'988'000.00	-		3'988'000	3'595'000.00	
dip	Association catholique d'action sociale et éducative (ACASE)	ind				-			6'670'414.00	
dip	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	ind				-			1'072'032.00	
dip	Pro Juventute Genève	af	L 11121	2016	574'555.00	-		574'555	424'555.00	
dip	Fondation suisse du service social international	af	L 11121	2016	341'319.00	-		341'319	341'319.00	
dip	Ecole des parents	af	L 11121	2016	310'114.00	-		310'114	310'114.00	
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances	af	L 11317	2017	350'000.00	-		350'000	343'035.00	
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois	af	L 11317	2017	270'000.00	-		270'000	264'627.00	
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse	af	L 11317	2017	172'000.00	-		172'000	168'577.00	
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles	af	L 11317	2017	95'000.00	-		95'000	93'109.00	
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande	af	L 11317	2017	83'000.00	-		83'000	81'348.00	
dip	Colonies de vacances - divers +	af			433'103.00	-2'360	-0.5%	435'463	410'621.00	
dip	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)	af			166'617.00	-		166'617	166'617.00	
dip	Groupement genevois centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active	af			131'676.00	-		131'676	131'676.00	
dip	Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse	af			127'413.00	-		127'413	127'413.00	
dip	Soutien à l'enfance +	af			97'716.00	-		97'716	97'716.00	
dip	Unions Chrétiennes de Genève	af			88'209.00	-		88'209	88'209.00	
dip	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels	af			29'403.00	-		29'403	29'403.00	
dip	Frais de placements	pp			16'097'397.03	2'982'285	22.7%	13'115'112	17'865'630.73	
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)	pp			1'821'420.00	21'420	1.2%	1'800'000	1'741'800.00	
dip	Fonds animation jeunesse	pp			280'416.20	416	0.1%	280'000	269'694.00	
dip	Appui social mineurs	pp			11'881.85	-59'118	-83.3%	71'000	10'346.50	
dip	Fonds Lombard	pp				-10'000	-100.0%	10'000		
A04 Hautes écoles					450'562'211.00	-2'291'392	-0.5%	452'853'603	461'243'742.95	
dip	Université de Genève	ind	L 11023	2015	319'223'537.00	1'443'571	0.5%	317'779'966	325'910'648.00	
dip	Université de Genève - remboursement de subvention ⁽¹⁾	ind	L 11023	2015		-				
dip	Institut de hautes études internationales et du développement	ind	L 11122	2016	15'653'737.00	-		15'653'737	15'653'737.00	
dip	Contribution intercantonale à la HES-SO	ind			93'542'000.00	-		93'542'000	91'412'000.00	
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières	ind			9'846'432.00	565'202	6.1%	9'281'230	10'984'751.00	
dip	Fondation Hardt	af			39'204.00	-		39'204	39'204.00	
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	pp			9'739'496.00	-4'316'000	-30.7%	14'055'496	13'698'652.95	
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages	pp			2'517'805.00	15'835	0.6%	2'501'970	3'544'750.00	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
A05 Enseignement spécialisé					61'578'614.18	3'780'765	6.5%	57'797'849	58'820'505.40
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	ind	L 11294	2017	14'467'984.00	60'596	0.4%	14'407'388	13'979'150.00
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	ind	L 11294	2017	7'438'910.00	29'073	0.4%	7'409'837	7'226'884.00
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	ind	L 11294	2017	4'748'991.00	20'600	0.4%	4'728'391	4'721'421.00
dip	Astural - enseignement spécialisé	ind	PL 11466	2017	4'966'504.00	23'839	0.5%	4'942'665	4'645'616.13
dip	L'ARC, une autre école	ind	PL 11466	2017	2'422'750.00	10'180	0.4%	2'412'570	2'409'481.00
dip	La Voie Lactée	ind	PL 11466	2017	1'576'568.00	6'361	0.4%	1'570'207	1'568'277.00
dip	Ecole protestante d'altitude (EPA) - enseignement spécialisé	ind	PL 11466	2017	1'055'746.00	4'455	0.4%	1'051'291	978'287.04
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - enseignement spécialisé	ind	PL 11466	2017	410'464.00	-	-	410'464	646'110.34
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale	pp			21'201'322.58	3'116'287	17.2%	18'085'036	19'122'604.93
dip	Frais de placements enseignement spécialisé	pp			3'289'374.60	509'375	18.3%	2'780'000	3'522'673.95
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					68'293'697.27	-506'303	-0.7%	68'800'000	62'896'905.01
deas	Programme d'occupation	af				-50'000	-100.0%	50'000	
deas	Participation cantonale à l'assurance chômage et invalidité (LACI) ⁽²⁾	ns			13'819'000.00	-181'000	-1.3%	14'000'000	13'514'000.00
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage	pp			52'774'667.27	-975'333	-1.8%	53'750'000	48'715'180.01
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées	pp			1'700'030.00	700'030	70.0%	1'000'000	667'725.00
deas	Compensation maladie et maternité pour chômeurs (PCM) ⁽³⁾	pp				-	-		
C01 Accès à l'assurance-maladie					321'893'224.03	913'692	0.3%	320'979'532	311'038'444.87
deas	ASSUAS - association suisse des assurés	af			39'766.00	-	-	39'766	39'766.00
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés	af			39'766.00	-	-	39'766	39'766.00
deas	Subsides aux assurés à ressources modestes	pp			277'268'417.96	-3'531'582	-1.3%	280'800'000	271'530'923.80
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	pp			44'545'274.07	4'445'274	11.1%	40'100'000	39'427'989.07
C02 Soutien à la famille					50'961'528.85	3'524'920	7.4%	47'436'609	44'961'525.03
deas	Solidarité femmes	af	L 11012	2016	725'999.00	-	-	725'999	725'999.00
deas	Arabelle foyer d'hébergement	af	L 11012	2016	544'991.00	-	-	544'991	544'991.00
deas	SOS femmes	af	L 11012	2016	355'000.00	-	-	355'000	355'000.00
deas	Viol secours	af	L 11012	2016	295'001.00	-	-	295'001	295'001.00
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales	af			187'887.00	-	-	187'887	179'909.00
deas	Maison genevoise des médiations	af			129'999.00	-	-	129'999	124'477.00
deas	Association couple et famille	af			116'795.00	-	-	116'795	111'835.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION		BUDGET 2014	COMPTES 2013
						C2014 / B2014			
deas	Association des familles monoparentales	af			105'114.00	-		105'114	100'652.00
deas	Compagna	af			35'547.00	-		35'547	34'037.00
deas	Pro-filia Genève	af			30'723.00	-		30'723	29'417.00
df	Subv. Legs Rothschild	af				-			97.63
deas	Commission cantonale de la famille	ns			431.00	-50'349	-99.2%	50'780	28'659.45
deas	Allocations familiales pour personnes non actives	pp			33'467'771.00	3'467'771	11.6%	30'000'000	30'275'073.00
deas	Prestations complémentaires familiales	pp			10'473'232.34	-3'385'541	-24.4%	13'858'773	9'088'374.05
deas	Aides sociales familiales	pp			4'073'038.51	3'573'039	714.6%	500'000	2'660'138.60
deas	Allocations familiales dans l'agriculture	pp			420'000.00	-80'000	-16.0%	500'000	407'864.30
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					346'330'012.65	21'748'717	6.7%	324'581'296	335'299'185.48
deas	Centre genevois de consultation LAVI	ind	L 11058	2016	1'176'101.00	5'662	0.5%	1'170'439	1'166'565.00
deas	Association Argos	ind	L 11101	2016	2'751'698.00	12'121	0.4%	2'739'577	2'733'020.00
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	ind	PL 11307	2017	64'756'173.60	302'564	0.5%	64'453'610	65'734'182.58
deas	Fondation Phénix	af	L 10971	2016	367'281.00	-		367'281	367'281.00
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)	af	L 11054	2016	893'385.00	-		893'385	893'385.00
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)	af	L 11054	2016	643'546.00	-		643'546	643'546.00
deas	Caritas Genève	af	L 11054	2016	451'656.00	-		451'656	451'656.00
deas	Entreprise sociale l'Orangerie	af	L 11059	2016	244'192.00	-		244'192	244'192.00
deas	Diverses actions sociales ponctuelles +	af			408'090.00	-91'910	-18.4%	500'000	175'500.00
deas	Intégration pour tous (IPT)	af			190'093.00	-		190'093	190'093.00
deas	Carrefour prison	af			173'714.00	-		173'714	173'714.00
deas	Association pour le patrimoine industriel (API)	af			149'890.00	-		149'890	149'890.00
deas	Tél 143 la main tendue	af			126'861.00	-		126'861	126'861.00
deas	Antenne drogue famille	af			35'735.00	-		35'735	35'735.00
deas	Commission consultative en matière d'addictions	ns				-4'467	-100.0%	4'467	
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	pp			271'366'033.65	21'500'183	8.6%	249'865'850	260'294'082.00
deas	Remise de cotisations AVS	pp			892'163.65	492'164	123.0%	400'000	214'495.75
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes	pp			881'000.00	-		881'000	881'000.00
deas	Indemnités LAVI	pp			822'400.40	-467'600	-36.2%	1'290'000	823'987.15
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle					8'968.00	-31'032	-77.6%	40'000	40'000.00
deas	Appui social SPAd	pp			8'968.00	-31'032	-77.6%	40'000	40'000.00
C05 Actions en matière d'asile et de migration					37'539'327.00	3'175'282	9.2%	34'364'045	32'912'385.61
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	ind	PL 11307	2017	14'214'769.40	66'416	0.5%	14'148'353	12'895'222.42
deas	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques pour migrants	af	L 11013	2016	233'627.00	-		233'627	233'627.00
deas	Appartenances - Genève	af			94'445.00	-		94'445	94'445.00
deas	Elisa asile	af			49'708.00	-		49'708	49'708.00
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile	af			14'912.00	-		14'912	14'912.00
deas	Hospice Général - Prestations - Asile	pp			22'492'641.00	3'169'641	16.4%	19'323'000	19'211'249.00
deas	Subvention - Programme cantonal d'aide au retour	pp			439'224.60	-60'775	-12.2%	500'000	413'222.19

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert.
La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					130'105'297.40	7'654'475	6.3%	122'450'822	116'785'923.00
deas	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	ind	PL 11271	2017	8'428'876.40	7'525'964	833.5%	902'912	1'436'229.00
deas	EMS - Maison de Vessy	ind	PL 11271	2017	7'103'334.00	27'997	0.4%	7'075'337	6'418'704.00
deas	EMS - Val Fleury	ind	PL 11271	2017	6'682'053.00	24'845	0.4%	6'657'208	6'638'839.00
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	ind	PL 11271	2017	6'197'108.00	24'968	0.4%	6'172'140	5'672'141.00
deas	EMS - Butini	ind	PL 11271	2017	4'317'379.00	8'948	0.2%	4'308'431	2'610'740.00
deas	EMS - Les Châtaigniers	ind	PL 11271	2017	3'883'227.00	16'351	0.4%	3'866'876	3'932'027.00
deas	EMS - Les Charmettes	ind	PL 11271	2017	3'214'618.00	13'513	0.4%	3'201'105	3'234'682.00
deas	EMS - La Terrassière	ind	PL 11271	2017	3'039'208.00	9'140	0.3%	3'030'068	2'434'865.00
deas	EMS - Le Prieuré	ind	PL 11271	2017	3'026'456.00	12'203	0.4%	3'014'253	2'707'661.00
deas	EMS - Eynard Fatio	ind	PL 11271	2017	2'968'266.00	-48'460	-1.6%	3'016'726	2'876'754.00
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	ind	PL 11271	2017	2'842'645.00	12'211	0.4%	2'830'434	3'072'296.00
deas	EMS - Foyer St-Paul	ind	PL 11271	2017	2'829'806.00	10'830	0.4%	2'818'976	2'794'899.00
deas	EMS - Les Charmilles	ind	PL 11271	2017	2'752'952.00	11'671	0.4%	2'773'041	2'773'041.00
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	ind	PL 11271	2017	2'751'293.00	8'773	0.3%	2'742'520	2'703'476.00
deas	EMS - Châtelaine	ind	PL 11271	2017	2'690'396.00	9'730	0.4%	2'680'666	2'608'373.00
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	ind	PL 11271	2017	2'638'497.00	9'775	0.4%	2'628'722	2'555'814.00
deas	EMS - De la Rive	ind	PL 11271	2017	2'403'135.00	7'609	0.3%	2'395'526	2'207'760.00
deas	EMS - Notre Dame	ind	PL 11271	2017	2'335'586.00	10'270	0.4%	2'325'316	2'237'654.00
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	ind	PL 11271	2017	2'272'670.00	8'986	0.4%	2'263'684	2'431'134.00
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	ind	PL 11271	2017	2'257'699.00	7'442	0.3%	2'250'257	1'977'606.00
deas	EMS - Domaine de la Louvière	ind	PL 11271	2017	2'202'985.00	8'791	0.4%	2'194'194	2'186'148.00
deas	EMS - Résidence Les Arénières	ind	PL 11271	2017	2'188'064.00	9'467	0.4%	2'178'597	1'986'731.00
deas	EMS - Résidence Vendée	ind	PL 11271	2017	2'169'620.00	8'597	0.4%	2'161'023	2'141'448.00
deas	EMS - La Petite Boissière	ind	PL 11271	2017	2'154'634.00	-		2'154'634	2'009'770.00
deas	EMS - Foyer Vallon	ind	PL 11271	2017	2'153'350.00	8'703	0.4%	2'144'647	1'997'453.00
deas	EMS - Les Lauriers	ind	PL 11271	2017	2'131'095.00	7'657	0.4%	2'123'438	1'984'251.00
deas	EMS - Les Bruyères	ind	PL 11271	2017	2'123'596.00	8'399	0.4%	2'115'197	2'080'763.00
deas	EMS - Résidence des Franchises	ind	PL 11271	2017	2'102'939.00	7'933	0.4%	2'095'006	1'937'983.00
deas	EMS - Pierre de la Fée	ind	PL 11271	2017	2'005'539.00	8'148	0.4%	1'997'391	2'306'537.00
deas	EMS - Les Pins	ind	PL 11271	2017	2'004'943.00	7'618	0.4%	1'997'325	2'055'596.00
deas	EMS - Poterie	ind	PL 11271	2017	1'980'363.00	5'407	0.3%	1'974'956	1'256'118.00
deas	EMS - Bessonnette	ind	PL 11271	2017	1'977'373.00	7'848	0.4%	1'969'525	1'879'171.00
deas	EMS - Les Pervenches	ind	PL 11271	2017	1'967'723.00	7'673	0.4%	1'960'050	1'909'035.00
deas	EMS - Résidence Happy Days	ind	PL 11271	2017	1'907'512.00	6'444	0.3%	1'901'068	1'850'160.00
deas	EMS - Mouilles	ind	PL 11271	2017	1'905'719.00	7'704	0.4%	1'898'015	2'088'894.00
deas	EMS - La Providenza	ind	PL 11271	2017	1'782'945.00	6'476	0.4%	1'776'469	1'893'881.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
deas	EMS - Drize	ind	PL 11271	2017	1'736'072.00	7'450	0.4%	1'728'622	1'825'631.00
deas	EMS - Résidence Saconnay	ind	PL 11271	2017	1'694'947.00	5'719	0.3%	1'689'228	1'434'737.00
deas	EMS - Résidence Jura	ind	PL 11271	2017	1'662'613.00	6'799	0.4%	1'655'814	1'632'148.00
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	ind	PL 11271	2017	1'657'053.00	5'918	0.4%	1'651'135	1'570'453.00
deas	EMS - Plantamour	ind	PL 11271	2017	1'546'839.00	5'767	0.4%	1'541'072	1'320'268.00
deas	EMS - Résidence Mandement	ind	PL 11271	2017	1'526'398.00	6'311	0.4%	1'520'087	1'476'539.00
deas	EMS - Résidence de la Champagne	ind	PL 11271	2017	1'508'818.00	-52'861	-3.4%	1'561'679	1'786'612.00
deas	EMS - Foyer Béthel	ind	PL 11271	2017	1'475'474.00	2'692	0.2%	1'472'782	698'429.00
deas	EMS - Maison de la Tour	ind	PL 11271	2017	1'437'596.00	5'101	0.4%	1'432'495	1'325'014.00
deas	EMS - Villa Mona	ind	PL 11271	2017	1'408'396.00	4'813	0.3%	1'403'583	1'453'228.00
deas	EMS - Liotard	ind	PL 11271	2017	1'395'239.00	-		1'395'239	
deas	EMS - Résidence Beauregard	ind	PL 11271	2017	1'382'718.00	5'759	0.4%	1'376'959	1'257'316.00
deas	EMS - Les Mimosas	ind	PL 11271	2017	1'102'422.00	-		1'102'422	1'062'505.00
deas	EMS - Résidence Nant-d'Avril	ind	PL 11271	2017	1'031'260.00	5'037	0.5%	1'026'223	1'108'508.00
deas	EMS - Le Léman	ind	PL 11271	2017	967'637.00	3'585	0.4%	964'052	919'042.00
deas	EMS - La Méridienne	ind	PL 11271	2017	571'361.00	1'854	0.3%	569'507	548'213.00
deas	EMS - Maison de Pressy	ind	PL 11271	2017	526'429.00	-		526'429	933'954.00
deas	EMS - La Coccinelle	ind	PL 11271	2017	-	-		-	1'262'027.00
deas	EMS - Les Marronniers	ind	PL 11271	2017	-	-		-	31'901.00
deas	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	ind	PL 11271	2017	-	-		-	120'928.00
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS	af			50'000.00	-		50'000	99'415.00
deas	Pro Senectute	af			30'421.00	-		30'421	30'421.00
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)	pp			-	-189'100	-100.0%	189'100	
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					304'429'946.68	-12'793'968	-4.0%	317'223'915	306'513'557.63
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS	pp			235'530'578.92	-11'954'417	-4.8%	247'484'996	236'274'725.35
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS	pp			62'193'280.60	1'129'726	1.9%	61'063'555	62'270'719.50
deas	Prestations d'assistance - AVS	pp			3'813'944.32	-494'156	-11.5%	4'308'100	3'694'487.62
deas	Abonnements TPG - AVS	pp			2'892'142.84	-1'469'041	-33.7%	4'361'184	4'273'625.16
deas	Service social - AVS	pp			-	-6'080	-100.0%	6'080	
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					167'323'499.39	-260'070	-0.2%	167'583'569	162'820'265.15
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	ind	L 11294	2017	19'316'233.00	83'993	0.4%	19'232'240	19'080'618.00
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	ind	L 11294	2017	18'341'942.00	74'828	0.4%	18'267'114	18'169'561.00
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	ind	L 11294	2017	9'815'431.00	44'624	0.5%	9'770'807	9'632'480.00
deas	EPH - Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	ind	L 11295	2017	58'043'111.00	-6'333	0.0%	58'049'444	56'080'338.00
deas	EPH - Foyer Handicap	ind	L 11295	2017	18'507'571.00	62'304	0.3%	18'445'267	18'524'063.00
deas	EPH - Aigues-Vertes	ind	L 11295	2017	17'463'488.00	67'096	0.4%	17'396'392	17'129'679.00
deas	EPH - Fondation Trajets	ind	L 11295	2017	6'886'142.00	25'918	0.4%	6'860'224	6'673'428.00
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	ind	L 11295	2017	4'559'309.00	16'560	0.4%	4'542'749	4'359'648.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	ind	L 11295	2017	3'287'172.00	7'352	0.2%	3'279'820	3'201'896.00
deas	EPH - Association La Corolle	ind	L 11295	2017	2'966'703.00	12'439	0.4%	2'954'264	2'828'482.00
deas	EPH - La Maison des Champs	ind	L 11295	2017	1'851'240.00	7'703	0.4%	1'843'537	1'813'321.00
deas	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places - EPH	ind	L 11295	2017	1'795'762.00	8'714	0.5%	1'787'048	892'312.50
deas	EPH - Réalise	ind	L 11295	2017	688'416.00	2'176	0.3%	688'240	685'544.00
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	ind	L 11295	2017	637'925.00	3'053	0.5%	634'872	633'894.00
deas	EPH - Association Arcade 84	ind	L 11295	2017	489'668.00	1'925	0.4%	487'743	487'127.00
deas	EPH - Association Point du Jour	ind	L 11295	2017	310'816.00	1'316	0.4%	309'500	296'579.00
deas	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	ind	L 11295	2017		-			20'400.00
deas	Pro Mente Sana association romande	af	PL 11268	2017	203'802.00	-		203'802	203'802.00
deas	Fondation Cap Loisirs	af	PL 11269	2017	994'257.00	-		994'257	994'257.00
deas	Pro Infirmis	af	PL 11270	2017	298'247.00	-		298'247	298'247.00
deas	Insieme Genève	af			159'065.00	-		159'065	159'065.00
deas	Association Autrement aujourd'hui	af			154'293.00	-		154'293	154'293.00
deas	Association Parole	af			124'270.00	-		124'270	124'270.00
deas	Association Actif	af			104'884.00	-		104'884	104'884.00
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal	af			89'552.89	-109'279	-55.0%	198'832	
deas	Association Cérébral Genève	af			79'533.00	-		79'533	79'533.00
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)	af			48'068.00	-		48'068	48'068.00
deas	Anytas - Association pour personnes mentalement handicapées	af			39'766.00	-		39'766	39'766.00
deas	Association Danse habile	af			34'796.00	-		34'796	34'796.00
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap	af			29'768.50	-467'311	-94.0%	497'079	66'500.05
df	Fonds Langland-Aubert	af				-			31.50
deas	Commission cantonale d'indication	ns			2'268.00	-97'148	-97.7%	99'416	3'382.10
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					198'853'201.16	6'037'979	3.1%	192'815'222	195'494'156.49
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI	pp			128'229'949.10	3'398'700	2.7%	124'831'249	125'385'247.10
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI	pp			65'880'819.35	3'104'482	4.9%	62'776'337	65'411'446.80
deas	Prestations d'assistance - AI	pp			1'637'975.35	-753'925	-31.5%	2'391'900	1'941'732.65
deas	Abonnements TPG - AI	pp			3'104'457.36	292'641	10.4%	2'811'816	2'755'729.94
deas	Service social - AI	pp				-3'920	-100.0%	3'920	
F01 Protection de l'environnement					116'652.40	-53'248	-31.3%	169'900	70'447.50
deta	Déchets : soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation pour les communes	ns			86'652.40	-13'348	-13.3%	100'000	39'947.50
deta	Déchets : soutien aux activités d'info de sensibilisation de formation à la SADEC	ns			30'000.00	-39'900	-57.1%	69'900	30'500.00
F03 Gestion des eaux					1'165'051.96	-14'348	-1.2%	1'179'400	395'952.20
deta	Manoeuvres du barrage du seujet	af			172'300.00	-2'700	-1.5%	175'000	172'100.00
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)	af			106'547.25	-3'453	-3.1%	110'000	102'884.00
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers	ns			814'728.25	20'328	2.6%	794'400	90'968.20

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

depr	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes	ns			50'000.00	-		50'000	
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés	ns			21'476.46	-28'524	-57.0%	50'000	30'000.00
F04 Nature et paysage					706'035.56	-59'223	-7.7%	765'259	761'026.55
deta	Fondation Neptune	af	L 10976	2014	253'459.00	-		253'459	253'459.00
deta	Fonds forestier : subventions diverses +	af			10'000.00	-		10'000	10'000.00
deta	Subventions associations diverses +	af			5'000.00	-2'000	-28.6%	7'000	5'000.00
deta	Subventions relatives à la faune +	af				-30'000	-100.0%	30'000	30'000.00
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels +	af				-15'000	-100.0%	15'000	15'000.00
deta	Subventions aux communes liées aux subventions fédérales	ns			43'250.00	-50	-0.1%	43'300	43'300.00
deta	Subventions relatives à l'éducation à la nature +	ns			7'000.00	-3'000	-30.0%	10'000	10'000.00
deta	DGNP Subvention à la nature et aux sites naturels +	ns			5'630.50	-5'870	-51.0%	11'500	11'500.00
deta	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc	ns				-2'000	-100.0%	2'000	
deta	Subventions suite aux dégâts dus à la faune	pp			381'696.06	-1'304	-0.3%	383'000	382'767.55
F05 Politique agricole					4'135'309.75	-143'023	-3.3%	4'278'333	4'076'411.25
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales	ind	L 10764	2014	100'000.00	-		100'000	100'000.00
deta	Opage, promotion agricole	ind	L 10993	2016	2'531'250.00	-		2'531'250	2'531'250.00
deta	Vulgarisation AgriGenève	af	L 10984	2016	215'000.00	-		215'000	215'000.00
deta	Vulgarisation divers	af			200'000.00	-		200'000	190'000.00
deta	Viticulture	af			91'509.20	-3'491	-3.7%	95'000	93'397.20
deta	Contrôle des mesures paiements directs	af			48'000.00	-1'500	-3.0%	49'500	48'000.00
deta	Promotion de l'agriculture	af			7'600.00	-14'000	-64.8%	21'600	
deta	Améliorations structurelles	ns			479'492.80	-47'990	-9.1%	527'483	436'311.00
deta	Contributions pour des prestations écologiques	ns			318'480.90	-31'519	-9.0%	350'000	386'957.10
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF	ns			144'199.00	-34'301	-19.2%	178'500	135'994.20
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés	ns			-222.15	-10'222	-102.2%	10'000	797.15
deta	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture	ns				-			-61'295.40
G01 Accès au logement					51'818'090.94	-2'191'909	-4.1%	54'010'000	50'262'347.88
dale	Cité Universitaire Extension	ind	L 10974	2015	256'000.00	-		256'000	64'000.00
dale	Cité Universitaire	ind	L 10975	2015	350'000.00	-		350'000	350'000.00
dale	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)	af			50'000.00	-		50'000	50'000.00
dale	Subvention au logement social	pp			51'162'090.94	-2'191'909	-4.1%	53'354'000	49'798'347.88
G02 Aménagement du territoire					-	-28'202	-100.0%	28'202	-
dale	OU Subventions diverses +	af				-28'202	-100.0%	28'202	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
G03 Conformité des constructions et des chantiers					60'000.00	-4'194'000	-98.6%	4'254'000	60'000.00
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)	af			60'000.00	-		60'000	60'000.00
dale	LDTR bonus à la rénovation	ns				-2'367'000	-100.0%	2'367'000	
dale	Bonus conjoncturel à l'énergie	ns				-1'827'000	-100.0%	1'827'000	
H02 Sécurité publique					10'046'687.00	-		10'046'687	9'422'712.00
dse	Fondation des parkings	ind	L 11243	2016	9'971'365.00	-		9'971'365	9'347'390.00
dse	Musique de la police	af			42'984.00	-		42'984	42'984.00
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman	af			32'338.00	-		32'338	32'338.00
H03 Sécurité civile					138'404.85	-91'795	-39.9%	230'200	272'863.10
dse	Protection civile matériel communes	af			91'526.90	1'527	1.7%	90'000	89'999.00
dse	Protection civile instruction communes	af			81'820.00	-47'330	-36.6%	129'150	85'780.00
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers	af			6'150.00	2'150	53.8%	4'000	4'000.00
dse	Protection civile divers +	af			3'250.00	-1'150	-26.1%	4'400	4'400.00
dse	Inspection cantonale du feu - matériel et équipement	af			-44'342.05	-44'342			44'342.05
dse	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers	af				-1'000	-100.0%	1'000	
dse	Protection civile instruction institutions privées	af				-650	-100.0%	650	44'342.05
dse	Protection civile matériel institutions privées	af				-1'000	-100.0%	1'000	
H04 Armée et obligation de servir					303'476.36	-3'024	-1.0%	306'500	280'164.90
dse	Musée militaire genevois	af			54'000.00	-		54'000	54'000.00
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)	af			2'000.00	-		2'000	2'000.00
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)	af			500.00	-		500	500.00
dse	Rétribution des chefs de musique	ns			157'891.60	-2'108	-1.3%	160'000	156'865.60
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	ns			60'000.00	-		60'000	60'000.00
dse	Habillement et équipement des musiques cantonales	ns			29'084.76	-915	-3.1%	30'000	6'799.30
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					343'796.00	-6'204	-1.8%	350'000	500'000.00
dse	Association la Pâquerette des Champs	af	L 11169	2016	250'000.00	-		250'000	250'000.00
dse	Fondation romande de détention administrative	af			93'796.00	-6'204	-6.2%	100'000	250'000.00
H08 Droits humains					23'793'974.15	-1'403'006	-5.6%	25'196'980	21'957'430.45
pré	F-information - filigrane	af	L 10896	2015	515'000.00	-		515'000	515'000.00
pré	Fédération genevoise de coopération (FGC)	af	L 11022	2016	2'500'000.00	-500'000	-16.7%	3'000'000	2'500'000.00
dse	Association Vires	af	L 11100	2016	300'000.00	-		300'000	300'000.00
dse	Centre de contact suisse-immigrés (CCSI) ⁽⁴⁾	af	L 11277	2017	377'280.00	-		377'280	378'612.00
dse	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	af	L 11277	2017	290'000.00	-		290'000	290'000.00
dse	Association Face-à-Face	af			150'000.00	-		150'000	150'000.00
dse	Université populaire albanaise	af			110'000.00	-		110'000	110'000.00
dse	Association Maison Kultura	af			100'000.00	-		100'000	100'000.00
pré	Diverses associations féminines +	af			86'450.00	-1'550	-1.8%	88'000	88'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
dse	Subventions liées à des mandats de prestations BIE +	ns			74'000.00	-		74'000	74'000.00
dse	Association Violence que faire	af			19'248.00	-752	-3.8%	20'000	19'248.00
dse	Association Tierra Incognita	af				-70'000	-100.0%	70'000	70'000.00
pré	Aide aux pays en voie de développement (pour le CAGI)	ind	L 11039	2015	200'000.00	-		200'000	200'000.00
dse	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	ind	PL 11466	2017	1'158'178.00	68'478	6.3%	1'089'700	1'089'700.00
pré	Aide aux pays en voie de développement +	ns			7'538'082.00	-271'918	-3.5%	7'810'000	7'303'056.40
pré	Comité International Croix-Rouge (CICR)	ns			4'500'000.00	-		4'500'000	4'500'000.00
dse	BIE PIC - Programme d'intégration cantonal	ns			3'728'391.40	-186'609	-4.8%	3'915'000	2'166'709.60
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)	ns			1'368'778.90	-179'221	-11.6%	1'548'000	1'358'815.45
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde +	ns			390'000.00	-150'000	-27.8%	540'000	270'000.00
dse	BIE autres subventions	ns			179'784.00	-216	-0.1%	180'000	242'080.00
dse	BIE cours de langue d'origine	ns			100'000.00	-		100'000	100'000.00
dse	BIE Subventions accordées aux communes	ns			80'981.85	-39'018	-32.5%	120'000	33'000.00
dse	BIE cours de français	ns			27'800.00	-72'200	-72.2%	100'000	99'209.00
J01 Transports et mobilité					223'424'725.91	-765'128	-0.3%	224'189'854	220'900'544.27
deta	Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN)	ind	L 10753	2014	2'793'369.96	-0	0.0%	2'793'370	2'751'363.99
deta	Transports Publics Genevois (TPG)	ind	L 10973	2014	206'904'820.00	-		206'904'820	204'318'445.00
deta	TPG Vélo SA	ind	PL 10989	2014		-700'000	-100.0%	700'000	
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	ind			8'978'744.25	-120'435	-1.3%	9'099'179	8'860'927.00
deta	Unireso Frais communauté tarifaire	ind			400'000.00	-		400'000	400'000.00
deta	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières et fonctionnement	af			3'105'331.20	67'552	2.2%	3'037'779	2'966'374.28
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional	af			243'470.50	-10'246	-4.0%	253'716	252'903.00
deta	Transports collectifs - subventions diverses +	af			101'000.00	-2'000	-1.9%	103'000	101'000.00
deta	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux	af			-	-		-	385'285.00
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF	ns			897'990.00	-		897'990	864'246.00
J02 Infrastructures routières et de transports publics					60'000.00	-		60'000	60'000.00
deta	Génie civil subventions diverses +	af			60'000.00	-		60'000	60'000.00
K01 Réseau de soins					1'011'991'149.56	-10'579'201	-1.0%	1'022'570'351	1'009'373'000.61
deas	Clinique de Jolimont et Montana	ind	L 10860	2015	19'297'016.58	589'251	3.1%	18'707'766	18'026'804.13
deas	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	ind	L 10865	2015	490'220'633.75	-14'292'440	-2.8%	504'513'074	505'250'436.00
deas	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	ind	L 10865	2015	190'137'355.00	996'092	0.5%	189'141'263	188'674'505.00
deas	Mission d'intérêt général HUG	ind	L 10865	2015	138'614'642.00	725'975	0.5%	137'888'667	130'818'483.00
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	ind	L 11168	2015	144'626'350.00	-488'230	-0.3%	145'114'580	140'761'079.00
deas	Foyer de jour Pavillon de la Rive	ind	L 11168	2015	1'141'398.00	5'455	0.5%	1'135'943	1'134'197.00
deas	Pro Senectute - Foyer de jour l'Oasis	ind	L 11168	2015	692'537.00	3'360	0.5%	689'177	688'101.00
deas	Foyer de jour Le Relais Dumas	ind	L 11168	2015	670'653.00	3'338	0.5%	667'315	666'246.00
deas	Pro Senectute - Foyer de jour Le Caroubier	ind	L 11168	2015	651'004.00	3'172	0.5%	647'832	646'816.00
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	ind	L 11168	2015	645'864.00	3'111	0.5%	642'753	641'757.00
deas	Association Livada - Foyer de jour Soubeyran	ind	L 11168	2015	630'814.00	3'089	0.5%	627'725	626'736.00
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	ind	L 11168	2015	609'954.00	2'783	0.5%	607'171	633'170.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
deas	Association Livada - Foyer de jour Livada	ind	L 11168	2015	603'468.00	2'808	0.5%	600'660	599'761.00
deas	Foyer de jour La Seymaz	ind	L 11168	2015	601'749.00	2'781	0.5%	598'968	237'329.00
deas	Sitex SA	af	L 11168	2015	1'818'000.00	-		1'818'000	1'818'000.00
deas	Coopérative de soins infirmiers	af	L 11168	2015	1'795'269.00	-		1'795'269	1'795'269.00
deas	Sages-Femmes à domicile	af	L 11168	2015	542'000.00	-		542'000	542'000.00
deas	Croix-Rouge genevoise - Le Chaperon rouge	af	L 11168	2015	415'700.00	-		415'700	415'700.00
deas	Programme Alzheimer	af			167'300.00	-200	-0.1%	167'500	
deas	Programmes intercantonaux K01	af			95'675.98	-104'324	-52.2%	200'000	221'174.28
deas	Unités d'accueil temporaire (UAT)	af			82'149.00	-146'851	-64.1%	229'000	
deas	Fondation IRIS	af			60'000.00	-20'000	-25.0%	80'000	16'000.00
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile +	af			44'080.00	-5'920	-11.8%	50'000	39'500.00
deas	Maintien, aide et soins à domicile, Autres foyers de jour	af				-503'988	-100.0%	503'988	127'500.00
deas	Proches aidants	af				-150'000	-100.0%	150'000	
deas	Hospitalisations secteur privé	ns			17'803'210.05	2'803'210	18.7%	15'000'000	14'988'110.00
deas	Observatoire de la santé	ns			24'327.20	-11'673	-32.4%	36'000	24'327.20
	K02 Régulation sanitaire				256'827.20	-116'073	-31.1%	372'900	256'827.20
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé	af				-75'000	-100.0%	75'000	
deas	Programme latin de don d'organes	ns			232'500.00	-29'400	-11.2%	261'900	232'500.00
deas	Observatoire de la santé	ns			24'327.20	-11'673	-32.4%	36'000	24'327.20
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention				9'999'635.25	-322'615	-3.1%	10'322'250	9'831'507.75
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	af	L 10858	2015	1'080'000.00	-		1'080'000	1'080'000.00
deas	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool	af	L 11014	2016	1'396'200.00	-		1'396'200	1'396'200.00
deas	Carrefour Addictions - Association pour la prévention du tabagisme	af	L 11014	2016	347'790.00	-		347'790	347'790.00
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu	af	L 11014	2016	154'800.00	-		154'800	154'800.00
deas	Action prévention du jeu +	af	L 11014	2016	148'761.00	-151'239	-50.4%	300'000	150'188.75
deas	Première ligne	af	L 11016	2016	2'414'170.00	-		2'414'170	2'414'170.00
deas	Groupe sida-Genève	af	L 11016	2016	1'743'250.00	-		1'743'250	1'743'250.00
deas	Dialogai	af	L 11016	2016	694'750.00	-		694'750	694'750.00
deas	PVA (personnes vivant avec)	af	L 11016	2016	200'000.00	-		200'000	200'000.00
deas	Boulevards	af	L 11016	2016	146'090.00	-		146'090	146'090.00
deas	Action de promotion de la santé +	af			464'715.00	-285	-0.1%	465'000	428'975.00
deas	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie +	af			399'554.00	-446	-0.1%	400'000	342'350.00
deas	Association fourchette verte	af			170'000.00	-		170'000	150'000.00
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme	af			130'000.00	-1'000	-0.8%	131'000	130'000.00
deas	Dîme de l'alcool : actions de préventions +	af			117'900.00	-22'100	-15.8%	140'000	40'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION		BUDGET 2014	COMPTES 2013
						C2014 / B2014			
deas	Croix-bleue genevoise	af			110'000.00	-		110'000	110'000.00
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques	af			70'000.00	-		70'000	70'000.00
deas	Programme de prévention des accidents par morsure	af			20'000.00	-		20'000	20'000.00
deas	Fondation Health on the net	af			20'000.00	-		20'000	70'000.00
deas	Santé mentale	af				-65'000	-100.0%	65'000	
deas	Subventions suite à des épizooties	af				-25'000	-100.0%	25'000	
deas	Fondation sécurité des patients	ns			60'164.00	-836	-1.4%	61'000	56'911.00
deas	Interassociation de sauvetage	ns			41'679.10	-321	-0.8%	42'000	32'237.40
deas	ISOPHTH	ns			29'880.00	-10'120	-25.3%	40'000	30'432.00
deas	Programmes intercantonaux K03	ns			16'568.55	-36'631	-68.9%	53'200	
deas	Observatoire de la santé	ns			12'163.60	-5'836	-32.4%	18'000	12'163.60
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux	ns			11'200.00	-3'800	-25.3%	15'000	11'200.00
L01 Développement et soutien à l'économie					14'475'226.37	-199'874	-1.4%	14'675'100	14'257'468.63
dse	Fondation Ecllosion	ind	L 10999	2016	1'500'000.00	-		1'500'000	1'500'000.00
dse	Fondation d'aide aux entreprises FAE	ind	L 11265	2015	6'555'723.37	-277	0.0%	6'556'000	6'287'485.63
dse	Office de promotion industrielle OPI	ind	L 11265	2015	1'608'996.00	-4	0.0%	1'609'000	1'645'000.00
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT	af	L 11265	2015	1'971'000.00	-		1'971'000	2'040'000.00
deta	Compagnie générale de navigation CGN	af	L 11267	2018	1'934'008.00	-155'992	-7.5%	2'090'000	1'864'094.00
dse	Action en faveur de l'économie genevoise +	af			240'600.00	16'000	7.1%	224'600	180'390.00
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)	af			126'000.00	-		126'000	126'000.00
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale	af			75'000.00	-		75'000	110'000.00
dse	Action de promotion économique +	af				-25'000	-100.0%	25'000	25'000.00
dse	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation	ns			375'000.00	-		375'000	375'000.00
dse	Participation aux actions de l'OSEC	ns			75'639.00	-361	-0.5%	76'000	75'639.00
dse	Office national du tourisme	ns			13'260.00	-240	-1.8%	13'500	13'260.00
dse	Fédération romande des consommatrices, section genevoise	ns			-	-		-	15'600.00
dse	Prix Michel Baettig	ns				-5'000	-100.0%	5'000	
dse	Léonardo	ns				-25'000	-100.0%	25'000	
dse	Office suisse d'expansion commerciale	ns				-4'000	-100.0%	4'000	
N01 Culture					64'141'337.52	-33'294	-0.1%	64'174'632	63'538'384.99
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	ind	L 10973	2014	13'816'430.00	50'962	0.4%	13'765'468	13'794'081.00
dip	Conservatoire de musique de Genève	ind	L 10973	2014	10'453'916.00	36'235	0.3%	10'417'681	10'443'399.00
dip	Institut Jaques-Dalcroze	ind	L 10973	2014	4'373'618.00	16'681	0.4%	4'356'937	4'368'256.00
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM	ind	L 10973	2014	1'073'626.00	152'713	16.6%	920'913	1'012'550.00
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical	ind	L 10973	2014	545'351.00	173'566	46.7%	371'785	456'316.00
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève	ind	L 10973	2014	506'953.00	63'212	14.2%	443'741	482'784.00
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly	ind	L 10973	2014	423'946.00	103'587	32.3%	320'359	371'367.00
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève	ind	L 10973	2014	323'172.00	86'257	36.4%	236'915	276'307.00
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi	ind	L 10973	2014	305'067.00	102'873	50.9%	202'194	256'301.00
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise	ind	L 10973	2014	281'495.00	43'410	18.2%	238'085	238'686.00
dip	Ecoles accréditées - Atelier Danse Manon Hotte	ind	L 10973	2014	126'823.00	11'681	10.1%	115'142	126'823.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
dip	Ecoles accréditées - Env. harmonisation conditions cadre ens. travail	ind	L 10973	2014		-783'720	-100.0%	783'720	10'000.00
dip	Fondation des Cinémas du Grütli	af	L 10793	2014	420'000.00	-		420'000	420'000.00
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	af	L 10851	2015	500'000.00	-		500'000	500'000.00
dip	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain - Fondamco	af	L 11009	2015	1'350'000.00	-		1'350'000	1'300'000.00
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	af	L 11009	2015	850'000.00	-		850'000	700'000.00
dip	Fondation Bodmer	af	L 11009	2015	700'000.00	-		700'000	600'000.00
dip	Confédération des écoles de musique	af	L 11087	2016	297'000.00	-		297'000	297'000.00
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	af	L 11093	2016	2'600'000.00	-		2'600'000	2'600'000.00
dip	Fondation d'art dramatique	af	L 11093	2016	2'450'000.00	-		2'450'000	2'450'000.00
dip	Théâtre Am Stram Gram	af	L 11093	2016	992'000.00	-		992'000	992'000.00
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève	af	L 11093	2016	660'000.00	-		660'000	660'000.00
dip	Théâtre du Loup	af	L 11093	2016	350'000.00	-		350'000	350'000.00
dip	Orchestre de la Suisse Romande	af	L 11094	2016	9'500'000.00	-		9'500'000	9'500'000.00
dip	Orchestre de chambre de Genève	af	L 11094	2016	760'000.00	-		760'000	760'000.00
dip	Contrechamps	af	L 11094	2016	450'000.00	-		450'000	450'000.00
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée	af	L 11094	2016	310'000.00	-		310'000	292'800.00
dip	Concours de Genève	af	L 11094	2016	300'000.00	-		300'000	250'000.00
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum	af	L 11301	2016	2'000'000.00	-125'000	-5.9%	2'125'000	2'000'000.00
dip	Association pour la danse contemporaine (ADC)	af	L 11315	2015	400'000.00	-		400'000	400'000.00
dip	Soutien à la création indépendante +	af			1'545'000.00	-		1'545'000	1'545'000.00
dip	Aide aux compagnies indépendantes +	af			1'000'000.00	-		1'000'000	1'000'000.00
dip	Soutien à la diffusion +	af			966'860.00	-10	0.0%	966'870	900'928.00
dip	Soutien à l'écrit +	af			250'000.00	-		250'000	250'000.00
dip	Théâtre du Grütli	af			199'250.00	-		199'250	199'250.00
dip	Théâtre Saint-Gervais	af			192'500.00	-		192'500	192'500.00
dip	Fonds de soutien à l'édition +	af			191'300.00	-8'700	-4.4%	200'000	200'000.00
dip	Festival tous écrans	af			180'000.00	-		180'000	180'000.00
dip	Aide aux billets jeunes	af			170'000.00	-		170'000	170'000.00
dip	Fonction : Cinéma	af			150'000.00	-		150'000	150'000.00
dip	Teatro Malandro	af			150'000.00	-		150'000	150'000.00
dip	Grandes manifestations	af			150'000.00	-		150'000	150'000.00
dip	Ateliers d'ethnomusicologie	af			129'350.00	-		129'350	129'350.00
dip	Institut National Genevois	af			115'272.00	-		115'272	115'272.00
dip	Culture et Rencontre	af			105'000.00	-		105'000	105'000.00
dip	Association Quartz Genève Zurich	af			97'500.00	-		97'500	
dip	Ecole et quartier Versoix	af			67'000.00	-		67'000	67'000.00
dip	Rencontres internationales de Genève	af			62'680.00	-		62'680	62'680.00
dip	Bourses et résidences	ns			221'907.58	-92	0.0%	222'000	221'864.78
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP	ns			58'885.00	-25'485	-30.2%	84'370	63'925.00
dip	Remboursement des écologies de musique	pp			547'435.94	68'536	14.3%	478'900	860'137.86
dip	Intermittents du spectacle ⁽⁵⁾	pp			300'000.00	-		300'000	300'000.00
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)	pp			172'000.00	-		172'000	166'807.35

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
N02 Sport et loisirs					2'018'856.00	-158'433	-7.3%	2'177'289	1'724'706.00
dip	Association Genève-Plage ⁽⁶⁾	af	L 11135	2016	780'000.00	-		780'000	675'000.00
dip	Genève Futur Hockey	af	L 11278	2016	495'000.00	-		495'000	495'000.00
dip	Fondation du Stade de Genève ⁽⁶⁾	af			339'876.00	-35'124	-9.4%	375'000	339'876.00
dip	Sport - soutien aux mouvements juniors +	af			232'000.00	-109'070	-32.0%	341'070	62'360.00
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +	af			171'980.00	-14'239	-7.6%	186'219	152'470.00
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois					2'270'222.00	-23'778	-1.0%	2'294'000	1'946'096.70
dale	Frais d'entretien Cathédrale St-Pierre	af			108'000.00	-		108'000	108'000.00
dale	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg	af			32'000.00	-		32'000	32'000.00
dale	OPS Subvention à la restauration de bâtiments - communes	ns			-	-50'000	-100.0%	50'000	15'300.00
dale	OPS Subvention à la restauration de bâtiments - institutions privées	ns			615'300.00	215'300	53.8%	400'000	335'300.00
dale	OPS Subvention à la restauration de bâtiments - personnes physiques	ns			1'514'922.00	-189'078	-11.1%	1'704'000	1'455'496.70
O03 Conseil d'Etat					816'625.25	-518'375	-38.8%	1'335'000	888'243.95
dse	GE200.CH	af	L 11179	2015	525'000.00	-		525'000	420'000.00
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat +	af			177'500.00	-472'500	-72.7%	650'000	352'647.00
pré	Subventions associations diverses CE +	af			15'000.00	-35'000	-70.0%	50'000	50'000.00
pré	Subventions diverses Protocole +	ns			99'125.25	-10'875	-9.9%	110'000	65'596.95
O05 Développement durable					75'000.00	-10'000	-11.8%	85'000	73'000.00
pré	Prix cantonal du développement durable	ns			40'000.00	-		40'000	40'000.00
pré	Soutien aux agendas 21 communaux	ns			35'000.00	-10'000	-22.2%	45'000	33'000.00
O06 Exercices des droits politiques					4'000.00	-86'000	-95.6%	90'000	260'000.00
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux	ns			4'000.00	-86'000	-95.6%	90'000	260'000.00
O07 Genève internationale					629'095.35	-310'559	-33.1%	939'654	2'010'587.65
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	ind	L 10863	2015	236'934.00	-		236'934	233'652.00
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - accueil délégués	ind	L 11039	2015	92'700.00	-		92'700	92'700.00
pré	Club suisse de la presse	af	L 10863	2015	102'020.00	-18'000	-15.0%	120'020	107'241.20
pré	Penthes - Centre pour la coopération mondiale	af						200'000	
pré	Subventions diverses Protocole +	ns			99'125.20	-10'875	-9.9%	110'000	65'596.95
pré	Location auprès de tiers pour ONG	ns			90'535.15	-59'465	-39.6%	150'000	118'851.55
pré	Genève internationale subventions diverses	ns			7'781.00	-22'219	-74.1%	30'000	
pré	Mise à disposition d'un parking à l'OMC	ns				-			1'392'545.95

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
O08 Régional et transfrontalier					462'226.25	-377'774	-45.0%	840'000	588'910.00
pré	GLCT - téléphérique du Salève	af	L 10995	2016	242'570.00	-17'430	-6.7%	260'000	247'510.00
pré	Projets régionaux et transfrontaliers +	af			189'656.25	-110'344	-36.8%	300'000	30'050.00
pré	Service des affaires extérieures : autres subventions	af				-30'000	-100.0%	30'000	23'000.00
pré	Interreg V	ns			30'000.00	-220'000	-88.0%	250'000	288'350.00
P01 Etats-majors départementaux					686'450.55	-98'847	-12.6%	785'298	818'472.88
dip	Contribution à la promotion de la paix + ⁽⁷⁾	af			208'425.00	-6'118	-2.9%	214'543	214'536.00
dip	Vivre Ensemble + ⁽⁷⁾	af			181'950.00	-14'070	-7.2%	196'020	195'298.00
dip	Subventions ponctuelles +	af			133'300.00	-1'535	-1.1%	134'835	287'330.00
dse	Subventions divers DSE +	af			24'900.00	5'000	25.1%	19'900	4'608.00
dip	Restauration collective	pp			137'875.55	-82'124	-37.3%	220'000	116'700.88
Q01 Energie					8'187'040.33	-522'560	-6.0%	8'709'600	5'504'705.55
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables	ns			6'041'864.45	-33'136	-0.5%	6'075'000	3'761'428.00
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : communes	ns			2'145'175.88	-9'324	-0.4%	2'154'500	1'743'277.55
dale	Fonds des privés : subventions accordées	ns				-500'000	-100.0%	500'000	
dale	Soutien aux activités d'info de sensibilisation de formation à la SADEC énergie	ns				19'900	-100.0%	-19'900	
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : canton ⁽⁸⁾	ns				-			

Retraitement :

⁽¹⁾ Les remboursements de subvention figurent depuis les comptes 2014 en revenu. Pour l'Université, il s'agit d'un montant de CHF 3 millions. Un montant de CHF 5 millions figurait en charge négative au budget 2014 et CHF 0.8 millions aux comptes 2013.

⁽²⁾ La participation cantonale à l'assurance chômage et invalidité est imputée sur une rubrique de subvention depuis le C2014. Auparavant, elle figurait, dans le même programme, en tant que dédommagement.

⁽³⁾ La compensation maladie et maternité pour chômeurs (PCM) n'est plus considérée comme une subvention. Elle figurait pour un montant de F12'920'000 au budget 2014. Aux comptes 2014, F10'837'330.35 ont été comptabilisés sur une nature 369010.

⁽⁴⁾ En 2013, la subvention accordée au CCSI n'était que de CHF 300'000. Il manquait un montant de 76'812 présenté à tort dans les subventions non monétaires.

⁽⁵⁾ La subvention aux intermittents du spectacle figurait dans le programme B01 (DEAS) aux comptes 2013.

⁽⁶⁾ Au budget 2014 et aux comptes 2013, Genève-Plage était rattachée à l'ex-DU. La Fondation du Stade de Genève était rattachés au DF au budget 2014 et à l'ex-DU aux comptes 2013.

⁽⁷⁾ Les lignes Contribution à la promotion de la paix et Vivre Ensemble figuraient dans les programmes A01 et A02 aux comptes 2013.

⁽⁸⁾ La part attribuée au canton du fonds énergie des collectivités publiques n'est plus considérée comme une subvention depuis les comptes 2014. Elle figurait au budget 2014 pour un montant de F1'750'240.

→ Ces retraitements ne figurent que dans ce tableau. Ils ne figurent ni dans les états financiers, ni dans les comptes des programmes

Légende :

+ = voir le détail des bénéficiaires dans le tableau des subventions sans ligne propre.

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires connues d'avance

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles		
DIP	Colonies de vacances - divers	433'103
	Groupement Genevois pour la Qualité dans les Organismes de Vacances	95'000
	Colonie de La Fouly	47'761
	Société des colonies de vacances de Plainpalais	46'327
	Genève-Loisirs	37'311
	Association La Gavotte	24'504
	Diverses aides à la formation des moniteurs	20'490
	Colonie de Saint-Gervais	20'188
	Colonie La Joie de Vivre	15'893
	Colonie La Ruche	14'006
	Colonie L'Arc-en-Ciel	13'350
	Colonie Saint-François	11'548
	La Cordée	10'849
	Aventure, Nature & Découverte	10'608
	Colonie Chalet Suisse	8'408
	Colonie Caecilia	8'223
	Musijeunes	8'131
	Colonie Sainte-Croix	7'757
	Contact-Jeunes	5'466
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900
	Scoutisme Aventure Troinex	4'595
	Association A.J.E.G	4'326
	Association La Belle Toile	3'800
	Association La Bulle d'Air	3'263
	Colonie La Rencontre - Arzier	2'795
	Insieme-Genève	2'346
	Swiss-ski/Juskila	1'258
DIP	Soutien à l'enfance	97'716
	Espace Adoption	59'103
	Ass. Genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH)	28'713
	Bureau genevois d'adoption	9'900
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale		
DEAS	Diverses actions sociales	408'090
	PCLS Caritas	191'200
	Association t-interactions	100'000
	Projet voie 2	50'000
	PCLS Centre social protestant	45'000
	Lutte contre la traite d'êtres humains	20'890
	Société Suisse de bienfaisance	1'000
F04 Nature et paysage		
DETA	Associations diverses	5'000
	Association pour le droit de l'environnement	5'000
DETA	Fonds forestier divers	10'000
	Association de propriétaires forestiers (Gy-Jussy-Presinge, Veyrier et Rive droite du lac)	10'000
DETA	Subventions relatives à l'éducation à la nature	7'000
	Soins aux hérissons blessés et éducation au public	7'000
DETA	DGNP Subvention à la nature et aux sites naturels	5'631
	Frais de conservation d'un séquoia	5'631
H03 Sécurité civile		
DSE	Protection civile divers	3'250
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	Société suisse pour chiens de catastrophe	1'100
	Société suisse de spéléologie	1'000

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
H08 Droits humains		
PRE	Diverses associations féminines	86'450
	Centre de liaison des Associations Féminines genevoises	48'000
	Centre Lavi	10'000
	Le 2ème Observatoire	10'000
	Fédération genevoise des associations LGBT	8'000
	Théâtre actif	5'000
	Business & Professional women BPW	4'000
	Association Slutwalk Suisse	1'450
PRE	Coopération au développement dans le tiers-monde	390'000
	Association Terre des hommes Suisse	150'000
	Casa Alianza Suisse	60'000
	Genève Tiers-Monde	58'000
	Association de soutien à la nouvelle planète	50'000
	UP! International	49'000
	Association Eirene Suisse	23'000
PRE	Aide aux pays en voie de développement	7'538'082
	Médecins sans frontières	450'000
	Handicap international	242'508
	Entraide protestante Suisse EPER	240'000
	Appel de Genève - Geneva call	200'000
	Commission internationale de juristes	200'000
	Association des amis de sœur Emmanuelle	200'000
	Organisation mondiale de lutte contre la torture - OMCT	200'000
	Association Noé 21 - Inde	200'000
	Master exécutif en politiques et pratiques du développement	200'000
	Fondation Digger	200'000
	Association pour la prévention de la torture	193'285
	Association Krouzar Thmey	191'000
	Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicale	190'000
	Haute école de travail social Genève-Centre de formation continue	180'000
	CERAH Genève-centre enseignement & recherche action humanitaire de Genève	177'000
	Drugs for Neglected Diseases Initiative (DNDI)	166'666
	NGO coordination committee for Iraq (NCCI)	150'000
	Terre des hommes - Mali	150'000
	Nordesta-reforestation et éducation	149'525
	Casa Alianza Suisse	143'490
	Geneva Infant feeding association - Burkina Faso, Niger et Gabon	128'000
	Helvetas - Association suisse pour la coopération internationale	123'200
	TéléMédecine RAFT en Afrique francophone	120'000
	Vétérinaires sans frontières Suisse	115'000
	CODAP - Centre de conseils & appuis pour les jeunes en matière de droit de l'homme	110'000
	Fondation Vivamos mejor	105'064
	Festival international du film sur les droits humains - FIFDH	103'500
	Formation en interprétariat communautaire - Kenya	101'400
	Eco Communauté en Bolivie (Swisscontact)	100'000
	Aide aux études et à la formation pour les étudiants-e-s des pays du Sud	100'000
	Association Peu-La	100'000
	Goutte d'eau Switzerland	82'089
	Festival international du film oriental de Genève - FIFOG	80'000
	CIFEDHOP - Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme	80'000
	Association Sirocco (festival black movie)	70'000
	Défense des enfants international - DEI	69'988
	Appui aux victimes de violences sexuelles au Rwanda	68'550
	Association des élèves ECG Henry-Dunant-Solferino	60'000

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
	Centre de documentation de recherche et d'information des peuples autochtones	60'000
	Fondation Ecoformation	59'400
	Association Turpial	58'982
	Académie de droit international humanitaire et de droits humains	58'360
	Soutien aux victimes du cyclone Phailin en Inde - Caritas Suisse	58'000
	Association Infosud	58'000
	Projets d'entraide et actions solidaires P.E.A.S.	56'750
	Fondation Martin Ennals	55'000
	Institution nationale droits de l'Homme du Mexique et d'Amérique centrale	55'000
	Trial-Track impunity always	55'000
	Fondation Surgir	55'000
	UPR info (pré-sessions à l'Examen périodique universel 2014)	53'244
	Centre Europe - tiers monde - CETIM	50'000
	Développement pharmacie hospitalière dans les pays à faible revenu	50'000
	Fondation Hironnelle	50'000
	Lumière pour Haïti	50'000
	Centre pour les droits civils et politiques	50'000
	Association Glocal	47'000
	International Rainwater Harvesting Alliance	45'000
	Femmes artisans de paix-Créators of peace	45'000
	Bureau international catholique de l'enfance	44'870
	Association Cayla solidaire	40'000
	Action sud pour le développement durable Genève	37'497
	Les amis du comité ONG de la condition de la femme Genève-NGO CSW Geneva	35'810
	Association Collectif pour les hommes debout	30'000
	ICBL-CMC suisse (International campaign to ban landmines - Cluster munition coalition)	30'000
	Association one action	30'000
	Association FXB international	30'000
	Projet de santé mentale en Bosnie et Herzégovine	30'000
	Peace Watch Switzerland	29'000
	Association Go Sénégal	28'574
	Théâtre Saint-Gervais	25'000
	Association Geneva health forum	24'775
	Genève pour les droits de l'homme	22'815
	Universal rights group	22'655
	Fonds un pourcent pour le développement	20'600
	Association Assikloassi	20'000
	Sidecole school against AIDS	20'000
	Association Morija	20'000
	Association Franciscan international	20'000
	Avocats sans frontières	20'000
	Association Dance with me	20'000
	Bourses d'études pour pays du sud	18'880
	Gmedia center	18'200
	Fédération mondiale des associations pour les Nations unies	15'770
	Compagnie des cris	15'000
	Projet d'introduction support pédagogique au Burkina Faso	14'828
	Fian international	14'200
	Geneva international model United nations-GIMUN	13'078
	Quaker United Nations Office	9'900
	RIDH réseau international des droits humains	6'629

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	101'000
	Genève Roule	50'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Suisse Mobile	21'000
J02 Infrastructures routières et de transports publics		
DETA	Génie civil - subventions diverses	60'000
	Caddie Service	60'000
K01 Réseau de soins		
DEAS	Actions ponctuelles d'aide à domicile	44'080
	Association service ergothérapie ambulatoire	30'000
	Palliative genève	10'000
	Association l'an jeu	4'080
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		
DEAS	Action de promotion de la santé	464'715
	Association stop suicide	65'000
	Ville d'onex	50'000
	Sant e scalade	48'500
	Pro velo genève	44'440
	Association aspasia	35'860
	HUG	30'000
	Fase	30'000
	Entraide protestante suisse	25'000
	Association pour la promotion des droits humains	20'000
	Association resiliam	15'000
	Geneva infant feeding association	15'000
	Groupement cantonal genevois association des parents d'élèves	15'000
	Association trajectoires	13'360
	Ville de genève département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	13'000
	Haute école de santé genève	12'500
	Association dialogai	12'000
	Fédération romande des consommateurs	10'775
	Association urban training	9'280
DEAS	Fonds drogue	399'554
	Association première ligne	141'000
	Association la barje	50'000
	Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	47'750
	Fondation phenix	37'500
	Unige	36'504
	Orangerie 24	34'000
	Association le resto scout	33'200
	HUG	19'600
DEAS	Dîme de l'alcool - actions de prévention	117'900
	Addiction suisse	37'900
	Unige	35'000
	Groupement romand d'études des addictions	35'000
	Fondation officielle de la jeunesse	10'000
DEAS	Actions de prévention du jeu	148'761
	Carrefour addictions	43'200
	Groupement romand d'études des addictions	105'561
L01 Développement et soutien à l'économie		
DSE	Action de promotion économique	240'600
	Grand Prix de l'horlogerie	50'000
	Sustenaible Finance	50'000
	Prix du commerce	37'000
	CCIG	30'000
	Lake Geneva Region	16'500
	Fédération romande des consommateurs	15'600
	LIFT	15'000
	Junior Enterprise World Conférence Geneveva 2014	9'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat	7'500
	Seedstar World Genève 2014	5'000
	La Suisse des talents	2'500
	BioMed Up Genève	2'500

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
N01 Culture		
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'000'000
	Fondation Gilles Jobin	170'000
	Alias Compagnie	160'000
	Compagnie l'Alakran	100'000
	Compagnie Théâtre Spirale	80'000
	Association STT	80'000
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité	80'000
	Compagnie Greffe	80'000
	Compagnie 7273	80'000
	Association Dreams Come True	80'000
	Association Musicodanse	50'000
	Francis Treichler	10'000
	Orchestre Tout Puissant	10'000
	Marc Perrenoud	10'000
	Mama Rosin	10'000
DIP	Soutien à la création indépendante	1'545'000
	L'Usine	100'000
	Compagnie Sturmfrei	80'000
	La Ribot	80'000
	Gli Angeli	80'000
	Eklekto Geneva Percussion Center	50'000
	L'agence L.-F. Pinagot	40'000
	Fanfareduloup Orchestra	40'000
	Swiss Chamber Concerts	40'000
	Ballet Junior	40'000
	Association Grütli Productions	35'000
	Association E Collectif / Utopia	35'000
	Atelier Sphinx	30'000
	L'Autre Compagnie	30'000
	Helvetic Shakespeare Company	30'000
	Attila Entertainment	30'000
	Cie de l'Estuaire	30'000
	Cie Cap 10	25'000
	Association Confiture	25'000
	Cie 94	25'000
	Association Sous Chiffre	25'000
	Sam-Hester	25'000
	Körpus Animüs	25'000
	Cie Opus Luna	22'000
	Association Musicodanse	21'000
	Association Les Fondateurs / Paquis Production	20'000
	Cie de Nuit comme de jour	20'000
	La Fourmilière	20'000
	Compagnie Classique	20'000
	Cie Laura Tanner	20'000
	Cie 100% Acrylique	20'000
	Perceuse Productions / Ann Marussich	18'000
	Le Galpon	15'000
	Les faiseurs de rêves	15'000
	Association Musicodanse	15'000
	Headfun	15'000
	Fanfareduloup Orchestra	15'000
	Groupe du vent	15'000
	Le Cabinet des Curiosités	15'000
	Art'O'Danse	15'000
	Dansehabile	15'000
	Cie Virevolte	15'000
	Les Artpenteurs	10'000
	Cie Uranus	10'000
	Cie Marielle Pinsard	10'000
	Théâtre du Sentier	10'000
	Lightmotiv Compagnie	10'000
	Camerata Venia	10'000
	Ensemble Cantatio	10'000
	Puplinge Classique	10'000
	Les Concerts de l'Athénée	10'000
	Mapping Festival	10'000
	MadMoiselle MCH	10'000
	Empty Words / Mélanie Rouquier	10'000
	Divisar	10'000

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
	Opéra-Théâtre	10'000
	Les Concerts.ch	9'000
	Ensemble Vide	9'000
	Cie Junior	9'000
	Rock This Town	8'000
	Association Landslide	8'000
	Cie sans Scrupules	7'500
	Association Face Z	7'000
	Quatuor de Genève	6'000
	Cie de l'Albatros	5'000
	Les Tisseuses de parole	5'000
	Jonas Brülhart	5'000
	Ensemble Carpe Diem	5'000
	Association Cordes Avides	5'000
	Geneva Brass Festival	5'000
	Ensemble Vortex	5'000
	Association Polhymnia	5'000
	Ensemble vocal de Poche	5'000
	Plaistow	5'000
	Le Cabinet	5'000
	Cie RebecaFlamenco	5'000
	Association Le Car de Thon	5'000
	Orchestre symphonique suisse des jeunes	5'000
	Electronic Music Network	4'000
	Lied & Mélodie	3'000
	Orioxy	3'000
	Fabrizio Chiovetta	3'000
	Orchestre des Jeunes de la Suisse Romande	3'000
	Gabriel Tajedor	2'000
	Les Amis de la Guitare	2'000
	Association Chœur suisse des Jeunes	500
DIP	Soutien à la diffusion	966'860
	Association Laps	80'000
	Corodis - Commission romande diffusion spectacles	65'000
	Cave 12	60'000
	Chat Noir ASMV	55'000
	Association Cinématou	40'000
	Centre d'Art Contemporain	40'000
	Association Bureau Culturel	30'000
	Association Lanterne Magique	30'000
	Théâtre Saint-Gervais et Bonlieu - Annecy	30'000
	Fondation Romande pour la Chanson et les Musiques Actuelles (FCMA)	25'000
	Fondation de la Maison Rousseau et de la littérature	20'000
	Association Rollx	20'000
	Emilie Tappolet	20'000
	Am Stram Gram	20'000
	Noah Stolz	18'000
	Nicolas Cilins	18'000
	ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacles	15'000
	Association des Amis de la Terrasse du Troc	15'000
	Cinéma des Trois Mondes	15'000
	Fondation d'art dramatique / Le Poche	15'000
	L'autre compagnie (plusieurs projets)	12'000
	Perceuse Productions	10'000
	Centre culturel suisse	8'000
	Cie Yvan Rihs pour le moment	8'000
	Helvetic Shakespeare Company	8'000
	MadMoiselle MCH (plusieurs projets)	8'000
	Nicolas Cilins	8'000
	Dift. Factory	7'500
	Midi, théâtre 2014	7'000
	Bourse suisse au spectacle	6'665
	Gli Angeli	6'500
	Collection suisse de la danse 2014	6'395
	Association Grütli Production	6'000
	L'Ascenseur à poissons	6'000
	Théâtre du Sentier	6'000
	Maya Kosa	6'000
	Ass. BadNewsFrom The Stars	5'000
	Ballet Junior	5'000
	Cie Apsara (plusieurs projets)	5'000
	Cie des Hélices	5'000

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
	Cie des Ombres	5'000
	Cie Projet 11 (plusieurs projets)	5'000
	Concerts d'été de St-Germain	5'000
	The Animen	5'000
	Passerelle Centre d'art contemporain	5'000
	Piano Nobile	5'000
	Paul Bernard	5'000
	GVA-BOG Association	5'000
	Librairie Le Rameau d'Or	5'000
	Librairie du Boulevard	5'000
	La Librerit	5'000
	Librairie arabe "L'Olivier"	5'000
	Librairie Albatros	4'850
	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (divers montants)	4'600
	Amica 9CH	4'500
	Librairie Le Parnasse	4'250
	Cie Amaryllis 17	4'000
	Association Dyfl	4'000
	Le Bestiaire à Pampilles	4'000
	Melk Prod	4'000
	Sebastien Ammann Quartet	4'000
	Usagers des Bains des Pâquis	4'000
	Séverine Fromaigeat	4'000
	La Revue des Belles-Lettres	4'000
	Roman des Romands	4'000
	Harm Lux	3'800
	Centre d'art Neuchâtel	3'600
	Cyril Bondi (plusieurs projets)	3'500
	Association Brocoliwald	3'000
	Ensemble Vortex	3'000
	Geneva Brass Quintet	3'000
	La Fourmilière	3'000
	Latin European Project	3'000
	Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA-SUISSE) 2014 - Editions de l'Hèbe - Editions JMB SA	3'000
	Cie Où sommes-nous ?	2'500
	Cyparis Circus	2'500
	Arole	2'500
	Roadmovie	2'500
	Librairie Nouvelles Pages	2'100
	Association Toute puissance de la poésie	2'000
	Derivate	2'000
	Evaristo Perez Trio	2'000
	Galm Quartet	2'000
	Genoud Moncef	2'000
	Les Bamboches	2'000
	Les faiseurs de rêve	2'000
	Namascae Association	2'000
	Radial / Chareteau Moi	2'000
	Rorcal	2'000
	Sémaphore	2'000
	The Block Productions	2'000
	Vagalatschk	2'000
	Xylème Musique	2'000
	Le Courier	2'000
	Pierre Wazem	2'000
	Le Courier	2'000
	Denis Schuler	1'700
	Oha Aho	1'400
	Rock this town	1'000
	Trio Jacques Demierre	1'000
	Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse - OSL	1'000
	Bibliomedia	500
DIP	Grandes manifestation	150'000
	Festival Archipel	80'000
	Association Sirocco	70'000

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
DIP	Fonds de soutien à l'édition	191'300
	Editions La Baconnière (plusieurs projets)	15'500
	Editions Zoé (plusieurs projets)	15'000
	MétisPresses (plusieurs projets)	15'000
	Editions d'en bas (plusieurs projets)	14'000
	Editions Slatkine (plusieurs projets)	10'750
	Association BAL	10'000
	Editions Alphil-Presses universitaires suisses (plusieurs projets)	10'000
	Editions Héros-Limite (plusieurs projets)	10'000
	United Music Foundation	10'000
	Editions Labor & Fides	8'700
	Editions l'Age d'Homme (plusieurs projets)	8'200
	Editions Paquet	8'000
	Centre de la photographie Genève	7'000
	Editions d'autre part (plusieurs projets)	6'000
	Editions La Joie de Lire (plusieurs projets)	6'000
	Bugattibook	5'000
	Editions de l'Aire	5'000
	Editions des Sables (plusieurs projets)	5'000
	Editions Métropolis	5'000
	Librairie Droz	5'000
	Editions Encre Fraîche	3'150
	Art & Fiction, éditions d'artistes	3'000
	Association pour une collection d'études littéraire	3'000
	Revue l'Ours Blanc	3'000
DIP	Soutien à l'écrit	250'000
	Fondation pour l'Ecrit	200'000
	Fondation de la Maison Rousseau et de la littérature	50'000
N02 Sport et loisirs		
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors	232'000
	Association Genève Education Football (GEF)	174'000
	Genève Basket Relève Féminine	23'000
	Académie de Volleyball de Genève	22'000
	CPE Genève	13'000
DIP	Sport - encadrement et entraînement des jeunes	171'980
	Association Sant E'scalade	19'500
	Lancy Natation	17'920
	Association régionale Genève Tennis Argt	17'000
	Carouge Natation - Carouge water-polo	13'880
	Natation sportive Genève	12'050
	Football Club Vernier	4'760
	Football Club Champel	4'350
	Tennis Club Carouge	3'830
	Football Club City	3'560
	Genève Natation 1885	3'560
	Cologne karaté club - Ecole du Manoir Karaté club	3'540
	Tennis Club Plan-les-Ouates	3'520
	Chêne gymnastique Genève	3'420
	Football Club Signal Bernex	3'240
	Fédération suisse de gymnastique FSG Versoix	3'130
	Tennis Club Veyrier Grand-Donzel	3'130
	Club des patineurs de Meyrin	3'100
	Football Club Compesières	3'040
	Judo Kwai Lancy	2'840
	Budo Club Satigny	2'720
	Bernex Basket Genève	2'580
	Cercle d'escrime et polysports	2'520
	Judo Club Meyrin	2'270
	Budo association Genève	2'220
	Etoile Carouge Football Club	2'170
	Fédération suisse de gymnastique FSG Lancy Filles	2'140
	Club gymnastique d'Onex GO	2'020
	Mawashi Karaté Club-Karaté Club Thônex	1'930
	Ippon Karaté Club Tivoli	1'680
	Ecole de gymnastique artistique	1'560
	Société fédérale de gymnastique FSG Aire-Le Lignon	1'390
	Tennis Club Meyrin	1'310
	Tennis Club Lancy	1'270
	Dauphins synchro Vernier	1'180
	Football Club Perly-Certoux	1'130
	Aquasynchro Genève	1'070

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

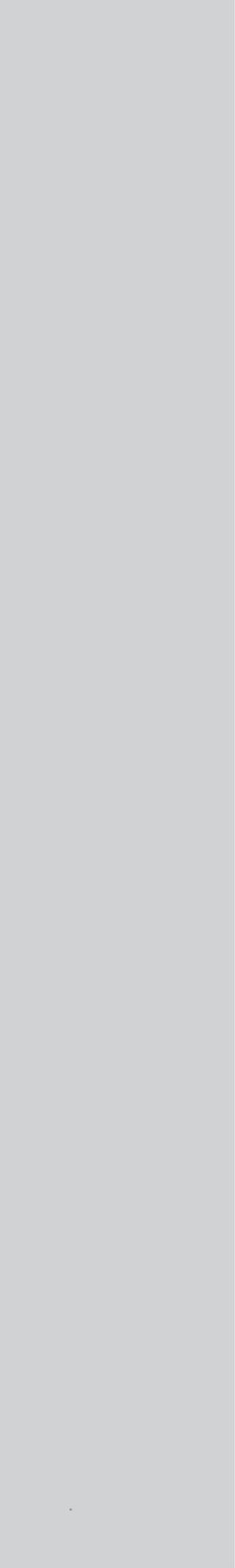
Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
	Yen Do	1'060
	Société féminine de gymnastique La Jonquille Jonction	1'040
	Fédération suisse de gymnastique FSG Pregny-Chambésy	930
	Aikido des Trois Chênes	840
	Bernex Tennis Club - Ecole de tennis Namaste	730
	Fédération suisse de gymnastique FSG Carouge	720
	Association genevoise de gymnastique GAM	680
	C.H. Châtelaine Athlétisme	630
	Aikido des Grottes	590
	Tennis Club des Services Industriels	580
	Fédération suisse de gymnastique FSG Geisendorf	570
	Fédération suisse de gymnastique FSG Petit-Saconnex	550
	Fédération suisse de gymnastique FSG Troinex Jeunesse	520
	Fédération suisse de gymnastique FSG Lancy Garçons	420
	Fédération suisse de gymnastique FSG Compesières	360
	Ski-club d'Onex	250
	Association genevoise de gymnastique AGG	230
	Club ski nordique Stella Alpina	210
	Ski-club de Genève	210
	Association genevoise de gymnastique GAF	200
	Fédération suisse de gymnastique FSG Genève-Ville dames	130
O03 Conseil d'Etat		
PRE	Subventions associations diverses CE	15'000
	Prix de Genève pour les droits de l'homme en psychiatrie	15'000
PRE	Réserve pour décisions Conseil d'Etat	177'500
	Stratégic Heritage Plan	167'500
	Parlement des jeunes	10'000
O03 Conseil d'Etat / O07 Genève internationale		
PRE	Genève internationale - Protocole	198'250
	Congrès int. Team for Implantology (réception)	46'620
	Congrès ESCIM (réception)	13'125
	Congrès ESMO (réception)	11'726
	Conférence LIFT (réception)	10'560
	150ème anniversaire de la Croix-Rouge genevoise (réception)	10'000
	Congrès Parkinson's disease (réception)	9'765
	Congrès IAS (réception)	8'000
	Congrès IMSC (réception)	6'700
	Congrès Espen (réception)	6'450
	Compagnie des Vieux-grenadiers (Moscou)	6'000
	Congrès DiploFoundation (réception-sécurité)	4'732
	Congrès ACC (réception)	4'620
	Congrès Salon EPHJ - EPMT - SMT (réception)	4'320
	Organisation mondiale de la francophonie	4'000
	Congrès EFCS (réception)	4'000
	Congrès Human Genome Meeting (réception)	3'914
	Congrès IRPA (réception)	3'528
	Congrès int. Geneva Springfiels (réception)	3'015
	Biennale de l'Association pour la recherche sur l'intervention en sport-ARIS (réception)	3'000
	Congrès LINAC (réception)	3'000
	Congrès Origin (réception)	2'995
	Congrès Junior Enterprise World Conférence (réception)	2'588
	Conférence Transnational Research (réception)	2'500
	Congrès SIGEF (réception)	2'400
	Congrès HHC Summit (réception)	2'250
	Congrès Société Suisse de Pédiatrie (réception)	2'250
	Colloque Forum culture & économie (réception)	2'052
	Congrès SSCPRES (réception)	2'000
	Congrès FAFS (réception)	1'901
	Congrès Geneva Health Forum (réception)	1'620
	Conférence IWLP (réception)	1'331
	Congrès WSCTS (réception)	1'296
	Congrès Grell (réception)	1'250
	Geneva luncheons	1'220
	Congrès Ewass (réception)	1'200
	Manifestation Rendez-vous mondiaux de Genève (réception)	871
	Congrès Global forum Derivatives (réception)	747
	Conférence on Business Informatics (réception)	706

SUBVENTIONS 2014 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2014
O08 Régional et transfrontalier		
PRE	Projets régionaux et transfrontaliers	189'656
	GLCT Grand Genève	189'656
P01 Etats-majors départementaux		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	208'425
	Festival International du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	65'000
	Fondation Eduki	65'000
	Saint-Gervais - Fondation des arts de la scène et de l'image	18'100
	Visions du réel	15'000
	Fédération genevoise des associations LGBT (divers projets)	13'010
	Association Le Gai Savoir	9'000
	Festival International du film oriental de Genève	8'000
	Association suisse des amis du Dr Janusz Korczak	5'000
	Association Jeunesse et Economie	4'815
	Fédération des associations de parents du PO - FAPPO	3'500
	Association D'tour	2'000
DIP	Vivre Ensemble	181'950
	Compagnie SST	20'000
	Association Cinéma Rousseau	20'000
	Compagnie Spirale	15'000
	Association Euforia	15'000
	Fondation du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève	12'300
	Centre social protestant (CSP)	11'400
	Association Fanfare du Loup Orchestra	9'000
	Association Tohu Bohu Wa	8'220
	Association genevoise de femmes diplômées des Universités	8'000
	Association Viol-Secours	7'000
	Association A travers champs	6'000
	Association Terre des Hommes Suisse	6'000
	Maya RoCHAT	5'440
	Association label-Vie	5'000
	Association Arcodis	5'000
	Association Eirene Suisse	5'000
	Centre de contact suisses-immigrés (CCSI)	5'000
	Sandra Amodio	4'560
	Association Gendering	4'000
	Le Caméléon	3'400
	Editions La Joie de Lire	3'090
	Contrechamps	2'400
	Teatro Malandro	1'140
DIP	Subventions ponctuelles DIP	133'300
	Conservatoire de musique de Genève	25'000
	Association BAL - Biennale des arts contemporains aux Libellules	20'000
	Visions du réel	20'000
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) (divers projets)	17'300
	Compagnie du Tards	13'000
	Association genevoise des structures de coordination de l'accueil familial de jour (AGSC)	10'000
	Association Compagnie Baleine	10'000
	Fédération genevoise des associations LGBT	8'000
	Association pour la promotion du goût	6'000
	Revue de théologie et de philosophie	4'000
DSE	Subventions diverses DSE	24'900
	Corps de musique	12'900
	Fondation suisse du service international - SSI	10'000
	Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage - REDOG	2'900



Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique) et P02 (OPE) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014/B2014		BUDGET 2014	C2013
TOTAL PROGRAMMES					211'273'637	55'370'339	35.5%	155'903'298	209'140'608
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation					117'936	-		117'936	117'936
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	PL 11316	2017	117'936	-		117'936	117'936
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles					1'632'592	-		1'632'592	1'632'592
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux	ind	PL 11466	2017	1'117'462	-		1'117'462	1'117'462
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - terrains	ind	PL 11466	2017	400'130	-		400'130	400'130
dip	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux	af			20'000	-		20'000	20'000
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux	ind	PL 11466	2017	95'000	-		95'000	95'000
A04 Hautes écoles					79'475'755	28'680'344	56.5%	50'795'410	85'671'090
dip	Université de Genève - locaux ⁽¹⁾	ind	L 11023	2015	60'875'479	28'680'344	89.7%	32'195'134	66'136'925
dip	Université de Genève - terrains ⁽¹⁾	ind	L 11023	2015	10'067'832	-		10'067'832	11'469'341
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 11023	2015	780'000	-		780'000	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 11122	2016	603'444	-		603'444	603'444
dip	HES-SO Genève - locaux	ind			7'149'000	-		7'149'000	6'681'380
C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale					426'919	-		426'919	426'919
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux	ind	PL 11307	2017	30'000	-		30'000	30'000
deas	Association Argos - locaux	ind	L 11101	2016	286'506	-		286'506	286'506
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux	af	L 11054	2016	46'610	-		46'610	46'610
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux	af	L 11054	2016	14'583	-		14'583	14'583
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - terrains	af	L 11054	2016	7'695	-		7'695	7'695
deas	Caritas Genève - terrains	af	L 11054	2016	41'525	-		41'525	41'525
D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					541'588	-		541'588	541'885
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	PL 11271	2017	465'363	-		465'363	465'660
deas	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	PL 11271	2017	76'225	-		76'225	76'225
E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					6'945'038	9'600	0.1%	6'935'438	6'882'508
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 11295	2017	843'417	-		843'417	843'417
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - locaux	ind	L 11295	2017	3'914'802	-		3'914'802	3'914'802
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 11295	2017	165'000	-		165'000	165'000
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 11294	2017	205'092	-		205'092	205'092
deas	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 11295	2017	260'820	-		260'820	260'820
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux	ind	L 11294	2017	397'597	9'600	2.5%	387'997	325'772
deas	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 11295	2017	994'320	-		994'320	994'320
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux	ind	L 11294	2017	30'544	-		30'544	30'544
deas	EPH Fondation Trajets - locaux	ind	L 11295	2017	18'396	-		18'396	18'396
deas	Association Cérébral Genève - terrains	af			115'050	-		115'050	124'345
F04 Nature et paysage					43'889	-10'111	-18.7%	54'000	58'429
deta	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 10976	2014	4'389	-10'111	-69.7%	14'500	18'929
deta	Fondation Neptune - locaux	af	L 10976	2014	20'500	-		20'500	20'500
deta	Fondation Neptune - prestations DGNP	af	L 10976	2014	12'000	-		12'000	12'000
deta	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 10976	2014	7'000	-		7'000	7'000
F05 Politique agricole					90'000	-		90'000	90'000
deta	Opage, promotion agricole - locaux	ind	L 10993	2016	90'000	-		90'000	90'000

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2013 A 2014 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

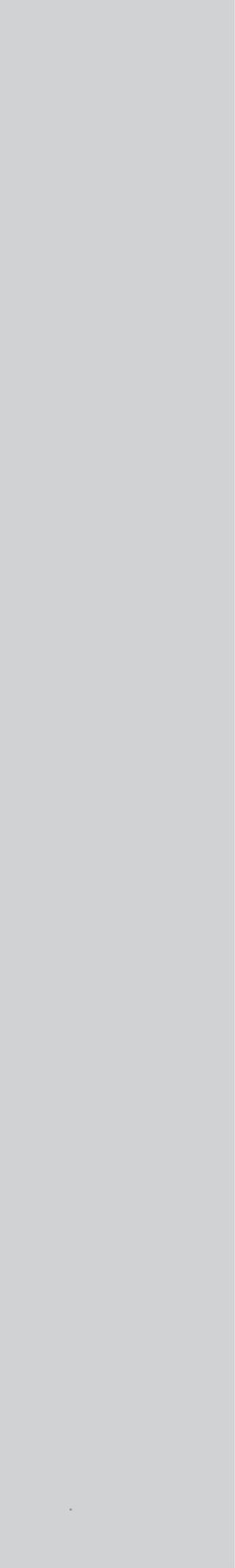
L'exercice 2013 a été retraité à des fins de comparaison

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique) et P02 (OPE) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	COMPTES 2014	VARIATION C2014/B2014		BUDGET 2014	C2013
G01 Accès au logement					813'000	-		813'000	630'333
dale	Cité Universitaire - terrains	ind	L 10975 L 10974	2015	813'000	-		813'000	630'333
H04 Armée et obligation de servir					226'000	-		226'000	226'000
dse	Musée militaire genevois - locaux	af			35'000	-		35'000	35'000
dse	Compagnie de 1602 - locaux	af			36'000	-		36'000	36'000
dse	Elite - locaux	ns			75'000	-		75'000	75'000
dse	Landwehr - locaux	ns			75'000	-		75'000	75'000
dse	Fonds International d'Aide au Développement - locaux	ns			5'000	-		5'000	5'000
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					105'600	-		105'600	105'600
dse	Association la Pâquerette des Champs - locaux	af	L 11169	2016	30'000	-		30'000	30'000
dse	Fondation romande de détention administrative - terrains	af			75'600	-		75'600	75'600
J01 Transports et mobilité					20'621'018	7'258'191	54.3%	13'362'827	20'692'168
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 10973	2014	907'000	-		907'000	907'000
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - droit de sillon	ind	L 10973	2014	19'304'651	7'258'191	60.3%	12'046'460	19'400'276
deta	Fondation des parkings - terrains	ind	L 11243	2016	409'367	-		409'367	384'891
K01 Réseau de soins					94'039'668	19'392'980	26.0%	74'646'688	86'133'389
dares	Clinique de Jolimont et Montana - locaux	ind	L 10860	2015	573'750	-		573'750	573'750
dares	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux	ind	L 11168	2015	391'790	-		391'790	391'790
dares	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux ⁽¹⁾	ind	L 10865	2015	85'740'187	12'109'039	16.4%	73'631'148	78'134'321
dares	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - terrains ⁽¹⁾	ind	L 10865	2015	7'283'941	7'283'941			7'008'528
dares	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains	ind	L 11168	2015	50'000	-		50'000	25'000
N01 Culture					2'584'452	89'336	3.6%	2'495'116	2'416'416
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux	ind	L 10973	2014	92'004	-		92'004	92'004
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 10973	2014	885'000	-		885'000	885'000
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux	ind	L 10973	2014	1'238'112	-		1'238'112	1'238'112
dip	Lieux culturels - locaux	af			369'336	89'336	31.9%	280'000	201'300
N02 Sport et loisirs					830'000	-		830'000	830'000
dip	Association Genève-Plage - locaux	af	PL 11135	2016	520'000	-		520'000	520'000
dip	Fondation du Stade de Genève - terrains	af			310'000	-		310'000	310'000
O03 Conseil d'Etat					25'000	-50'000	-66.7%	75'000	-
dse	GE200.CH - divers	af	L 11179	2015	25'000	-50'000	-66.7%	75'000	
O07 Genève internationale					2'755'183	-		2'755'183	2'685'343
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - locaux	ind	L 10863	2015	152'788	-		152'788	105'568
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11039	2015	181'756	-		181'756	181'756
pré	Club suisse de la presse - locaux	af	L 10863	2015	57'639	-		57'639	35'019
pré	Club suisse de la presse - informatique	af	L 10863	2015	40'000	-		40'000	40'000
pré	Ecole internationale - terrains	ns			270'000	-		270'000	270'000
pré	Ecole internationale - locaux	ns			2'053'000	-		2'053'000	2'053'000

Crédits supplémentaires



Crédits supplémentaires 2014

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2014, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Le budget 2014 a été voté par programme et par nature à deux positions, sauf pour les subventions accordées qui sont votées par libellé et le programme O04 (Services généraux) qui est voté par prestation. Les dispositions de la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière du 4 octobre 2013 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 s'appliquent pour l'exercice 2014.

Les charges supplémentaires au budget 2014 sont présentées en trois tableaux et comprennent :

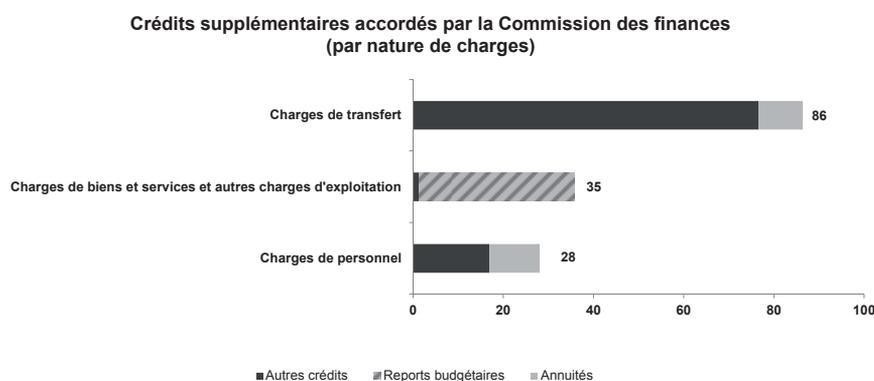
- les crédits supplémentaires soumis et acceptés (partiellement ou intégralement) par la Commission des finances (Tableau I). Dans ce tableau sont présentés uniquement les montants hors éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3¹. Les montants aux comptes et au budget peuvent par conséquent différer des montants totaux publiés;
- les crédits supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3, de la LGAF ainsi que les crédits inférieurs aux seuils conformément à l'article 33 alinéa 2 et fixés à l'article 34, non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II)²;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit, mais qui n'ont pas été soumis à la Commission des finances, ainsi que les dépassements concernant des crédits qui n'ont pas été approuvés (Tableau III).

Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires. Les tableaux I, II et, III présentent la liste exhaustive de ces dépassements.

Tableau I : dépassements de crédits autorisés par la Commission des finances

La Commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un total de 150.2 millions. La majeure partie de ces crédits supplémentaires ont été utilisés et ont permis de couvrir les dépassements attendus. Le tableau I comporte les crédits supplémentaires qui ont été partiellement ou intégralement utilisés ainsi que les charges supplémentaires partiellement couvertes par un crédit supplémentaire autorisé pour un montant total de 106.1 millions.

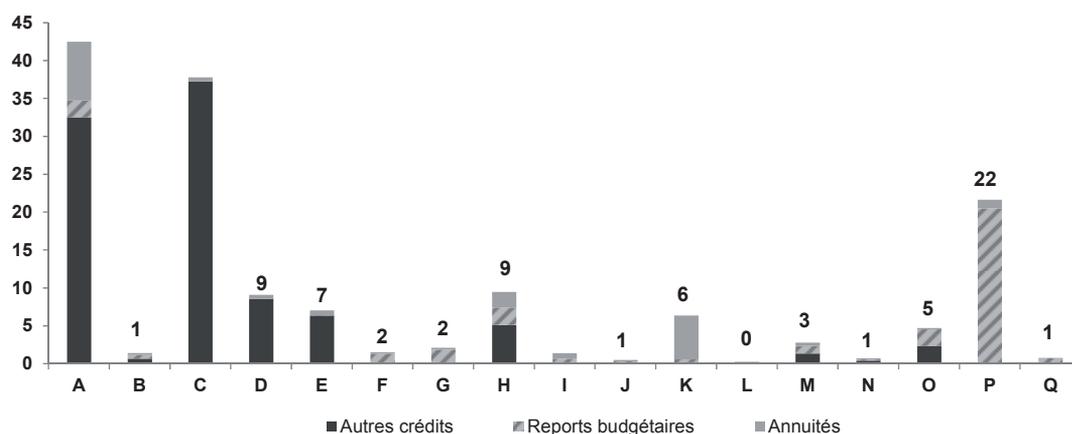
Les graphiques ci-après présentent la répartition des crédits supplémentaires accordés par nature de charges et par politique publique :



¹ Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200'000 F ou entre 200'000 F et 1'000'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, qui ont été soumis à la Commission des finances sont également intégrés dans ce tableau.

² Il s'agit des demandes de crédits supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Ces crédits supplémentaires relèvent de la compétence du Conseil d'Etat et n'ont pas à être soumis à la Commission des finances. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200'000 F ou entre 200'000 F et 1'000'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la Commission des finances sont intégrés dans ce tableau.

Crédits supplémentaires accordés par la Commission des finances (par politique publique)



La Commission des finances a autorisé plusieurs crédits supplémentaires ayant des impacts sur l'ensemble des programmes. Le premier concerne les charges de personnel et les charges de transfert pour l'application complète de l'annuité avec un crédit total de 20.9 millions. Le second concerne les charges de biens et services et autres charges d'exploitation avec un crédit supplémentaire de 34.3 millions (reports budgétaires). Ce dernier est calculé sur la base du disponible ressortant des comptes de l'exercice précédent entre le budget voté (et les crédits supplémentaires accordés) et ne concerne pas les natures relevant de la compétence du Conseil d'Etat selon l'article 33 alinéa 3 de la LGAF.

Hormis les deux points mentionnés ci-dessus, les principales autorisations de dépassements octroyées par la Commission des finances sont les suivantes :

- 22 millions supplémentaires ont été consentis pour l'Hospice général (programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale") afin de faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et à un nombre de dossiers effectifs d'aide sociale supérieurs aux attentes.
- 8 millions supplémentaires en faveur des établissements médico-sociaux (ci-après EMS) (programme D01 "Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées") ont été accordés suite à l'échéance des contrats de prestations 2010-2013 des EMS. Les comptes 2014 de l'Etat de Genève ayant enregistré des restitutions de subventions à hauteur de 21 millions, ce crédit supplémentaire a permis de reporter sur les exercices suivants un montant de 8 millions en vue de financer des projets innovants en matière d'accueil des personnes âgées. La réservation de fonds sur l'exercice 2014 s'est opérée par le biais de la constatation d'une charge à payer sur la ligne budgétaire dévolue à l'ouverture de nouvelles places.
- 6.3 millions supplémentaires en faveur des bourses d'études dans l'enseignement post-obligatoire, la formation continue et l'orientation (programme A02) ont été alloués suite aux effets de la loi 11166 modifiant la loi sur les bourses et prêts d'études, ainsi que de l'introduction du revenu déterminant unifié (RDU) pour les calculs des bourses 2014/15 et des conversions des prêts en bourses.
- 5 millions pour les charges de personnel liées à l'intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (programme A03) afin de corriger une erreur dans la définition des clés de répartition CR/programmes au budget 2014 (les centres de responsabilité de l'Office médico-pédagogique étant ventilés entre les programmes A03 et A05). Ce dépassement est financièrement neutre au niveau des charges de personnel du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- 4.9 millions pour les charges de transfert liées aux Hautes écoles (programme A04) permettant aux étudiants genevois de se former dans d'autres universités suisses.

Malgré les autorisations délivrées par la Commission des finances, des dépassements non couverts par les demandes subsistent. Selon l'ordre d'apparition du tableau, ils sont principalement constitués par :

Rubrique 30 du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" :

Le dépassement représente 1.5% du budget voté. Il est couvert aux trois-quarts par les autorisations de crédit supplémentaire suivantes :

- 1) Le versement complet de l'annuité, soit un crédit supplémentaire de 1.8 millions pour le programme A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation
- 2) Un crédit supplémentaire de 2.6 millions suite à l'augmentation plus importante que prévue du nombre d'élèves correspondant à 24 postes d'enseignants et ne permettant pas le respect de la réduction technique linéaire (RTL) en 2014 malgré les 2 postes d'enseignants économisés par la suppression du Service recherche et développement, et du Centre des échanges et séjours linguistiques (CESEL).

Le montant non couvert par les crédits supplémentaires est de 1.5 million, soit 0.4% du budget évolué. D'autres charges ont été supérieures aux prévisions, principalement celles exposées ci-dessous.

Concernant la formation professionnelle, les coûts salariaux d'expertise pour les examens d'apprentissage ont été supérieurs aux prévisions. Ceci est dû à l'augmentation de 15% de l'effectif d'apprentis se présentant aux examens, et aux nouveaux examens qui ont dû être élaborés et organisés à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances de formation.

Par ailleurs, les coûts d'expertise et d'examens pour les adultes ont eux aussi augmenté suite à la hausse du nombre de personnes ayant entrepris une formation.

En outre, une quinzaine de personnes non fixes (donc non budgétées) est financée par des projets externes (Confédération, projets interrégionaux). La totalité des salaires de ce personnel auxiliaire émerge au budget de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). En contrepartie, les salaires correspondants sont compensés dans une fourchette allant de 60% à 100% par des recettes relatives au subventionnement de ces projets.

Rubrique 36 (Chèques formation) du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : Le crédit supplémentaire de 0.5 million de francs accordé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice. Les demandes de chèques annuel de formation en 2014, et donc d'ayants droit, ont été encore plus importants (+0.2 million).

Rubrique 36 (Couverture des créances des assureurs pour primes impayées) du programme C01 "Accès à l'assurance-maladie" : Les prévisions de dépenses effectuées par le service de l'assurance-maladie lors de l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées inférieures à la réalité des comptes (+1.2 million). Le rythme des dossiers pris en compte a été plus élevé que prévu.

Rubrique 36 (Allocations familiales pour personnes non actives) du programme C02 "Soutien à la famille" : Les prévisions de dépenses effectuées par la caisse cantonale genevoise de compensation lors de l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées inférieures à la réalité des comptes (+0.5 million). Le rythme des dossiers pris en compte a été plus élevé que prévu.

Rubrique 36 (Cliniques Joli-Mont et Montana) du programme K01 "Réseau de soins" : Le résultat de l'exercice 2014 de cet établissement n'a été connu qu'à fin janvier 2015, soit hors délai pour la présentation d'une demande de dépassement de crédit. Ce résultat vient en diminution du solde de subvention non dépensées par l'entité à restituer à la fin de la période de validité du contrat de prestations, soit à fin 2015. Par ailleurs, l'article 174, alinéa 2, de la Constitution genevoise stipule que le déficit d'exploitation des établissements médicaux de droit public est couvert par l'Etat.

Tableau II : crédits non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat

Les dépassements de crédit qui ne devaient pas être soumis à la Commission des finances conformément à l'article 33 alinéas 2 et 3 de la LGAF se montent à 280.6 millions (Tableau II).

La majeure partie de ces dépassements concerne des provisions dont principalement la provision de 203 millions pour risque futur en vertu des nouvelles dispositions transitoires de la LPP. En tant que garant, l'Etat est tenu de payer à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ("CPEG") un intérêt si le taux de couverture de la CPEG se trouve en-dessous de paliers intermédiaires LPP. Selon les dernières projections actuarielles de la Caisse, le premier palier de 60% devrait probablement être respecté en 2020. En revanche, l'atteinte du palier de 75% dès 2030 est nettement moins probable et le risque que l'Etat ait à payer des intérêts à la CPEG est élevé. Ce risque a été évalué sur la base de calculs actuariels à hauteur de 203 millions et provisionné pour le même montant dans les comptes 2014 de l'Etat sous la nature 31 du programme P02 "Gestion transversale des ressources humaines".

L'augmentation des amortissements (rubrique 33) est également importante en 2014, avec 15.6 millions de plus que le budget. Parmi ceux-ci, on peut relever le dépassement sur le programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" lié à une perte d'un million sur une collection d'art suite à un accord conclu avec la fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde, ainsi que celui sur le programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)" de 11.6 millions s'expliquant principalement par la comptabilisation des amortissements accélérés des futures démolitions des bâtiments, ces éléments "non ordinaires" n'avaient pas été prévus au budget.

Les autres principaux dépassements, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont les suivants :

Rubrique 30 du programme A01 "Enseignement obligatoire" : L'écart sur les provisions concernant les charges de personnel provient essentiellement de la modification de la LIP votée en décembre 2013 par le Grand Conseil, l'âge de la retraite des enseignants primaire est désormais fixée à 65 ans et la provision a été dissoute aux comptes 2013. Seule subsiste la part couvrant les rentes déjà en cours avant l'entrée en vigueur de la nouvelle LIP, concernant donc les personnes soumises à l'ancienne loi. Cette provision a par ailleurs été reclassée en charge à payer. Le budget 2014 contient un montant identique mais inverse pour les natures 306401 Prestations aux préretraités de l'enseignement (1.5 million) et 306488 Utilisation provisions rentes transitoires (- 1.5 million). La première enregistre les rentes versées, et la seconde, l'utilisation de l'ancienne provision pour leur couverture (en charge négative). Dans les comptes 2014, les versements des rentes ont été inscrits au débit de la nature 306401, puis extournés au crédit de cette même nature en débitant la nature 200904 Engagements liés aux pré-retraites CT. Le "dépassement" de la nature 306488 (1.5 million) est ainsi presque totalement compensé par un disponible sur la nature 306401. Les natures 306 susmentionnées ne sont plus présentes au budget 2015.

D'autre part, la reprise de provision pour la résorption des réserves de carrière des enseignants du cycle d'orientation a été comptabilisée en recette (+ 1 million), tandis que le budget correspondant était inscrit en diminution de charge sur la

nature 30 (- 0.4 million). Un nouveau modèle de gestion de la réserve de carrière du personnel enseignant secondaire a été mis en place dès la rentrée 2014. Celui-ci se caractérise par le plafonnement de la réserve de carrière à 4 périodes d'enseignement au maximum (contre 10 dans l'ancien système) et par des retours à l'équilibre en cours de carrière, tous les 5 ans (en fin de carrière dans l'ancien système). A cet effet, la provision budgétaire constituée pour la réserve de carrière sera progressivement dissoute par l'inscription d'une augmentation des postes au budget durant trois ans, puis par leur restitution progressive lorsque les réserves de carrière seront normalisées.

Rubrique 30 du programme P02 "Gestion transversale des ressources humaines" : La charge effective relative au pont police est inférieure au budget de 2,5 millions, il en résulte un écart équivalent sur l'utilisation de la provision prévue à cet effet (charge négative).

Rubrique 31 du programme B01 "Réinsertion des demandeurs d'emplois" : Le dépassement de 2.5 millions découle d'une part, de l'impact de la provision relative aux emplois de solidarité (EDS) qui ont bénéficié d'indemnités chômage non reconnues par le SECO et d'autre part, de constitution de provision pour dépréciation d'actif lors du bouclage.

Rubrique 31 du programme F01 "Protection de l'environnement" : Une provision de 0.4 million a été constituée conformément à la stratégie environnementale du Conseil d'Etat visant à déployer des mesures d'encouragement à l'utilisation des transports publics lorsque des pics de pollution d'air sont détectés. La convention entre l'État et UNIRESO prévoit une indemnisation de cette dernière afin de compenser le manque à gagner sur la mise en vente de titres de transports à prix réduits durant les périodes de pics de pollution. Suite à la non-prise en charge par la Confédération des coûts liés aux sites contaminés (sur une décision du Conseil des Etats basée sur une ordonnance fédérale), une charge (1.7 million) a été enregistrée.

Le solde correspond à une augmentation de provision pour assainissement de sites contaminés (1.8 millions) et d'une utilisation de provision (- 2.3 millions) inférieure au budget suite à la comptabilisation dans la rubrique 314000 des coûts effectifs des travaux d'assainissement réalisés, générant un écart de 1.6 million.

Rubrique 31 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : Le dépassement (+15.6 millions) est lié à la dotation aux provisions sur les créances du pouvoir judiciaire gérées par le service des contraventions (DSE). Ce dernier n'était pas en mesure d'estimer les chiffres durant le processus budgétaire 2014, si bien qu'aucun montant supplémentaire n'avait été intégré au budget 2014.

Rubrique 31 du programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)" : Ce dépassement de 1.3 million provient de la perte non budgétisée liée à la valorisation du stock de mazout au prix du marché ainsi que de la provision pour certaines dépenses relatives à la dépollution du site Chalet du Bac à Avully.

Rubrique 34 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" : Ce dépassement est constitué de moins-values non planifiées du patrimoine administratif essentiellement en lien avec des démolitions de bâtiments pour 3 millions et de pertes de change réalisées non budgétisées pour 0,5 million.

Rubrique 36 du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : Le service des bourses et prêts d'études (SBPE) accorde, conformément à la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE), des bourses ou des prêts aux personnes en formation qui en font la demande. Une partie de ces prêts est, sous condition, convertible en bourses d'études non remboursables. Une provision pour conversion de prêts est calculée afin de corriger la valeur nette des prêts inscrite au bilan. Le calcul de la provision pour conversion de prêts est basé sur un taux de réussite moyen, la principale condition de conversion étant la réussite des études.

Le SBPE a modifié cette année le taux pour calculer la provision pour conversion de prêts. En effet, en 2013, les prêts convertibles étaient majoritairement issus de la loi sur l'encouragement aux études (LEE) et finançaient principalement des bachelors. C'est donc un taux moyen de réussite au bachelors qui avait été appliqué. En 2014, deux taux différents ont été employés, l'un sur les prêts issus de la LEE (77.5% sur les bachelors) et l'autre sur les prêts issus de la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE) (88% sur les masters), puisqu'avec la nouvelle loi, les titres financés par des prêts convertibles sont presque exclusivement des masters. De plus lors de l'établissement du budget 2014, en raison du changement de loi, le volume des prêts ne pouvait pas être connu, et par conséquent, le volume des provisions correspondantes non plus.

Rubrique 36 du programme K01 "Réseau de soins" : Le dépassement de 1.7 million se rapporte à des amortissements de subventions d'investissement

Rubrique 36 du programme L01 "Développement et soutien à l'économie" : Le dépassement de 3,3 millions fait suite à une demande du service d'audit interne (SAI) concernant un amortissement partiel du capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) servant à couvrir les risques sur les prises de participation.

Rubrique 36 du programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)" : La hausse des amortissements relatifs aux subventions d'investissement, +3.2 millions, s'explique par un niveau plus élevé de subventions versées en 2013 et par des mises en service d'actifs plus rapides qu'initialement prévues.

Rubrique 36 (Université de Genève - mouvements des montants restituables de subvention) du programme A04 "Hautes écoles" : La part du résultat de l'Université restituable à l'Etat a été budgétée en charge négative pour 5 millions. Suite au retraitement MCH2, cette part restituable à l'Etat a été comptabilisée en revenu de fonctionnement (nature 469000) pour 3 millions (reclassement). La présentation de ce dépassement ne tient pas compte du retraitement MCH2.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AI) du programme E02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées" : Le service des prestations complémentaires a passé la totalité de ses provisions sur les prestations complémentaires fédérales. D'autre part, les dotations et les utilisations de provisions ont été moins importantes que prévu.

Rubrique 36 (Hospitalisations secteur privé) du programme K01 "Réseau de soins" : Deux litiges existent entre l'Hôpital La Tour et le DEAS au sujet d'une part, du montant accordé pour la prise en charge de cas découlant de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et d'autre part, de la prise en charge des hospitalisations d'urgence.

Concernant le volume des prestations accordées pour la prise en charge de cas découlant de l'AOS, l'Hôpital La Tour a déposé un recours contre la décision du département et réclame pour 2014 un volume de prestations identiques à celui qui était accordé pour 2012. Le risque encouru en cas de décision judiciaire défavorable est de 1.8 millions.

L'Hôpital La Tour réclame également une prise en charge par l'Etat de sa part de financement aux hospitalisations d'urgence de cas ne bénéficiant que de l'assurance de base. Les montants réclamés s'élèvent à 0.4 million au titre de l'exercice 2013, de 0.3 million au titre de la période courant du 1er janvier au 31 juillet 2014, soit un total de 0.7 million. Un montant correspondant à 0.3 million peut être estimé afin de couvrir le reste de l'exercice 2014 portant le montant total pour ce risque à 0.9 million.

Une provision globale d'un montant de 2.7 millions doit donc être constituée afin de couvrir les risques sus-décrit.

Tableau III : crédits non soumis à la Commission des finances et qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances, s'élèvent à 1.2 million (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les principaux dépassements sont les suivants :

Rubrique 36 du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : Ecolages hors canton + 0.8 million

Le dépassement concerne d'une part les frais facturés par d'autres cantons pour les scolarités des élèves et apprentis genevois, conformément aux accords intercantonaux.

Selon la procédure définie par les accords intercantonaux, l'élève ou l'apprenti qui souhaite suivre une formation dans un autre canton demande préalablement à son inscription l'accord du canton de domicile (GE en l'occurrence) pour qu'il prenne en charge le financement de la formation selon les tarifs en vigueur. L'accord est systématiquement donné lorsque la formation n'est pas proposée dans le canton (par exemple la maturité spécialisée orientation pédagogie). Sur cette base, les cantons se transmettent à partir de mi-novembre les effectifs "intercantonaux".

Il est par conséquent difficile de faire des prévisions budgétaires pour ces scolarités. En effet, les élèves ou apprentis qui ont déjà commencé leur formation dans un autre canton sont bien connus, mais pas ceux qui vont s'inscrire, redoubler ou changer d'orientation.

D'autre part, le dépassement concerne également les frais pour les examens hors canton, dont le coût facturé par les cantons organisateurs n'est pas connu par avance. Ces coûts dépendent de deux facteurs. Le premier étant l'entrée en vigueur ou la modification d'une ordonnance de formation professionnelle dont les exigences en termes de formation et, par conséquent, d'évaluation des connaissances acquises durant la formation, sont toujours plus larges et plus élevées que dans les règlements (ancienne LFPr) ou que dans les anciennes ordonnances. Une formation plus exigeante implique forcément un coût d'évaluation plus élevé.

Le deuxième est la liberté laissée, dans le cadre du respect des exigences des ordonnances de formation professionnelles, aux chefs experts d'organiser les examens et les thèmes d'examens. Les coûts globaux peuvent être plus importants suivant les choix effectués.

En fin d'année civile, lorsque tous les coûts ont pu être comptabilisés, le canton organisateur refacture à Genève les coûts totaux des examens par profession au prorata du nombre d'apprentis genevois.

Pour ces raisons, les ecolages hors canton ont continué de croître en 2014, et la couverture budgétaire s'est révélée insuffisante, malgré une augmentation de 1.5 million.

Rubrique 36 du programme F01 "Protection de l'environnement" : les redevances liées aux gravières ont été plus importantes suite à une adaptation réglementaire de la quote-part des revenus aux communes révisée à la hausse et de la tarification des matériaux acheminés sur place (écart d'estimation: + 0.2 million).

Rubrique 36 (Abonnements TPG - AI) du programme E02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées" : Les dépenses réelles pour ces prestations ont été de 0.3 million supérieures au montant budgété. Ce surplus a été absorbé par l'économie réalisée sur la part AVS des abonnements TPG pour 1.5 million.

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions)				2'815'666	20'393'235
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	409'267'488	403'393'634	5'873'854	4'405'379 *
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	75'529'682	70'097'252	5'432'430	5'445'569
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	10'025'664	9'439'184	586'480	424'057 *
F01	Protection de l'environnement	12'503'735	12'487'697	16'038	97'302
H01	Population, droit de cité et migration	23'372'769	23'240'167	132'602	145'401
H02	Sécurité publique	284'963'554	276'511'127	8'452'426	8'461'821
H04	Armée et obligation de servir	5'663'434	5'650'788	12'647	36'905
J02	Infrastructures routières et de transports publics	19'833'987	19'505'731	328'256	163'240 *
O04.05	Contrôle de la conformité des décisions communales	1'138'471	757'151	381'320	348'315 *
O04.07	Archives d'Etat	2'018'755	1'986'998	31'757	13'112 *
O07	Genève internationale	1'425'929	1'236'174	189'755	206'089
O08	Régional et transfrontalier	1'362'635	1'006'675	355'959	500'276
P03	Gestion financière transversale et achats	17'069'455	17'047'315	22'140	145'769
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				2'480'255	4'473'739
C01	Accès à l'assurance-maladie	256'643	238'791	17'853	21'659
C02	Soutien à la famille	272'826	225'166	47'660	47'941
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	125'971	121'302	4'669	4'669
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	450'729	329'726	121'003	121'004
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées	322'952	236'252	86'700	87'067
F04	Nature et paysage	7'052'879	7'020'009	32'870	32'870
H01	Population, droit de cité et migration	1'463'372	1'309'042	154'331	157'112
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	1'930'166	1'908'644	21'522	25'563
H06	Exécution des poursuites et faillites	8'609'042	8'192'538	416'504	416'505
K01	Réseau de soins	1'011'872	890'162	121'709	121'711
K02	Régulation sanitaire	784'521	669'767	114'754	114'754
L03	Régulation du commerce	313'714	223'562	90'152	90'152
N03	Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	2'326'980	1'919'067	407'913	407'913
O04.01	Audits et évaluations de la Cour des Comptes	398'753	366'462	32'291	48'003
O04.05	Contrôle de la conformité des décisions communales	43'538	21'482	22'056	69'282
O04.07	Archives d'Etat	286'752	276'585	10'167	65'960
O08	Régional et transfrontalier	682'356	83'414	598'942	1'674'375
Q01	Energie	1'443'443	1'264'282	179'161	967'199
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)				5'887'187	6'450'000
A04	Hautes écoles	20'622'611	15'763'000	4'859'611	4'915'000
H01	Population, droit de cité et migration	5'864'259	4'836'683	1'027'576	1'535'000
36 Charges de transfert (liste des subventions)				73'493'848	74'769'975
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation				
	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	3'885'709	1'632'709	2'253'000	2'253'000
	Bourses d'études - enseignement postobligatoire	18'088'404	11'800'404	6'288'000	6'288'000
	Chèques formation	4'663'956	3'915'364	748'592	500'000 *
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles				
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	23'526'496	23'394'025	132'471	132'471
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	31'733'042	31'582'773	150'269	150'269
	Association genevois d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	8'136'856	8'099'317	37'539	37'539
	Astural - éducation spécialisée	5'423'471	5'395'145	28'326	28'326
	Ecole protestante d'altitude (EPA) - éducation spécialisée	1'544'611	1'538'094	6'517	6'517
	Atelier X	382'312	381'267	1'045	1'045
	Frais de placements	16'097'397	13'115'112	2'982'285	2'900'000 *
A04	Hautes écoles				
	Université de Genève	319'223'537	317'779'966	1'443'571	1'443'571
	HES-SO Genève Conditions locales particulières	9'846'432	9'281'230	565'202	565'202
A05	Enseignement spécialisé.				
	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	14'467'984	14'407'388	60'596	67'578
	Fondation Ensemble - secteur mineurs	7'438'910	7'409'837	29'073	32'422
	Fondation SGIPA - secteur mineurs	4'748'991	4'728'391	20'600	22'973
	Astural - enseignement spécialisé	4'966'504	4'942'665	23'839	23'839
	L'ARC, une autre école	2'422'750	2'412'570	10'180	10'180
	La Voie Lactée	1'576'568	1'570'207	6'361	6'361
	Ecole protestante d'altitude (EPA) - enseignement spécialisé	1'055'746	1'051'291	4'455	4'455

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements	
				Total	dont autorisés
	Subsides pour la formation scolaire spéciale	21'201'323	18'085'036	3'116'287	3'100'000 *
	Frais de placements enseignement spécialisé	3'289'375	2'780'000	509'375	792'000
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées	1'700'030	1'000'000	700'030	700'030
C01 Accès à l'assurance-maladie	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées (hors provisions)	46'165'245	40'300'000	5'865'245	4'700'000 *
C02 Soutien à la famille	Allocations familiales pour personnes non actives	33'467'771	30'000'000	3'467'771	2'952'000 *
	Aides sociales familiales	4'073'039	500'000	3'573'039	3'843'000
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Centre genevois de consultation LAVI	1'176'101	1'170'439	5'662	5'662
	Association Argos	2'751'698	2'739'577	12'121	12'121
	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	64'756'174	64'453'610	302'564	302'564
	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	271'366'033	249'865'850	21'500'183	22'000'000
	Remise de cotisations AVS (hors provisions)	732'164	400'000	332'164	400'000
C05 Actions en matière d'asile et de migration	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	14'214'769	14'148'353	66'416	66'416
	Hospice Général - Prestations - Asile	22'492'641	19'323'000	3'169'641	3'000'000 *
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	EMS ⁽¹⁾	130'024'876	122'181'301	7'843'575	8'473'864
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prestations complémentaires cantonales - AVS (hors provisions)	62'193'281	61'744'199	449'082	564'000
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	EPH ⁽²⁾	164'960'929	164'547'261	413'668	1'463'097
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Prestations complémentaires fédérales - AI (hors provisions)	128'167'764	126'177'364	1'990'400	2'800'000
	Prestations complémentaires cantonales - AI (hors provisions)	65'880'819	63'225'042	2'655'777	2'743'000
K01 Réseau de soins	Clinique de Jolimont et Montana	19'297'017	18'707'766	589'251	85'331 *
	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	190'137'355	189'141'263	996'092	996'092
	Mission d'intérêt général HUG	138'614'642	137'888'667	725'975	725'975
	Foyers de jour ⁽³⁾	6'247'441	6'217'544	29'897	29'897
N01 Culture	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	13'816'430	13'765'468	50'962	50'962
	Conservatoire de musique de Genève	10'453'916	10'417'681	36'235	36'235
	Institut Jaques-Dalcroze	4'373'618	4'356'937	16'681	16'681
	Remboursement des écolages de musique	547'436	478'900	68'536	222'000
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	OPS Subvention aux institutions privées	615'300	400'000	215'300	215'300
TOTAL I				103'676'957	106'086'949

*Dépassement de crédit partiellement couvert par une demande de crédits supplémentaires approuvée par la Commission des finances.

⁽¹⁾ La liste des EMS contenue dans l'annexe des subventions accordées par programme a été synthétisée sur une ligne à des fins de présentation.

⁽²⁾ La liste des EPH contenue dans l'annexe des subventions accordées par programme a été synthétisée sur une ligne à des fins de présentation.

⁽³⁾ La liste des Foyers de jour contenue dans l'annexe des subventions accordées par programme a été synthétisée sur une ligne à des fins de présentation.

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de (art. 34 al. 2)	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions)						6'936'082
A01	Enseignement obligatoire	Provisions		0	-1'924'786	1'924'786
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Provisions		0	-622'518	622'518
H02	Sécurité publique	Provisions		545'000	0	545'000
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions		350'980	0	350'980
I01	Pouvoir judiciaire	Provisions		0	-127'957	127'957
K02	Régulation sanitaire	Provisions		15'377	0	15'377
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Provisions		16'658	0	16'658
O03	Conseil d'Etat	Provisions		811'750	638'906	172'844
P01	Etats-majors et activités de support départementales	Provisions		658'904	0	658'904
P02	Gestion transversale des ressources humaines	Provisions		-5'848'774	-8'349'832	2'501'058
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions, pertes et cas particuliers)						231'812'450
B01	Réinsertion des demandeurs d'emplois	Provisions et pertes		2'646'051	110'000	2'536'051
B02	Surveillance du marché du travail	Provisions et pertes		68'615	12'000	56'615
C03	Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Provisions et cas particuliers		457	0	457
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions et pertes		61'986	20'000	41'986
F01	Protection de l'environnement	Provisions, pertes et cas particuliers		1'662'265	-3'925'700	5'587'965
F04	Nature et paysage	Provisions et pertes		33'753	15'000	18'753
G03	Conformité des constructions et des chantiers	Provisions et pertes		295'279	12	295'267
H01	Population, droit de cité et migration	Provisions et pertes		19'630	0	19'630
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	Provisions et pertes		1'243'680	270'000	973'680
I01	Pouvoir judiciaire	Provisions et pertes		19'436'534	3'800'000	15'636'534
J02	Infrastructures routières et de transports publics	Provisions, pertes et cas particuliers		4	-940'123	940'127
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Provisions et pertes		65'293	50'520	14'773
L01	Développement et soutien à l'économie	Pertes		662'802	0	662'802
L03	Régulation du commerce	Provisions et pertes		224'999	30'000	194'999
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	Provisions et pertes		229'426	0	229'426
N03	Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	Pertes		76	0	76
O04.07	Archives d'Etat	Pertes		2'660	0	2'660
P01	Etats-majors et activités de support départementales	Provisions, pertes et cas particuliers		286'132	31'000	255'132
P02	Gestion transversale des ressources humaines	Provisions et pertes		203'035'355	0	203'035'355
P03	Gestion financière transversale et achats	Pertes et cas particuliers		901	0	901
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	Provisions et pertes		1'964'402	655'364	1'309'038
P05	Systèmes d'information et de communication	Pertes et cas particuliers		223	0	223
33 Amortissements du patrimoine administratif						15'596'887
A01	Enseignement obligatoire	Amortissements		1'407'698	1'029'141	378'557
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Amortissements		3'500'795	2'909'017	591'778
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Amortissements		244'663	200'880	43'783
A05	Enseignement spécialisé.	Amortissements		109'587	69'713	39'875
F01	Protection de l'environnement	Amortissements		669'513	646'754	22'759
F03	Gestion des eaux	Amortissements		900'047	861'952	38'095
F04	Nature et paysage	Amortissements		3'010'750	2'722'705	288'045
G01	Accès au logement	Amortissements		2'366'748	2'056'252	310'496
G04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels	Amortissements		529'480	438'172	91'308
H01	Population, droit de cité et migration	Amortissements		37'110	33'342	3'768
H02	Sécurité publique	Amortissements		4'405'545	3'772'191	633'354
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	Amortissements		26'947	23'002	3'945
H06	Exécution des poursuites et faillites	Amortissements		110'103	68'248	41'855
J01	Transports et mobilité	Amortissements		2'914'907	2'621'608	293'299
K02	Régulation sanitaire	Amortissements		3'193	3'163	30
L03	Régulation du commerce	Amortissements		24'172	18'565	5'607
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	Amortissements		1'000'000	0	1'000'000
M04	Production et perception des impôts	Amortissements		58'042	55'570	2'472
N01	Culture	Amortissements		45'770	32'281	13'489
O01	Grand Conseil	Amortissements		277'899	274'936	2'963
O04.01	Audits et évaluations de la Cour des Comptes	Amortissements		10'626	10'096	530
O04.07	Archives d'Etat	Amortissements		8'278	7'999	279
O07	Genève internationale	Amortissements		68	57	11
P02	Gestion transversale des ressources humaines	Amortissements		1'320'817	1'316'256	4'561
P03	Gestion financière transversale et achats	Amortissements		233'586	231'012	2'574
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	Amortissements		260'926'599	249'353'423	11'573'176
P05	Systèmes d'information et de communication	Amortissements		49'744'571	49'534'508	210'064
Q01	Energie	Amortissements		465'840	465'626	214

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de (art. 34 al. 2)	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements
34 Charges financières						3'934'222
A01 Enseignement obligatoire (hors provisions et pertes)			oui	7	0	7
H06 Exécution des poursuites et faillites (hors provisions et pertes)			oui	1'596	0	1'596
I01 Pouvoir judiciaire	Pertes			533	0	533
J02 Infrastructures routières et de transports publics	Pertes			388'275	0	388'275
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	Pertes			3'475'057	0	3'475'057
P01 Etats-majors et activités de support départementales (hors provisions et pertes)			oui	35	0	35
P02 Gestion transversale des ressources humaines	Provisions			476'087	453'190	22'897
P03 Gestion financière transversale et achats (hors provisions et pertes)			oui	50'823	5'000	45'823
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)						11'567'658
A01 Enseignement obligatoire (hors amortissements, provisions et pertes)			oui	88'030	65'249	22'781
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Provisions et pertes			2'101'292	150'000	1'951'292
A04 Hautes écoles	Amortissements			14'432'608	14'405'528	27'080
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	Amortissements			2'921'409	2'850'217	71'192
F03 Gestion des eaux	Amortissements			1'835'556	1'753'680	81'876
F05 Politique agricole	Amortissements			204'353	120'890	83'463
G01 Accès au logement	Amortissements et pertes			190'200	167'701	22'499
K01 Réseau de soins	Amortissements et provisions			35'853'237	34'102'976	1'750'261
K02 Régulation sanitaire	Provisions			958'140	0	958'140
L01 Développement et soutien à l'économie	Amortissements et provisions			3'856'378	519'469	3'336'909
L03 Régulation du commerce (hors amortissements, provisions et pertes)		oui		557'641	549'000	8'641
N02 Sport et loisirs (hors amortissements, provisions et pertes)		oui		16'378	15'000	1'378
O04.07 Archives d'Etat (hors amortissements, provisions et pertes)		oui		224'405	223'500	905
P01 Etats-majors et activités de support départementales	Amortissements			476'077	426'911	49'166
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	Amortissements			15'818'349	12'616'275	3'202'074
36 Charges de transfert (liste des subventions)						10'776'793
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation						
	Subventions pour cours à divers organismes	oui		223'467	207'340	16'127
	Appui social - postobligatoire	oui		21'000	20'000	1'000
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles						
	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)	oui		1'821'420	1'800'000	21'420
	Fonds animation jeunesse	oui		280'416	280'000	416
A04 Hautes écoles						
	HES-SO Genève Indemnités de stages	oui		2'517'805	2'501'970	15'835
	Université de Genève - mouvements des montants restituables de subvention ⁽¹⁾			0	-5'020'200	5'020'200
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale						
	Remise de cotisations AVS	Provisions		160'000	0	160'000
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées						
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions		0	-680'644	680'644
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI					
	Dont autorisé par le Conseil d'Etat	Provisions		62'185	-1'346'115	1'408'300
	Prestations complémentaires cantonales - AI					
	Dont autorisé par le Conseil d'Etat	Provisions		0	-448'705	448'705
F03 Gestion des eaux						
	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers	oui		814'728	794'400	20'328
H03 Sécurité civile						
	PC matériel communes	oui		91'527	90'000	1'527
	Fédération des corps de sapeurs-pompiers	oui		6'150	4'000	2'150
H08 Droits humains						
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui		1'158'178	1'089'700	68'478
J01 Transports et mobilité						
	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières et fonctionnement	oui		3'105'331	3'037'779	67'552
K01 Réseau de soins						
	Hospitalisations secteur privé (hors provisions)	oui		15'078'210	15'000'000	78'210
	Hospitalisations secteur privé	Provisions		2'725'000	0	2'725'000

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de (art. 34 al. 2)	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements
L01 Développement et soutien à l'économie						
	Action en faveur de l'économie genevoise		oui	240'600	224'600	16'000
P01 Etats-majors et activités de support départementales						
	Subventions divers département de la sécurité		oui	24'900	19'900	5'000
Q01 Energie						
	Soutien aux activités d'info de sensibilisation de formation à la SADEC énergie		oui	0	-19'900	19'900
TOTAL II						280'624'091

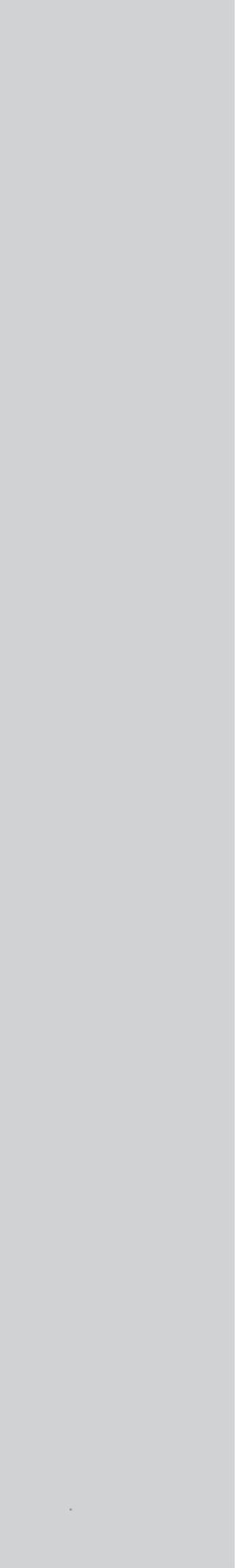
En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFGB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F (n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

⁽¹⁾ La part du résultat de l'Université restituable à l'Etat a été budgétée en charge négative pour CHF 5'020'000. Suite au retraitement MCH2, cette part restituable à l'Etat a été comptabilisée en revenu de fonctionnement (nature 469000) pour un montant de CHF 3'015'431.79. La présentation de ce dépassement ne tient pas compte du retraitement MCH2.

III. Charges supplémentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire selon l'article 21 alinéa 6 du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB)

Programme	Libellé	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions et pertes)				985'184
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	6'539'630	5'759'000	780'630
F01	Protection de l'environnement	410'029	205'475	204'554
36 Charges de transfert (liste des subventions)				292'641
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées	3'104'457	2'811'816	292'641
	Abonnements TPG - AI ⁽¹⁾			
TOTAL III				1'277'825

⁽¹⁾ Le DEAS a déposé le 7 novembre 2014 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 139'000 F. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 28 janvier 2015. Le dépassement entre les comptes 2014 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge supplémentaire n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.



Liste annexe des provisions par
programme et nature à 2 positions

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2014	B 2014	Description
A01 Enseignement obligatoire	30 Charges de personnel dont utilisations de provisions	590'146'923	592'429'672 -1'924'786	La provision pour le pont AVS des enseignants du primaire ainsi que celle pour réserve de carrière des enseignants du secondaire ont été reclassées en charges à payer.
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	30 Charges de personnel dont utilisations de provisions	409'267'488	402'771'116 -622'518	La provision pour réserve de carrière des enseignants du secondaire a été reclassée en charges à payer.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	20'764'711 75'789 -33'607	20'964'806 260'800 -160'600	Dotations aux provisions pour débiteurs douteux au PO et à l'OFPC. Utilisations des provisions pour débiteurs douteux au PO et à l'OFPC.
	36 Charges de transfert dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	54'806'962 3'398'292 -1'865'361	42'973'477 900'000 -900'000	Dotation de la provision pour frais d'écolage hors canton à l'OFPC (B2014 = 0.9 MCHF; C2014 = 1.23 MCHF). Dotation à la provision pour dépréciation des prêts de l'OFPC (B2014 = 0; C2014 = +2.17 MCHF) Utilisation de la provision pour frais d'écolage hors canton à l'OFPC (B2014 = -0.9 MCHF; C2014 = -1.3 MCHF). Utilisation de la provision pour dépréciation des prêts de l'OFPC (B2014 = 0; C2014 = -0.6 MCHF).
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	457'945 21'734	979'961 18'000	Reprise sur provision pour débiteurs douteux au PO
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	4'857'646 47'729 -59'540	5'437'734 738'217 -221'000	Provision pour débiteurs douteux à l'OEJ (B2014 = 0.4 MCHF; C2014 = 0.05 MCHF). Provision en lien avec les frais de placement hors canton à l'OEJ (B2014 = 0.3 MCHF; C2014 = 0). Utilisation provision pour débiteurs douteux à l'OEJ (B2014 = -0.2 MCHF; C2014 = -0.02 MCHF). Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'OMP (B2014 = 0; C2014 = -0.04 MCHF).
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	43 Revenus divers dont reprises de provisions	2'203'867 -	2'225'661 124'922	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'OEJ.
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	3'776'535 2'646'051 -18'584	1'278'696 110'000 -60'000	L'office cantonal de l'emploi a constitué une provision en lien avec les emplois de solidarité (EDS) pour des contrats qui ont ouvert des droits au chômage non reconnus par le secrétariat d'état à l'économie. Cette provision, qui s'élève au 31.12.2014 à F 1'891'855.35, a fait l'objet d'une dotation sur l'exercice 2014 de F 1'870'786.85. A cela s'ajoute des provisions pour dépréciations de créances en regard des dossiers au sein de l'office cantonal de l'emploi dont le total au 31.12.2014 s'élève à F940'092.54. Ces dotations ont fait l'objet de dotations sur l'exercice 2014 à hauteur de F 775'264.09.
B02 Surveillance du marché du travail	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	341'757 68'000 -94'053	303'766 70'000 -120'000	Dotation à la provision pour débiteurs douteux de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Utilisation de la provision pour débiteurs douteux de l'OCIRT.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2014	B 2014	Description
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'954'900	2'438'791	Les dotations ainsi que les utilisations de provisions pour débiteurs douteux (prestations à restituer par les bénéficiaires du service de l'assurance maladie - SAM) ont été plus importantes que prévues.
	dont dotations à provisions	2'502'902	2'000'000	
	dont utilisations de provisions	-855'118		
	36 Charges de transfert	321'893'224	320'979'532	La dotation à la provision destinée à couvrir les primes impayées des assurés a été supérieure au budget en raison d'une divergence de méthode de calcul entre le moment de l'élaboration budgétaire et la recommandation du service d'audit interne (SAI). La même explication vaut pour l'utilisation de la provision.
	dont dotations à provisions	40'383'785	14'600'000	
	dont utilisations de provisions	-42'003'756	-14'800'000	
43 Revenus divers	8'989'475	320	Le taux de provisionnement concernant les subsides d'assurance-maladie à restituer s'est avérée trop élevé au 31.12.2013.	
dont reprises de provisions	1'531'785			
C02 Soutien à la famille	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'389'263	4'226'046	Le risque lié au non recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires - SCARPA - est moins important que prévu.
	dont dotations à provisions	1'889'123	4'000'880	
	dont utilisations de provisions	-3'611'692	-3'500'000	
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84'634	94'734	Utilisation de provision non prévue à la direction générale de l'action sociale pour les dossiers en lien avec l'office des migrations.
	dont utilisations de provisions	-21'183		
	36 Charges de transfert	346'330'013	324'581'296	La dotation à la provision en lien avec les remises de cotisations AVS-AI ont été supérieures aux prévisions budgétaires à la direction générale de l'action sociale.
	dont dotations à provisions	760'000	600'000	
	dont utilisations de provisions	-600'000	-600'000	
	43 Revenus divers	328'477		Reprise de provision non prévue à la direction générale de l'action sociale pour les dossiers en lien avec l'office des migrations pour dissolution totale de la provision au bilan.
dont reprises de provisions	153'817			
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	187'957	141'302	La dotation à la provision pour débiteurs douteux du service de protection de l'adulte est supérieure au budget du fait de l'augmentation des dossiers de non recouvrement des avances effectuées.
	dont dotations à provisions	61'591	20'000	
	dont utilisations de provisions	-22'766	-20'000	
	43 Revenus divers	231'718	548'621	Reprises de provision, à part égale, concernant les dépréciations d'actifs et les litiges au service de protection de l'adulte.
dont reprises de provisions	231'718			
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'141'379	4'815'746	Les provisions pour les dossiers non traités, pour la part AVS, sont en dessous des prévisions budgétaires effectuées par le service des prestations complémentaires.
	dont dotations à provisions	1'926'422	3'320'820	
	dont utilisations de provisions	-1'832'369	-1'864'320	
	36 Charges de transfert	304'429'947	317'223'915	Les provisions pour débiteurs douteux, pour la part AVS, sont en dessous des prévisions budgétaires effectuées par le service des prestations complémentaires. Les utilisations également.
	dont dotations à provisions	8'517'152	14'231'080	
	dont utilisations de provisions	-7'784'330	-16'953'657	

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2014	B 2014	Description
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'250'626	3'450'232	Les provisions pour les dossiers non traités, pour la part AI, sont en dessous des prévisions budgétaires effectuées par le service des prestations complémentaires.
	dont dotations à provisions	1'380'173	2'379'180	
	dont utilisations de provisions	-1'312'789	-1'335'680	
	36 Charges de transfert	198'853'201	192'815'222	Les provisions pour débiteurs douteux, pour la part AI, sont en dessous des prévisions budgétaires effectuées par le service des prestations complémentaires. Les utilisations également.
	dont dotations à provisions	5'184'054	10'351'520	
	dont utilisations de provisions	-5'121'869	-12'146'340	
F01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'108'992	11'641'324	Assainissement des sites contaminés (1'874'979 F), dépréciation de créances (51'049 F), pics de pollution (400'000F)
	dont dotations à provisions	2'326'028	41'800	
	dont utilisations de provisions	-2'322'263	-3'968'500	Assainissement des sites contaminés
	43 Revenus divers	502'673		Dépréciation de créances (41'661 F), assainissement des sites contaminés (455'587 F)
dont reprises de provisions	497'249			
F04 Nature et paysage	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'086'632	7'035'009	Dépréciation de créances
	dont dotations à provisions	33'753	9'400	
	43 Revenus divers	279'641	543'000	
F05 Politique agricole	dont reprises de provisions	34'503		Dépréciation de créances
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	867'174	925'851	Pas de dépréciation de créances
	dont dotations à provisions		10'300	
43 Revenus divers	472'584	2'500	Dépréciation de créances	
dont reprises de provisions	303'571			
G01 Accès au logement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	540'256	1'130'175	La provision (constitution et utilisation) concerne les débiteurs douteux de l'office cantonal du logement et de la planification foncière.
	dont dotations à provisions	151'960	600'000	
	dont utilisations de provisions	-923'208	-1'500'000	
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	680'826	487'992	La provision concerne les débiteurs douteux relatifs aux émoluments des autorisations de construire.
	dont dotations à provisions	295'279		
	dont utilisations de provisions	-145'279	-100'000	
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels	43 Revenus divers	14'544		La provision concerne les débiteurs douteux du registre foncier.
	dont reprises de provisions	10'477		

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2014	B 2014	Description
H01 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'483'003	1'309'042	
	dont dotations à provisions	40'274		Dotation à la provision pour débiteurs douteux de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).
	dont utilisations de provisions	-20'672		Utilisation de la provision pour débiteurs douteux de l'OCPM.
H02 Sécurité publique	30 Charges de personnel	285'508'554	276'511'127	
	dont dotations à provisions	545'000		Dotation à la provision pour litiges.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	55'120'523	57'791'218	
	dont dotations à provisions	30'606'335	30'910'455	Dotation aux provisions du service des contraventions (SDC).
	dont utilisations de provisions	-15'772'269		Utilisation des provisions du SDC pour la couverture des pertes effectives d'un montant équivalent.
H03 Sécurité civile	43 Revenus divers	69'485	10'075'000	
	dont reprises de provisions		10'000'000	Récupération des affaires avant prescription du SDC. Cet élément prévu lors de l'élaboration du budget ne s'est pas réalisé en 2014.
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	527'869	589'058	
	dont utilisations de provisions	-17'019		Utilisation de la provision pour débiteurs douteux de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'173'845	2'178'644	
	dont dotations à provisions	1'243'680	270'000	Dépréciation de créances
	dont utilisations de provisions	-1'210'110	-800'000	Dépréciation de créances
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'124'294	8'742'538	
	dont dotations à provisions	181'084	50'000	Changement de méthode de provisionnement des débiteurs douteux de l'Office des poursuites.
	dont utilisations de provisions	-1'944	-50'000	Utilisation de provisions pour les débiteurs douteux de l'Office des poursuites.
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	88'573'477	91'239'074	
	dont dotations à provisions	350'980		Dotation à la provision pour litiges.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18'144'917	21'678'860	
	dont dotations à provisions	269'765	75'000	Dotation à la provision pour débiteurs douteux du service d'application des peines et mesures (SAPEM) et à la provision du service de probation et insertion (SPI) pour le risque pris sur les avances aux probationnaires.
	dont utilisations de provisions	-559'381		Utilisation des provisions du SAPEM et du SPI pour la couverture des pertes effectives d'un montant équivalent.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2014	B 2014	Description
I01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	117'628'704	117'659'727	Aucune utilisation de la provision pour non réduction de pension en cas de retraite anticipé des magistrats du PJ ayant entre 49 et 60 ans ainsi que pour la rente garantie pour les magistrats du PJ ayant 61 ans et plus selon PL 11226.
	dont utilisations de provisions		-127'957	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51'900'293	38'137'490	L'écart (dépassement) est en lien avec la dotation aux provisions sur les créances du pouvoir judiciaire gérées par le service des contraventions (DSE). Ce dernier n'était pas en mesure d'estimer les chiffres durant le processus budgétaire 2014, si bien qu'aucun montant supplémentaire n'avait été intégré au budget 2014.
	dont dotations à provisions	19'436'534	5'600'000	
dont utilisations de provisions	-4'591'104	-5'600'000	Utilisation des provisions en lien avec les pertes sur les débiteurs du pouvoir judiciaire, gérés par le service des contraventions.	
	43 Revenus divers	10'580'575	1'560'000	Reprise sur la provision pour non réduction de pension en cas de retraite anticipé des magistrats du PJ ayant entre 49 et 60 ans ainsi que pour la rente garantie pour les magistrats du PJ ayant 61 ans et plus selon PL 11226.
	dont reprises de provisions	777'054	200'000	
J01 Transports et mobilité	43 Revenus divers	1'167'747	755'000	Dépréciation de créances (90'724 F), TVA sur location de canalisations (166'288 F)
	dont reprises de provisions	257'012		
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'470'327	16'603'216	Pas de dépréciation de créances
	dont utilisations de provisions		-90'000	
K01 Réseau de soins	36 Charges de transfert	1'049'062'446	1'059'073'327	Une dotation de F 124'971.85 concerne la provision constituée pour tenir compte des subventions à accorder au titre de 2014 à des communes pour des locaux qu'elles mettent à disposition des CAS et des AMD. Une seconde provision a été constituée à hauteur de F 2'725'000 afin de couvrir les éventuelles conséquences du litige opposant l'Etat à l'hôpital La Tour L'utilisation de la provision se rapporte aux subventions accordées aux communes en 2014 pour les locaux qu'elles ont mis à disposition des CAS et AMD en 2013.
	dont dotations à provisions	2'849'972		
	dont utilisations de provisions	-116'006		
K02 Régulation sanitaire	30 Charges de personnel	3'056'613	3'365'862	Dotation à une provision pour un litige avec un membre du personnel.
	dont dotations à provisions	15'377		
	36 Charges de transfert	12'647'468	11'872'900	La dotation nécessaire à la provision pour hospitalisations hors canton (F 1'916'000) est supérieure à ce qui était prévu au budget (F 240'000). Par ailleurs, un litige est actuellement ouvert avec les cliniques privées vaudoises ce qui nécessite la constitution d'une provision non prévue au budget de F 875'000. L'utilisation de la provision concerne les hospitalisations hors canton 2013 pour lesquelles la facturation a été reçue en 2014.
	dont dotations à provisions	2'791'000	240'000	
dont utilisations de provisions	-1'832'860	-240'000		
	43 Revenus divers	2'078'079	385'864	Reprise de provision concernant des subventions à verser pour la mises à disposition de locaux pour lesquelles il n'y a finalement pas eu de demande.
	dont reprises de provisions	88'693		
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30 Charges de personnel	12'119'463	12'317'388	Dotation à une provision pour un litige avec un membre du personnel.
	dont dotations à provisions	16'658		
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'669'430	1'707'502	Ces mouvements de provisions sont en lien avec les dépréciations de créances à mettre à l'actif du service de la consommation et des affaires vétérinaires.
	dont dotations à provisions	65'293	57'520	
	dont utilisations de provisions	-75'105	-7'000	

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2014	B 2014	Description
L01 Développement et soutien à l'économie	36 Charges de transfert	18'331'605	15'194'569	Suite à une demande du service d'audit interne (SAI), comptabilisation d'une provision sur le capital de dotation de Fondation d'aide aux entreprises servant à couvrir les risques sur les prises de participations.
	dont dotations à provisions	3'395'563		
L03 Régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	538'712	253'562	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux du Registre du commerce et du service du commerce. Utilisation de la provision pour débiteurs douteux du Registre du commerce et du service du commerce.
	dont dotations à provisions	171'124	30'000	
	dont utilisations de provisions	-21'208		
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	86'481'149	93'500'000	Le montant de la dotation varie en fonction de l'estimation des créances irrécouvrables (créances fiscales). Le montant correspond à l'utilisation de provisions pour créances irrécouvrables (créances fiscales).
	dont dotations à provisions	86'481'149	93'500'000	
	dont utilisations de provisions	-95'300'007	-93'500'000	
	43 Revenus divers	12'905'232		Le montant comptabilisé correspond aux ajustements sur la provision pour dépréciation de créances (créances fiscales). Ce chiffre ne peut pas être évalué au budget.
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	dont reprises de provisions	12'905'232		
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	229'426		Dotation de provisions pour les créances gérées par le service du Contentieux. Utilisation de provisions pour les créances gérées par le service du Contentieux. Cette utilisation concerne pour 3 millions un gros dossier de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Les 0.7 million restant concerne des créances provisionnées et cédées par les départements au service du contentieux et qui se sont avérées irrécouvrables.
	dont dotations à provisions	229'426		
	dont utilisations de provisions	-3'726'057		
	33 Amortissements du patrimoine administratif	1'000'000		Dotation de provisions pour perte de valeur sur une collection d'art.
	dont dotations à provisions	1'000'000		
43 Revenus divers	1'545'002	3'765'000		
dont reprises de provisions	1'196'328	1'615'000	Reprise de provisions suite à la signature de convention dans le cadre de quelques dossiers de l'ex FondVal.	
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	9'317'992	10'226'789	Actualisation de la provision pour les rentes des conseillers d'Etat. Montant initialement inscrit au Budget pour les allocations en lien avec le transfert de la caisse vers la CPEG.
	dont dotations à provisions	811'750	811'750	
	dont utilisations de provisions		-172'844	
O04 Services généraux	30 Charges de personnel	15'746'177	15'802'629	Actualisation de la provision pour les rentes des magistrats CdC moins importante que prévue Montant initialement inscrit au Budget pour les allocations en lien avec le transfert de la caisse vers la CPEG.
	dont dotations à provisions	64'774	153'364	
	dont utilisations de provisions		-10'000	

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2014	B 2014	Description
P01 Etats-majors et activités de support départementales	30 Charges de personnel	63'687'137	63'663'321	Adaptation de la provision pour litiges RH concernant des collaborateurs-trices.
	dont dotations à provisions	658'904		
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'836'649	10'392'566	Dotation de provisions pour dépréciation de créances. Utilisation de provisions pour dépréciation de créances.
	dont dotations à provisions	260'746	2'000	
	dont utilisations de provisions	-90'743		
	43 Revenus divers	2'604'002	461'296	Reprise dépréciation créances et dissolution de provision pour un litige.
dont reprises de provisions	266'878			
P02 Gestion transversale des ressources humaines	30 Charges de personnel	24'748'741	28'364'369	Actualisation de la provision pour les rentes des pensionnés à la charge de l'Etat. Paiement des pensions à la charge de l'Etat et du Pont-Police.
	dont dotations à provisions	256'366	256'366	
	dont utilisations de provisions	-6'105'140	-8'606'198	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	204'061'694	1'142'003	Charges extraordinaires afin de provisionner le risque de non atteinte des paliers intermédiaires du taux de couverture de la CPEG.
	dont dotations à provisions	203'024'610		
	34 Charges financières	476'087	453'190	Charge d'escompte à 1% de la provision du Pont-Police.
	dont dotations à provisions	476'087	453'190	
	43 Revenus divers	4'470'216	3'600'000	Pont-Police : reprise de provision suite au passage du taux d'indexation des rentes de 1% à 0,5%
dont reprises de provisions	2'369'624	2'000'000		
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	167'722'674	166'950'703	Dotation de provisions pour créances irrécouvrables et frais de dépollution. Utilisation de provisions pour les créances irrécouvrables et le frais de dédommagement
	dont dotations à provisions	1'441'604	655'364	
	dont utilisations de provisions	-1'335'029	-300'000	
	43 Revenus divers	4'855'316	2'688'065	Dissolution de provisions non utilisées au service de la Gérance.
dont reprises de provisions	133'758			
Q01 Energie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'443'443	1'288'103	La provision concerne les débiteurs douteux en lien avec les émoluments facturés pour le traitement de dossiers en autorisations énergétique.
	dont dotations à provisions	-	11'000	
	43 Revenus divers	5'530'164	2'500'000	La provision (reprise) concerne les prêts octroyés par l'office cantonal de l'énergie dans le cadre du fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie.
dont reprises de provisions	25'000			
Divers programmes	Dotations à provisions	1'135	6'780	
	Utilisations de provisions	-12'070	-2'000	
	Reprises de provisions	9'505	-	